This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06184520 6

BIOGRAPHIE

NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

Les soussignés déclarent que les Exemplaires non revêtus de leurs signatures seront réputés contrefaits.

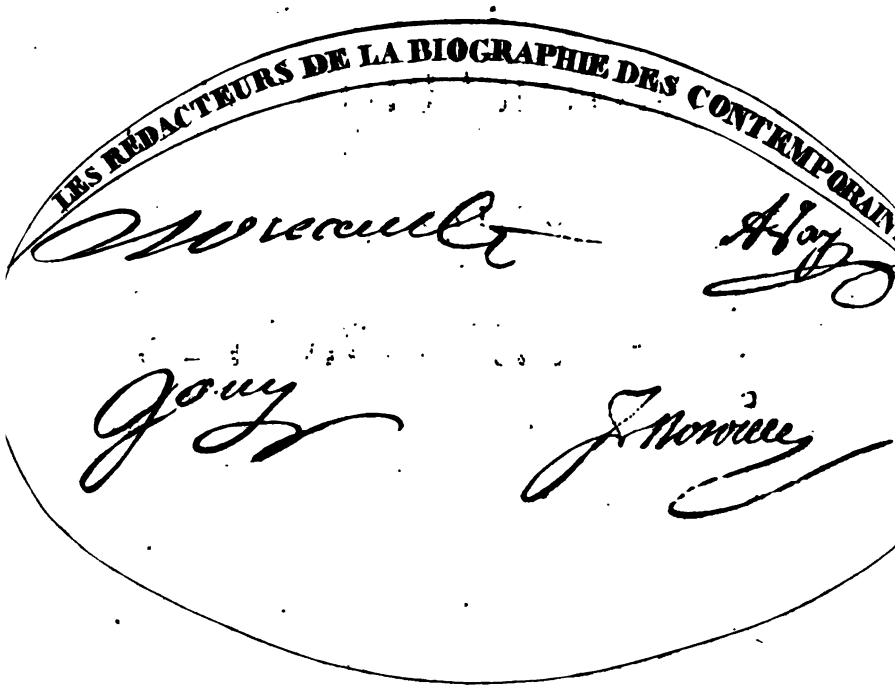

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON.

BIOGRAPHIE NOUVELLE

DES

CONTEMPORAINS,

OU

DICTIONNAIRE

3965

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE TOUS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ

PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS, LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,

SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS;

Précédé d'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des événemens remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour, et d'une Table alphabétique des assemblées législatives, à partir de l'assemblée constituante jusqu'aux dernières chambres des pairs et des députés.

PAR MM. A. V. ARNAULT, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT; A. JAY; E. JOUY, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; J. NORVINS, ET AUTRES HOMMES DE LETTRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.

ORNÉE DE 300 PORTRAITS AU BURIN,
D'APRÈS LES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES.

TOME CINQUIÈME.

COLL—DIC

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

PARIS,

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE, RUE SAINT-HONORÉ, N° 123,
HÔTEL D'ALIGRE, OU RUE BAILLEUL, N° 12.

1822.

BIOGRAPHIE

NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

tement conçues. La petite farce du baron *de Crac*, fait plus rire que penser. Si l'auteur n'a eu d'autres intentions que d'amuser par un dialogue semé de plaisanteries rimées en vers faciles, son but a été rempli. Le plus bel ouvrage de Collin d'Harville est sans contredit sa comédie du *Vieux Célibataire*, que l'on donna en 1792 : ouvrage aussi savamment pensé, qu'heureusement exécuté; les journaux du temps lui reprochèrent d'avoir puisé sa pièce dans la *Gouvernante* d'Avisse, auteur dramatique, mort en 1747. La ressemblance des deux comédies parut si frappante que, sans l'extrême bonne foi de Collin, qui protesta qu'il ignorait jusqu'à l'existence de la comédie d'Avisse, on eût pu croire qu'il n'avait fait qu'une copie bien coloriée d'un ancien tableau. Mais quand cela eût été, ne devait-on pas lui en savoir gré? Donner à un ouvrage inconnu la vie qui lui manque, n'est-ce pas créer? ou du moins, n'est-ce pas ressusciter? ce qui est peut-être plus difficile. Collin, lié d'étroite amitié avec M. Andrieux, recherchait ses conseils, qui ne lui ont pas été inutiles; et c'est par l'aveu de Collin lui seul, que le public en fut instruit. Ce poète était doué de qualités excellentes, accompagnées de peu de défauts. Son esprit avait plus de flexibilité que de force, plus de finesse que d'étendue. Plus propre à imiter qu'à inventer, à suivre une route tracée qu'à en ouvrir une nouvelle, Collin ne possède ni la verve de Beaumarchais, ni l'énergie de Fabre d'Églantine, ses contemporains. Mais la nature lui avait accordé cette grâce aimable, ce *molle atque facetum*, dont parle Horace. Le plus grand nombre des pièces de Collin est resté au théâtre. C'est une peinture de mœurs aimables et de ridicules innocens, où l'on retrouve des traits qui le rappellent lui-même. Indépendamment des pièces déjà citées, on a de lui : *Rose et Picard, ou la suite de l'Optimiste; la Défense de la Petite Ville, les Artistes, les Deux Voisins, l'École des Jeunes Femmes, les Riches, Malice pour Malice.* On a joué depuis sa mort, *les Vieillards et les Jeunes Gens*, et *la Querelle des Deux Frères*, ouvrage posthume qu'un épicier allait débiter en cornets, quand le hasard en fit tomber une feuille entre les mains d'un chaland qui savait lire. Collin d'Harville était membre de l'Institut et de la légion-d'honneur; il est mort à Paris, le 24 février 1806.

COLLIN (COMTE DE SUSSY) occupait un emploi supérieur dans l'administration des douanes, lorsque la révolution du 18 brumaire arriva. Le général Bonaparte, qui, à cette époque, prit les rênes du gouvernement, sut découvrir dans toutes les classes de la société, les hommes capables dont il avait besoin pour l'aider à soutenir le fardeau dont la France reconnaissante venait de le charger. Les talens administratifs de M. Collin n'échappèrent point aux yeux du premier consul, et M. Collin fut nommé conseiller-d'état, *section des finances*. Devenu bientôt après directeur-général des douanes, ce fut lui qui rédigea et présenta le

projet de loi sur les importations, exportations, prohibitions, entrepôts, etc., et qui compléta, en 1805, l'organisation générale des douanes, qu'il perfectionna dans la suite. Napoléon, ayant créé un ministère du commerce et des manufactures, en confia le portefeuille à M. Collin de Sussy, qui avait reçu précédemment le titre de comte de l'empire et la décoration de grand-officier de la légion-d'honneur. Lors de la première rentrée du roi en France, M. le comte de Sussy n'eut aucun emploi. L'empereur, à son retour de l'île d'Elbe, le créa pair de France et premier président de la cour des comptes. Par le second retour du roi, M. le comte Collin de Sussy se trouva privé des emplois qu'il avait occupés pendant les *cent jours*, et resta oublié jusqu'au 5 mars 1819, époque à laquelle S. M. le créa pair de France. Dans toutes les discussions du budget, ou dans celles qui étaient relatives à l'industrie et au commerce, M. le comte de Sussy a toujours développé des opinions remplies de détails précieux sur l'économie politique, et il a constamment voté en faveur du système protecteur et conservateur de l'industrie et des arts de sa patrie.

COLLIN DE SUSSY (LE VICOMTE), fils aîné du précédent, maître des requêtes, membre de la légion-d'honneur, suivit, au commencement de la révolution, la carrière des armes; il était attaché, en qualité d'ingénieur, à l'état-major-général des armées des Alpes et d'Italie, où il s'occupait spécialement des reconnaissances militaires. Il entra, à la paix de Lunéville, dans l'administration des douanes; parvenu au grade d'inspecteur-général dans la Belgique, il en fut rappelé pour coopérer à l'organisation des droits-réunis, créés en 1804. M. le vicomte de Sussy fut alors nommé administrateur, chargé de la comptabilité de ces nouvelles contributions. Il compte déjà dix-huit années de services dans cette administration, et s'y trouve aujourd'hui le seul de tous les chefs qui l'ont créée. A la première invasion des armées étrangères, M. de Sussy, lieutenant-colonel dans la deuxième légion de la garde nationale de Paris, se trouvant, le 30 mars 1814, à la tête des tirailleurs de sa légion, prouva, dans la plaine de Clichy, qu'il n'avait point oublié la tactique militaire de ses jeunes années, et qu'il comptait toujours parmi les braves. Destiné à succéder à la dignité héréditaire de la pairie, M. le vicomte de Sussy apportera, dans ce premier corps de l'état, des vertus, des talens et du patriotisme.

COLLIN (LOUIS, BARON DE SUSSY), frère cadet du précédent, avait embrassé l'état militaire. Il fut nommé capitaine adjoint à l'état-major après la bataille de Marengo, où il s'était distingué. La paix ayant été conclue, il quitta l'armée pour entrer dans l'administration des douanes. Il a été directeur à Anvers et à Livourne, et chargé en 1811 de l'organisation de cette partie en Toscane et dans l'État romain. M. le baron de Sussy est aujourd'hui inspecteur-général, membre du conseil

de l'administration des douanes, colonel à l'état-major de la garde nationale de Paris, et membre de la légion-d'honneur.

COLLIN D'AMBLY (Pierre-Nicolas), originaire de Champagne, ancien professeur de belles-lettres, ex-maître de pension, ci-devant membre du comité de bienfaisance au département de la Seine. Il est auteur d'une foule d'ouvrages élémentaires, dont plusieurs, qui ne sont pas dépourvus du mérite exigé pour ce genre de composition, ont été réimprimés. Ces ouvrages sont: 1° *Mémorial universel*, contenant un abrégé de l'histoire romaine, de la mythologie, de l'histoire grecque; les principales difficultés de la langue française, la géographie départementale et un abrégé de l'histoire de France, 1804, in-12; réimprimé, 1805, in-12; 2° *Flambeau des Étudians* en rhétorique et en philosophie, 1804, in-12; 3° *Grammaire Parlante*, 1804, in-12; réimprimé, 1805, in-12; 4° *nouvelle Méthode* pour apprendre à traduire promptement et facilement le français en latin, 1805, in-12; il y en a eu une seconde édition en 1806: 5° *Dictionnaire des commençans français-latin*, 1807, in-12; 6° *Dictionnaire des commençans latin-français*, 1807, in-12; 7° *Élémens de la langue française à l'usage des enfans*, in-12; 8° *le Maître de latin*, au moyen duquel la syntaxe et les gallicismes exposés dans des phrases analysées, peuvent être appris sans maître, in-12; 9° *le Maître de littérature élémentaire*, 1806, in-12; 10° *le Maître de français ou nouvelle Grammaire*, 1807, in-12; 1812, deuxième édition; 11° *les Participes français analysés*, 1806, in-12; deuxième édition, 1808; troisième édition, 1811; 12° *Nouveau mémorial* à l'usage des deux sexes, un gros volume in-12; 13° *le Maître d'éloquence française*, 1806, in-8°; deuxième édition, in-8°, 1807; troisième édition, 1809, in-12; quatrième édition, 1811, in-12; 14° *de l'Usage des expressions négatives dans la langue française*, 1808, in-8°; 15° *Grammaire simplifiée*, 1809, in-12; 16° enfin, *Abrégé de l'histoire sainte*, 1811, in-12. Voilà, certes, une carrière de professeur bien remplie; et M. Collin d'Ambly peut se vanter, plus heureux que *Titus*, de n'avoir pas perdu une journée.

COLLIN DANTON DE PLANCY (Jacques-Albin-Simon), né auprès d'Arcis-sur-Aube, le 28 janvier 1793, est fils d'un militaire, qui contribua à la prise de la Bastille, et qui était cousin-germain du conventionnel Danton. Il fit à Troyes de bonnes études, et lut, très-jeune encore, une foule de livres de dévotion; car plusieurs ecclésiastiques de ses parens voulaient le diriger dans la carrière qu'ils avaient embrassée; mais les vies des saints, les écrits ascétiques et les livres de théologie en firent un philosophe, au lieu d'en faire un dévot. Il fut, à 15 ans, professeur de cinquième; à 16, il déclara qu'il renonçait à l'état ecclésiastique, préférant celui d'homme de lettres. Il vint à Paris en 1814, et publia successivement: 1° le *Dictionnaire infernal*, ou Recherches et Anecdotes sur les démons, les spectres, les loups-garoux, les sorciers, le sabbat,

les esprits cabalistiques, les songes, les prodiges, les maléfices, en un mot, sur tout ce qui tient aux apparitions, à la magie, au commerce de l'enfer, aux divinations, aux sciences secrètes, aux superstitions diverses, aux choses mystérieuses et surnaturelles, 2 vol. in-8°, 1818. Cet ouvrage a été attaqué dans un petit livre d'un abbé Simonnet, intitulé : *Réalité de la Magie et des Apparitions, ou Contre-poison du Dictionnaire infernal*, in-8°, 1819; 2° *Le Diable peint par lui-même*, ou Galerie de petits romans, de contes bizarres, d'anecdotes prodigieuses sur les aventures des démons, les traits qui les caractérisent, leurs bonnes qualités et leurs infortunes, les bons mots et les réponses singulières qu'on leur attribue, leurs amours et les services qu'ils ont pu rendre aux mortels; extrait et traduit des démonomanes, des théologiens, des légendes, etc., in-8°, 1819. L'auteur à su rendre fort gai cet ouvrage, qui a nécessité de grandes recherches; 3° *La Prise de Constantinople, par Mahomet II*, nouvelle historique traduite du grec moderne, avec un Essai sur la chute de l'empire d'Orient, 2 vol. in-12, 1819; 4° *Dictionnaire féodal*, ou Recherches et Anecdotes sur les dîmes et les droits féodaux, les fiefs et les bénéfices, les priviléges, les redevances et les hommages ridicules, les coutumes féodales, les corvées, etc.; enfin sur tout ce qui tient à la féodalité, 2 vol. in-8°, 1819. La seconde édition est augmentée d'un tableau de l'ancien régime, comparé à l'état actuel de la France, et d'une table générale, 2 vol. in-8°, 1820 ; 5° *Mémoires d'un vilain du 14me siècle*, depuis l'an 312 jusqu'à la fin des guerres de la Jacquerie, 2 vol. in-12, février 1820; 2me édition, septembre 1820. Ces mémoires, tracés avec les crayons les plus noirs, et convenables à la peinture des temps horribles qu'ils rappellent, ont été publiés comme traduction d'un manuscrit de 1369; 6° sous presse, *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses* que les moines et les prêtres de la religion catholique ont présentées à la dévotion des fidèles, 3 vol. in-8°; 7° M. Collin Danton de Plancy est encore auteur du *Dictionnaire de la Folie et de la Raison*, 2 vol. in-12, septembre 1820. On remarque surtout dans cette production, au mot *Hasard*, la facétieuse histoire de *Boniface sur le trône*, traduite de l'espagnol; au mot *Noblesse*, une *histoire de la famille Roquillard* pendant deux cents ans, et la tragédie des *Regrets féodaux;* au mot *Néologisme*, le petit roman ampoulé *d'Hudibras et Théolinde*, etc. Ce laborieux littérateur a failli tout récemment devenir la victime d'un assassinat. Des misérables ayant remarqué qu'il venait de recevoir des billets chez un libraire, le suivirent chez un restaurateur où il était entré; et après l'avoir assoupi avec une poudre narcotique, se chargèrent de le reconduire chez lui pour le dépouiller tout à l'aise. M. Collin rappelé à lui pendant cette opération, ayant voulu se défendre, ils lui assenèrent sur la tête un coup de bâton, et le laissèrent pour

mort sur la place. Il a échappé toutefois à ce danger; et le lendemain les voleurs s'apercevant qu'ils n'avaient saisi que des effets au nom de M. Collin, lui ont renvoyé par la poste ces papiers inutiles pour eux.

COLLIN DANTON DE PLANCY (Gabrielle Paban, madame), femme du précédent, née à Lyon le 22 février 1793, mariée en 1817. Après avoir publié quelques bluettes sous le voile de l'anonyme, elle partagea entièrement les goûts de son mari, et donna : 1° *Histoire des fantômes et des démons qui se sont montrés parmi les hommes*, compilation d'anecdotes classées avec ordre (in-12, 1819); 2° *les Amis de collége, ou Quinze Jours de vacances* (in-18, 1819); 3° *les Soirées de la jeune Lodoïska* (in-18, 1819): ce sont deux petits volumes d'anecdotes destinés à la jeunesse; 4° *Biographie des Enfans célèbres*, ou Histoire abrégée des jeunes héros, des jeunes poètes, des jeunes savans, des jeunes artistes, des jeunes filles célèbres, des jeunes saints, des jeunes martyrs, et généralement de tous les personnages qui se sont illustrés avant l'âge de vingt ans, par leurs vertus, leur bravoure, leurs écrits, leur génie précoce, etc., dans tous les temps et chez tous les peuples du monde (2 vol. in-12, 1820, avec gravures et médaillons). Ce dictionnaire historique de la jeunesse, qui contient environ quatre cents notices, est le premier ouvrage à peu près complet qu'on ait publié sur cette matière; 5° *Année des Dames*, ou petite Biographie des femmes célèbres, pour tous les jours de l'année (Paris, 1820, 2 vol.); 6° *Démoniana*, ou nouveau Choix d'anecdotes, etc., sur les revenans, les démons, les loups-garoux, les visions, etc.; ouvrage propre à rassurer les imaginations timorées contre les frayeurs superstitieuses (in-18, 1820). On a beaucoup applaudi au but de cet ouvrage, dont toutes les historiettes sont propres à démontrer la fausseté des apparitions et des prodiges surnaturels; répandu dans les campagnes, un pareil recueil y détruirait une foule de préjugés. 7° *Almanach des Femmes célèbres*, pour l'année 1821, tableau gravé, offrant pour chaque jour une sainte et une femme illustre. Les ouvrages de madame Collin sont signés Gabrielle de P. Son mari lui a dédié le *Diable peint par lui-même*. On trouve, dans la Dédicace, ce compliment original : « Vous trouverez souvent votre portrait dans le héros dont j'écris les aventures... La bonté touchante, la simplicité antique, les manières naïves, les vertus quelquefois stoïques, la vivacité d'esprit, l'originalité d'imagination, la malice sans méchanceté : il y a, dans le diable, mille qualités heureuses que vous auriez le bon esprit d'envier, si vous ne les possédiez pas, etc. »

COLLINGWOOD, amiral anglais, était à la bataille de Trafalgar, qui se livra le 22 octobre 1805. Ce fut lui qui, après la mort de Nelson, tué dans ce combat, prit le commandement de la flotte anglaise. En récompense de sa conduite dans cette affaire,

Collingwood obtint une pension de 2,000 liv. sterling, et fut nommé pair d'Angleterre. Il y avait cinq ans qu'il tenait la mer, lorsque enfin il parut à Londres en 1809. La terre n'étant point son élément, il eut bientôt regagné son bord, sur lequel il mourut le 7 mars 1810.

COLLINI (Côme Alexandre) serait à peine connu, s'il n'avait été secrétaire de Voltaire. Il naquit à Florence en 1727, fit ses études à l'université de Pise, et commença de bonne heure à voyager; il parcourut la Suisse à l'âge de vingt ans; deux ans après, il se rendit à Berlin. S'y étant trouvé dans le même temps que Voltaire, il fit la connaissance de cet homme célèbre, et devint son secrétaire. Il demeura six ans avec lui, et fut placé, sur sa recommandation, en qualité de gouverneur auprès du comte de Sauer, à Strasbourg. En 1759, il entra, protégé par la même recommandation, au service de l'électeur Bavaro-Palatin. Collini fut d'abord secrétaire intime de l'électeur, qui le nomma ensuite son historiographe et directeur du cabinet d'histoire naturelle de Manheim. Il était enchanté d'habiter cette ville, parce que son nom allemand signifie demeure de l'homme. Il y est mort le 22 mars 1806. Quelque temps auparavant, Napoléon passant à Manheim voulut voir Collini; ce vieillard fut parfaitement accueilli par l'empereur, qui lui fit un grand nombre de questions, et lui parla beaucoup de Voltaire; c'est à cette entrevue que nous devons le dernier ouvrage de Collini, qui n'a paru qu'après sa mort, savoir : *Mon séjour auprès de Voltaire, et Lettres inédites que m'a écrites cet homme célèbre jusqu'à la dernière année de sa vie*, Paris, 1807, in-8°. L'auteur relève dans cette production plusieurs erreurs commises par les biographes de Voltaire, et donne des détails précieux sur les voyages et les stations de ce grand homme dans différentes villes des bords du Rhin. Le cabinet d'histoire naturelle formé à Manheim par Collini passe pour la collection la plus complète et la plus intéressante de l'Europe. Nous lui devons les ouvrages suivans : 1° *Discours sur l'histoire d'Allemagne*, 1761; 2° *Précis de l'histoire du Palatinat du Rhin*, Francfort, 1763, in-8°; 3° *Dissertation historique et critique sur le prétendu cartel envoyé par Charles-Louis, électeur palatin, au vicomte de Turenne*, 1767. Dans le chapitre 12 de son *Siècle de Louis XIV*, Voltaire fait un pompeux éloge de la dissertation de son ancien secrétaire. 4° *Journal d'un voyage, qui contient différentes observations minéralogiques, particulièrement sur les agates et le basalte, avec un détail sur la manière de travailler les agates*, Manheim, 1776, in-8° avec 15 planches; 5° *Considérations sur les montagnes volcaniques*, Manheim, 1781, in-4°; 6° *Remarques sur la pierre élastique du Brésil et sur les marbres flexibles qui sont à Rome, dans le palais Borghèse*; 7° *Exposé de la Capitulation de Manheim*, 1794; 8° *Lettres sur l'Allemagne*, 1787, in-12.

COLLOREDO (F. comte de), né le 31 mai 1731, exerça à la

cour de Vienne plusieurs emplois élevés, qui ne furent pas moins accordés à l'éclat de sa naissance qu'au mérite de son talent. Après avoir été ministre des conférences, vice-chancelier de l'empire, négociateur et grand-chambellan, il fut un instant ministre de la guerre en 1805, tandis que le prince Charles était allé prendre le commandement de l'armée d'Italie. Le comte de Colloredo avait épousé une demoiselle de Creneville, d'une ancienne famille noble de la Normandie; ce fut, dit-on, par l'influence de cette dame, que l'Autriche entra, au mois d'août de la même année, dans la coalition contre la France, formée par le traité du 11 avril précédent entre la Russie et l'Angleterre. Le comte de Colloredo est mort à Vienne en 1807.

COLLOREDO (LE MARÉCHAL WENCESLAS, COMTE DE), frère du précédent, est né le 11 septembre 1735. Il embrassa la carrière militaire fort jeune, et obiint, à l'âge de soixante-onze ans, le grade de feld-maréchal. Le général autrichien Chasteler avait organisé l'insurrection du Tyrol en 1809; sa manière de faire la guerre, en violation de tous les droits humains, provoqua un ordre du jour, portant que ce général serait fusillé dans le cas où il tomberait en les mains des Français. Le bruit de cet ordre du jour parvint à Vienne, où les généraux Fouler et Durosnel étaient prisonniers : ils furent alors gardés en otage, et menacés de représailles. Dans ces entrefaites (en avril de la même année), l'armée française s'empara de Vienne, et le maréchal Colloredo, ministre de la guerre, fut pris en contre-otage avec d'autres personnes distinguées de la monarchie autrichienne, pour répondre des généraux Fouler et Durosnel. Toute cette affaire se termina par la paix conclue à Vienne le 14 octobre 1809. Le maréchal Colloredo a été nommé capitaine de la garde impériale, et conserve en même temps sa place et son influence au ministère de la guerre

COLLOREDO (LE COMTE JÉRÔME de), né le 30 mars 1775. Il embrassa fort jeune l'état militaire. Issu d'une illustre famille de la Bohême, ce prince, général au service de l'Autriche, commandait trois divisions des armées combinées à la bataille de Dresde, les 26 et 27 août 1813. Malgré ses efforts et sa bravoure, il fut vaincu, et eut trois chevaux tués sous lui. Plus heureux, au mois de septembre suivant, à la tête de dix-sept mille hommes, il fit prisonnière une colonne avancée de trois mille Français. Ce fait d'armes valut au prince Colloredo la croix de Saint-George de troisième classe, dont le décora l'empereur Alexandre. A la fin de 1813, lors de l'invasion du territoire français par les armées étrangères, ce général commandait le premier corps autrichien; il fut blessé, quelques heures avant la prise de Châlons-sur-Marne, le 6 février 1814. Le prince Colloredo reparut en France à l'époque de la seconde invasion de 1815, à la tête de quarante mille hommes de réserve. Il passa le Rhin vers la fin de juin, et se di-

Collot d'Herbois

Conventionel.

Delaporte fils.

rigea sur Belfort. Le général Lecourbe, qui commandait dans cette place, ne voulut consentir à la remettre qu'à Louis XVIII. Le prince Colloredo adhéra à cette proposition, et se rendit en Bourgogne. De retour en Autriche, au mois de novembre, son souverain, pour lui témoigner sa reconnaissance, le nomma commandant-général du royaume de Bohême, et l'année suivante Louis XVIII lui conféra la grand' croix de l'ordre de la légion-d'honneur.

COLLOT-D'HERBOIS (Jean-Marie), membre fameux de la convention nationale, ex-comédien de province et auteur dramatique médiocre. La présomption, l'insuffisance et une perpétuelle irritation, produite par l'abus du vin et des boissons fortes dont il faisait usage depuis sa jeunesse, ont rendu Collot d'Herbois l'un des hommes les plus atroces de la révolution. Parvenu tout coup, par une transition brusque, d'un état précaire à une situation indépendante et à une sorte de puissance, il se livra sans crainte à toute l'effervescence de ses passions. Comédien ambulant avant la révolution, il avait été froidement accueilli à La Haye et à Genève, où il était en outre directeur de sa troupe; à Lyon, il fut sifflé. Cette malheureuse ville paya bien cher, quelques années après, cet acte de justice, réclamé par le bon goût. A l'exemple des Néron, des Louis XI et de quelques autres monstres fameux, ce comédien, si loin d'eux par sa naissance et si près d'eux par ses forfaits, avait eu dans sa jeunesse des mœurs honnêtes, une conduite modeste et réservée; il acquit ainsi une considération qui était refusée au talent de l'acteur. On a remarqué que Collot-d'Herbois, dont la figure était assez imposante, l'œil expressif, la voix pleine, la pose académique, avait une grande prédilection pour les rôles de tyrans, et ce fut en effet ceux qu'il joua le moins mal. Il ne les remplit que trop bien sur la scène politique, et il fut un des acteurs les plus sanguinaires de la convention, où il avait tant de rivaux dans les Robespierre, les Marat, les Carrier, les Le Bon, les Couthon, les Saint-Just, les Le Bas, etc., etc. Collot-d'Herbois vint à Paris au commencement de la révolution, et se fit affilier à la société des jacobins, dont il fut d'abord un des orateurs les plus subalternes. Mais cette société ayant proposé un prix pour l'ouvrage qui ferait mieux sentir aux citoyens, et plus particulièrement au peuple et aux habitans des campagnes, les avantages de la constitution que l'assemblée nationale avait décrétée et que le roi avait acceptée, Collot-d'Herbois publia l'*Almanach du père Gérard*, qui remporta le prix, et acquit à son auteur une certaine célébrité. Le père Gérard n'était point un personnage imaginaire : il existait, et avait fait partie des états-généraux, où son bailliage l'avait député; c'était un cultivateur breton, plein de franchise, doué de beaucoup de sens, et un très-honnête homme. Collot-d'Herbois jugea qu'il serait piquant et dramatique de rendre

un personnage vivant, et que tout le monde connaissait, le héros de son livre. Il ne se trompa point, et cet ouvrage, qui n'est dépourvu ni de force dans le raisonnement, ni d'une certaine énergie dans le style, eut assez de succès pour persuader à son auteur qu'il pouvait parvenir à la plus haute fortune, prétendre aux postes les plus éminens de l'état, obtenir enfin un ministère. Danton fut nommé ministre de la justice. Collot-d'Herbois, qui prétendait à ce portefeuille, disait, au rapport de Prudhomme, son ami : «Louis »XVI n'est pas patriote ; s'il l'é»tait, n'aurait-il pas dû me nom»mer ministre de la justice ?» N'espérant plus rien d'une cour qui l'avait dédaigné, il saisit habilement l'occasion d'essayer l'impression que pourrait produire sur la multitude la fougue théâtrale de son zèle patriotique. Quarante soldats suisses, du régiment de Châteauvieux, furent condamnés aux galères, à la fin de 1790, pour cause d'insubordination lors des troubles de Nanci. Cette condamnation fut prononcée non en exécution des lois françaises, mais en exécution des lois de leur pays (voyez Bouillé et Désiles). Collot-d'Herbois, que la société des jacobins appuyait, présenta à l'assemblée législative, dans sa séance du 9 avril 1792, une pétition en faveur de ces soldats ; la pétition fut prise en considération par l'assemblée, et Louis XVI obtint des Cantons la remise du reste de la peine : les soldats revinrent du bagne de Brest. Collot-d'Herbois n'aurait pas trouvé dans le succès de sa tentative l'entier accomplissement de ses espérances, s'il se fût borné à ce triomphe modeste. Il avait fait recommander par la société des jacobins ces soldats étrangers, comme des martyrs de la liberté, aux différentes sociétés populaires, dans les villes où ils devaient passer. Ayant obtenu de Pétion, maire de Paris, que leur entrée dans la capitale aurait tout le caractère d'une fête civique, il fit préparer un char énorme et le fit orner de branches, de couronnes de laurier, et d'une multitude de petits drapeaux. Après avoir placé les soldats gracies sur le char, attelé de chevaux blancs, il s'y plaça lui-même dans une attitude théâtrale; et le cortége, accompagné d'une foule de citoyens, suivit lentement les boulevarts, aux acclamations de la multitude, depuis l'emplacement de la Bastille, jusqu'au Champ-de-Mars, où les triomphateurs prêtèrent serment de vivre et de mourir pour la patrie, mot dont ils corrompaient déjà la noble acception; c'est dans cette cérémonie que parurent les premiers bonnets rouges. Le cortége se rendit ensuite à l'assemblée législative, qui l'accueillit par de nombreux applaudissemens et lui accorda les honneurs de la séance. Cette jonglerie politique, toute dans l'intérêt de celui qui l'avait préparée et qui s'en était rendu le héros principal, servit merveilleusement ses projets, en fixant sur lui l'attention du peuple. Il devint membre de cette municipalité de Paris, qui, dans la matinée du 10 août 1792, après avoir chassé l'ancien corps municipal, se mit à sa place, s'installa elle-même, et

prononça la déchéance du roi. Dès le lendemain de cette journée, il devint membre du conseil attaché au ministère de la justice. On s'accorde généralement à dire qu'il fut le provocateur et le panégyriste des massacres des 2 et 3 septembre 1793, et l'on cite à l'appui de cette opinion les paroles qu'il adressait à Robert de Paris, qui le félicitait de sa nomination au conseil de la justice : « Voilà le faubourg Saint-Germain qui va bientôt être évacué; » nous pourrons choisir chacun » l'hôtel que nous voudrons. » Il présida l'assemblée électorale qui, en septembre 1792, nomma les députés à la convention nationale, et il fut l'un des premiers élus pour représenter le département de Paris. Dans la première séance de cette assemblée, il proposa l'abolition de la royauté en France, qui jusque-là n'avait été que suspendue. Le 30 octobre suivant, il réclama la peine de mort contre les émigrés. En mission à Nice, pays nouvellement conquis, il n'assista pas au jugement du roi; mais il envoya son vote pour la mort sans appel et sans sursis. De retour à Paris, quelque temps avant le prétendu assassinat de Léonard Bourdon, à Orléans, il fit déclarer cette ville en état de rébellion, et s'opposa à la mise en liberté des personnes qui avaient été arrêtées par suite de ce crime imaginaire. Ce farouche proconsul, surnommé le *tigre* et plus tard le *mitrailleur*, était, selon un historien, « le membre le plus actif du comité de salut public, le » plus véhément des jacobins et » le plus sanguinaire des terroristes. » Rentré à la convention nationale, il fut un de ceux qui organisèrent les 31 mai, 1er et 2 juin 1793, à la suite desquels fut renversé le parti de la *Gironde*, parti si remarquable par l'éloquence et la modération de presque tous ses membres. Élu président de la convention, le 13 juin, il remplit quelque temps après une courte mission dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, et à son retour, il dénonça Baco, maire de Nantes, et fit décréter l'arrestation de Garat, ministre de l'intérieur. La cause de cette arrestation a quelque chose de ridicule; mais elle peint trop bien le caractère de Collot-d'Herbois, pour que nous hésitions à la rapporter. Conduit au ministère de l'intérieur par une affaire particulière, il attendait dans l'antichambre où il s'était assis parmi la foule des solliciteurs, sur l'invitation de l'huissier, qui ne le connaissait pas et dont il ne s'était pas fait connaître. Mécontent d'attendre et plus encore d'être confondu avec le public, il se lève brusquement, et s'adressant à l'huissier : « Va dire à ton maître, » s'écrie-t-il en colère, que les » représentans du peuple ne sont » pas faits pour l'attendre, et que » je vais me plaindre à la convention de l'insolence de son ministre. » L'huissier effrayé entre dans le cabinet du ministre, qui sort à l'instant lui-même et vient s'excuser poliment d'un retard involontaire. Collot-d'Herbois ne fut point désarmé par les soumissions de Garat. Le masque du fier républicain cachait le tyran le plus impérieux et le plus impla-

cable. Le 6 septembre, sur la proposition de Barrère, Collot-d'Herbois fut, avec Billaud-Varennes, adjoint au comité de salut public. La loi dite des *suspects*, rendue le 17 de ce mois, avait tellement encombré les prisons de la capitale, que les membres du comité discutèrent les moyens de détruire ce foyer de sédition, qui, placé au centre de la république, pouvait l'embraser en un moment: Collot-d'Herbois s'opposa vivement à la déportation que ses collègues proposaient. « Il ne faut »rien déporter, dit-il, il faut dé»truire tous les conspirateurs; que »le lieu de leur détention soit mi»né et la mèche toujours allumée »pour les faire sauter, si eux ou »leurs partisans osent tenter de »nouveaux efforts contre la répu»blique. » Il fut aussi un de ces hommes qui alors, comme d'autres plus récemment, rêvèrent et organisèrent des conspirations pour les dénoncer ensuite et en faire punir les auteurs. Il reçut une digne récompense de son horrible zèle à proscrire, dans la mission qui lui fut confiée pour les départemens du Loiret et de l'Oise, et surtout pour la ville de Lyon, dont le nom seul excitait sa fureur, ville malheureuse qu'il se promettait bien de *purifier*. Ce fut en frimaire an 2 (novembre 1793) qu'il partit pour sa destination, avec Fouché de Nantes (depuis duc d'Otrante), l'un des deux commissaires qui lui avaient été adjoints. Le premier soin de Collot-d'Herbois, lorsqu'il arriva à Lyon, fut d'y répéter, en l'honneur de l'atroce Châlier (*voyez* ce nom), la scandaleuse mascarade qu'il avait organisée à Paris, en l'honneur des soldats suisses. La fête funèbre consacrée à la mémoire de Châlier ne fut pas seulement ridicule; elle inspira le dégoût et l'horreur. On y vit Collot-d'Herbois en première ligne, et après lui une guillotine ambulante. L'ex-comédien qui jouait le désespoir, s'écriait, en affectant de pousser de profonds soupirs : « Chaque goutte du sang »de Châlier retombe sur mon »cœur. » Dans sa correspondance avec la société des jacobins de Paris, il lui demandait pour composer ses *commissions extraordinaires*, de vrais *sans-culottes*, et pour l'aider dans son projet de *régénération* de la cité lyonnaise, une *colonne de l'armée révolutionnaire*. Bientôt il mit à exécution le décret de la convention du 21 vendémiaire an II (11 octobre 1793), dont il avait été le principal provocateur, et qui ordonnait à la fois la démolition des édifices publics et particuliers, et le changement du nom de la ville en celui de *commune affranchie*. En détruisant les différens édifices, Collot-d'Herbois continuait l'ouvrage de son collègue Couthon, qui avait déjà fait abattre la presque totalité des belles maisons de la place de Bellecour. Mais que lui importait le renversement de quelques pierres? Il voulait du sang; le sang seul pouvait effacer à ses yeux l'outrage qu'il avait reçu, et le sang coula bientôt. L'exécrable *commission temporaire*, dont le secrétaire *encore existant* outrage la nouvelle cause qu'il sert par une intolérance égale à la fureur qu'il mettait alors à la proscri-

re, arrêtait, jugeait et égorgeait jour et nuit. Collot-d'Herbois disait aux cinq juges qui composaient cette commission et aux bourreaux qui exécutaient ses jugemens. « Vous vous plaignez de » travailler le jour et la nuit ! Fai- » bles républicains, l'excès de vos » travaux est-il à comparer à mes » veilles? Brûlez, brûlez du feu qui » m'anime, et vous recouvrerez » de nouvelles forces. » L'instrument de mort était en permanence sur la place des Terreaux; c'est là que les mères, les femmes, les filles, les parentes des condamnés se rendaient pour les voir encore, se précipiter dans leur bras, et expirer de douleur, avant même que les victimes eussent été livrées aux bourreaux; quelques-unes de ces femmes éplorées demandaient à partager le supplice de leurs pères ou de leurs époux, et trop souvent leur prière était exaucée. La fortune, l'honneur de plus d'une épouse, de plus d'une vierge timide, furent en vain sacrifiés. « Je m'indigne, disait le monstre » à ses satellites, au milieu des » exécutions, je m'indigne que la » vengeance de la patrie soit aussi » morne et silencieuse : c'est à » coups de foudre qu'elle doit frap- » per ses ennemis. » Il écrivait de Lyon, à la convention : « Nous le » jurons, le peuple sera vengé; le » sol qui fut rougi du sang des pa- » triotes sera bouleversé. Tout ce » que le crime a élevé sera anéanti; » et sur les débris de cette ville su- » perbe et rebelle, qui fut assez » corrompue pour demander un » maître, le voyageur verra quel- » ques monumens simples et des » chaumières habitées par les amis » de la liberté et de l'égalité. » C'était dans la plaine des Broteaux que les fusillades et les coups de canon à mitraille arrachaient la vie aux citoyens attachés deux à deux ; le sabre, la baïonnette et la crosse de fusil achevaient les victimes qui n'étaient que mutilées ; et le Rhône, dans lequel on jetait les cadavres, qui n'étaient pas tous entièrement privés de la vie, les rejetait bientôt sur ses bords, ou les portait sur les rives étrangères, comme un monument des excès enfantés par la fureur des discordes civiles. Un jour, Collot-d'Herbois, présent à une des fusillades, aperçoit un soldat qui, ne pouvant maîtriser l'horreur qu'il éprouve, refuse de tirer. Collot-d'Herbois lui arrache avec colère l'arme des mains, et lui dit : « Homme pu- » sillanime, voilà comme tire un » républicain » ; et en même temps il abat la victime du premier coup de fusil. Dans ces exécutions journalières, six mille personnes périrent en plusieurs mois. Il n'était pas permis de se plaindre, de gémir, de se taire. Il fallait applaudir pour ne pas montrer une *faiblesse anti-républicaine.* « On trai- » tera comme *suspects,* disait-il » dans une de ses proclamations, » tous ceux qui laisseraient aper- » cevoir sur leur physionomie ou » dans leurs propos le moindre » signe de compassion. » Cependant quelques courageux citoyens, bravant la vengeance de l'exécrable proconsul, le dénoncèrent à la convention. Informé de ce fait, il arrive rapidement à Paris, se présente à l'assemblée, et dit froidement, joignant le

mensonge à l'audace, que « le canon n'avait tiré qu'une seule fois » sur soixante des plus coupables, » pour les anéantir d'un seul coup. » Puis il ajoute avec véhémence : « Qui de vous n'eût pas voulu tenir la foudre pour anéantir ces » traîtres ? Qui de vous n'eût pas » voulu donner à la faux de la » mort un mouvement tel qu'elle » pût les moissonner tous à la fois ? » Le comité de salut public, alors tout-puissant, soutint Collot-d'Herbois et se prêta à ce qu'il fît jouer dans Paris une des scènes dont il connaissait l'empire sur la multitude. Des hommes qui lui étaient dévoués portèrent dans les rues l'effigie de la tête sanglante de Châlier ; et lorsqu'ils se présentèrent à la convention, Collot-d'Herbois, en parodiant Antoine montrant au peuple Romain les restes de César assassiné, n'invoqua point vainement les mânes de Châlier : la convention intimidée passa à l'ordre du jour sur la dénonciation, approuva les mesures de son député, et ordonna l'impression de son discours. Néanmoins, depuis ce moment, il parut plus rarement à la tribune nationale qu'à celle de la société des jacobins, où il se vantait de son zèle patriotique, célébrait les grands services que Ronsin avait rendus dans sa mission ; se plaignait du découragement, du *modérantisme* des patriotes; déclarait que Gaillard, le plus fidèle ami de Châlier, s'était tué de désespoir; et exhortait tous les membres de la société « à rester jacobins, à rester montagnards, » et à sauver la liberté. » Carrier, si horriblement digne par sa conduite dans l'Ouest d'être loué par le proscripteur des Lyonnais, trouva dans Collot-d'Herbois le plus ardent appui et le plus impudent apologiste. Jusque-là Collot-d'Herbois et Robespierre (*voy.* ce nom) avaient vécu dans une assez parfaite intelligence ; elle cessa tout à coup à l'occasion d'un événement qui acquit à Collot-d'Herbois une popularité dont Robespierre fut jaloux. Dans la nuit du 3 au 4 prairial an 2 (22 au 23 mai 1794), Collot rentrant chez lui fut assailli par un nommé Henri l'Admiral (*voy.* Admiral), qui lui tira sans l'atteindre deux coups de pistolet; mais Geoffroi, serrurier, accourut aux cris de Collot, poursuivit l'assassin, et fut blessé grièvement. Cet événement occupa tout Paris. Barrère fit un rapport ridiculement pathétique, dans lequel il rappela que Collot-d'Herbois avait été le premier à proclamer la république ; et lorsque le lendemain ce député parut à la convention, il fut vivement applaudi et félicité par le président. Robespierre, voulant ramener sur lui seul l'intérêt et la faveur populaire, annonça qu'une jeune fille nommée Renaud (*voy.* ce nom), âgée de vingt ans, qui s'était présentée chez lui pour voir, disait-elle, un tyran, avait voulu l'assassiner; il supposa une grande conspiration, et impliqua cette jeune fille et cinquante autres personnes dans le procès de l'Admiral. Cette tentative de Robespierre fut inutile pour ses projets; les cinquante victimes furent sacrifiées, et Collot-d'Herbois resta en possession de la faveur

du peuple et de la confiance de son parti, qui le porta à la présidence de la convention le 1er thermidor an 2 (19 juillet 1794). La mésintelligence entre Robespierre et Collot-d'Herbois était à son comble, et chacun d'eux n'attendait que le moment de sacrifier son rival. Dans la journée du 9 thermidor, après avoir réfuté avec force le discours que Robespierre avait prononcé la veille, établi les preuves de sa tyrannie, et annoncé que le comité de sûreté générale était occupé par les plus redoutables défenseurs du tyran, il s'écria « qu'il ne lui restait plus »qu'à mourir à son poste. » La chute de Robespierre ajouta à son triomphe, qui fut troublé quelque temps après par la dénonciation de Lecointre de Versailles, tant contre lui que contre ses collègues des comités de salut public et de sûreté générale, Billaud-Varennes, Barrère, Amar, Vadier et Voulland. Collot-d'Herbois, malgré l'évidence des faits, eut encore assez d'influence pour que la convention passât à l'ordre du jour le 13 fructidor suivant (30 août). Un mois après, le 12 vendémiaire an 3 (3 octobre 1794), Legendre renouvela contre Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère, la dénonciation de Lecointre de Versailles, et obtint qu'une commission serait chargée de l'examen de la conduite de ces trois députés. Le 7 pluviôse an 3 (27 décembre), Merlin de Douai fit décréter qu'il y avait lieu à examen; et la commission des vingt-un proposa, le 12 ventôse suivant (2 mars), l'arrestation des trois représentans inculpés; elle fut sur-le-champ décrétée. Une députation de la ville de Lyon apporta à l'assemblée une dénonciation qui fortifiait, par l'exposé des faits les plus graves, la mesure législative dont Collot-d'Herbois était particulièrement l'objet. Il profita avec autant d'adresse que de succès de la fermentation causée dans Paris par un prétendu projet de le sauver. Dans sa défense, toute en récriminations contre les membres des comités, dont il n'avait fait, disait-il, qu'exécuter les mesures, il sut alarmer la convention elle-même. « Ce n'est point contre moi, »s'écriait-il, mais contre l'assem»blée tout entière que l'on com»mence la guerre par des libelles, »jusqu'au moment où l'on pour»ra la soutenir par les poignards, »et la terminer par les échafauds. » La discussion contre Collot-d'Herbois et ses deux collègues, commencée le 5 germinal an 3 (25 mars 1795), fut interrompue le 12 du même mois (1er avril), par la tentative que fit le peuple des faubourgs, dirigé par le parti des jacobins contre la majorité de la convention. Cette tentative n'ayant pas eu le résultat que les instigateurs s'en promettaient, l'assemblée condamna, immédiatement après l'ordre rétabli dans son sein, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère, à la déportation à la Guianne, et ordonna qu'ils seraient dirigés le jour même sur Rochefort. Jusqu'au 1er prairial an 4 (22 mai 1795), les partisans de ces députés parvinrent à paralyser la mesure prise contre eux; mais l'insurrection du 1er prairial, dont le but était le

même que celle du 12 germinal précédent, ayant éclaté avec une violence qui alarma chaque représentant pour sa propre vie, et dont Féraud (*voyez* ce nom), fut la victime dans l'enceinte même de l'assemblée, la convention décréta que dans le cas où Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère ne seraient point encore partis pour leur destination, ils devraient être traduits au tribunal criminel de la Charente-Inférieure. Avant l'arrivée du courrier porteur du décret, des avis particuliers étaient parvenus à Rochefort, et l'on s'était hâté d'embarquer Collot et Billaud. Séparé de Billaud-Varennes, dès leur arrivée à Cayenne, Collot-d'Herbois, à qui le malheur n'avait rien fait perdre de la férocité qu'il avait contractée, tenta d'insurger les noirs contre les blancs; l'autorité, informée de ces manœuvres, le fit enfermer dans le fort de Sinamary. Il y fut atteint d'une fièvre chaude. L'ordre ayant été donné de le transférer dans l'hôpital de Cayenne, dévoré d'une soif ardente pendant qu'on le transportait à sa destination, il demanda à boire. Soit erreur de la part des Nègres qui le portaient, soit d'après des ordres secrets, ils lui donnèrent, au lieu d'une bouteille d'eau, une bouteille de rhum qu'il but d'un trait. Ses souffrances, dès ce moment, devinrent horribles; il expira dans les convulsions, en arrivant à l'hôpital, le 18 nivôse an 4 (8 janvier 1796). Cette esquisse d'un des plus épouvantables caractères des temps modernes, paraîtrait incomplète si nous ne faisions point mention des ouvrages que Collot-d'Herbois a composés. Ses pièces de théâtre et ses opuscules littéraires sont parfaitement d'accord avec ses principes politiques. Si, comme l'a dit Buffon, le *style est l'homme même*, on peut dire : *les ouvrages de Collot-d'Herbois sont Collot-d'Herbois lui-même*. Il a donné : 1° *Almanach du P. Gérard* (Paris, 1792, in-12 avec figures, réimprimé en différens formats, et traduit en anglais par J. Oswald, en hollandais et en allemand, et honoré d'une réfutation sous ce titre : *Almanach de l'abbé Maury, ou réfutation de l'Almanach du P. Gérard*); 2° *Clémence et Montjair*, drame en 5 actes et en vers; 3° *Lucie ou les parens imprudens*, drame en 5 actes et en prose, 1772, in-8°, réimprimé à Nantes, en 1774; à Avignon, en 1777 et à La Haye, en 1781; 4° *le Paysan magistrat*, comédie en 5 actes et en prose, imité de l'*Alcade de Zalamea*, de Calderon, auteur espagnol, 1777, in-8°, réimprimée en 1780, à Bruxelles en 1785, et à Paris en 1790; 5° *le vrai Généreux, ou les bons Mariages*, drame villageois en un acte, 1777, in-8°; 6° *le bon Angevin ou l'hommage du cœur*, comédie en un acte, 1777, in-8°; 7° *le Bénéfice*, comédie-proverbe en un acte, 1778, in-8°; 8° *le Français à la Grenade, ou l'impromptu de la guerre et de l'amour*, comédie-divertissement, imprimée à Lille en 1779, in-8°, et à Douai dans la même année; 9° *l'Amant loup-garou, ou monsieur Rodomont*, pièce comique en 4 actes et en prose, imitée des *Commères de Windsor*, de Shakespea-

re, Douai, 1780, in-8°; 10° *Adrienne ou le secret de famille*, comédie en 3 actes et en prose, 1790, in-8°; 11° *l'Inconnu ou le préjugé nouvellement vaincu*, comédie en 3 actes et en prose, 1790, in-8°; 12° *la Famille patriote ou la fédération*, pièce nationale en 2 actes et en prose, 1790, in-8°; 13° *le Procès de Socrate ou le régime des anciens temps*, comédie en 3 actes et en prose, 1791, in-8°; 14° *les Portefeuilles*, comédie en 2 actes et en prose, 1791, in-8°; 15° *l'Aîné et le Cadet*, comédie en 2 actes et en prose, 1791, in-8°. 16° Collot-d'Herbois donna, en 1790, au Théâtre-Français (alors du Palais-Royal), *la Journée de Louis XII*, comédie héroïque nationale en 3 actes; 17° sur le même théâtre et la même année, *Isabelle et don Louis*, comédie en 3 actes. Ces deux pièces n'ont point été imprimées. Il a rédigé un grand nombre de rapports qui ont été imprimés dans le *Moniteur*, ou séparément; il a pris part à la rédaction de la *Réponse* (qu'il a signée) *des membres des deux anciens comités de salut public et de sûreté générale aux imputations renouvelées contre eux*, par L. Lecointre de Versailles, an 3, in-8°; et à la brochure, an 3, in-8°, publiée sous ce titre : *les Membres de l'ancien comité de salut public au peuple français et à ses représentans*. Avant le 9 thermidor an 3, il publia une *Réponse* aux accusations dirigées contre lui sur sa conduite à Lyon.

COLMAN (George), le père, surnommé *le petit Colman*, tient une place distinguée parmi les auteurs dramatiques anglais. Ses pièces sont libres, sa gaieté est caustique, ses plans ont de l'intérêt, ses caractères plus de vérité que la plupart des personnages de comédies anglaises. La *Femme jalouse* de Colman est une de ces pièces qui, sans tomber dans le genre essentiellement faux du drame, qui ne considère la vie que sous un point de vue rare et outré, mêlent cependant l'intérêt des passions humaines à la gaieté des travers de l'esprit. A peine, dans le théâtre de tous les peuples, citera-t-on dix pièces qui soient le miroir fidèle et intéressant de la vie telle qu'elle est. La *Femme jalouse* est de ce petit nombre; et la servile imitation qu'en a faite Desforges, tout en altérant le naturel et le trait du dialogue, tout en affaiblissant les caractères, s'est maintenue sur la scène française par la force du sujet. Colman toutefois manque de goût dans les détails et de grâce dans le dialogue: il n'a pas la pénétrante et brillante satire de Shéridan; il est inférieur à Cumberland pour la pureté classique, à Cibber pour la verve, à Garrick pour le ton du grand monde; mais il a l'élégance, la finesse, le talent de peindre, et surtout beaucoup de cette gaieté originale que les anglais appellent *humour* : sa place entre les auteurs comiques de son pays, ressemble à celle que Dufresny occupe en France. En joignant son talent à celui de Garrick, il produisit une pièce charmante et irrégulière, *le Mariage clandestin*. Sa première comédie, *Polly Honeycomb*, eut un succès prodigieux. C'est l'une des débauches d'esprit les plus légères que l'on ait

jamais osé livrer à la scène. Dans les vingt-six ouvrages dramatiques qu'il a laissés, même vérité, même licence, mais rarement un plan bien tracé, peu d'ordre dans la richesse; c'est un recueil de portraits, de scènes, de caricatures, que les habiles peuvent exploiter. Il a traduit *Térence* et *l'Art poétique*, sans beaucoup de succès. Le *Connaisseur*, ouvrage dans le genre du *Spectateur*, qu'il a publié avec Thornton, est l'un des plus faibles essais de ce genre : cependant à travers la légèreté du crayon d'un jeune homme de vingt ans (tel était son âge), on peut remarquer une ironie fine et des traits d'observation. Après une vie heureuse et agréable, passée dans le monde et au milieu des succès, après avoir fort bien dirigé les deux théâtres de Haymarket et de Covent-Garden, il devint fou, et mourut à Paddington, dans une maison d'aliénés, le 14 août 1794.

COLNET (Charles-Joseph), homme de lettres et libraire, né vers 1770, près de Vervins, termina ses études à l'université de Paris. Les auteurs de la troisième édition du *Dictionnaire des girouettes* prétendent que M. Colnet a été grand-vicaire de Soissons, et qu'il composait les mandemens de son évêque; ils ajoutent que ses différens écrits depuis la révolution attestent la mobilité de ses opinions politiques. Laissant à ces auteurs toute la responsabilité de leurs assertions, nous nous contenterons de rapporter que M. Colnet fut arrêté, après le 20 mars 1815, pour un article du *Journal général*, qui n'était pas tout-à-fait dans l'esprit du temps. M. Colnet, du reste, a toujours été de l'opposition littéraire; et quoique aucun de ses ouvrages polémiques ou poétiques ne porte son nom, cela n'empêche pas qu'on lui attribue avec quelque certitude : 1° *Mémoires secrets de la république des lettres, ou journal de l'opposition littéraire*, ouvrage que la police fit cesser en 1801, après avoir fait saisir le 10° cahier; 2° *Etrennes à l'Institut national, ou revue littéraire de l'an* VII, in-12; 4° les mêmes étrennes pour l'an VIII, in-12; *La fin du* 18° *siècle*, satire; 5° *Correspondance turque*, in-8°, 1801, 2 éditions; 6° *Les satiriques du* 18° *siècle*, 7 vol. in-8°; 7° *L'art de dîner en ville, à l'usage des gens de lettres*, 1810, petit poëme qui n'est pas dénué de talent, et où l'on trouve des vers heureux; 2° édition, 1813; il y a une 3° édition. M. Colnet, qui signait ses articles d'une modeste initiale, lorsqu'il travaillait au *Journal des arts*, au *Journal de Paris* et au *Journal général*, les signe en toutes lettres depuis qu'il est rédacteur à la *Gazette de France*, précaution surabondante; M. Colnet s'est fait un style qui n'appartient qu'à lui. On lui reproche une manière à la fois prétentieuse, burlesque et monotone; la recherche du trait, et l'affectation d'une gaieté souvent forcée.

COLOGNA (Abraham de), d'une famille recommandable, né à Mantoue, naturalisé Français en 1816, grand-rabbin et président du consistoire central des Israélites de France, chevalier de la Couronne-de-fer. M. de Cologna

était depuis plusieurs années rabbin-juge au tribunal civil particulier des juifs de Mantoue, lors de l'introduction, en 1804, du code français dans le royaume d'Italie. Au commencement de 1797, après la prise de Mantoue par les Français, il fut nommé membre de l'administration de ce duché; et après la réunion de ce même duché à la république Cisalpine, mesure qui eut lieu dans la même année, il passa à Milan en qualité de membre du conseil des anciens, place qu'il conserva, malgré les changemens survenus dans ce corps, jusqu'en 1799, époque de l'entrée à Milan des armées austro-russes. Le gouvernement autrichien ayant été rétabli dans cette ville, tous les représentans eurent ordre de se retirer sans délai dans leurs foyers. M. de Cologna seul obtint la liberté de rester à Milan. Vers la fin de la même année, il retourna à Mantoue, où il reprit ses fonctions de grand-rabbin. En 1801 il fit partie du congrès italien qui se tint à Lyon, et fut nommé membre du collége électoral des *dotti*. En 1806 il vint à Paris en qualité de membre rabbin de l'assemblée générale des Israélites de France, fut l'un des deux assesseurs du grand Sanhédrin, et en 1808, l'un des trois grands-rabbins du consistoire central, qu'il préside depuis 1812. Nommé par Napoléon chevalier de la Couronne de fer, il a été reconnu comme tel par l'empereur d'Autriche, et autorisé, par le roi de France, à en porter la décoration. M. de Cologna est un homme très-instruit; outre sa langue natale, il possède parfaitement l'hébreu et les langues modernes et savantes. Il est auteur de poésies hébraïques, et de plusieurs discours de théologie ou de morale dans plusieurs langues. Il a publié différens articles dans l'ouvrage périodique l'*Israélite français*, et deux brochures en 1817, l'une sur l'ouvrage de M. Bail; *les Juifs au 19e siècle*, et l'autre sur une lettre de M. le baron S. de S. (Sylvestre de Sacy), *concernant le problème de l'émancipation complète des juifs*.

COLOMBEL (Louis-Joseph), nommé, en septembre 1792, par le département de la Meurthe, député suppléant à la convention nationale, n'y prit séance qu'après l'exécution de Salles, l'un des membres les plus distingués du parti *girondin*. Deux fois membre du comité de sûreté générale, et deux fois envoyé en mission dans le Midi, à l'époque où les partis s'attaquaient encore avec violence, Colombel fit peu de bien et peu de mal, et sa carrière politique est à peu près nulle pour l'histoire contemporaine. Après la session conventionnelle, il passa au conseil des anciens; mais il n'approuva point les événemens du 18 brumaire an 8, et n'entra pas au corps législatif créé par suite de la constitution de l'an 8; il fut seulement nommé administrateur des hôpitaux militaires. Depuis cette époque, devenu possesseur d'une fortune qui contraste avec celle dont il jouissait avant la révolution, comme dragon au régiment de la Rochefoucault, et ensuite comme débitant de tabac à Pont-à-Mousson, il a, dit-on, après le retour du roi, sollicité, mais

sans succès, une sous-préfecture.

COLOMBIER (Jean), médecin. On lui doit des changemens utiles, pour le service médical militaire. Le *Code de médecine militaire*, 5 vol. in-12, 1772; la *Médecine militaire*, 7 vol. in-8°, 1778; et surtout les *Préceptes sur la santé des gens de guerre*, reproduits sous trois titres différens, 1775, 1778, 1779, offrent un corps très-complet de tout ce qui peut arracher à la mort, préserver des fatigues meurtrières, garantir, fortifier ou sauver les hommes qui défendent leur patrie. Ces chariots sanglans, sur lesquels les blessés étaient entassés comme des animaux; ces salles d'hôpitaux où l'on parquait de grands troupeaux de mourans, qui, dans un air pestiféré, expiraient plutôt victimes de la contagion, quand ils ne mouraient pas de leurs blessures; ces alimens malsains, ces marches précipitées sans nécessité, et que des repos courts et nombreux eussent rendues supportables, ces cantonnemens humides et fiévreux, ces boissons plus homicides que l'épée; enfin tout ce qui ajoute aux dangers inévitables de la guerre, la langueur d'un corps affaissé et mille douleurs inutiles : Colombier s'est occupé d'offrir à tous ces maux des palliatifs ou des remèdes; il a même inventé des machines, donné le dessin d'un nouveau havresac, et mis en usage un chariot suspendu pour les blessés. On doit encore à ce médecin philanthrope, dont les recherches ont toujours porté un caractère si utile et si noble, le commencemment d'un excellent ouvrage sur *le Lait des femmes*, et sur les maladies qu'il cause ou développe, 1782, in-8°; et une bonne *Pharmacopée pour les dépôts de mendicité*, à laquelle M. Chaumeton a seulement reproché d'être trop *riche*. Son *Mémoire sur les épidémies* et son *instruction pour les insensés*, etc., ont été composés en société avec Doublet. Cet homme honorable mourut victime de son dévouement à ses semblables. Inspecteur-général des hôpitaux civils et militaires, il s'acquitta de ses fonctions avec un zèle qui le conduisit au tombeau : plus de dix hôpitaux ont été fondés d'après ses réclamations et ses plans; et (il faut le dire à l'honneur d'une cour frivole et dissipée), les ministres en lui donnant le cordon de Saint-Michel, et le titre de conseiller-d'état, récompensèrent dignement ses travaux. Il était né à Toul, le 2 décembre 1736; il est mort le 4 août 1789.

COLOMBO (Dominique), poète pastoral, a passé sa vie au milieu des bergers qu'il chantait. Pour eux, il s'est fait mettre en prison pendant l'occupation de l'Italie par les troupes françaises. Comme poète, il a de l'originalité et de la douceur. Prêtre, il remplit avec indolence les hautes fonctions pour lesquelles il n'était pas né. Citoyen, il mérite des éloges; et les mauvais traitemens auxquels il s'exposa en prenant la défense d'une classe d'hommes qui souvent manque de défenseurs, parlent assez en faveur de son caractère. On lui doit les *Sciolti campestri*, Brescia, 1798; *I piaceri della solitudine*, ibid., 1781; et deux églogues d'un genre très-neuf sur la prise et la ruine de

Brescia. Il est né en 1749, et mort en 1813 sur le territoire de cette ville. Des vers pleins de facilité et de grâce, et quelques dissertations ingénieuses, lui assignent un rang secondaire parmi les poètes italiens. C'est lui qui, dans ces derniers temps, a réveillé cette ancienne question, de savoir si la tragédie italienne est un genre naturel et raisonnable, et si le vers tragique italien n'a pas quelque chose de forcé. Il décidait affirmativement la question sur laquelle il ne nous appartient pas de prononcer, et que mille écrivains italiens s'efforcèrent de résoudre d'une manière plus favorable à leur pays.

COMBE (Harvey-Christian), alderman de Londres, a mérité dans ces derniers temps l'estime de ses concitoyens. Nommé lord-maire en 1800, il exerça avec patriotisme cette magistrature bourgeoise, qui expose son possesseur à la haine de la cour, et souvent au mécontentement de la cité. L'un des premiers, il s'engagea comme volontaire pour la défense de son pays, et fut nommé capitaine. Plusieurs fois il parla dans les assemblées de la cité, contre les exactions du ministère, contre cet *income-tax*, dont *Churchill* a dit en beaux vers, que c'est le *rocher terrible sous lequel la liberté anglaise expire en gémissant;* enfin, contre tout ce qui lui parut attaquer l'indépendance de son pays, ou nuire aux intérêts de ses compatriotes. Très-riche, maître d'une brasserie considérable, sans instruction, sans éloquence, doué d'une figure froide, impassible, et tout au moins peu spirituelle; il a, ce qui vaut mieux que le talent et la figure, une âme généreuse, une bonté parfaite, et un dévouement complet à sa patrie. La cour ou plutôt la famille royale lui a pardonné ces dernières qualités, et souvent l'alderman le plus populaire (après le célèbre Wood), présente aux *highnesses* et aux *excellencies* qui viennent fréquemment lui rendre visite dans son établissement, les *sices*, les tranches de *jambon* et le *porter*, qui sont goûtés chez nos voisins par les gourmets de toutes les opinions et les buveurs de tous les partis.

COMBES-DOUNOUS (Jean-Jacques), ex-législateur, fut incarcéré pendant la terreur, et passa treize mois dans les cachots. Juge au tribunal civil de Montauban, il fut nommé en 1815 membre de la *Chambre des représentans*, et fut destitué au retour du roi. Comme écrivain, il a été en butte aux critiques amères d'un parti. Qui ne pense pas comme nous, disent les aristarques de certaines époques, ne peut avoir ni style, ni mérite, ni instruction; cette règle générale facilite beaucoup la critique et partage naturellement les auteurs en deux classes: les *bons auteurs*, c'est-à-dire les amis; les *mauvais auteurs*, c'est-à-dire les adversaires. Les ouvrages de M. Combes-Dounous, aux yeux de la critique ordinaire, attesteraient beaucoup d'érudition et de méditation, une connaissance approfondie des langues mortes, et un esprit fécond en idées nouvelles. Son crime est d'avoir, dans un *Essai* très-philosophique, *sur le Platonisme et sur Platon*, considéré ce philosophe comme le

précurseur de Jésus-Christ. En cela, M. Combes n'a fait que répéter l'assertion des Pères de l'Eglise les plus respectables. Les mystérieuses doctrines de Platon, la douceur presque divine de ses préceptes, ont même engagé plusieurs fidèles à le canoniser à son insu. On doit encore à M. Combes la *Traduction des Dissertations de Maxime de Tyr*, avec d'excellentes notes.

COMBETTE-CAUMONT (Jean-Joseph-Lazare de), conseiller au parlement de Toulouse, et issu d'une famille très-ancienne, naquit à Gaillac, en Albigeois, en 1745. Il déploya beaucoup de fermeté en 1771, lors des querelles du chancelier Maupeou avec la compagnie : aussi fut-il des premiers exilés. Il eut encore à faire preuve de constance sous l'administration du cardinal de Brienne; se montrant toujours le zélé défenseur des droits de la nation. Lors de la proscription en masse du parlement de Toulouse en 1793, il ne voulut pas se séparer de ses confrères; on l'arrêta, on le conduisit à Paris; et là, jugé par le tribunal révolutionnaire de la Seine, il périt le 13 juin 1794.

COMBETTE-CAUMONT (le vicomte Joseph-Marie de), fils du précédent, né à Gaillac, département du Tarn, en 1771, fit ses études au collége de Sorèze, et vint plus tard se faire recevoir à Toulouse avocat au parlement; il était destiné par son père à le remplacer un jour dans la carrière de la magistrature. Il émigra en 1791, et essuya dans cette fuite toutes les vicissitudes d'une vie errante dans l'ancien et le nouveau monde qu'il parcourut. Profitant de l'amnistie accordée par le gouvernement des consuls, M. de Combette-Caumont, en 1802, revint dans la patrie qu'il chérissait d'autant plus *qu'il avait vu l'étranger*. L'empereur, lors de la formation des cours impériales de 1811, le nomma conseiller à celle de Toulouse. Il remplit ses fonctions avec zèle et sagacité. Après l'époque bruyante des *cent jours*, époque pendant laquelle il ne crut pas devoir abandonner son poste, il fut chargé, en 1817, de la procédure concernant l'assassinat du général Ramel (*Voy.* ce nom). Ce crime commis au milieu de toutes les autorités qui ne cherchèrent pas à le prévenir, et qui ne songeaient pas à le poursuivre, était demeuré sans vengeance : le gouvernement les y obligea enfin. Les ramifications de cette affaire étaient immenses : il était dangereux de vouloir s'en charger; car les coupables de fait s'appuyaient sur un crédit sans bornes; de hauts personnages qui les avaient fait agir ayant un intérêt direct à les protéger. Le temps dévoilera sans doute toutes ces infâmes machinations. On n'épargna rien dès le commencement pour intimider le vicomte de Combette-Caumont; les lettres anonymes, les insinuations, les menaces de vive voix ou par écrit, la calomnie, les voies de fait, on employa tout, et rien ne le fit dévier de la ligne de son devoir. L'autorité disait veiller à sa sûreté; et un soir qu'il venait de quitter un des principaux magistrats de la ville, lequel lui avait donné l'assurance la plus solen-

Gorges Comnène.

Delaval pinx. *Fromy del. et Sculp.*

nelle qu'il était l'objet d'une surveillance particulière ; à deux cents pas de là, un brigand se précipita sur lui, et chercha à le faire périr en le frappant avec une anguille remplie de son et de plomb. Peu de temps après, on lança une pierre énorme au travers de la fenêtre de son cabinet, qui vint tomber sur la table où il écrivait. Enfin, la veille de la procédure, des individus en nombre s'introduisirent par les toits dans la maison, enfoncèrent les diverses portes de son appartement, lui volèrent dix-huit cents francs et une boîte d'or, mais ne purent se saisir de la procédure, objet principal de leur recherche. Le vicomte de Combette-Caumont, appelé à Paris pour rendre compte de cette affaire (dont, d'après les instructions ministérielles, il ne devait communiquer l'instruction ni au premier président, ni au procureur général, le garde-des-sceaux s'en étant réservé l'attribution directe), eut l'honneur d'en entretenir le roi dans une audience particulière. Il lut un rapport secret au conseil des ministres ; et sa noble et ferme conduite fut récompensée par le titre de vicomte, que Sa Majesté lui accorda en 1817. Depuis lors, objet de la haine des ennemis de la France, dont il connaît les criminels projets, il n'a pas dévié de la ligne constitutionnelle, et mérite l'estime des gens de bien, qui ne sont pas *les honnêtes gens*.

COMNÈNE (Démétrius). La maison impériale des Comnène remonte, s'il faut en croire les historiens Jean Lascary et Léon Allatius, au fils d'Enée, Ascagne; ce qui paraît certain, c'est que l'origine de cette famille est très-ancienne. La maison des Comnène a produit dix-neuf rois, dix-huit empereurs, et un grand nombre de princes souverains, jusqu'à Constantin Comnène inclusivement, troisième aïeul de la génération actuelle. David Comnène, mis à mort avec sa famille par Mahomet II en 1462, fut le dernier empereur de cette race. Ceux de ses fils qui purent échapper à ce massacre se réfugièrent en Laconie, où, pendant près de deux cents ans, ils firent, de père en fils, la guerre aux Turcs. Trahi et non vaincu, Constantin Comnène fut contraint de s'expatrier. Il aborda à Gènes en 1676, à la tête d'une nombreuse colonie de Grecs qui voulurent partager son exil. Le gouvernement génois lui accorda une grande étendue de terrain en Corse, où il se fixa avec sa colonie dont il fut le premier chef. Cette qualité, qu'il transmit à sa postérité, fut supprimée, et les biens même de la famille Comnène furent réunis au domaine de l'état, lors de la réunion de la Corse à la France. Démétrius Comnène, fils de ce dernier chef, réclama contre cette spoliation. Le gouvernement français lui accorda des dédommagemens pour ses biens; mais il répondit à ses prétentions, que, d'après les coutumes de la monarchie, il ne pouvait jouir que des distinctions adoptées dans le royaume. Toutefois Louis XVI, par lettres-patentes données en 1782, enregistrées au parlement, reconnut la filiation de la maison im-

périale de Comnène depuis David, dernier empereur de Trébisonde, jusqu'à Démétrius Comnène. Le prince Démétrius, qui avant la révolution avait servi en France comme capitaine de cavalerie, et avait été chargé d'une mission dans le Levant, après l'expatriation des princes de la maison de Bourbon, se rendit à Coblentz, puis à l'armée de Condé. Le prince l'accueillit avec distinction, et lui dit : *Vous savez comme on descend du trône.* Le prince Démétrius répondit : *Oui, monseigneur; mais mes ancêtres n'avaient pas un Condé.* Le prince Démétrius resta attaché à la cause royale, et ne rentra en France qu'en 1802; il vécut dans la retraite jusqu'en 1814, jouissant d'une pension de 4000 francs que lui faisait l'empereur Napoléon. A l'époque de la première restauration, le roi lui conféra le grade de maréchal-de-camp, le nomma chevalier de Saint-Louis, et lui conserva la pension de 4000 francs dont nous venons de parler. Le prince Démétrius, né en Corse en 1750, marié en 1784 à Mme Boucherville de La Chaussée, fille d'un capitaine de vaisseau, mourut, sans postérité, le 8 septembre 1821. C'était un homme très-instruit, et parlant plusieurs langues; il a laissé un ouvrage manuscrit qui paraît devoir former deux volumes dont on prépare l'impression, et qui a pour objet de prouver, contre le sentiment de plusieurs historiens, *que les peuples de la Grèce avant Homère n'étaient pas dans l'état de barbarie.*

COMPAGNONI (Joseph), prêtre séculier de la Romagne, n'a publié que des ouvrages remarquables par le sujet et par le style. Dans ses *Veillées du Tasse*, traduites par Barrère en 1804, il a exprimé avec chaleur les passions et le délire du malheureux poète; quelques longueurs et un peu d'enflure ne détruisent pas l'intérêt de cet ouvrage plein d'éclat et de verve. Compagnoni a donné au public l'*Eloge de la polygamie*, qu'il a même tâché d'établir en Italie; la motion qu'il fit à ce sujet, au sein du conseil législatif de la république Cisalpine, fut repoussée, et l'orateur développa vainement dans un discours poétique, les avantages de la pluralité des femmes pour le perfectionnement de l'espèce humaine. On lui doit encore un essai *sur les Hébreux*, où il peint avec beaucoup d'enthousiasme cet héroïsme théocratique, cette exaltation austère et sombre, cette imagination gigantesque mais terrible, qui distinguent les Hébreux, non-seulement du reste de l'Asie, mais du reste des nations. Après avoir été membre du conseil législatif de la république Cisalpine, il devint secrétaire du conseil-d'état, conseiller-d'état, chevalier de la Couronne-de-fer, et il prit aux derniers troubles la part que devait naturellement y prendre un homme doué d'une imagination vive, et non moins avide d'honneurs que de nouveautés.

COMPANS (le comte Jean-Dominique), lieutenant-général, né le 26 juin 1769, à Salies (Haute-Garonne). Il partit à l'époque de la première coalition contre la France, en qualité de volontaire dans le 3e bataillon de la Haute-

Garonne, qui fut envoyé en 1792 à l'armée des Alpes, et ensuite à celle d'Italie. Le jeune Compans, que sa bravoure et son habileté avaient fait remarquer de ses chefs, parvint rapidement au grade de général de brigade, qui lui fut accordé le 2 messidor an 7, après la bataille de San-Juliano; il se fit aussi remarquer à la prise du mont Saint-Bernard, en 1799, sous les ordres du général Championnet, et mérita que l'empereur, en lui envoyant, le 30 fructidor an 11 (1805), le brevet qui le confirmait dans le grade de général de brigade, louât sa valeur, sa fidélité et son expérience. Le général Compans justifia de plus en plus cet éloge; il fit partie du camp de Saint-Omer. Dans la campagne de 1806, chef d'état-major contre les Prussiens, il se distingua à la bataille d'Iéna, le 14 octobre de la même année; il fut nommé général de division le 23 novembre suivant, et grand-officier de la légion-d'honneur le 11 juillet 1807. Il soutint, dans la campagne de Russie sa réputation de bravoure, particulièrement au combat de Mohilow le 23 juillet 1812, et à celui de Mojaïsk où il fut blessé le 7 octobre suivant. Le 2 mai 1813, à la bataille de Lutzen, étant commandant de la première division du corps d'armée du duc de Raguse (maréchal Marmont), il arrêta l'ennemi qui voulait déborder sa droite. Sa belle conduite dans cette circonstance le fit citer comme l'un des plus habiles et des plus braves officiers-généraux; le 20 mai, il s'empara de Bautzen, et concourut puissamment au gain de la bataille. Le 16 octobre, pendant la bataille de Wacherau, il fut blessé en défendant Leipsick. Moins heureux, mais toujours digne de sa réputation, dans la funeste campagne de 1814, il commanda un des corps d'armée, et résista avec le plus grand courage aux troupes russes sous les ordres du comte de Witgenstein. Forcé de se replier sur Bondi, il se réunit au corps d'armée qui se rassemblait sous les murs de la capitale. Après la première restauration, le géneral Compans fut nommé chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la légion-d'honneur, et membre du comité de la guerre. Par suite des événemens du 20 mars 1815, il se rangea de nouveau sous les aigles de Napoléon, parce qu'il y trouvait l'occasion de servir encore sa patrie; et il se conduisit, avec sa valeur accoutumée, à Waterloo, où il commanda une division: il fut fait prisonnier sur le champ de bataille. La fin de la guerre le fit renvoyer en France, où il est resté sans activité.

COMTE (N.) Le nom de ce jeune avocat ne doit point être séparé de celui de M. Dunoyer, son ami et son collaborateur. A la fin de 1814, MM. Comte et Dunoyer firent paraître périodiquement un ouvrage politique sous le titre du *Censeur, ou Examen des actes et des ouvrages qui tendent à consolider la constitution de l'état*. Les auteurs, prenant pour base de leur travail le régime constitutionnel, censurèrent, pendant la durée de la première restauration, les actes du ministère avec franchise et liberté. Leur

succès fut prodigieux. La révolution du 20 mars 1815 ne changea ni leur manière de penser ni l'indépendance de leur langage; mais la seconde restauration mit bientôt fin à ces travaux, recueillis en 7 volumes, dont plusieurs leur avaient suscité de nombreux désagrémens de la part des agens de l'autorité. Le 6e volume a donné lieu à un procès extraordinaire par la jurisprudence qu'il a consacrée. Ce volume renfermant des faits d'après lesquels les *Chouans* auraient commis, dans l'arrondissement de Vitré, des excès qui n'auraient point été portés à la connaissance de la justice, M. Béchu, président du tribunal de Vitré, regarda ces imputations comme calomnieuses, et porta plainte devant le juge d'instruction de Rennes, qui décida, contre le principe de la charte (*que nul ne peut être distrait de ses juges naturels*), que les auteurs du *Censeur* devaient être traduits au tribunal de police correctionnelle de cette ville, domicile de la partie plaignante. M. Dunoyer, n'ayant point déféré au mandat de comparution, fut arrêté en vertu d'un mandat d'amener; et M. Comte aurait subi le même sort, si par un trait d'adresse et de présence d'esprit assez remarquable, il n'eût renfermé dans sa chambre à coucher les agens qui s'y étaient introduits, et pris la fuite à la faveur d'un escalier dérobé. M. Dunoyer conduit à Rennes et déposé dans la prison de cette ville, y reçut, de la part d'un grand nombre d'habitans et de tout le barreau, les témoignages d'un vif intérêt. Il fut défendu par son condisciple et son ami, M. Mérilhou, avocat à la cour royale de Paris, qui s'était transporté de cette ville à Rennes, où son zèle et ses talens ne purent sauver M. Dunoyer d'une condamnation, moins grave cependant que tant de précédens ne semblaient l'annoncer. MM. Comte et Dunoyer avaient publié, en novembre 1814, des *Observations sur divers actes de l'autorité et sur des matières de législation, de morale ou de politique*. M. Comte donna seul, en 1815, *De l'impossibilité d'établir un gouvernement constitutionnel sous un chef militaire, et particulièrement sous Napoléon*.

CONCUISTA (le comte), chef d'escadre de la marine espagnole, fut nommé, en 1776, gouverneur des îles Philippines. Il rendit son gouvernement remarquable par le soin qu'il mit à protéger et à encourager l'agriculture, les fabriques, tous les établissemens utiles; et il augmenta ses possessions des petites îles Batanes. Son plan de défense pour les ports de Cavite et de Manille fut si bien conçu, que lors de la guerre d'Amérique une escadre anglaise s'étant présentée pour s'en emparer, elle renonça à son projet sans avoir même osé les attaquer. Le comte de Concuista était à Manille lorsque le célèbre et infortuné Lapeyrouse y aborda. Le gouverneur lui fit l'accueil le plus distingué et le plus amical, et s'empressa de lui donner des instructions pour son voyage autour du monde. Après avoir servi son pays pendant cinquante-cinq ans, le comte de Concuista

précurseur de Jésus-Christ. En cela, M. Combes n'a fait que répéter l'assertion des Pères de l'Eglise les plus respectables. Les mystérieuses doctrines de Platon, la douceur presque divine de ses préceptes, ont même engagé plusieurs fidèles à le canoniser à son insu. On doit encore à M. Combes la *Traduction des Dissertations de Maxime de Tyr*, avec d'excellentes notes.

COMBETTE-CAUMONT (Jean-Joseph-Lazare de), conseiller au parlement de Toulouse, et issu d'une famille très-ancienne, naquit à Gaillac, en Albigeois, en 1745. Il déploya beaucoup de fermeté en 1771, lors des querelles du chancelier Maupeou avec la compagnie : aussi fut-il des premiers exilés. Il eut encore à faire preuve de constance sous l'administration du cardinal de Brienne; se montrant toujours le zélé défenseur des droits de la nation. Lors de la proscription en masse du parlement de Toulouse en 1793, il ne voulut pas se séparer de ses confrères; on l'arrêta, on le conduisit à Paris; et là, jugé par le tribunal révolutionnaire de la Seine, il périt le 13 juin 1794.

COMBETTE-CAUMONT (le vicomte Joseph-Marie de), fils du précédent, né à Gaillac, département du Tarn, en 1771, fit ses études au collége de Sorèze, et vint plus tard se faire recevoir à Toulouse avocat au parlement; il était destiné par son père à le remplacer un jour dans la carrière de la magistrature. Il émigra en 1791, et essuya dans cette fuite toutes les vicissitudes d'une vie errante dans l'ancien et le nouveau monde qu'il parcourut. Profitant de l'amnistie accordée par le gouvernement des consuls, M. de Combette-Caumont, en 1802, revint dans la patrie qu'il chérissait d'autant plus *qu'il avait vu l'étranger*. L'empereur, lors de la formation des cours impériales de 1811, le nomma conseiller à celle de Toulouse. Il remplit ses fonctions avec zèle et sagacité. Après l'époque bruyante des *cent jours*, époque pendant laquelle il ne crut pas devoir abandonner son poste, il fut chargé, en 1817, de la procédure concernant l'assassinat du général Ramel (*Voy.* ce nom). Ce crime commis au milieu de toutes les autorités qui ne cherchèrent pas à le prévenir, et qui ne songeaient pas à le poursuivre, était demeuré sans vengeance : le gouvernement les y obligea enfin. Les ramifications de cette affaire étaient immenses : il était dangereux de vouloir s'en charger; car les coupables de fait s'appuyaient sur un crédit sans bornes; de hauts personnages qui les avaient fait agir ayant un intérêt direct à les protéger. Le temps dévoilera sans doute toutes ces infâmes machinations. On n'épargna rien dès le commencement pour intimider le vicomte de Combette-Caumont; les lettres anonymes, les insinuations, les menaces de vive voix ou par écrit, la calomnie, les voies de fait, on employa tout, et rien ne le fit dévier de la ligne de son devoir. L'autorité disait veiller à sa sûreté; et un soir qu'il venait de quitter un des principaux magistrats de la ville, lequel lui avait donné l'assurance la plus solen-

Gorges Comnéne..

Delaval pinx. *Fromy del. et Sculp.*

nelle qu'il était l'objet d'une surveillance particulière ; à deux cents pas de là, un brigand se précipita sur lui, et chercha à le faire périr en le frappant avec une anguille remplie de son et de plomb. Peu de temps après, on lança une pierre énorme au travers de la fenêtre de son cabinet, qui vint tomber sur la table où il écrivait. Enfin, la veille de la procédure, des individus en nombre s'introduisirent par les toits dans la maison, enfoncèrent les diverses portes de son appartement, lui volèrent dix-huit cents francs et une boîte d'or, mais ne purent se saisir de la procédure, objet principal de leur recherche. Le vicomte de Combette-Caumont, appelé à Paris pour rendre compte de cette affaire (dont, d'après les instructions ministérielles, il ne devait communiquer l'instruction ni au premier président, ni au procureur général, le garde-des-sceaux s'en étant réservé l'attribution directe), eut l'honneur d'en entretenir le roi dans une audience particulière. Il lut un rapport secret au conseil des ministres ; et sa noble et ferme conduite fut récompensée par le titre de vicomte, que Sa Majesté lui accorda en 1817. Depuis lors, objet de la haine des ennemis de la France, dont il connaît les criminels projets, il n'a pas dévié de la ligne constitutionnelle, et mérite l'estime des gens de bien, qui ne sont pas *les honnêtes gens*.

COMNÈNE (Démétrius). La maison impériale des Comnène remonte, s'il faut en croire les historiens Jean Lascary et Léon Allatius, au fils d'Enée, Ascagne; ce qui paraît certain, c'est que l'origine de cette famille est très-ancienne. La maison des Comnène a produit dix-neuf rois, dix-huit empereurs, et un grand nombre de princes souverains, jusqu'à Constantin Comnène inclusivement, troisième aïeul de la génération actuelle. David Comnène, mis à mort avec sa famille par Mahomet II en 1462, fut le dernier empereur de cette race. Ceux de ses fils qui purent échapper à ce massacre se réfugièrent en Laconie, où, pendant près de deux cents ans, ils firent, de père en fils, la guerre aux Turcs. Trahi et non vaincu, Constantin Comnène fut contraint de s'expatrier. Il aborda à Gènes en 1676, à la tête d'une nombreuse colonie de Grecs qui voulurent partager son exil. Le gouvernement génois lui accorda une grande étendue de terrain en Corse, où il se fixa avec sa colonie dont il fut le premier chef. Cette qualité, qu'il transmit à sa postérité, fut supprimée, et les biens même de la famille Comnène furent réunis au domaine de l'état, lors de la réunion de la Corse à la France. Démétrius Comnène, fils de ce dernier chef, réclama contre cette spoliation. Le gouvernement français lui accorda des dédommagemens pour ses biens; mais il répondit à ses prétentions, que, d'après les coutumes de la monarchie, il ne pouvait jouir que des distinctions adoptées dans le royaume. Toutefois Louis XVI, par lettres-patentes données en 1782, enregistrées au parlement, reconnut la filiation de la maison im-

périale de Comnène depuis David, dernier empereur de Trébisonde, jusqu'à Démétrius Comnène. Le prince Démétrius, qui avant la révolution avait servi en France comme capitaine de cavalerie, et avait été chargé d'une mission dans le Levant, après l'expatriation des princes de la maison de Bourbon, se rendit à Coblentz, puis à l'armée de Condé. Le prince l'accueillit avec distinction, et lui dit : *Vous savez comme on descend du trône.* Le prince Démétrius répondit : *Oui, monseigneur; mais mes ancêtres n'avaient pas un Condé.* Le prince Démétrius resta attaché à la cause royale, et ne rentra en France qu'en 1802; il vécut dans la retraite jusqu'en 1814, jouissant d'une pension de 4000 francs que lui faisait l'empereur Napoléon. A l'époque de la première restauration, le roi lui conféra le grade de maréchal-de-camp, le nomma chevalier de Saint-Louis, et lui conserva la pension de 4000 francs dont nous venons de parler. Le prince Démétrius, né en Corse en 1750, marié en 1784 à Mme Boucherville de La Chaussée, fille d'un capitaine de vaisseau, mourut, sans postérité, le 8 septembre 1821. C'était un homme très-instruit, et parlant plusieurs langues; il a laissé un ouvrage manuscrit qui paraît devoir former deux volumes dont on prépare l'impression, et qui a pour objet de prouver, contre le sentiment de plusieurs historiens, *que les peuples de la Grèce avant Homère n'étaient pas dans l'état de barbarie.*

COMPAGNONI (Joseph), prêtre séculier de la Romagne, n'a publié que des ouvrages remarquables par le sujet et par le style. Dans ses *Veillées du Tasse*, traduites par Barrère en 1804, il a exprimé avec chaleur les passions et le délire du malheureux poète; quelques longueurs et un peu d'enflure ne détruisent pas l'intérêt de cet ouvrage plein d'éclat et de verve. Compagnoni a donné au public l'*Eloge de la polygamie*, qu'il a même tâché d'établir en Italie; la motion qu'il fit à ce sujet, au sein du conseil législatif de la république Cisalpine, fut repoussée, et l'orateur développa vainement dans un discours poétique, les avantages de la pluralité des femmes pour le perfectionnement de l'espèce humaine. On lui doit encore un essai *sur les Hébreux*, où il peint avec beaucoup d'enthousiasme cet héroïsme théocratique, cette exaltation austère et sombre, cette imagination gigantesque mais terrible, qui distinguent les Hébreux, non-seulement du reste de l'Asie, mais du reste des nations. Après avoir été membre du conseil législatif de la république Cisalpine, il devint secrétaire du conseil-d'état, conseiller-d'état, chevalier de la Couronne-de-fer, et il prit aux derniers troubles la part que devait naturellement y prendre un homme doué d'une imagination vive, et non moins avide d'honneurs que de nouveautés.

COMPANS (le comte Jean-Dominique), lieutenant-général, né le 26 juin 1769, à Salies (Haute-Garonne). Il partit à l'époque de la première coalition contre la France, en qualité de volontaire dans le 3e bataillon de la Haute-

Garonne, qui fut envoyé en 1792 à l'armée des Alpes, et ensuite à celle d'Italie. Le jeune Compans, que sa bravoure et son habileté avaient fait remarquer de ses chefs, parvint rapidement au grade de général de brigade, qui lui fut accordé le 2 messidor an 7, après la bataille de San-Juliano; il se fit aussi remarquer à la prise du mont Saint-Bernard, en 1799, sous les ordres du général Championnet, et mérita que l'empereur, en lui envoyant, le 30 fructidor an 11 (1805), le brevet qui le confirmait dans le grade de général de brigade, louât sa valeur, sa fidélité et son expérience. Le général Compans justifia de plus en plus cet éloge; il fit partie du camp de Saint-Omer. Dans la campagne de 1806, chef d'état-major contre les Prussiens, il se distingua à la bataille d'Iéna, le 14 octobre de la même année; il fut nommé général de division le 23 novembre suivant, et grand-officier de la légion-d'honneur le 11 juillet 1807. Il soutint, dans la campagne de Russie sa réputation de bravoure, particulièrement au combat de Mohilow le 23 juillet 1812, et à celui de Mojaïsk où il fut blessé le 7 octobre suivant. Le 2 mai 1813, à la bataille de Lutzen, étant commandant de la première division du corps d'armée du duc de Raguse (maréchal Marmont), il arrêta l'ennemi qui voulait déborder sa droite. Sa belle conduite dans cette circonstance le fit citer comme l'un des plus habiles et des plus braves officiers-généraux; le 20 mai, il s'empara de Bautzen, et concourut puissamment au gain de la bataille. Le 16 octobre, pendant la bataille de Wacherau, il fut blessé en défendant Leipsick. Moins heureux, mais toujours digne de sa réputation, dans la funeste campagne de 1814, il commanda un des corps d'armée, et résista avec le plus grand courage aux troupes russes sous les ordres du comte de Witgenstein. Forcé de se replier sur Bondi, il se réunit au corps d'armée qui se rassemblait sous les murs de la capitale. Après la première restauration, le géneral Compans fut nommé chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la légion-d'honneur, et membre du comité de la guerre. Par suite des événemens du 20 mars 1815, il se rangea de nouveau sous les aigles de Napoléon, parce qu'il y trouvait l'occasion de servir encore sa patrie; et il se conduisit, avec sa valeur accoutumée, à Waterloo, où il commanda une division: il fut fait prisonnier sur le champ de bataille. La fin de la guerre le fit renvoyer en France, où il est resté sans activité.

COMTE (N.) Le nom de ce jeune avocat ne doit point être séparé de celui de M. Dunoyer, son ami et son collaborateur. A la fin de 1814, MM. Comte et Dunoyer firent paraître périodiquement un ouvrage politique sous le titre du *Censeur, ou Examen des actes et des ouvrages qui tendent à consolider la constitution de l'état*. Les auteurs, prenant pour base de leur travail le régime constitutionnel, censurèrent, pendant la durée de la première restauration, les actes du ministère avec franchise et liberté. Leur

périale de Comnène depuis David, dernier empereur de Trébisonde, jusqu'à Démétrius Comnène. Le prince Démétrius, qui avant la révolution avait servi en France comme capitaine de cavalerie, et avait été chargé d'une mission dans le Levant, après l'expatriation des princes de la maison de Bourbon, se rendit à Coblentz, puis à l'armée de Condé. Le prince l'accueillit avec distinction, et lui dit : *Vous savez comme on descend du trône.* Le prince Démétrius répondit : *Oui, monseigneur; mais mes ancêtres n'avaient pas un Condé.* Le prince Démétrius resta attaché à la cause royale, et ne rentra en France qu'en 1802; il vécut dans la retraite jusqu'en 1814, jouissant d'une pension de 4000 francs que lui faisait l'empereur Napoléon. A l'époque de la première restauration, le roi lui conféra le grade de maréchal-de-camp, le nomma chevalier de Saint-Louis, et lui conserva la pension de 4000 francs dont nous venons de parler. Le prince Démétrius, né en Corse en 1750, marié en 1784 à Mme Boucherville de La Chaussée, fille d'un capitaine de vaisseau, mourut, sans postérité, le 8 septembre 1821. C'était un homme très-instruit, et parlant plusieurs langues; il a laissé un ouvrage manuscrit qui paraît devoir former deux volumes dont on prépare l'impression, et qui a pour objet de prouver, contre le sentiment de plusieurs historiens, *que les peuples de la Grèce avant Homère n'étaient pas dans l'état de barbarie.*

COMPAGNONI (Joseph), prêtre séculier de la Romagne, n'a publié que des ouvrages remarquables par le sujet et par le style. Dans ses *Veillées du Tasse*, traduites par Barrère en 1804, il a exprimé avec chaleur les passions et le délire du malheureux poète; quelques longueurs et un peu d'enflure ne détruisent pas l'intérêt de cet ouvrage plein d'éclat et de verve. Compagnoni a donné au public l'*Eloge de la polygamie*, qu'il a même tâché d'établir en Italie; la motion qu'il fit à ce sujet, au sein du conseil législatif de la république Cisalpine, fut repoussée, et l'orateur développa vainement dans un discours poétique, les avantages de la pluralité des femmes pour le perfectionnement de l'espèce humaine. On lui doit encore un essai *sur les Hébreux*, où il peint avec beaucoup d'enthousiasme cet héroïsme théocratique, cette exaltation austère et sombre, cette imagination gigantesque mais terrible, qui distinguent les Hébreux, non-seulement du reste de l'Asie, mais du reste des nations. Après avoir été membre du conseil législatif de la république Cisalpine, il devint secrétaire du conseil-d'état, conseiller-d'état, chevalier de la Couronne-de-fer, et il prit aux derniers troubles la part que devait naturellement y prendre un homme doué d'une imagination vive, et non moins avide d'honneurs que de nouveautés.

COMPANS (le comte Jean-Dominique), lieutenant-général, né le 26 juin 1769, à Salies (Haute-Garonne). Il partit à l'époque de la première coalition contre la France, en qualité de volontaire dans le 3e bataillon de la Haute-

Garonne, qui fut envoyé en 1792 à l'armée des Alpes, et ensuite à celle d'Italie. Le jeune Compans, que sa bravoure et son habileté avaient fait remarquer de ses chefs, parvint rapidement au grade de général de brigade, qui lui fut accordé le 2 messidor an 7, après la bataille de San-Juliano; il se fit aussi remarquer à la prise du mont Saint-Bernard, en 1799, sous les ordres du général Championnet, et mérita que l'empereur, en lui envoyant, le 30 fructidor an 11 (1805), le brevet qui le confirmait dans le grade de général de brigade, louât sa valeur, sa fidélité et son expérience. Le général Compans justifia de plus en plus cet éloge; il fit partie du camp de Saint-Omer. Dans la campagne de 1806, chef d'état-major contre les Prussiens, il se distingua à la bataille d'Iéna, le 14 octobre de la même année; il fut nommé général de division le 23 novembre suivant, et grand-officier de la légion-d'honneur le 11 juillet 1807. Il soutint, dans la campagne de Russie sa réputation de bravoure, particulièrement au combat de Mohilow le 23 juillet 1812, et à celui de Mojaïsk où il fut blessé le 7 octobre suivant. Le 2 mai 1813, à la bataille de Lutzen, étant commandant de la première division du corps d'armée du duc de Raguse (maréchal Marmont), il arrêta l'ennemi qui voulait déborder sa droite. Sa belle conduite dans cette circonstance le fit citer comme l'un des plus habiles et des plus braves officiers-généraux; le 20 mai, il s'empara de Bautzen, et concourut puissamment au gain de la bataille. Le 16 octobre, pendant la bataille de Wacherau, il fut blessé en défendant Leipsick. Moins heureux, mais toujours digne de sa réputation, dans la funeste campagne de 1814, il commanda un des corps d'armée, et résista avec le plus grand courage aux troupes russes sous les ordres du comte de Witgenstein. Forcé de se replier sur Bondi, il se réunit au corps d'armée qui se rassemblait sous les murs de la capitale. Après la première restauration, le géneral Compans fut nommé chevalier de Saint-Louis, grand-officier de la légion-d'honneur, et membre du comité de la guerre. Par suite des événemens du 20 mars 1815, il se rangea de nouveau sous les aigles de Napoléon, parce qu'il y trouvait l'occasion de servir encore sa patrie; et il se conduisit, avec sa valeur accoutumée, à Waterloo, où il commanda une division: il fut fait prisonnier sur le champ de bataille. La fin de la guerre le fit renvoyer en France, où il est resté sans activité.

COMTE (N.) Le nom de ce jeune avocat ne doit point être séparé de celui de M. Dunoyer, son ami et son collaborateur. A la fin de 1814, MM. Comte et Dunoyer firent paraître périodiquement un ouvrage politique sous le titre du *Censeur, ou Examen des actes et des ouvrages qui tendent à consolider la constitution de l'état*. Les auteurs, prenant pour base de leur travail le régime constitutionnel, censurèrent, pendant la durée de la première restauration, les actes du ministère avec franchise et liberté. Leur

à compter sûrement et avec facilité, in-12, Paris, 1799. Le détail de toutes ses productions, dont nous n'avons rapporté que les principales, se trouve dans *la France littéraire*, par M. Ersch. Elles ont été imprimées à Paris en 1804, et forment 21 vol. in-8°. A. Diannyère, et S. F. Lacroix, ont publié chacun une notice historique sur la vie et les ouvrages de Condorcet.

CONGRÈVE (Sir William), colonel anglais, né vers 1760, dans le comté de Middlesex. Sir William a servi dans l'artillerie: nous ignorons s'il a obtenu ses grades sur le champ de bataille, ou si, suivant l'usage des nobles anglais, il a acheté inclusivement jusqu'au titre de colonel. La renommée des faits militaires du colonel Congrève n'est point parvenue jusqu'à nous; mais cet officier n'échappera ni à notre souvenir, ni à l'immortalité que lui a procurée l'invention de la *machine infernale* qui porte son nom. Les *fusées à la Congrève*, ou les *congrèves*, sont connues du monde entier. Ce fut en 1808 que sir William proposa à son gouvernement l'adoption de ce projectile, plus sûr et plus meurtrier que la bombe et l'obus. Les essais qui en furent faits à l'arsenal de Woolwich, près de Londres, en présence d'un prince anglais, eurent les succès les plus épouvantables ou bien les plus satisfaisans, et ce moyen devint le premier auxiliaire de la tactique anglaise: la flotte française dans la baie des Basques, l'expédition de Walcheren; en Espagne les ports des Asturies, Copenhague sans défiance, les carrés français à la bataille de Leipsick, les champs de Waterloo, éprouvèrent les terribles effets des *congrèves*; et leur auteur, par ses succès, mérita bien de la nation qui autorisait son entreprise et en recueillait le fruit. Donnons quelques détails sur ces fusées, afin que l'inventeur ne perde rien de sa gloire. Elles ont la forme de boîtes allongées et portent une mèche inextinguible. Lorsqu'elles sont lancées, elles parcourent une ligne horizontale comme les obus; en éclatant, elles lancent d'autres petites fusées très-meurtrières qui éclatent à leur tour. Le 11 avril 1809, une de ces fusées, dirigée sur la flotte française à une distance de plus de deux mille toises, ayant été éteinte assez à temps, fut envoyée à Paris, par M. de Récicourt, chargé des travaux défensifs de l'île d'Aix. Cette fusée a été décrite dans le bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, années 1809 et 1810; elle pesait 18 livres et avait 4 pieds de long sur 4 pouces de diamètre. Une feuille de tôle recouvre le corps de la fusée qui est en fort carton; elle a un bout en fer. Ce projectile brûle d'une flamme vive, mais un épais nuage de fumée le dérobe à la vue. Les auteurs d'une Biographie étrangère prétendent, d'après les gazettes anglaises, que le colonel Congrève a déclaré, depuis la campagne de 1815, que si la guerre eût continué, il eût tellement étendu et perfectionné l'usage de ces fusées, que le fusil serait devenu purement auxiliaire..... C'est lorsqu'un million

d'hommes étaient en mouvement pour s'entre-détruire, que le colonel Congrève a conçu le projet de son horrible invention. Les anciens nous ont soigneusement caché le secret du feu grégeois; mais les Anglais, après avoir multiplié, contre les nations contemporaines, les essais de leur machine infernale, la légueront à la postérité comme un digne présent du génie de l'un d'eux et de l'*humanité* de tous. Que le colonel Congrève ne désespère donc point de porter son invention à toute la perfection dont elle est susceptible; qu'il se hâte même : la guerre est une maladie trop chère aux peuples, pour qu'il puisse perdre le fruit de ses nouveaux efforts!

CONINCK-OUTRYVE (LE CHEVALIER DE), né à Bruges, dans les Pays-Bas, en 1772, fit d'excellentes études à Louvain et à Cologne. Il y apprit les langues italienne, allemande et anglaise, et s'appliqua ensuite à la connaissance des lois et de l'administration publique. A l'époque de la mise à exécution du système de la division de la France en préfectures, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1800, M. de Coninck fut nommé membre du conseil du département de la Lys, et peu de temps après, préfet de celui de l'Ain. La ville de Bourg, sa résidence d'alors, se souvient encore aujourd'hui de ses manières affables et de son administration paternelle. Il s'empressa, en arrivant dans ce pays, d'en étudier la statistique; et dès qu'il la connut, il rédigea un projet de législation sur les étangs dont la Bresse, la Dombe et le Bugey sont remplis. Ces contrées allaient sans doute jouir du fruit de ses travaux, lorsque le gouvernement jugea convenable de rapprocher M. de Coninck du lieu de sa naissance. Il fut successivement préfet des départemens de Jemmapes, des Bouches-de-l'Escaut, et des Bouches-de-l'Elbe. Partout, et plus particulièrement à Hambourg, il a laissé des regrets et des preuves d'une gestion aussi sage qu'éclairée. Lors de la création du royaume des Pays-Bas, M. de Coninck fut membre de la commission chargée de modifier la constitution hollandaise, et d'en adapter les principes au nouveau gouvernement. Il rédigea le rapport de ce travail auquel il avait eu la plus grande part. Ce rapport analytique valut à son auteur l'emploi de gouverneur civil de la Flandre orientale, à Gand. Tant que M. de Coninck demeura Français, il se montra sincèrement attaché aux institutions de l'empire et entièrement dévoué à Napoléon. Devenu sujet du roi des Pays-Bas, il sert ce prince avec le même zèle. M. de Coninck en a reçu une marque honorable de confiance par sa nomination au ministère de l'intérieur. Il est commandeur du Lion-Belgique, et membre de plusieurs académies.

CONRAD (FRÉDÉRIC-GUILLAUME), né le 20 décembre 1769, à Delft (ville de Hollande qui faisait partie du département des Bouches-de-la-Meuse sous l'empire français), fut l'élève et l'ami du célèbre ingénieur hydraulicien Chrétien Brunings, auquel il succéda dans la place d'inspec-

teur-général des digues et polders du district de Ryuland. Les talens de M. Conrad et les services qu'il rendit à sa patrie le firent nommer chevalier de l'ordre de la Réunion, et élever au grade d'inspecteur-général du waterstaat (administration des ponts et chaussées) du royaume de Hollande. Cet habile ingénieur a publié : 1° *Rapport de la commission des directeurs sur la possibilité et l'utilité d'ouvrir un canal à Katwyk, par lequel les eaux du Rhin peuvent se décharger dans la mer du Nord :* cet ouvrage est accompagné de planches et de cartes ; il a été imprimé en 1803 à Harlem. 2° *Mémoire sur le déversoir de Ryuland près de Sparendam, par rapport à ses résultats pour les eaux de Ryuland et pour la ville d'Amsterdam,* 1802, Harlem ; 3° *Eloge de Chrétien Brunings,* mis au concours et couronné par le directoire de la république Batave, en 1807 : cet ouvrage, déposé dans les archives du gouvernement, n'a point été imprimé. 4° *Mémoire* manuscrit sur les résultats des ouvrages de Katwyk depuis l'ouverture des écluses, le 21 octobre 1807, en présence du roi Louis, jusqu'au 31 décembre de la même année. M. Conrad, qui mourut le 6 février 1808, avait, étant géomètre de la province de Hollande en 1788, dressé avec Engelman, son confrère, les belles cartes du Bas-Rhin et du Lek, du pays de Heusden et d'Altona, etc.

CONRADI (Georges-Christophe), médecin, naquit à Roesing (Hanovre) le 8 juin 1767, et mourut, le 16 décembre 1798, à Northeim, où il avait été nommé médecin-physicien. Il a publié : 1° *Dissertation inaugurale sur l'hydropisie ;* 2° *Observations sur l'extraction de la Cataracte,* 1791, in-8° ; 3° *Manuel dans lequel on enseigne à juger la pureté des médicamens, et à reconnaître leur falsification,* Hanovre, 1793, in-8° ; 4° *Extraits choisis du journal d'un médecin praticien,* Chemnitz, 1794, in-8° ; 5° *Manuel d'anatomie pathologique,* Hanovre, 1796, in-8°. 6° On a encore de lui, dans différens recueils périodiques, des *Mémoires* sur le *charlatanisme médical,* sur la *manière de remédier à l'empoisonnement par l'arsenic,* sur la *dentition.* Les ouvrages de Conradi sont tous écrits en allemand ; son *Manuel d'anatomie pathologique* a été traduit en italien (Milan, 1804 et 1806, 3 vol. in-8°), par Jean Pozzi, qui l'a considérablement augmenté et corrigé, mais qui n'a pas rempli toutes les lacunes de l'original.

CONROUX de Péprinville, naquit le 17 février 1779, à Douai, département du Nord, et entra au service le 17 février 1786, dans le 6e régiment d'artillerie à pied. Au commencement de la révolution, il passa officier dans le 58e régiment d'infanterie de ligne, et fit la campagne de Trèves sous les ordres de Beurnonville. Conroux combattit aux deux affaires d'Arlon, à Kaiserslautern, au déblocus de Landau et à la reprise du Palatinat ; il se distingua le 28 floréal, à la bataille de Charleroi, où il servait comme aide-de-camp du général Morlot, et se trouva aux batailles de Fleurus, de Maestricht et de Juliers.

Il passa à l'armée de Sambre-et-Meuse en l'an 3, et en l'an 5 à celle d'Italie, comme aide-de-camp du général Bernadotte. Après le passage du Tagliamento, le général Bonaparte le nomma chef de bataillon sur le champ de bataille de Gradisca, et fit une mention particulière de lui, ainsi que de son frère. Passé, en l'an 6, en Belgique avec le général Championnet, il eut l'honneur de remporter le premier avantage obtenu sur les rebelles, et retourna bientôt en Italie avec le même général. Le 22 frimaire an 7, le jour même de la prise de Naples, il fut nommé chef de brigade sur le champ de bataille, se trouva encore à différentes affaires en Italie, fit les campagnes de l'an 8 et de l'an 9 à l'armée de l'Ouest, et reçut une carabine d'honneur du général en chef Bernadotte. Envoyé en Hollande, il assista au combat naval de Blankemberg, le 26 prairial an 12, et eut ensuite le commandement du 17e régiment d'infanterie de ligne. Nommé général de brigade, il fit avec distinction les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, et fut blessé à la bataille d'Iéna. En 1809, il fut chargé du commandement d'une brigade de carabiniers et voltigeurs réunis; s'embarqua, le 4 juillet, sur le grand bras du Danube avec 1500 voltigeurs; força le passage près de l'île Lobau, et coopéra ainsi à la brillante victoire de Wagram. En 1810, il passa en Espagne, comme général de division, fit partie de l'expédition de Masséna en Portugal, se battit au déblocus d'Almeida en 1811, et se porta aussitôt à marches forcées sur Badajos, dont les Anglais ne tardèrent pas à lever le siége. De là, le général Conroux se mit à la poursuite d'un corps de 20,000 Espagnols, qui se dirigeait sur Yamoute et Moguer, et auquel il enleva son arrière-garde. La même année, il fut chargé du commandement de la 1re division du 1er corps, en remplacement du général Ruffin, tué à l'affaire de Chiclana, le 5 mars 1811, et battit peu de temps après avec 2000 hommes, dans la plaine de Burnos, le fameux général Ballesteros, qui était venu l'attaquer dans la nuit avec 9000 hommes, les seules troupes espagnoles organisées à cette époque. Rentré en France avec l'armée après la bataille de Vittoria, le brave Conroux, après avoir donné de nouvelles preuves de courage dans plusieurs engagemens sur la frontière, fut tué en défendant les retranchemens de Sare.

CONROUX, frère du précédent, fit la campagne d'Égypte à la tête de la 61e demi-brigade, et mérita les éloges du général en chef à la bataille des Pyramides. Il fut blessé à la bataille de Sédiman, contribua à la défaite des Arabes d'Jambo, à l'affaire d'Aboumanah, et mourut des suites de blessures reçues à la révolte du Kaire. Il passait pour un des officiers les plus distingués de l'armée d'Egypte.

CONSTANT DE REBECQUE (Samuel), petit-fils de David Constant de Rebecque (citoyen de Genève, savant honorablement cité

par Bayle, et descendant d'une famille française réfugiée), naquit en 1729, fut officier dans le régiment de son père, lieutenant-général au service de Hollande, et composa différens ouvrages de littérature. Parmi ses romans, *Laure de Germosan*, en 7 volumes in-12 (Paris, 1787), ouvrage écrit avec quelque diffusion, mais avec une élégance soutenue, retrace avec fidélité et beaucoup d'intérêt les mœurs de la société de Suisse et de Genève. *Camille, ou Lettres de deux filles de ce siècle*, 4 volumes in-12 (Paris, 1784), a été réimprimée différentes fois et traduite dans plusieurs langues. Son troisième roman, *le Mari sentimental*, fut imprimé à Genève, en 1783. Samuel Constant de Rebecque composa pour ses enfans un *Abrégé de l'histoire juive* et un *Traité de la religion naturelle*. En quelque sorte préparé par ce travail, lorsque l'académie française proposa, en 1781, le plan d'un catéchisme de morale à l'usage de toutes les classes, il publia un *Catéchisme de morale* qui eut beaucoup de succès et que l'auteur fit réimprimer, avec des augmentations considérables, quelques années avant sa mort, arrivée en 1800. Samuel Constant de Rebecque était de la société de Voltaire, et l'un de ses acteurs aux *Délices*; ce fut dans le commerce de cet homme illustre qu'il prit le goût des lettres et sentit se fortifier son patriotisme. Lorsque, en 1792, l'indépendance de la république de Genève fut menacée par les armées françaises, il quitta Lausanne où il s'était retiré, se rendit à Genève, et, quoique âgé de 63 ans, monta la garde dans les fossés de la ville, comme un simple soldat.

CONSTANT DE REBECQUE (Benjamin de). La vie des hommes publics est tout entière dans leurs discours et dans leurs actions. C'est un plaisir et un soulagement pour l'historien d'une époque telle que la nôtre, de rencontrer une vie homogène, que les mêmes principes ont constamment dirigée vers le même but, quelles qu'aient été les diverses ondulations de l'esprit national et de la marche des gouvernemens: les amis de M. B. Constant peuvent du moins se féliciter de l'avoir vu toujours en première ligne dans les rangs des défenseurs de la liberté. Ce que Bossuet appelle *le fonds d'un Romain*, le besoin de la liberté publique est précisément le fonds du caractère de ce célèbre publiciste. Né à Genève, en 1767, d'une famille de réfugiés français, s'il eût habité sa ville natale, on l'aurait vu défendre avec le même courage, avec la même persévérance, les libertés de Genève. A Londres, il aurait siégé près de Fox, au-dessus de Shéridan; à Rome, il eût été le plus sage et le plus habile adversaire des tribuns du peuple. Le patriotisme de M. Benjamin Constant n'est pas l'amour exclusif du sol et des institutions de tel ou tel pays; cette vertu chez lui part de plus haut et s'étend plus loin, c'est la conviction d'un esprit indépendant qui pense que le premier besoin des hommes sur la terre est une liberté sage, une philanthropie éclairée, ardente et cosmopolite. M. B. Constant, fils

Benjamin Constant.

d'un père protestant, et général au service de Hollande, vint en France en 1795, se lia avec les hommes les plus distingués de cette mémorable époque, et publia, en 1796, une brochure intitulée: *De la force du gouvernement actuel de la France, et de la nécessité de se rallier*. Cette brochure écrite avec un talent de style et de discussion très-remarquable, annonçait à l'Europe un grand publiciste. Vers le même temps, le jeune orateur fit entendre à la barre du conseil des cinq-cents, une réclamation justement célèbre en faveur de ses co-religionnaires, de tous les descendans épars de ces familles protestantes, que la révocation de l'édit de Nantes avait forcées de s'expatrier; M. B. Constant demandait leur réintégration dans les droits de citoyens français, qu'une volonté despotique avait ravis à leurs aïeux. Il était impossible qu'une pareille réclamation ne fût pas accueillie à l'époque où elle fut faite; mais on peut s'étonner que l'assemblée constituante n'ait pas pris l'initiative sur cette importante question. *Des réactions politiques*, et *Des effets de la terreur*, tels sont les titres de deux écrits qu'il publia en 1797, et qui sont également dignes d'éloges, soit qu'on les considère sous le rapport de l'exécution ou des principes. Dans l'un, l'auteur prouve qu'on doit se hâter d'arrêter ces réactions sanglantes, contre-coups perpétuels dont tous les partis sont successivement atteints; dans l'autre, que si l'on ne doit pas venger des crimes par des crimes, il ne fallait cependant ni adopter ni excuser ces crimes. Peu de mois avant le 18 fructidor, devenu l'un des principaux membres du *cercle constitutionnel*, M. B. Constant contribua plus que personne à faire tomber le choix du directoire sur M. de Talleyrand qui fut nommé ministre des relations extérieures. Le discours prononcé par M. B. Constant à l'ouverture de ce cercle constitutionnel, plus connu sous le nom de *club de salut*, se fit remarquer par la hauteur des vues politiques, par la chaleur d'un patriotisme non moins ennemi déclaré de l'anarchie, qu'ami sincère de la liberté. Étranger aux événemens qui mirent le pouvoir aux mains de Napoléon, il fut cependant appelé au tribunat, en 1799; personne n'était plus digne de cette place, et nul ne la remplit jusqu'au bout avec plus de zèle, de courage et de talent. Il ne se déclara pas moins franchement contre les empiétemens d'un pouvoir envahisseur, qu'il ne s'était prononcé contre les désordres de la licence. Il s'éleva, avec autant de force que d'éloquence, contre ce projet de loi de janvier 1800, qui avait pour but d'écarter toute discussion préalable, et de faire passer les lois sans autre formalité que celles de leur présentation officielle et d'une simple lecture. Il s'opposa de tout son pouvoir à l'institution de ces tribunaux spéciaux, qu'on avait appelés cinq ans auparavant tribunaux révolutionnaires, et qu'on a nommés depuis cours prevôtales. Chargé de rendre hommage à la gloire française, après la bataille de Marengo, on lui sut gré d'avoir associé à ses éloges, la li-

CONSTANTIN-PAULOWITZ, grand-duc de Russie, vice-roi de Pologne, second fils de Paul Ier, et frère de l'empereur Alexandre, est né le 8 mai 1779, et fut marié, le 26 février 1796, à une princesse de Saxe-Cobourg, rentrée depuis dans sa famille. On prétend que le nom de Constantin fut donné à ce prince par Catherine II, son aïeule, par suite des projets de cette impératrice sur l'empire d'Orient. Le grand-duc de Russie a fait avec distinction, sous les ordres du feld-maréchal Suwarow, la campagne contre la France en 1799. Il prit une part non moins honorable à la célèbre bataille d'Austerlitz, soit en dirigeant une division d'infanterie dans une attaque à la baïonnette, soit en faisant exécuter une charge de cavalerie à la garde impériale russe. Dans la campagne de 1812, de 1813 et de 1814, il ne quitta point son frère. Après l'entrée des troupes étrangères à Paris, il retourna en Russie; assista au congrès de Vienne, et se rendit à Varsovie, avec le titre de gouverneur militaire et généralissime des troupes du royaume de Pologne. Le 11 décembre 1815, il adressa à l'armée de Pologne, en qualité de vice-roi, une proclamation sage et modérée; et, le 24 du même mois, il présida la séance du sénat où fut proclamée la nouvelle constitution; il prit ensuite, au vœu de l'article 308 de cet acte, la première place parmi les sénateurs. On reconnaît à ce prince des talens militaires et la bravoure personnelle; mais l'opinion est moins favorable à son caractère, que l'on accuse d'être altier, et à ses manières, où l'on remarque de la rudesse. Cependant sa conduite actuelle semble avoir pour objet d'effacer ces impressions fâcheuses, et de lui procurer plus de popularité.

CONTAT (Louise), depuis Mme de Parny, naquit à Paris le 17 juin 1760, et débuta au Théâtre-Français le 3 février 1776, dans la tragédie de *Bajazet*. On n'a jamais vu une Atalide plus jolie. La comédie réclamait Mlle Contat tout entière. Il paraît, cependant, que ses débuts, même en comédie, n'annoncèrent pas au public ce talent qui devait bientôt enivrer la cour et la ville, et dont le théâtre n'avait offert aucun modèle. Élève de Mme Préville, c'est sur elle que la jeune actrice s'efforçait de se modeler; et ses premières études ne tendaient qu'à imiter le jeu sage, mais froid, la diction ferme mais monotone, le maintien noble mais contraint, de son estimable institutrice. Mlle Contat devait tenir cette route tant qu'elle n'a joué que des rôles établis; elle a dû changer de route dès qu'elle a eu l'occasion d'en créer. Dans tous les arts, l'imitation est un bâton sur lequel tout débutant a intérêt à s'appuyer tant qu'il doute de lui-même, et qu'il n'a pas moins d'intérêt à rejeter dès que l'occasion lui a révélé le secret de ses forces. C'est dans les *Courtisanes*, comédie de Palissot, et dans *le vieux Garçon*, comédie de Dubuisson, jouées en 1782, que Mlle Contat essaya de marcher sans appui. La grâce et la finesse dont elle fit preuve dans

la première de ces pièces, la sensibilité qu'elle déploya dans la seconde, lui méritèrent de la part du public des applaudissemens qui, jusqu'alors, ne lui avaient pas été prodigués. Les auteurs s'empressèrent d'appeler ses grâces et ses talens à leur aide, et d'assurer leurs succès en s'associant aux siens. Elle était en possession de l'emploi dit des *grandes coquettes*, quand Beaumarchais, qui ne faisait rien comme un autre, et souvent n'en faisait pas plus mal pour cela, conçut l'idée de lui confier un rôle de soubrette. Cette innovation eut tout le succès qu'il en attendait. En changeant d'emploi, loin de paraître déplacée, l'actrice prouva que la souplesse est un des attributs du talent supérieur. Le public ne se lassait pas d'applaudir les mêmes grâces qui se reproduisaient sous d'autres formes; et l'auteur lui-même ne trouvait pas assez d'éloges pour cette Suzanne, plus spirituelle et plus séduisante encore que celle qu'il avait imaginée. Le talent de Mlle Contat s'était élevé à une hauteur qu'il ne pouvait dépasser, et dont il n'est pas descendu. C'est en variant ce talent par l'emploi qu'elle en fit dans des rôles de caractère si différens, que depuis elle parut tant de fois supérieure à elle-même. Pour se faire une idée de la flexibilité de ses moyens, qu'on se la représente dans la *Coquette corrigée*, dans la Julie du *Dissipateur*, dans Mme de Volmar du *Mariage secret*, enfin, dans Mme Évrard du *vieux Célibataire*; rôles si divers qu'elle créa ou rajeunit avec une intelligence et une originalité égales à celles qu'elle avait déployées dans le *Mariage de Figaro*. Son talent se formait d'un mélange enchanteur de grâces et de dignité, de finesse et de décence, de profondeur et de légèreté, de sensibilité et de malice, qualités rehaussées par une figure ravissante. Par son originalité, elle donnait à tout une physionomie nouvelle; par son intelligence, elle tirait parti de tout; et parce qu'elle savait comprendre tout, elle faisait tout comprendre. Par l'habileté de son jeu, par la finesse de sa diction, elle éclaircissait avec tant d'art les rôles les plus obscurs, que les esprits les moins déliés la suivaient dans toutes les sinuosités où quelques-uns de nos auteurs comiques s'engagent trop souvent, et s'étonnaient d'entendre avec elle ce qui, la veille ou le lendemain, avait été ou redevenait inintelligible pour eux. Elle mit en vogue *la Coquette* de La Noue, *les Femmes* de Dumoustier, et le théâtre de Marivaux; mais, ce qui l'honore plus encore, elle remit à la mode Molière lui-même. Les ouvrages de ce grand homme, négligés par le public comme par les comédiens, étaient représentés dans la solitude. Une distribution mieux entendue des rôles rendit sur la scène, aux chefs-d'œuvre du prince des comiques, un éclat qu'ils n'auraient jamais dû perdre. On ne craignit plus d'aller applaudir le *Tartuffe* et le *Misanthrope*, joués par des acteurs dignes d'eux. Mlle Contat s'était chargée des rôles d'Elmire et de Célimène. Des trente-deux ans qu'embrasse sa carrière théâtrale,

vingt-quatre ont été une série de triomphes. Quelque longue qu'elle soit, cette carrière pouvait encore être prolongée : en quittant certains rôles auxquels, sous quelques rapports, son physique ne convenait plus dans les derniers temps, Mlle Contat pouvait prendre une partie de l'emploi des mères, et lui donner plus d'importance en lui prêtant une nouvelle physionomie; tentative, qui lui avait déjà si bien réussi dans la tante de la *Coquette corrigée* et dans celle de la *Mère jalouse*. Mais trop sensible à des critiques qui, si l'on en croit leur auteur, n'étaient pourtant dictées que par l'amour de l'art, elle quitta le théâtre à l'âge de 48 ans. L'art n'y gagna pas, et le public y perdit. Quant à Mlle Contat, devenue Mme de Parny, par son mariage avec le neveu du poète qui avait déjà rendu ce nom célèbre, elle trouva dans les douceurs de la vie domestique un ample dédommagement des jouissances d'amour-propre, et des avantages pécuniaires qu'elle avait sacrifiés à sa tranquillité. Entourée d'amis qu'elle chérissait, et d'une famille dont elle était adorée, elle commença une vie nouvelle, et devint le centre d'une société dont elle était à la fois le cœur et l'esprit. Rien n'égalait, en effet, le charme de sa conversation brillante ou solide, grave ou légère, suivant que la circonstance le commandait. Son esprit naturel était fortifié par une grande instruction qu'elle n'a dû qu'à elle-même. Douée d'un goût exquis, et de la raison la plus étendue, les questions les plus délicates en matière de littérature, les plus ardues en matière de philosophie, n'étaient pas hors de sa portée; et nous n'hésitons pas d'affirmer qu'à cette époque où la France comptait tant de femmes remarquables par leur esprit, il en est peu qu'on puisse mettre à côté de Mme de Parny, il n'en est pas qu'on puisse mettre au-dessus. Du premier coup d'œil elle saisissait les objets sous les rapports les plus piquans. Son élocution avait la rapidité de la pensée, et les traits les plus ingénieux lui échappaient avec une promptitude égale à la facilité avec laquelle ils étaient conçus. Ces traits n'étaient pas toujours dénués de malice, mais cette malice ne partit jamais de son âme. Six semaines avant sa mort, elle jeta au feu, malgré l'opposition d'un témoin, un recueil assez considérable d'anecdotes et d'ouvrages en vers et en prose, échappés à sa plume, et qu'elle anéantissait parce qu'ils contenaient quelques traits de satire personnelle. Exemple remarquable dans un temps où nous sommes inondés d'injures léguées par testament; où la publication de tant de mémoires autographes nous prouve que tel homme qui, de sa vie, n'avait médit de personne, n'était qu'un lâche qui n'avait pour confident que le papier; où le plus bienveillant des hommes ne peut pas être sûr, à l'instant qu'il prend le deuil d'un confrère, d'un ami, ou d'une connaissance, et souvent c'est tout un, que quelques malices posthumes n'attendent pas la levée des scellés pour le consoler, ou changer les larmes du regret

en larmes d'indignation! La générosité dominait dans le caractère de Mme de Parny, générosité qui se changeait quelquefois en fierté vis-à-vis du fort, mais qui, à l'égard du faible, ne fut jamais que de la prévoyance et de la bonté. Son cœur, susceptible des affections les plus vives et du dévouement le plus absolu, n'était retenu dans ses élans par aucune considération. L'auteur de cette notice (M. Arnault) a dû, en 1792, sa liberté et la vie peut-être aux démarches qu'elle fit en exposant sa liberté et sa vie même. Le fait suivant achèvera de la faire connaître. En 1789, la reine s'étant déterminée à aller à la Comédie française, demanda, par des motifs particuliers, une représentation de la *Gouvernante*, et fit savoir à Mlle Contat qu'elle souhaitait lui voir remplir dans cette pièce le principal rôle : rôle qui n'était ni de son âge, ni de son emploi; il fallait apprendre près de sept cents vers. On n'avait que vingt-quatre heures pour se mettre en mesure. Mlle Contat promit de faire l'impossible, et tint parole. « J'ignorais », écrivit-elle à la personne qui lui avait fait connaître ses désirs, auxquels elle s'était empressée de satisfaire, « j'ignorais où était le siége de la « mémoire; je sais à présent qu'il « est dans le cœur. » Le cœur n'a jamais eu plus d'esprit. Cette lettre, publiée par ordre de la reine, faillit bientôt après coûter la vie à l'excellente femme qui l'avait écrite. Mlle Contat fut jetée en prison. Échappée à la proscription, douée de la complexion la plus forte, exempte d'infirmités, Mme de Parny semblait devoir atteindre à la vieillesse la plus reculée, quand elle fut frappée de la seule maladie qu'elle ait éprouvée, et cette maladie était incurable. Un hasard lui révéla son danger que les médecins s'étaient efforcés de lui cacher; le danger s'en accrut sans que son humeur en fût altérée. Si elle y songeait dans la solitude, où elle se retirait quelquefois pour régler les intérêts de sa famille, elle s'oubliait dans la société, où la ramenait bientôt l'affection qu'elle portait à ses amis. Elle n'y était ni moins bienveillante ni moins enjouée : habile à leur cacher ses souffrances, seul rapport sous lequel elle ait jamais connu la dissimulation, le rire était sur ses lèvres, pendant que la mort était dans son sein, et les saillies les plus piquantes lui échappaient souvent entre deux douleurs. Après cinq mois de souffrances adoucies par les soins les plus tendres et les plus constans, elle expira, uniquement occupée de ses enfans et de ses amis. Les uns ni les autres n'ont été ingrats. Un cortége nombreux a suivi sa triste dépouille jusqu'au lieu où elle repose. Une égale douleur oppressait tous les cœurs, et se lisait sur tous les visages. Des larmes, des sanglots, ont été son oraison funèbre; et cette réunion d'hommes presque tous étrangers les uns aux autres, et cependant rapprochés par une affection commune, ne s'est séparée que lorsque cette terre qui ne devait plus être remuée, a recouvert entièrement ce qui restait d'une des plus belles, des plus spirituelles

et des meilleures créatures qui aient jamais existé.

CONTE (Nicolas-Jacques), peintre et chimiste, mais doué surtout du génie des inventions mécaniques, membre de la légion d'honneur, naquit à Saint-Céneri, près de Séez (Orne), le 14 août 1755. Il dut à la nature d'heureuses dispositions, et à un grand amour du travail des succès nombreux. Dès l'âge de 12 ans, il annonça son goût pour la mécanique, en exécutant avec un simple couteau l'instrument qui exige la précision la plus rigoureuse de dimensions, un violon qui a été entendu avec plaisir dans plusieurs concerts. Il s'était fait luthier; il se fit peintre bientôt après. Sans étude, sans maître, il fit pour l'hôpital de Séez plusieurs tableaux dont on admire encore, quelques incorrections à part, la composition et l'exécution. Encouragé dans ses essais, il s'appliqua plus particulièrement à peindre le portrait; en même temps il étudiait les sciences physiques et mathématiques. Il vint à Paris, où il perfectionna ses talens, et donna plus d'extension à ses études; il inventa un instrument excellent et très-simple qui remplaça ceux qui étaient en usage pour la levée des plans, et exécuta une machine hydraulique dont l'académie des sciences rendit un compte favorable. Cette machine était employée de préférence par M. Charles dans ses expériences de physique; elle fait toujours partie de son cabinet, l'un des plus beaux de l'Europe. La révolution plaça Conté sur un théâtre où il put développer toutes les ressources de son génie inventif. Chargé en 1793, avec plusieurs autres savans, de répéter en grand les expériences de la décomposition de l'eau par le fer, afin de substituer le nouveau procédé à l'emploi de l'acide sulfurique beaucoup plus coûteux, ses expériences produisirent des résultats satisfaisans; il fut nommé directeur de l'école des aérostiers établie à Meudon. Il répétait une expérience par le moyen du gaz hydrogène, dont il voulait connaître l'action sur l'enveloppe des aérostats, lorsqu'une explosion terrible, causée par une porte imprudemment laissée ouverte, le renverse, et brise tous les instrumens de verre dont les éclats le couvrent de blessures, et le privent de l'œil gauche. Le gouvernement, touché du malheureux résultat de son zèle, le nomma chef de brigade et commandant des aérostiers. A cette époque, il n'existait aucun dépôt public des machines, outils, instrumens, etc., pour les arts et métiers; Conté donna l'idée du *Conservatoire*, et en fut nommé membre. L'agence des mines le désigna pour suppléer, par quelque invention, aux crayons coûteux et en petit nombre que l'on tirait de l'étranger : il établit avec succès, en moins d'une année, une manufacture de crayons à laquelle on a donné son nom. Appelé, ainsi qu'un grand nombre de savans, à faire partie de l'expédition d'Égypte, il partit en floréal an 6 (1798), comme chef de brigade du corps des aérostiers qu'il avait déjà commandé à Meu-

don. Arrivé à Alexandrie, il s'occupa des travaux les plus urgens qu'exigeait cette place, privée entièrement de ce qui était nécessaire à une armée ; et c'est pour avoir négligé la proposition qu'il avait faite d'établir une ligne télégraphique qui aurait signalé à la flotte française, dans la baie d'Aboukir, l'apparition de l'escadre britannique, que l'ennemi obtint un succès si funeste. Après le combat, la flotte anglaise menaçait la place d'Alexandrie, qu'elle pouvait enlever d'un coup de main; mais Conté construisit en moins de deux jours, au phare et par des moyens de la plus grande simplicité, des fourneaux à boulets rouges; cette circonstance contint l'ennemi, et donna aux Français le temps de fortifier la place. Conté fut appelé au Caire pour y établir des ateliers réclamés par le service public et par celui des différentes armes. La révolte qui survint dans cette ville mit au pouvoir des Arabes les machines et les instrumens dont l'expédition s'était munie avant son départ de France. Conté, obligé de tout créer jusqu'aux outils, établit des moulins à vent, des machines pour la fabrication de la poudre, d'autres pour la monnaie du Caire, l'imprimerie orientale, etc.; des fonderies pour les canons et mortiers; enfin, dans ses ateliers, outre l'acier, le carton, les toiles vernissées, etc., des sabres pour les troupes, des ustensiles pour les hôpitaux, des instrumens pour les ingénieurs, des lunettes pour les astronomes, des loupes pour les naturalistes, des crayons pour les dessinateurs, jusqu'à des tambours et des trompettes. Par suite du blocus de la place, les communications extérieures étant interceptées, il fut dans la nécessité de fabriquer des draps pour la consommation de l'armée et des habitans. Ces travaux immenses ne l'empêchèrent point de se rendre utile aux habitans eux-mêmes; il améliora leurs manufactures, et introduisit dans leurs fabriques de nouveaux procédés. Il ne négligeait pas non plus sa propre instruction. Il dessinait les métiers, les machines, les instrumens du pays, et avait recueilli par ce moyen une foule de dessins dont la collection a été gravée en partie dans le grand ouvrage publié par la commission d'Égypte. Lors du départ de l'expédition, il quitta, non sans regret, des travaux qu'il croyait destinés à la prospérité d'une colonie française, et revint dans sa patrie. Chargé par le gouvernement de diriger l'important travail de la commission d'Égypte, il parvint à inventer, pour diminuer les dépenses et le travail, une machine par le moyen de laquelle le graveur fait, avec autant de facilité et de promptitude que de régularité, le travail des fonds, des ciels et des masses des monumens. Cette machine a été adoptée pour d'autres entreprises. Conté, qui, peu de temps après son retour d'Égypte, avait perdu sa femme, qu'il adorait, et à laquelle il *rapportait*, disait-il, *jusqu'à ses plus légers succès*, en conserva un chagrin si profond qu'il ne lui survécut pas long-temps : il mourut le 6 dé-

cembre 1805. C'est en lisant la notice de M. Verrier, insérée dans l'*Athœneum* (n° 1), ainsi que celle de M. Jomar, son ami, son collègue dans l'expédition, et son successeur dans le travail de la commission, que l'on peut juger des travaux importans, des inventions utiles et de tous les services que lui doivent les arts et l'industrie nationale. Un désintéressement parfait, des mœurs simples, les vertus du père de famille, ajoutent à l'estime qu'il inspire comme savant et comme citoyen.

CONTI (Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de), né le 1er septembre 1734, marié, en 1759, à une princesse de la même maison. Dès les premiers symptômes de la révolution, il s'opposa aux projets de réforme, et fit connaître ses motifs dans deux Mémoires qu'il adressa, en 1787, l'un au roi, et l'autre à l'assemblée des notables. Toutefois, en 1790, il prêta le serment exigé par la constitution. Il fit valoir l'adhésion qu'il avait donnée au nouvel ordre de choses, lorsqu'en 1793 il demanda à la convention nationale, par suite du décret contre les Bourbons restés en France, d'être transféré dans une ville moins éloignée que celle de Marseille, où sa santé ne lui permettait pas de se rendre. La convention ayant passé à l'ordre du jour sur cette réclamation, le prince fut conduit à Marseille, et déposé au fort Saint-Jean. Jugé et acquitté, il demanda, non moins inutilement, l'autorisation de se rendre dans une ville d'Italie qui ne serait point en guerre avec la France. Après la révolution du 9 thermidor an 2 (1794), il lui fut accordé par la convention des secours pécuniaires. Par suite des événemens du 18 fructidor (1797), une loi ayant expulsé du territoire de la république tous les membres de la famille royale, le prince de Conti se retira en Espagne, où il mourut.

CONZIÉ (Marc-Hilaire), évêque d'Arras, naquit dans le département de l'Ain, en janvier 1732, et mourut à Londres au mois de décembre 1804. La célébrité attachée au nom de ce prélat est bien éloignée de la gloire véritable à laquelle ses fonctions semblaient devoir le faire parvenir. Destiné d'abord à l'état militaire, Conzié était déjà capitaine de dragons lorsqu'il abandonna le casque pour la mitre. Parvenu à l'évêché d'Arras, il n'oublia point son premier métier. Il fronda les états-généraux, et ne voulut pas siéger dans cette illustre assemblée, dont il était membre. Il se conduisit en vrai dragon dans une émeute populaire dirigée contre M. de Calonne; intimement lié avec ce ministre, il lui sauva la vie au péril de la sienne. Décrété d'accusation en 1792, il se rendit en Angleterre, où il devint le conseil des princes français. Il ne nous appartient pas de juger si les opérations dirigées contre la France par M. l'évêque d'Arras ont été utiles ou nuisibles aux princes; mais il nous sera peut-être permis de dire que le rôle que M. de Conzié a joué dans ces déplorables circonstances, n'appartient pas à un

prélat : *Ecclesia abhorret à sanguine :* l'Église a le sang en horreur.

COOKE (Edward), fils du doyen d'Ély, prevôt du collége du roi à Cambridge. Après avoir terminé dans cette ville ses études qu'il avait commencées à Eton, il devint, en 1778, secrétaire particulier de sir Richard Héron, secrétaire principal du comte de Buckingham, lord-lieutenant d'Irlande; pendant l'administration du duc de Rutland, premier greffier de la chambre des communes, et, en 1789, secrétaire du département de la guerre; il fut pourvu en même temps d'une place au parlement. Le comte Fitz-William le déposséda, en 1795, de la place de secrétaire; mais sous son successeur, le comte Camden, il obtint celle de secrétaire du département civil, et il la conserva jusqu'à l'union des parlemens d'Irlande et d'Angleterre. M. Cooke est aujourd'hui l'un des secrétaires d'état pour le département des affaires étrangères, et garde des archives du département d'Irlande; il a épousé la fille du colonel Ham Georges, l'un des riches partis de la province. On attribue à M. Cooke différens écrits anonymes en faveur de l'administration de l'Irlande; il n'a avoué que celui qui porte pour titre : *Argumens pour et contre une union entre la Grande-Bretagne et l'Irlande*, Dublin, 1798, in-8°.

COOKE (William), né à Cork en Irlande, où il fut élevé, et où il devait exercer la profession de commerçant. Il se rendit à Londres, où il étudia la jurisprudence et les belles-lettres; et se fit recevoir avocat. Il a publié, entre autres ouvrages : 1° *Élémens de critique dramatique*, 1775, in-8°; 2° *l'Art de vivre à Londres*, poëme; 3° *Revue succincte d'une réforme parlementaire ;* 4° *les Lois sur la banqueroute*, ouvrage important, réimprimé plusieurs fois; la cinquième édition, 2 vol. in-8°, 1804, a paru avec un supplément; 5° *la Conversation*, poëme didactique, 1796, in-4°, 2e édition, 1807, in-8°. Ce dernier poëme, ainsi que le poëme bien supérieur de Cowper, n'a point été inutile à l'abbé Delille, dont le talent s'est enrichi sans scrupule des beautés de plusieurs poètes étrangers. M. William Cooke a de la facilité et de l'élégance, mais peu de nerf, d'éclat, ou de nouveauté; dans l'immense foule de poètes anglais vivans, il est resté presque inaperçu.

COOPMANS (Georges), médecin hollandais, naquit en 1717, à Makkaum (province de Frise); il fit ses etudes, et fut reçu docteur à Franeker, où il fixa son domicile. Coopmans, excellent praticien et savant distingué, se lia d'amitié avec Boerhaave et Albinus de Leyde; il devint membre des académies d'Utrecht et de Harlem, et l'un des directeurs de l'Académie de Franeker, après la nouvelle organisation de cette société savante en 1795. Coopmans a publié : 1° une traduction latine de l'ouvrage d'Alexandre Monro, *l'Anatomie des nerfs ;* 2° un autre ouvrage qu'il dédia à son fils, *Neurologia et observatio de calculo ex urethrâ excreto* (Franeker, in-8°, 1789). La secon-

de édition de ce traité, corrigée et augmentée, parut en 1794. Coopmans mourut en 1800.

COOPMANS (Gadso), fils du précédent, suivit la carrière où son père s'était distingué, et y obtint les mêmes succès. Lors des troubles de Hollande, ayant pris parti contre le stadthouder, il fut du très-petit nombre de patriotes qui préférèrent s'expatrier à changer d'opinion. S'étant retiré dans les Pays-Bas, il y vivait sous la protection du gouvernement autrichien, qui l'avait bien accueilli lors de son émigration, lorsque la révolution belgique le força de changer de retraite; il vint en France, et y fut traité avec distinction par ses confrères; la société de médecine l'admit au nombre de ses membres correspondans. Invité par le roi de Danemark, qui estimait ses talens, à se rendre à Kiel, pour y remplir une chaire de professeur, Coopmans partit aussitôt; mais après avoir occupé quelque temps cette chaire, et l'avoir quittée pour habiter Copenhague, le désir de revoir sa patrie le fit repartir pour la Hollande. Il se fixa à Amsterdam, où il mourut le 5 août 1810. Ami des muses latines, il composa en latin un ouvrage estimé, *Varis, sive carmen de variolis*. Il a en outre publié des *Opuscules medico-physiques* (Copenhague, 1793), et les deux premiers chants du poëme (*Petreus*), en l'honneur de *Pierre-le-Grand*. Cet ouvrage, tiré à un petit nombre d'exemplaires, et pour ses seuls amis, est resté incomplet.

COPPENS (Laurent Baron), ex-procureur du roi à l'amirauté de Dunkerque. Élu, en 1790, maire de la commune de Steen, et, en 1791, député à l'assemblée législative, il devint membre du comité de marine. M. Coppens a traversé, sans en être atteint, tous les orages de la révolution; il a publié, en 1803, des *Observations sur les tribunaux de commerce maritime*. Le département du Nord, qui l'avait nommé à l'assemblée législative, le nomma, en 1815, à la chambre des députés, et, en 1816, à la nouvelle chambre.

COPPENS (le baron de), patriote brabançon, fut chargé, en 1789, par le parti de Vandernoot, d'enlever le duc d'Ursel, que le chef de ce parti avait fait arrêter et enfermer à Gand, sous prétexte que quoiqu'il se fût prononcé pour la révolution du Brabant, il était dévoué à la maison d'Autriche. Le baron de Coppens s'empara du duc d'Ursel, détenu à l'abbaye de Bandeloo, et allait le conduire à Bruxelles, où son procès devait lui être fait par le parti de Vandernoot, lorsque les volontaires gantais le délivrèrent, et forcèrent le baron de Coppens à prendre la fuite. On prétend que, loin de montrer pour la duchesse d'Ursel et pour sa fille (femmes d'ailleurs adroites et intrigantes), les égards que méritait leur sexe, il se conduisit envers elles avec une dureté que rien ne rend excusable.

COPPENS (B), médecin, professeur d'anatomie et d'histoire naturelle à Gand, où il mourut en juillet 1802. Ce savant, membre de presque toutes les académies de l'Europe, a publié entre autres ouvrages : 1° *Dissertation sur la*

fabrique du blanc de plomb; 2° *Traité sur la culture du lin;* 3° *Traité de l'art de faire le verre.*

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE (CHARLES-GEORGE), naquit à Paris en 1736, et mourut dans cette ville vers 1791. Avocat au parlement et censeur royal pour la jurisprudence, il est connu, 1° par le *Roué vertueux*, poëme en quatre chants, parodie du ton emphatique et lamentable plein de phrases suspendues, de mots entrecoupés, de points d'admiration et d'interrogation de quelques auteurs du temps, tels que Diderot, dans le *Père de famille*, Fenouillot de Falbaire de Quincy, dans l'*Honnête criminel*, etc., Paris, 1770, in-8°; 2° *Monsieur Cassandre, ou les effets de l'amour et du vert-de-gris*, drame en deux actes et en vers, par feu M. Doucet; critique plaisante de la tragédie bourgeoise, genre que venaient de mettre en vogue le *Béverley*, imité de l'anglais, par Saurin, et le *Comte de Comminge*, par d'Arnaud-Baculard: cet ouvrage, que La Harpe loua dans le *Mercure de France*, et critiqua dans sa *Correspondance littéraire*, a eu trois éditions, la dernière est de 1781; 3° *Chansons burlesques*, et autres ouvrages qui pouvaient justifier le titre de *mauvais plaisant* que l'auteur s'était donné lui-même. On a cependant de cet écrivain facétieux un recueil d'édits sous le titre de *Code de Louis XV*, ou *Recueil d'Edits, déclarations, ordonnances concernant la justice, la police et les finances, depuis* 1722 *jusqu'en* 1740, Paris, 1758, 12 vol. in-12; des *Etudes du droit civil et coutumier français*, 1789, in-4°, Paris; et un grand nombre de bons articles dans le *Journal des savans*, depuis 1752 jusqu'en 1789. Ami de Piron, il a donné une édition de ses œuvres. Coqueley de Chaussepierre, dont la laideur égalait la malice, avait une femme aimable et jolie, et ce contraste lui attirait des railleries piquantes, que d'ailleurs il provoquait assez souvent par ses mots satiriques. Nous ne rapporterons pas, à l'exemple d'une grave biographie, le jeu de mots que Linguet fit sur son nom, en imitant sa manière lente de parler et d'appuyer sur chaque syllabe.

COQUEREAU (CHARLES-JACQUES-LOUIS), naquit à Paris en 1744, fit d'excellentes études au collége des Grassins, soutint quatre thèses remarquables, dont deux sur l'*Hygiène* et la *Physiologie;* fut médecin des pauvres, et professeur de physiologie et de pathologie aux écoles de la faculté. Ami de *Hérissant*, dont il a fait l'*Eloge historique*, Paris, 1771, in-8°, il acheva la *Bibliothèque physique de la France*, et le *Jardin des curieux, ou Catalogue raisonné des plantes les plus belles et les plus rares, soit indigènes, soit étrangères, avec les noms français et latins, leur culture et les vertus particulières à chaque espèce*, Paris, 1771, in-8°, ouvrages que la mort prématurée de Hérissant ne lui avait pas permis de compléter. Coquereau a publié en société avec A. L. de Jussieu, une dissertation sous ce titre: *Œconomiam inter animalem et vegetabilem analogia*, Paris, 1770, in-4°. Il a fait insérer dans la *Galerie fran-*

çaise, les vies de *Louis XIV*, de l'*abbé Chappe*, de *Deparcieux*, de *Lecat*, de d'*Olivet* et de *Servandoni*. Coquereau mourut le 11 août 1796. Le docteur Lafisse a publié son éloge ; et le professeur Hallé, une notice imprimée en tête du catalogue de sa bibliothèque.

CORANCÉS (Louis-Alexandre Olivier de), chevalier de la légion-d'honneur, ancien consul-général de France dans le Levant, est né à Paris en 1770. Son goût passionné pour les sciences abstraites, et particulièrement pour les mathématiques, se manifesta de très-bonne heure. Élève distingué du célèbre Lagrange, et l'un des savans qui suivirent l'armée française en Orient, il devint membre de l'institut d'Égypte, qu'il concourut à former. Peu de temps après son retour en France, il fut nommé, en 1802, consul-général à Alep. La haute considération qu'il s'était acquise dans l'exercice de ses fonctions, le fit choisir d'un commun accord, en 1804, par le pacha et par ses janissaires pour terminer les discussions graves qui s'étaient élevées entre eux. Un *infidèle* se trouva juge entre les *croyans* de la foi de Mahomet; c'était chose inouïe. M. de Corancés refusa long-temps l'honneur de cet arbitrage difficile; mais de plus vives instances le déterminèrent : il s'acquitta de sa mission avec tant d'équité, que ses décisions satisfirent également les parties opposées. Dans une autre occasion, il donna une preuve de fermeté qui n'était pas sans danger. Le cadi d'Alep ayant fait saisir dans le palais du consul-général un Français qui s'y était réfugié, M. de Corancés demanda, en réparation de l'injure faite au caractère de son souverain, la destitution du second magistrat d'Alep, et il l'obtint malgré les menaces du peuple et la fureur du cadi. Nommé, en 1813, consul-général à Bagdad, M. de Corancés, alors malade, ne put se rendre sur-le-champ à sa nouvelle destination. En 1814, comme il n'avait point encore quitté Alep, il reçut du roi l'ordre de partir pour remplir les mêmes fonctions à Smyrne. L'état de sa santé, qui ne s'était point améliorée, et des affaires de famille, lui firent demander sa retraite ; elle lui fut accordée. M. de Corancés est correspondant de l'institut depuis 1812; il a publié : 1° *Mémoire sur la distinction des racines dans les équations algébriques;* 2° *Mémoire sur la résolution générale des équations;* 3° Différens autres *Mémoires* sur divers sujets, lus à l'institut ; 4° *Histoire des Wahabis;* 5° *Itinéraire d'une partie peu connue de l'Asie-Mineure.* Ces deux derniers ouvrages sont remarquables par l'exactitude des renseignemens, des détails curieux et jusqu'alors inconnus, et un coup d'œil philosophique rare chez les voyageurs.

CORAY (Adamance), né à Smyrne le 27 avril 1748, est originaire de l'île de Chio, où son père était négociant; il exerça lui-même cette profession à Amsterdam, mais l'étude des lettres occupant bientôt tous ses momens, il renonça au commerce pour étudier la médecine à Montpellier, où il se rendit vers 1787,

et où il resta 8 ans. M. Coray n'avait point de fortune : il eût peut-être été forcé de renoncer à la nouvelle profession qu'il avait embrassée, si un ministre protestant, à qui il avait enseigné la langue grecque, ne lui eût assigné une pension de 2000 francs. Dans le cours de ses études, il se lia d'amitié avec un professeur (M. Chaptal) qui, devenu ministre de l'intérieur, lui prouva sa bienveillance, en le proposant au premier consul comme l'un des hommes les plus capables de traduire en français, suivant les intentions du chef de l'état, l'ouvrage de Strabon. M. Coray fut, avec M. de La Porte-du-Theil, chargé de ce travail, et il lui fut accordé une pension de 3000 francs qui lui a été continuée par le roi. La traduction de la *Géographie de Strabon* jouit de la plus haute estime parmi les gens de lettres ; il en a déjà paru 5 vol. in-4°, imprimerie du gouvernement (le 5me vol. est de 1819); ce travail important se poursuit avec zèle, et l'on a lieu de penser que les volumes qui suivront n'auront pas moins de succès, M. Letronne, membre de l'académie des inscriptions et de la légion d'honneur, ayant succédé à M. de La Porte-du-Theil, mort en 1820. M. Coray a publié pour la première fois en 1800, 2 vol. in-8°, un ouvrage qui jouit d'une faveur non moins méritée; c'est le *Traité d'Hippocrate, des airs, des eaux et des lieux*, proposé pour un des prix décennaux. Le rapport du jury en rendit compte en ces termes : « Les remarques de M. Coray ont répandu sur le traité d'Hippocrate une clarté nouvelle. Le nombre des passages qu'il a mieux entendus, et de ceux qu'il a restitués d'une manière satisfaisante, est très-considérable. La sagacité de sa critique et le bonheur de ses conjectures semblent le conduire souvent jusqu'à l'évidence. La philologie et la science médicale répandues avec choix et sans profusion dans ses notes, rendent la lecture de ce traité aussi intéressante qu'instructive, etc. » Cette opinion ne fut pas celle de M. Gail, qui prétendit que sa traduction de Thucidide méritait le prix. M. Coray, loin d'ajouter au déplaisir qu'éprouvait son confrère, en répondant à des plaintes exprimées avec peu de modération, fut même étranger à l'article du *Mercure*, où M. Thurot repoussa officieusement l'attaque de M. Gail. M. Coray a donné en 1816 une deuxième édition du *Traité d'Hippocrate*, avec une préface en grec moderne, adressée aux jeunes gens de la Grèce, la *Loi d'Hippocrate*, et un petit traité de *Gallien* intitulé : *Le bon médecin est aussi un philosophe;* le 1er volume de cette 2me édition ne contient que le texte et la traduction française; le 2me volume, dont la publication n'est pas éloignée, renfermera le *commentaire*. M. Coray n'est pas seulement un savant recommandable; c'est aussi un patriote ardent. Quoique naturalisé Français et digne de cette adoption, il est resté dévoué aux lieux où il reçut le jour; rien de ce qui intéresse la liberté, la gloire, le bonheur de ses anciens compa-

triotes ne lui est indifférent; il ne laisse échapper aucune occasion de leur donner des marques de son souvenir; il leur a consacré une *Bibliothèque hellénique*, composée des meilleurs ouvrages grecs avec des notes, des remarques, etc.; et dans les circonstances actuelles, pour fortifier leur courage et leur haine contre le despotisme, il a publié, *aux frais des généreux Grecs et pour le bien de la Grèce*, le texte seul avec un savant commentaire et des tables de la *Politique d'Aristote* (in-8°, 1821); la préface très-étendue de cet ouvrage est un véritable traité de morale et de philosophie, analogue aux circonstances de la guerre avec les Turcs, et dans laquelle l'auteur recommande aux Grecs, entre autres choses, de repousser avec énergie *les capucins, les jésuites et les ignorantins* qui s'introduisent partout, et de *former un clergé purement spirituel, comme le clergé russe*. Cette préface est regardée comme ce que M. Coray a écrit de plus fort et de plus éloquent en politique et en morale. On lui a attribué une proclamation en grec moderne, sous le titre de la *Trompette guerrière*, par Atromète de Marathon, Alexandrie (Paris), in-8°, 1801. Cette proclamation a été réimprimée en 1821 avec une préface et la traduction de cette préface en français. On remarque (dans une note de la proclamation) que parmi les titres fastueux dont se glorifie le sultan est le surnom de *chounkiar* qui signifie *sanguinaire*. On avait attribué également à M. Coray un *chant de guerre* des Grecs qui combattaient avec les Français lors de l'expédition d'Égypte. Ce morceau en grec moderne et en français, de l'imprimerie grecque d'Égypte (Paris), 1800, in-18, est terminé par la strophe dont voici la traduction : « Les Grecs réunis » aux amis, aux défenseurs de leur » liberté, aux intrépides Français, » n'ont besoin d'aucun autre se- » cours. Liés par une amitié indisso- » luble, les deux peuples n'en font » plus qu'un; ce ne sont plus des » Grecs ou des Français qui combat- » tent pour la cause de la liberté; » c'est la NATION GALLO-GRECQUE. » Tous ensemble ils s'écrient : que » l'horrible servitude disparaisse » de la terre! que son nom même » soit à jamais anéanti! Vive la li- » berté! » Tant de zèle et de persévérance ont été dignement appréciés. M. Coray est regardé comme l'un des principaux restaurateurs des lettres et des mœurs en Grèce. Son portrait, qui est dans toutes les écoles, et sa statue en pied, exécutée à Rome par ses compatriotes, ont fait dire à un homme qui n'a cessé d'être son détracteur, M. Codrika (*Voy.* ce nom) : Quoi! sommes-nous des *anthropolâtres* (des *adorateurs d'hommes*)! M. Coray a publié, en 1819, in-8°, la 2me édition d'une ode pindarique de son parent, Antoine *Coray* (en grec *Coraïs*), médecin, mort en 1702. Cette ode, composée en l'honneur du chancelier d'Aguesseau, que les Grecs ont surnommé le *Nouvel Aristide*, est accompagnée d'une préface de M. Coray, d'une traduction par M. Nicolo-Poulo, et de l'éloge du chancelier par Thomas; elle fait partie de la nouvelle édition des œuvres de d'Aguesseau,

publiée par M. Pardessus. On doit encore à M. Coray : 1° Traduction de l'allemand de la *médecine clinique de Selle*, 2 vol. in-8°, Montpellier, 1787; 2° Traduction de l'anglais de Black, *esquisse d'une histoire de la médecine et de la chirurgie, depuis leur commencement jusqu'à nos jours*, in-8°, Montpellier, 1798; 3° Traduction nouvelle avec le texte des *Caractères de Théophraste*, d'après un manuscrit du Vatican, contenant des additions qui n'ont point encore paru en France, in-8°, Montpellier, 1799; 4° Traduction de l'italien en grec moderne, avec des notes, du *Traité des délits et des peines*, de Beccaria, in-8°, 1802; 5° *Longi pastoralia de Daphnide et Chloë*, édition grecque dont le texte a été revu par M. Coray, Paris, Didot, 1802, in-4°; 6° édition d'*Héliodore*, avec des notes, 1804, 12 vol. in-8°; 7° édition toute grecque de *Strabon*, avec préface, notes et table, 4 vol. in-8°, Paris, 1815 à 1819.

CORBIÈRE (Jacques-Guillaume-Joseph-Pierre), avocat à Rennes, fut élu, en 1815, membre de la chambre des députés, par le département d'Ille-et-Vilaine. Depuis la convocation des états-généraux jusqu'à ce jour, l'ancienne province de Bretagne, et particulièrement la ville de Rennes a fourni aux successives assemblées législatives des orateurs d'un mérite distingué. (*Voir les art.* Le Chapelier, Lanjuinais, La Chalotais, Kératry, etc.) Mais aucun d'eux n'avait encore émis des opinions aussi extraordinaires que celles de M. Corbière. Proposer des lois d'exception, les soutenir et les faire adopter, ne sont là que des choses très-communes, quoique la grande majorité des Français les désapprouve et les condamne : mais il était réservé à M. de Corbière d'aller beaucoup plus loin ; il a osé désigner la classe d'hommes à laquelle ces lois d'exception devaient être appliquées exclusivement. Écoutons cet orateur dans la séance du 29 décembre 1816. « La loi, disait-il, relative aux » mesures de sûreté générale, a » été faite pour réprimer les ten- » tatives révolutionnaires *des en- » nemis de l'état et du roi, et non » pas contre les amis du roi et de » l'état*. Il y a véritablement tra- » hison à les employer, comme » on l'a fait contre ces derniers. » C'est-à-dire, d'après la logique de M. de Corbière, que les *amis du roi* ne pouvaient commettre des crimes que très-innocemment ; ou plutôt, puisqu'il faut le révéler, les seuls hommes que les lois d'exception devaient atteindre, étaient comptés d'avance, et marqués à l'index. Il n'appartenait qu'à M. de Corbière de vouloir renchérir sur la trop fameuse loi d'amnistie du 12 janvier 1816. Ce fut ce député qui, le 27 décembre précédent, fit le rapport sur cette loi. Dans ce morceau, l'orateur, tout en protestant de son respect pour la déclaration du roi, datée de Cambrai le 28 juin 1815, et pour l'ordonnance du 24 juillet suivant, proposa des amendemens dans lesquels, par un raffinement cruellement étrange, il établissait de nouvelles catégories de délits politiques. « Il

fallait, disait-il, ajouter aux exceptions portées par le projet, certains genres de crimes et non des individus, parce que l'objet des lois pénales doit être de *frapper les crimes et non les hommes.* » « Voilà pourquoi, ajoutait l'orateur, nous ne proposons que la » mise en jugement à l'égard de » *ceux qui sont l'objet de notre amendement,* et nous nous arrêtons à » l'époque du 23 mars. » Nous nous arrêtons aussi sur le compte de M. Corbière : chacun sait qu'il a soutenu et voté toutes les lois d'exception, et qu'il siége à la première section du côté droit. Est-ce en récompense de ses services, est-ce en témoignage de sa capacité, que M. de Corbière a été appelé successivement aux fonctions de président du conseil royal de l'instruction publique et à celles de ministre de l'intérieur? (1821).

CORBIÈRE (le baron Philippe-Charles-Auguste), procureur général à la cour royale de Toulouse, chevalier de la légion-d'honneur, etc., est né dans le département du Tarn en 1759. Destiné au barreau par sa famille, il vint à Toulouse faire son cours de droit, sous les habiles professeurs qui illustraient alors l'université de cette ville. M. Corbière, ayant pris la licence, fut reçu avocat plaidant au parlement, et obtint peu après dans son pays une justice banerette, sorte de tribunal inférieur qui, avant la révolution, existait dans plusieurs seigneuries. Lorsque de nouvelles chances de fortune s'offrirent, après 1789, aux hommes dont les talens étaient enfouis ou repoussés par d'injustes préjugés, M. Corbière embrassa avec joie une cause qui pouvait lui être favorable. Nommé officier municipal à Lavaur, en 1790, il passa bientôt au tribunal de cette ville avec le titre de commissaire du roi; puis il devint commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel du Tarn. Il ne montra pas à cette époque beaucoup de modération dans ses opinions; il fut exalté, mais ne se rendit jamais coupable d'aucun excès. Son exaltation lui devint utile; il fut connu à Paris, et obtint dans cette capitale une place de juge au tribunal de cassation. Après le 18 brumaire, lorsque le premier consul, en donnant la constitution de l'an 8, eut saisi de ses mains vigoureuses les rênes de l'administration, M. Corbière accepta les fonctions de commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de Toulouse, dont le ressort était en ce moment composé de quatre départemens. Lors de la création de la légion-d'honneur, M. Corbière reçut la croix de chevalier; il prit le titre de procureur-général, lors de la formation des cours d'appel, et obtint, peu de temps après, le titre de baron de l'empire. Enfin, les cours impériales ayant été établies en 1811, M. Corbière continua de remplir à Toulouse les fonctions de procureur général impérial. Il eut, vers cette époque, une querelle assez vive avec le préfet Desmousseaux. Celui-ci lui ayant écrit que la cour devait comprendre dans l'état de son mobilier les instrumens de supplice; M. Corbière s'en plaignit vertement, et le fit encore

semoncer par les ministres. Une grande connaissance des lois, une habitude profonde des affaires, beaucoup de fermeté, une intégrité parfaite, des formes peu agréables et même acerbes parfois, distinguèrent ce magistrat. Il vit tomber avec peine un gouvernement qui avait tant fait pour lui : mais il obéit au nouvel ordre des choses; et le roi, en 1814, le confirma par la charte dans l'exercice de ses fonctions. A la suite du 20 mars 1815, M. Corbière signa l'acte additionnel; il fut nommé, peu de jours après, membre de la chambre des représentans. Il y parut, mais il ne parla pas. La bataille de Waterloo ayant décidé le second retour des Bourbons, le duc d'Angoulême, à son arrivée à Toulouse, destitua le baron Corbière, et nomma, pour le remplacer, le baron Gary, ancien préfet de la Gironde (*voy.* ce nom). M. Corbière fut poursuivi avec un acharnement extrême; à Toulouse, sa vie eût été compromise; ce fut sans doute par intérêt pour lui que la police l'exila à Amiens. Ce ne fut qu'avec peine qu'il put s'affranchir d'une pareille inquisition. Rendu à la liberté, il se retira dans le département du Tarn, où plusieurs fois une forte partie de ses concitoyens a voulu l'appeler par ses suffrages au corps législatif. Le ministère a toujours cherché à l'en écarter. Lors des dernières élections du Tarn, comme on pouvait croire qu'il serait nommé député, on voulut négocier avec lui pour obtenir son désistement; mais ce magistrat inflexible répondit avec dignité au délégué chargé d'une mission pareille : « Si le gouvernement me croit son ennemi, » il ne doit point me faire rentrer » dans mes anciennes fonctions, » comme on me le propose. Tandis que maintenant je me sens » assez fort pour servir mon pays » à la tribune, et l'état partout où » je serai employé. » De plus heureux concurrens l'ayant emporté, le baron Corbière demeura tranquille. Il cultive en paix ses champs, et attend sans impatience le jour où ses concitoyens lui rendront la justice qu'il mérite.

CORBINEAU (Jean-Baptiste-Juvenal, baron), lieutenant-général, né à Marchiennes, département du Nord, le 1er août 1776. Son père, inspecteur des haras, le destina à la carrière militaire; et dès le commencement de la révolution, le jeune Corbineau entra au service. Sous l'empereur, il devint successivement capitaine des chasseurs de la garde impériale; chef d'escadron, après la bataille d'Eylau, où il s'était fait remarquer, et colonel du 20e régiment de dragons. Envoyé en Espagne en 1808, avec le titre de général de brigade, les services qu'il rendit à la bataille de Burgos le firent nommer officier de la légion-d'honneur. Employé dans la campagne d'Autriche, en 1809, il fut blessé à la bataille de Wagram, où il se distingua. Dans la campagne de Russie, en 1812, il servait sous les ordres du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. S'étant arrêté au passage de l'Outschatz, qu'il avait l'ordre de défendre, il fut coupé dans sa retraite, mais il se vit bientôt dégagé par le corps bavarois sous les ordres

du général de Wrède. Lorsque l'empereur voulut traverser la Bérésina, ce fut le général Corbineau qui en découvrit le passage. Napoléon, pour le récompenser d'un si grand service, le nomma son aide-de-camp. Le général Corbineau fit en cette qualité la campagne de Saxe, en 1813, et commanda la cavalerie du corps de Vandamme. Surpris, le 30 août, à Culm, dans les gorges de la Bohême, par le général prussien Kleist, ce corps d'armée était dans la position la plus critique. Le général Corbineau attaqua l'ennemi si brusquement et si à propos, qu'il sauva les débris de ce corps; il reçut en récompense le grade de général de division. Il fit la campagne de 1814 avec sa bravoure accoutumée; au combat de Montmirail, il sauva pour la seconde fois la vie à l'empereur, et, le 5 mars, il s'empara de Reims, qui était occupé par l'ennemi. Le 7 du même mois, il défendit la ville contre un corps russe commandé par M. de Saint-Priest; mais le 12, il fut forcé de battre en retraite. Après la première restauration, il fut fait chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814, et nommé grand-officier de la légion-d'honneur, le 17 janvier 1815. Après le 20 mars de la même année, il reprit son service près de Napoléon, en qualité d'aide-de-camp et d'écuyer. Ce prince l'envoya dans le Midi pour y surveiller les opérations militaires. Le général Corbineau se rendit ensuite dans la Vendée avec une mission particulière. De retour à Paris, il suivit Napoléon à Waterloo, et après les désastres de cette journée, il rentra en France, où il est resté sans activité. Le général Corbineau, qui s'est montré très-attaché au prince à qui il devait sa fortune, n'est pas moins digne de l'estime générale, comme bon citoyen que comme habile militaire.

CORBINEAU (N.), frère du précédent, ancien aide-de-camp de l'empereur Napoléon, commandant de la légion-d'honneur, ex-receveur-général du département de la Seine-Inférieure. Il s'était déjà honorablement fait connaître à la tête du 5me régiment des chasseurs à cheval de la garde, lorsqu'il fut attaché à l'empereur comme aide-de-camp. A la bataille d'Austerlitz, il eut quatre chevaux tués sous lui, et fut blessé en s'emparant d'un drapeau russe. A la suite de cette action, il fut fait commandant de la légion-d'honneur. Dans la campagne de 1806 et 1807, où il se couvrit de gloire, il eut une jambe emportée par un boulet. Nommé quelque temps après receveur-général du département de la Seine-Inférieure, en 1814, il fut destitué par suite des événemens politiques.

CORCELLES (Claude Labarre-Tircuy de), né au mois de juillet 1768, ancien élève de l'Ecole militaire, et condisciple de Napoléon dans cet établissement, était sous-lieutenant au 12me régiment de chasseurs lorsque les premiers symptômes de la révolution se manifestèrent. La tête pleine encore des principes républicains, puisés sur les bancs de l'école, dans les écrits des anciens, mais soumis aux leçons et à l'exemple des imperturbables

conservateurs du bon plaisir et de la passive obéissance, il demeura quelque temps comme immobile entre les deux directions opposées qu'il recevait de son éducation et de sa situation dans le monde. Une perspective chevaleresque, un penchant secret pour la vie aventureuse, le déterminèrent à suivre l'exemple qu'il recevait de toutes parts. Beaucoup de personnes prirent le parti d'émigrer par mode, par air, beaucoup plus que par nécessité ou par prévoyance, et le jeune Corcelles fut de ce nombre. Il se trouvait en garnison à Antibes, lorsque la nouvelle de l'événement de Varennes y parvint; à vingt-trois ans on agit plus qu'on ne délibère, il part avec armes et bagages, désertant cette belle France que pourtant il chérissait d'un amour digne d'un enfant de la vieille Rome. Accompagné d'une douzaine d'étourdis de son âge, suivis d'une meute et en habits de chasseurs, il traverse le Piémont, le Saint-Gothard, la Suisse, le Brisgaw, se hâtant d'arriver à Coblentz, rendez-vous général de la première émigration. Là, comme au temps des croisades, accouraient de toutes parts des milliers de paladins plus entreprenans que réfléchis, et non moins avides de vengeances que d'aventures, bravant des fatigues et des périls qui ne se montraient encore que dans les douteuses perspectives d'un avenir sur lequel les plus prévoyans se plaisaient à se faire de folles illusions. Sous le bel habit rouge galonné des gardes-du-corps de *Monsieur*, le jeune Corcelles débuta dans les champs de la gloire par cette expédition malencontreuse qu'on est convenu d'appeler *la campagne de* 1792. Une prompte retraite, suivie d'assez près d'un licenciement général, telle fut cette fameuse campagne. M. de Corcelles perdit un de ses frères qui servait dans un régiment autrichien, le reste de sa famille était dispersé ou plongé dans les cachots. L'armée de Condé, dans laquelle il était passé en 1793, avait été forcée dans ses lignes en avant de Haguenau, et était exposée aux plus lâches insultes de la part des officiers allemands. N'ayant reçu ni secours, ni solde, pendant la campagne qui venait de se terminer; dénué de tout, exténué de fatigue, presque sans habits au milieu de l'hiver; trop tard éclairé sur les vues des puissances étrangères, qui dispersaient au nord les émigrés qu'elles avaient d'abord réunis sur le Rhin, M. de Corcelles renonça à servir des intérêts qui n'étaient plus ceux pour lesquels il avait pris les armes. Vêtu d'un uniforme en lambeaux, que recouvre un mauvais sarreau de toile, le porte-manteau suspendu à son sabre, et le cœur brisé d'inquiétude et de regrets, il s'achemine à travers mille obstacles vers la Hollande, tenté vingt fois de se jeter dans les rangs de l'armée française pour se venger de l'étranger, qui ne semblait avoir attiré les émigrés dans ses rangs que pour les abreuver d'outrages; mais toujours retenu par les lois en vertu desquelles son nom se trouvait inscrit sur des tables de proscription, il s'embarque pour l'Angleterre,

et y trouve un asile dans la maison d'un ancien ami, qui résidait dans la province de Suffolk. Ce n'était qu'une halte dans le malheur. Ignorant le sort de sa famille, et craignant d'abuser de la généreuse hospitalité qui lui était donnée, il se rendit à Londres, vers la fin de l'année 1794, espérant tirer parti de son talent pour la peinture; cette espérance fut trompée, et il se vit réduit à s'enrôler chez un recruteur de la compagnie des Indes. Mais bientôt on lui annonce que la compagnie n'admet plus de soldats français. On lui offre de le faire passer dans un régiment qui s'embarquait pour le Canada. Il s'y refuse, aimant mieux mourir de froid à Londres que de traverser l'Océan pour aller périr dans les glaces du Canada. Enfin les portes de la France s'ouvrent aux émigrés; M. de Corcelles se hâte de fuir les bords étrangers et de rentrer dans sa patrie. Il y vivait paisible et retiré, lorsque les désastres de 1813 vinrent mettre à l'épreuve tous les cœurs français. Lyon était menacé par une armée ennemie; il s'inscrivit un des premiers sur la liste des personnes qui se consacrèrent à sa défense, fut nommé lieutenant-colonel des gardes nationales du Rhône, et suivit, vers le Languedoc, la retraite de l'armée. Lorsque Napoléon arriva à Lyon, en 1815, on ne vit point M. de Corcelles grossir la foule de ceux qui se pressaient autour de cet ancien favori de la gloire et de la fortune. Mais la France étant menacée de nouveau par les armées de la coalition, il accepta l'offre qui lui fut faite de se charger de l'organisation et du commandement des gardes nationales du Rhône, et il tint contre l'ennemi jusqu'à la dernière extrémité. Ce pur amour de la patrie reçut sa récompense; la vengeance marchait à la suite des bataillons étrangers; M. de Corcelles fut poursuivi et emprisonné à Paris au mois de décembre 1815. *Vous êtes un fédéré,* lui dit l'homme de police qui l'avait arrêté. *Pourquoi non?* répliqua-t-il, *la France entière est ou doit être fédérée pour chasser l'étranger; mais croyez que jamais je ne serai fédéré pour l'y introduire.* M. de Corcelles eut beaucoup de peine à recouvrer sa liberté. Se voyant menacé sans cesse, il se réfugia en Belgique au mois de février 1816. Il y vivait éloigné de toute réunion politique, et dans la retraite la plus profonde, lorsque, après dix-sept mois de séjour, le pouvoir invisible qui persécutait en France les défenseurs de l'indépendance française, étendit sa main secrète sur les réfugiés en Belgique, força M. de Corcelles d'en sortir, le suivit jusqu'en Suède, où il alla chercher un asile, qu'il eut d'abord quelque peine à obtenir, et ne lâcha sa proie qu'au moment où, pour la seconde fois, il rentra dans sa patrie, sous la protection de quelques négocians de Gand. M. de Corcelles fut nommé député du Rhône au mois d'avril 1819. Il avait été trop longtemps victime des violences du pouvoir arbitraire, pour ne pas prendre place parmi les partisans du système constitutionnel et du régime légal. Son premier discours à la chambre des députés

fut en faveur des bannis; il appuya les réclamations des donataires, les pétitions pour le maintien de la loi des élections; s'éleva avec une grande énergie contre la proposition d'accorder à trois ministres un pouvoir discrétionnaire en vertu duquel tout citoyen pouvait être privé de sa liberté. Il parla aussi contre l'entretien des troupes suisses, contre la censure des journaux, et contre les changemens proposés au règlement de la chambre. Ses discours sur les budgets de 1819 et de 1820, sur les pensions ecclésiastiques, et sur l'emploi des fonds du domaine extraordinaire, sont également remarquables par la solidité des principes et la vigueur du raisonnement. Dix-sept personnes de la famille de M. de Corcelles ont péri pendant la tourmente révolutionnaire; il a eu deux maisons démolies dans le plus beau quartier de Lyon; une partie de ses biens a été confisquée et vendue. Mais que deviendrait un pays si l'on se croyait autorisé à le déchirer, ou même si l'on refusait de le servir dans un danger pressant, parce qu'à une autre époque on aurait été victime des dissensions civiles? Cette réflexion, que nous avons entendu faire à M. de Corcelles, prouve que des hommes tels que lui se déterminent d'après la règle des devoirs et non selon la faveur des circonstances ou le malheur des temps. Parmi ceux qui croient l'insulter en l'appelant *libéral*, combien n'a-t-il pas reconnu de proscripteurs de 1793, de gendarmes de 1806, et de verdicts de 1815!

CORDAY-D'ARMANS (Marie-Anne-Charlotte) est née en Normandie, à St-Saturnin, près Seez, dans l'année 1768. Ses parens nobles la firent élever dans un couvent. Une douceur parfaite, une figure charmante, une taille légère et gracieuse, un esprit orné, une imagination facile à embraser, une âme susceptible d'émotions vives, promettaient à un époux la plus aimable des compagnes, mais non à la France la plus courageuse des héroïnes. Plusieurs partis se présentèrent, aucun ne fut accepté. Charlotte aimait par-dessus tout l'indépendance, source individuelle de la liberté générale. Dans l'âge des plaisirs qui s'empressaient autour d'elle, Charlotte Corday nourrissait son esprit de la lecture des philosophes, et puisait dans leurs écrits ces préceptes de grandeur et d'héroïsme, dont elle devait laisser un si grand exemple. Les circonstances favorisaient le développement de cette âme forte et sensible. Une exaltation commune avait saisi la France, qui croyait trop alors que pour être digne de la liberté il suffisait de la vouloir. Tous les esprits se précipitaient avec fureur vers ce bien qui sans cesse leur échappait, et où les eussent conduits plus sûrement le dévouement et la vertu. Le roi périt; l'Europe en armes fut repoussée par la seule énergie d'une liberté en espérance. Tandis qu'une populace effrénée venait au sein de la représentation nationale dicter ses volontés et demander la tête des fondateurs de la république naissante, les meilleurs députés furent pros-

crits. Quelle est l'âme honnête que tant de cruautés, que tant d'injustices n'eussent pas révoltée? Une seule femme se dévoua pour la cause des proscrits. L'un d'eux, l'éloquent Barbaroux, se réfugie à Caen avec quelques autres députés mis hors la loi : Charlotte, qui l'avait vu dans sa famille, va le trouver et s'entretient avec lui de l'état de la France, lui demande des renseignemens sur les chefs de la tyrannie démagogique, et prend aussitôt la résolution de se rendre dans la capitale. Des hommes toujours prêts à rabaisser une action sublime, en lui supposant une cause vulgaire, ont élevé des soupçons sur la nature des liaisons de cette admirable fille avec le député Barbaroux : détruisons-les, en citant quelques lignes des mémoires de l'un des compagnons d'infortune de Barbaroux lui-même... « Elle vint, dit Louvet dans » ses mémoires, constamment accompagnée d'un domestique, et » attendit toujours Barbaroux dans » un salon, par où quelqu'un de » nous passait à chaque instant... » Une grâce, sollicitée pour quelqu'un de ses parens, n'était sans » doute que le prétexte de ses visites. Son véritable motif était, » sans doute, de connaître quelques-uns des fondateurs de cette république pour laquelle elle » allait se dévouer; et peut-être » était-elle bien aise aussi qu'un » jour ses traits fussent présens à » leur mémoire... » Enfin elle part, avec le dessein formé de porter le poignard dans le sein de l'un des hommes qui avaient proscrit la Gironde. Le député Fauchet, auquel elle s'adresse, l'introduit dans les tribunes de la convention; il paya depuis cette complaisance de sa tête. Cependant Charlotte Corday voit de près cette terrible Montagne; elle entend les calomnies, les invectives chaque jour répétées contre les proscrits, et s'affermit dans sa résolution. Mais le représentant le plus hideux de la fureur anarchique, Marat, ne paraissait point; depuis trois jours il était malade. Corday lui écrivit le billet suivant : « Citoyen, j'arrive de Caen; votre » amour pour la patrie vous fait » sans doute désirer de connaître » les événemens qui ont eu lieu » dans cette partie de la république. Je me présenterai chez vous » vers une heure; ayez la bonté de » me recevoir, je vous mettrai à » même de rendre un grand service à la France. » Elle ne reçut pas de réponse, écrivit une seconde lettre qui eut le même sort, et enfin, le 15 juillet 1793, une troisième, plus pressante que les deux autres, où elle parlait de *grands secrets à révéler*, et de ses *malheurs personnels*.... Elle envoie cette dernière lettre, et la suit de près. On fait des difficultés pour la laisser entrer; deux femmes qui se trouvaient dans l'antichambre s'opposent à son passage. Marat, qui était dans le bain, entend la discussion, reconnaît, à quelques mots, qu'il est question de la jeune personne qui vient de lui écrire, et ordonne d'introduire Charlotte. La conversation fut courte. On parla du Calvados, des proscrits, et des administrateurs de Caen et d'Évreux. Marat écrivit les noms de ces derniers sous sa dictée, et ajouta qu'ils se-

seraient *guillotinés* sous peu de jours. A ces mots, Charlotte tire un couteau caché sous sa robe, et l'enfonce tout entier dans le sein de Marat. *A moi, ma chère amie*, s'écrie-t-il, et il expire. Charlotte fut arrêtée à l'instant même. Son procès fut instruit; Fouquier-Tinville affecta d'y apporter toutes les formalités judiciaires dont l'affaire était susceptible. On eut le temps de voir se développer l'un des plus beaux courages dont l'histoire fasse mention : pas un moment de faiblesse, pas un signe d'affectation, pas une trace d'exagération, pas un mot qui dût compromettre personne; une concision simple, une fermeté douce dans toutes ses réponses. Un dessinateur faisait son portrait pendant l'une des séances; elle se tourna vers lui, pour qu'il saisît mieux ses traits. Chauveau-Lagarde fut nommé son défenseur d'office. Il comprit l'âme de Charlotte, et la défendit de la seule manière qui pût convenir à l'accusée; il avoua tout, *meurtre longtemps prémédité, mûri avec soin, exécuté sans remords*. Son plaidoyer fut de deux ou trois lignes. Elle remercia son défenseur avec une grâce noble et touchante, et, pour lui donner une marque de sa reconnaissance, le pria d'acquitter quelques petites dettes qu'elle laissait en prison. On lut son arrêt de mort; elle ne frémit pas; elle monta sur le triste char, et entendit avec le même calme les huées d'un peuple stupide et féroce. Comment se défendre d'une profonde indignation quand on voit, d'un côté, une femme dans toute la beauté de son sexe, dans toute la fraîcheur de la jeunesse, dans toute la sublimité de l'héroïsme; d'un autre côté, vingt mille hommes qui la poursuivent de leurs clameurs, et des milliers d'autres qui la regardent mourir de sang-froid? à ce spectacle, qui n'avouerait que la justice et la vertu sont des choses hors de ce monde, et en horreur aux hommes? Charlotte Corday ne se démentit pas un instant; le sentiment de la pudeur offensée se montra seul, quand son beau cou, sur lequel la hache allait tomber, fut mis à nu par l'exécuteur. Elle avait 25 ans, lorsqu'elle fut décapitée, le 17 juillet 1793. Cette époque devrait être sacrée. Trois hommes osèrent louer cette femme sublime, peu de temps après sa mort. Deux d'entre eux, Ducos et Carra, furent guillotinés; M. Dulaure est vivant. Adam Lux, député extraordinaire de Mayence, voulut périr après elle. Il fit imprimer l'apologie de cette héroïne, en proposant de lui ériger une statue, avec cette inscription : *Plus grande que Brutus*. On l'arrêta : « Je vais donc, s'écria-t-il, mourir pour Charlotte Corday! » Peu après, il mourut sur le même échafaud qu'elle.

CORDIER (Pierre-Louis). Il fut du nombre des ingénieurs que le gouvernement, sur le rapport du conseil des mines, envoya, en 1793, dans tous les départemens, pour y étudier la minéralogie. Les descriptions de ce savant sont consignées dans le *Journal des Mines* de l'an 3 (1794). M. Cordier a fait partie de la commission des sciences en Égypte; il est inspec-

teur divisionnaire du corps royal des ingénieurs des mines, et correspondant de l'institut. Il a publié, en mai 1815, en un vol. in-8°, avec une carte des mines de houille de France, un ouvrage important *sur les mines de houille de France, et l'importation des houilles étrangères.*

CORDIER (L'ABBÉ EDMOND) a publié : 1° *Sarukma*, tragédie, 1762; 2° *Éloge de Louis XII*, 1778, in-8°; 3° *Essai sur l'éloge de Fénélon*, 1791, in-8°; 4° *Discours sur la constitution française*, 1791, in-8°; 5° *La jeune Esclave, ou les Français à Tunis*, comédie en un acte, 1793, in-8°; 6° *l'Abeille française*, de 1795 à 1799, 2 vol. in-8°; 7° *Il n'est pas aisé de se défaire de ses préjugés*, 1800, in-8°; 8° *Il vaut mieux prévenir le crime, que d'être réduit à le punir*, 1800, in-8°; 9° *Pensées sur Dieu, sur l'immortalité de l'âme et sur la religion*, 1802, in-8°; 10° *Recherches historiques sur les obstacles qu'on a eus à surmonter pour épurer la langue française*, 1805, in-8°; 11° *le Mémorial de Théodore*, in-12; 12° *Trésor de l'amour filial, ou Répertoire de Gustave*, 1815, in-12.

CORMATIN - DÉSOTTEUX (PIERRE-MARIE-FÉLICITÉ, BARON DE), fils d'un chirurgien. A son retour d'un voyage en Angleterre et à Lisbonne, il obtint, par l'entremise de son oncle, chirurgien-major du régiment du roi, la place d'aide-de-camp du baron de Vioménil, avec lequel il partit pour l'Amérique; de retour à Paris, après la paix, il prit part à la révolution française, et varia souvent dans ses opinions comme dans ses actes politiques. Enfin, après avoir émigré deux fois, il rentra en France, en 1794, et s'attacha à M. de Puisaye, chef de Chouans, qui le nomma son major-général. Pendant l'absence de ce chef, le parti royaliste étant entré en conférence avec les généraux républicains, M. Désotteux parvint à faire éloigner M. de Boishardi, qui avait ouvert les négociations, et à se faire nommer à sa place. Il venait pour la première fois d'ajouter à son nom celui de *Cormatin*, du chef de sa femme. Le général Hoche, voyant que M. Cormatin-Désotteux n'apportait que des entraves aux conférences, le fit arrêter en octobre 1795, et traduire à un conseil de guerre, dont il récusa la compétence; M. Cormatin-Désotteux, ayant échoué dans cette tentative, réclama le bénéfice de l'amnistie, puis celui des lois constitutionnelles. Acquitté sur le fait de la rupture des traités, il fut condamné, comme émigré, à la déportation. Détenu d'abord à Cherbourg, ensuite au château de Ham, il obtint des consuls sa mise en liberté, et demanda à se retirer dans une terre qu'il avait près de Mâcon, département de Saône-et-Loire. M. Cormatin-Désotteux mourut à Lyon, en 1812. On lui attribue le *Voyage du ci-devant duc de Châtelet en Portugal*, publié en 1798, avec des notes et additions par M. de Bourgoing, ministre de France.

CORNET (LE COMTE), pair de France, embrassa la cause de la révolution avec enthousiasme. Jurisconsulte éclairé, le directoire le nomma commissaire du can-

ton de Baugency; et le département du Loiret, dans lequel il est né, le choisit, en 1798, pour l'un de ses députés au conseil des anciens. Il se distingua dans cette assemblée par quelques opinions remarquables; il s'opposa vivement à la loi des otages; il insista pour la clôture des assemblées du Manége, et il combattit victorieusement la proposition de faire juger les naufragés de Calais. M. Cornet fut un zélé coopérateur de la journée du 18 brumaire an 8 (novembre 1799); il exposa, au conseil des anciens, les motifs de cette révolution; et le premier consul, qui n'oublia point les services éminens qu'il avait rendus dans cette occasion, le porta le 5me sur la liste du sénat conservateur. A l'époque de l'institution de la légion-d'honneur (1804), il en fut nommé commandant, et, le 30 juin 1811, l'empereur lui conféra, dans le même ordre, le grade de grand-officier. M. Cornet se joignit, en 1814, à la majorité de ses collègues pour prononcer la déchéance de Napoléon, et, le 4 juin de la même année, Louis XVIII l'éleva à la dignité de pair; il ne perdit point cette qualité au second retour du roi, parce qu'il n'eut aucun emploi pendant les *cent jours*. Depuis que M. le comte Cornet siége à la chambre des pairs, il a toujours montré assez de confiance dans les lumières et dans les propositions des ministres, pour être constamment de leur avis, et pour voter, sans opposition, toutes les lois soumises par eux à la discussion des pairs.

CORNET D'INCOURT (Charles-Nicolas), négociant à Amiens, où il est né en 1773, député du département de la Somme depuis 1815, par suite d'élection et de réélection. Le grand-père de M. Cornet ayant acheté, en 1787, une de ces charges sans fonctions que les nobles jaloux ou railleurs flétrissaient du nom de *savonnette à vilain*, et étant mort dans la même année, sa famille acquit ainsi la noblesse; mais elle revendit la charge l'année suivante, et elle redevint roturière comme auparavant. Cependant dès qu'il se vit appelé à l'honneur de siéger à la chambre législative, M. le négociant Cornet, membre de l'académie d'Amiens, et dont aucun autre précédent n'avait fait connaître l'existence, professa avec une grande ferveur les doctrines du côté droit, tout en votant pour les projets du ministère. Voici ce que ses travaux présentent de plus intéressant depuis son admission à la chambre. Dans la session de 1815 à 1816, il parle pour la loi contre les cris, dits séditieux; lors de la discussion de la loi, dite d'amnistie, il s'oppose à la confiscation des biens, mais consent à ce que les tribunaux prononcent une amende équivalente à 12 années du revenu du condamné. Dans la session de 1816 à 1817, en attaquant comme anti-monarchique le projet de loi sur les élections, il dit que le gouvernement, tel qu'il est, lui paraît parfaitement représentatif, non dans le sens séditieux de la souveraineté du peuple, mais dans le sens des anciennes institutions monarchiques.

La discussion du budget lui fournit l'occasion d'appuyer la proposition de M. de Villèle, tendant à retirer les secours aux réfugiés espagnols. Dans la session de 1817 à 1818, il se plaint de ce que les codes ne punissent ni la profession de foi publique d'athéisme, ni les blasphèmes contre la religion. Dans la session de 1818 à 1819, il s'inscrit pour la résolution de la chambre des pairs, et regrette que les corporations ayant des lois privées, ne forment pas le fondement du système électoral. La discussion du budget le porte à remarquer relativement aux Suisses, que la différence de la solde de ces troupes et des troupes françaises, n'est que de 6 à 700,000 francs par année; que 12,000 Suisses économisent 12,000 Français, et que l'alliance des Suisses est d'un grand avantage politique pour la France. Il s'attache aussi à justifier les traitemens de la haute partie du clergé. Dans la session de 1819 à 1820, il veut que M. Grégoire, ancien évêque de Blois, député du département de l'Isère, soit rejeté, non comme élu illégalement, mais comme *indigne*. Il remarque, dans la discussion du budget, qu'on pourrait retrancher 165,000 francs sur le chapitre des sciences et des beaux-arts; toutefois il déclare qu'il n'ose proposer aucune réduction. Dans la session de 1821 à 1822, à peine commencée au moment de l'impression de cet article, M. Cornet-d'Incourt n'avait point eu encore l'occasion de faire remarquer son zèle ordinaire. Cependant la séance du 11 janvier 1822, lui a fourni une nouvelle occasion de prouver qu'il n'avait rien perdu de son énergie. Il a répondu aux observations de M. Casimir Perrier, sur la prodigalité que chaque nouveau ministère se croit obligé de faire des emplois publics pour acquérir des partisans: « Vous venez d'entendre, messieurs, des calomnies » que la majorité ne peut souffrir. » Vous n'avez aucune observation » à faire sur les actes du pouvoir » exécutif : *il faut imposer silence* » *à la minorité.* » En général, M. Cornet d'Incourt monte souvent à la tribune, et parle longuement sur des choses sans importance; il saisit avec un rare bonheur toutes les occasions de faire rappeler à l'ordre ses collègues qui siégent au côté gauche. Son zèle n'est pas toujours heureux; toutes ses propositions ne sont pas également bien accueillies, même du côté droit, et souvent la peine qu'il s'est donnée est sans fruit; il se décourage peu, et cède rarement à autrui l'initiative dans les grandes occasions.

CORNUDET DES CHOMETTES (Joseph, comte), né, en 1752, à Crocq, département de la Creuse. Son père, pourvu d'une charge de secrétaire du roi en la chancellerie du parlement de Bordeaux, le destina de bonne heure à la magistrature; mais il voulut qu'il fût d'abord avocat. Le jeune Cornudet, reçu en cette qualité au parlement de Paris, exerça, quelques années après, cette profession à Guéret, d'où il passa, en 1785, à la place de lieutenant-général au bailliage de Montaigu en Auvergne. Procureur-syndic du

district de Felletin en 1790, il fut nommé, en septembre 1791, par le département de la Creuse, député à l'assemblée législative, d'où il sortit à la fin de la session. Rentré, pendant les temps orageux de 1793 et de 1794, dans une obscurité conservatrice, il n'en sortit qu'en 1795 pour exercer les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil et criminel du département de la Creuse. Élu, en l'an 5 (1797), membre du conseil des anciens, il s'opposa à la suspension des droits politiques des ci-devant nobles, et fit rejeter la résolution du 13 brumaire an 6, relative aux biens nationaux, « comme, disait-» il, n'asseyant pas le principe de » la foi publique sur les lois com-» munes de la propriété, sur le » droit civil, etc. » Il combattit avec persévérance les résolutions tendant à la déchéance des créanciers de l'état; il contribua au rétablissement de l'impôt sur le tabac, à la formation de la première agence des contributions directes, à l'introduction du nouveau système hypothécaire. La faiblesse du gouvernement directorial, en mettant les factions aux prises, réunissait tous les esprits dans le vœu et dans l'attente d'un autre ordre de choses. Le triomphe d'un parti extrême paraissait inévitable; cependant le besoin de la France était la sécurité, M. Cornudet crut voir dans l'intervention d'un homme qui s'offrait recommandé à l'admiration publique par l'alliance des principes les plus généreux et des plus éclatantes victoires, la restauration de la vraie liberté, celle qui est l'ordre par les lois. Président du conseil des anciens en octobre 1799, il prit une part active aux journées des 18 et 19 brumaire an 8 (9 novembre 1799), qui mirent fin à l'anarchie. Appelé au sénat lors de la formation de ce corps, il fut nommé rapporteur de la commission sur le projet de sénatus-consulte organique du 4 août 1802, après le consulat à vie. Secrétaire du sénat en 1804, dans la même année il fut pourvu de la sénatorerie de Rennes, et, en 1811, nommé grand-officier de la légion-d'honneur. Il partit, à la fin de 1813, en qualité de commissaire extraordinaire de la 11me division militaire. Les événemens de 1814 le ramenèrent à Paris le 15 avril, il adhéra aux délibérations du sénat. Nommé membre de la chambre des pairs par l'ordonnance royale du 4 juin suivant, il défendit la liberté de la presse contre le projet présenté par l'abbé de Montesquiou sur cette partie si importante du droit public français. Il fut, avec le maréchal duc de Tarente, le premier à exprimer le vœu d'une indemnité en faveur des Français dépouillés pendant les orages politiques; et, dans cette même opinion qu'il publiait sur le projet de loi relatif à la remise des biens non vendus aux émigrés, il demandait que le bienfait de l'indemnisation fût étendu aux braves dont les dotations avaient été enlevées par suite des désastres de l'invasion étrangère : « Le sou-» venir que l'Europe gardera, di-» sait-il, des longs triomphes de » nos armées forme la première » ligne de défense de notre terri-

» toire. » Pendant les *cent jours*, M. Cornudet des Chomettes fut membre de la chambre des pairs de Napoléon, où il siégea dès le 2 juin 1815. Dans la séance du 22 du même mois, il soutint fortement, avec les comtes de Pontécoulant et Boissy-d'Anglas, la nécessité d'un gouvernement provisoire. Exclu, par l'ordonnance royale du 24 juillet 1814, de la chambre rétablie par le roi, il y a été rappelé en vertu de l'ordonnance du 6 mars 1819. Il employa, peu de temps après, son expérience, la confiance que sa modération a toujours inspirée, et son vote, à combattre les divers projets de loi dont la France constitutionnelle eut à gémir dans la session de cette année. Dans celle de 1820 à 1821, il s'est de nouveau montré le fidèle ami des libertés publiques, soit dans ses propositions particulières, soit comme rapporteur de diverses commissions. M. Cornudet des Chomettes est aussi recommandable par ses opinions modérées et ses vues sages, que par son attachement aux lois et à son pays.

CORNUDET DES CHOMETTES (Émile, vicomte), fils du précédent, né, en 1795, à Paris, où il a fait d'excellentes études. Auditeur au conseil-d'état en 1813, il suivit son père dans son commissariat-général de la 11me division militaire. Le vicomte Cornudet prit du service dans les mousquetaires en 1814, resta volontairement sans emploi pendant les *cent jours;* et après la suppression de la *maison rouge*, en 1816, il se fit recevoir avocat au barreau de Paris. Rappelé dans la carrière des affaires publiques, il fut nommé à la sous-préfecture d'Issoudun, et transféré, en 1820, à celle de Figeac.

CORNWALIS (Charles, marquis et comte de), général anglais, naquit le 31 décembre 1738. Ce fut en Allemagne, dans la guerre de *sept ans*, qu'il se fit connaître par sa bravoure sous le nom de *lord Broome*. De retour en Angleterre, il fut nommé colonel, et devint membre de la chambre des communes en 1761. A la mort de son père, arrivée l'année suivante, il passa à la chambre haute; et quoique chambellan et aide-de-camp du roi, il ne se montra pas toujours favorable aux ministres. Lors de la guerre entre l'Angleterre et ses colonies, le marquis de Cornwalis partit avec son régiment pour l'Amérique, et causa par ce départ la mort de sa femme, dont il était tendrement aimé. Ayant rejoint en 1776, à la hauteur du cap Clear, le général Clinton (*voy.* Clinton), il prit part avec lui à la première attaque de Charles-Town, attaque qui n'eut aucun succès, et à l'attaque de New-York, où ils entrèrent. Le marquis de Cornwalis s'empara ensuite de Jersey jusqu'à la Delaware, et se distingua successivement aux affaires de Germantown et de Redbank, à la prise de Charles-Town, en 1780, et près de Cambden où il défit le général Gates, vainqueur de Burgoyne. Cette victoire, la plus décisive de toutes celles que remportèrent les Anglais, et qui leur coûta le plus cher, fit penser au gouvernement de la métropole que l'Amérique allait être entièrement soumise :

quelques nouveaux succès du marquis de Cornwalis jusqu'au commencement de 1781, parurent confirmer cette espérance; mais, opposé au général La Fayette, qui commandait les troupes américaines dans la Virginie, il ne put obtenir aucun avantage sur le général français. Le général Clinton voyait avec regret combien le marquis de Cornwallis s'était avancé; il lui donna l'ordre de concentrer ses forces à York-Town, à Gloucester et entre les rivières d'York et de James. Washington ne manqua pas de profiter de ces circonstances; son projet fut approuvé des généraux Rochambeau et de Grasse, qui commandaient les troupes françaises, et les armées combinées quittèrent les environs de New-York, et arrivèrent, le 28 janvier 1781, devant York-Town, que la flotte du comte de Grasse bloquait par mer. Le marquis de Cornwalis ne fut pas secouru; l'armée anglaise, forte de 8,000 hommes, mit bas les armes, et se rendit prisonnière de guerre le 19 octobre. La garde de cet officier-général qui était tombé malade fut confiée au colonel Laurent, fils de l'ancien président du congrès, renfermé à la tour de Londres, dont le marquis de Cornwalis était gouverneur. Le général anglais justifia ses opérations auprès de son gouvernement, et n'encourut point de disgrâce, nonobstant les *Mémoires* dans lesquels le général Clinton lui faisait de graves reproches, et auxquels il répondit par d'autres *Mémoires*. En 1786, le marquis de Cornwalis fut nommé gouverneur-général du Bengale, où il se rendit aussitôt. Il profita des améliorations que ses prédécesseurs avaient faites, et fit lui-même des changemens utiles. Quand le gouvernement du Bengale déclara la guerre au sultan de Mysore, sous prétexte de l'agression de Tippoo-Saëb envers le rajah de Travancor, le marquis de Cornwalis pénétra dans les états de Tippoo, et s'empara de vive force de Bangalor, le 21 mars 1791. Il avait pénétré jusqu'à Seringapatam, qu'il ne put réduire, et dont la saison trop avancée ne lui permit pas de faire le siége. Le printemps suivant, il reparut devant cette capitale, après s'être emparé des différentes places qui en défendaient les approches. La ville était au moment de se rendre, lorsque les hostilités furent suspendues par le traité du 16 mars 1792, qui enlevait à Tippoo-Saëb la plus grande partie de ses possessions. On a généralement pensé que la politique anglaise n'a point été étrangère aux événemens qui motivèrent la guerre avec le prince indien; et Sheridan, Burke, Fox, ont déployé toute l'énergie de leur éloquence contre l'injustice de cette guerre. Après avoir partagé les provinces conquises entre les trois princes indiens alliés de l'Angleterre, le marquis de Cornwalis retourna à Calcutta, où il fut remplacé par lord Wellesley, aujourd'hui lord Wellington, marquis de Wellesley, vice-roi d'Irlande. La compagnie des Indes, dont il avait servi si utilement les intérêts, lui vota une pension viagère de 5,000 liv. st. (125,000 fr.) La ville de Londres lui décerna le diplôme de membre de la cité,

titre rarement accordé; et le roi le nomma grand-maître de l'artillerie. En 1798, il fut envoyé en Irlande en qualité de vice-roi; son administration douce et paternelle ramena la paix dans ce pays en proie aux plus violentes dissensions, triomphe plus glorieux que celui qu'il obtint, aidé de 20,000 hommes, sur le général français Humbert, après la descente de ce dernier en Irlande à la tête de 800 hommes. Chargé, en 1801, comme ministre plénipotentiaire, de négocier la paix avec la France, il fut présenté au premier consul Bonaparte, et, le 7 mars 1802, il signa le traité d'Amiens. Nommé, en 1804, gouverneur-général des possessions anglaises dans les Indes, il se rendit à sa destination en août 1805, quoique sa santé fût très-affaiblie. Il s'occupa de la réorganisation de l'armée, et se mit en marche pour en prendre le commandement; mais il tomba malade en route et mourut, le 5 octobre 1805, à Ghazepour, province de Bénarès. Ses restes, transportés à Londres, ont été déposés dans un monument élevé à sa mémoire dans l'église de Saint-Paul. Le marquis de Cornwalis fit oublier, par ses succès dans l'Inde, les revers qu'il avait éprouvés en Amérique. Comme administrateur, il eut des vues sages et philanthropiques; et il sut, par son caractère doux et conciliant, captiver l'estime des peuples que la politique anglaise avait asservis.

CORNWALIS (William), né le 25 février 1744, amiral anglais, quatrième fils de Charles, comte de Cornwalis, et d'Élisabeth, fille de lord vicomte Townshend. Il partit, étant très-jeune, pour l'Amérique, en qualité d'aspirant de marine, et fut présent à différens combats contre les Français : il obtint en 1760, à l'âge de 17 ans, le grade de lieutenant; en 1762 le grade de lieutenant de vaisseau; et en 1765 celui de capitaine, avec le commandement du *Prince Edward*. Dans la guerre d'Amérique, il s'opposa en vain au passage du convoi destiné pour Saint-Domingue, convoi que protégeait le chef d'escadre français, La Mothe-Piquet. William Cornwalis était depuis long-temps de retour en Angleterre, lorsqu'il fut envoyé, en 1781, sous les ordres de l'amiral Darby, au secours de Gibraltar. En 1782, commandant du vaisseau le *Canada* (de 74 canons), il partit pour les Indes occidentales avec l'amiral sir Samuel, depuis lord Hood, et se distingua à la bataille de Saint-Christophe. Le 9 avril de la même année (1782), au combat de la Dominique, il fut opposé au comte de Grasse, qu'il força de rendre son vaisseau, la *Ville-de-Paris*, au *Harfleur*, monté par l'amiral Hood. Le comte de Grasse declara lui-même que le *Canada* l'avait embarrassé dans le combat, plus que tous les autres vaisseaux qui l'attaquaient. Long-temps après la paix de 1783, William Cornwalis fut chargé du commandement de la station des Indes orientales, poste que les états de l'Inde honorent d'une grande considération, et qui devient très-lucratif par les appointemens considérables et les cadeaux immenses qui y sont attachés. Il partit pour

prendre possession de son commandement, avec le titre de commodore. Au commencement de la révolution française, William Cornwalis reçut l'ordre d'assiéger Pondichéri, dont il s'empara le 28 août 1793. Contre-amiral de l'escadre blanche, depuis février de cette année; vice-amiral de l'escadre bleue, en 1794; il fut employé, en 1795, dans la flotte du canal, et se porta avec quatre vaisseaux, quatre frégates et le *Royal-Souverain*, de 100 canons, qu'il montait, pour intercepter les convois des Français, et empêcher la sortie des bâtimens de cette nation. Ayant, par une retraite simulée à plus de cent lieues de la côte, attiré la flotte française dans une position qui lui était extrêmement défavorable, il la combattit avec avantage le 23 juin. Commandant en chef des Indes occidentales, il partit sur le *Royal-Souverain;* mais se voyant désemparé auprès de Sorlingues, il retourna en Angleterre. Le gouvernement lui fit donner l'ordre de reprendre son commandement à bord de la frégate l'*Astrée;* il s'y refusa, donnant pour motif de son refus le mauvais état de sa santé. Traduit pour ce refus par les lords de l'amirauté, devant une cour martiale assemblée à Porstmouth, le 8 avril 1796, sous la présidence de l'amiral comte Howe, il fut acquitté. En 1799, nommé amiral de l'escadre bleue, son ressentiment contre le président de l'amirauté le porta à n'accepter de commandement que lorsque cette présidence eut été confiée au comte de Saint-Vincent; alors l'amiral Cornwalis prit le commandement de la flotte du canal, à laquelle la sûreté de l'Angleterre est confiée en temps de guerre. Il arbora son pavillon sur le vaisseau *la Ville-de-Paris*, et par sa surveillance active empêcha les vaisseaux de guerre français de tenter avec fruit aucune hostilité. Depuis la paix d'Amiens, il vit dans la retraite.

CORONA (Camille) naquit à Rome en 1747. Doué d'une imagination ardente, il s'appliqua successivement à l'étude des belles-lettres, de la philosophie, des mathématiques et de la médecine; s'étant adonné plus particulièrement à cette dernière science, il fut reçu docteur. Corona, qui avait puisé dans la lecture des publicistes et des philosophes les principes de liberté que la révolution française proclama, fut soupçonné de travailler, dans les États romains, à la propagation de ces principes. Au mois de mars 1796, les Français, marchant sur Rome, avaient déjà traversé les Apennins, et occupaient Foligno, lorsque le pape fit la paix à Tolentino. A la suite de ce traité, beaucoup de Français se rendirent à Rome; des commissaires chargés de recueillir les objets d'art, y furent envoyés par le général Bonaparte, et la réputation de Corona lui attira un grand nombre de visites de la part de ces voyageurs. Leur départ de cette ville entraîna le sien, parce qu'il craignit, hors de leur présence, les persécutions du gouvernement papal, qui venait d'acquérir la connaissance de ses opinions et de ses principes; il se retira à Florence. A l'époque où l'on créa la nouvelle république

Romaine, Corona, rentré dans sa patrie avec l'armée française, fut nommé alternativement ministre des affaires étrangères, de l'intérieur, et président du tribunal romain. Enfin, en 1799, il prit le parti de quitter son pays et de venir s'établir à Paris. Le docteur Camille Corona y exerça sa profession avec succès, jusqu'à sa mort arrivée en juin 1817.

CORONA (N.), frère du précédent, était jurisconsulte à Rome, avant la révolution de 1798. Il fut aussitôt nommé ministre de la police, et ensuite membre du tribunat après l'établissement du gouvernement constitutionnel. Lors de l'évacuation de Rome par les armées françaises, il quitta cette ville, et vint à Paris, où il se lia avec le poète Casti, qui le comprit, ainsi que Camille Corona, dans son testament. Il s'est occupé en France de littérature. Il avait publié, avant 1789, un ouvrage sur l'économie politique, appliquée à l'État romain, dans lequel il s'élevait contre les innovations du cardinal Ruffo, quoiqu'il en proposât lui-même de non moins étonnantes, mais contraires à l'intérêt du clergé.

CORREA DE SERRA (Joseph-François), est né à Serpa en Portugal, vers 1750. Son père, célèbre jurisconsulte, voulut présider lui-même à l'éducation de ses enfans. Il avait deux fils qu'il conduisit à Rome, où il leur donna les maîtres les plus distingués dans les sciences. Dès qu'ils eurent achevé leurs premières études, ils partirent pour Naples, et furent remis entre les mains du célèbre abbé Genovesi. Le jeune Correa, qui fait l'objet de cette notice, y demeura peu de temps, et revint à Rome. Il s'y livra avec avidité à l'étude des langues anciennes, et à celle de la botanique, science où il fit des progrès étonnans. Le duc de La Foens, oncle de la reine de Portugal, faisant son voyage d'Europe, passa à Rome, et y rencontra M. Correa; il le prit en grande amitié, et le ramena dans sa patrie en 1777. Content de revoir le Portugal, et voulant y introduire le goût et la culture des lettres, M. Correa contribua efficacement à la fondation de l'académie royale des sciences de Lisbonne. Cette institution philosophique, élevée par M. le duc de La Foens, soutenue par M. le marquis de Pombal et quelques autres savans de ce beau pays, rendit d'éminens services aux Portugais par la propagation des lumières et du tolérantisme. En 1779, l'académie naissante eut pour président M. le duc de La Foens, et pour secrétaire perpétuel M. Correa, qui s'empressèrent d'y établir une imprimerie avec la plus entière liberté de la presse; un cabinet d'histoire naturelle, un autre de physique expérimentale et un laboratoire de chimie, complétèrent les accessoires indispensables de cet établissement. M. Correa recueillit avec soin les manuscrits fournis par les académiciens, concernant l'histoire de Portugal, et fit imprimer cette précieuse collection sous le titre de *monumentos ineditos*. Il s'occupa aussi de ses propres mémoires en botanique, et plus particulièrement de la *Botanique physiologique*, dans laquelle il passe pour être le plus

savant de l'Europe. Les travaux de l'académie de Lisbonne ne purent arrêter les ténébreuses conjurations de l'intolérance religieuse. Les fanatiques n'osèrent cependant pas attaquer directement M. le duc de La Foens; mais le *secrétaire perpétuel* serait infailliblement devenu la victime des machinations infernales des prêtres, s'il n'eût pris la résolution de s'éloigner et de venir à Paris en 1786. Dans le nombre des savans dont M. Correa fit la connaissance, il se lia plus intimement avec Broussonnet, ce qui valut plus tard à ce dernier l'accueil distingué qu'il reçut en Portugal du duc de La Foens. Cependant la mort de Pierre III ayant détruit l'ascendant des ennemis de M. Correa, il retourna dans son pays, et y reprit le cours de ses occupations littéraires et scientifiques. Mais un événement vint déranger ses travaux. Son ami Broussonnet (*voy.* cet article), poursuivi par la faction des terroristes en France, était parvenu à lui échapper, en se réfugiant dans la péninsule. Le duc de La Foens le tenait caché dans la bibliothèque de l'académie de Lisbonne, quand il fut découvert par les émigrés français, et dénoncé par eux à l'inquisition comme chef de propagande et franc-maçon. M. Correa, impliqué dans la dénonciation, prit le même parti que Broussonnet, celui de la fuite. Il se réfugia en Angleterre, où le chevalier Banks le reçut avec affection. Présenté à la société royale de Londres par son hôte généreux, M. Correa devint membre de ce corps savant, dont il enrichit les mémoires par un grand nombre de dissertations intéressantes sur différens sujets d'histoire naturelle. En 1797, le comte de Linhares, alors ministre de la marine du Portugal, fit nommer M. Correa conseiller de légation à Londres. Mais au commencement de 1802, et dès que la paix d'Amiens fut signée, celui-ci quitta l'Angleterre et la diplomatie pour revenir en France. Ce savant, devenu membre correspondant de l'institut, a habité Paris pendant onze années, partageant son temps entre ses amis, ses études et ses promenades, soit dans les bibliothèques, soit au Jardin des Plantes. En 1813, M. Correa se rendit aux États-Unis d'Amérique, pour y continuer ses recherches en botanique. Son amour de l'indépendance lui a fait adopter ce pays. Le gouvernement portugais l'a nommé, en 1816, son ministre plénipotentiaire près le congrès, en sorte que M. Correa peut suivre ses goûts pour l'étude de l'histoire naturelle, et servir en même temps la science et son pays.

CORSIN (André-Philippe, baron), né le 30 septembre 1773; entra au service comme simple volontaire. Il était parvenu, en 1807, au grade de chef de bataillon, dans le 12e régiment d'infanterie légère, et il mérita d'être décoré de la croix d'officier de la légion-d'honneur, à la bataille d'Eylau, le 8 avril de la même année. Nommé colonel du 4e régiment, il entra en Espagne en 1808, et obtint la croix de commandant de la légion-d'honneur à la bataille de Burgos. Élevé au

grade de maréchal-de-camp, le 20 septembre 1809, il fut opposé en 1811 à l'armée de Galice, à la défaite de laquelle il contribua en différentes circonstances. En 1814, le général Corsin, nommé chevalier de Saint-Louis, fut chargé du commandement de la place d'Antibes, où il fit arrêter, en 1815, le détachement envoyé par Napoléon pour prendre possession de cette ville. Dans le mois de juin de la même année, il était à la tête d'une division du 2e corps de la grande-armée. Le général Corsin est couvert de blessures glorieuses; il est maintenant à Marseille, commandant le département des Bouches-du-Rhône.

CORVETTO (Louis-Emmanuel, comte), né à Gènes le 11 juillet 1756, mort dans la même ville le 23 mai 1821. Destiné au barreau, il étudia la science des lois sous le docteur Biale, dont la mémoire est vénérée à Gènes, et devint bientôt lui-même un des plus savans et des plus habiles jurisconsultes de cette république. On a dit à tort, dans un ouvrage intitulé *Biographie des Hommes vivans*, et dans une *Revue chronologique de l'Histoire de France* (Paris, 1819), qu'il avait été l'un des zélés partisans de la révolution de 1797, à Gènes : la vérité est qu'il eut toujours pour principes politiques ceux qu'a consacrés la charte des Français, et qu'il était dans son pays ce qu'étaient en France les Mounier, les Lally, les Boissy-d'Anglas, dont les noms, comme celui de Corvetto, se rattachent à des temps de crise, parce qu'il était impossible que le tribut de leurs talens et de leurs lumières ne fût pas réclamé par leurs concitoyens. L'aristocratie génoise, en abdiquant le pouvoir, avait désigné Corvetto au général en chef de l'armée française en Italie, comme un des hommes qui pouvaient le plus honorer l'autorité. Nommé d'abord membre du gouvernement provisoire de la nouvelle république Ligurienne, il devint président du directoire exécutif, et, dans les diverses modifications que subit cette république, entraînée dans la sphère d'activité des gouvernemens qui se succédaient en France, il fut continuellement appelé, par le suffrage unanime des Génois, aux fonctions les plus éminentes, et justifia constamment la confiance de ses concitoyens. Sa conduite à l'époque du blocus de Gènes, lui assure leur reconnaissance éternelle. La victoire de Marengo avait replacé Gènes sous l'influence de la France. Les anciennes formes de gouvernement avaient reparu; le titre de doge fut offert à Corvetto, qui le refusa. On le vit, rendu à la vie privée, exercer avec dignité la profession d'avocat, comme il avait rempli sans orgueil les plus hautes places de l'état. Bientôt la réunion de la Ligurie à l'empire français fut consommée. Napoléon, proclamé roi d'Italie, vint à Gènes dans tout l'éclat de sa double souveraineté. Il distingua Corvetto, prit souvent ses avis, et voulut l'attacher à la France en le nommant conseiller-d'état et officier de la légion-d'honneur. En cette qualité, Corvetto partagea les travaux de la confection

Le Comte de Corvetto.

Quaglia pinx. Fremy del et Sculp

du code de commerce, avec MM. Bégouen et Beugnot, ses collègues. Napoléon, lorsqu'il présidait le conseil, fermait rarement une discussion importante sans connaître l'opinion de Corvetto; et c'était dans les réponses aux brusques interpellations de l'empereur que brillaient principalement la sagacité, le savoir et l'éloquence du conseiller. Après les événemens de 1814, et sur le point de retourner dans sa patrie, Corvetto fut rappelé par le roi au conseil-d'état, et obtint des grandes-lettres de naturalisation. On lui offrait, à cette époque, le portefeuille des finances à Turin. Pendant les *cent jours*, il ne siégea pas au conseil. Napoléon se plut à fermer les yeux sur sa répugnance. Au second retour du roi, Corvetto présida le comité des finances et la commission des réquisitions de guerre. Il succéda, comme ministre des finances, à M. le baron Louis, à la fin du mois de septembre 1815. C'était prendre la direction des affaires dans le moment le plus difficile. La France, épuisée par les prestations journalières qu'exigeait la présence de l'Europe armée, avait encore à satisfaire aux conditions des traités, et son trésor était vide. Trop intègre pour ne pas subir religieusement les conséquences des engagemens pris, trop éclairé pour ne pas comprendre les immenses avantages de l'exactitude dans les paiemens, le nouveau ministre, sans déguiser aux yeux du roi et des chambres la situation presque désespérée des finances, sut cependant faire partager l'espoir qu'il concevait de fonder le crédit public, au milieu des circonstances les plus propres à l'anéantir, s'il eût existé. Les emprunts négociés par Corvetto sont encore un sujet de controverse. De bons esprits lui reprochent la préférence donnée à des étrangers. Il ne faut point séparer les événemens des circonstances qui les ont accompagnés. Il est juste de dire que les concurrens français n'étaient d'abord ni nombreux, ni empressés; ce qui le prouve, c'est que des conférences, dont le but était d'engager les premières maisons de Paris à traiter solidairement d'un premier achat de rentes, demeurèrent sans résultat, parce que nul ne voulut être solidaire, ou ne put se charger seul de l'opération. Des banquiers étrangers l'entreprirent : mais comme on ne prête guère à un état sans s'assurer que les valeurs qu'il émet ne seront point avilies par suite d'émissions ultérieures, les banquiers étrangers n'avaient traité du premier qu'à la condition qu'on les admettrait à la négociation du second. Il en est des hautes spéculations d'argent comme des combinaisons de guerre : on ne profite pas des positions, on en abuse. Les banquiers étrangers semblaient donc maîtres de fixer les prix, et de concentrer l'opération dans leurs mains : ils ne le firent point; la moitié du marché fut mise à la disposition des banquiers français. L'honneur des contractans, le noble caractère de Corvetto, obtinrent ce qu'on ne pouvait espérer. Le succès du premier emprunt, que tout le monde avait rejeté, venait d'élever le cours des rentes. Chacun eût vou-

lu prendre part au second. Ce fut alors que les attaques commencèrent contre le ministre. Au surplus, pour juger de telles opérations, il faut se rendre compte de la situation des choses. Quarante millions de rentes étaient encore à négocier; vingt-quatre pour la libération du territoire, le reste pour les besoins du service. Si l'on pouvait livrer, comme on le fit, aux spéculateurs français la partie affectée aux besoins du service, on ne pouvait disposer aussi librement de la partie destinée à la libération du pays. Il fallait aux étrangers qui se retiraient des garanties, des responsabilités saisissables ailleurs qu'en France. L'histoire doit être sévère, mais juste. Quand Corvetto accepta le portefeuille, 800,000 baïonnettes étrangères occupaient nos provinces; la dette publique arriérée était immense; les effets publics étaient dépréciés, le découragement était à son comble, et, pour dernier trait à ce tableau, la disette était imminente. Les étrangers se sont retirés en rendant hommage à l'héroïsme de notre bonne foi politique. Le crédit a surgi du sein des ruines; les conditions les plus onéreuses ont été exécutées; l'admirable institution de l'amortissement a pris racine; tous les services ont été assurés, et 80 millions existaient dans les caisses après la consommation de tant de sacrifices. Les ressources de la France étaient grandes, sans doute; mais ne doit-on que des critiques à un ministre dont l'administration est marquée par de semblables succès? Cependant la santé de Corvetto avait succombé à tant d'épreuves. Il obtint sa retraite au mois de décembre 1818, après l'avoir quatre fois sollicitée, et laissa à son successeur le compte de 1817 et le budget de 1819, préparés par ses soins. Le titre de ministre d'état, membre du conseil privé, la décoration de grand'croix de la légion-d'honneur, et la concession viagère de la jouissance du pavillon de la Muette, à Passy, furent les témoignages de la satisfaction du roi, qui, sachant que son ministre ne s'était point enrichi, voulut y joindre un don sur sa cassette, pour l'aider à attendre la liquidation de sa pension. Corvetto avait fait des études brillantes; il avait puisé dans la lecture des classiques, dont il faisait ses délices, une justesse d'expression qui se faisait remarquer, non-seulement dans ses discours, mais dans sa conversation, et jusque dans l'abandon des communications familières. Mais la nature lui avait refusé cette assurance de tribune si nécessaire à l'orateur : il entrait timide et vaincu dans la lice; il en sortait souvent victorieux, toujours modeste. Sa mémoire était prodigieuse. Le fond de son caractère était la douceur et la simplicité, ses formes étaient l'urbanité même. Sa vie privée était un exemple continuel de pureté de mœurs, de droiture de principes, de pratique de toutes les vertus, et surtout de la bienfaisance. Il s'est retiré pauvre des affaires, et s'est trouvé en mourant dans l'honorable nécessité de recommander sa veuve au roi.

CORVISART (Jean-Nicolas,

Le Baron Corvisart.

Gerard pinx. *Fremy del et Sculp.*

BARON), naquit à Dricourt, arrondissement de Vouziers, département des Ardennes, le 15 février 1755, pendant l'exil du parlement de Paris, près duquel son père, Pierre Corvisart, était avocat et procureur. Le jeune Corvisart commença par étudier le droit, afin de se mettre en état d'embrasser la même profession que son père; mais une vocation invincible l'entraîna bientôt vers des études conformes à son véritable talent. Dès son début dans la pratique de la médecine et de la chirurgie, il se fit remarquer par ses heureuses dispositions, et bientôt par ses rares connaissances. Il sut être à la fois habile démonstrateur et excellent praticien. Il *avait*, dit M. J.-J. Le Roux dans le discours qu'il a prononcé sur son cercueil, le *génie de la médecine*, et il fut, ajoute-t-il, surnommé l'*Hippocrate français*. Disciple et ami de Desault, de Leclerc, d'Antoine Petit qui se l'adjoignit, de Desbois, de Rochefort auquel il succéda dans la place de médecin de l'hôpital de la Charité, il devint le premier professeur légal de clinique interne, et eut tant de succès dans cette partie, dont Desbois avait commencé l'enseignement à Paris, qu'on peut dire qu'il en est le fondateur en France. On sait que la *faculté de médecine* ne fut ainsi nommée qu'en 1808. Elle avait été créée sous le titre d'*école de santé*, en l'an 3 (1795), et prit la désignation d'*école de médecine*, en l'an 6 (1797). Corvisart institua, en 1810, un prix d'encouragement pour les membres de la société d'instruction médicale qui ont fait un service actif à l'hôpital de clinique interne, et ont recueilli le plus grand nombre d'observations utiles. Nommé premier médecin du premier consul, et chargé d'organiser sa maison médicale, il ne proposa, pour en faire partie, que des hommes d'élite, et il fut toujours, pour ses confrères et pour les élèves qui annonçaient du mérite, juste et bienveillant; il ne laissa jamais échapper l'occasion de les obliger. Attaché, par les devoirs de sa place et par une vive affection, à la personne de l'empereur, et successivement aux impératrices Joséphine et Marie-Louise, il exerça toujours sur leur esprit, et particulièrement sur celui de Napoléon, une influence dont il n'abusa jamais, et qu'il devait à l'entière confiance que ce prince avait dans ses talens, dans sa noble franchise, et dans sa haute prudence. Dès la création de la légion-d'honneur, il en fit partie comme officier, fut commandant de l'ordre de la Réunion, et baron de l'empire. Professeur au collége de France depuis 1797, membre de l'institut impérial, et de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe, il venait d'être nommé par le roi membre honoraire de l'académie royale de médecine, lorsqu'il mourut, le 18 septembre 1821, en état de paralysie, maladie dont son père lui-même était mort. Corvisart était persuadé que le médecin le plus justement renommé, s'il n'est que praticien, n'a pas rendu à la science tous les services désirables, puisqu'il emporte avec lui en mourant les

connaissances qu'il a acquises. C'est d'après cette pensée qu'il a publié dans sa jeunesse la traduction des *Aphorismes sur la connaissance et la cure des fièvres, par Max. Stoll* (latin et français, 1797, in-8°), et dans la force de son talent, l'*Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux* (in-8°, 1806; 2e édition aussi in-8°, 1811). Cet ouvrage, traduit en anglais (Londres, 1816) par C. H. Hebb, avait obtenu, sur le rapport de M. Hallé, une mention honorable au concours pour les prix décennaux. Un autre ouvrage également classique de Corvisart, est sa traduction et son commentaire de la *Méthode d'Awenbrugger pour connaître les maladies internes de la poitrine par la percussion* (Paris, 1818, in-8°). Il a encore donné, mais sans nom d'auteur (on trouve cependant les initiales J. N. C. à la fin du *Monitum* qui précède l'ouvrage), *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis chronicis, excerpti ex Hermano Boerhaave* (Paris, 1802, in-8°). Corvisart était non-seulement profondément instruit dans son art, mais il était versé dans la connaissance des premiers poètes anciens et modernes; il possédait à un haut degré Homère, Virgile, Horace et Voltaire; il les citait souvent, et toujours avec beaucoup de justesse et d'à-propos; Voltaire surtout était son auteur favori. Corvisart, digne de l'estime générale, aimé de tous ceux qui le connaissaient, éprouva beaucoup de chagrins domestiques. Se trouvant isolé par la perte d'un fils unique mort en bas âge, il adopta son neveu, M. Scipion Corvisart, qui lui prodigua jusqu'au dernier moment les soins les plus assidus. M. J.-J. Le Roux, déjà cité, qui fut l'élève de Corvisart, et qui est aujourd'hui doyen et professeur de clinique interne, dit que la faculté de médecine était l'idole de ce grand praticien; qu'il dota la bibliothèque de cet établissement d'une grande quantité de bons livres; fit placer l'horloge qu'on remarque dans la galerie d'exposition; fit graver le grand jeton à la tête d'Hippocrate, et le petit jeton à la tête d'Esculape, etc., etc. La mémoire de ses amis ne lui était pas moins chère. C'est par son crédit et à sa demande que la pierre monumentale en l'honneur de Desault et de Bichat a été érigée dans l'Hôtel-Dieu. On raconte, et ce fait est donné comme certain, que lorsqu'il était médecin des pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice, époque où commença sa réputation d'excellent praticien, il avait témoigné le désir d'être attaché, comme médecin en chef, à l'hôpital que Mme Necker venait de fonder. On lui conseilla d'aller voir cette dame et de lui en demander la place à elle-même. Corvisart suivit ce conseil; mais Mme Necker, femme impérieuse et vaine, après lui avoir fait une scène fort ridicule, lui refusa la place parce qu'il ne voulut point consentir à porter la perruque obligée... Ce trait, deux cents ans plus tôt, n'aurait point échappé à Molière. Corvisart, aussitôt après sa mort, fut transporté à sa terre, comme il l'avait demandé

par son testament; et c'est de son propre mouvement que l'exécuteur de ses dernières volontés lui a fait faire un service religieux.

COSSIGNY-DE-PALMA (Joseph-François Charpentier), fils d'un ingénieur français, naquit en 1730 à Palma, dans l'Ile-de-France. Après avoir étudié à Besançon et ensuite à Paris, il s'embarqua en 1753, visita Canton, Batavia, les plus beaux établissemens européens dans l'Inde, et retourna à l'Ile-de-France, où il fut nommé ingénieur militaire. Il s'y occupa de botanique, et y transplanta l'arbre à vernis de la Chine, et la canne à sucre de Batavia. En 1775, il vint à Paris, fut nommé député extraordinaire de l'Ile-de-France au commencement de la révolution; et en 1792, il réclama du gouvernement les secours nécessaires pour mettre la colonie en état de défense. La guerre l'empêcha de retourner en Amérique; il se retira alors près d'Arpajon, où il s'occupa de travaux utiles jusqu'à la révolution du 18 brumaire. Il fut alors envoyé à l'Ile-de-France pour y annoncer le changement du gouvernement; il y trouva ses propriétés ruinées, et revint aussitôt à Paris, où il est mort le 29 mars 1809. Cossigny possédait des connaissances étendues, non-seulement en chimie, en physique et en histoire naturelle, mais encore en administration et en économie rurale. Il a laissé entre autres ouvrages: 1° *Essai sur la fabrication de l'indigo*, écrit estimé et le plus complet qui existe sur cette matière, imprimé à l'Ile-de-France en 1779; 2° *Voyage à Canton, suivi d'observations sur le voyage à la Chine de Macartney, et sur celui de van Braum, et d'une esquisse des arts des Indiens et des Chinois*, in-8°, Paris, 1798; 3° *Moyen d'amélioration pour les Colonies*, 3 vol. in-8°, Paris, 1803, ouvrage important, dans lequel il a mêlé une foule d'observations utiles faites dans ses voyages. Cossigny a encore adressé différens mémoires à la société d'agriculture de Paris, et a laissé plusieurs écrits qui n'ont pas été imprimés. Il avait été membre de l'académie des sciences, était correspondant de l'institut, et faisait partie de la société littéraire de Batavia, de la société asiatique de Calcutta, et des sociétés d'agriculture de Paris, de Douai et de Besançon.

COSTAZ (Louis, baron), membre de l'institut d'Égypte, officier de la légion-d'honneur, conseiller-d'état, membre honoraire du comité consultatif des arts et manufactures, membre correspondant du conseil d'agriculture; ancien tribun, ancien préfet, ancien intendant des bâtimens de la couronne, ancien conseiller-d'état, ancien directeur-général des ponts et chaussées; né, en 1767, dans le département de l'Ain, fit ses premières études au collége de Belley et à l'université de Valence, en Dauphiné. A la fin de 1787, M. Costaz se rendit à Paris, pour se fortifier dans les hautes sciences dont il avait commencé l'étude à Valence. Au mois de janvier 1789, il fut nommé professeur de mathématiques à l'école militaire de

Mairon, et en remplit les fonctions jusqu'à la suppression des écoles militaires, arrivée en 1793. Au mois d'avril 1794, il fut appelé à faire partie d'une agence des arts et manufactures, formée près la commission d'agriculture et des arts, et chargée de toutes les parties d'administration relatives à l'industrie nationale. Cette institution a été continuée, jusqu'à nos jours, sous diverses dénominations. M. Costaz s'occupa de la recherche des bases d'une législation qui rétablît le calme, l'ordre et la bonne foi dans les relations de la classe industrieuse. Il tenta, dès 1796, de faire adopter ses idées à cet égard, mais ce fut sans succès. En 1801, les circonstances étaient devenues favorables; il rédigea le projet d'une loi relative aux manufactures et aux artisans. Ce travail a produit la loi du 22 germinal an XI, qui est le fondement de toute notre législation industrielle. Cette législation, la plus simple qui existe dans aucun pays de l'Europe, a rempli toutes les conditions pour lesquelles elle a été conçue, depuis 17 ans qu'elle est en vigueur. En 1795, M. Costaz fut appelé à l'école normale comme élève; peu de jours après, il fut nommé directeur des conférences. Ces directeurs, au nombre de dix, étaient chargés de préparer les élèves à entendre les leçons des illustres géomètres Lagrange, Laplace et Monge. L'institution de l'école Normale, conçue et exécutée sur des proportions gigantesques, est un événement remarquable dans l'histoire du progrès des connaissances parmi les Français. Nommé, en 1796, professeur de mathématiques aux écoles centrales de Paris, M. Costaz prononça, à leur installation, un discours sur les fondemens de la certitude dans les sciences naturelles, physiques et mathématiques, lequel a été imprimé. Il fut l'un des examinateurs des aspirans à l'école Polytechnique, pendant les premières années de cette école. A cette époque les fonctions d'examinateur étaient exercées gratuitement. Au mois de mars 1798, M. Costaz fut désigné, par le ministre de l'intérieur, pour faire partie d'une expédition mystérieusement préparée, et dont l'objet et le but étaient tout-à-fait inconnus. C'était l'expédition d'Égypte; il débarqua sur cette terre antique, avec toute l'armée, en juillet 1798. Un institut fut établi au Caire, quelques semaines après; M. Costaz en fut nommé membre pour les mathématiques. On voit dans les procès-verbaux de cette société savante, publiés par la *Décade égyptienne*, qu'il fit partie de plusieurs commissions chargées de faire des recherches utiles au service de l'armée. Le 30 vendémiaire an 7, une sédition violente éclata dans la ville du Caire, et menaça la vie de tous les Français, surtout de ceux qui habitaient loin du quartier-général; les membres de la commission des sciences et des arts étaient dans cette position. M. Costaz fut du nombre de ceux qui prirent les armes pour résister à la populace mutinée, et qui, par leur résolution, sauvèrent les collections scientifiques réunies dans le lieu qu'ils habitaient, et

si nécessaires à la continuation de leurs travaux. M. Costaz fut un des membres de l'institut d'Égypte qui accompagnèrent le général Bonaparte à Suez, au mois de décembre 1798. Il donna, dans le n° 24 du *Courrier d'Égypte*, la relation de ce voyage intéressant pendant lequel on reconnut les sources de Moïse, et les traces de l'ancien canal qui unissait la mer Rouge à la Méditerranée. Il assista au siége d'Acre, et publia, dans le même journal, le récit de la marche mémorable que l'armée fit dans le désert pour retourner de la Palestine en Égypte. Avant de s'embarquer pour revenir en France, le général Bonaparte chargea deux commissions, composées d'hommes de lettres et d'artistes, de visiter la Haute-Égypte, et de rassembler toutes les données nécessaires pour faire une description exacte et complète des monumens antiques de cette contrée. M. Costaz fut nommé *commandant* de la première de ces commissions. Les matériaux recueillis pendant ce voyage, forment le fonds de la magnifique description de l'Égypte que le gouvernement français a fait publier. M. Costaz est membre de la commission chargée de diriger l'exécution de cet ouvrage. Le règlement qui en a organisé la rédaction est de lui. Il a contribué, comme homme de lettres, à la composition du même ouvrage; il y a inséré les écrits suivans : *Mémoire sur l'agriculture, sur plusieurs arts et sur plusieurs usages des anciens Égyptiens*. Ce mémoire a été composé à l'occasion des peintures trouvées dans les grottes d'Elethyia. *Description des tombeaux des rois; Mémoire sur la Nubie et les Brabras*. Le séjour de M. Costaz en Égypte se prolongea plus de 15 mois, après le retour du général Bonaparte en France. M. Costaz fit partie d'une commission chargée de vérifier et d'apurer les comptabilités de tous les services de l'armée depuis son débarquement en Égypte. On voit, dans le n° 80 du *Courrier*, qu'il fut nommé membre du conseil privé d'Égypte. Il rentra en France au mois de mars 1801. Il était chargé de dépêches pour le gouvernement; l'armée française était alors à la veille d'être attaquée par les forces que les Anglais rassemblaient dans les ports de l'empire ottoman. Le bâtiment que montait M. Costaz, battu par les tempêtes, traversa les convois de l'armée anglaise et aborda à Fréjus. Le *Moniteur*, et les autres journaux du temps, ont publié une lettre dans laquelle M. Costaz rendait au gouvernement compte de la situation de l'Égypte. Le 17 juin 1801, M. Costaz fut nommé membre du tribunat; et lorsque le tribunat se divisa en sections, il fut attaché à celle des finances. Le 6 mai 1802, il proposa, au nom de cette commission, l'adoption d'une loi sur la dette publique. La véritable théorie du crédit fondé sur l'ordre et la bonne foi, et soutenu par l'action d'un fonds d'amortissement, était alors très-peu connue en France de la plupart des hommes employés à la conduite des affaires publiques. M. Costaz en expliqua les principes et le

mécanisme, et insista sur la nécessité et les avantages du crédit; ces idées avaient alors très-peu de faveur. On ne pouvait prononcer ce mot *crédit*, sans se faire taxer de vouloir ramener les dilapidations de M. de Calonne, ou d'appartenir à l'école des agioteurs genevois. Au mois de décembre 1802, M. Costaz fut chargé de se rendre à Compiégne avec M. Conté, pour préparer l'exécution d'une vue du gouvernement sur une école établie dans le château. 400 jeunes gens pauvres, et presque tous fils de militaires morts sur le champ de bataille, y étaient élevés aux frais du public. En inspectant cet établissement, le premier consul remarqua que l'éducation qu'on y donnait étant purement littéraire, les élèves rentraient dans le monde sans avoir acquis des moyens positifs de pourvoir à leur subsistance. Le premier consul prescrivit de diriger l'instruction vers la connaissance des principes des arts, et d'exercer les élèves à leur pratique manuelle, de manière qu'au sortir de l'école ils fussent en état de gagner leur vie. C'était un problème nouveau, il s'agissait de créer une institution qui n'avait pas de modèle, du moins en France. M. Costaz proposa un plan d'organisation, dont l'arrêté du 6 ventôse an 11 est la copie presque textuelle. Ce règlement, qui se trouve au *Bulletin des lois*, a produit tous les résultats qu'on s'en était promis. L'école des arts et métiers de Compiégne s'est développée avec un grand succès; elle a été transférée à Châlons-sur-Marne, où elle continue de fleurir sous l'influence du règlement qui a présidé à sa naissance. Le 22 mars 1803, M. Costaz prononça au tribunat un discours qui est le premier essai d'un travail sur *le Revenu public de la France*, publié l'année suivante à l'occasion de la présentation du budget de l'an 11. Ce travail se fit remarquer, dans le temps, par l'art d'exprimer avec concision et clarté les résultats les plus compliqués de l'administration financière. Le 2 avril 1803, il prononça une opinion sur les peines à infliger pour la répression du faux-monnayage, crime alors très-fréquent. Le 5 avril, il porta la parole au nom de la section des finances, et proposa l'adoption d'un projet de loi sur les banques. Ce projet est devenu la loi du 24 germinal an 11. M. Costaz fut élu président du tribunat pour le mois de floréal de la session de l'an 11. Cette époque est mémorable par la rupture de la paix conclue à Amiens entre la France et l'Angleterre; le gouvernement envoya au tribunat un message et des orateurs pour lui faire part de cet événement, et pour lui communiquer un recueil de pièces officielles relatives à la conclusion du traité d'Amiens et aux négociations qui avaient précédé sa rupture. M. Costaz, en qualité de président, fit aux orateurs du gouvernement une réponse remarquable par l'amour de la paix et l'esprit de liberté qui y respirent. « Les pièces » que vous présentez au tribunat, » dit-il, seront un monument é- » ternel de la modération du peu- » ple français : elles apprendront

»à l'Europe et à la postérité jus»qu'à quel point le premier ma»gistrat de la France a porté l'a»mour de la paix. Quoique, d'a»près toutes les probabilités, les »conséquences de la guerre soient »moins redoutables pour la répu»blique que pour son ennemi, le »tribunat voit avec douleur ce »fléau menacer encore l'humani»té : il apprécie, et l'Europe ap»préciera sans doute, ce que le »premier consul a fait pour l'é»carter. Notre confiance est com»me celle de la nation; elle ne »connaît point de bornes : lors»que, dans un pays aussi puissant »que la France, à qui la nature a »prodigué tous les moyens, il »existe une telle union de volon»tés, on peut envisager l'avenir »sans inquiétude et même avec »assurance. Le tribunat exami»nera les pièces que vous venez »de lui remettre, avec le soin et la »maturité convenables à des cir»constances aussi graves. Ses ré»solutions et ses démarches se»ront déterminées par le patrio»tisme et par un sentiment pro»fond de l'honneur national.» A une époque antérieure, le 6 décembre 1801, M. Costaz avait été chargé de porter la parole au nom d'une commission, et de proposer l'approbation du traité de paix conclu le 11 octobre précédent entre la république française et l'empereur de Russie, Paul Ier. Le traité était avantageux à la France, mais il présentait dans la rédaction une nouveauté qui avait excité l'attention publique; on y avait appliqué aux Français la denomination de *sujets*. Depuis que Napoléon était à la tête des affaires, c'était le premier acte officiel dans lequel on eût employé ainsi cette dénomination. M. Costaz déclara que, dans la forme du gouvernement alors établie, l'expression de *sujets* pour désigner les citoyens français était *impropre et mal sonnante*. M. Costaz fut fait membre de la légion-d'honneur, dès l'origine de l'ordre. Il n'avait point été compris dans la promotion qui avait eu lieu parmi les tribuns; il fut nommé le 19 décembre 1803, avec plusieurs de ses collègues de l'institut d'Égypte, et en récompense de ses travaux durant l'expédition. M. Costaz fut l'un des fondateurs de la société d'encouragement pour l'industrie nationale : cette institution a rendu à la France des services du premier ordre; le projet en avait été conçu et réalisé à la fin de 1801 par quelques hommes passionnés pour le bien public, et dont les premières réunions eurent lieu chez M. Benjamin Delessert. Ce fut M. Costaz qui rédigea le règlement sous le régime duquel cette société s'est établie et a continué d'exister : il en fut nommé vice-président, et en a été président effectif pendant les premières années de son existence, jusqu'à l'époque où il cessa de résider à Paris pour aller habiter le département de la Manche, dont l'administration lui fut confiée en 1804. M. Costaz a administré ce département pendant près de six ans; on s'y souvient encore de lui : il y conserve la réputation d'administrateur intègre, travailleur et juste, inaccessible aux influences de parti ou de société, toujours vrai

et n'ayant jamais manqué à sa parole. Toutes les armées ayant été portées hors des limites de la France, pendant les années 1807, 1808 et 1809, la défense de la côte et la garde des établissemens importans de Cherbourg furent confiées aux soins des habitans. M. Costaz avait obtenu sur eux assez d'ascendant pour qu'ils ne lui refussassent aucun des moyens nécessaires. Ils voyaient avec une reconnaissance particulière tout ce qu'il faisait pour donner à leur pays les communications dont il était dépourvu. Sept grandes routes nouvelles, toutes consacrées à l'utilité de l'agriculture, et un système complet de communications vicinales, y sont les monumens de cette partie de son administration. A la fin de 1809, M. Costas fut nommé à la place d'intendant des bâtimens de la couronne, qui venait d'être créée, et qu'il a occupée pendant quatre ans : les attributions de cette place s'étendaient, en France, sur toutes les maisons royales; en Hollande, sur celles qu'occupe aujourd'hui le roi des Pays-Bas; en Italie, sur les palais des rois de Sardaigne, sur ceux des grands-ducs de Parme, et sur le palais Quirinal de Rome. Il n'est aucun de ces édifices célèbres qui n'ait reçu des améliorations importantes sous l'administration de M. Costaz. On lui doit le rétablissement des ouvrages exécutés sous l'administration de Colbert, et d'après les directions de Picart de l'académie des sciences, pour créer deux rivières artificielles, qui, après avoir suivi une multitude de détours, et avoir parcouru des trajets souterrains assez considérables, arrivent sur les hauteurs voisines de Versailles, d'où leurs eaux se distribuent dans le château, dans les jardins, chez les habitans. M. Costas présida, en 1812, le collége électoral du département de l'Ain, qui le nomma, à une grande majorité, candidat au sénat-conservateur. Il fut appelé au conseil-d'état, en avril 1813, et peu de jours après élevé au grade d'officier de la légion-d'honneur. Au mois de novembre suivant, il fut nommé directeur-général des ponts et chaussées. Le 30 mars 1814, il reçut et exécuta l'ordre de suivre la régente, qui avait quitté Paris la veille; il était à Blois, lorsqu'on apprit l'occupation de Paris par les armées étrangères. Le 11 avril (ce jour est celui de la signature du traité d'abdication de Napoléon; ce traité était connu de tout Paris, dès la veille), il prit part à la délibération par laquelle les sections du conseil-d'état exprimèrent leur adhésion aux mesures adoptées par le sénat dans les premiers jours du mois. A la suite des événemens du 31 mars 1814, il avait perdu tous ses emplois; le titre de conseiller-d'état honoraire lui fut conféré le 5 juillet de la même année. Il habitait la campagne, lorsqu'on apprit que Napoléon était débarqué à Cannes. Un écrivain, qui paraît avoir connu les détails les plus intimes des affaires pendant les *cent jours*, a dit que « le ministère de l'intérieur, destiné d'abord à M. Costaz, fut également proposé à M. » Molé, et finit par être donné à » M. Carnot, sur la proposition du

» duc de Bassano. » (Mémoire pour servir à l'histoire du règne et du retour de Napoléon, en 1815, tom. 1, pag. 262.) Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Costaz fut rappelé au conseil-d'état; il prit part aux démarches de son corps, et à l'adresse qu'il présenta à Napoléon. Au commencement d'avril 1815, il fut envoyé dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, comme commissaire extraordinaire. Après la seconde restauration, M. Costaz perdit le titre de conseiller-d'état; il vivait retiré à la campagne depuis cette époque, lorsqu'il fut appelé, par le ministre de l'intérieur, à faire partie du jury de l'exposition des produits de l'industrie, ordonnée pour le mois d'août 1819. Le jury le choisit pour être le rédacteur et l'organe de ses décisions. Il avait rempli les mêmes fonctions aux trois expositions précédentes. De sorte que M. Costaz a été quatre fois membre et quatre fois rapporteur des jurys chargés d'examiner et de juger les produits de l'industrie française. Ses rapports ont été imprimés. Ces sortes d'ouvrages, dont la rédaction suppose une réunion de connaissances presque encyclopédiques, reçoivent des circonstances de leur publication un intérêt particulier et un caractère unique; ils forment une statistique industrielle dressée, non sur des témoignages écrits, mais sur la vue des produits même des fabriques, et d'après leur appréciation faite par des hommes éminemment instruits et dégagés de toute espèce de prévention et de dépendance. Aucune autre nation ne possède sur son industrie un corps de documens aussi sûrs et aussi authentiques. Le rapport de 1819 est plus étendu que tous ceux qui l'ont précédé; il contient le rapprochement de tous les faits importans de l'histoire de l'industrie française pendant une période de plus d'un quart de siècle, dans laquelle les arts industriels ont fait parmi nous des progrès plus importans que dans aucune autre période connue de pareille durée. Le roi, satisfait des résultats de l'exposition, jugea convenable de récompenser par quelques faveurs le zèle des personnes qui avaient contribué au succès de cette solennité. Il accorda la décoration de la légion-d'honneur à plusieurs manufacturiers et à des membres du jury; d'autres reçurent le cordon de Saint-Michel, ou le titre de baron. M. Costaz, comme rapporteur du jury, fut compris dans cette distribution de marques de satisfaction. Une ordonnance du 30 janvier 1820 lui rendit le titre de conseiller-d'état. M. Costaz a été nommé récemment correspondant du conseil-général d'agriculture établi près du ministre de l'intérieur. Il habite la campagne, uniquement occupé de travaux et d'expériences d'agriculture, et de l'éducation de ses enfans.

COSTAZ (Benoit), baron, chevalier de la légion-d'honneur, frère du précédent, et né comme lui dans le département de l'Ain, embrassa l'état ecclésiastique, et assista en cette qualité à l'assemblée bailliagère, convoquée à Belley pour nommer les députés

de son ordre aux états-généraux en 1789. Obligé de quitter la France pour n'avoir pas prêté le serment à la constitution civile du clergé, il se retira en Savoie, et après l'occupation de ce pays par l'armée française sous les ordres du général Montesquiou, il passa en Suisse, et de là à Turin. En septembre 1800, il se rendit à Paris pour réclamer contre son inscription sur la liste des émigrés. Rayé de cette liste, sur un rapport du ministre de la justice, il reçut de M. Béchet, vicaire-général de M. de Juigné, les pouvoirs les plus amples pour exercer le ministère ecclésiastique dans la capitale. A l'époque du concordat, il fut nommé curé de la Magdeleine, à Paris, place dans laquelle il s'est fait estimer par des mœurs pures, par son esprit de charité, de conciliation et de paix. Mais ce qui a rendu sa mémoire particulièrement chère aux habitans de sa paroisse, ce sont les établissemens qu'il y a créés, tant pour le soulagement des pauvres et des malades, que pour l'éducation et l'instruction des jeunes filles réunies dans des salles, sous la surveillance de maîtresses qui les forment à l'amour du travail et à la pratique des vertus chrétiennes : ce qui les arrache à l'oisiveté, à la misère, et à la perversité des exemples. Ces établissemens, à la création desquels ont concouru plusieurs dames non moins respectables par leur piété que par le rang qu'elles occupent dans le monde, subsistent encore, et ont même pris de l'accroissement. Il était livré tout entier à ces soins et aux autres fonctions qu'exigeait l'administration de sa paroisse, lorsque, sans l'avoir sollicité et sans que personne l'eût sollicité pour lui, il fut nommé, le 22 octobre 1810, évêque de Nanci, et bientôt après, baron et membre de la légion-d'honneur. Dans la lettre pastorale qu'il publia en entrant dans son diocèse, il annonça aux fidèles et au clergé que jusqu'à ce qu'il eût reçu l'institution canonique, il administrerait avec les pouvoirs spirituels que lui avait conférés son prédécesseur, transféré de l'évêché de Nanci à l'archevêché de Florence, conformément à ce qui avait été pratiqué sous Louis XIV dans une position semblable. Depuis, il s'appliqua surtout à former de nouveaux ecclésiastiques pour combler les vides résultant de quinze ans de dispersion, soit en stimulant le zèle des pasteurs et des fidèles, soit en présidant et en prenant lui-même régulièrement part à tous les examens d'humanités et de théologie : il a assisté au concile tenu à Paris en 1811. A l'approche des armées étrangères, au mois de janvier 1814, il reçut, comme tous les fonctionnaires publics, l'ordre de quitter Nanci et de rentrer dans l'intérieur. Il se rendit en conséquence à Paris, où il s'est fixé. Bien qu'il n'occupe plus le siége de Nanci, il n'a cessé de recevoir dans toutes les occasions des témoignages d'estime, d'attachement et d'intérêt de la part des vicaires-généraux, du chapitre, du clergé et des plus notables habitans de ce diocèse. Durant son administration épiscopale, depuis le 22 octobre 1810 jusqu'au mois

de janvier 1814, il fut assez heureux pour qu'aucun des nombreux ecclésiastiques confiés à sa direction ne fût l'objet d'une mesure de haute police. Ce n'est pas que l'inquiétude ne fût grande, et que là comme ailleurs la fermentation ne se montrât de temps en temps au sujet des démêlés du gouvernement français avec le pape; mais par ses soins auprès de l'autorité, il parvint à obtenir que personne ne fût tourmenté. Il y a dans sa vie une circonstance qui prouve combien les révolutions sont bizarres dans leurs effets, et comment elles atteignent les hommes les plus pacifiques, tels que M. Costaz : la chute du trône des Bourbons, en 1792, causa son exil et la perte de ses bénéfices ecclésiastiques; la restauration de ce même trône a amené, pour lui, la perte de son évêché. Il est auteur de plusieurs mandemens, remarquables les uns et les autres par un véritable esprit de paix, de charité chrétienne, ainsi que par la pureté du style.

COSTAZ (Claude-Anthelme), frère des précédens, a figuré dans les troubles qui ont éclaté à Lyon dans les premières années de la révolution. Il se trouva au combat que le 29 mai 1793 se livrèrent, dans l'intérieur de la ville, les partisans de la municipalité, alors en exercice, et ceux qui ne voulaient pas reconnaître son autorité; combat qui fut suivi de la révolte de Lyon contre le gouvernement de la convention. Après le siége de Lyon, son signalement et celui des particuliers formant le comité présidé par Imbert-Colomès, furent envoyés dans les départemens du voisinage. Ceux d'entre eux qu'on arrêta furent guillotinés ou fusillés. Claude-Anthelme Costaz se réfugia dans un village de la Savoie; mais la municipalité l'ayant obligé de quitter cette retraite, il erra quelque temps sans trouver un asile où il pût demeurer en sûreté. Il recouvra enfin le repos en s'attachant à l'armée des Alpes, où il a été employé pendant dix mois dans une administration militaire. Après le 9 thermidor, la commission d'agriculture l'appela dans ses bureaux; il a fait partie ultérieurement de ceux des ministères de l'intérieur et du commerce, où il a occupé pendant plusieurs années la place de chef de la division des arts et des manufactures. Parmi les travaux d'administration qu'il a faits, il s'en trouve deux d'une grande importance, étant rédacteur de la législation relative aux fabriques et ateliers insalubres ou incommodes, dont auparavant l'exploitation donnait lieu à des plaintes multipliées, et du décret en douze titres du 11 juin 1809, qui a réglé la marche à suivre par les conseils de prud'hommes, décret qui est une sorte de code sur la matière. En tête des notices imprimées sur les objets admis à l'exposition de 1806, se trouve une introduction de lui qui donne une idée générale de la situation de l'industrie française à cette époque. Postérieurement il a formé une collection des lois et des décrets substitués aux ordonnances qui, antérieurement à la révolution, régissaient les manu-

factures, les ateliers et les ouvriers, en la faisant précéder d'un mémoire sur les arts et la législation dont ils sont l'objet. Mais l'ouvrage qui a fondé sa réputation et l'a placé au nombre des administrateurs les plus éclairés et des amis d'une sage liberté, est celui qui a pour titre : *Essai sur l'administration de l'agriculture, du commerce, des arts, des manufactures et des subsistances; suivi de l'historique des moyens qui ont amené le grand essor pris par l'industrie française depuis la révolution.* Les principaux journaux de l'Europe en ont parlé comme d'une production éminemment utile aux administrateurs, aux agronomes, aux manufacturiers, aux commerçans et aux artistes. La *Revue d'Edimbourg* a particulièrement consacré un long article de son recueil à l'examiner concurremment avec l'ouvrage de M. Chaptal sur l'industrie française. Malgré son esprit de tolérance et de conciliation, et l'état brillant de la partie d'administration qu'il était chargé de diriger, Claude-Anthelme Costaz n'a pas été à l'abri de la réaction de 1815; tracassé et tourmenté de toutes les manières, il a quitté, quoique jeune encore, son emploi, emportant l'estime des commerçans, des manufacturiers et des artistes, dont la plupart le connaissent personnellement. Il est membre de l'académie des sciences, lettres et arts d'Arras, de la société d'agriculture et arts de Caen, et de celle d'émulation de Bourg, département de l'Ain. Il vit aujourd'hui retiré à Paris, étant toujours l'un des secrétaires de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, dont il est aussi, comme son frère Louis, l'un des fondateurs.

COSTE (Jean-François) est né à Villebois, département de l'Ain, le 4 juin 1741. Disciple du célèbre médecin Petit, Coste profita de ses leçons, et dès qu'il se crut en état d'exercer la médecine, il quitta Paris pour aller prendre le bonnet de docteur à l'université de Valence. Il accepta, en 1763, la dangereuse et honorable mission que lui confia le gouvernement dans le pays de Gex, pour y traiter une épidémie qui faisait de grands ravages. Il devint par ce dévouement l'objet de la sollicitude de Voltaire, qui écrivit à à M. le duc de Choiseul en sa faveur, et le fit nommer médecin de l'hôpital militaire de Versoix. Coste passa, en la même qualité, à Nanci, en 1772, et peu de temps après à Calais, où il demeura jusqu'en 1780. Il fut nommé, à cette époque, premier médecin de l'armée française envoyée en Amérique à l'époque de la guerre de l'indépendance. Coste développa dans cette guerre des talens et une activité extraordinaires. La plus belle récompense qu'il en reçut fut sans doute d'avoir acquis l'estime et l'amitié de Washington et de Franklin, qui rendirent la plus éclatante justice à ses qualités et à son mérite. Revenu d'Amérique, Coste reçut du roi une pension de 3000 fr., et le titre de médecin de la marine. Nommé, en 1784, médecin consultant des camps et armées; l'année suivante, inspecteur des hôpitaux; il devint, en

1788, membre du conseil de santé des armées; il résidait alors à Versailles, et fut honoré, en 1790, des fonctions de maire de cette ville, qu'il exerça, non sans beaucoup de tracasseries et de dangers, pendant l'espace de deux ans. Coste a rendu d'éminens services dans tous les pays, à toutes les époques, et dans toutes les circonstances où il s'est trouvé: une carrière aussi longue que la sienne a été un véritable bienfait pour l'humanité. Napoléon l'avait créé chevalier de la légion-d'honneur, puis officier du même ordre; il était premier médecin des armées, membre du conseil de santé militaire, et médecin en chef de l'hôtel des Invalides. Louis XVIII lui avait conservé ses emplois et ses dignités, en y ajoutant même le grade de commandant de la légion-d'honneur et le cordon de Saint-Michel. Coste est mort à Paris le 31 octobre 1819, âgé de 78 ans. Il a publié les ouvrages ci-après : *Mémoires sur l'épidémie du pays de Gex*, 1763, in-8°; *Éloge de M. Pierrot, membre de l'académie de chirurgie*, Nanci, 1773, in-8°; *Essai sur les moyens d'améliorer la salubrité du séjour de Nanci*, couronné par l'académie de cette ville, in-8°, 1774; *Du genre de philosophie propre à l'étude et à la pratique de la médecine*, Nanci, in-8°, 1774; *Des avantages de la philosophie relativement aux belles-lettres*, Nanci, in-8°, 1774; *Œuvres du docteur Mead*, traduites de l'anglais et du latin, 2 vol. in-8°, Bouillon, 1774; *Éloge de M. Capers*, Nanci, 1775, in-8°; *Physiologie des corps organisés*, traduite du latin du botaniste Necker, Bouillon, 1775; *Essai botanique, chimique et pharmaceutique sur la substitution des substances indigènes aux exotiques*, Nanci, 1775, in-8°; *Quatre lettres à M. Paulet pour servir de réponse au factum de celui-ci*, Cantorbery, 1776, in-8°; *Compendium pharmaceuticum militaribus Gallorum nosocomiis in orbe novo boreali adscriptum*, Newport, 1780, in-12; *Mémoire sur l'asphyxie*, Philadelphie, 1780; *De antiquâ medicâ philosophiâ orbi novo adaptandâ*, Leyde, in-8°, 1780; *Du service des hôpitaux militaires rappelé aux vrais principes*, Paris, 1790, in-8°; *Vues générales sur les cours d'instruction dans les hôpitaux militaires*, Paris, 1796; *Notice sur les officiers de santé morts à l'armée*, Augsbourg, 1806, in-12; *De la santé des troupes*, in-8°, 1806. Coste a fourni plusieurs articles au *Dictionnaire des sciences médicales* publié par Pankouke.

COSTER-SAINT-VICTOR (Jean-Baptiste), naquit à Épinal en 1771, et servit d'abord dans le 8me régiment de chasseurs à cheval, d'où il déserta en 1791, pour entrer dans le corps des émigrés. En 1793, il revint en France, et alla faire, sous M. de Puisaye, la première guerre des Chouans, pendant laquelle il eut le commandement des environs de Vitré. Arrêté en l'an 5, dans le pays, où il était resté après la pacification, il fut traduit devant un conseil de guerre pour les faits de désertion et de fabrication de faux passe-ports. Condamné à 3 ans de détention, il parvint à s'échapper, et se retira d'abord en Angleterre, d'où il partit pour la

Canada, avec M. de Puisaye. Des projets d'établissement qu'il voulut y former n'ayant pas réussi, il retourna en Angleterre, où ses liaisons avec les agens des Bourbons l'engagèrent, lui et un nommé Saint-Réjant, ancien officier de la marine, dans le complot de la *machine infernale*, qui éclata le 3 nivôse an 9. Coster eut d'abord le bonheur d'échapper à tous les soupçons, et il fut même assez hardi pour se mettre en rapport avec les agens de la police, auxquels il fit croire qu'il pourrait leur être utile dans la recherche des auteurs de cette conspiration. Nous devons cependant faire observer que la police n'accorda de confiance à Coster, que parce que M. de Bourmont, qui, à cette époque, lui en inspirait une toute particulière, la rassura sur le compte de cet individu, et ce fut d'après une garantie semblable qu'on lui remit le mandat d'arrêt décerné contre Limoélan, l'un des auteurs de la machine. Cependant la vérité ne tarda point à percer; et Coster, informé qu'il devait être arrêté, se hâta de repasser en Angleterre. La séduction du gouvernement anglais, non moins que son propre fanatisme, le ramena en France vers 1803, à la suite de George Cadoudal. Impliqué dans le procès de ce conspirateur avec le général Moreau et d'autres prévenus, il fut condamné à mort le 10 juin 1804, et exécuté le 25 du même mois. Aucun de ceux qui ont servi la cause des Bourbons n'a montré plus de courage et de dévouement que Coster; la tête placée sous la hache, il cria encore *vive le roi*, à deux reprises.

COSTER (Joseph-François), naquit à Nanci en 1729. Il avait reçu une éducation distinguée, et s'était livré à des études peu propres à inspirer du goût pour les opérations commerciales: cependant sa piété filiale lui fit surmonter toute sa répugnance à cet égard; et pour soulager la vieillesse de son père, il entra dans une maison de banque. Le travail dont il fut chargé lui donna l'idée de s'occuper de la théorie du commerce de sa province; et pour déterminer ses compatriotes à honorer cette source de la prospérité des peuples, il publia, en 1759, un discours intitulé *la Lorraine commerçante:* ce premier essai de sa plume et de son patriotisme fut couronné par la société royale de Nanci. Coster devint, quelque temps après, secrétaire des états de Languedoc. Nommé, en 1770, premier commis du contrôle des finances, il exerça vingt ans cette place honorable, et la quitta au commencement de la révolution, après avoir vu quatorze contrôleurs-généraux se succéder. De retour dans son pays natal, il y fut incarcéré en 1794, *parce que ses talens pouvaient nuire à la chose publique.* Mis en liberté au bout de dix-huit mois, on le chargea de travailler au catalogue de la bibliothèque publique et des médailles de Nanci, dont il était conservateur. Coster occupait depuis 1796 la chaire d'histoire à l'école centrale de la même ville, lorsque l'empereur le nomma, en 1804, proviseur du lycée de Lyon; il avait près de 80 ans, quand le gouvernement lui accorda une honorable retraite qu'il

n'avait point sollicitée. Il se retira à Nanci, où il mourut en 1813. Coster a publié : *Lettres d'un citoyen à un magistrat*, in-8°; l'abbé Morellet y a répondu. *Eloge de Charles III, duc de Lorraine, dit le Grand*, 1764, in-8°; *Discours sur le patriotisme*, Nanci, 1765, in-8°; *Eloge de Colbert*, 1773, in-8°; cet ouvrage a obtenu le premier accessit de l'académie française. *Discours d'ouverture pour le cours d'histoire de l'école centrale*, 1796, in-8°; *Observations sur le rapport et projet de loi sur l'instruction publique, par M. Chaptal*, 1801, in-8°.

COSWAY (MISS MARIE HADFIELD, depuis MISTRISS). Son père, qui tenait à Livourne une auberge considérable que fréquentaient particulièrement les Anglais, lui fit donner une éducation distinguée. Miss Hadfield fut bientôt remarquée par sa beauté, son esprit et ses talens, et elle devint l'épouse de M. Cosway, l'un des premiers peintres en miniature de l'Angleterre. Les conseils de son mari la dirigèrent dans l'étude approfondie de la peinture : le genre historique fut celui pour lequel elle montra le plus de vocation. S'étant rendue à Paris, elle éprouva une telle impression à la vue de la riche et précieuse collection des tableaux de la galerie du Louvre, qu'elle conçut le projet de former une suite de copies de tous les tableaux, et d'y joindre des notices historiques, tant sur les ouvrages que sur leurs auteurs. Elle exécuta en partie cette entreprise, dont le succès eût vivement intéressé les amis des arts; mais la mort de son fils, dont elle était idolâtre, vint tout à coup interrompre ses travaux. Une profonde mélancolie s'empara de son esprit. Elle renonça à la gloire, au monde, et se retira dans un couvent situé près de Lyon. Mistriss Cosway était admiratrice, jusqu'à l'enthousiasme, du restaurateur de l'école française, du célèbre peintre David, et elle ne pouvait pas souffrir qu'on ne partageât point le sentiment que lui inspiraient et l'éclat d'un si beau talent, et celui de la gloire que la nation française et l'art en ont recueillie.

COTELLE (LOUIS-BARNABÉ), savant professeur à l'école de droit de Paris, a fait paraître : 1° *Observations sur le bail à rente* et *le bail emphytéotique*, in-8°, 1802; 2° *Méthode du droit civil*, in-8°, 1804; 3° *Traité des testamens, legs et fidéi-commis*, in-8°, 1807; 4° *Traité analytique des droits des enfans naturels reconnus*, in-8°, 1812; 5° *Cours de droit français, ou Code Napoléon approfondi*, 2 vol. in-8°, 1813; 6° *Notice sur la justice et l'intérêt de la France, comme des autres états de l'Europe, d'abolir le droit d'aubaine*, in-8°, 1814; 7° *Plan d'étude du droit pour commencer et suivre cette étude pendant le cours entier*, in-8°, 1815; 8° *Considérations sur les substitutions en général*, in-8°, 1815.

COTTA (JEAN-GEORGES), libraire à Tubingue et à Stuttgard, est éditeur des œuvres de Goëthe, de Schiller, de Muller, et de quelques autres écrivains allemands. Ces auteurs classiques n'ont pas peu contribué à la cé-

lébrité de J. G. Cotta, qui se distingue, d'ailleurs, si avantageusement par ses grandes et utiles entreprises dans la librairie. Député par ses confrères d'Allemagne au congrès de Vienne, en septembre 1814, à l'effet d'obtenir une loi régulatrice de la propriété des éditions et de la contrefaçon des livres; au mois de novembre suivant, il réclama, au nom des mêmes libraires, que la liberté de la presse fût reconnue comme article fondamental de la constitution germanique. M. Cotta avait formé à Paris, en 1804, l'entreprise des *Archives littéraires*. Il publie en ce moment un dictionnaire historique en allemand.

COTTIN (Sophie-Ristaud, plus connue sous le nom de Madame), naquit à Tonneins, département de Lot-et-Garonne, en 1773. Elle fut élevée à Bordeaux, où, par les soins de sa mère qui aimait les lettres et les arts, elle reçut une éducation distinguée. Mme Cottin, comme Mme de Sévigné, était née auteur, et comme elle aussi sera modèle. La plus profonde sensibilité, unie au talent de peindre le plus vrai, et au style le plus enchanteur, la place au premier rang dans un genre où s'étaient signalées tant de femmes qu'elle a surpassées; simple et modeste dans la vie privée, elle fut constamment bonne, bienfaisante, vertueuse, sans orgueil, sans prétention dans tout l'éclat de ses succès. Elle eut des ennemies parmi les femmes auteurs; et l'une d'elles, d'un nom fameux, mais que nous nous abstenons de faire connaître, osa insérer dans la préface de l'un de ses ouvrages, une diatribe aussi répréhensible par la perfidie et l'injustice qui y dominent que par l'époque où elle parut: Mme Cottin venait de mourir. Si cette excellente femme eût encore existé, elle aurait dédaigné de se venger : l'amitié prit sa défense, et tout le monde y applaudit. La carrière littéraire de Mme Cottin ne fut pas exempte de quelques orages; mais ils tournèrent à son avantage en faisant ressortir sa modération et son bon esprit. Maltraitée, rarement il est vrai, par des journalistes dont on ne veut accuser ni les intentions ni le goût, elle ne répondit jamais aux critiques, même les plus injustes, n'en conserva aucun ressentiment, et sut profiter des conseils sans s'inquiéter de l'intérêt qui les dictait; vertu bien rare, surtout dans une femme auteur. L'analyse de ses ouvrages serait ici superflue : ils sont connus de tout le monde. Nous nous bornerons à en rapporter les titres : 1° *Claire d'Albe* (un vol., Paris, 1808). Le produit de ce roman, qu'elle publia sous le voile de l'anonyme, fut consacré à une bonne action. Un de ses amis, frappé de proscription, manquait d'argent pour quitter la France. Mme Cottin n'en ayant point à sa disposition, eut l'idée de vendre le manuscrit de son ouvrage, dont elle remit le montant au malheureux fugitif. Le prix qu'elle retira de chacun de ses autres ouvrages, eut une destination non moins généreuse; il fut consacré à des actes de bienfaisance. 2° *Malvina* (3 vol., Paris, 1809); 3° *Amélie*

Mansfield (3 vol., Paris, 181[illegible]); 4° *Mathilde* (4 vol., Paris, 1816); 5° *Elisabeth, ou les Exilés en Sibérie* (2 vol., Paris, 1806). Ces ouvrages, dont il y a eu nombre de contrefaçons, ont été plusieurs fois réimprimés du consentement de l'auteur, et réunis en une édition complète, sous le titre d'*Œuvres complètes de Mme Cottin;* plusieurs d'entre eux ont fourni le sujet de pièces de théâtre. Un trait de la vie de leur auteur fait le sujet d'un conte très-touchant de M. Bouilly, sous le titre de *la Robe feuille-morte*. Mme Cottin fut mariée dès l'âge de 17 ans à un riche banquier de Bordeaux. Elle vint avec son époux s'établir à Paris, où elle le perdit peu d'années après. Du moment qu'elle put disposer de sa liberté, elle se retira dans une retraite paisible qu'elle ne quitta plus, et c'est là qu'elle composa la plupart de ses romans. Mme Cottin faisait très-agréablement les vers; mais elle se refusa toujours à les faire imprimer; et quoiqu'elle fût devenue auteur elle-même, elle établissait comme maxime générale, qu'une femme doit éviter de composer des livres et des romans, parce que, disait-elle « on » y met toujours quelque chose de » son propre cœur: il faut garder » cela pour ses amis. » Cette opinion, qu'elle avait exprimée dans la première édition d'*Amélie de Mansfield*, elle la supprima, non sans regret, à la sollicitation de ses amis, dans les éditions subséquentes. A l'âge où les brillantes illusions de la jeunesse commencent à s'évanouir, à trente ans, elle avait entrepris d'écrire un livre sur *la Religion chrétienne prouvée par les sentimens*, et composé les deux premiers volumes d'un roman sur *l'Éducation*, « seul » genre d'ouvrage, disait-elle, » qui pût faire la gloire d'une » femme. » Une maladie cruelle la surprit dans ce dernier travail; après trois mois de souffrances, elle mourut âgée de 34 ans, le 25 août 1807.

COTTON (N. DE), petit-neveu du jésuite Cotton, confesseur de Henri IV, servit dans la marine, et émigra à l'époque de la révolution, dont il n'a cessé de se montrer un des ennemis les plus déclarés. En 1814, quand les Autrichiens entrèrent à Lyon, il se prononça en leur faveur, fit partie de la chambre introuvable de 1815, et vota avec la majorité de cette chambre. Président du collége électoral du Rhône, en 1816, il fut réélu à la chambre des députés, et a constamment siégé au côté droit. Dans la session de 1816 à 1817, il demanda une augmentation pour le budget de la marine; dans celle de 1817 à 1818, il s'éleva avec emportement contre le discours de Camille Jordan, relatif aux affaires de Lyon, et loua la conduite des autorités de cette ville. Dans la session suivante, il parla en faveur de la résolution de la chambre des pairs, sur la loi des élections; et, chargé du rapport de diverses pétitions, entre autres de celles qui étaient en faveur des bannis, il proposa l'ordre du jour, qui fut adopté. En 1820, M. Cotton a voté en faveur de toutes les lois d'exception. Dans la séance du 20 mai, il chercha à prouver que la France, monarchique par

sentiment, ne pouvait avoir de loi populaire. « La loi du 5 février étant démocratique, elle doit être abrogée; et la loi proposée étant tout en faveur de la grande propriété, dont l'influence est entièrement dans l'intérêt de la monarchie, doit être adoptée. » Le 30 juin, il proposa et fit adopter l'ordre du jour sur la pétition de M. Bacheville, qui demandait que la diplomatie française réclamât son frère, errant dans des pays étrangers, par suite d'un jugement reconnu injuste. En 1817, M. Cotton a été nommé préfet du département de Vaucluse.

COULOMB (Charles-Augustin de), membre de l'institut et de la légion-d'honneur, naquit à Angoulême, en 1736; ingénieur et physicien, il partit, dans sa jeunesse, pour la Martinique; y construisit le fort Bourbon; revint en France, n'obtint aucune récompense, parce que le ministère avait changé; et se livra exclusivement à l'étude. Envoyé à Rochefort, en 1779, il y composa sa *Théorie des machines simples*, ouvrage dans lequel il a su faire apprécier les effets du frottement et de la roideur des cordages. Au nombre des missions dont le gouvernement chargea l'ingénieur Coulomb, il en est une qui aurait dû le dégoûter pour toujours d'être en relation avec les ministres. Nommé commissaire du roi près les états de Bretagne, pour y discuter la possibilité et les avantages de certains canaux de navigation dont on avait présenté les projets, Coulomb se prononça contre l'exécution de ces canaux, et prouva mathématiquement que les avantages qui en résulteraient seraient loin de compenser les frais de construction. Sans doute cet avis froissait les intérêts de quelques ministres, et Coulomb fut enfermé à l'Abbaye. Il donna sa démission que l'on ne voulut point accepter. On le renvoya en Bretagne pour examiner de nouveau les projets en question. Rien ne pouvait empêcher Coulomb d'agir d'après sa conviction; en conséquence il prononça comme la première fois. Aussi ferme que Galilée, il persista dans ses démonstrations; mais plus heureux que le physicien de Pise, il convainquit les états de Bretagne, qui lui décernèrent une récompense. Coulomb a fait d'ingénieuses découvertes en physique expérimentale; il a laissé des mémoires précieux à l'institut sur l'hydrostatique, l'électricité, la mécanique, etc. Il a publié, en 1779, *Recherches sur les moyens d'exécuter sous l'eau toutes sortes de travaux, sans employer aucun épuisement*. Coulomb est mort, à Paris, le 23 août 1806, à l'âge de 70 ans.

COULON DE THÉVENOT (N.), ancien membre de l'académie des sciences et de l'institut de France, fils d'un riche propriétaire. Ce fut à l'âge de 11 ans que, lisant à sa mère, devenue aveugle, l'Histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury, il conçut le projet de la *tachygraphie*, ainsi qu'il le déclare lui-même dans la préface de sa *tachygraphie italienne*, dont il ne fit imprimer que deux exemplaires, qu'il dédia, l'un au pape, et l'autre au prince Louis Bonaparte, l'un de ses élèves. L'au-

teur prétend que c'est à cet art que l'on est redevable des chefs-d'œuvre oratoires de Cicéron, et d'autres grands hommes de l'antiquité; qu'il fut pratiqué par les Grecs et les Romains; qu'Auguste l'enseigna à ses neveux, et que Titus s'y était rendu extrêmement habile. Les élémens de cet art se perdirent lors de la chute de l'empire romain. Avant de pouvoir les retrouver, Coulon fit de longues recherches, et ne parvint que lentement à établir sa méthode. En 1779, M. Lenoir, lieutenant de police, invita le bureau de l'Académie des sciences à examiner cette découverte; le rapport étant favorable, M. Coulon de Thévenot fut autorisé par le chancelier à donner dans la salle des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit une séance publique, où l'un de ses élèves prouva la possibilité d'écrire aussi vite qu'on parle. L'année suivante, une pareille séance eut lieu avec plus de succès encore, dans la salle de l'hôtel-de-ville d'Orléans, en présence des diverses autorités et d'une foule de personnes distinguées. En 1784, il fit hommage à l'académie de Dijon (qui, en 1781, avait approuvé la découverte de l'auteur) de son traité de tachygraphie, et lui fournit quelques idées sur la langue universelle ou l'*Écriture philosophique de Leibnitz*. L'académie de Toulouse et le musée de Bordeaux donnèrent les mêmes éloges à cette invention. Le musée de Bordeaux inséra dans ses mémoires l'*alphabet tachygraphique*, ainsi que le rapport sur ce sujet, par M. l'abbé Sicard, l'un de ses membres. Cette dernière société, pour marquer l'estime que lui inspirait une découverte si utile, fit faire le buste de l'auteur, qu'elle conserve encore, et graver au bas ces deux vers :

C'est lui qui de nos jours a trouvé l'art sublime
De peindre la parole aussitôt qu'on l'exprime.

A Nantes, en 1785, M. Coulon de Thévenot n'obtint pas moins de succès : en présence des deux sociétés littéraires de cette ville, un de ses élèves, âgé de 13 ans, suivit la parole très-rapide d'un orateur. L'académie des sciences, en 1786, sur la demande du ministre de Breteuil, examina de nouveau la méthode que M. Coulon de Thévenot avait beaucoup perfectionnée, fit graver et imprimer l'ouvrage dans son histoire, et jugea l'auteur digne de la protection du gouvernement. En effet, M. Coulon de Thévenot eut l'honneur, en 1787, de présenter son ouvrage au roi, qui en avait accepté la dédicace, et reçut, peu de temps après, une gratification provisoire et le brevet de tachygraphe de S. M. En 1789, la méthode de M. Coulon de Thévenot fut très-utile aux principaux membres de l'assemblée constituante; dans la même année, l'auteur, attaché comme secrétaire à l'état-major de la garde nationale parisienne, où il resta jusqu'en 1791, y rendit de grands services; en 1792, il fut appelé à l'armée du Nord en qualité de secrétaire en chef du quartier-général. Rappelé en 1794, par ordre supérieur, pour travailler au secrétariat de la commission des secours publics, il rendit dans cette place des services d'une grande importance,

notamment dans la circonstance que nous allons rapporter. Depuis 1789, les extraits mortuaires des hôpitaux de l'armée n'avaient point été classés; ils se trouvaient entassés dans une vaste salle de l'hôtel Monaco, et dans un tel désordre qu'il était presque impossible de se les procurer, sans des recherches fort longues et très-souvent infructueuses. La représentation de ces pièces était d'autant plus nécessaire aux familles qu'elles intéressaient, que chacune d'elles, pour la moindre affaire, était forcée de prouver, par la production d'un extrait mortuaire, que tel ou tel individu qui lui appartenait n'était pas porté sur la liste des émigrés. M. Coulon de Thévenot, par l'extrême célérité qu'il mit dans son travail, parvint, en *vingt-deux jours*, à classer ces extraits dans un ordre si parfait, que, quoique le nombre en fût considérable (plus de *deux cent cinquante mille*, non compris les doubles), on pouvait répondre à l'instant à chaque demande, sans recourir à aucun répertoire. Compris, quelque temps après, dans une grande réforme, on allégua, pour couvrir cette injustice, « qu'il avait des talens qui » le mettaient à même de se pas- » ser de place. » Il y avait cependant déjà long-temps qu'il n'avait plus de fortune. En 1795, il fut chargé de recueillir à l'école des travaux publics les discours des professeurs. En 1799, il fut autorisé par le gouvernement à donner des leçons de son art dans une des salles du Louvre : ses démonstrations furent gratuites. M. Coulon de Thévenot était employé dans l'administration des hôpitaux des armées. Il fut blessé et fait prisonnier auprès de Dresde, après la funeste bataille de Leipsick, qui eut lieu le 18 octobre 1813. Par suite de la capitulation de cette ville, et quoique imparfaitement guéri, et ayant eu les pieds récemment gelés, il la quitta avec les autres employés des hôpitaux, pour rentrer dans sa patrie. La déroute avait été si grande, que ne trouvant aucun moyen de transport, il fut forcé de partir à pied. Des Cosaques le rencontrèrent à la fin de janvier 1814, sur la route de Bohême, et le dépouillèrent. On croit qu'il a péri de misère; il avait environ 60 ans. La méthode de M. Coulon de Thévenot est actuellement adoptée à la Nouvelle-Angleterre, où l'on a fait imprimer le Dictionnaire de l'académie avec des caractères tachygraphiques en regard. Elle est généralement reconnue pour être la meilleure; elle est suivie en Espagne : à Cadix, elle fait partie de l'enseignement public. Malgré leurs diverses méthodes *sténographiques*, les Anglais ont adopté, dans leurs colonies de l'Inde, la *tachygraphie*, que l'on y appelle communément la *méthode coulonienne*. L'académie de Calcutta encourage par des prix les élèves qui étudient cette méthode française; en Allemagne, en Suisse, etc., la tachygraphie est exclusivement cultivée. A Paris, le rédacteur des séances des chambres et des audiences des tribunaux, pour le *Moniteur*, est *tachygraphe*. La méthode de M. Coulon

de Thévenot a été citée très-favorablement dans le traité des *signes simples*, de M. de Gerando.

COULON DE THÉVENOT (FÉLICITÉ), fille du précédent, est connue par les cours de tachygraphie qu'elle fit, avant l'âge de 7 ans, sous les auspices de son père, dans les différens athénées de la capitale, notamment à l'*athénée de Paris;* et par les leçons qu'elle donne encore aujourd'hui. C'est par suite de celles qu'ont reçues d'elle S. A. S. Mme la duchesse d'Orléans, et ses enfans, qu'elle a obtenu des brevets de professeur tachygraphe de LL. AA. Elle a publié, en 1821, des *Étrennes tachygraphiques et musicales*, et publié la 19e édition de l'ouvrage de son père.

COUPÉ DE SAINT-DONAT (ALEXANDRE-AUGUSTE-DONAT-MAGLOIRE) est né à Péronne le 5 septembre 1775, et descend, par sa mère, d'Enguerrand de Marigny, ministre de Philippe-le-Bel. Destiné à suivre la carrière militaire, le jeune Coupé fut envoyé, après avoir terminé ses humanités, à l'école d'artillerie de La Fère; il en sortit en 1792, fut nommé sous-lieutenant, et attaché au général Belair, en qualité d'aide-de-camp. Arrêté avec sa mère par ordre du conventionnel André Dumont, et traduit au tribunal révolutionnaire, il ne dut la vie et la liberté qu'à l'événement du 9 thermidor an 2 (1794). Ingénieur à l'armée de Sambre-et-Meuse, sous les généraux Lefèvre, Championnet et Bernadotte, il fut envoyé, en l'an 8, en Égypte; en 1810, il reçut le grade de chef de bataillon et la croix de la légion-d'honneur; ce fut à peu près à cette époque que le roi de Saxe lui conféra l'ordre de Saint-Henri. En 1812, il eut le commandement important de la place de Varsovie, dont le général Dutaillis fut gouverneur en 1813. Il avait été nommé colonel; mais cru tué à la bataille de Hanau, où il avait été blessé, et était resté prisonnier des Bavarois, cette nomination n'eut pas de suite. Le roi le nomma chevalier de Saint-Louis en 1819. A l'exemple de plusieurs de ses braves compagnons d'armes, M. Coupé-de-Saint-Donat a cultivé la poésie. Ses *Fables*, publiées pour la première fois en 1808, ont eu les honneurs de la traduction en Italie. Camillo-Ugoni les traduisit en vers avec le texte français en regard (Brescia, chez Bettoni), et en donna depuis une édition tout italienne (Florence). La dernière édition des fables de M. Coupé-de-Saint-Donat a paru à Paris, en 1818, chez Eymery. Après avoir fait une excursion en pays étrangers, plusieurs de ces fables sont redevenues françaises sous la plume d'un nouveau fabuliste, feu Ginguené, qui les a rapportées de ce pays en France, comme des productions exotiques. Outre un grand nombre de chansons et de vaudevilles, M. Coupé-de-Saint-Donat a présenté et lu, aux comédiens du Théâtre-Français, une comédie en 5 actes et en vers, intitulée l'*Ingrat*, dont les circonstances ont empêché la représentation. Il a donné un grand nombre d'articles à différens journaux, et notamment au *Mercure de France*, dont il a été l'un des derniers propriétaires. Il a pu-

blié, en 2 vol. in-8° (Paris, planches, 1820), *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles-Jean, roi de Suède et de Norwège*, auxquels M. de Roquefort a ajouté des notes sur les anciens Scandinaves et la littérature des peuples du Nord du moyen âge. On annonce, comme devant paraître incessamment, de M. Coupé-de-Saint-Donat, une *Histoire de l'établissement des Français dans l'Amérique du Nord*. Il est membre de différentes sociétés savantes et littéraires de Paris et de l'étranger.

COUPPÉ (Gabriel-Hyacinthe), né le 5 mars 1767, était, en 1789, sénéchal de Lanion en Bretagne, et fut alors nommé député aux états-généraux par le tiers-état de cette ville. Il vota avec le côté gauche de l'assemblée constituante, et fut réélu à la convention nationale par le département des Côtes-du-Nord. Couppé s'y lia avec les Girondins, fit décréter d'accusation Arthur Dillon, demanda l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, et vota ensuite pour la réclusion et le bannissement à la paix, et enfin pour le sursis à l'exécution. Les événemens du 31 mai lui inspirèrent des craintes qui n'étaient pas sans fondement; il prit la fuite, fut arrêté à Mantoue; et regardé comme démissionnaire, il fut remplacé à la convention par son suppléant. Rappelé dans l'assemblée après la révolution du 9 thermidor, il y parla avec force contre les terroristes, et entra, en 1795, au conseil des cinq-cents avec les deux tiers conventionnels. En 1797, il se plaignit du retard apporté à la promulgation des lois, et demanda à ce sujet que des peines fussent infligées au directoire. M. Couppé sortit du conseil en 1798; fut nommé, après l'établissement du gouvernement consulaire, juge d'appel et président du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord. Appelé au corps législatif, en 1803, il a été nommé de nouveau, en 1809, et a continué de siéger, après la rentrée des Bourbon.

COUPPÉ (Jean-Marie) était curé à Sermaise, arrondissement de Compiégne, au commencement de la révolution, dont il embrassa vivement les principes. Élu député par le département de l'Oise à la première assemblée législative, il parla peu dans cette session, et ne s'occupa dans les comités que d'économie politique. Passé à la convention nationale, il revint souvent sur cette importante matière, et traita, toujours en connaisseur et en véritable philanthrope, la question des grains et toutes celles qui se rattachaient aux subsistances. On a de lui deux rapports intéressans sur la préparation des pommes de terre, et sur la fabrication de diverses huiles. Couppé de l'Oise vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Il a eu la triste gloire d'être président des Jacobins, et d'être chassé de cette fameuse société, qui le rappela ensuite, parce qu'il avait renoncé aux fonctions de prêtre. Toutes les fois qu'il s'agissait de subsistances ou de fournitures pour les armées, Couppé était d'une rigueur excessive; il fit renvoyer au tribunal révolutionnaire des

fournisseurs infidèles, qui payèrent de leur tête la mauvaise qualité des chaussures qu'ils avaient livrées. Il devint membre du conseil des cinq-cents, et fit dans cette assemblée un rapport mémorable sur l'encouragement que l'on devait accorder aux manufactures de laine, de toile et de soie. Habile économiste et mauvais politique, lorsque Couppé de l'Oise s'écarta des questions concernant l'agriculture et les arts, il commit de grandes fautes. Après la session du conseil des cinq-cents, il se choisit une retraite, où il termina sa carrière au mois de mai 1818, à l'âge de 85 ans.

COURIER (Jean-Guillaume), né vers 1774, servit comme officier d'artillerie légère. Il a fait paraître, en l'an 11, la traduction de l'*Éloge d'Hélène*, par Isocrate, et a publié, dans le *Magasin encyclopédique*, tom. II, 8me année, des remarques estimées sur le tome Ier de l'Athénée de M. Schweighauser. On connaît sa savante discussion avec les bibliothécaires de la bibliothéque laurentienne à Florence, relativement à une tache faite sur le passage inédit du roman de Longin, dont il avait retrouvé le manuscrit dans cette bibliothéque. La manière piquante avec laquelle il a répondu à cette inculpation dans une petite brochure intitulée *Lettre à M. Renouard, libraire, sur une tache faite à un manuscrit*, n'aurait laissé sur son compte aucun soupçon, quand même il n'eût pas donné des preuves réitérées de son désintéressement. En 1813, M. Courier a fait paraître à Paris la traduction complète de Longin, qu'il avait antérieurement fait imprimer à Florence à un petit nombre d'exemplaires dont il avait fait présent à ses amis. Dans cette édition, qui diffère de la première par des changemens importans, l'auteur a imité très-heureusement le style naïf d'Amiot, dont il a conservé d'ailleurs tout ce qui pouvait l'être. On doit encore à M. Courier une traduction estimée des Traités de Xénophon, *sur le commandement de la cavalerie et sur l'équitation*, avec le texte revu sur plusieurs manuscrits, et enrichi de notes savantes. Il a dû donner une édition des anciens mathématiciens grecs; du moins est-elle annoncée comme prête à paraître par la Biographie des hommes vivans. M. Courier a publié, au commencement de cette année 1821, une brochure piquante sur la souscription pour l'achat du domaine de Chambord. Mis en jugement pour cet écrit, il a été condamné a un mois de prison. Il est à remarquer qu'il vient d'être remplacé, dans la chambre qu'il occupait, par M. Béranger, condamné lui-même à trois mois de prison, pour la publication de ses chansons.

COURNAND (A. de), ancien oratorien, né à Marseille, fut, après avoir enseigné la rhétorique pendant 12 ans dans les principales villes de France, nommé, en 1784, professeur de littérature au collége de France. C'est un des premiers ecclésiastiques qui renoncèrent publiquement au célibat; nommé membre du département de Paris, en septembre 1792, il fut, à la même époque, électeur pour la nomination d'un

député à la convention. On a de lui des *Réflexions* sur les mémoires historiques et philosophiques de Pie VI, 1799; la traduction en vers de l'*Achilléide*, de Stace, 1800; le poëme des *Styles*; celui de la *Liberté*, et la traduction des *Géorgiques* de Virgile, 1804; *la Littérature des Turcs*, 3 vol. in-8°, 1786; *Tableau des révolutions de la littérature ancienne et moderne*, in-8°, 1786. Il existe encore de lui plusieurs pièces de poésie, lues dans les séances publiques du collége de France.

COURTARVEL (LE COMTE PEZÉE DE), né en 1761, fut d'abord chevalier de Malte, et était capitaine de cavalerie avant la révolution. Au retour du roi, en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et lieutenant-général, sans cependant être mis en activité. Président, en 1816, du collége électoral du département d'Eure-et-Loire, le comte de Courtarvel fut élu à la chambre des députés, et a voté constamment avec le côté droit. On ne s'étonnera pas que M. de Courtarvel se soit empressé d'annoncer, par la voie des journaux, qu'il n'avait point souscrit en faveur des réfugiés du Champ-d'Asile. Il est un des honorables députés auxquels nous devons les lois d'exception de 1820.

COURTENAY (JEAN), d'une famille noble d'Irlande, prit d'abord du service, et fut ensuite secrétaire du marquis de Townshend, vice-roi du pays. Nommé, en 1780, membre du parlement, par le bourg de Tamworth, il fut un des défenseurs du bill de Fox, sur l'Inde; et dans le mois de novembre 1781, il se prononça pour la guerre d'Amérique, non pas qu'il ne voulût point d'arrangement avec cette puissance, mais parce qu'il pensait que l'intervention de la France et de l'Espagne dans cette affaire, rendait la guerre indispensable pour l'honneur de l'Angleterre. Réélu, en 1784 et 1790, par le même bourg, il s'opposa avec force, en 1791, à la traite des Nègres, parla contre la guerre que Pitt fit déclarer à la France, et s'éleva, en 1794, contre la suspension de l'*habeas corpus*. Dans les élections de 1796, 1802, 1806 et 1812, Courtenay a été nommé par le bourg d'Appleby. Après la mort de Pitt, le parti de l'opposition l'avait fait nommer l'un des commissaires de la trésorerie; mais il n'a conservé cette place que fort peu de temps. Il est connu dans la littérature d'une manière avantageuse. Ses principaux écrits sont : *Revue politique du caractère moral et littéraire du docteur Samuel Johnson*, in-4°, 1786; *État présent des mœurs, des arts et de la politique en France et en Italie, dans une série de lettres à Robert Jephton*, 1792, 1793, 1794, in-8°; *Essai poétique et philosophique sur la dernière révolution de France, adressé à M. Burke*, in-8°, 1793.

COURTIN (N.), préfet de police, à Paris, en 1815, est né à Lisieux, département du Calvados, vers 1771. Son grand-père, ses oncles et son père étaient avocats au ci-devant bailliage d'Orbec. Son père, homme d'un grand mérite, était généralement estimé dans la ci-devant province

de Normandie : il avait acheté à son fils la charge de procureur du roi près le même bailliage; cette charge a été perdue par l'effet de la révolution. Le jeune Courtin fut reçu avocat au parlement de Rouen en 1790 : il avait alors 19 ans. Lors de la nouvelle organisation judiciaire, il vint avec son père demeurer à Évreux, où il continua d'exercer la profession d'avocat. Atteint par la première réquisition, il partit pour l'armée, y resta jusqu'en 1796 comme adjoint à différens états-majors, et fut libéré du service militaire par une démission donnée en vertu d'un arrêté du directoire-exécutif du mois d'avril de la même année. Après le 9 thermidor, M. Courtin fut employé comme secrétaire au comité militaire de la convention. Depuis la journée du 13 vendémiaire, le général Bonaparte, devenu commandant de l'armée de l'intérieur, le fit employer dans les bureaux de l'état-major-général. Lors de l'établissement du gouvernement directorial, il fut successivement chef du secrétariat particulier, et secrétaire de M. Petiet, ministre de la guerre; chef du bureau des hôpitaux, chef de la cinquième division, enfin secrétaire général de la liquidation des dépenses arriérées au même ministère. Une maladie grave l'ayant forcé de quitter son poste pour aller prendre les eaux en Allemagne, on profita de son absence pour le remplacer. Il rentra au barreau, à Paris, en 1802, et fut nommé, un an après, substitut du procureur-général près la cour criminelle du département de la Seine. Napoléon le nomma, en 1811, avocat-général près la cour impériale de Paris, et peu de jours après, procureur impérial près le tribunal civil; c'est en cette qualité qu'il organisa la police judiciaire d'après le nouveau code criminel. En 1814, M. Courtin fut conservé dans ses fonctions par Louis XVIII, et il continua à les remplir pendant les *cent jours*. Après la seconde abdication de Napoléon et la capitulation de Paris, la commission exécutive provisoire le chargea de la préfecture de police de Paris en remplacement de M. le conseiller-d'état Réal, tombé dangereusement malade. Quand le roi fut rentré, M. Courtin reparut au parquet du tribunal de première instance. Compris sur une première liste manuscrite pour être exilé, il en fut d'abord rayé avec un grand nombre d'autres; mais il fut compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815. Pendant et depuis son exil, M. Courtin a réuni une quantité considérable de notes sur différentes matières; on croit qu'elles s'élèvent à près de cent cinquante mille. Cette curieuse collection doit paraître par souscription dans la forme d'un répertoire historique, politique, moral, littéraire et anecdotique. Depuis son retour en France, M. Courtin a repris son ancienne profession d'avocat qu'il exerce avec beaucoup de succès. Ses réquisitoires, ses discours de rentrée, ont presque tous été imprimés dans le temps où il les prononça; on a pu juger ses principes, ses intentions et sa conduite. Jamais sa probité n'a

été révoquée en doute; il a servi avec énergie, zèle et fidélité. A la seconde rentrée du roi, les journaux accusèrent M. Courtin d'avoir fait fermer les barrières pour empêcher les fidèles serviteurs de se rendre auprès du monarque, et d'avoir même donné l'ordre de tirer sur le roi et les princes, etc. Cette assertion n'avait pas le sens commun. Cependant on la crut, et il fut exilé. Dans la Biographie des hommes vivans, on a gratuitement supposé qu'il avait été, avec Fauchet et Bonneville, l'un des rédacteurs de la *Bouche de fer*: non-seulement ce fait est faux, mais il n'est pas vraisemblable; M. Courtin était trop jeune, et ne demeurait pas à Paris à l'époque de la publication de ce journal. On a dit encore qu'il avait tout fait pour remplacer Fouché: il n'a jamais été dans une situation à concevoir même une semblable pensée.

COURTOIS DE PRESSIGNY (Gabriel), pair de France, archevêque de Besançon, né à Lyon, en 1745, destiné à l'état ecclésiastique par ses parens, et désigné, par sa naissance, pour faire partie du haut-clergé, fut nommé à l'évêché de Saint-Malo, au commencement de 1786. Il émigra en 1791, et rentra en France, neuf années après; il donna, en 1801, la démission de son épiscopat entre les mains du pape, et vécut ignoré jusqu'en 1814. Le roi, à sa rentrée en France, le nomma son ambassadeur près la cour de Rome. C'est aux soins et aux travaux apostoliques de M. Courtois, que les Français sont redevables du rétablissement de l'ancienne circonscription des diocèses de l'église gallicane, et par conséquent de l'annullation du concordat de 1802. Il suivit le pape à Gènes, en 1815, lorsque Murat pénétra dans l'Italie, et retourna à Rome avec S. S. La correspondance diplomatique de M. Courtois ayant été interceptée par le sacré collége, cet événement mit l'ambassadeur dans une position embarrassante. Alors Louis XVIII le rappela de sa mission, et récompensa son zèle et sa fidélité, en le nommant pair et archevêque. Lorsque ce prélat se rendit à Besançon, chef-lieu de son diocèse, pour y visiter les ouailles confiées à sa garde, il alla modestement loger au séminaire, et ne voulut point descendre dans le palais de son prédécesseur. Son premier acte évangélique fut de faire paraître un mandement ordonnant au clergé de son diocèse de célébrer un service divin pour le repos de l'âme du *dernier* archevêque de Besançon. Or, ce n'était point le digne et respectable Lecoz, mort en 1815, et véritablement *dernier* archevêque de Besançon, que M. Courtois voulait désigner; mais il entendait parler, comme il le dit dans son mandement, de *monseigneur Raymond-de-Durfort*, mort au commencement de la révolution, et par conséquent plus de vingt ans avant Lecoz. Le nouveau prélat, non content d'avoir oublié son prédécesseur, pécha encore par omission, en oubliant d'adresser son mandement à certains braves et bons pasteurs qui n'avaient point abandonné leurs troupeaux pendant la révolution,

qui avaient constamment obéi aux lois et au gouvernement de leur pays, et qui, d'après le précepte de l'évangile, avaient rendu à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Courtois de Pressigny répète souvent, dit-on, « que la religion lui » paraît le plus précieux patrimoi- » ne de l'homme. » Il reste à préciser si le mot religion doit être entendu dans le sens de Fénélon ou de Saint-Dominique, de Nonotte ou de l'évangile.

COURTOIS (Edme-Bonaventure) naquit à Arcis-sur-Aube vers la fin de 1753, et fut nommé receveur du district de cette ville, en 1790. L'année suivante, il fut nommé député à l'assemblé législative, et en 1792, à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, sans appel ni sursis. Après la chute de Robespierre, il fut chargé de l'examen de ses papiers, et fit sur leur contenu un rapport, dans lequel sont compromis non-seulement les agens de Robespierre, mais encore un grand nombre de députés. Courtois, qui devait au régime decemviral la perte de plusieurs de ses amis, n'avait cessé de se prononcer contre ses excès. Nommé membre du comité de sûreté générale, il fit donner, le 1er prairial, le commandement de la force armée à Delmas, et se déclara en faveur de la convention à la journée du 13 vendémiaire. Membre du conseil des anciens, il en fut nommé président en l'an 5, fut réélu en l'an 7, et prit part à la révolution du 18 brumaire. Il fit, après cet événement, partie du tribunat, d'où il sortit dans le mois de mars 1802. Courtois a été accusé par la voie publique de malversation; sa fortune seule a donné matière à ces bruits, dont aucun n'a pu être prouvé. Après avoir habité quelque temps Paris, il se retira à Rambluzin, petit village du département de la Meuse, où il resta jusqu'en 1816. Compris dans l'ordonnance du 12 janvier, il se retira à Bruxelles, où il est mort le 6 décembre de la même année, à l'âge de 63 ans. C'est chez lui qu'a été trouvée la lettre écrite par la reine Marie-Antoinette à Mme Élisabeth, au moment d'aller au supplice. Courtois était connu comme savant distingué et bon littérateur. Il a laissé une bibliothèque considérable qui renfermait tous les classiques latins et grecs, et plusieurs collections rares, une entre autres de 600 volumes de tragédies et comédies; un grand nombre de ses livres étaient enrichis de notes écrites de sa main. Il a publié, en 1794, *Rapport de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices*, in-8°.

COURVOISIER (Jean-Joseph-Antoine), fils d'un avocat au parlement de Besançon, émigra avec son père, servit dans l'armée de Condé, où il reçut la croix de Saint-Louis en récompense d'une action d'éclat, et ne revint dans sa patrie qu'en 1815. Nommé deux ans après avocat-général de la cour royale de Besançon, il présida, en 1816, un des colléges électoraux du département du Doubs, qui l'élut membre de la chambre des députés. Pendant les sessions de 1816, 1817 et 1818, il fut l'un des plus actifs

défenseurs du ministère, s'il n'en fut le Cicéron, comme on affecta de le surnommer. Le manque d'orateurs dans la portion de l'assemblée où il siége, fit ressortir son talent d'ailleurs distingué, et contribua sans doute à l'élever, aux yeux de quelques hommes, au-dessus de son mérite réel. Ce député, si complaisant envers les ministres, a laissé rarement échapper l'occasion de rabaisser l'orgueil de l'émigration et de combattre ses préjugés; et les coups qu'il lui a portés étaient d'autant plus sensibles qu'il est lui-même ancien émigré. Il n'a manqué peut-être à M. Courvoisier, pour devenir franchement constitutionnel, que de n'être point fonctionnaire public. Lorsque après un silence de dix-huit mois, le ministère crut devoir enfin dévoiler les attentats commis dans le département du Rhône, et qu'il annonça l'intention d'y mettre un terme, M. Courvoisier fut nommé procureur-général près la cour royale de Lyon. Il est honorable pour lui d'avoir été appelé dans le sein de la représentation nationale et de la haute magistrature à deux époques où l'autorité semblait vouloir réparer les maux de 1815 et faire justice des coupables: mais le mouvement donné par l'ordonnance du 5 septembre se ralentit bientôt dans les chambres, ainsi que dans toutes les parties de l'administration, et cette justice si tardive fut à peu près nulle; du moins elle n'atteignit pas les principaux coupables. Dans la session de 1819 à 1820, où le ministère, presque entièrement renouvelé, se réunit à ceux qu'il avait d'abord combattus; où la liberté individuelle, la liberté de la presse et le régime électoral tombèrent sous les coups d'une aveugle majorité, M. Courvoisier parut se rapprocher du côté gauche, et il demanda le rappel à l'ordre de M. Clauzel de Coussergues, qui désignait la minorité de la chambre comme un assemblage de révolutionnaires. Il s'éleva contre le même député, lorsqu'il proposa d'accuser l'ex-ministre Decazes comme complice dans l'assassinat du duc de Berri. Il vota enfin contre la plupart des projets de loi présentés par le gouvernement, mais avec des restrictions qui attestaient la répugnance qu'il éprouvait à se séparer du pouvoir. Aussi n'a-t-il pas été remplacé dans ses fonctions de procureur-général. Au commencement de la session de 1821, il a parlé en comité secret contre un des articles de l'adresse au roi, dans lequel la chambre exprime son opinion sur l'état politique de la France.

COUSIN (Jacques-Antoine-Joseph), naquit à Paris le 29 janvier 1739. Destiné par sa famille à suivre la carrière des sciences, il fit de bonnes études, et fut nommé, à l'âge de 27 ans, en 1766, professeur-coadjuteur de physique au collége de France, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1798, c'est-à-dire, pendant 32 ans; il fut 20 ans, de 1769 à 1789, professeur de mathématiques à l'école Militaire. Reçu membre de l'académie des sciences en 1772, il fit partie de l'institut, dès la formation de ce corps, en 1795. Cousin avait été nommé par ses

concitoyens, en 1791, électeur et officier municipal de la commune de Paris; il eut pour attributions particulières l'administration des subsistances. Son zèle et ses succès dans ce poste difficile ne le protégèrent point contre les anarchistes de cette époque: en 1792, un arrêté de la commune prescrivit l'examen de sa conduite; il fut renvoyé au comité de sûreté générale; et sur la proposition de Lacroix, la convention nationale ordonna son arrestation. Cousin resta détenu depuis le 25 janvier 1793 jusqu'à la chute de Robespierre, le 27 juillet 1794 (9 thermidor an 2). Président de l'administration du département de Paris lors de l'insurrection du 1er prairial an 3 (1795), il montra beaucoup de fermeté et de courage. Son ancien collègue dans le corps municipal et son ancien confrère à l'académie, M. Lefèvre-Gineau, s'exprime ainsi, en parlant du dévouement de ce fonctionnaire lors de cet événement: «Il affronta la mort pour »comprimer les furieux qui vou»laient relever la terreur.» Nommé en 1796, par le directoire-exécutif, membre du bureau central (depuis préfecture de police), Cousin fut chargé des subsistances de la capitale; il ordonna, entre autres dispositions administratives dont l'utilité était généralement reconnue, l'exécution de la loi sur les nouveaux poids et mesures. Il cessa ses fonctions à l'époque du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Membre du corps législatif en 1798, il fut nommé, après l'événement du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), membre du sénat conservateur, où il put à peine paraître; sa mort arriva quelques jours après, en décembre de la même année. Cousin a été remplacé à l'institut par M. P. C. Levêque, ancien professeur au collége de France, et ancien membre de l'académie des inscriptions. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans les recueils de l'académie des sciences, de l'institut, et dans les *Acta academiæ electoralis moguntinæ scientiarum quæ Erfurti est*, Cousin a donné: 1° *Leçons de calcul différentiel et de calcul intégral*, 1777, 2 vol. in-8°, qui ont été réimprimés sous le titre de *Traité du calcul différentiel et du calcul intégral*, 2e édition, 1796, 2 vol. in-4°; 2° *Introduction à l'étude de l'astronomie physique*, 1787, in-4°; 3° *Traité élémentaire de physique*, in-8°, an 3 de la république; 4° *Traité élémentaire de l'analyse mathématique*, in-8°, 1797.

COUSTARD (Anne-Pierre), naquit à Saint-Domingue en 1741, entra d'abord dans les mousquetaires, et était lieutenant des maréchaux de France en 1789. Il se prononça dès lors en faveur de la révolution, dirigea le club des jacobins de Nantes, et eut le commandement de la garde nationale de cette ville. Nommé député à l'assemblée législative par le département de la Loire-Inférieure, il vota pour que les prêtres réfractaires fussent détenus dans leurs départemens respectifs; provoqua, le 6 juin 1792, le décret d'une fédération à Paris, et celui de la formation d'un camp de 20,000 hommes composé

des gardes nationaux envoyés par les communes, et qui, au besoin, pourraient marcher contre les ennemis de l'extérieur, ou être opposés efficacement à ceux de l'intérieur. Le 10 août, lorsqu'on prononçait la déchéance du roi, Coustard, placé à côté de la loge où était ce prince, s'entretint quelque temps avec lui, et c'est ce qui lui a fait attribuer par plusieurs biographes cette réponse de Vergniaud à Louis XVI, qui lui représentait que le vote pour sa déchéance n'était pas constitutionnel : « Cela est vrai, mais »il vous sauve la vie.» Coustard fut ensuite envoyé à l'armée du Nord, pour y annoncer le décret de la déchéance de Louis XVI, et fut réélu à la convention par le département de la Loire-Inférieure. Il manifesta dans cette assemblée des principes qui n'étaient pas ceux qu'il avait eus d'abord; vota, dans le procès du roi, pour la détention et le bannissement à la paix; et fut ensuite envoyé à Nantes, où il fit accorder des indemnités aux personnes qui avaient été pillées par les Vendéens. La révolution du 31 mai fut fatale à tous ceux qui pensaient comme Coustard : il s'était élevé avec force contre les attentats de cette époque; et sur la proposition de Marat, un décret d'arrestation fut lancé contre lui le 18 juillet. Sauvé d'abord par les habitans de Nantes, qui l'avaient réclamé, il fut compris dans le décret porté contre les Girondins, le 3 octobre, et peu de temps après il fut mis avec eux hors la loi. Après avoir échappé quelque temps aux recherches de Carrier, il fut enfin découvert, conduit à Paris, et traduit le 7 novembre devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le même jour. Coustard fut conduit au supplice avec le duc d'Orléans. C'était un honnête homme, qui aimait sincèrement son pays.

COUTARD (Louis-François, comte), né dans le département de la Sarthe, et non à Saumur, ainsi que l'ont avancé les frères Michaud, fit, comme chef de bataillon, la campagne de 1798 à l'armée d'Italie; se distingua au siége de Gènes, où, à la tête de 150 hommes, il s'empara des retranchemens de l'ennemi sur la montagne des Deux-Frères. Colonel du 65me de ligne, pendant la campagne de 1809 en Autriche, il se défendit avec courage dans Ratisbonne, et obtint une capitulation honorable; mais l'empereur lui reprocha de s'être séparé de son régiment, en stipulant par un des articles de cette capitulation, que lui et son état-major ne seraient point prisonniers de guerre. Le 24 novembre 1815, il fut élevé au rang de général de brigade, et nommé par le roi en 1814 lieutenant-général et commandant de la légion-d'honneur. Commandant de la 6me division militaire, il fit partie, en 1816, du conseil de guerre chargé de juger le général Mouton-Duvernet, et prit, en 1817, le commandement de la 13me division militaire, qu'il occupait encore lors des scènes occasionées à Brest par les missionnaires, dont M. le lieutenant-général Coutard s'est hautement dé-

claré le protecteur. Au mois de janvier 1822, il a remplacé le général Defrance dans le commandement de la 1re division militaire.

COUTHON (Georges), né à Orcet, en Auvergne, vers 1756; se livra d'abord à l'étude du barreau, où l'on dit qu'il se fit remarquer par sa douceur et une grande envie d'obliger ses cliens. Il faut que les circonstances changent bien les idées et le caractère pour reconnaître l'avocat Couthon dans le conventionnel féroce qui proposa d'autoriser juridiquement un assassinat, et de refuser à des accusés les secours d'un défenseur. Il était président du tribunal de Clermont-Ferrand, quand il fut nommé député du Puy-de-Dôme à l'assemblée législative. Il y fit un grand nombre de dénonciations, en proposant aussi beaucoup de projets qui tous n'indiquaient encore que l'exaltation avec laquelle il avait adopté les principes de la révolution. Ainsi on le vit demander successivement la suppression des mots *sire* et *majesté* dans la communication de la chambre avec le roi; la déchéance des droits de *Monsieur* à la régence, et un décret contre les princes émigrés et fonctionnaires qui ne seraient pas rentrés aux termes de la constitution. Il dénonça aussi les manœuvres des prêtres réfractaires, présenta un plan pour l'établissement des comités, et vota pour la suppression de la garde du roi, en réclamant contre la destitution du ministre Servan. Jusque-là Couthon n'avait pas encore révélé son caractère; mais lorsqu'il eut été élu membre de la convention, en 1792, il éprouva tous les transports de la frénésie révolutionnaire. Dans la première séance, il proposa de vouer à l'exécration la royauté, la dictature et le triumvirat. Quelque temps après, il insista vivement pour que, sans faire d'adresse au peuple, on communiquât aux départemens, par des courriers extraordinaires, le décret qui condamnait Louis XVI à mort, et pour qu'il reçût son exécution dans les vingt-quatre heures : « parce que, disait-il, il serait possible que par des discussions incidentes astucieusement jetées dans l'assemblée, une minorité obstinée parvînt à dénaturer tous les décrets. » Robespierre motivait la nécessité d'une prompte exécution, sur les tourmens qu'un retard trop prolongé cause nécessairement à un coupable instruit de son sort; mais Couthon, moins maître de soi, ne savait pas toujours colorer ses désirs de quelques-uns de ces prétextes spécieux par lesquels on s'efforce de les excuser. Il avait paru se réunir quelques instans aux députés proscrits le 31 mai et les jours suivans, mais ce n'était qu'afin de consommer plus aisément leur perte. Ce fut lui qui demanda le premier leur arrestation, après avoir apostrophé vivement Guadet parlant contre les factieux qui avaient fait sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme dans la capitale. Il parvint même, malgré de violens murmures, à faire décréter que les journées des 31 mai, 1er et 3 juin avaient sauvé la liberté,

l'unité et l'indivisibilité de la république. Devenu le rapporteur favori de Robespierre, on le vit enchérir encore sur les excès de ce féroce décemvir. Il combattit l'établissement des jurés au civil; s'opposa à ce qu'on admît la censure du peuple, et se déclara le protecteur de Wimpfen, en excusant aussi Edme Petit, qui s'élevait contre les journées du 31 mai, parce qu'il était, disait-il, *fortement attaqué du mal de la peur*. Il proposa également des peines contre ceux qui refuseraient des assignats en paiement, et fit déclarer traîtres à la patrie tous ceux qui placeraient des fonds dans les banques des pays en guerre avec la France. Dans la séance du 8 août 1793, il proposa de décréter que tout le monde avait le droit d'assassiner Pitt, qui avait conçu le projet d'*assassiner l'espèce humaine;* et comme il s'éleva un mouvement d'indignation dans toute l'assemblée, il insista seulement pour qu'on décrétât que *Pitt était l'ennemi du genre humain*. Mais ce fut surtout à Lyon, où il fut envoyé après le siége de cette ville, qu'il développa toute la férocité de son caractère, comme on le voit dans une lettre datée de *Ville-Affranchie* (c'est le nom qu'un décret du 12 octobre 1793 prescrivait de donner aux maisons qui ne seraient point comprises dans la destruction de Lyon, ordonnée aussi par le même décret). Cette lettre, datée du 16 octobre, est adressée au comité de salut public. « De toutes les mesures grandes et vigoureuses, disait-il, que » la convention vient de prendre, » une seule nous avait échappé : » c'est la destruction totale. » Il parle ensuite des assassinats et des massacres journaliers d'une commission militaire organisée sous ses yeux pour *purger la terre de ses monstres*. Il ordonna aussi la démolition des plus beaux édifices de cette malheureuse ville, qui fut bientôt couverte de ruines immenses; et ce fut lui qui, dans un fauteuil, où il s'était fait porter sur la place Bellecour, en frappa le premier les façades à coups de marteau, en disant : « Tombez, monumens de » l'orgueil; je vous condamne à » être démolis au nom de la loi. » De retour à la convention, il se montra toujours le même; et ce fut lui qui proposa d'exiler du Panthéon les restes du brave général Dampierre (*voy.* DAMPIERRE), pour y substituer ceux de Châlier. Il fit aussi diverses propositions pour célébrer l'anniversaire du supplice de Louis XVI, et se chargea de rédiger un manifeste contre tous les rois, pour les dénoncer au tribunal des peuples: « afin, disait-il, qu'ils ne pussent » trouver ni une terre pour les » porter, ni un ciel pour les éclai» rer. » Il produisit des lettres interceptées, contenant des détails sur la conspiration d'Hébert et le projet de dépopulariser Robespierre. Il accusa les chefs du gouvernement d'alors d'avoir voulu soustraire le petit Capet du Temple; défendit Fréron, accusé de faire incarcérer les patriotes; et dénonça aux jacobins la société de Lyon, en accusant Ronsin de projets d'égorgemens. Il fit confirmer l'arrestation du général

Westermann, comme complice de Fabre d'Églantine; établit les preuves de la conjuration de Danton, en invitant à arrêter les malveillans. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les propositions qu'il fit encore à l'assemblée, et tous les décrets qu'il provoqua. Voici comment il s'exprimait un jour à l'occasion d'une prétendue conspiration découverte par Robespierre. (Séance du 5 ventôse an 2.) « Oh! que les hommes » sont fous! Que leur faut-il donc » tant pour vivre et pour être heu- » reux? quelques onces d'une subs- » tance nourricière par jour, de » plaisir de faire le bien, et le té- » moignage d'une bonne cons- » cience : voilà tout. Avec cela, » l'on vit et l'on meurt sans re- » mords et sans craintes. » On ne conçoit pas comment Couthon pouvait avoir de pareilles maximes, et les débiter surtout à la convention. Mais il est impossible d'entendre sans rire le même homme, quelques jours auparavant, « épancher (suivant ses pro- » pres termes) sa sensibilité dans » le sein de la convention, » parce que Javogues l'avait calomnié, l'avait accusé d'être traître à la patrie. Il est digne de remarque aussi que le même Javogues prêtait à Couthon *le vernis de toutes les vertus, tandis que tous les crimes étaient dans son cœur*. Il est vrai que le dernier s'en vengea en accusant à son tour Javogues de *cruauté* dans une mission qu'il avait remplie dans les départemens du Rhône, de Saône-et-Loire, de l'Ain et de la Loire, où des flots de sang avaient été répandus par ses ordres. Ces deux brigands se réconcilièrent néanmoins, parce que Couthon ne voulut pas paraître long-temps l'ennemi d'un homme qui, dans sa justification, avait excité l'enthousiasme des jacobins, en leur disant de quelle nature était le sang qu'on lui reprochait d'avoir versé; car ce n'était autre que celui des aristocrates, des fédéralistes, des négocians, des propriétaires et des gens de lettres. Une des maximes favorites de Couthon, était que la tactique est l'*opium* des insurrections populaires. Il fut enfin décrété d'arrestation, et mis hors la loi avec les deux Robespierre, Saint-Just et Lebas. Ils furent arrêtés ensemble à l'Hôtel-de-Ville, et le dernier seul eut le courage de se donner la mort, quoiqu'on leur eût fourni à tous des armes pour s'épargner la honte d'un supplice infamant. Le 10 thermidor au soir, ils furent décapités au bruit des imprécations d'un peuple immense qui les avait accompagnés jusqu'à l'échafaud. Après avoir esquissé le portrait moral de Couthon, nous dirons quelque chose de son état physique, pour ceux qui désireraient mieux connaître ce misérable. La laideur et la difformité de son âme ne pouvaient guère être comparées qu'à celles de son corps. Il était, depuis sa jeunesse, attaqué d'une espèce de paralysie complète des membres inférieurs, qui lui était survenue pour avoir passé plusieurs heures dans un bourbier, où il s'était enfoncé jusqu'à mi-corps, pendant une nuit où il allait voir une de ses maîtresses; aussi fallait-il le porter dans une chaise partout où il a-

te des cours où M. de Cramayel a été élevé, et où il a passé sa vie, n'a pas altéré ses sentimens patriotiques. Il a présidé, en 1809, le collége électoral de l'arrondissement de Corbeil; a été député, pendant les *cent jours*, au corps-législatif; en même temps qu'il avait repris ses fonctions de maître-des-cérémonies auprès de Napoléon, et dans tous les emplois que M. de Cramayel a occupés, il a été constamment attaché à la cause que les libéraux défendent aujourd'hui avec autant de force que de raison.

CRAMER (Guillaume) naquit, en 1730, à Manheim; manifesta, dès son enfance, sa passion pour la musique; ne tarda point à être regardé comme un excellent violon; et obtint, dès 1750, une place dans la chapelle de l'électeur palatin. Ce ne fut qu'en 1790 que Cramer quitta un théâtre où ses talens ne pouvaient être appréciés à leur valeur, et qu'il partit pour l'Angleterre, où après avoir été musicien de la chambre, il fut nommé *solo* de la chapelle royale, et finit par obtenir la direction de l'orchestre de l'Opéra. En 1787, lors du troisième jubilé d'Handel, il conduisit un orchestre de huit cents musiciens. Il est mort à Londres, en 1805. Cramer était regardé par les Allemands comme le premier violoniste de son temps; il joignait, disent-ils, l'énergie et l'expression de François Benda au feu brillant de Lulli. Il était très-recherché pour les concerts, et sa réputation comme compositeur n'était pas moindre que comme virtuose. Il a donné pour le violon et le piano un nombre considérable de sonates, de duo, de trio et de concerto très-estimés.

CRAPELET (Charles) naquit à Bourmont, département de la Haute-Marne, le 13 novembre 1762. Il vint à Paris, en 1774, et fut placé comme apprentif chez l'imprimeur Ballard. Le jeune Crapelet avait de telles dispositions pour la typographie, qu'à peine âgé de dix-huit ans, il fut dans le cas de diriger un établissement de ce genre. Au commencement de la révolution, il éleva, pour son compte, une imprimerie que ses talens et son travail firent prospérer promptement. Crapelet a publié, pendant vingt ans, une quantité de bonnes éditions. Tout ce qui est sorti de ses presses est aussi remarquable par la variété et la perfection des caractères que par la beauté et l'exactitude de l'impression. La correction, la netteté et la simplicité sont des qualités inhérentes aux œuvres de ce typographe. Il est mort à Paris, le 19 octobre 1809.

CRASSOUS (Jean-François-Aaron), avocat à Montpellier, se déclara hautement en faveur de la révolution, et obtint, en 1790, la présidence de l'administration du département de l'Hérault. Député au conseil des cinq-cents, en 1795, il en fut aussitôt nommé secrétaire, et s'y occupa principalement de matières financières. Le 1er floréal an 4, Crassous fut nommé président de l'assemblée, se rangea dans le parti du directoire, et échappa à la proscription du 18 fructidor, malgré la demande qui fut faite par quelques

personnes de l'inscrire sur la liste des déportés. Il avait cessé pendant cet événement de se présenter au conseil; il y reparut lorsque le calme fut rétabli, et, quelques jours après, il s'opposa vigoureusement au projet de déclarer tous les nobles indistinctement inhabiles à remplir aucune fonction politique, et ensuite de prononcer leur bannissement. Il eût été à désirer qu'il eût apporté le même esprit d'équité, lorsqu'on discuta la loi du 22 floréal, qui exclut, comme anarchistes, un grand nombre de députés du corps législatif. On n'ignore pas que c'est cette loi, en faveur de laquelle Crassous se déclara, qui renversa la constitution de l'an 3. Membre du tribunat, aussitôt l'établissement de la constitution de l'an 8, il fut nommé sénateur, le 28 nivôse an 10, et mourut à Montpellier, le 23 fructidor de la même année.

CRASSOUS (N.), député de la Martinique à la convention nationale, n'arriva à son poste qu'après le jugement de Louis XVI, il ne put par conséquent y prendre part. Du reste, il apporta dans cette assemblée des opinions républicaines sages et modérées, et les vœux d'un honnête homme pour une union sincère entre les bons Français. Sa franchise à cet égard fut au moment de lui devenir funeste, parce qu'il confondait toujours les dangereux anarchistes avec les véritables patriotes. M. Crassous ne voulait pas que les députés pussent être empêchés de fréquenter les sociétés populaires, ni que la liberté d'exprimer ses pensées fût interdite dans ces réunions. Admirateur des doctrines de J. J. Rousseau, il fit la motion (qui fut accueillie) d'orner d'une couronne civique le sarcophage de ce philosophe. Élu secrétaire de la convention, il s'opposa à l'envoi de représentans aux colonies: il motiva son opinion sur ce que la présence des députés pourrait faire naître des partis qui se choqueraient, et qu'il valait mieux dans l'état actuel s'en rapporter à la bravoure des hommes de couleur qui demandaient instamment qu'on leur procurât les moyens de combattre les Espagnols et les Anglais. M. Crassous sollicita, l'un des premiers, et à plusieurs reprises, le rapport des lois révolutionnaires. Inculpé par Legendre, dénoncé par Tallien, et désigné par Bréard, comme assassin de Déchézeaux, M. Crassous fut décrété d'arrestation, et conduit au fort Saint-Michel. Il sortit de cette prison, en vertu de la loi d'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795). A cette époque, le directoire l'ayant nommé à des fonctions judiciaires en Belgique, ne tarda pas à le destituer. M. Crassous échangea alors sa carrière politique contre un genre de vie honorable et indépendant; il se fit avocat, profession qu'il exerce encore aujourd'hui à Bruxelles avec succès.

CRAUFURD (sir CHARLES), lieutenant-général anglais, gouverneur du château de Tynemouth, a été élu membre du parlement par le bourg d'East-Ratford. Il a épousé, en 1800, la duchesse douairière de Newcastle. Sir Charles Craufurd chargé, en

1797, d'une mission militaire près de l'archiduc Charles, fut blessé quelque temps après sa nomination, et se retira du service. Il fut remplacé par Robert Craufurd, son frère. Sir Charles a donné une traduction de l'ouvrage allemand de Tielke : *Sur les événemens de la guerre entre les Prussiens, les Autrichiens et les Russes, de* 1756 *à* 1763; et un *Traité sur diverses branches de l'art militaire*, 2 vol. in-8°, 1788.

CRAUFURD (Robert), brigadier-général, frère du précédent, commença sa carrière militaire dans le 25e régiment de ligne, et servit dans les armées d'Autriche, de Prusse et de Saxe. De retour en Angleterre, il partit avec lord Cornwalis, pour les Indes orientales, en qualité de colonel du 75me régiment. Il servit depuis dans les armées autrichiennes, sous l'archiduc Charles et le maréchal Clerfayt, en 1795, 1796 et 1797; et succéda au lieutenant-général, son frère. Envoyé comme député quartier-maître-général en Irlande, il se fit remarquer, lors de la descente dans cette île, du général français Humbert. Il se rendit ensuite, par ordre de son gouvernement, dans les cantons helvétiques, où il fit la campagne de 1799, avec l'armée autrichienne. Il passa dans l'Amérique méridionale et eut le commandement d'une division à Buenos-Ayres; en Espagne, il servit, à la tête de la brigade légère, sous les ordres de sir John Moore et de Wellington. En 1802, M. Craufurd fut élu au parlement, mais non sans une très-vive opposition, par le bourg d'East-Ratford.

CRAUFURD (Quintin), riche Écossais, fixé à Paris, où il cultivait, avec goût et succès, la littérature française. Il a publié entre autres ouvrages anglais : 1° *Esquisses relatives à l'histoire, la religion, les connaissances et les mœurs des Hindous*, 1790, in-8°, réimprimé en 2 vol. in-8°, 1792; 2° *Sur Périclès et sur l'influence des beaux-arts*, etc., Londres, 1815, in-12. Il a donné en français, outre plusieurs opuscules : 3° *Essais sur la littérature française, écrits pour l'usage d'une dame étrangère, compatriote de l'auteur*, Paris, 1803, 2 vol. in-4°. La deuxième édition de cet ouvrage, 3 vol. in-8°, a été consacrée à un acte de bienfaisance. 4° *Essai historique sur le docteur Swift, et son influence dans le gouvernement de la Grande-Bretagne*, Paris, 1808, in-4°; 5° *mélanges d'histoire et de littérature*, etc., Paris, 1809, in-4°. M. Quintin Craufurd, mort le 25 novembre 1819, avait formé une très-belle collection de portraits de tous les hommes célèbres de France. Ce fut lui qui communiqua au général Grimoard les lettres de Bolingbroke à Mme de Ferriol; correspondance que ce général fit imprimer en 3 vol. in-8°, Paris, 1808, sous ce titre : *Lettres historiques, politiques, etc., de lord vicomte de Bolingbroke.* Cet Anglais connaissait à fond notre littérature, sous le rapport grammatical et critique. On peut le citer comme une espèce de phénomène. Il est peut-être le seul homme de son pays qui ait dévoué, aux mœurs et aux écrivains de la France, toutes ses études et tout son temps.

CRAUFURD (Georges), de Rotterdam, ancien commissaire de la cour de Londres près de celle de Versailles, est auteur de plusieurs ouvrages importans : 1° *Sur les ressources actuelles pour rétablir les finances de la Grande-Bretagne*, in-8°, 1785; 2° *Recherches sur la situation de la compagnie des Indes orientales*, in-4°, 1789; 3° *Nouvelles recherches* sur le même sujet, 1790, in-4°; 4° nouvelle édition de ces deux ouvrages, et un *Appendix*, 1792; 5° *Doctrine des équivalens, ou explication de la nature, valeur et pouvoir de l'argent*, Rotterdam, 2 éditions, 1794 et 1806; 6° enfin, *Essai sur les dettes nationales, et sur la possibilité de les éteindre sans payer le capital*, 1809, in-8°.

CRAWFORD (Adair), médecin et chimiste anglais, auteur d'une foule de combinaisons et de découvertes aussi hardies qu'ingénieuses, mais qui, pour la plupart, étaient malheureusement fausses; médecin de l'hôpital de Saint-Thomas, professeur de chimie à Woolwich, membre de la société royale de Londres, de la société philosophique de Dublin, et de celle de Philadelphie. Crawford avait de grands talens et jouissait d'une célébrité méritée; cependant les ouvrages en très-petit nombre qu'il a laissés, sont loin de répondre à sa réputation comme praticien. Sa doctrine sur la chaleur animale et sur l'inflammation des corps combustibles, développée dans ses *Experiments and observations on animal heat and the inflammation of combustible bodies* (Londres, 1779, in-8°; deuxième édition entièrement refondue, Londres, 1788, in-8°), est plus ingénieuse que solide, et a été vivement combattue en 1785 par Georges Cadog-Morgan, dans un opuscule en anglais sous le titre d'*Observations et expériences sur la lumière des corps en état de combustion*. Cet opuscule, inséré dans le recueil des *Transactions philosophiques* (vol. LXX, 1re partie, pag. 190 à 212), a été traduit, ainsi que l'ouvrage de Crawford, en allemand par L. F. F. Crell, et en italien par Vassalli, qui y a ajouté des notes intéressantes. Crawford n'a pas été plus heureux dans ses recherches sur la matière du cancer et dans ses moyens de guérir cette terrible maladie. Il a également échoué dans le système des propriétés presque merveilleuses qu'il attribuait au muriate de baryte pour la cure des affections scrophuleuses. Crawford, né en 1749, mourut le 29 juillet 1795.

CREEVEY (N.), membre du parlement anglais, s'est fait remarquer par la singulière indépendance de ses sentimens et de sa conduite. Riche, considéré, indépendant du pouvoir, il n'a jamais dévié de la route que lui montrait l'intérêt public. Sans prétentions, sous le rapport du talent, il se contente d'exposer naïvement les faits, et de contredire brusquement les ministres; aussi n'est-il pas un seul membre des communes qui se fasse redouter davantage. Quand le char ministériel roule sans obstacle, au milieu des votes silencieux de la grande majorité, une voix ferme, modérée, quelquefois ironique, s'élève d'un coin obscur de la

chambre. C'est celle de M. Creevey, qui demande la permission de dire deux mots. Doué d'une mémoire singulière, il rappelle aussitôt, et avec le plus plaisant sérieux du monde, tout ce qu'il a pu remarquer de bévues, de méprises, d'erreurs, dans le discours de l'honorable membre ministériel. L'unanimité ainsi rompue, d'autres membres appuient M. Creevey; et plus d'une fois, il a fait échouer les plans les mieux concertés et en apparence les plus faciles à mettre en œuvre de MM. les ministres.

CRESCENTINI (LE CHEVALIER GIROLAMO), né à Urbania, petite ville du royaume d'Italie, peu éloignée de celle d'Urbino, que le peintre Raphaël a immortalisée. Homme du premier mérite dans son art, Crescentini appartient à la classe des chanteurs qu'on appele *castrati*. Il s'est rendu célèbre par ses succès sur les principaux théâtres et dans les premières cours de l'Europe. En 1804, il était à Vienne. Dans une représentation de *Juliette et Roméo*, musique de Zingarelli, il chanta le bel air : *Ombra adorata*, avec une telle supériorité que les spectateurs enthousiasmés le couvrirent de couronnes et de fleurs. A Paris, où l'empereur l'appela en 1809, Crescentini, après avoir exécuté avec la même perfection cet air admirable, fut nommé premier chanteur des concerts de la cour, et reçut, quelques jours après, l'ordre de la Couronne-de-Fer. Cette décoration, qui ne s'était donnée jusqu'alors qu'à des hommes blessés sur des champs de bataille, parut dans cette circonstance singulièrement placée. Ceux qui portaient le même ordre s'en fâchèrent un peu, et ceux qui ne le portaient pas en plaisantèrent beaucoup. Au reste, Crescentini n'est pas moins estimable par ses qualités personnelles que distingué par son talent. Chanteur du premier mérite, il est en même temps compositeur habile, et le *Recueil d'exercices pour le chant des voyelles*, qu'il fit paraître précédé d'un discours préliminaire en italien, eut beaucoup de succès. Ce recueil, publié par souscription, parut à Paris, en 1811. MM. Choron et Fayole disent dans leur *Dictionnaire historique des musiciens*, que Crescentini « a composé plusieurs morceaux de musique vocale qui ont » eu le plus grand succès. » Ils ajoutent qu'il « possède, comme » chanteur, une très-belle qualité » de son, une manière large et une » expression inimitable. » Crescentini, au milieu de sa brillante fortune et de ses grands succès, semblait toujours avoir quelque chose à regretter. On assure même qu'il n'accordait pas une reconnaissance sans bornes à ceux qui avaient pris, dès son enfance, un soin particulier de sa voix. C'est à cette occasion que le cardinal Caprara s'écriait : *l'ingrat! il me néglige, et c'est pourtant moi qui l'ai fait ce qu'il est.*

CRÉTET (EMMANUEL, COMTE DE CHAMPMOL), naquit au Pont-de-Beauvoisin, département de l'Isère, le 10 février 1747. Fils de négociant, il était négociant lui-même au commencement de la révolution, dont il embrassa les principes avec enthousiasme. Lors

de la vente des biens nationaux, il se rendit adjudicataire de la superbe chartreuse de Dijon. Devenu, au moyen de cette acquisition, l'un des plus riches propriétaires du département de la Côte-d'Or, il s'y fixa, et fut l'un de ses députés, en 1795, à la première section du corps législatif. Il s'y distingua dans les questions commerciales et de finances; il a été chargé des rapports les plus importans sur cette matière. Le système monétaire, le droit d'enregistrement, la comptabilité des communes, une partie des contributions indirectes, ont été organisés ou perfectionnés d'après les travaux de M. Cretet. Il fit suspendre la vente des biens nationaux, et empêcha que les messageries fussent mises en ferme ou en régie. Il passa au conseil des anciens, et le présida après le 18 *fructidor*, auquel il n'avait pris aucune part. Il quitta ses fonctions législatives au 18 brumaire; le gouvernement consulaire le nomma alors conseiller-d'état, et peu de temps après, directeur-général des ponts et chaussées. Candidat au sénat conservateur en 1806, il n'y fut point appelé; l'empereur jugea plus à propos de le nommer gouverneur de la banque de France, place qui paraissait convenir à ses connaissances financières. L'année suivante, M. Cretet obtint le portefeuille du ministère de l'intérieur, qu'il conserva jusqu'au mois de septembre 1809, époque à laquelle il donna sa démission. Ministre d'état en octobre, il se retira à Auteuil, où il mourut le 28 novembre de la même année, à l'âge de 62 ans. M. Cretet, comte de Champmol, était commandant de la légion-d'honneur.

CREUZÉ DE LESSER (Auguste), préfet du département de l'Hérault, et littérateur. Membre du corps législatif sous le gouvernement impérial, il fut présenté à l'empereur en 1806, et eut l'honneur de faire hommage à ce prince de son *Voyage en Italie et en Sicile*. En 1815, après la seconde abdication de Napoléon, M. Creuzé de Lesser devint préfet du département de la Charente, et, au mois de mai 1816, il rendit une de ses circulaires remarquables par l'ordre sévère qu'il donna aux sous-préfets et aux maires de son département de surveiller les sociétés secrètes et particulières, et toutes les personnes qui répandaient de fausses nouvelles. En 1819, au mois de février, un des *opéras-comiques* de ce magistrat fut cause d'un grand scandale au théâtre de Montpellier. Les étudians s'étant permis de siffler le *Nouveau seigneur de village*, l'autorité locale prit sur-le-champ des mesures; la gendarmerie et le régiment du génie se mirent en mouvement. On croisa la baïonnette; mais les troupes se contentèrent de prendre cette attitude menaçante, et s'il y eut quelques blessés, du moins ce fut dans le tumulte et sans intention. M. le préfet se fit aussi remarquer, non comme un auteur outrageusement sifflé, mais comme un fonctionnaire public tout entier à la rigueur de son devoir. Il fit renvoyer devant le procureur du roi les plus mu-

tins, et il interdit à tout le corps des étudians le spectacle pendant deux mois. Cette dernière partie de la punition était véritablement toute paternelle. Mais les étudians prirent de leur côté une autre résolution. Leurs professeurs refusant de se rendre médiateurs pour obtenir la liberté des incarcérés et la levée de l'interdiction ordonnée par M. Creuzé de Lesser, ils quittèrent la ville dans le plus court délai et dans le plus grand ordre. Quelques-uns seulement restèrent pour veiller à la défense de leurs camarades détenus, et l'antique université de Montpellier resta déserte pour la première fois depuis neuf siècles. Au mois de mars suivant, l'affaire ayant été jugée, neuf étudians furent absous, deux renvoyés à la police municipale, et quatre autres en police correctionnelle. Ces derniers ont été condamnés par le tribunal, savoir, trois à six jours de prison, et le quatrième à 16 fr. d'amende, et tous, comme de droit, solidairement aux frais de la procédure. Leur avocat, jurisconsulte distingué, et homme d'esprit, M. Raynaud, les a défendus avec beaucoup de chaleur et de talent; mais il a été interrompu par le président, au moment où il voulut discuter l'arrêté de M. le préfet, et les mesures de salut public ordonnées par lui. M. Creuzé de Lesser est un auteur extrêmement fécond; il a donné : 1° *les Voleurs*, tragédie en prose et en 5 actes, imitée de l'allemand de Schiller, in 8°, 1795; 2° *le Sceau enlevé*, poëme héroï-comique, imité du Tassoni, in-18, 1796; 2 vol. in-18, 1798; 3° édition, in-12, 1800; 3° *Satires de Juvénal*, traduction nouvelle, in-12, 1796; 4° *Ninon de l'Enclos* ou l'*Épicuréisme*, pièce en vaudeville, 1799, in-8°; 5° *Voyage en Italie et en Sicile*, in-8°, 1806; 6° *M. Deschalumeaux*, opéra-comique en 3 actes, musique de Gaveaux, représenté en 1806; 7° *le Secret du ménage*, comédie en 3 actes et en vers, représentée sur le Théâtre-Français en 1806. 8° Cette même année, il arrangea pour l'Opéra-Comique le *Diable à quatre*, musique de Solié; 9° *la Manie de l'indépendance*, comédie en 5 actes et en vers, au Théâtre-Français, en 1811; 10° dans la même année, à l'Opéra-Comique, avec M. Roger, *le magicien sans magie*, en 2 actes, musique de Nicolo; avec les mêmes, 11° *le Billet de loterie*; 12° *les Chevaliers de la table ronde*, poëme, 1812, 2° édition, 1813, 3° édition, 1814, in-12; 13° *Amadis de Gaule*, poëme, 1813; 2° édition, 1814; 14° *le Nouveau seigneur de village*, opéra-comique en un acte, musique de Boyeldieu, 1813; nouvelle édition, 1822, in-8°; 15° *le Cid*, romances espagnoles imitées en romances françaises, in-18, 1814; 16° *la Méprise*, en 1 acte, musique de Mme Gail, représentée en 1814; 17° *Mademoiselle Delaunay*, opéra-comique en 1 acte (avec M. Roger), musique de Mme Gail, représenté en 1814. Le caractère du talent de M. Creuzé de Lesser, est une redondance de mots quelquefois harmonieux, et d'images quelquefois gracieuses, mais en général beaucoup trop faibles de pensée, et trop lâches de versification. Une excessive rapidité de travail ajoute en-

core à ces défauts ; il semble être *la charge* d'Ovide, dont il a toute la diffusion et quelquefois la mollesse.

CREUZÉ-LATOUCHE (Jacques-Antoine), membre de diverses assemblées législatives, du sénat-conservateur, et de l'institut de France, naquit à Châtellerault en 1749. Après avoir fait son droit à Poitiers, il vint s'établir à Paris en qualité d'avocat; mais bientôt il retourna à Châtellerault, pourvu de la charge qu'il avait achetée de lieutenant-général de la sénéchaussée de cette ville. Élu, en 1789, député aux états-généraux, où ses principes politiques le firent se placer parmi les membres du côté gauche ; il s'occupa plus particulièrement de matières administratives et financières. Nommé, en 1791, membre de la haute-cour nationale, par le collége électoral du département de la Vienne ; et en septembre 1792, par le même collége, député à la convention nationale, il se fit remarquer dans cette dernière assemblée par l'activité avec laquelle il participait au travail des comités, et par des rapports pleins de vues judicieuses et nouvelles sur l'administration et sur l'agriculture. Lors du procès du roi, après avoir exprimé le regret de ce « que les hommes » qui faisaient les lois eussent le » droit de condamner à mort, » il vota successivement pour l'appel au peuple, la réclusion, le bannissement et le sursis. Après le 31 mai 1793, il offrit courageusement un asile à la fille du ministre Rolland, enveloppée dans la proscription de sa famille, et ne cessa de servir de père à cette jeune infortunée. Le 15 germinal an 3 (4 avril 1795), il fut nommé membre du comité de salut public et de la commission des *onze* chargés de préparer la constitution de l'an 3. La discussion des articles lui fournit l'occasion de s'opposer fortement à l'adoption de celui où l'on reconnaît que « les hommes naissent et demeu- » rent libres et égaux en droits. » Membre du conseil des *anciens* par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, il se prononça dans la séance du 8 fructidor an 3 (25 août 1795), contre la proposition de déporter les prêtres, parce que, disait-il, ce serait porter atteinte à la liberté des consciences; mais il reconnut avec beaucoup d'énergie que le fanatisme religieux des prêtres catholiques avait causé les plus grands maux de l'humanité. Cette session fut remarquable par les événemens du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), pendant laquelle Creuzé-Latouche donna, dans les discussions les plus importantes, de nouveaux gages de son attachement aux principes républicains. Il conserva ces principes dans toute leur pureté en passant, en prairial an 7 (juin 1799), au conseil des cinq-cents, où il resta jusqu'à la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Nommé alors membre du sénat-conservateur, il jouit peu de cette dignité, étant mort le 22 septembre 1800. Creuzé-Latouche a lu, à la classe des sciences morales et politiques de l'institut, à laquelle il appartenait, différens mémoires insérés dans le recueil de ce corps savant, entre

autres un mémoire qui fut imprimé séparément en l'an 7 (1799), in-8°, et qui a pour titre : *De la tolérance philosophique et de l'intolérance religieuse.* Il a encore donné : *Description topographique du district de Châtellerault*, in-8°, 1790 ; *Réflexions sur la vie champêtre* (insérées dans les *Mémoires de la société d'agriculture du département de la Seine*). Parmi plusieurs manuscrits qu'il a laissés, on cite : 1° *Description des départemens de la Marne et des Ardennes* ; 2° *Voyage dans les départemens de la rive gauche du Rhin et de la Hollande*, lieux qu'il avait parcourus en 1799.

CREUZÉ-PASCAL, avocat, parent du précédent, avec lequel il fut nommé, en septembre 1792, par le département de la Vienne, député à la convention nationale. Dans le procès du roi, Creuzé-Pascal déclara qu'il ne se regardait pas comme juge, et se prononça pour l'appel au peuple et pour le sursis. D'un caractère timide, il évita de prendre part aux dissensions qui agitaient l'assemblée ; et témoin de la séance orageuse du 10 mars 1793, il accepta avec joie sa nomination en qualité de commissaire dans les départemens des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire, de la Vienne et d'Indre-et-Loire, pour hâter la levée de la première réquisition, mission qu'il remplit avec beaucoup de zèle. De retour à la convention, il suivit le système de prudence qu'il s'était fait précédemment ; et comme ses moyens étaient bornés, s'il fixa l'attention des chefs, ils dédaignèrent de se l'attacher. Dans la séance du 10 décembre 1794, il se hasarda cependant à monter à la tribune, et à déclarer qu'il tenait dans ses mains la preuve d'une grande conspiration contre les colonies. Comme on ne voulut pas l'écouter, il n'insista pas, et reprit tranquillement sa place : ce fut sa seule tentative. Sans avoir été proscripteur ni proscrit, Creuzé-Pascal fut du nombre des conventionnels réélus au conseil des anciens. Le danger étant moins grand, il montra un peu plus de hardiesse. On le vit, dans la séance du 25 janvier 1795, insister pour l'envoi d'agens dans les colonies ; enfin, combattre, en mars 1797, l'établissement du droit de passe sur les routes. Élu secrétaire le 20 avril, il cessa de faire partie du conseil le 1er prairial an 4 (20 mai 1797.) En 1804, il fut nommé membre du corps législatif pour 5 ans. Il est mort depuis quelques années.

CRIGNON-D'AUZOUER, riche négociant d'Orléans et président du tribunal de commerce de cette ville, où il est né en 1754. En 1815, M. Crignon-d'Auzouer a fait partie de la chambre *introuvable*, et a été réélu, en 1816, par le département du Loiret. Il a montré qu'il était versé dans la législation commerciale ; mais on l'a entendu, dans la session de 1817 à 1818, faire l'apologie du général Canuel et des autorités de Lyon. Il attaqua aussi les écrivains qui avaient dénoncé les moyens odieux employés pour mettre cette ville en état d'insurrection. Il a voté contre la loi sur le recrutement, et, avant la révolution, il s'était occupé de poésies

légères qui d'abord ont paru dans les recueils du temps, et qu'il a ensuite rassemblées en un volume in-8°. Il renferme *les Orangers*, *les Vers-à-Soie*, et *les Abeilles*, petits poëmes traduits du latin et de l'italien, avec quelques *Pièces fugitives* et des *Lettres sur nos provinces méridionales*.

CRILLON, oncle du pair de France, duc de Mahon, grand d'Espagne, réfugié espagnol comme ayant été attaché au service du roi Joseph, lieutenant-général espagnol, vice-roi d'Arragon, possède des biens dans le département de Vaucluse, qui sont de l'ancien patrimoine de sa famille originaire d'Avignon. Le père de M. de Crillon a fait construire, de ses propres fonds, en 1770, le canal connu sous le nom de *canal Crillon*, qui joint la Durance au Rhône, canal d'irrigation qui fertilise et enrichit une belle partie de la plaine d'Avignon, et qui démontre le patriotisme de M. de Crillon, et ses idées philanthropiques et libérales à une époque où de pareilles idées n'étaient pas communes chez des hommes de la classe de M. de Crillon.

CROCKER (John-Wilson), fils d'un arpenteur en chef, est né à Dublin en 1781. Après avoir étudié au collége de la Trinité de cette ville, il fit son cours de jurisprudence à Londres, et commença à exercer la profession d'avocat au barreau irlandais en 1802. Nommé, en 1807, membre du parlement par le bourg de Downpatrick, il y servit avec tant de zèle la cause des ministres, surtout dans l'enquête faite en 1809 sur la conduite du duc d'York, que, la même année, il fut chargé de remplir les fonctions de secrétaire pour l'Irlande, en l'absence de lord Wellington (alors sir Arthur Wellesley). Crocker, pour la même cause, a été nommé secrétaire de l'amirauté. Réélu par le bourg d'Attelone, il n'a cessé de prouver qu'il méritait la faveur des ministres, par les éloges qu'il leur a constamment prodigués dans la chambre des communes et dans le *Courier*, dont il passe pour être un des principaux rédacteurs. Cette conduite, et le persifflage qu'il a répandu dans le même journal contre l'opposition, l'ont mis en butte aux traits de ce parti, qui l'a souvent accablé des plaisanteries les plus amères. On ne lui a rien épargné, jusqu'à l'obscurité de sa naissance, reproche qu'il s'est attiré par sa hauteur et son arrogance, et qu'autrement il serait difficile de justifier de la part des défenseurs de la cause du peuple. Dans la session de 1807, Crocker joua un rôle bien triste, lorsqu'on discuta en sa présence sur la nécessité de réduire son traitement; il put alors entendre apprécier la valeur de ses services, que les chefs de l'opposition mirent fort au-dessous du traitement qui lui était accordé. Crocker ne jouit pas de l'estime des hommes intègres, mais il passe pour avoir beaucoup de finesse dans l'esprit. Il a publié sous l'anonyme : *Épîtres familières sur le Théâtre irlandais* (en vers), in-12, 1803; *Lettre écrite de la Chine, et interceptée*, 1805; *Esquisse de l'état passé et présent de l'Irlande*, in-8°, 1807; *La Bataille de Talavera*, poëme

écrit avec feu, et dans lequel on remarque de belles descriptions, 1809. Crocker est membre de la société royale de Londres.

CROKER (N.), secrétaire de l'amirauté et membre du parlement d'Angleterre, est fils d'un P. Croker, traducteur de l'Arioste. La malheureuse analogie qui se trouvait entre le nom de *Croker* et la rocailleuse versification du poète (*Croaker's creaking lyre*) ne fut point oubliée des journalistes; Croker fut quelque temps le Pellegrin de l'Angleterre. Son fils commença par l imiter, et ne fut pas plus heureux que le père, dans ses essais poétiques. *La Bataille de Talaveyra* et *les Acteurs de Dublin* parurent unir la dureté à la faiblesse, et l'inélégance à la trivialité. Cependant les yeux des ministres se portèrent sur lui; il fut enrôlé parmi ces jeunes législateurs à la suite, que le ministère anglais a toujours soin de tenir au complet. Fidèle à sa mission, il garda, avec une noble et véhémente exactitude, les postes qui lui furent confiés. Défenseur constant des intérêts ministériels, il s'exposa courageusement à la brutale éloquence de Ponsonby, aux amers sarcasmes de Burdett; et si le gouvernement ne tira pas un grand honneur de ses talens, il dut au moins lui savoir gré de son zèle. Une diction dure, nue, une logique toujours en colère, une tenue hautaine et une suite de raisonnemens vulgaires, la prétention et la monotonie, caractérisent cet orateur.

CROSNE (Louis-Thiroux de), fils de M. le président d'Arcouville, né à Paris le 14 juillet 1736, fut successivement avocat-général au Châtelet, maître des requêtes, intendant de Rouen et lieutenant-général de police. Il ne se distingua pas moins dans l'exercice de ces diverses fonctions par son caractère que par son talent. Ayant à peine 27 ans lorsqu'il fut nommé maître des requêtes, il fut immédiatement, et malgré sa jeunesse, chargé de faire, au conseil-d'état, le rapport de l'affaire des Calas; *et il le fit*, dit Voltaire, *avec l'impartialité d'un juge, l'exactitude d'un homme parfaitement instruit, et l'éloquence simple et vraie d'un orateur homme d'état, la seule qui convienne dans une telle assemblée.* Ce fut sur ce rapport que l'arrêt du parlement de Toulouse fut cassé, et la révision du procès ordonnée. Nommé à l'intendance de Rouen, M. de Crosne se rendit cher pour jamais à la population de cette grande ville par une administration dont les traces sont ineffaçables. Des grandes routes, des marchés, des casernes, des hospices furent construits par ses soins; un magasin de poudre qui, situé dans l'intérieur de la ville, en compromettait sans cesse la sûreté, fut établi dans un local isolé; et plusieurs années après la mort de M. de Crosne, le maire et le conseil municipal de Rouen rendirent un hommage public à sa mémoire en décorant du nom de l'ancien intendant l'une des principales rues de la ville. Appelé aux fonctions de lieutenant-général de police, en 1785, M. de Crosne signala son administration par l'un des services les plus utiles qu'on ait jamais rendus à la ville

de Paris. A la place où se trouve aujourd'hui la fontaine des Innocens, existait une église et un cimetière, où depuis Philippe-le-Bel on enterrait plus de 3,000 cadavres par an, et d'où s'exhalaient perpétuellement des vapeurs méphitiques qui menaçaient d'empoisonner l'atmosphère et de répandre d'affreuses contagions dans un des quartiers les plus populeux de Paris. M. de Crosne prit la résolution de faire cesser ce grave inconvénient; ce que n'avaient pu jusqu'alors ni la crainte du danger, ni les réclamations générales, ni les arrêts du parlement de Paris, M. de Crosne le fit courageusement, utilement et en très-peu de temps. Il avait à vaincre des préjugés superstitieux et des abus intimement liés à des cérémonies religieuses; il ne fut point effrayé de ces obstacles, et les surmonta avec autant de bonheur que d'activité. Il fallait des sommes considérables pour venir à bout de ce grand ouvrage; il les trouva dans les fonds que le gouvernement laissait à sa disposition, et qu'il amassa, durant l'intervalle de 1785 à 1787, avec la plus sévère économie. Tout étant arrangé et calculé d'avance, l'église fut abattue, le cimetière fut fermé, la fontaine des Innocens construite sur les dessins de Pierre Lescot, et les belles figures de Jean Goujon, qui en font le riche ornement, furent transportées du coin de la rue St.-Denis au milieu de la place. Ainsi, les Parisiens furent redevables à un administrateur intègre, vigilant, éclairé, et de la mesure qui mit fin à un grand danger, et du travail qui mit en valeur un de nos plus beaux monumens. M. de Crosne traduit par-devant le tribunal révolutionnaire, accusé d'être partisan du régime monarchique, fut condamné et conduit à la mort le 29 avril 1793, à l'âge de 57 ans.

CROUZET (Pierre), ancien directeur du prytanée de Saint-Cyr, membre de la légion-d'honneur, membre correspondant de l'institut, etc., etc., etc. Il est peu de noms qui soient prononcés avec plus de reconnaissance et de respect, par une portion brillante de la génération actuelle. Crouzet, dont la vie fut consacrée à la carrière utile et modeste de l'enseignement, a noblement payé la dette de tout homme de bien envers la patrie. Les armes, les beaux-arts, la littérature, l'administration, lui doivent des sujets distingués, et, ce qui vaut mieux encore, la France lui doit d'excellens citoyens. Crouzet naquit à Saint-Vaast, en Picardie, le 18 décembre 1753. Il perdit son père à 6 ans, sa mère à 18; et resta l'aîné de 9 enfans, dont il fut le bienfaiteur et le soutien. Il commença ses études au collége de Beauvais, où des succès brillans le firent remarquer; et M. Binet, alors recteur de l'université de Paris, le fit venir au collége du Plessis. Il s'y distingua surtout dans la poésie latine, et remporta, en rhétorique, le premier prix de vers latins à la distribution générale des prix de l'université. Reçu docteur agrégé, en 1778, il fut nommé professeur de 3me au collége de Montaigu, en 1780; à la chaire de seconde,

en 1786; à celle de rhétorique, en 1790; et principal du même collége, en 1791. Élève de l'école Normale, le 28 nivôse an 3, un décret de la convention nationale, du 13 germinal an 3, le nomma directeur de l'institut des jeunes Français. Le 30 prairial, un autre décret réunit cette école à celle de Popincourt et Liancourt; et Crouzet fut nommé directeur de ces trois établissemens fondus en un seul, dans le château de Liancourt. A son arrivée, il trouva les élèves dans l'état de dénûment le plus complet. Les fournisseurs chargés de la nourriture et de l'habillement, avaient suspendu leur service. Crouzet engagea le peu de fortune qu'il possédait pour subvenir aux besoins de l'établissement; et le malheur de ces enfans, presque abandonnés, cessa à la vue de l'homme excellent qui fut pour eux le plus dévoué et le plus prévoyant des pères. Le 7 pluviôse an 6, l'administration centrale du département de l'Oise, nomma Crouzet membre du jury chargé de l'organisation de l'école centrale de ce département. Le 1er fructidor an 8, le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, le nomma directeur du collége de Compiégne; et, le 7 germinal an 9, il fut nommé directeur du prytanée français de Saint-Cyr. Plusieurs milliers d'élèves se souviendront toujours des services rendus à l'instruction publique par Crouzet, dans ce nouvel établissement. 120 élèves, sans surveillance, sans travail, sans discipline, erraient dans les immenses bâtimens de l'ancienne maison de Saint-Cyr. En peu de jours, Crouzet parvint à rétablir l'ordre dans l'administration et dans les études. Les moyens qu'il employa furent bien moins ceux de la sévérité que ceux de la persuasion. Il parla devoir, honneur, patrie, à des jeunes Français, et il fut compris. Un an après l'arrivée de Crouzet, le prytanée de Saint-Cyr comptait plus de 600 élèves. L'organisation de cet établissement était militaire, mais l'homme habile qui le dirigeait eut le bon esprit de ne pas croire que l'ignorance est un satellite inséparable du courage. Tout en formant des officiers pour l'armée, il formait des hommes instruits pour l'état; aussi le goût des sciences et l'amour des lettres ont-ils accompagné ses élèves, dans toutes les carrières que le devoir ou la fortune leur a fait embrasser. Au mois de janvier 1805, Crouzet reçut la décoration de la légion-d'honneur, distinction qui ne s'obtenait que par de grands services rendus à la patrie. Au mois de juin 1808, l'établissement de Saint-Cyr fut transféré à la Flèche. Crouzet en conserva la direction jusqu'au 7 mars 1809, époque où il fut rappelé dans le sein de l'université, comme proviseur du lycée Charlemagne. Il se créa, dans cette nouvelle position, des titres nouveaux, et la conserva jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 1er janvier 1811. Si les momens de Crouzet n'eussent pas été presque toujours consacrés à ses élèves, il eût occupé, dès sa jeunesse, un rang distingué parmi nos habiles littérateurs. Il maniait, avec une égale facilité, la langue d'Hora-

ce et de Racine, de Tacite et de Bossuet; et les morceaux épars qu'il a laissés dans ces deux idiomes, suffiraient, s'ils étaient réunis, pour lui créer une belle réputation indépendante de celle qu'il possède comme instituteur. On distingue, parmi ces morceaux, plusieurs hymnes fort élégantes. L'archevêque de Paris, voulant donner une suite aux belles compositions de Santeuil dans ce genre, avait, dans ce but, ouvert un concours général; Crouzet s'y présenta et obtint plusieurs fois le prix. Il a composé, en outre, des odes pleines de verve, entre autres une sur l'attentat du 3 nivôse; plusieurs fragmens français et latins en l'honneur de Napoléon; un petit poëme intitulé: *Défense de l'E muet*, publié à l'époque où l'abbé Sicard voulait le supprimer, ce qui eût légèrement altéré la langue de Pascal et de Boileau; un poëme sur la *Liberté*; des dialogues fort ingénieux récités par les élèves de Saint-Cyr, à l'occasion des distributions annuelles des prix; enfin des essais en prose qui prouvent que Crouzet savait embellir la langue française sous toutes ses formes. Il a laissé, manuscrit, une traduction des *Commentaires de César*, une autre de Quintilien, et un poëme sur l'*Éducation*. La mort de Crouzet a causé des regrets aussi profonds qu'honorables; riches ou pauvres, entourés de familles ou orphelins, ses élèves étaient ses enfans; et tous l'ont pleuré comme un père.

CUBIÈRES (LE MARQUIS DE), naturaliste, a consacré sa vie à l'étude et à la culture des jardins. Ses goûts simples et son amour de la solitude l'avaient rendu d'un commerce agréable et bienveillant; il avait beaucoup d'esprit et de gaieté, mais c'était surtout à la campagne qu'il déployait toute son amabilité. Il a publié les ouvrages suivans: *Histoire des coquillages de mer, de leurs mœurs et de leurs amours*, 1800, in-4°, avec figures; *Histoire du tulipier*, 1800; *Mémoire sur les abeilles*, 1800; *Mémoire sur la pierre udulaire*, 1801; *Mémoire sur l'érable à feuilles de frêne*, 1805, in-8°; *Mémoire sur le genévrier rouge de Virginie, que l'on nomme vulgairement cédre rouge*, 1805, in-8°; *Mémoire sur le micocoulier ou celtis de Linnée*, 1808, in-8°; *Mémoire sur le cyprès de la Louisiane* (cupressus disticha *de Linnée*), 1809, in-8°, avec figures; *Sur les services rendus à l'agriculture par les femmes*, 1809; *Mémoire sur le magnolier auriculé* (magnolia auriculata), 1810, in-8°. Le marquis de Cubières avait été écuyer cavalcadour de Louis XVI; et Louis XVIII, à son retour en France, lui redonna le même emploi auprès de sa personne. Il est mort dans le courant de 1821, peu de mois après son frère le chevalier (*Voy.* l'article ci-après).

CUBIÈRES (LE CHEVALIER MICHEL DE), connu aussi sous les noms de DORAT-CUBIÈRES et de PALMÉZEAUX, frère cadet du précédent, naquit à Roquemaure, département du Gard, le 27 septembre 1752. Mme Roland le traite fort mal dans ses mémoires. « Fi-» dèle au double caractère d'inso-» lence et de bassesse qu'il porte

» au suprême degré sur sa répu-
» gnante figure, il prêcha le *sans-*
» *culotisme* comme il chantait au-
» trefois les *grâces*, fit des vers à
» *Marat* comme il en faisait à
» *Iris*, et sanguinaire sans fureur
» comme amoureux sans tendres-
» se, se prosterna humblement
» devant l'idole du jour, fût-elle
» *Tantale* ou *Vénus*. » Voilà un portrait d'une grande sévérité, et dont les brillantes antithèses qui le terminent ne nous paraissent pas justes. Le chevalier de Cubières n'a point été sanguinaire, ni avec, ni sans fureurs; nous croyons au contraire que c'est par excès de sensibilité et par la peur qu'il avait de voir répandre son sang et celui de ses concitoyens, qu'il a sacrifié *aux dieux de la terreur:* il croyait les apaiser par ses *chants;* mais, à coup sûr, il n'a jamais cherché à les irriter. Il nous semble aussi que l'auteur d'un grand nombre de poésies érotiques, des *Opuscules poétiques* en 3 volumes, a pu connaître et éprouver le véritable amour, et que la qualification d'*amoureux sans tendresse*, dont Mme Roland gratifie le chevalier de Cubières, est peut-être aussi peu méritée que celle de *sanguinaire sans fureur*. Nous ne prétendons pas le justifier de ses faiblesses politiques et littéraires; mais on peut être un méchant poète sans être un méchant homme. Le chevalier de Cubières est mort à Paris, au mois d'août 1820, à l'âge de 68 ans. Il a publié un grand nombre d'ouvrages tant en prose qu'en vers dont nous allons exhumer les titres: la tragédie de *Phèdre* de Racine, refaite et jouée en 1803 au théâtre de Molière, sous le titre d'*Hippolyte:* elle fut sifflée et n'a plus reparu. En 1810, une édition d'un ouvrage posthume de Bailly, sous le titre de *Recueil de pièces intéressantes sur les arts, les sciences et la littérature*, précédée d'une notice sur *la Vie littéraire et politique de cet homme illustre. Fontenelle jugé par ses pairs*, 1783, in-8°; *le Théâtre moral, ou pièces dramatiques nouvelles, précédé d'un essai sur la comédie*, 1786, 2 vol. in-8°; *Éloge de Voltaire, suivi de poésies diverses*, 1786, in-8°; *Pour et contre Boileau*, 1802, in-12; *Épître à M. le comte F. d'Hartig, sur la mort de M. le comte de Buffon*, 1788, in-8°; *le Calendrier républicain*, poëme, 1798, in-8°; *Œuvres dramatiques*, 1811, 4 vol. in-8°; *Chamousset, ou la Poste aux lettres*, poëme, 1816, in-8°, etc., etc.

CUGNET-DE-MONTARLOT (N.), ex-commissaire des guerres, né à Rioze département de la Haute-Saône, le 3 juillet 1778. Il servit d'abord dans la 23e demi-brigade d'infanterie de ligne. En 1798 il prit, entre Weintherthur et Frawenfeld, un obusier et 2 chevaux à l'ennemi. Les blessures graves qu'il avait reçues dans cette campagne ne lui permettant pas de supporter les fatigues de la marche, il entra, en l'an 8 (1799), dans le 2e régiment de chasseurs à cheval. A la bataille de Sienne, en Toscane, en l'an 9 (1800), il chargea seul sur une pièce de canon, tua le canonnier qui allait mettre le feu, et en rejoignant son corps, il fit prisonniers trois cavaliers napolitains;

il compte 33 blessures. Les gazettes d'Autriche et de Saxe ont publié le fait suivant. Le 24 mai 1813, M. Cugnet de Montarlot, chargé de la police du convoi des subsistances de l'armée, conduisait un convoi de 45 voitures de vivres, escorté par 230 hommes. L'escorte était réduite à 100 hommes, extrêmement fatigués, et pouvant à peine marcher, lorsque 300 Cosaques se jettent sur elle, et cherchent à lui enlever le convoi. Cugnet de Montarlot, à la tête des braves dont il prit le commandement, fit si bonne contenance, que l'ennemi fut forcé de se retirer, après avoir perdu beaucoup de monde. Deux heures auparavant, les mêmes Cosaques avaient pris deux canons et des caissons à 250 Français. M. Cugnet de Montarlot, après son retour dans sa patrie, fut arrêté en 1816, comme prévenu d'avoir fait partie de la société secrète des *chevaliers du lion;* après 18 mois de détention, il fut jugé et acquitté. Il a été l'un des rédacteurs du journal l'*Indépendant*, l'un des auteurs et l'éditeur des ouvrages périodiques le *Nouvel homme gris* et le *Libéral*. A l'occasion du passage de ce dernier ouvrage relatif à l'assassinat de Coquelet par un soldat de la garde suisse, il fut traduit à la cour royale, et acquitté le 14 juillet 1819. Sa protestation, en 1820, contre les lois qu'il prétendait *arbitraires*, le fit de nouveau arrêter, en vertu d'un mandat signé de trois ministres. Il resta 8 mois en prison, et fut traduit devant la cour royale de Besançon, comme impliqué dans la conspiration dite *de l'Est*. Après 5 mois d'examen, la cour déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre, et ordonna sa mise en liberté. M. Cugnet de Montarlot partit au mois de juillet 1821 pour l'Espagne; et bientôt quelques journaux annoncèrent qu'il avait été arrêté comme ayant pris part aux mouvemens politiques de ce royaume, et qu'on l'avait trouvé nanti de proclamations où il se qualifiait de *chef du grand empire français*. Il est difficile de supposer qu'un militaire si souvent blessé sur le champ de bataille, et qui, dans ses écrits, combattait pour les doctrines constitutionnelles, ait consenti à jouer le rôle d'un intrigant ou celui d'un insensé plus ridicule que dangereux.

CULLEN (Guillaume), célèbre médecin anglais, né en 17[illegible] dans le comté de Lanerk en Écosse, et mort le 5 février 1790, étudia la chirurgie et la pharmacie à Glascow. Il navigua quelque temps ensuite, comme chirurgien, sur un vaisseau de commerce, et alla se fixer à Hamilton, où il devint l'ami de Guillaume Hunter. Ces deux jeunes gens, alors peu connus, travaillèrent ensemble, et firent de rapides progrès dans les sciences. Ils vinrent à l'université d'Édimbourg, dont Cullen suivit les leçons avec beaucoup d'assiduité. Ce jeune homme s'y acquit la faveur du duc d'Argyle et surtout du duc d'Hamilton, qui lui fit obtenir la chaire de chimie à l'université de Glascow en 1746. Cinq ans après, il passa à celle de médecine; et les directeurs de l'université d'Édimbourg lui offrirent, en 1756, celle de chimie

vacante par la mort de Plummed. Il termina, en 1760, le cours de matière médicale commencé par le docteur Alston; en 1766, il succéda au savant Robert Whytt, et en 1773, à Jean Grégory, professeur de médecine théorique et pratique. Cullen passa sa vie à composer des ouvrages et à professer publiquement l'art qui l'a rendu célèbre. Pour se faire une idée juste de son mérite et de celui des médecins de toutes les nations qui ont acquis plus ou moins de célébrité, il faudrait tracer un tableau de l'état où la science était avant eux, et de celui où ils l'ont laissée. La médecine a certainement un degré de certitude que nous sommes loin de lui contester. Nous ne pouvons disconvenir néanmoins qu'elle n'ait été presque de tout temps réduite à un corps systématique de raisonnemens, où l'observation n'entrait que pour bien peu de chose, et où quelques vérités se trouvaient tellement confondues dans la foule des erreurs, qu'il était à peu près impossible de les deviner. L'ignorance des médecins, comme celle des anciens philosophes, a été pendant bien des siècles une découverte à faire; et depuis Herodicus jusqu'à Boërhaave, Cullen, Hunter, et même à une époque plus rapprochée de nous, on ne s'est guère plus entendu en médecine qu'Aristote ne s'entendait lui-même quand il définissait la matière, ou Platon quand il discourait sur la nature de l'âme. Ce n'est point ici le lieu de rechercher la cause de ces perpétuelles erreurs, ni d'offrir un tableau des systèmes, des hypothèses plus ou moins ingénieuses, tour à tour détruites, et se reproduisant sous de nouvelles formes, et qui, pendant deux mille ans de disputes interminables, ont formé le corps de doctrines qui constituait la médecine. L'empire de l'habitude et des préjugés est si fort, que Socrate, le plus savant et le plus spirituel des Grecs, ne put s'en garantir entièrement. Le temps, toujours lent à détruire les erreurs, peut seul changer la direction vicieuse de tout un corps; et un homme de génie se dévoile toujours dans quelque circonstance qu'il soit placé, et quelle que soit la nature des sujets sur lesquels il s'exerce. C'est sous ce point de vue que nous considérerons Cullen, et en général tous les médecins qui se sont rendus célèbres avant, et même quelque temps après lui. Hippocrate avait renversé l'édifice élevé par ses prédécesseurs. Les deux écoles de Cnide et de Cos avaient été perpétuellement en débats. Les empiriques et les dogmatiques avaient admis des doctrines contraires à celles des deux écoles, et également opposées entre elles. Gallien avait ressuscité la médecine hippocratique, qui était aussi devenue tour à tour péripatéticienne, épicurienne, leibnitzienne, etc., suivant qu'elle avait été soumise aux calculs des sectateurs d'Aristote, de Leibnitz, etc. Les Arabes, les alchimistes, les pneumatiques, l'avaient accommodée à leurs nouvelles rêveries, et avaient brûlé tous les livres des anciens. Vanhelmont, en partageant leurs extravagances, n'avait cessé de vomir des injures contre

toute espèce d'écoles. Des médecins chimistes avaient transformé le corps en un laboratoire où l'on retrouvait des alambics, des chapiteaux, des cornues, des matras, etc. Les géomètres avaient expliqué toutes les fonctions de la vie avec des calculs; les physiciens, avec l'attraction, la cohésion, les forces, les contre-forces, l'élasticité. On ne retrouvait, dans les ouvrages des mécaniciens, que des poulies, des soupapes et des pistons; Stahl et Hoffman venaient encore de changer entièrement la médecine, quand Boërhaave et Cullen parurent sur la scène. Le premier, après une longue étude de tout ce qu'avaient écrit les anciens, prétendit concilier tous les systèmes et prouver que les diverses sectes qui s'étaient établies en médecine, n'avaient jamais différé quant au fond, mais seulement par la manière de s'exprimer; ce qui était sans doute beaucoup plus vrai qu'il ne le pensait, car si toutes n'avaient jamais discuté que sur des mots, elles ne différaient guère que par des mots. Il appela donc à son secours la chimie, la physique, la mécanique, pour fonder un nouveau corps de doctrine, et obtint un succès prodigieux, et bien fait pour exciter la jalousie de ses collègues. Cullen, avec autant d'esprit que Boërhaave, entreprit de faire oublier ce dernier, et ce n'était pas une chose bien difficile, dans un corps qui ne paraissait avoir d'autre aliment que des disputes frivoles, et où chaque hypothèse, pour peu qu'elle fût ingénieuse, avait toujours sur celle qui l'avait précédée, le mérite de la nouveauté, qui n'est pas peu de chose en médecine. Quand on est réduit d'ailleurs à aller d'erreurs en erreurs, pour découvrir la vérité, il n'y a pas de raison pour qu'on ne préfère pas une route nouvelle à une autre qui ne menait pas du tout au but où l'on se proposait d'arriver. Cullen attaqua donc la doctrine de Boërhaave, dont il exagéra les défauts; et quand il eut prouvé qu'elle *fourmillait d'erreurs*, ce qui n'était pas extrêmement difficile, il construisit un nouveau système médical sur les ruines de celui qu'il venait de renverser, ou plutôt il en renouvela un des Grecs, qui obtint une vogue extraordinaire. Hippocrate depuis long-temps avait déjà fait jouer, au système nerveux, le plus grand rôle dans l'économie animale, et c'était à peu près sur cela que reposait toute la doctrine de Cullen, qui excita un enthousiasme général. Il mérite néanmoins le reproche qu'on a droit de faire à la plupart de ses confrères, qui ont été chefs de sectes, c'est de n'avoir point assez rendu justice à ceux de leurs devanciers ou de leurs contemporains qui leur ont fourni les sources où ils ont puisé. Cullen s'occupa beaucoup aussi des causes prochaines des maladies, et la plupart de ses ouvrages devinrent classiques dans le temps. Nous avons sous les yeux une *Biographie* où l'on s'étonne qu'ils soient aujourd'hui condamnés à un abandon presque total. Il vaudrait autant demander pourquoi une chaussure ou une barbe à la Henri IV paraîtrait aujourd'hui ridi-

cule dans un salon. Les principaux ouvrages de Cullen sont: 1° *Institutions of medicine; part.* 1, *physiology*, 3me édition, Édimbourg, 1785, in-8°; traduite en français, par Bosquillon, Paris, 1785, in-8°; en allemand, Leipzig, 1786, in-8°; en latin, Venise, 1788, in-8°; 2° *First lines of the practice of physic*, Londres, 1777, in-8°; Édimbourg, 1785, 4 vol. in-8°; *ibid.*, 1807, 2 vol. in-8°, traduit en allemand, en latin et en français; 3° *Synopsis nosologiæ methodicæ*, Leyde, 1772, in-8°; Édimbourg, 1777, 2 vol. in-8°; *ibid.*, 1782 et 1785, 2 vol. in-8°, traduit en allemand; 4° *A treatise of the materia medica*, Édimbourg, 1789, 2 vol. in-8° et 2 vol. in-4°. L'auteur désavoua les *Lectures on the materia medica*, publiées à Dublin, par quelques-uns de ses élèves, et traduites en allemand et en français. L'ouvrage, mis au jour par le professeur lui-même, a été traduit en français par le docteur Bosquillon, Paris, 1789, 2 vol. in-8°; en allemand, par Georges-Guillaume Cristophe Consbruch, Leipzig, 1790, in-8°; et par Samuel Hahnemann, Leipzig, 1790, 2 vol. in-8°; en italien, par Ange dalla Decima, Padoue, 1792 et 1800, 6 vol. in-8°. Cullen a aussi publié, en anglais, une *Lettre sur la manière de rappeler à la vie les personnes noyées et asphyxiées*, Édimbourg, 1784, in-8°.

CUNEGO (Dominique), célèbre graveur italien, né à Vérone, en 1727, et mort à Rome, à l'âge de 67 ans, étudia d'abord le dessin et la peinture dans l'école de Francisco Ferrari, mais s'adonna ensuite tout entier à l'étude de la gravure. Il se fit connaître en gravant les médailles dont le marquis Giamoco-Museli voulait enrichir son ouvrage; et un architecte anglais, qui se trouvait alors à Vérone, lui ayant proposé de faire ensemble le voyage de Rome, Cunego grava les vues des ruines et des vieux édifices de cette ville, d'après les dessins de M. Clérisseau. Il s'attacha surtout à rendre au burin les grandes compositions de Raphaël, de Michel-Ange et Fano. Appelé, quelques temps après, à Berlin, il y fit, pendant un séjour de quatre ans, tous les portraits de la famille royale, et revint à Rome, où il s'occupa de nouveau des chefs-d'œuvre des grands maîtres. Ses estampes en manière noire ont un caractère particulier qui ne leur donne aucune ressemblance avec ses gravures au burin. Il a laissé deux fils dont l'aîné graveur aussi est mort à Livourne, vers la fin du dernier siècle. L'autre s'est retiré dans l'ordre religieux des Bons-Hommes.

CUNINGHAM (Edmond-François), neveu du duc de Cuningham, et fils d'un colonel, qui s'étant déclaré pour le *prétendant*, fut obligé de s'expatrier, naquit en Écosse, en 1742. Le colonel Cuningham, retiré d'abord en Irlande, se rendit à Parme, aussitôt que l'infant don Philippe s'y fut établi. Le jeune Cuningham, appelé *Kalso* ou *Kelso*, du nom de sa ville natale, et à Parme, par les Italiens, *Calsa*, fut admis à suivre les leçons de l'Académie de peinture que le prince venait de former. Il étudia avec fruit les

ouvrages du Corrége, ceux du Parmesan, et ses progrès furent rapides. Après avoir visité les principales écoles d'Italie, il se rendit en Angleterre, et se fixa, en 1764, à Londres, où ses ouvrages fort recherchés acquirent une grande valeur. Il pouvait, par ses talens, se créer une fortune considérable; mais son goût pour les plaisirs et la dépense le forcèrent à fuir ses créanciers, et il passa en France. C'était à l'époque où le roi de Danemark parcourait la Flandre. Cuningham peignit ce prince avec tant de ressemblance, d'habileté et de promptitude, que les seigneurs qui accompagnaient le monarque voulurent eux-mêmes se faire peindre par le même auteur. Ces travaux rétablirent la fortune de Cuningham, et lui permirent de repasser en Angleterre. Possesseur en outre du patrimoine de son père, qui venait de mourir, il n'était pas devenu plus sage, et quelques années suffirent pour le ruiner de nouveau. En 1777, la France lui servit une seconde fois de refuge contre ses créanciers. L'une de ses plus folles entreprises avait été d'essayer de rebâtir à neuf tout un quartier de Londres. Un héritage inattendu lui permit de reparaître dans cette ville qu'il quitta encore; mais, cette fois, ce fut pour passer en Russie, avec la duchesse de Kingston, qui le surpassait en prodigalités, et qui s'associa à ses folies. Leurs relations cessèrent bientôt, et les talens du peintre rétablirent encore la fortune du dissipateur que détruisirent les mêmes causes. Forcé de s'éloigner de ce pays, il se retira à Berlin, où, par les conseils du docteur Baylies, avec lequel il avait eu des relations à Londres, il établit un commerce de gravures. Encouragé par le duc Frédéric de Brunswick, qui estimait ses talens, et qui lui procura les moyens de voir et d'étudier, sans être aperçu, les mouvemens et les habitudes du grand Frédéric, Cuningham composa un tableau d'une très-grande dimension, représentant une *revue à Postdam*, où figurent le roi, le prince de Prusse, le duc d'York évêque d'Osnabruck, et tous les généraux présens à la cour. Ce tableau remporta le premier prix à l'académie de peinture de Berlin, et fut gravé par Clément, célèbre artiste danois que Cuningham fit venir à ses frais. En 1789, il obtint encore de la même académie un premier prix pour un autre tableau. Mais ses profusions l'ayant presque réduit à l'indigence, il quitta Berlin, et reparut à Londres, où ses talens lui rendirent une aisance honorable. Victime de son penchant pour la dissipation, il mourut, en 1793, dans le dénûment le plus absolu. Les ouvrages de Cuningham sont en grand nombre, et tous exécutés avec un soin qui ne laisse point soupçonner l'homme subjugué par l'amour des plaisirs, ni sa situation tant de fois alternativement heureuse ou malheureuse.

CUOCO (Joseph), Napolitain, homme de lettres, conseiller-d'état, directeur du trésor royal de Naples, etc., fit l'éloge de la révolution que les Français portèrent dans son pays en 1798, par la

publication d'un ouvrage ayant pour titre *Revoluzione di Napoli*. Le retour du roi, qui eut lieu l'année suivante, l'obligea de s'enfuir; et il vint à Milan, où il eut encore occasion de manifester son dévouement à la cause républicaine, après les changemens que Bonaparte introduisit dans le gouvernement de cette dernière ville en 1800. Melzi, vice-président de la république Italienne, le nomma, en 1804, rédacteur en chef du journal officiel qui venait d'être créé sous le titre de *Giornale italiano*. A peu près dans le même temps, il publia aussi une espèce de roman philosophique et politique intitulé : *Platone in Italia, traduzione del greco*, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage fut traduit en français par Barrère, et Cuoco en fit pendant long-temps les plus grands éloges dans son journal; ce qui n'ôtait certainement rien au mérite de l'ouvrage, mais ce qui ne donnait pas non plus une haute idée de la modestie de l'auteur. Après qu'Eugène Beauharnais eut été créé vice-roi de Milan, Cuoco revint à Naples, où Joseph Bonaparte lui fit un accueil flatteur et le nomma conseiller-d'état. Quelque temps après, Murat, ayant succédé à Joseph, lui conféra l'emploi de directeur du trésor royal; et il s'est maintenu dans cette nouvelle charge après la restauration de Ferdinand qu'on replaça sur le trône de Naples en 1815, à peu près à la même époque où Louis XVIII remonta également sur le trône de France.

CURAUDAU (François-René), savant chimiste, naquit en Normandie en 1765. Le *Journal de physique*, le *Bulletin de pharmacie*, les *Annales de chimie* et *le Journal d'économie rurale*, sont remplis des observations utiles de Curaudau; il a beaucoup écrit dans les ouvrages périodiques, parce qu'il voulait propager ses découvertes, pour le seul plaisir de faire le bien et d'être utile à l'humanité. Il se servit de ses connaissances chimiques pour perfectionner les procédés des tanneries et des fabriques de savon. Il travailla beaucoup au blanchissage à la vapeur; il composa sur cette matière un petit livre élémentaire, et donna des leçons publiques et gratuites de sa méthode. Beaucoup d'appareils économiques de combustibles portent le nom de Curaudau; il fit, lorsqu'il les inventa, des démonstrations pratiques sur la manière de faire usage de ses procédés. Le grand nombre des personnes qui les ont adoptés est la meilleure preuve de leur supériorité sur quelques autres appareils du même genre. Curaudau s'est particulièrement distingué dans la fabrication du sucre de betteraves, et dans la composition de l'alun artificiel, dont il établit une manufacture; les teinturiers le préfèrent à l'alun de Rome. Curaudau était membre de plusieurs sociétés savantes; homme infatigable et trop confiant dans ses forces physiques, il succomba d'un excès de travail, et mourut à Paris en 1813, âgé seulement de 48 ans.

CURÉE (Jean-François), comte de Labédissière, né à Saint-André-de-Bègues, dans le département de l'Hérault, faisait partie

des membres de l'administration de ce département, lorsqu'en 1791 il fut nommé député à l'assemblée législative. Il passa de la législature à la convention nationale, où il vota dans le procès de Louis XVI pour la réclusion, le bannissement et le sursis. Exilé de Paris après la session, ainsi qu'un grand nombre de conventionnels, il demanda, et obtint en 1797, le rapport de la loi du 10 mai de l'année précédente, qui avait prescrit leur exclusion. Député au conseil des cinq-cents en 1799, M. Curée témoigna la plus vive indignation de l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt; il fit des sorties virulentes contre la maison d'Autriche, prononça l'éloge de son compatriote Bonnier, et demanda que son nom et celui de Roberjot fussent proclamés à chaque appel nominal. Lorsqu'il fut question de changer la formule du serment civique, il s'opposa vivement à ce qu'on en supprimât les mots de *haine à l'anarchie*. Il était opposé à toute espèce de parti violent, et ne craignait rien tant que l'instabilité dans le gouvernement. M. Curée vit avec satisfaction la révolution du 18 brumaire, parce qu'il était persuadé que les mesures que prendraient les consuls allaient sauver la république. Il devint tribun, et sa pensée ne se réalisant pas aussi promptement qu'il le désirait, il vota pour que le consulat fût dévolu d'abord pour dix ans, et enfin pendant sa vie, au premier consul Bonaparte. M. Curée ne crut pas, sans doute, que ces différentes sortes de gouvernement, dont on venait de faire l'essai, pussent encore remplir son but. Ses rêves ou ses opinions républicaines firent place à d'autres considérations qu'il ne nous appartient pas d'apprécier : quoi qu'il en soit, il demanda, le 30 avril 1804, que le tribunat émît le vœu que Napoléon Bonaparte fût proclamé empereur; que la puissance impériale fût déclarée héréditaire dans sa famille, etc. Cette proposition, qui, comme on sait, ne trouva de contradicteurs que M. Carnot, vivement appuyée par un grand nombre de tribuns et notamment par M. Carrion de Nisas (*voy.* ces articles), fut convertie en loi de l'état le 20 mai suivant, telle qu'elle avait été émise par M. Curée. Nommé commandant de la légion-d'honneur à l'époque de la création de cet ordre, comte de l'empire, et sénateur au mois d'août 1807, la carrière politique de M. Curée se termina en 1814, à la rentrée de Louis XVIII en France.

CURIAL (Philibert-Jean-Baptiste-Joseph, comte), lieutenant-général, pair de France, grand' croix de l'ordre de la légion-d'honneur, est né à Saint-Pierre-d'Albigny, en Tarentaise, le 21 avril 1774. Jeune à l'époque où les Français s'emparèrent de la Savoie, il s'enrôla dans la légion des Allobroges, dont il fut nommé capitaine; il suivit l'armée française en Égypte, obtint le grade de chef de bataillon en 1799, et en 1804 il fut fait colonel du 88e régiment. Il se conduisit, à la bataille d'Austerlitz, avec une extrême bravoure à la tête de ce corps, et devint colo-

nel-major des chasseurs à pied de la garde impériale, colonel-commandant après la bataille d'Eylau, et général de brigade après celle de Friedland. Devenu général de division, c'est en cette qualité qu'il fit la campagne de Russie de 1812, à la tête des chasseurs de la garde. Au retour de cette désastreuse expédition, il fut chargé, dans le commencement de 1813, d'organiser douze nouveaux régimens de jeune garde, dont l'empereur lui donna le commandement. Le général Curial se distingua aux batailles successives de Wachau et de Hanau, les 16, 30 et 31 octobre de la même année. Au mois de janvier 1814, il fut envoyé, avec ses chasseurs, au secours des frontières du Nord; mais ses derniers efforts militaires devinrent inutiles à la cause qu'il servait. La France devait incessamment changer de face, sous le rapport des hommes et des choses; et M. le comte Curial, ayant envoyé son adhésion aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de Napoléon, fut créé par Louis XVIII, le 2 juin, chevalier de Saint-Louis, et conservé dans le cadre de l'état-major de l'armée, en qualité de lieutenant-général. Le 4 du même mois, le roi le nomma commandant de la 19e division militaire, et pair de France. Pendant les *cent jours*, Napoléon l'employa dans son grade, sous les ordres du maréchal Suchet. Au second retour du roi, le comte Curial ne perdit aucune de ses dignités civiles et militaires. Employé dans l'armée comme inspecteur-général d'infanterie, il siége à la chambre des pairs. Nous allons rapporter un fragment de son discours à cette chambre, lors de la discussion du projet de loi relatif au recrutement. Après avoir établi que la sécurité de la France reposait sur l'existence d'une armée de reserve, et que cette sécurité ne pouvait se trouver nulle part ailleurs, le noble pair demanda que cette réserve fût composée telle que le ministre (Gouvion-Saint-Cyr) la proposait; et il ajouta : « Je ne cède point ici à » une prévention qui serait par» donnable envers des hommes a» vec lesquels j'ai combattu pen» dant trente ans. Si je pouvais » rappeler les soldats de Berwick, » de Vendôme ou de Saxe, je di» rais d'eux ce que je dis de mes » compagnons, parce que je crois » qu'à toutes les époques et dans » tous les systèmes, *bravoure et* » *vieux soldats sont synonymes.* »

CURTZIN (George), l'un des chefs des insurgés des Serviens. La haine de ce peuple contre les Turcs est inextinguible. Descendans des Bulgares, des Macédoniens et des Bosniens, les Serviens, malgré tous les traités de paix possibles, même celui de 1812, finiront par secouer le joug odieux des Musulmans. Tout aussi brave que Czerni-Georges, Curtzin fut sacrifié à la jalousie de ce général, qui ne put pardonner à son compagnon d'armes une rivalité avec lui dans l'affection de ses soldats. Curtzin, après avoir donné des preuves sans nombre de valeur et d'intrépidité contre les Turcs, se renferma, en 1804, dans la forteresse de Schabatz; le vizir Muss-Aga l'y attaqua

vivement et vainement. Ce vizir obligé de lever le siége, Curtzin fit la faute de ne pas se porter aussitôt sur Zwornik, où il pouvait livrer bataille à son ennemi, et peut-être s'en emparer. Czerni-Georges, irrité de ce contre-temps, ou saisissant ce motif pour perdre son rival, fit assembler une commission militaire qui condamna Curtzin à la peine de mort. Il fut passé par les armes à la tête du camp de Schabatz, au mois de septembre 1804.

CUSTINE (Adam-Philippe, comte de), naquit à Metz le 4 février 1740. Créé sous-lieutenant à l'âge de 7 ans, il n'en avait que huit lorsqu'il fut témoin du siége de Maëstricht par le maréchal de Saxe. La paix se fit à cette époque, et le jeune officier reprit le cours de ses études. Il quitta ensuite le collége pour entrer dans le régiment du Roi, d'où il passa, en qualité de capitaine, dans les dragons de Schomberg. Il se signala en Westphalie; et pour récompenser sa valeur et ses talens, le ministre de la guerre, Choiseul, lui fit accorder le commandement d'un régiment de dragons, qui porta désormais le nom de son colonel. Custine n'avait que 21 ans; cependant il s'appliqua tellement à l'étude des évolutions et de la discipline militaires, qu'il devint bientôt un tacticien assez célèbre pour que le grand Frédéric désirât de le connaître. La guerre de l'indépendance de l'Amérique ayant éclaté, Custine voulut combattre pour une si belle cause; et craignant de laisser échapper l'occasion d'illustrer son nom, il quitta son régiment de dragons pour commander celui de Saintonge infanterie, destiné à passer dans le Nouveau-Monde. Il partit en 1780, se conduisit avec distinction dans toutes les affaires, mais plus particulièrement au siége d'York; et, à son retour en France, il fut fait maréchal-de-camp et gouverneur de Toulon. La noblesse de Metz, voulant lui donner des preuves d'estime, le nomma, en 1789, son député aux états-généraux. Custine ne tarda pas à faire connaître ses principes dans cette assemblée; il se rangea l'un des premiers du côté du tiers-état; il renonça aux priviléges de sa caste; et, pendant tout le cours de la session, il ne manifesta jamais que des opinions en harmonie avec le patriotisme pur et éclairé des libéraux de cette mémorable époque. A la fin de sa carrière législative, Custine passa à l'armée du Nord, et se trouva quelque temps sous les ordres du général Biron, son ancien ami et son compagnon d'armes en Amérique. Ils travaillèrent ensemble à rétablir dans les troupes l'instruction et la discipline; ils visitèrent les places qui étaient sous leur surveillance, en firent réparer les fortifications, et donnèrent de l'activité aux fonderies de canon. En septembre 1792, le général Custine reçut l'ordre de s'emparer des magasins considérables que l'empereur d'Autriche avait formés dans la ville de Spire. Le 30 du même mois, cette expédition était terminée; et il en adressa les détails au ministre de la guerre dans une lettre, où l'on remarque les passages suivans :

« Les Autrichiens ont perdu un » grand nombre d'hommes; les » magasins qui se trouvent ici » sont immenses..... Je meurs de » faim et de lassitude, ayant été » vingt-deux heures à cheval, et » les troupes vingt-deux heures » sous les armes... Je rends hom- » mage à la constance du soldat, » à la patience avec laquelle il a » souffert les fatigues d'une aussi » terrible marche, à la discipline » qu'il a observée, à la valeur » qu'il a montrée..... Mon bon- » heur est extrême, d'avoir vu » triompher en ce jour la cause » de la liberté; mais ce qui l'a in- » finiment accru, c'est d'avoir » pu, dans ces momens d'hor- » reur, diriger et calmer la fu- » reur du soldat. » Cet éloge des guerriers français ne doit point paraître suspect dans la bouche du plus stricte observateur de la discipline militaire. Le général Custine était à Worms le 18 octobre, le 20 à Marienborn, et le 21 il s'empara de Mayence. Le 28 du même mois il occupa Francfort-sur-le-Mein, où il ne resta que deux jours, laissant le commandement de cette place au maréchal-de-camp Van-Helden. Pendant que Custine manœuvrait sur le Rhin, les Prussiens et les Hessois vinrent établir leurs quartiers d'hiver dans les environs; le 2 décembre, aidés par les bourgeois de Francfort, qui trahirent les Français, ils entrèrent dans cette ville, et firent subir à une partie de la garnison les traitemens les plus barbares. Cet échec fit rentrer le général Custine dans Mayence, où il se maintint jusqu'au mois d'avril 1793, époque à laquelle il vint s'établir à Landau. Le 1er janvier de la même année, les commissaires de la convention, Merlin de Thionville, Rewbel et Haussmann, étaient arrivés à Mayence pour surveiller ses opérations militaires; cette visite le contraria. Cependant il ne se retira derrière les lignes de Weissembourg qu'après avoir déployé le plus grand courage dans les différentes affaires assez sanglantes qu'il eut avec l'ennemi. Le général Custine fit un dernier effort, le 17 mai, pour délivrer Mayence; cette journée fut malheureuse, non-seulement pour les Français sous ses ordres, qui furent complétement battus, mais pour lui, qui fut dénoncé comme un traître. La révolution qui s'opéra le 31 du même mois, dans le sein de la convention, acheva de perdre Custine. Accusé de tous côtés, il crut devoir se disculper en accusant, à son tour, le ministre de la guerre, quelques généraux sous ses ordres, ceux dont les opérations se combinaient avec les siennes, et les commissaires qu'on lui avait envoyés. Fatigué de lire dans les journaux toutes les infamies dont on le chargeait, fort de sa conscience et de la pureté de ses intentions, il n'hésita pas de se rendre à Paris, sur une simple invitation qu'il se fit donner par le comité de salut public. Il était persuadé que sa présence suffirait pour faire taire ses ennemis, comme cela était arrivé, lors de son premier voyage, en août 1792. Mais les choses étaient tellement changées, que ses amis d'alors étaient devenus ses délateurs, et

qu'il ne trouva pour juges et pour témoins, entendus dans son procès, que des ingrats dont il avait fait la fortune, ou des misérables qui prétendaient donner des preuves de civisme en envoyant un honnête homme à l'échafaud. A peine quelques officiers restèrent fidèles au général Custine, un seul se distingua dans leur nombre; ce fut son chef d'état-major, Baraguay-d'Hilliers, qui le défendit courageusement, et fut emprisonné pendant un an pour cet acte généreux. Nous ne laisserons pas échapper cette occasion de rapporter une anecdote extraordinaire, dont les journaux du temps rendirent un compte détaillé. Baraguay-d'Hilliers lisait à Custine une dépêche pendant que ses soldats se battaient; une balle siffle, et perce entre ses doigts la lettre déployée; le lecteur s'arrête : « Continuez, lui dit » Custine, ce n'est qu'un mot que » la balle aura emporté. » Custine, arrêté le 23 juillet 1793, condamné à mort le 27 août, fut exécuté le 28. Ce général, qui avait joué tant de fois sa vie au jeu de la guerre, et qui avait été excessivement brave sur le champ de bataille, montra de la faiblesse dans ses derniers momens : il versa des larmes, fit appeler un confesseur, et passa la nuit qui précéda son supplice dans des angoisses terribles.

CUSTINE (Renaud-Philippe de), fils du précédent, naquit en 1768. Doué d'heureuses qualités et de beaucoup d'esprit, il fut destiné par son père à la diplomatie. Les politiques de 1791 qui s'aperçurent que Louis XVI était sous l'influence contre-révolutionnaire, et qu'il n'aurait jamais la force de volonté nécessaire au maintien de la constitution, firent le projet de donner le commandement-général des troupes françaises au duc de Brunswick. Custine fut chargé de l'importante mission de faire au duc des ouvertures sur cet objet délicat. Il fut reçu avec bienveillance, ses propositions furent écoutées avec bonté et non agréées. La politique des souverains avait conçu à Pilnitz d'autres projets et formé d'autres plans. Dumouriez, dans ces entrefaites, ayant été chargé du portefeuille des relations extérieures, sut apprécier le mérite de Custine, et le fit nommer, en mars 1792, ministre plénipotentiaire en Prusse. Les événemens se pressaient si vivement à cette époque, qu'à peine arrivé à son poste, la guerre se déclara, et il fut obligé de revenir en France; il se rendit à l'armée commandée par son père, et lui servit d'aide-de-camp jusqu'à la fin de la campagne. Dès que les calomnieuses accusations commencèrent à s'amonceler sur la tête du général Custine, son fils se rendit sur-le-champ à Paris pour le défendre; et jamais un père ne trouva d'enfant plus dévoué, ni d'avocat plus éloquent. Mais malheureusement pour sa cause, il s'était lié avec les hommes les plus purs et les plus marquans de la convention, tels que les Verguiaud, les Condorcet et quelques autres députés qui périrent peu de temps après, sous la dénomination de *Girondins*. Le parti de la Montagne ayant triomphé le 31 mai 1793, son père ne tarda

pas à devenir victime de cette horrible faction; et dès que la tête du général Custine fut tombée, Marat accusa le fils de ses liaisons avec les députés du côté droit, et il osa même lui faire un crime du dévouement généreux avec lequel il avait défendu son père. L'imprévoyant jeune homme ne voulut point quitter Paris et fut arrêté. Ce fut le 3 janvier 1794, qu'il fut traduit par-devant le tribunal révolutionnaire. Dumas, qui le présidait, se servit contre l'accusé de sa correspondance diplomatique avec le duc de Brunswick; mais comme il en dénaturait le sens et les mots, le jeune Custine ne pouvant contenir son indignation, fit une sortie si véhémente contre l'infâme président, que pour bien moins, sans doute, il eût été condamné à mort. Il s'était d'abord défendu et conduit avec une sagesse et une présence d'esprit qui lui avaient concilié l'affection de tout l'auditoire; l'on entendait faire des vœux pour qu'il fût acquitté: mais sa perte était résolue, et son arrêt de mort fut prononcé. Il l'entendit avec un courage héroïque et une noble fermeté. Il écrivit à sa femme, alors prisonnière, une de ces lettres d'inspiration telles que les âmes fortes et les grands caractères en donnent à peine un exemple par siècle, et sa lettre achevée, il marcha au supplice peu d'heures après sa condamnation.

CUVIER (George), naquit le 25 août 1769, à Montbéliard, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Doubs, alors capitale d'un comté dont le duc de Wurtemberg était souverain, et sur lequel le prince Frédérik, son frère cadet, exerçait des droits seigneuriaux avec le titre de stathouder. Dès ses plus jeunes ans, M. Cuvier montra une force de conception et un penchant pour l'étude qu'on rencontre rarement dans les premières années de la vie; aussi ne connut-il ni les jeux frivoles de l'enfance, ni les amusemens plus actifs de la première jeunesse; toutes ses récréations consistaient dans l'exercice du dessin qu'il cultiva toujours avec succès, ou dans la lecture qu'il faisait à sa mère de quelques livres amusans. A trois ans il savait lire, et il termina ses humanités d'une manière brillante, à quatorze, au collége de Montbéliard. Il fut élevé dans la croyance luthérienne que professaient ses parens; il fut destiné d'abord à la carrière militaire qui était celle de son père, officier dans le régiment suisse de Waldner; mais ses goûts et sa santé affaiblie l'en éloignèrent. L'état ecclésiastique, le seul, avec le droit, qu'embrassaient, dans son pays, les jeunes gens studieux, devint le but de toutes ses espérances. La théologie conduisait alors, dans le comté de Montbéliard, à une existence douce et honorable, et son étude était facilitée par des bourses fondées à l'université de Tubingen; mais pour profiter de tous les avantages de cet état, il était important de mériter la première place dans l'espèce de concours qui avait lieu pour obtenir ces bourses, et la partialité d'un maître vint encore changer la carrière de M. Cuvier. L'injustice dont il avait été victime était

si manifeste que le prince lui-même crut devoir, sinon la punir, du moins la réparer : il lui accorda une bourse dans l'établissement d'instruction qu'il avait formé à Stutgard, sous le titre d'école militaire, mais où l'on trouvait une instruction plus étendue que dans aucune autre université d'Allemagne. De cette école sont sortis plus d'un sujet illustre. M. Cuvier eut là, pour condisciple, le célèbre Schiller. M. Cuvier paya par des succès le bienfait de son souverain; il se livra particulièrement à l'étude du droit et de l'histoire naturelle, et à dix-huit ans il revint dans sa famille, rapportant avec lui un herbier qu'il avait formé lui-même, et la peinture très-soignée des insectes qu'il avait été à portée d'observer. Le peu de fortune de ses parens, et la situation pénible où se trouvaient, au commencement de la révolution, les pensionnaires de l'état, l'obligèrent à tirer immédiatement parti de ses connaissances; pour cet effet, il accepta une place de précepteur, en Normandie, chez M. le comte d'Héricy, qu'un de ses condisciples, nommé Parot, occupait et ne voulait pas conserver. Les loisirs que cette place lui laissait, et l'amitié qu'il trouvait dans la famille respectable où il était entré, lui permirent de se livrer au penchant qui le portait vers l'étude de l'histoire naturelle, et dans laquelle il devait bientôt se montrer en maître. A cette époque, la science de la nature commençait à s'établir sur les bases solides de l'expérience. La minéralogie sortait enfin du cercle étroit de l'empyrisme : en Suède et en Allemagne, de fécondes observations avaient été faites. En France, Romé de Lisle avait imaginé un système ingénieux de cristallographie ; mais il était réservé à M. Hauy d'élever cette branche importante de l'étude des minéraux à la hauteur des sciences exactes, et d'en déterminer les phénomènes à la rigueur du calcul. La botanique, de son côté, avait reçu une direction nouvelle de la part des Jussieu, et avait donné, la première, l'exemple d'une classification naturelle et vraiment scientifique. La zoologie seule restait dans un grand état d'imperfection : les successeurs de Linneus n'avaient fait qu'apporter la corruption et le désordre dans les travaux de ce grand homme; et ceux de Buffon ne surent qu'imiter les défauts de cet écrivain célèbre. Cette branche si importante des sciences naturelles avait besoin d'une réforme complète dans son système d'observation comme dans son système de spéculation : il fallait étudier les organes pour déduire leurs rapports et leurs influences, et repousser ces systèmes arbitraires, ces explications fantastiques que l'observation ne peut avouer, et qui, loin d'éclairer l'esprit, ne font que l'égarer et le corrompre. C'est en effet vers ce double but qu'ont tendu tous les travaux scientifiques de M. Cuvier. Sa position fut d'abord peu favorable à des vues aussi élevées ; il sut du moins profiter des avantages qu'il pouvait y trouver pour examiner les productions de la mer dans le voisinage de laquelle il était placé, et jeter

les premiers fondemens d'une classification naturelle des animaux nombreux et variés que Linneus et ses successeurs avaient confondus sous le nom de *vermes*. Ces premiers travaux qui dévoilaient un esprit observateur et des vues aussi nouvelles que profondes, mirent bientôt M. Cuvier en relation intime avec les naturalistes de la capitale. M. Geoffroy Saint-Hilaire, déjà attaché à cette époque au muséum d'histoire naturelle, lui ouvrit les collections de cet établissement. Ils publièrent ensemble plusieurs mémoires sur la classification des mammifères, et M. Cuvier fut appelé (prairial an 3), aux écoles centrales de Paris, et à la première classe de l'institut national (frimaire même année). Ce fut pour les écoles centrales qu'il publia son tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux, ouvrage qui le place à la tête des zoologistes. Vers cette époque, la chaire d'anatomie comparée du muséum était remplie par M. Mertrud, dont l'âge avancé demandait un aide, un suppléant. M. Cuvier fut appelé à cette place : et les talens qu'il montra dans les cours publics, en confirmant les espérances qu'il avait données comme savant, annoncèrent de plus un orateur qui savait joindre la profondeur à la clarté ; c'est-à-dire, toute la sévérité de raisonnement que les sciences exactes commandent, à toute la hauteur de vues, à toute l'étendue de rapports que les sujets qu'il avait à traiter comportaient. Ce sont ces premières leçons d'anatomie qui furent recueillies par MM. Duméril et Duvernoy, et qui sont encore le seul ouvrage où se trouvent présentées sous un même point de vue les principales modifications de l'organisation des animaux. La nécessité de soutenir une réputation honorable est presque toujours la nécessité de l'accroître ; M. Cuvier, qui le sentit, se décida à faire, pendant quelques années, au lycée, des cours sur l'histoire naturelle. Son nouvel auditoire, composé généralement d'hommes éclairés, l'obligea à faire de nouveaux efforts, et à joindre l'élégance que cet auditoire exigeait à la clarté qui, jusqu'alors, avait suffi pour de jeunes élèves. C'est à cette époque qu'il fut appelé au collége de France (nivôse an 8), comme successeur de Daubenton. Peu de cours ont été aussi suivis que les siens, qui ne doivent pas moins leurs succès à la forme sous laquelle le professeur donne l'enseignement, qu'à l'intérêt de l'objet enseigné. Fourcroi seul traita des sciences avec autant d'élégance et de facilité. M. Cuvier n'est pas moins remarquable par la multiplicité de ses facultés que par leur étendue : une haute intelligence peut s'appliquer à tout pénétrer dans les secrets du gouvernement tout aussi-bien que dans les mystères de la science ; tel est du moins le caractère de celle de M. Cuvier. Cette diversité d'aptitude n'avait pas échappé à la perspicacité de Napoléon, sous le gouvernement duquel il fut appelé successivement aux fonctions les plus importantes de l'administration de l'instruction publique, soit comme commissaire

pour la formation des lycées, soit comme inspecteur-général des études, soit comme conseiller titulaire de l'université. Les divers travaux qu'il a entrepris et terminés en cette qualité, furent des plus essentiels, et ont été couronnés par de brillans succès. C'est d'après ses rapports que le système d'instruction française a été appliqué tant à la Hollande qu'à l'Italie; et ces rapports, imprimés par ordre du conseil de l'université, sont des modèles dans ce genre, soit par la justesse d'observations, soit par la profondeur des vues, soit par leur clarté. En 1813, M. Cuvier fut nommé maître des requêtes au conseil-d'état; après la restauration, non-seulement il ne perdit pas cette fonction, mais il fut élevé au rang de conseiller. En cette qualité, il fut d'abord attaché au comité de législation, puis au comité de l'intérieur, dont il est aujourd'hui président. Il n'en est pas des questions politiques comme de celles qu'embrasse la science. Bien moins positives dans leur essence, elles sont susceptibles d'être envisagées sous les rapports les plus divers par des esprits supérieurs qui ne diffèrent souvent d'opinion que parce qu'ils sont placés dans des situations opposées. Une question politique, comme une place forte, peut être défendue et attaquée avec un égal honneur, lorsque dans le combat, quel que soit le parti qu'on prenne, on fait preuve de courage et de loyauté. M. Cuvier a toujours trouvé sans doute dans ce sentiment la consolation de la nécessité où il s'est vu quelquefois de soutenir le ministère dans la proposition de quelques lois qui n'étaient pas absolument populaires. Puisse le bon effet qu'il attendait de ces lois le justifier un jour! le juger définitivement à cet égard, ce serait empiéter sur les droits de la postérité. Au reste, les rapports politiques ne sont pas ceux sous lesquels la postérité envisage principalement les hommes qui, comme M. Cuvier, se sont élevés à un si haut degré de gloire par les sciences. On ne parle pas de science sans parler de Bacon, et l'on a presque oublié que Bacon avait tenu les sceaux de l'Angleterre sous deux règnes. M. Cuvier a été chargé deux fois, par *interim*, de présider le conseil royal d'instruction publique; il serait à souhaiter, pour le bien et pour l'honneur de la chose, que cette fonction qu'il occupe encore en ce moment lui fût confiée définitivement. On a peine à concevoir comment le même homme peut suffire à tant de travaux et les faire marcher de front. Le plus important de tous et le plus surprenant est celui qui a pour objet les *recherches sur les ossemens fossiles*, travail disséminé dans une grande quantité de mémoires que M. Cuvier rassemble en ce moment en corps d'ouvrage. Ces recherches par lesquelles il exhume, reconstruit et ressuscite des races perdues, est une véritable création; c'est autant le produit du génie que du savoir. M. Cuvier n'appartient pas moins à la littérature qu'aux sciences. Ses éloges académiques ont obtenu autant de succès que ceux de Fontenelle, de Vic-d'Azir, de

d'Alembert et de Condorcet, auxquels il succède. Ces éloges lui ont ouvert l'accès de l'académie française, où il a été appelé par le choix libre de cette compagnie. C'est aux soins de ce savant que la France est redevable du *cabinet d'anatomie comparée*, établi au jardin des Plantes. Dans ce cabinet, qui renferme la collection *ostéologique* la plus complète qui existe, les objets sont classés et rangés d'après le système développé par M. Cuvier dans ses divers ouvrages. La composition de ce cabinet est elle-même une composition de génie. M. Cuvier est baron, conseiller-d'état, officier de la légion-d'honneur, secrétaire perpétuel de la première classe de l'institut, membre de l'académie française et de presque toutes les sociétés savantes du monde.

CZARTORISKI (Adam-Casimir, prince), né en Lithuanie le 1er décembre 1731, d'une famille qui descend en ligne droite des Jagellons, fut d'abord staroste de Podolie, puis feld-maréchal des armées de l'empereur d'Autriche. Sa naissance et sa fortune qui était immense devaient lui faire jouer un grand rôle dans les affaires de son pays; mais par une de ces bizarreries du sort qu'il est difficile de caractériser, il resta constamment dans des situations secondaires. Élu grand-maréchal de la diète après la mort d'Auguste III, il fut, avec le jeune Poniatowski, au nombre des concurrens pour le trône de Pologne; mais les efforts de la Russie et de l'Angleterre y élevèrent ce dernier, et il s'établit dès lors entre le jeune souverain et la famille de Czartoriski une haine qui contribua beaucoup aux désastres postérieurs de la Pologne, bien innocente des manœuvres qui avaient placé Poniatowski sur le trône. Pendant la diète de 1789 à 1791, Czartoriski concourut puissamment aux efforts de la noblesse pour recouvrer l'indépendance de la Pologne, et y rétablir un gouvernement solide. Il fut, dans cet intervalle, nommé par ses compatriotes envoyé extraordinaire à Dresde, pour y engager l'électeur de Saxe à accepter l'hérédité de la couronne de Pologne. De là il se rendit à Vienne, pour solliciter la protection de l'empereur contre les desseins de la Russie; mais n'ayant pu réussir, et le roi Stanislas Poniatowski ayant accédé à la confédération de Targowitz, il se retira des affaires jusqu'en 1812, où Napoléon le fit nommer maréchal de la diète qui s'assembla dans le mois de juin, pour établir la confédération polonaise. Le prince Czartoriski, persuadé que Napoléon avait des vues favorables à la Pologne, accepta avec empressement une dignité que ses concitoyens lui décernèrent unanimement. Ils lui adressèrent même, dans la mémorable séance du 29 juin, où ils proclamèrent l'acte constitutionnel de la confédération, un très-beau discours dont l'abbé de Pradt et le comte de Morski prétendent chacun être l'auteur, ce qui ne change rien aux dispositions bienveillantes que les représentans de la nation y manifestaient pour le maréchal de la diète. Quand les députés de la Lithuanie, province nouvellement occupée par

l'armée française, vinrent à Varsovie, le 14 juillet, faire leur acte d'accession à la confédération générale de la Pologne, l'orateur de la députation adressa également au prince Czartoriski un discours très-flatteur. L'esprit des deux nations néanmoins se refroidit bientôt lorsqu'on eut commencé à pénétrer les intentions du monarque français, et qu'on vit un conseil de ministres délégués par le roi de Saxe, grand-duc de Varsovie, agir selon les vues de Napoléon, et former avec le conseil de la confédération un conflit de pouvoir qui contrariait les opérations de la diète. Le rôle du prince Czartoriski devint alors nul, et ne l'entraînait qu'à des dépenses ruineuses, tandis que les armées ravageaient ses domaines. Les revers qui suivirent l'incendie de Moscou ayant fait retomber la Pologne au pouvoir de la Russie, Czartoriski fut, en 1815, nommé par ses concitoyens membre d'une commission chargée d'aller à Vienne proposer à l'empereur de Russie les bases d'une nouvelle constitution à laquelle ce prince donna son assentiment. Quand ce monarque vint en Pologne au mois de novembre de la même année, il reçut le prince Adam Czartoriski avec la plus haute distinction, et le nomma sénateur palatin. La princesse Czartoriski, célèbre par son patriotisme, son esprit et sa beauté, entretenait une correspondance avec Delille, et c'est d'après une de ses lettres que ce poète fit mention de Pulaway dans sa nouvelle édition du poëme des *Jardins*. En 1794 cette princesse lui envoya une description touchante des malheurs de sa famille et de la Pologne. Il n'y a pas long-temps que la princesse de Wurtemberg sa fille demeurait encore à Naples, où elle s'occupait beaucoup de littérature. Un de ses derniers ouvrages est *Malvina*, roman qui a paru à Varsovie vers la fin de 1818.

CZARTORISKI (LE PRINCE ADAM), né le 14 janvier 1770, était fils aîné du précédent. Lors du dernier partage de la Pologne, Catherine II le fit venir comme otage à Pétersbourg, ainsi que son frère Constantin, et l'on doit regarder comme une des principales causes de sa fortune l'amitié qu'il contracta dans cette dernière ville avec le grand-duc Alexandre. Envoyé, quelque temps après, en ambassade vers le roi de Sardaigne, Alexandre ne tarda pas à le rappeler près de lui, et le nomma ministre des relations extérieures, ce qui excita la jalousie des Russes, qui voyaient avec peine un Polonais élevé chez eux à une place aussi importante. La conduite du prince Czartoriski néanmoins fut toujours noble, et (chose inouïe dans les fastes ministériels), il ne se servit point de sa faveur pour se faire des créatures ou pour nuire à ses ennemis. Il était même si désintéressé qu'il abandonna au trésor impérial les appointemens attachés à sa place. Les succès militaires de Napoléon, qui venait de réunir une portion de l'Italie à la France, le portèrent à signer, le 11 avril 1805, une alliance offensive et défensive de la Russie avec l'Angleterre. Malgré cette précaution, il chercha néan-

moins encore à tenter des moyens de conciliation; mais la réunion de la république Ligurienne à la France fit échouer toutes ses tentatives. L'Autriche s'étant alors décidée à entrer dans la coalition, y fit accéder la Bavière; mais l'invasion de ce dernier pays par les troupes autrichiennes, et la dislocation de l'armée bavaroise, demandée par l'Autriche, irritèrent le roi de Bavière, qui quitta brusquement la coalition, et se mit sous la protection de Napoléon. Cette faute, qui entraîna tous les revers de la campagne, ne pourrait être attribuée qu'au cabinet de Vienne, et non point à celui de Saint-Pétersbourg, qui avait tenté de prévenir cette désunion. Le prince Czartoriski néanmoins, sachant que le public cherchait à faire retomber sur lui tout le blâme de cette affaire, offrit sa démission qui fut acceptée, alla en Pologne, et, quelque temps après, accompagna l'empereur dans la campagne qui précéda la paix de Tilsitt. Il se livra tout entier dès lors aux douceurs de la vie privée, et n'assista plus que rarement aux conseils d'état. En 1814, il vint à Paris, à la suite de l'empereur de Russie, et montra généralement beaucoup d'activité et de moyens dans les emplois qui lui furent confiés. Son frère Constantin s'attacha au service du roi de Saxe, lorsque la Pologne devint duché de Varsovie. Il fut présenté, en 1811, à la cour de Napoléon, et nommé, en décembre 1815, adjudant-général, premier aide-de-camp de l'empereur de Russie.

CZERNI-GEORGES (Georges-Petrowich, généralement connu sous le nom de), c'est-à-dire *Georges-Le-Noir*, surnom qui fait allusion à la couleur basanée de son teint. Émule de Paswan-Oglou, pacha de Widdin, et presque son compatriote, il naquit dans les environs de Belgrade, où sa famille avait une existence très-obscure, quoiqu'on ait prétendu que cette famille fût d'origine noble. Czerni-Georges ne reçut aucune éducation, et dédaigna même, dans le cours de sa prospérité, d'apprendre à lire; mais cet homme était doué d'un caractère mâle et d'un grand courage. Il affranchit son pays de la domination des Turcs, pour lesquels il montra, dès son adolescence, une aversion qui devint la cause de sa fortune et de sa célébrité. Passant très-jeune encore dans un chemin étroit, il rencontre un Turc qui lui ordonne avec cette arrogance ordinaire aux Musulmans lorsqu'ils s'adressent à des chrétiens, de se ranger pour le laisser passer. Czerni-Georges hésite. Le Turc le menace de lui brûler la cervelle, s'il n'obéit sur-le-champ. Alors Czerni-Georges saisit un des pistolets dont il était armé, et prévient l'exécution de la menace, en étendant son ennemi à ses pieds. Pour éviter la vengeance des Turcs, il est obligé de fuir en Transylvanie. Sans ressources, il prend du service dans les troupes autrichiennes, et devient en très-peu de temps sous-officier. Puni par son capitaine pour une faute légère, il le provoque en duel, le tue, et prend la fuite. Il rentre au service, et se fait recevoir dans une de ces

bandes de mécontens qui harcellent les Turcs sur leurs frontières. Ces bandes, composées principalement de Grecs, de Croates et d'Esclavons, sont connues sous le nom de *Clépatai*, c'est-à-dire *brigands*, désignation dont ils se font honneur, car les chrétiens les regardent comme leurs premiers et leurs plus utiles défenseurs. Les connaissances qu'il avait acquises dans le service européen, son intrépidité, sa férocité même, le portèrent au commandement de l'une de ces bandes; et du moment qu'il pût suivre l'impulsion de sa volonté, et donner l'essor à son courage, il ne laissa échapper aucune occasion d'humilier les oppresseurs de son pays, et de leur prouver sa haine. Ses incursions rapides et journalières avaient pris un caractère tellement grave, que le gouvernement de la Porte envoya contre lui des troupes réglées. Il les battit; et bientôt son armée, fortifiée d'un grand nombre de déserteurs de toutes les nations, lui permit de prendre l'offensive. Il surprit des postes, des garnisons, et défit de petits corps de janissaires. Les Turcs, pour se venger, accablèrent de vexations les Serviens, mirent à mort les principaux habitans de leurs villes, incendièrent des villages entiers, et, par toutes les horreurs qu'ils commirent, forcèrent de se joindre aux insurgés tous ceux qui seraient peut-être restés indifférens à cette lutte sanglante. La prospérité des armes de Czerni-Georges, et la situation favorable dans laquelle la rigueur impolitique de ses ennemis l'avait placé, lui firent concevoir le hardi projet de soustraire son pays à l'asservissement sous lequel il gémissait. Choisissant pour chefs ceux de ses compagnons les plus braves et les plus intelligens, il leur communique son ardeur et la soif de vengeance qui le dévore; il exerce ses troupes, et établit parmi elles l'ordre et la discipline autant que leur ignorance et leur violence naturelle le lui permettent. Une guerre nationale succède à des attaques partielles dont le brigandage était presque toujours l'objet. Mais cette guerre régulière ne perd point pour cela le caractère de cruauté qui avait marqué les précédentes actions. Une exécution de vingt-cinq chefs de famille, accusés d'intelligence avec les révoltés, porte à son comble la fureur de Czerni-Georges. Son père, épouvanté des malheurs dont ses concitoyens sont menacés, se rend près de lui, et le supplie de cesser des hostilités, qui doivent amener la destruction de tous ses compatriotes; et comme Czerni-Georges résiste à ses vives instances, il le menace de faire connaître aux commandans turcs ses ressources et sa retraite. Ne pouvant le fléchir, il repart pour Belgrade. Czerni-Georges l'accompagne, en le suppliant à son tour de renoncer aux projets de le trahir. Le vieillard n'est pas moins inflexible. A quelque distance du premier poste ennemi, Czerni-Georges se jette aux pieds de son père, et lui demande en grâce de renoncer à son funeste dessein. Il est repoussé. « Inflexible vieillard! lui dit-il, tu ne trahiras ni

» ton fils, ni ta patrie, » et en achevant de prononcer ces mots, il lui brûle la cervelle... Chef de plus de 30,000 hommes intrépides et bien aguerris, il livre aux milices turques des combats dont il sort presque toujours victorieux. Enfin, en 1800, il s'empare de Belgrade, et est proclamé généralissime de la nation des Serviens. Ce n'était point un vain titre qu'il avait consenti à recevoir, ainsi que le prouve le fait suivant. A peine est-il revêtu du pouvoir qui lui est unanimement confié, que les nobles et les chefs des prêtres se réunissent de leur propre mouvement, et forment à Sémandria une espèce de sénat, qui fait des lois, et prend des mesures administratives. Aussitôt que Czerni-Georges en est informé, il rend un décret par lequel il casse les actes émanés de cette assemblée, et déclare « que pendant sa vie personne ne doit » s'élever au-dessus de lui, qu'il » suffit à tout, et n'a pas besoin » de conseils. » Dans une autre circonstance, il donna un ordre terrible, et qui peint l'effrayante énergie de son caractère partagé entre la justice et la barbarie. Un prêtre ayant refusé son ministère à un homme mort, dont la famille ne peut subvenir aux frais de l'enterrement, il les paie de ses deniers, et ordonne que le prêtre soit enseveli vivant dans la fosse du mort. Dans son gouvernement tout absolu, il s'occupa avec un soin particulier d'organiser la discipline militaire, de former de bons artilleurs, et de créer une cavalerie légère, qui pût être opposée avec succès aux Spahis. Le gouvernement turc reconnaissant l'impossibilité de réduire des hommes qu'il a méprisés, et qu'il croyait pouvoir vaincre sans résistance, traite avec eux. Mais ces traités sont aussitôt rompus que formés, et ne servent qu'à alimenter le feu de l'inimitié commune. Les Turcs, loin de pouvoir dompter et anéantir leur plus cruel ennemi, sont bientôt forcés de le reconnaître en qualité d'hospodar de Servie. Une année est à peine écoulée depuis la cessation des hostilités, qu'elles reprennent, en 1804, et s'annoncent par de nouveaux massacres. Czerni-Georges se rend à son camp de Belgrade, et fait de grands préparatifs auxquels la Porte ottomane met fin, en le reconnaissant en qualité de prince de Servie, et en signant avec lui un traité de paix. Dans la même année, son ami et son confident, l'évêque de Monténégro, rédige, sous ses ordres, une constitution pour les Serviens. Les principaux chefs de son armée profitent d'une maladie qui l'éloigne de ses troupes pendant quelques semaines, pour faire éclater la mésintelligence qui règne entre eux. Le retour de Czerni-Georges apaise ces dissensions, et lui permet de résister aux Turcs, qui s'étaient remis en campagne. En 1806, il assiége Schabatz, et prend d'assaut cette forteresse. Sa vengeance contre les Turcs fut égale, dans cette circonstance, aux horreurs qu'ils avaient commises précédemment. Les Bosniaques ayant fait une irruption dans sa patrie, il fut obligé de diviser ses forces. Ses lieutenans repoussèrent, non sans de

grandes pertes, de nouveaux ennemis; et il put continuer la guerre contre le principal corps de l'armée turque, qui parvint à reprendre Schabatz, et eut contre les Serviens des plus terribles représailles. Czerni-Georges apprécialt toute l'importance de cette place; il résolut de la remettre en son pouvoir, à quelque prix que ce fût, et il y rentra en effet dans la nuit du 26 au 27 juin. Nonobstant plusieurs autres succès, il consentit, le 14 octobre, à une suspension d'armes de six semaines, pendant laquelle la paix fut signée. La place de Belgrade était au pouvoir d'un général turc nommé Kusaull-Ali, homme brave et déterminé, qui refusa de la remettre à Czerni-Georges, et ne l'évacua qu'après avoir été réduit à la dernière extrémité. Maître de cette ville, le prince de Servie voulut rentrer en possession de la forteresse de Schabatz, qui lui fut remise par capitulation, le 5 février 1807. Au mois de juillet suivant, attaqué dans son camp près de Widdin par la cavalerie turque bien supérieure à la sienne, il se défendit avec opiniâtreté, reçut dans l'action une blessure à la jambe, et fut forcé de se replier. En septembre, il conclut un traité avec le gouvernement russe; et au mois d'août 1808, un armistice avec le général de l'armée ottomane. Il fit alors repasser à ses troupes la rivière de Morava, et leur fit prendre leurs cantonnemens de l'autre côté de ce fleuve. En avril 1809, à l'instigation des Russes, il recommence la guerre contre les Turcs. Une conspiration formée par plusieurs des principaux chefs de son armée, qui en voulaient à sa vie, ayant été découverte, il les fit mettre à mort. En juillet 1813, il licencie ses troupes, ne conservant que celles qui lui sont utiles pour la sûreté des frontières. La guerre entre lui et ses éternels ennemis recommence en juillet 1814; Czerni-Georges réunit ses forces, bat complétement l'ennemi, et lui fait repasser la Drina. Ce fut son dernier combat. Créé prince russe, et nommé ensuite l'un des généraux de cette nation, il partit pour Saint-Pétersbourg au mois d'octobre suivant, passa quelque temps à Choczin, puis à Semlin, en novembre 1815, pour y mettre ses trésors en sûreté, et retourna à Saint-Pétersbourg en 1816. Présenté à l'empereur Alexandre, ce prince l'accueillit avec distinction. Czerni-Georges vivait paisiblement sur le territoire autrichien, lorsque, fatigué d'un genre de vie si peu analogue à ses habitudes, et dans l'intention, sans doute, de renouer quelques intrigues, ou peut-être seulement entraîné par le désir de reprendre un trésor qu'il avait enfoui dans les environs de Semandria, il passa les frontières turques sans s'être muni des autorisations nécessaires. Quelque soin qu'il eût mis à se déguiser, pour échapper à la vigilance des commandans de la Porte-Ottomane, il fut reconnu, arrêté et conduit au pacha de Belgrade, qui le fit sur-le-champ décapiter. Les feuilles publiques, en racontant la fin funeste de cet homme extraordinaire, annoncèrent que

le grand-seigneur avait donné des ordres pour la punition du pacha : non-seulement ce bruit ne s'est pas confirmé, mais il paraît même que le cabinet de Saint-Pétersbourg n'a demandé aucune satisfaction à cet égard. Voilà comment le portrait de Czerni-Georges fut présenté dans le temps par les feuilles, qui depuis ont annoncé sa mort. « Ce chef a » la taille haute et bien prise, le » visage allongé, mais assez large » par le bas; les yeux petits et en» foncés, le nez pointu et le front » rembruni. Il ne porte que de pe» tites moustaches. Il lie ses che» veux par-derrière en une lon» gue tresse qui couvre tout son » dos; par-devant il les relève, ce » qui donne à son front une hau» teur extraordinaire. Son costu» me, très-simple, ne le distingue » des autres Serviens que par une » paire de pistolets et un poignard, » dont il est toujours muni. Il ne » règne dans ses vêtemens ni goût » ni propreté. Son esprit, plein de » feu et de véhémence, est mas» qué par des dehors froids et a» pathiques; il passe des heures en» tières sans proférer une parole. » Il est absolument dépourvu d'ins» truction; sa bravoure person» nelle couronnée par la fortune » lui a valu sa célébrité. » Si Czerni-Georges n'était pas déjà connu, il serait affligeant d'ajouter à ce portrait qu'il était cruel et avide. Parricide dans une circonstance des plus critiques, il se rend, en 1807, fratricide par une basse vengeance. Un de ses frères lui ayant manqué de respect, il le fit pendre. Voici l'un des moyens qu'il employait pour augmenter ses richesses. Chaque année il allait une fois à la chasse, accompagné de 3 ou 400 pandours, et tous à l'envi s'exerçaient à abattre des loups, des renards, des chevreuils, des biches, etc., etc., dont les forêts de la Servie sont remplies, et le produit de cette chasse était vendu à son seul profit. On prétend, et cette opinion est assez répandue à Nanci, que le père de Czerni-Georges est natif de cette ville (paroisse Saint-Sébastien). On croit même que l'un de ses fils a été capitaine d'artillerie au service de France. Czerni-Georges a laissé plusieurs enfans; l'une de ses filles a épousé un Servien riche, d'une haute naissance; et son fils aîné, qui a environ 19 ans, est employé dans les administrations russes.

CZERNITSCHEFF (LE COMTE DE), lieutenant-général au service de Russie, et l'un des adjudans-généraux de l'empereur Alexandre. Cet officier-général n'était encore que colonel propriétaire d'un régiment de Cosaques, lorsqu'il fut chargé, en 1811, d'une mission diplomatique auprès de l'empereur Napoléon : aucune espèce de célébrité ne recommandait encore ce diplomate improvisé; mais l'accueil qu'il reçut n'en fut pas moins favorable, on se plaisait à honorer en lui le souverain qu'il représentait. M. Czernitscheff, afin de prouver sa reconnaissance, trouva moyen de corrompre, à force d'or et de promesses, quelques employés du ministère de la guerre, et se procura des renseignemens sur les projets et sur les forces militaires

de Napoléon. Un misérable copiste, nommé *Michel*, paya de sa tête cette lâche infidélité. M. de Czernitscheff ayant sans doute atteint son but, et jugeant que le rôle qui lui restait à jouer ne pouvait plus lui offrir que des désagrémens personnels, se hâta de quitter la capitale en oubliant sous le coussin d'un canapé une preuve écrite de l'opération qu'il venait de consommer. Il venait de passer le pont de Kehl lorsque l'ordre de l'arrêter arriva par le télégraphe au préfet du Bas-Rhin. M. de Czernitscheff fut enfin employé dans son grade militaire, et fit la campagne de 1812, où il commanda un corps qui fatigua beaucoup l'armée française dans sa désastreuse retraite de Moscow. En 1813, il prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen, à la suite desquelles les armées alliées furent obligées de rétrograder. Cette campagne et celle de 1814 lui fournirent de nombreuses occasions, étant à la tête d'une division de Cosaques, de harceler les corps français accablés par le nombre, et trahis par leurs alliés. Ce chef de Cosaques leur fit tout le mal qu'il put durant la guerre, cela valait toujours mieux que de séduire des commis pendant la paix. Une ordonnance de S. M. Louis XVIII l'a nommé, en date du 21 septembre 1815, commandeur de l'ordre royal militaire de Saint-Louis. En 1817, il vint en Belgique, chargé près du roi des Pays-Bas d'une mission dont on ignore l'objet. Mais on a remarqué que son arrivée à Bruxelles coïncidait avec celle du duc de Wellington, et avec un redoublement de persécution envers les trente-huit Français proscrits par l'ordonnance du 24 juillet 1815.

CZERNITSCHEFF (LE COMTE DE), amiral russe, conseiller privé de l'empereur Alexandre, chevalier des ordres de Saint-Wladimir de première classe, et de Saint-Alexandre-Newski, n'est pas de la même famille que le précédent. Fils d'un ancien ministre de la marine, et possesseur d'une grande fortune, il s'est signalé par une manie assez bizarre de trancher du souverain dans ses dépenses et dans ses libéralités. Retiré aujourd'hui dans ses terres avec une fortune considérablement diminuée, il a substitué la bienfaisance à la prodigalité, et fait du bien sans ostentation.

CZETWERTINSKI (N.), prince polonais, se montra d'abord dévoué aux intérêts de son pays, et combattit avec énergie l'influence que le cabinet de Saint-Pétersbourg exerçait dans le gouvernement de Pologne; mais, partageant bientôt la défection de son ami, le général Branicki, grand-maréchal de la couronne, et comme lui attaché à la confédération patriotique, il devint odieux au peuple, qui demanda à grands cris son arrestation, lors de l'insurrection de Varsovie, du 18 avril 1794, contre les Russes et les Polonais leurs partisans. Détenu pendant quelque temps, et traduit devant le tribunal criminel créé à cette époque, il eût peut-être été absous par les juges, qui différaient de prononcer la peine capitale, lorsque, dans une nouvelle insurrection qui éclate le 27 juin suivant, le peu-

ple furieux se porte à la prison, s'empare de Czetwertinski, le traîne sur la place publique, et lui fait subir le supplice des traîtres. Branicki, réfugié à Saint-Pétersbourg, reçut de Catherine II la récompense des services qu'il avait rendus à la Russie; il fut élevé au rang de général en chef.

D

DABADIE (Jean-Melchior), membre de l'assemblée constituante, maréchal-de-camp, ancien inspecteur des fortifications, l'un des commandans de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, naquit, en 1748, à Castelnau-de-Magnoac, département des Hautes-Pyrénées. Issu d'une famille ancienne et considérée dans sa province, et élevé à l'école de Mézières, il entra à 21 ans dans le corps du génie. Après avoir servi, pendant plusieurs années, dans les principales villes frontières, le jeune Dabadie fut envoyé à la Martinique, et s'y trouvait au moment où les habitans des provinces septentrionales de l'Amérique prirent les armes pour se soustraire au joug oppresseur de l'Angleterre; il reçut ordre de se réunir aux militaires français que Louis XVI envoya au secours des insurgés américains. Après avoir partagé les travaux et la gloire de ces guerriers généreux, Dabadie revint en France. Il fut nommé député aux états-généraux de 1789, par le pays des *Quatre-Vallées*, où sa famille et lui-même jouissaient de la plus honorable considération. S'il ne fut point orateur brillant, il se montra député utile par la part qu'il prit aux travaux du comité militaire, dont il devint membre, et au nom duquel il fit à l'assemblée plusieurs rapports importans. Lorsqu'en 1792, la guerre éclata entre la France et les puissances de l'Europe, loin de déserter les drapeaux de son pays, il rejoignit l'armée du Nord, et se distingua dans les opérations offensives et défensives de cette première campagne de la liberté. Envoyé, en 1793, à l'armée de l'Ouest, il se fit remarquer à la bataille de Saumur, où il eut un cheval tué sous lui. Chargé de la défense du château de cette ville, il y fut fait prisonnier. Après la pacification des provinces insurgées, Dabadie reprit le cours de ces travaux, plus utiles que brillans, qui consistent à préparer pendant la paix des moyens de résistance et d'attaque pour les temps de guerre; il fut tour à tour membre du comité des fortifications, de celui de défense, et de plusieurs commissions chargées de rédiger des règlemens pour le service du génie, et de perfectionner la théorie des fortifications. Employé en qualité de colonel, pendant la campagne de 1800, en Italie, il dirigea l'attaque du fort de *Bard de San-Giuliano*, les travaux pour le pas-

sage de la *Sésia* et du *Tésin*, et se montra avec honneur, parmi les combattans, à la journée de Marengo. Après le traité qui suivit de près cette grande victoire, le colonel Dabadie revint en France; la place de chef du personnel de son arme au ministère de la guerre, et la direction du génie à Paris, lui furent confiées en même temps. A la fin de l'année 1805, l'empereur le nomma commandant du génie à l'armée du Nord; en 1807, il se rendit à la grande-armée, où ses services, et particulièrement les travaux de défense de l'importante place de *Thorn*, lui méritèrent le grade de général de brigade. Appelé en Espagne, pour commander le génie au corps d'armée du général Dupont, il subit les fâcheuses conséquences de la honteuse capitulation de Baylen, et fut fait prisonnier. De retour à Paris, il en partit bientôt pour se rendre à l'île d'Aix, alors menacée d'un siége. Il repassa de nouveau les Pyrénées, pour diriger l'exécution des grands projets qui devaient être exécutés sur divers points de la péninsule espagnole, ainsi qu'au port du *passage la Santona*; les événemens militaires interrompirent l'exécution de ces projets. Le général Dabadie se trouvait à la défense de Paris, en 1814. Il fut employé en 1815, en qualité de commandant du génie, au corps d'armée du général Lamarque. Il exerça encore pendant quelques années les fonctions d'inspecteur de son arme; mais, lors de la formation du cadre de l'état-major-général de l'armée, il fut mis à la retraite. Après avoir parcouru une carrière toujours utile et quelquefois glorieuse, le général Dabadie fut enlevé à ses parens et à ses amis au mois de mars 1820, dans la 72e année de son âge. Une forte incurie fut le trait distinctif de son caractère, qui d'ailleurs se faisait remarquer par la douceur et la bonté. Il est à regretter que ce général, qui avait vu commencer la révolution, qui en avait suivi toutes les phases en observateur sans enthousiasme, en patriote éclairé, et qui avait eu des relations avec un grand nombre de personnages distingués, n'ait pas laissé des mémoires que son impartialité, la sûreté de ses souvenirs et la justesse de son esprit, auraient rendus aussi curieux qu'intéressans.

DABOVILLE (M. T.), grand-officier de la légion-d'honneur, fit la guerre d'Amérique en qualité de général d'artillerie, sous les ordres de Rochambeau. A son retour en France, il continua de servir dans la même arme, et fut nommé, en 1792, commandant de l'armée du Nord et des Ardennes. L'année suivante, il publia une proclamation contre la défection de Dumouriez; et après le 18 brumaire, fut successivement directeur de l'arsenal de Paris, et premier inspecteur-général de l'artillerie. Titulaire de la sénatorerie de Besançon en mai 1804, il fut nommé, seize mois après, commandant des gardes nationales du Doubs et de deux autres départemens voisins. On lui doit l'invention des roues à moyeu de métal, dites *roues à voussoir*, dont les *vélocifères* font

usage, et qui furent exposées publiquement en 1802, avec les produits de l'industrie française.

DABRAY (J. S.), député du département des Alpes-Maritimes à la convention nationale, fut décrété d'arrestation en octobre 1793, comme signataire de protestations contre la journée du 31 mai. Un nouveau décret du 8 octobre 1794 le rappela dans le sein de la convention après la mort de Robespierre. De là il passa au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en 1797 pour y être réélu quelque temps après. En 1803, ses fonctions cessèrent par suite du tirage au sort. Il faisait alors partie du corps législatif.

DACIER (Bon-Joseph), secrétaire perpétuel de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, est né, en 1742, à Valognes, département de la Manche. Le nom de M. Dacier est, depuis longues années, consacré dans les lettres par l'érudition et par des travaux utiles, et ce savant l' soutenu avec honneur. Il termina ses études à Paris, et fut présenté par M. de Foncemagne à l'académie des inscriptions et belles-lettres, où il fut admis en 1772, et dont il devint secrétaire perpétuel en 1782, fonctions qu'il n'a cessé de remplir que dans l'intervalle de la suppression des académies, de 1793 à 1795. Le choix de l'académie fut pour elle d'une grande utilité: M. Dacier, par ses soins et ses sollicitations, ayant réussi à faire doubler la valeur du jeton de présence accordé aux académiciens, à faire augmenter le nombre des académiciens pensionnaires, et à fonder le *comité des manuscrits*, qui a déjà publié dix volumes de *Notices et Extraits* d'ouvrages inédits en langues anciennes et modernes, tirés de la bibliothèque du roi et autres établissemens publics. En 1784, M. Dacier avait été nommé par *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII, historiographe des ordres réunis de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel, dont ce prince était grand-maître. M. Dacier fit partie, en 1790, de la municipalité de Paris que destitua la municipalité improvisée dans la matinée du 10 août 1792. Nommé conservateur-administrateur de la bibliothèque nationale en 1800, et membre du tribunat en 1802, ce savant n'en a pas moins continué ses nombreux et utiles travaux. Il a publié: 1° sans nom d'auteur, avant sa réception à l'académie, une traduction d'*Elien*; 2° *la Cyropédie*, traduite de Xénophon, 1777, 3 vol. in-12; 3° *Recueil des travaux de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, 10 vol. in-8°. Toute la partie relative à l'*Histoire de l'académie*, et un grand nombre de *mémoires*, sont de lui. 4° *Éloges des Académiciens*; 5° *Notices* et *Extraits* de manuscrits de la bibliothèque du roi; 6° *Histoire* et travaux de la classe de littérature ancienne et moderne, et de la nouvelle académie des belles-lettres, réorganisée en 1816. Ce recueil comprend l'*histoire* et les *mémoires* de cette compagnie savante, depuis sa réorganisation consulaire jusqu'en 1817, et les *éloges* des académiciens morts dans cet intervalle. Il paraît déjà 6 vol.; les tom. 7 et 8 sont sous

Mr. Dacier.

Fremy pinx.t et Sculp.

presse; 7° *Notices historiques sur la vie et les ouvrages de Du Theil et de Heyne, associé étranger*, 1816; 8° *Iconographie ancienne* de M. Visconti, 1811, 3 vol. in-4°. M. Dacier a rédigé en grande partie le texte de cet ouvrage. 9° *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. de Choiseul-Gouffier*, Paris, 1819. M. Dacier s'était occupé, pendant plusieurs années, d'un travail fort important sur l'historien Froissart, dont il devait donner une nouvelle édition. Comme Froissart est, pour son époque, l'historien le plus digne de foi, et aussi le plus habile, et que les éditions françaises, de même que les magnifiques éditions d'Angleterre, ne contiennent qu'une portion du texte de cet historien, on ne peut pas douter que l'édition complète de son ouvrage, telle que M. Dacier l'avait préparée en consultant tous les manuscrits connus, ne fût d'un très-grand intérêt pour les annales de la France et celles de quelques nations voisines, au 14me siècle. Elle se placerait utilement à côté des grandes collections que des corps savans ou des hommes habiles sont parvenus à former sous les auspices du gouvernement, notamment les *ordonnances des rois de France* et les *historiens des Gaules et de la France*, qui ont chacune aujourd'hui 17 vol. in-folio. Le rapport de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'institut, du 20 février 1808, rend compte en ces termes de l'événement qui a empêché l'auteur de continuer son travail : « La correspondance de M. Dacier, avec » les savans placés près de toutes » les grandes bibliothèques de l'Europe, l'avait mis à portée de collationner tous les manuscrits » connus de cet écrivain; de même que la communication de » tous les monumens historiques » conservés dans le trésor des chartes et dans les autres dépôts, lui » avait fourni tous les moyens de » rétablir la chronologie, et de » rectifier les faits ou d'en constater la vérité. L'ouvrage était » presque terminé; il aurait formé » 4 vol. in-folio, dont le premier » était imprimé presque en entier, » lorsqu'on enleva les papiers du » secrétariat de l'académie des » belles-lettres, où M. Dacier, en » sa qualité de secrétaire perpétuel, déposait la partie de son » travail personnel ou académique, regardée comme en état » d'être livrée à l'impression. Il y » a perdu la fin du 1er volume, le » commencement du 2e, contenant ensemble à peu près six » années de l'histoire et une préface historique très-étendue, » dans laquelle il rendait compte » de son travail, et donnait la notice de tous les manuscrits et de » tous les actes originaux qu'il avait mis à contribution. On pourrait réparer cette perte et combler la lacune, si l'on jugeait jamais à propos de rendre utile le » travail que M. Dacier a fait sur » un historien aussi intéressant » que Froissart. » M. Dacier a été nommé l'un des assistans ou conseillers du *Journal des Savans*, rétabli par une ordonnance du roi, de 1816. Membre de la légion-d'honneur, depuis la création de cet ordre, M. Dacier en devint officier après la première restaura-

tion. Il a été nommé plus récemment chevalier de Saint-Michel. Une chose rare et digne de remarque, c'est que ce savant célèbre est membre de l'académie depuis *cinquante* ans, et le vétéran de tous les académiciens.

DACOSTA, marquis de Beauregard, vint à Paris en 1815, pour y réclamer, de la part du roi de Sardaigne, quelques objets d'arts, qu'on lui avait enlevés. Il a publié à Turin, en 3 vol. in-8°, des *Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie* et sur les pays soumis à sa domination, depuis le commencement du 11e siècle jusqu'en 1796. Il est aujourd'hui quartier-maître général de l'armée piémontaise. Un autre ouvrage ayant pour titre, *Récit de la persécution de Dacosta emprisonné à Lisbonne par l'inquisition pour le prétendu crime de franche-maçonnerie*, 2 vol. in-8°, 1811, appartient à un autre Dacosta Perreira Furtado de Mendoz (Hippolyte-Joseph), né au Bresil, et docteur ès-lois de l'université de Coimbre.

DADAOUST, auteur d'une traduction en vers de l'art poétique d'Horace, publiée à Paris en 1803. Cet ouvrage se fait plutôt remarquer par la facilité du poète que par la fidélité du traducteur. Il a aussi publié, en 1816, l'*Air*, poëme en 4 chants, in-8°, où l'on retrouve également de beaux vers et de belles descriptions.

DAENDELS, général hollandais, naquit à Elburg en 1760. Après la défaite du parti des patriotes par celui du stathouder, il se réfugia en France, où Dumouriez le fit servir comme lieutenant-colonel dans son expédition contre la Hollande, en 1793. L'année suivante, il combattit sous les enseignes de Pichegru, et Moreau l'employa aussi comme général de brigade dans sa division. Partout il montra le courage qui l'avait signalé dès sa plus grande jeunesse dans le parti des patriotes; et la prise de Courtray, les victoires de Tournay, Courtray et Ingelmunster lui furent dues en partie. Après plusieurs tentatives, il s'empara le 28 décembre de l'île de Bomel et du fort Saint-André, fit un grand nombre de prisonniers, et enleva 60 pièces de canon à l'ennemi qu'il poursuivit jusqu'au-delà du Wahal. Le 20 juin 1795, sa patrie le rappela en lui conférant le grade de lieutenant-général; et vers la fin de 1797, il parut favoriser les changemens qui amenèrent la formation du directoire batave: mais le parti républicain s'étant accru sur ces entrefaites, et n'ayant choisi les agens du pouvoir que parmi ses partisans, Daendels, qu'on jugeait du parti aristocratique, et dont l'opposition donnait de l'ombrage, fut signalé comme ennemi du nouvel ordre de choses, et son arrestation fut décidée. Ce général vint à Paris porter ses plaintes au directoire; et ayant reçu l'autorisation d'opérer une nouvelle révolution, il se rendit secrètement à la Haye, et suivi de quelques compagnies de grenadiers bataves, il fit investir le directoire hollandais en plein jour, et garder à vue chacun de ses membres. Par ce trait hardi, Daendels changea les autorités, qu'il organisa

d'après un nouveau système. Il montra beaucoup d'intelligence et d'intrépidité à la tête de l'armée batave qu'il commandait en 1799 lors de la descente des Anglo-Russes en Hollande. Néanmoins, il resta long-temps sans emploi, à cause d'un écrit qu'on lui attribuait, et dont il ne put persuader qu'il n'était pas l'auteur. C'était une espèce de motion tendant à renouveler le 21 juin, jour de son entrée à main armée dans le directoire. En 1806, il fut remis en activité, fit la campagne contre la Prusse, s'empara de l'Oost-Frise, au mois d'octobre, à la tête d'une division hollandaise, et établit son quartier-général à Embden, fut ensuite nommé gouverneur de Munster et colonel-général de la cavalerie hollandaise. En février 1807, le nouveau roi de Hollande l'éleva au grade de maréchal de ses armées, et de gouverneur-général de l'Inde. Il reçut alors le grand-cordon de l'ordre royal de l'Union de Hollande. Quand le général Jansens l'eut remplacé dans son gouvernement en 1811, Daendels revint en France, et fit la campagne de Russie sous les ordres du général Rapp, en qualité de général de division. A la défense de Modlin, il déploya la présence d'esprit et le courage qui l'ont constamment distingué dans le cours de sa vie militaire. Enfin, en 1814, il a été nommé gouverneur-général des forts hollandais sur la côte d'Or en Afrique. On a de lui un ouvrage en 4 volumes in-folio, renfermant l'exposé de son administration dans les Indes-Orientales hollandaises, depuis 1808 jusqu'en 1811.

DAGAR ou D'AGAR a fait paraître en 1816 un *Code de contributions indirectes*, in-8°. Il avait auparavant publié un nouveau *Dictionnaire de droit et de pratique* civile, commerciale, criminelle et judiciaire, 1801, 3 vol. in-4°, et un *Projet de répression de la mendicité*, 1807, in-8°. Ce dernier ouvrage se fait surtout remarquer par les idées philanthropiques de l'auteur.

DAGOBERT (Louis-Auguste) naquit à Saint-Lô, département de la Manche. Issu d'une famille noble, et destiné à la carrière des armes, ses études furent analogues à cette profession; et il entra, en qualité de sous-lieutenant, dans le régiment de Tournaisis. Il fit les premières campagnes de la guerre dite de *sept ans*, obtint tous ses grades sur le champ de bataille, et fut employé, en 1792, à l'armée d'Italie, comme maréchal-de-camp, sous les généraux Anselme et Biron : ce dernier fit de lui le plus grand éloge. Le général Dagobert passa, en 1793, à l'armée des Pyrénées-Orientales, sous le général de Flers. Attaqué par les Espagnols devant la place de Mont-Louis, dont il avait le commandement, il remporta sur eux une victoire complète; et en obtint, le 4 septembre suivant, une plus importante près d'Olette : il prit à l'ennemi 14 canons, toutes ses voitures et munitions, et le poursuivit sans relâche jusqu'à Villefranche, où il entra. Il fut encore vainqueur, le 4 octobre, en avant de la ville de Campredon, où il pénétra de vive force; mais dont

il sortit bientôt, n'étant pas soutenu par les autres corps de l'armée française. Le 4 avril 1794, il obtint de nouveaux succès à Monteilla; il prit Urgelle, enleva des canons, et fit bon nombre de prisonniers. Il fut tué, le 21 du même mois, étant vivement occupé de la conquête de la Cerdagne espagnole. La convention nationale décréta la mention honorable de ses services, et l'inscription de son nom sur une colonne du Panthéon français. En l'an 3 de la république, le général Dugommier rappela ses services, et demanda que le nom de son ami Labarre fût inscrit à côté du sien. Le général Dagobert avait publié, en 1792, une *Nouvelle méthode de commander l'infanterie d'après les ordonnances grecques et romaines.*

DAGUES DE CLAIRFONTAINE (Simon-Antoine-Charles), né en 1726, et mort vers la fin du siècle passé, est l'auteur d'un *Éloge historique d'Abraham Duquesne,* 1766, in-8°; d'*Anecdotes historiques, morales et littéraires du règne de Louis XV*, 1767, in-12; d'une brochure intitulée : *Premier cri d'un cœur français sur la mort de la reine,* 1768, in-8°, et d'un autre ouvrage en 2 vol. ayant pour titre : *Bienfaisance française, ou mémoires pour servir à l'histoire de ce siècle,* 1778, in-8°. Ce dernier livre, qui n'a d'intéressant que le titre, est plein de niaiseries que l'auteur a extraites des gazettes de son temps, lesquelles ne raisonnaient guère mieux que celles d'aujourd'hui. M. Dagues était membre de l'académie d'Angers et de la société d'agriculture de Tours.

DAGUIN (Jean-Joseph), président à mortier au parlement de Toulouse, naquit dans cette ville. Il étudiait encore lorsqu'il remporta un prix de poésie latine à l'académie de Rhodez. Devenu conseiller au parlement à 21 ans, il ne tarda pas à se distinguer dans sa compagnie par ses talens, ses connaissances et sa fermeté. Ce fut lui qui, de concert avec Ruffin, son ami, magistrat appartenant à la même cour, travailla pendant vingt ans à ces remontrances énergiques qui importunèrent si souvent les ministres, et qu'ils n'osèrent pas toujours repousser. Le chancelier Maupeou, cet ardent fauteur du despotisme, ne négligea pas de punir Daguin de son éloquente opposition. Ce vertueux magistrat fut plus maltraité que ses collègues en 1771, lors de la destruction de la magistrature; et le lieu de son exil fut le plus rigoureux qu'on put choisir. Par suite de la proscription du parlement de Toulouse, sous le règne de la terreur, Daguin fut amené à Paris, et livré au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 14 juin 1794. Il mourut avec beaucoup de fermeté, après voir refusé de répondre aux interpellations de Fouquier-Tinville, président du tribunal.

DAILLANT-DE-LA-TOUCHE a inséré plusieurs articles dans l'*Année littéraire* de 1754 à 1776. Nous avons aussi de lui quelques autres ouvrages, comme les *Caprices poétiques*, qui furent publiés en 1794, in-12; des *Contes en vers*, dont la 2me édition parut in-12, 1784, et un poëme en 8 chants

intitulé l'*Enfant prodigue*, qu'on imprima en 1785, in-8°. C'est à lui qu'on attribue encore l'*Éloge de Molière*, 1769, in-8°, *la Lettre à M**** sur l'ouvrage ayant pour titre *Essai sur le caractère des femmes, par M. Thomas;* et enfin, *un abrégé des ouvrages d'Emmanuel Swedenbourg, contenant sa doctrine sur la Jérusalem céleste*, 1788, in-8°.

DAILLY (Marc-François), député du tiers-état du bailliage de Chaumont en Vexin aux états-généraux, procureur-général-syndic de l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France, conseiller-d'état, etc., naquit en 1724, et mourut en août 1800. Il s'adonna, presque toute sa vie, à l'étude de l'administration des finances, et fit paraître plusieurs mémoires sur l'économie politique, l'agriculture et les finances. Ces travaux, concertés avec Turgot, d'Ormesson, Franklin, Malesherbes et Necker dont il était l'ami, n'indiquent pas moins un cœur droit qu'un esprit éclairé. Dailly devint successivement premier commis des finances, directeur-géneral des vingtièmes, et conseiller-d'état. Après avoir siégé, comme président d'âge, aux états-généraux de 1789, où il était député, il quitta, pendant la tempête révolutionnaire, la place de membre du département de Paris, à laquelle on l'avait appelé après la session. En novembre 1799, il fut nommé sénateur, dignité qu'il ne conserva pas longtemps, sa mort étant survenue quelques mois après son élection.

DALAYRAC (Nicolas), compositeur célèbre, membre de l'institut national, de l'académie de Stockholm, etc., naquit à Muret en Commminge, le 13 avril 1753. Il montra, dès l'enfance, un goût décidé pour la musique, comme le prouve une petite anecdote que nous allons rapporter. Son père, qui le destinait au barreau, lui avait accordé, quoique avec peine, un maître de violon. Les soins qu'il apportait à l'étude de cet instrument lui firent oublier les vues paternelles. On se fâcha contre le jeune mélomane, et son maître lui fut retiré. Dalayrac, dont le goût pour la musique s'irrita par cette gêne, s'avisa d'un expédient qui n'était peut-être pas sans danger : pour suivre son penchant favori, et afin d'étudier, sans que ses parens l'entendissent, il montait tous les soirs sur le toit de sa maison, et ce furent des religieuses d'un couvent voisin qui trahirent son secret. Le père, vaincu par la persévérance du fils, le laissa libre de suivre ses goûts ; et désespérant même d'en faire jamais un avocat, il le fit entrer dans les gardes du comte d'Artois. En 1774, Dalayrac vint à Paris, où il ne tarda pas à se lier avec Grétry, Saint-Georges et Langlé, qui lui apprit les élémens de la composition. Il débuta dans la carrière qu'il allait décidément parcourir, en publiant, sous le nom d'un maître italien, des quatuor de violons, où l'on remarquait beaucoup d'élégance et de facilité. Ce fut lui qui composa, en 1778, la musique de la fête que donnèrent à Franklin les membres de la loge des Neuf-Sœurs. Deux actes d'opéra, *le Petit Souper* et *le Cheva-*

lier à la mode, qu'il fit paraître trois ans après, obtinrent à la cour le succès le plus brillant. Sa réputation alla dès lors toujours en croissant; et pendant 28 ans qu'il travailla pour le théâtre de l'Opéra-Comique, il compta presque autant de succès que de compositions. Il avait l'imagination vive, féconde, extrêmement variée, et personne peut-être n'a fait dans la musique un usage plus heureux de l'harmonie imitative; personne n'a mieux réussi que lui dans les genres les plus opposés. Cet artiste, aussi recommandable par les qualités du cœur que par les talens, annula lui-même, en 1790, le testament de son père, qui l'instituait unique héritier, au préjudice d'un frère cadet, et cela dans un moment où une faillite venait de lui faire perdre le fruit de dix années de travaux. Il mourut à Paris, le 27 novembre 1809. Ses restes furent déposés dans son propre jardin à Fontenay-sur-Bois; et son buste, exécuté par Cartellier, fut placé dans le foyer de l'Opéra. La vie de Dalayrac fut publiée un an après sa mort, par M. C. G. Pixerecourt, *Paris*, in-12. Nous avons de ce célèbre compositeur 56 opéras. Nous nous bornerons à citer ici les principaux : *l'Éclipse totale* (1782); *le Corsaire* (1783); *la Dot* (1785); *Nina, ou la Folle par amour* (1786); c'est la pièce où Dalayrac a montré le plus de génie, et l'on ne peut qu'admirer l'art avec lequel il y a su saisir les intonations incertaines et peu liées du délire. Il fit ensuite paraître *Azémia, ou les Sauvages*; *Renaud d'Ast* (1787); *Sargines* (1788); *les deux petits Savoyards*; *Raoul, sire de Créqui* (1788) *la Soirée orageuse* (1790); *Camille, ou le Souterrain*; *Philippe et Georgette* (1791); *Ambroise*; *Roméo et Juliette* (1793); *Adèle et Dorsan* (1795); *Gulnare* (1797); *Alexis*; *le Château de Monténéro* (1798); *Adolphe et Clara* (1799); *Maison à vendre* (1800); *Picaros et Diego* (1803); *La Jeune Prude* (1804); *Gulistan* (1805); *Lina* (1807), etc. La mort l'empêcha de mettre en scène une pièce dont il attendait beaucoup : *le Poète et le Musicien*. Les paroles en étaient de M. Dupaty. Elle fut imprimée, quelque temps après, avec un prologue, à l'honneur de Dalayrac.

DALBERG (Charles-Théodore-Antoine-Marie, baron de), archevêque de Tarse, prince-primat, grand-duc de Francfort, etc., est un des hommes qui ont le plus honoré l'état ecclésiastique, tant par l'étendue de ses lumières que par ses qualités personnelles. Il naquit, le 8 février 1744, à Herrusheim, près de Worms, seigneurie qui appartenait à sa famille. Son éducation fut commencée chez ses parens, et achevée dans les universités de Gœttingue et de Heidelberg, où il obtint les plus brillans succès, ce qui détermina ses parens à le faire entrer dans l'état ecclésiastique, quoiqu'il fût l'aîné de sa famille; mais cette carrière était la plus importante pour la noblesse immédiate, parce qu'elle conduisait aux plus hautes dignités de l'église, et à celle de prince souverain. Le baron de Dalberg fut successivement chanoine capitulaire de

Mayence, de Worms et de Wurtzberg, conseiller intime, gouverneur civil de la principauté d'Erfurt, et président de l'académie des sciences de cette ville. L'usage auquel il employait déjà son immense fortune, fit présager les heureux résultats qui devaient être un jour la suite de son administration : en effet, la plus grande partie en était consacrée au soulagement des pauvres, à l'encouragement des sciences, et à l'entretien d'une maison ouverte à tous les étrangers et à tous les hommes de lettres. Il n'était encore âgé que de 23 ans, lorsqu'il publia la 10e édition de ses *Réflexions sur l'Univers*, ouvrage qui avait excité l'enthousiasme de tous les philosophes. Il s'occupait aussi, dans le même temps, à rédiger divers mémoires sur des matières d'administration, sur les mathématiques, les beaux-arts; et la plupart de ces productions furent insérées dans les journaux allemands. Il avait aussi été nommé gouverneur de la principauté d'Erfurt, et ce théâtre fut un des premiers où il déploya les grands talens dont il était doué pour l'administration. Il adopta les *idées nouvelles*, qui sont bien anciennes, quoi qu'en *dise l'ultracisme*, et les ennemis même les plus déclarés de Dalberg conviennent des heureux succès qui suivirent son système de gouvernement. En effet, l'agriculture fut encouragée par des primes; les manufactures et toutes les branches de commerce reprirent une activité nouvelle; et le tiers-état, réintégré dans ses droits, fut appelé à remplir toutes les fonctions. La réputation de Dalberg s'accrut avec la confiance que lui témoignaient toutes les classes, et il fut élu coadjuteur de l'électorat de Mayence, en 1795, après avoir gouverné dix ans la principauté d'Erfurt. Il est probable que la rivalité des cabinets de Vienne et de Berlin contribua beaucoup à l'élever à cette dignité. Il fut nommé peu après à l'archiépiscopat de Tarse, et n'en conserva pas moins le gouvernement de sa principauté d'Erfurt, où il continua de fixer sa résidence jusqu'à l'époque où la mort de l'électeur, en 1803, l'appela à la régence. Quand la révolution eut éclaté en France, il en adopta les principes, ou plutôt elle ne servit qu'à faire connaître ceux qu'il avait toujours professés. Cependant les malheurs dont il crut l'empire germanique menacé le portèrent à se déclarer contre l'envahissement de l'Allemagne par les troupes françaises; et obligé, comme coadjuteur, de s'expliquer sur une déclaration du ministre d'Autriche, il disait, le 22 mars 1797 : « Dans » la crise d'un danger pressant, il » s'agit bien plus d'agir que de dé» libérer. N'oublions pas, dans le » cours d'une négociation, la ré» flexion de ce sénateur, *dum de» liberatur Romæ, perit Sagun» tum;* » et, après avoir ensuite proposé de réunir toutes les forces dans les mains de l'archiduc Charles, il ajoutait : « Si Mack » en Italie, et l'archiduc en Alle» magne, ne déploient pas la » plus grande énergie, craignons » que, dans le cours de cette an» née, les Français ne changent

» le système politique de l'Euro-» pe. » Cette prédiction devait se vérifier bientôt; et il n'est pas difficile de voir que le baron Dalberg ne la fit ici qu'afin d'activer le flegme germanique, et de prévenir ainsi les malheurs qui allaient fondre sur sa patrie, et dont il n'était pas encore permis d'espérer un bien qui pût les compenser. Mais il y avait autant de différence entre Mack ou l'archiduc et Scipion, qu'il pouvait y avoir d'analogie entre Annibal et Bonaparte. Tout fléchit devant nos armées; et l'évêque de Constance, fidèle à ses principes de philanthropie, parut s'attacher aux intérêts de la France, afin de tirer au moins des événemens tout le parti possible pour le bonheur du peuple. A la mort d'Émeric-Joseph, et après le traité de Lunéville, l'électorat de Mayence fut considérablement diminué; mais la sécularisation, qui eut aussi lieu dans le même temps, conféra au baron Dalberg la nouvelle dignité d'électeur archi-chancelier de l'empire. Il est vrai qu'on lui imposa l'obligation de renoncer à la principauté de Worms, et à celle de Constance, dont il avait pris possession en 1799; mais on joignit à l'électorat nouvellement sécularisé les principautés d'Asschaffenbourg, Ratisbonne et Wetzlar. Il se conduisit dans ses nouveaux états d'après le système d'administration qu'il avait suivi à Erfurt; et les résultats qu'il en obtint ne furent pas moins heureux, et ne lui concilièrent pas moins l'affection du peuple. Il sécularisa aussi tous les monastères et les chapitres; mais quoique cet acte soit plus conforme à l'esprit du christianisme que l'institution du pouvoir temporel de l'Église, il lui attira la haine du clergé, comme les intérêts du gouvernement français, dont il se rapprochait chaque jour de plus en plus, lui avaient attiré celle de la haute noblesse germanique. En 1804, il vint à Paris, au couronnement de Napoléon; et le gouvernement, ainsi que les savans, le reçurent d'une manière très-distinguée. Il assista à quelques séances de l'institut, et fut nommé, le 5 nivôse, associé étranger de la troisième classe, puis membre de la commission établie pour procurer la connaissance des travaux allemands dans les sciences et dans les arts. Ses relations épiscopales furent toujours réglées d'après les principes qui séparent le pouvoir spirituel du pouvoir temporel, et qui admettent l'indépendance du saint-siége dans l'exercice des fonctions apostoliques. Il rendit aussi les lois relatives aux mariages et aux divorces conformes aux principes de l'église catholique, en modifiant quelques articles du nouveau code adopté dans ses états. L'organisation de la confédération rhénane vint encore apporter quelque changement dans sa position, et d'électeur archi-chancelier il devint prince-primat. Ce fut alors qu'il manifesta tout son dévouement pour la France, en adoptant Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie, pour son successeur. En 1810, l'empereur le consulta dans les discussions qu'il eut avec le clergé de France, et sur-

tout avec un conseil d'évêques alors réunis à Paris. Vers le même temps il se désista, en faveur de la Bavière, de la possession de Ratisbonne, et on lui donna en échange la ville de Francfort avec le titre de grand-duc, et le comté de Hanau. Quoique ses revenus ne s'élevassent pas au-delà de 5,000,000 de francs, et que son nouvel état contînt un million d'habitans, il parvint à les rendre heureux, même au milieu des calamités que la guerre entraîne nécessairement à sa suite. Il avait réduit lui-même sa liste civile à une modique somme, et venait au secours de ceux de ses sujets qui avaient eu le plus à souffrir. Lors de la retraite des Français, en 1813, il se rendit dans son évêché de Constance, dont il conserva l'administration ecclésiastique, et où il vécut en simple particulier. Après que les alliés furent entrés dans Francfort, il abdiqua entre les mains du roi de Bavière, à cause de l'alliance de ce souverain avec le prince Eugène, son successeur. Il se retira plus tard à Ratisbonne, où il reçut, par l'acte du congrès de Vienne, la pension de cent mille florins, qui avait été stipulée en 1803 aux électeurs de Cologne. Il mourut à Ratisbonne, le 10 février 1817. Outre les *Réflexions sur l'univers*, et les mémoires dont nous avons déjà parlé, Dalberg a aussi publié un grand nombre d'autres ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : 1° *Des rapports entre la morale et la politique*, 1780. Ce traité n'est que l'exposé des principes d'administration qu'il adopta dans son gouvernement. 2° *Principes de l'esthétique, leur application et leur développement futur*. Cet ouvrage, dédié à son neveu le duc de Dalberg, est plein d'idées neuves et ingénieuses, particulièrement dans l'application des principes du beau aux rapports des sciences et de la vie particulière. 3° *De la connaissance de soi-même, comme principe général de la philosophie*, Erfurt, 1793, in-8°; 4° *Du maintien des constitutions des états*, ibid., 1795, in-4°; 5° *De l'utilité de la stéatite pour des ouvrages de l'art, et surtout pour les gravures en pierres fines*, Erfurt, 1800, in-8°; 6° *Réflexions sur le caractère de l'empereur Charlemagne*, 1806, in-8°; 7° *Périclès*, 1806, etc., etc. Tous ces ouvrages indiquent également une grande variété de connaissances et un jugement profond. Le caractère distinctif du baron Dalberg était un grand amour pour l'humanité, et une espèce d'enthousiasme pour tout ce qui avait rapport au perfectionnement des institutions sociales. Appelé successivement aux plus hautes dignités pendant l'époque la plus orageuse de notre histoire, il sut, par la sagesse de ses mesures, prévenir non-seulement les calamités presque inséparables de la guerre, mais faire fleurir encore les arts, les sciences, le commerce, et rendre enfin le peuple heureux, dans un temps où l'on peut regarder comme un bien tous les sacrifices qu'on n'est pas obligé de faire. Il établit des galeries de tableaux et des bibliothèques publiques à Erfurt, à Ratisbonne, à Asschaffenbourg, à

Francfort, et dans quelques autres villes; et partout il fut environné de l'affection des peuples, qui est la plus douce récompense des bienfaits d'une sage administration. Nous terminerons cette notice en rapportant ici deux lettres qu'il écrivait en 1814, et qui pourront servir à expliquer quelques-uns des faits dont se compose son histoire. Il disait, dans la première adressée à un de ses amis: « Je n'obtiendrai pas la bienveillance de l'empereur d'Autriche dans la crise de nos jours, puisque je n'ai jamais voulu oublier son abandon à l'époque de la sécularisation des siéges d'Allemagne, ni l'outrage de vendre Mayence pour obtenir Venise, à laquelle il n'avait aucun droit. Quant au pape, je respecte et j'honore son grand caractère; mais je ne puis abandonner mon vicaire-général, le baron de Wessemberg, aux persécutions de la cour de Rome, suscitées par les calomnies du nonce de Lucerne. » La même année, il fit la réponse suivante à un mémoire dirigé contre lui par M. de Schlegel. « Les inculpations de la note de Schlegel sont faciles à réfuter. Ce n'est pas moi qui ai abandonné la cause de l'empereur d'Allemagne; il avait lui-même sacrifié l'existence du haut clergé, par la cession volontaire de Mayence. L'an 1805, je voulais une levée en masse pour défendre la patrie; je ne fus point écouté. L'acte de la confédération du Rhin fut signé à Paris, sans que j'en fusse prévenu : ce n'est donc pas moi, mais Bade et la Bavière qui consommèrent cette œuvre. Je n'avais plus que le choix de l'anéantissement de mon existence politique, ou de devenir encore utile à l'Allemagne, comme le chef du tribunal des confédérés. Je pris le parti le plus conforme au bien public. Les confédérés préférèrent leur indépendance absolue, et ne remplirent pas leurs engagemens, ce que je ne pouvais prévoir, puisque leur salut dépendait de leur intime union. J'ai constamment agi pour le saint-père, avec zèle et vénération, et selon ma conscience. J'opinai que le chef de l'Église pouvait consentir provisoirement à la confirmation des évêques par les synodes provinciaux, selon l'ancien usage de l'Église, plutôt que de compromettre l'existence de l'épiscopat. Plus tard, le pape adopta cette base d'un nouveau concordat qui paraissait offrir l'espoir de la concorde; les cardinaux s'y opposèrent. L'érection du grand-duché d'Erfurt était une place dont Napoléon voulait décidément l'exécution, parce qu'il voulait y placer son fils adoptif, Eugène. J'avais précédemment réservé le droit d'élire mon successeur à mon ancien chapitre métropolitain; mais, selon la loi d'empire de 1803, ce chapitre s'éteignait successivement, parce que des dotations furent sécularisées au profit des domaines du prince, et que les chanoines n'obtinrent que des pensions viagères. J'insistai fortement, et j'obtins que mes successeurs seraient obligés de payer annuellement 30,000 florins à mes successeurs

» dans la dignité métropolitaine. » J'ai toujours pensé que, dans le » cas de choisir entre les moyens » de maintenir la dignité spirituel- » le de l'épiscopat et la puissance » temporelle des princes, la pre- » mière méritait la préférence. » L'auteur de la note se trompe, » lorsqu'il parle de la terreur que » j'éprouvais de ma situation. Grâ- » ce à Dieu, la pureté de ma cons- » cience m'a maintenu dans le cal- » me le plus profond, dans la sou- » mission la plus sincère à la vo- » lonté de Dieu. Il me nomme ser- » viteur de Bonaparte; il ignore » donc tout ce que j'ai dit et écrit » sur les dangers de l'abus de son » pouvoir, les avis et les conseils » que j'ai donnés à mes prélats. » J'admirais les grandes qualités » de l'empereur, mais je n'ai ja- » mais dévié du chemin de la jus- » tice et de la vérité. Lorsque tou- » te l'Allemagne sacrifiait le der- » nier prince ecclésiastique, il le » maintint seul : j'ai dû reconnaî- » tre cet acte de sa volonté. J'ai » écrit mon ouvrage *Périclès* pour » exposer dans le caractère d'Al- » cibiade les dangers et les égare- » mens d'une ambition sans bor- » nes; et je le lui adressai. »

DALBERG (Émeric-Joseph, duc de), ex-ministre-d'état, pair de France, neveu du précédent, est né à Mayence le 31 mai 1773. Quoique les hautes classes de la société fissent alors assez peu de cas de l'érudition, il reçut chez son père (Wolfgang-Héribert, baron de Dalberg et camerer de Worms) une éducation brillante que dirigea un M. Helwig. Ce que l'académie des arts et des sciences possédait de plus distingué se réunissait dans la maison du baron Dalberg, dont la famille s'était constamment fait une gloire de protéger les savans; et ces sociétés, où se trouvaient aussi les artistes les plus célèbres de l'Allemagne, influèrent sans doute sur l'esprit du jeune duc, et le disposèrent à l'admiration qu'il manifesta pour la révolution, dont il embrassa les principes avec un enthousiasme qui ne fait pas moins d'honneur à ses sentimens qu'à ses lumières. M. Eckart, auteur d'ouvrages très-estimés sur la statistique, l'accompagna, en qualité de gouverneur, à l'université de Gœttingue, où il acheva ses études; et il se rendit de là auprès de son oncle, qui était alors coadjuteur de l'électorat de Mayence et gouverneur de la principauté d'Erfurt. Il y resta plusieurs années, et vint ensuite à Vienne, où il devait commencer sa carrière politique, après s'y être préparé, suivant les intentions de son oncle, dans la chancellerie du baron de Hügel, alors ministre de l'empereur à la diète de Ratisbonne. Mais sur ces entrefaites, l'électeur de Mayence mourut; et les succès des armées françaises ayant changé le système politique de l'Europe, son successeur accueillit les dispositions des princes qui cherchaient à se soustraire aux devoirs que leur imposait la constitution germanique, dans l'espoir de conserver leur souveraineté; et cette conduite du coadjuteur, en irritant le cabinet de Vienne, devint un obstacle à l'avancement de son neveu, jusqu'à l'avénement au trône de Bavière, du duc de

Deux-Ponts (Maximilien-Joseph). Le changement que subit alors le système administratif des états bavarois fournit au père du baron Dalberg le moyen d'obtenir pour son fils la place de conseiller de collége; et pendant trois ans que le jeune duc s'occupa des finances, il mérita, par ses lumières et sa franchise, les éloges des ministres et de la cour. Après le traité de Lunéville, qui changea une partie des intérêts de l'Allemagne, la mort de son père le mit en possession de ses terres situées sur la rive gauche du Rhin, et il s'attacha alors à la partie du Palatinat qui avait été démembrée. En 1803, le margrave de Bade, dont il sollicitait les faveurs, en fit son ministre près du gouvernement français, emploi qu'il dut moins à ses talens qu'à son nom; car ce fut au baron de Reisenstein que la cour de Bade réserva le soin de suivre et de terminer les affaires diplomatiques un peu importantes, comme le mariage du jeune grand-duc actuel avec Mlle Stéphanie de Beauharnais, nièce de l'impératrice Joséphine; les différens agrandissemens des états de Bade, et l'adhésion de cette cour à la confédération rhénane. Cette mission diplomatique fut cependant très-utile à sa fortune; et c'est de cette époque que date l'intimité de ses liaisons avec le prince de Bénévent (M. de Talleyrand). M. Dalberg, homme spirituel et insinuant, était parvenu à intéresser en sa faveur le ministre des affaires extérieures. Celui-ci, aidé de l'oncle du jeune duc qui vint à Paris en 1807, résolut de le marier à Mlle de Brignolles, de l'illustre famille genevoise de ce nom, jeune personne charmante, et qui pouvait alors concevoir les plus hautes espérances. Ce mariage, qui augmenta considérablement la fortune de M. Dalberg, eut lieu au commencement de l'année suivante; et l'empereur donna, en présent de noces, à la nouvelle baronne Dalberg, le titre de dame du palais de l'impératrice, avec un revenu patrimonial de 10 à 12,000 fr., qui lui fut compté par sa famille. Ces bienfaits ne furent pas les seuls qu'il reçut de Napoléon; et néanmoins, quelques années plus tard, il signa la proscription de l'homme à qui il devait son élévation et sa fortune. Pendant la campagne d'Autriche, il accepta le portefeuille des finances de Bade en conservant son emploi diplomatique; et dès que l'empereur fut de retour à Paris, il s'empressa de venir reprendre ses fonctions auprès de lui, et de se faire naturaliser Français. Le 14 août 1810, il fut élevé au rang des ducs, et nommé conseiller-d'état. Il est certain que Napoléon le chargea de faire au prince de Schwartzemberg les premières ouvertures sur son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, et que l'empereur lui assigna pour cela une dotation de 4,000,000 de francs sur la principauté de Bayreuth en conséquence des arrangemens stipulés après la paix de Vienne. Cette somme lui a été presque entièrement payée par le roi de Bavière. Néanmoins, comme nous l'avons dit, soit que la reconnaissance fût pour lui un trop lourd far-

deau, soit qu'on lui eût fait pressentir un nouvel état de choses, il se retira des affaires, et fit cause commune avec le prince Talleyrand, qui devenu, en 1814, président du gouvernement provisoire, le fit nommer un des cinq membres de ce gouvernement. Ils se rendirent ensemble à Vienne vers la fin de la même année, et ce fut là que le baron Dalberg signa les deux déclarations émanées du congrès, les 7 et 13 mars, contre Napoléon. L'empereur, à son retour, le comprit dans les douze individus dont il séquestrait les biens et ordonnait le bannissement; mais après la seconde restauration, le roi le nomma pair de France, ministre-d'état et grand-cordon de la légion-d'honneur, comme il avait été nommé grand-officier de la même légion quelques années auparavant. En juillet 1815, il obtint des lettres de grande naturalisation qui ont été entérinées à la chambre des pairs le 30 novembre, et à celle des députés le 23 décembre de la même année. On ne peut toutefois que faire l'éloge des principes constitutionnels que M. Dalberg a constamment manifestés; nous nous bornerons à en citer ici deux exemples. Dans une ambassade dont il fut chargé auprès du roi de Sardaigne, il engagea en vain ce prince, pendant plusieurs années, à donner à sa nation une charte constitutionnelle; et lors de la révolution d'Espagne et de Naples, il fit la proposition de placer la France à la tête d'une alliance de la famille des Bourbon, qui aurait pour but de consolider par de communs efforts le système constitutionnel de l'Espagne et de l'Italie. Il n'est pas besoin de dire comment cette proposition fut accueillie, et si elle valut de nouvelles faveurs à celui qui l'avait faite. M. de Dalberg prépare aujourd'hui des Mémoires sur la restauration et le congrès de Vienne.

DALBERG (Wolgand-Hériberat, baron de), poète allemand, ministre-d'état du grand-duc de Bade, etc., naquit à Hersheim près de Worms, en 1750. Il était frère cadet du prince-primat, évêque de Constance; et, comme lui, il consacra ses premières années à l'étude, pour laquelle il manifesta aussi les plus heureuses dispositions. Les belles-lettres et la poésie l'occupèrent surtout, et il se montra digne de la famille à laquelle il appartenait, par la protection qu'il accorda aux sciences et aux arts. Il fut premier président de la société allemande de Manheim, pendant tout le temps qu'elle exista; et c'est à lui que le théâtre de la même ville, dont il a été l'intendant jusqu'en 1803, doit son origine et sa conservation. Il y appela les meilleurs sujets de l'Allemagne, et forma entre eux une association pour exercer les acteurs à la déclamation. C'est de cette école que sont sortis, vers la fin du 18e siècle, les artistes les plus distingués en ce genre, dont se glorifie l'Allemagne. Il a composé plusieurs pièces dramatiques, dont quelques-unes ont paru sous son nom. Les principales sont *Walvais et Adélaïde*, Manheim, 1778, in-8°; *Cora*, drame mêlé de chant, *ibid.*, 1780, in-8°; *Electre*, réci-

tatif musical, *ibid.*, 1780, in-8°; *Jules-César, ou la Conjuration de Brutus*, tragédie d'après Shakespeare, *ibid.*, 1785, in-8°; *le Colérique*, comédie en 5 actes, imitée de l'Anglais, de Cumberland, *ibid.*, 1786, in-8°; *Oronocko*, tragédie en 5 actes, imitée de l'Anglais, *ibid.*, 1786; *la Fille célibataire*, drame en 2 actes, Ausbourg, 1786, in-8°; *les Frères*, drame en 5 actes, imité de Cumberland, Manheim, 1786, in-8°; *le Religieux du Mont-Carmel*, poëme dramatique en 5 actes, Berlin et Leipsick, 1787, in-8°; *Montesquieu, ou le bienfait inconnu*, drame en 5 actes pour le théâtre national de Manheim, Manheim, 1787, in-8°. Il fut l'un des collaborateurs de l'ouvrage périodique, qui a paru sous le titre de *Rheinische Beitraege*, ce qui signifie à peu près en français *Mélanges rhénanes*. Il est mort, en septembre 1806, à Manheim, âgé de 86 ans.—DALBERG (Jean-Frédéric-Hugue), chanoine de Worms, et frère du précédent, est mort 6 ans après lui. Il s'est aussi beaucoup occupé de littérature, et a composé plusieurs écrits sur la musique, art dans lequel il excellait. Son ouvrage le plus estimé est *l'Histoire d'une famille druse*. Ce livre ingénieux qui contient l'histoire des réligions de l'Orient, renferme une foule de détails instructifs qu'il est rare de trouver dans les romans. Il existe, traduit en français, sous le titre de *Méhaled et Zédli*, Paris, 1811, 2 vol. in-8°. On a du même auteur des ouvrages très-estimés sur la littérature des Hindous. —DALBERG (François-Henri de), père des deux précédens, naquit en 1716, et mourut à l'âge de 60 ans. Il avait le titre de burgrave de Friedberg; et c'était en sa faveur que l'empereur Joseph II avait fondé, en 1768, l'ordre de Saint-Joseph, dont il s'était déclaré grand-maître.

DALBY, membre de la légion-d'honneur, fut d'abord juge au tribunal civil de Périgueux, ensuite député de la Dordogne au conseil des cinq-cents. Il en sortit en mai 1797, et devint, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), président du tribunal criminel de la Dordogne.

DALESME (JEAN-BAPTISTE, BARON), lieutenant-général, né en juin 1763, fut nommé, par Napoléon, gouverneur de l'île d'Elbe, en 1815. Contraint de remettre cette île aux Anglais, après les désastres de Waterloo, il n'a, depuis cette époque, rempli aucune fonction. Le général Dalesme s'était acquis précédemment une belle réputation militaire en Italie, et avait reçu de graves et honorables blessures près de Castelnuovo. Chargé, sous le gouvernement impérial, de plusieurs commandemens dans l'intérieur, il s'y distingua par une prudence égale à l'intrépidité dont il avait fait preuve en présence de l'ennemi, et d'importantes mesures relatives à la conscription s'exécutèrent sous ses ordres avec autant de douceur que de justice et de fermeté.

DALLAS (ROBERT-JEAN), fils d'un médecin, naquit aux Antilles, commença ses études à Musselbourg en Écosse, les acheva à Kensington, voyagea en Fran-

et en Amérique, et finit par s'établir en Angleterre, où il publia divers ouvrages dont les principaux sont : une *Histoire des Nègres marons*, 1803, 2 vol. in-8°; des *Œuvres mêlées de romans*, 1812, 7 vol. in-18; une *Nouvelle Conspiration contre les Jésuites découverte et brièvement exposée*, 1815, in-8°. Elle parut avec un grand nombre d'observations sur le danger des systèmes d'éducation indépendant de toute idée religieuse. M. Dallas a aussi traduit en anglais un grand nombre d'ouvrages de M. Bertrand de Molleville sur la révolution, et celui de M. Hue sur les dernières années du règne de Louis XVI, etc. — Deux autres hommes du même nom se sont acquis également quelque célébrité. Le premier, qui est membre du congrès des États-Unis d'Amérique, a été jusqu'en 1816 ministre des finances dans sa patrie. — Le second, Dallas (Sir-Georges), a publié quelques notices sur les événemens relatifs au commerce de la compagnie des Indes-Orientales, dont il faisait partie. Il est baronnet anglais, et membre du parlement pour le bourg de Newport.

DALLAWAY (James), médecin, membre de la société des antiquaires de Londres, et secrétaire du duc de Norfolk, fut d'abord chapelain et médecin de l'ambassade anglaise à la Porte. On a de lui un grand nombre d'ouvrages qui indiquent des connaissances en architecture, s'ils ne décèlent pas un savant médecin. Nous nous bornerons à en citer ici les titres : 1° *Recherches sur l'origine et les progrès du blason en Angleterre*, 1792, in-4°; *Constantinople ancienne et moderne avec des excursions sur les bords et les îles de l'Archipel et dans la Troade*, 1797, in-4°. Cet ouvrage se fait remarquer par son exactitude. Il a eu beaucoup de succès à Londres, et il en a paru une traduction à Paris, en 1798, 2 vol. in-8°, et en Allemagne, en 1800. *Anecdotes sur les arts en Angleterre, etc.*, in-8°, 1800, ouvrage traduit aussi en Français; *des beaux arts en Angleterre*, 2 vol. in-8°, 1807; *Lettres et autres ouvrages de lady M. W. Montague, tirés des manuscrits originaux avec des mémoires sur sa vie*, 4 vol. in-8°, 1803; *Observations sur l'architecture anglaise*, in-8°, 1806; *de l'Art statuaire et de la sculpture chez les anciens, avec la description de quelques échantillons conservés en Angleterre*, 1816, in-8°, avec gravures. — Un autre Dallaway, également Anglais, s'est occupé, avec beaucoup de succès, de recherches sur l'antiquité. On a de lui une description très-exacte de Constantinople ancienne et moderne, ouvrage traduit en français, et publié à Paris, en 1798. 2° *Des Recherches sur l'origine et les progrès de la science héraldique*, 1 vol. in-4°.

DALLEMAGNE, général et membre du corps législatif, naquit à Belley dans le département de l'Ain, et mourut pendant la session de 1813, après avoir été nommé, en 1806, candidat au sénat-conservateur par le collége électoral de son département. Il fit ses premières campagnes en Italie, et s'éleva successivement du grade de simple soldat au rang

de général de division. Il contribua, le 7 mai 1796, au passage du Pô et à celui de l'Adda, le 10 du même mois. Le 4 juin, il emporta de concert avec le duc de Montebello le faubourg de Saint-Georges, et força l'ennemi à se replier sur Mantoue. Le 31 juillet, il s'empara de Lonado, et prit ou tua 1000 hommes à l'ennemi, après un combat opiniâtre. On lui dut en partie la victoire de Roveredo, remportée le 4 septembre. Le jour suivant, il passa la rivière de Larisio sous le feu de l'ennemi; et quand l'insurrection des troupes eut, en 1798, forcé Massena de quitter l'armée de Rome, il en prit le commandement provisoire. Après le 18 brumaire an 8, il devint membre du conseil-général du département de l'Ain, et fut appelé au corps législatif, dont il fut nommé questeur en 1803. Peu après il reçut aussi le titre de commandant de la légion-d'honneur. Le général Dallemagne n'a point fait partie du sénat-conservateur, dont son département l'avait élu candidat.

DALLES (Marie-Joseph), avocat, membre et secrétaire de l'athénée de Toulouse, associé correspondant de l'académie des belles-lettres de Montauban, etc., a fait insérer dans les recueils de l'académie des jeux floraux, plusieurs pièces de poésies légères, comme des odes, des épîtres, des idylles, etc. La plupart de ces petites productions ont obtenu l'approbation des Toulousains, juges très-experts en ces sortes de matières, comme ils le disent dans une mauvaise inscription latine gravée dans la cour de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse. La même académie des jeux floraux a décerné à M. Dalles, un lis d'argent pour un sonnet composé en l'honneur de la vierge Marie.

DALLOZ (A. M.) se trouvait aux Tuileries le 20 juin 1792, lorsque le peuple se précipita dans les appartemens du roi, et c'est par lui que l'on connut cette réponse de Louis XVI à un garde national qui lui demandait s'il n'avait pas grand'peur. «Voyez, dit le »roi en posant la main du garde »sur son cœur, voyez si c'est là »le mouvement d'un cœur agité »de crainte!» M. Dalloz était député du Jura à l'assemblée législative de 1791. Il avait présidé auparavant le tribunal du district de Saint-Claude en Franche-Comté.

DALMAS (Jean-Baptiste), avocat, député à l'assemblée législative, procureur-général-syndic du département de l'Ardèche, etc., fut nommé, en 1815, préfet du département de la Charente-Inférieure, en récompense des services qu'il s'était efforcé de rendre aux Bourbon, à l'époque de leur exil. Pendant l'assemblée législative, il déploya, comme orateur, une médiocrité égale à celle qu'il a montrée depuis comme administrateur et comme magistrat. Le 25 octobre, il s'opposa à toutes lois répressives de l'émigration, prétendant qu'elles ne feraient qu'augmenter le mal, et qu'on n'avait pas le droit d'arrêter des Français qui abandonnaient leur patrie, et prenaient les armes contre elle après l'avoir livrée à tous les désordres de l'anarchie.

Le 11 juillet 1792, il parla avec force contre la déchéance du roi, et rappela le serment qu'avait fait l'assemblée de maintenir la monarchie. Le 13, il fit une vive sortie contre Pétion, et s'opposa à la levée de sa suspension, en demandant aussi la punition de ceux qui, le 20 juin, avaient forcé le château des Tuileries. Vers la fin de la même année, il se réfugia à Rouen, où il publia un écrit dans lequel il soutenait que la convention n'avait pas le droit de juger le roi. Dénoncé par un de ses compatriotes, il fut arrêté et conduit à Paris, où il n'échappa à la mort que par la prompte chute de Robespierre. Il fut nommé depuis président du tribunal civil de son département, et appelé au corps législatif, où il siégea depuis 1803 jusqu'en 1808.

DALHOUSIE (LORD COMTE), faisait partie de l'armée anglaise, qui pénétra dans le midi de la France, en 1814. La division qu'il commandait, en qualité de lieutenant-général, fut dirigée sur Bordeaux, et quelque temps après, il écrivit au duc d'Angoulême une lettre de félicitation relative aux événemens qui venaient de se passer. Le 11 juillet suivant, les Bordelais lui offrirent une épée, en reconnaissance du mal qu'il avait bien voulu ne pas leur faire. Il eut aussi une petite part de la gloire que les Prussiens acquirent au lord Wellington à Waterloo. En 1816, on le nomma gouverneur et commandant en chef de la Nouvelle-Écosse en Amérique; et il s'embarqua pour cette destination, dans le mois d'août de la même année.

DALPHONSE (FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE, BARON), né en 1756 dans le Bourbonnais, et mort à Moulins en septembre 1821, passa du barreau dans les finances, et fut nommé vice-président et administrateur du district de Moulins en 1790. Par suite de l'enthousiasme qu'il avait manifesté pour les principes de la révolution, il devint successivement administrateur et procureur-général-syndic du département de l'Allier; membre du conseil-général de la commune de Moulins, en 1793; président de l'administration du département de l'Allier, en 1794; et enfin député au conseil des anciens, en septembre de l'année suivante. Il vota, en janvier 1796, le rejet de la résolution qui excluait J. J. Aimé du corps législatif, et appuya l'envoi dans les départemens, d'un discours du président des cinq-cents à l'occasion de l'anniversaire de la mort du roi. Le 12 septembre, il fit adopter une disposition qui rendait aux prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion, la possession de leurs biens, après s'être déjà déclaré quelque temps auparavant contre une résolution qui tendait à faire déclarer nationaux ceux de ces biens qui n'avaient pas été réclamés par les détenus. Sa fidélité aux principes constitutionnels le fit nommer membre de la commission des inspecteurs dans la séance du 6 thermidor an 3 (24 juillet 1797); mais il s'y conduisit avec tant de circonspection qu'il échappa, dans le mois de fructidor suivant, aux lois de déportation dans lesquelles furent compris la plupart de

ses collègues. Il s'était aussi, avant cette époque, élevé contre l'établissement du droit de passe sur les routes, et avait voté contre la peine de mort proposée pour les brigands connus sous le nom de *chauffeurs*. Après les événemens du 18 brumaire, son département le nomma une seconde fois membre de la commission des inspecteurs, et le 4 août 1799 il combattit le projet d'un emprunt de cent millions. Dans la séance extraordinaire du 19 brumaire à Saint-Cloud, M. Dalphonse demanda que tous les membres jurassent de nouveau de maintenir la constitution; et après la révolution de cette journée, il passa au corps législatif dont il devint secrétaire, et d'où il sortit en novembre 1800, pour être nommé à la préfecture de l'Indre, puis à celle du Gard en avril 1804. L'année suivante, il reçut le brevet de commandant de la légion-d'honneur, et en novembre 1810 il fut appelé à l'intendance de la Hollande, puis créé maître des requêtes peu de temps après. Ses services furent totalement oubliés lors de la première restauration, quoiqu'il eût adhéré à la déchéance de l'empereur. Après le 20 mars, il fut envoyé dans les provinces méridionales avec une commission extraordinaire, et après la seconde restauration il rentra dans la condition privée, et n'en sortit qu'à l'ouverture de la session de 1819, où il vint siéger comme député de l'Allier. Membre du côté gauche, il se prononça contre les deux lois d'exception et contre le nouveau système électoral. Dans un discours très-étendu, qu'il prononça le 24 mai sur la nouvelle loi des élections, il démontra que depuis long-temps on se proposait de supprimer la charte, et qu'elle était presque entièrement détruite. M. Dalphonse a rendu et pouvait rendre encore de grands services à la nation. Après lui avoir consacré sa vie, il est mort au poste d'honneur, en défendant ses droits et sa liberté.

DALRYMPLE (SIR JOHN), général anglais, commandait à Gènes les forces britanniques, quand il reçut de lord Castlereagh un ordre daté du 17 septembre 1814, qui lui prescrivait, d'après une décision des puissances signataires du traité de Paris, de remettre au roi de Sardaigne le gouvernement provisoire de la république génoise. Il conserva néanmoins le gouvernement des troupes anglaises, comme corps auxiliaire des troupes du roi de Sardaigne.

DALRYMPLE (SIR HENRY), général anglais de la même famille que le précédent, fut chargé du commandement de l'armée anglaise en Portugal. Il déploya dans le cours de cette campagne beaucoup de talens et de courage, et força le général Junot de capituler le 30 août 1808. Cette conduite néanmoins ne fut pas approuvée du cabinet britannique, et on le rappela en Angleterre pour y être jugé. Il débarqua à Portsmouth dans les premiers jours de novembre, et se rendit aussitôt à Londres; mais le procès qu'on menaçait de lui intenter n'eut aucune suite, et peu de temps après il fut renvoyé à l'armée, dont il continua de faire partie.

DALRYMPLE (Alexandre), frère du précédent, géographe anglais, membre de la société royale de Londres, etc., naquit en Écosse, en 1737, et mourut le 19 juin 1808. Il entra fort jeune au service de la compagnie des Indes; et le désir d'étendre ses connaissances en géographie, science qu'il aimait passionnément, le porta à compulser tous les papiers déposés dans les archives de cette compagnie à Madras. Il y vit qu'elle avait mis autrefois le plus grand prix au commerce avec les îles de l'archipel oriental des Indes; que les menées des Hollandais et la pusillanimité de la cour l'en avaient privée; et qu'il était possible non-seulement de lui faire regagner cette branche de commerce, mais de lui donner même une plus grande extension. Plein de cette idée, il refusa, au commencement de 1769, l'emploi de secrétaire du gouvernement à Madras, et obtint de la compagnie le commandement d'un petit vaisseau destiné à l'expédition qu'il avait projetée. Pendant 5 ans, il fit plusieurs voyages dans l'archipel oriental des Indes, et releva avec soin toutes les côtes qu'il eut occasion de voir. On trouve le résultat de ses travaux dans le *Neptune oriental* de d'Après. Il avait aussi rassemblé à Manille des documens et des relations précieuses de navigateurs espagnols. La compagnie des Indes le nomma son hydrographe; et le gouvernement ayant résolu de faire exécuter des voyages de découvertes d'après les idées de Dalrymple, l'engagea à rédiger le plan qu'on devait suivre. Comme il n'appartenait pas à la marine royale, ce fut au célèbre capitaine Cook que fut confié le commandement de la première expédition qui fut entreprise d'après le système de découvertes qu'il avait proposé. Il obtint ensuite la place d'hydrographe royal, et consacra le reste de sa vie aux progrès de la navigation et de la géographie. On dit que la cessation de ses fonctions qui lui furent retirées par le gouvernement, contribua beaucoup à sa mort, dont il explique les causes dans un écrit qu'il a laissé. On a de lui un grand nombre d'ouvrages dont nous regrettons de ne pouvoir citer ici que les titres : 1° *Traité sur les découvertes faites dans l'océan Pacifique*, 1767, in-8°; 2° *Mémoire sur la formation des îles*, inséré dans les *Transactions philosophiques* en 1768; 3° *Plan pour étendre le commerce de la compagnie des Indes*, 1769, in-8°; 4° *Collection historique de divers voyages et de découvertes dans l'océan Pacifique du sud*, 1770, 2 vol. in-4°; 5° *Lettre adressée au docteur Hawkesworth, relativement à quelques imputations mal fondées et injurieuses qui sont contenues dans sa relation des derniers voyages au sud*, 1773, in-4°; 6° *Collection de voyages faits principalement dans l'océan Atlantique méridional, et publiés d'après des manuscrits originaux*, 1775, in-4°; 7° *Journal d'un voyage fait aux Indes en 1775, dans le vaisseau de Grenville, commandé par le capitaine Burnet Abercrombie*, inséré dans les *Transactions philosophiques*; 8° *Mémoire pour servir à l'explication de la carte des pays de la compagnie*

des Indes sur la côte de Coromandel, 1778, in-4°. Il existe encore un grand nombre d'autres écrits de M. Dalrymple, insérés dans divers ouvrages périodiques, et qui, tous, se font également remarquer par l'exactitude des recherches et des découvertes de leur auteur, ou par l'élégance avec laquelle il a généralement traité des matières qui paraissaient peu susceptibles d'être embellies par les grâces du style.

DALRYMPLE (SIR DAVID), jurisconsulte écossais, fils d'un auditeur de l'échiquier et de la fille du comte de Haddington, naquit à Édimbourg en 1726. Il commença ses études au collége d'Eton, et alla les achever à Utrecht, d'où il revint dans sa patrie. Quoique ses connaissances fussent très-étendues et sa dialectique pressante, ses succès dans le barreau ne furent pas néanmoins très-brillans, parce qu'il n'avait point une réplique assez vive et que son élocution n'était point agréable. En 1766, il fut nommé l'un des juges de la cour de session, et 10 ans après, lord-commissaire du justicier. Ce fut alors qu'il prit, suivant la coutume, le titre de *lord Hailes*. Son intégrité, son exactitude et la décence de ses mœurs, lui concilièrent l'estime générale. Dans les cas douteux, il pencha toujours vers le parti de la douceur, et se fit surtout remarquer par des dispositions contraires à celles de presque tous les juges écossais, qui sacrifient trop souvent aux droits ou aux prétentions de la couronne. On lui reproche néanmoins d'avoir été trop rigide observateur des formes judiciaires, défaut qui le rendait quelquefois ridicule. Il remplissait encore ses fonctions de juge trois jours avant sa mort, qui arriva en 1792. On a de lui plusieurs ouvrages qui indiquent plutôt un ami de la vérité qu'un écrivain élégant. Les principaux sont des *Remarques sur l'histoire d'Ecosse*, 1773; *Annales d'Ecosse*, 1776 et 1779, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage commence en 1507, depuis l'avénement de Malcolm III et va jusqu'à la mort de David II. Les *œuvres du mémorable M. Jean-Hailes d'Eton, recueillies pour la première fois ensemble en* 3 vol., Glascow, 1765; *Histoire des martyrs de Smyrne et de Lyon, dans le 2me siècle, avec des notes explicatives, Edimbourg*, 1776; *Restes d'antiquités chrétiennes*, ibid., 3 vol. 1778; *Recherches concernant les antiquités de l'église chrétienne*, Glascow, 1783; *Recherches sur les causes secondaires auxquelles Ch. Gibbon a attribué les rapides progrès du christianisme*, in-4°, 1780. Il a fait aussi plusieurs mémoires insérés dans l'ouvrage périodique intitulé *le Monde*; des articles dans *le World* et *le Miroir*, et quelques autres pièces qui ont servi à la *Biographie de l'Ecosse*.

DALTON (ALEXANDRE), comte, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, commandant de la légion-d'honneur, etc., entra de bonne heure dans la carrière des armes, où il obtint un avancement rapide. Nommé colonel du 59me régiment de ligne après la bataille d'Austerlitz en 1806, il fut, trois ans plus tard, élevé au grade de général de brigade.

En 1812, il se distingua à Smolensk, où il fut frappé d'un biscaïen qui le blessa grièvement. L'empereur lui ayant confié, en 1813, le gouvernement de la place et de la citadelle d'Erfurt, il la défendit vigoureusement contre les troupes alliées, qui cherchèrent en vain à s'en emparer : mais il leur en fit la remise en mai 1814, d'après des ordres qu'il reçut du gouvernement. Le roi le créa peu après chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, puis commandant de la légion-d'honneur. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, le fit lieutenant-général; et M. Dalton, redevenu maréchal-de-camp après la seconde restauration, est parvenu, en 1816, à se faire nommer inspecteur-général.

DALTON (Jean), célèbre professeur de mathématiques et de philosophie au collége de Manchester, a beaucoup contribué à la révolution qui s'est opérée dans la plupart des sciences naturelles, en détruisant une partie des vieilles erreurs qui formaient autrefois les corps de doctrine auxquels on donnait le nom de physique et de chimie. Il s'est particulièrement occupé des fluides élastiques, et les découvertes auxquelles l'ont amené les expériences qu'il a faites sur les gaz et les vapeurs ont singulièrement hâté les progrès de cette partie de la physique. Outre un grand nombre d'articles qu'il a fait insérer dans divers ouvrages périodiques, comme le *Magasin philosophique*, le *Journal de Nicholson*, il a fait paraître aussi deux ouvrages, dont l'un est intitulé, *Observations météorologiques et essais*, 1773, in-8°, et l'autre, *Système de chimie philosophique*, 2 parties, in-8°, de 1800 à 1810.

DAMAS (le comte Charles de) fut employé comme colonel dans la guerre d'Amérique, et nommé, à son retour en France, commandant du régiment des dragons de *Monsieur*, comte de Provence, dont il était gentilhomme d'honneur en 1777. De tous les officiers français qui furent appelés à défendre la cause sacrée de l'indépendance américaine, il se montra peut-être seul insensible aux idées de liberté que devait nécessairement faire naître la vue d'un peuple immense qui brisait ses fers. Chargé par M. de Bouillé de favoriser le passage du roi, il fut arrêté à Varennes avec ce prince, le 21 juin 1791, et conduit dans les prisons de Verdun, d'où il fut transféré à Paris. Décrété d'accusation le 13 juillet suivant, on allait le transférer à Orléans, où il devait être jugé par la haute cour, quand il fut rendu à la liberté par l'amnistie publiée au mois de septembre de la même année, lorsque le roi accepta la constitution. En 1792, il fit la campagne des princes, après quoi il passa en Italie, puis en Angleterre en 1794. Peu de temps après, il s'embarqua à Hambourg pour venir dans les départemens de l'Ouest prendre le commandement de quatre compagnies d'émigrés. Il fut fait ensuite prisonnier devant Calais avec le duc de Choiseul-Stainville; et le gouvernement consulaire lui ayant rendu la liberté, il rejoignit aussitôt le comte d'Ar-

tois, qu'il accompagna à l'Ile-Dieu. Lors de la première rentrée des Bourbons, il fut nommé commandant de la garde nationale à cheval de Paris, ensuite pair de France, lieutenant-général, commandant de Saint-Louis, commandant de la légion-d'honneur, et enfin capitaine-lieutenant des chevau-légers. En mars 1815, il suivit le roi à Gand, et rentra avec lui au mois de juillet suivant. Il est aujourd'hui commandant de la 18e division militaire. Il a prononcé dans la chambre des pairs, à l'occasion de la mort de M. le prince de Condé, un discours où l'auteur, à défaut de talent, fait preuve des meilleures intentions pour la cause qu'il a toujours soutenue.

DAMAS (le comte Roger de), lieutenant-général, premier gentilhomme de la chambre du roi, et gouverneur de la 19me division militaire, entra fort jeune dans le régiment du Roi infanterie, et passa en Russie à l'époque où cette puissance fit la guerre contre les Turcs. L'impératrice Catherine II le décora de la croix de Saint-Georges de 3me classe, et le nomma colonel, après l'assaut d'Ismaïl où il s'était distingué. En 1795, le prince de Condé l'ayant fait commandant de la légion de Mirabeau, il y resta jusqu'en 1798, époque à laquelle il alla solliciter et obtint du service dans les armées du roi de Naples contre les Français : mais sa bravoure et celle du général Mack, qui commandait en chef les Napolitains, échouèrent contre les armées de la république, et tous deux furent mis en pleine déroute. Le comte de Damas obtint ensuite une capitulation du général en chef de l'armée française, et il se retirait avec les restes de sa division, lorsque le général Ney, qui commandait à Rome, crut devoir en refuser le passage à un Français devenu successivement l'auxiliaire de tous les ennemis de la France. M. Damas, obligé de se frayer un passage par la voie des armes, fut blessé à la gorge, et parvint à conduire enfin sa troupe en Calabre, où il resta encore quelque temps. Il se rendit de là en Sicile, puis à Vienne, et revint en France en 1814, à la suite des troupes alliées. *Monsieur* l'envoya, avec le titre de commissaire extraordinaire, à Nanci, dans la 4me division militaire. Le roi l'éleva ensuite à tous les grades qu'il possède aujourd'hui, et signa, le 21 août 1814, son contrat de mariage avec Mlle Pauline de Chastellux. Lors de la rentrée de Napoléon en 1815, il se rendit à Lyon le 7 mars, et y précéda *Monsieur* de 12 heures ; mais l'esprit des Lyonnais ne lui permit pas d'y faire ce qu'avait fait M. Damas-Crux dans les provinces méridionales, et il fut forcé d'en repartir presque sur-le-champ avec le prince. De retour à Paris, il suivit le roi en Belgique, et rentra quelque temps après avec lui. En septembre 1815, il fut élu membre de la chambre des députés dans les départemens de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. Il y a encore deux autres Damas que nous comprendrons dans cet article. Le premier est Damas (le comte Alexandre de), né en 1755, et l'autre est Damas (le baron

Maxence de), cousin aussi des précédens. Leur histoire est à peu près la même que celle des autres membres de la famiile. Tous deux ont également porté les armes contre la France; et tous deux, après leur retour en 1815, ont fait une fortune aussi rapide que ceux de leurs parens que nous avons nommés.

DAMAS-CRUX (Étienne, duc de), lieutenant-général, pair de France, et premier gentilhomme de la chambre du duc d'Angoulême, est né en 1753. Il fut fait prisonnier pendant la dernière guerre que la France soutint dans l'Inde contre les Anglais; mais étant revenu après la paix, on le nomma colonel du régiment de Vesin dont les officiers le suivirent quand il émigra, et firent avec lui la malheureuse campagne de 1792. En 1794, il forma une légion qu'il conduisit successivement en Angleterre et en Hollande, et qui fut détruite à Quiberon, le 3 fructidor an 3. Louis XVIII le nomma maréchal-de-camp dans le cours de la même année; et en 1795, il passa dans l'armée de Condé, qui l'accueillit avec les débris de sa légion. Il fut ensuite attaché au duc d'Angoulême en qualité de gentilhomme d'honneur, et l'accompagna à Mittau, à Varsovie, puis en Angleterre, d'où il rentra en France, en 1814, à la suite des troupes alliées. Il fut alors nommé successivement, lieutenant-général, et grand'croix de Saint-Louis. En mars 1815, toujours attaché au duc d'Angoulême, il fut chargé, par ce prince, de diverses missions dans les provinces méridionales, et s'en acquitta avec plus de zèle que de sagesse et de succès. Les mesures qu'il prit, ou parut disposé à prendre, répandirent de vives alarmes, et furent gravement nuisibles à la cause que le duc d'Angoulême défendait durant la prétendue campagne du Midi. Après la seconde restauration, M. de Damas fut nommé gouverneur des 11me et 20me divisions, commandant du corps d'armée des Pyrénées-Occidentales, et pair de France, le 17 août 1815. En 1816, le roi lui conféra le titre de duc.

DAMBOURNEY (N. L. A.), secrétaire de l'académie des sciences de Rouen, naquit dans cette ville en 1722, et s'adonna d'abord simultanément au commerce, et à la culture des sciences et des arts d'agrément, comme la musique et la peinture. Nommé en 1761 intendant du jardin botanique de Rouen, il se livra dès lors particulièrement à l'étude de la chimie appliquée aux arts, surtout à la teinture, et fit un grand nombre d'expériences qui furent couronnées des plus heureux succès. Quelques-unes de celles qu'il tenta sur les principes colorans des végétaux, particulièrement sur la manière d'extraire le bleu du pastel, furent très-utiles aux habitans des Antilles, qui emploient encore aujourd'hui le procédé dont il s'est le premier servi pour cette opération. Il mourut à Rouen le 2 juin 1795. Il a laissé plusieurs ouvrages qui, presque tous, ont été imprimés aux frais du gouvernement. Les principaux sont: 1° *Un mémoire sur la culture de la garance;* 2° *Un recueil de procédés*

et d'expériences sur les teintures solides que nos végétaux indigènes communiquent aux laines, 1789, in-4°; 3° *Divers mémoires agricoles sur le cidre*, etc., etc.

DAMBRAY (Charles), membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, président de la chambre des pairs, membre du conseil privé de sa majesté, chancelier, garde-des-sceaux, etc., est né en Normandie, vers l'an 1760. Nommé avocat-général à la cour des aides de Paris, à l'âge de 19 ans, en janvier 1788 on l'appela à remplir les mêmes fonctions au parlement de Paris, en remplacement du vieux Séguier, si connu par son intolérance et ses réquisitoires. M. Dambray se montra digne de la confiance qu'on lui avait accordée, particulièrement dans l'affaire de Kormann, où il parla pendant quatre heures contre les principes de la révolution. Peu de temps après il s'établit dans le ministère public entre lui et le jeune Hérault de Sechelles, une rivalité remarquable; et ce n'est qu'à cette jalousie qu'on peut attribuer les excès également contraires dont ils se montrèrent partisans, lorsque la révolution eut éclaté. Hérault de Sechelles, qui annonçait de grands talens, et professait d'honorables doctrines, se laissa aveugler par le fanatisme révolutionaire, et en devint une des premières victimes. M. Dambray, forcé de quitter son pays, se rendit en Allemagne, où il resta jusqu'à l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Après cette époque, il revint en France, et se retira dans ses terres de Normandie, où il vécut paisiblement pendant le règne des terroristes. Nommé, par la suite, membre du conseil-général du département de la Seine-Inférieure, on trouve consigné, dans divers ouvrages périodiques, un grand nombre de félicitations qu'il adressa à Napoléon sur l'éclat de ses victoires et sur la sagesse de ses lois. Il est vrai que pendant le même temps, et sans doute par compensation, il eut, ainsi que M. de Barentin, son beau-père, une correspondance suivie avec les Bourbon. Tous deux en furent récompensés après la première restauration. Le beau-père obtint le titre de chancelier honoraire, et le gendre fut nommé chancelier de France, fonction à laquelle on attribua de plus la surveillance de la librairie et celle des journaux. M. Dambray fut en même temps chargé du sceau de l'état ou du ministère de la justice; créé pair, et président de la chambre des pairs en sa qualité de chancelier, et enfin commandeur du Saint-Esprit. C'est à lui qu'on dut alors l'idée de faire dater tous les actes de l'autorité royale de la 19e année du règne du monarque. Nous ne saurions croire, comme l'ont pensé quelques personnes, que M. Dambray, en 1814, ait eu quelque part à la brochure que publia le jurisconsulte Dard (*voy.* Dard), concernant l'annullation de la vente des biens qui avaient appartenu aux émigrés. Quoi qu'il en soit des causes qui prévinrent l'instruction criminelle commencée d'abord contre l'auteur de cette brochure, M. Dambray jouissait en repos de toutes les faveurs

dont on l'avait comblé, lorsque la nouvelle du débarquement de Napoléon se répandit à Paris. Le 9 mars, le chancelier présida la chambre des pairs, et annonça dans un discours que la session interrompue par la proclamation de S. M. du 31 décembre 1814, était rouverte dès ce moment. Il fut chargé de rendre compte à la chambre des pairs des progrès de l'usurpateur, et l'on crut remarquer qu'il n'était pas le seul que le danger rendît alors constitutionnel; mais la marche rapide de Napoléon ne laissant à personne le temps de développer des doctrines conformes au nouvel état de choses, il se vit forcé de partir, et s'embarqua, le 4 mai, à Dieppe, d'où il se rendit à Gand par l'Angleterre. A peine le gouvernement royal fut-il reconstitué que les sceaux furent enlevés à M. Dambray pour être remis à M. Pasquier, et que la direction de la librairie et des journaux fut rendue au ministère de la police. Il présida la cour des pairs dans le procès du maréchal Ney, et on ne peut que lui rendre justice sur la manière dont il s'acquitta de ce ministère pénible, bien différent en cela de tel autre individu dont nous avons déjà parlé dans cette Biographie. M. Dambray a également présidé la chambre des pairs lors du procès des conspirateurs du 19 août, et il ne s'est pas non plus écarté un seul instant des devoirs de son ministère et des égards dus aux accusés. C'est M. de Serre qui l'avait précédemment remplacé dans le ministère de la justice.

DAMER (Anna), célèbre Anglaise, fille du feld-maréchal Conway et de la belle comtesse d'Aylesbury; veuve de M. Damer, frère du lord Milton. Elle est aussi distinguée par son rang et sa beauté que par ses talens et son esprit. On la place au nombre des meilleurs sculpteurs de son pays, et elle manie en effet le ciseau avec la plus grande habileté. C'est elle qui a fait la statue de Georges III, placée au muséum d'Édimbourg (*leverian museum*); les têtes colossales de la Tame et de l'Ise, dont on a orné le pont d'Henley; et la statue de mistriss Siddons, représentée sous le costume de la muse tragique. On voit à Strawberry-Hill, maison de campagne qu'elle a héritée d'Horace Walpole (lord Oxford), un aigle qu'elle a exécuté avec tant de talens, que ce célèbre connaisseur a fait graver au-dessous l'inscription suivante: *Non me Praxiteles fecit, at Anna Damer*. Elle a reçu des leçons de Cerrachi, sculpteur romain, condamné à mort à Paris, en 1802, comme impliqué dans la conjuration d'Aréna contre le premier consul.

DAMERON (J.-C.), mort en 1796, fut successivement président du tribunal du district de la Charité, député du département de la Nièvre à l'assemblée législative de 1791; et membre de la convention, où il vota la mort du roi. En juin 1793, il fut chargé de se rendre à Orléans pour arrêter les progrès des Vendéens qui menaçaient de s'étendre jusqu'à cette ville. Les fonctions de commissaire du département de la Nièvre furent quelque temps exercées par lui.

DAMIN (Louis), homme de lettres, né à Paris en 1769, a composé quelques romans et plusieurs pièces de poésies dont il a publié un recueil en 1812. Ses principaux ouvrages sont des *Contes moraux* qui ont paru dans la même année; un *Voyage à Chantilly*, en vers et en prose; un autre aux *Iles Borromées; Lycas et Chloé*, roman imité du grec; *la mort de Kléber*, scène lyrique, suivie d'une *Ode* sur *la bataille de Marengo; Mon siècle*, ou *les trois Satires;* une *Ode* à l'occasion du mariage de l'empereur; des *vers* adressés à l'impératrice Marie-Louise, la naissance du roi de Rome; l'*Anneau magique*, l'*Arbre enchanté*, etc. L'épigraphe que nous avons mise sur le *Prospectus* de cette biographie, nous empêche d'émettre au moins aujourd'hui, notre jugement sur la plupart des ouvrages de M. Damin.

DAMOURETTE (L.) fut appelé de la charrue à l'assemblée législative de 1791, comme député du departement des Ardennes. Mais ce nouveau *Serranus* n'eut guère que cela de commun avec le sénateur romain; et l'exaltation de ses principes lui fit proposer une mesure, qui paraissait moins dictée par la raison et la justice, que par le fanatisme révolutionnaire : c'était, disait-il, de mettre le roi et la reine dans deux prisons différentes, parce qu'ils pouvaient comploter ensemble de nouvelles conspirations contre le nouvel état de choses.

DAMPIERRE (Auguste-Henri-Marie-Picot de, célèbre général français, tué, d'un coup de canon, qui lui emporta la cuisse, le 8 mai 1793, dans le bois de Vicoigne. Il avait manifesté, dès l'enfance, le goût le plus ardent pour l'état militaire, et son imagination s'enflammait au récit des moindres faits d'armes. La France néanmoins n'était pas alors un théâtre où il pût remplir le rôle pour lequel il se sentait de si fortes dispositions; et, d'ailleurs, quand la guerre eût été déclarée, il ne lui aurait pas été possible de se signaler dans l'élégante et paisible compagnie des gardes-françaises, dont il faisait partie comme sous-lieutenant. Il fit un voyage en Prusse, et chercha en vain à s'attacher au service de cette puissance. La guerre éclatait dans le Nouveau Monde; mais il sollicita inutilement la faveur d'aller y prendre part. Il ne fut pas plus heureux dans les tentatives qu'il fit pour se trouver au siége de Gibraltar; et sa famille, qui apportait autant d'opiniâtreté à combattre ses goûts qu'il en mettait lui-même à s'efforcer de les satisfaire, sollicita un ordre de la cour, en vertu duquel il fut arrêté à Barcelone, et ramené dans les gardes-françaises, pendant un voyage qu'il avait entrepris secrètement pour aller à la guerre d'Espagne. Le désir de tenter quelque chose d'audacieux le porta, en 1788, à s'élever dans les airs, avec le duc d'Orléans, sous l'un des premiers ballons qui furent construits à Paris, peu après la découverte des montgolfières. Ce voyage aérostatique développa en lui une nouvelle passion, et, peu à près, il partit de Paris, sans demander permission à qui que ce fût, pour se rendre à Lyon,

où il renouvela l'expérience de Saint-Cloud, aux applaudissemens d'une foule immense; ce qui ne l'empêcha pas, à son retour, d'être mis aux arrêts. Cette rigueur, qu'il ne croyait pas mériter pour une action qui avait été applaudie de tout le monde, et qu'avaient suivie plusieurs fêtes, le porta à offrir sa démission. Elle ne fut point acceptée; mais il n'en quitta pas moins les gardes-françaises, et passa en Angleterre. De retour à Paris, il y rapporta tous ses goûts, et d'autres encore qu'il avait contractés pendant son voyage; ce qui attira de plus en plus sur lui l'attention de Louis XVI, qui lui en manifesta son mécontentement un jour qu'il le vit à une revue avec une longue queue: « Regardez donc, dit le roi, ce fou avec ses manières prussiennes. » Ce mot ne s'adressait qu'à M. de Biron, qui était près du monarque; mais il fut entendu des ministres, et il devint un ordre pour eux. Dès ce moment, ils contrarièrent tous les projets d'avancement de Dampierre, qui passa successivement dans les régimens de Chartres et des chasseurs de Normandie, et se retira enfin du service. Il vivait paisiblement dans ses terres d'une fortune assez considérable, quand la révolution éclata. Le premier acte par lequel il manifesta son adhésion aux principes républicains, fut en réclamant dans les journaux contre l'inscription de son nom sur la liste du club monarchique. La présidence du département de l'Aube, à laquelle il avait été nommé en 1790, semblait nécessiter cette opposition qu'on doit, ainsi que tout le reste de sa conduite, attribuer moins à des ressentimens personnels qu'à l'amour qu'il manifesta toujours pour sa patrie. Nommé, en 1791, aide-de-camp du maréchal de Rochambeau, et peu après colonel du 5e régiment de dragons, il commença la guerre à la tête de ce corps; et malgré les malheurs qui signalèrent les premiers temps de la campagne de 1792, il s'y fit fréquemment distinguer par son intrépidité et sa bravoure. Il fut, quelque temps après, envoyé en Champagne, au secours de Dumouriez, avec 4,000 hommes d'infanterie, et nommé commandant d'une division, après l'affaire de Valmy. Le courage qu'il déploya en attaquant à Jemmapes les retranchemens des Autrichiens, fut principalement cause du succès de cette journée. Il établit ensuite les quartiers d'hiver de l'avant-garde qu'il commandait, sur les bords de la Roër, mais en étendant beaucoup trop sa ligne de cantonnement. Miranda ayant commencé le siége de Maëstricht, dès le mois de février, et Dumouriez ayant conduit l'élite de son armée en Hollande, sans avoir jugé à propos de chasser l'ennemi derrière le Rhin, Dampierre resta seul avec 15,000 hommes au plus, pour couvrir le siége entrepris par Miranda, et pour tenir tête à 50,000 Autrichiens. Dampierre commit ici une faute d'autant moins pardonnable, que l'énorme disproportion de ses forces avec celles de l'ennemi lui rendait plus nécessaire une bonne

tactique militaire. Au lieu de réunir le faible corps qu'il avait à ses ordres, et de lui indiquer un point de rassemblement, il le laissa épars dans des lieux très-éloignés les uns des autres, et se retira lui-même bien loin de ses avant-postes du côté d'Aix-la-Chapelle. Dès le 1er mars, toute la ligne de la Roër avait été forcée, sans qu'il en fût informé, et il fut obligé de se replier à la hâte sur Liége, abandonnant plusieurs corps isolés à leur propre défense. La levée du siége de Maëstricht, qui eut lieu le 3 du même mois, fut encore une conséquence de cette faute. L'armée française se retirait dans le plus grand désordre sur Louvain, quand Dumouriez vint la rejoindre, et livra, près de Tirlemont, plusieurs combats où Dampierre, en contribuant beaucoup aux succès que les Français obtinrent de nouveau sur les Autrichiens, parvint à rendre un peu de confiance à l'armée. Dans la trop fameuse bataille de Nerwinde (le 18 mars 1793), il commandait le centre, et fut entraîné dans la déroute générale. Il régnait, depuis long-temps, entre lui et Dumouriez, une grande mésintelligence que l'affaire de Nerwinde avait portée à son comble; et le général en chef, loin de faire part à Dampierre, comme à ses autres officiers principaux, du dessein qu'il avait formé pour sauver sa tête menacée par la convention, l'envoya sur les derrières commander au Quesnoi, et ce ne fut que là qu'il apprit la défection de Dumourïez. Les sentimens qu'il fit alors paraître pour la république, lui valurent le commandement en chef de cette armée, grade dont il fut jugé digne par les commissaires de la convention, et auquel se rattachait alors une dangereuse responsabilité, car les troupes, découragées et réduites à 30,000 hommes, avaient en tête un ennemi beaucoup plus nombreux et fier de ses succès. Tous ces désavantages n'empêchèrent pas les commissaires de la convention envoyés pour diriger ses opérations, de lui ordonner de prendre l'offensive, quoiqu'il leur fît bien pressentir le peu de succès d'une attaque qu'on pouvait, quelques jours plus tard, entreprendre sous des auspices beaucoup plus heureux. Il ne fut point écouté, et la perte de deux combats successifs devint le résultat de l'opiniatreté aveugle des députés de la convention. Ce fut dans la seconde de ces attaques qu'il conduisait avec le plus intrépide dévouement, que la mort vint le surprendre. Il ne survécut que peu d'heures à l'amputation qui suivit sa blessure. Son fils, qui mourut en 1802, pendant l'expédition de Saint-Domingue, où il fut employé comme adjudant-général, était alors auprès de lui, et le reçut dans ses bras. Cette mort glorieuse ne fit que le soustraire à l'échafaud que lui préparait la tyrannie conventionnelle; car, quelques mois après, le député Couthon dit hautement à la tribune «qu'il n'avait » manqué à Dampierre que quel- » ques jours pour trahir son pays.» Les accusations de Couthon et de tant d'autres misérables n'ont jamais été et ne seront jamais une

Mr. Dampmartin.

Bonnemaison pinx. *Fromy del. et Scul.*

tache pour ceux contre qui elles ont été dirigées. On ne sait pas même si elles méritent la peine qu'on s'en fasse honneur. Le même Couthon avait aussi demandé que les restes du général dont nous écrivons l'histoire fussent retirés du Panthéon. Cette proposition n'eut pas de suite; les tyrans de cette époque n'osèrent cependant pas troubler la cendre d'un homme qui avait bien mérité de la patrie.

DAMPIERRE (LE MARQUIS CHARLES PICOT DE), fils du général de ce nom, fut employé comme aide-de-camp dans la campagne de Russie, sous les ordres du général Dessolle son beau-frère, auprès duquel il exerçait les mêmes fonctions comme colonel en 1814 et 1815. Il est chevalier de Malte, chevalier de Saint-Louis et officier de la légion-d'honneur.

DAMPIERRE (CHARLES-ANTOINE-HENRI-DUVALK, BARON DE) fut sacré, le 2 mai 1802, évêque de Clermont, et élevé ensuite à la dignité de baron de l'empire. Il était, en 1790, un des grands-vicaires de l'archevêque de Paris.

DAMPIERRE (LE MARQUIS DE), gentilhomme de Champagne, habitait une terre voisine du lieu où Louis XVI fut arrêté lors de son évasion. Il accourut vers ce prince, mais son dévouement lui coûta la vie; et au moment où il s'approchait de la voiture du roi, il tomba percé de trois balles, et fut écrasé sous les roues.

DAMPMARTIN (ANNE-HENRI, VICOMTE), homme de lettres, membre de l'académie de Nîmes, ancien capitaine du régiment de royal-cavalerie, maréchal-de-camp, député, etc., naquit à Uzès le 30 juin 1750. Lorsque la révolution éclata en 1789, il adressa à l'assemblée nationale des doléances au nom des officiers de son corps; et en 1791, après les massacres de la Glacière, il reçut ordre de marcher comme lieutenant-colonel du régiment de Lorraine-dragons avec le général Choisy, contre la troupe du fameux Jourdan Coupe-tête, qu'il obligea d'évacuer Avignon. Les dragons qu'il commandait le contraignirent de se désister de leur commandement après la journée du 20 juin 1792, parce qu'il avait voulu les engager à faire une adresse au roi contre les événemens de cette journée. Il se retira à Bruxelles chez un M. de Bièvre, où il resta jusqu'à l'arrivée de Dumouriez en Belgique. Contraint alors de fuir cette province, il rejoignit à Trèves l'armée des princes, et passa en Hollande après le licenciement de cette armée. En 1795, il se rendit à Hambourg, puis à Berlin, où le roi de Prusse lui donna une pension. De retour en France, il y épousa, en 1803, Mlle de Durfort, belle-sœur du comte de Beurnonville, et fut nommé, quatre ans après, conseiller de préfecture dans le département du Gard. Le 8 février 1811, il fut aussi créé censeur impérial, et conseiller au conseil des prises le 20 avril suivant. Député au corps législatif par le département du Gard, le 6 janvier 1813, il donna, l'année suivante, son adhésion aux actes qui replacèrent la maison de Bourbon sur le trône. Chargé du commandement d'un

bataillon de la garde nationale, lors de la seconde invasion du territoire français par les troupes alliées, il combattit toute la journée du 30 mars dans la plaine du village de Mousseaux, et ne quitta ce poste, qu'il avait défendu avec bravoure, qu'après la conclusion de l'armistice. Le 24 octobre de la même année, il fut nommé censeur royal, et devint, au mois d'août 1815, membre de la commission, chargé de l'examen des écrits périodiques. M. Dampmartin n'eut sans doute pas de peine à se mettre au courant de son nouveau travail; il était ancien dans le métier. Il avait censuré sous l'empereur; il censura sous le roi. Nommé officier de la légion-d'honneur, puis bibliothécaire et conservateur des dépôts de la guerre, M. Dampmartin a fait successivement paraître plusieurs ouvrages qui décèlent de l'érudition en littérature et des connaissances dans l'art militaire; nous regrettons de ne pouvoir en donner ici que la liste: 1° *Idées sur quelques sujets militaires*, 1785, in-8°; *Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome*, 2 vol. in-8°, 1789. Cet ouvrage et celui qui parut en 1811, in-8°, sous le titre de: *Quelques Traits sur la vie privée de Frédéric Guillaume II, roi de Prusse*, in-8°, sont les meilleurs qu'ait publiés M. Dampmartin. *Le Provincial à Paris*, 1790, in-8°; *Essai de littérature à l'usage des dames*, 1793, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage parut en Hollande pendant que l'auteur y était émigré. *Esquisse d'un plan d'éducation*, 1796, in-8°; *Fragmens moraux et littéraires*, 1797, in-8°; *Événemens qui se sont passés sous mes yeux pendant la révolution française*, 1799, in-8°; *Brasmann*, roman en 4 vol. in-8°, Paris, 1802; *Nouveaux Essais d'éducation de Goldsmith, traduits de l'anglais*, 1803, in-12; *Annales de l'empire français* avec Beaunoir, 1805, in-8°; *la France sous les rois*, 5 vol. in-8°, 1810; *Lettre à Messieurs les députés, sur l'éducation politique et le choix des instituteurs*, Paris, 1816. Dans le cours de la même année, le roi confirma le titre de vicomte qu'il lui avait accordé en novembre 1814.

DANCOURT (L. N.), mort à Paris en juillet 1801, a fait plusieurs ouvrages dont les principaux sont: *S.-L.-H. Dancourt, arlequin de Berlin, à J.-J. Rousseau, citoyen de Genève*. C'est une espèce de parodie du discours de Rousseau contre les spectacles, mais qui, d'ailleurs, ne vaut guère mieux que l'*apologie du théâtre, de Marmontel*. Dancourt a publié aussi *les Deux Amis*, comédie en 3 actes et en prose, jouée, en 1762, sur le théâtre des Italiens; *le Mariage par capitulation*, comédie en 1 acte, mêlée d'ariettes, jouée, en 1766, sur le même théâtre; et un grand nombre d'autres pièces dont les titres ne sont pas même connus, et qui furent représentées sur quelques théâtres de la province où l'auteur jouait aussi la comédie.

DANDENAC l'aîné (Marie-François), député du département de Maine-et-Loire à la convention nationale, déclara que c'était en qualité de législateur, et non de juge, qu'il statuait sur le sort de Louis XVI. Il vota la détention, et le bannissement à la

Vincent Dandolo.

paix. Son frère, également député à la convention, émit le même vote. Dandenac passa ensuite au conseil des anciens par la réélection des deux tiers, et en sortit le 20 mars 1797. Il fut ensuite commissaire du gouvernement près la cour d'appel d'Angers, puis procureur-général de la même cour, en 1811. En 1814, M. Dandenac fut confirmé dans ses fonctions de procureur-général près la cour royale d'Angers.

D'ANDIGNÉ, *voyez* ANDIGNÉ.

DANDOLO (VINCENT), né à Venise le 26 octobre 1758, mort le 12 décembre 1819, à Varèse, près Milan. Issu d'une famille qui, du plus haut degré de splendeur, était tombée dans l'obscurité, son père ne lui laissa pour tout héritage qu'un nom honorable, et il dut à ses parens d'être envoyé à l'université de Padoue, où il se distingua par ses progrès dans les sciences physiques. De retour à Venise, il y établit une pharmacie dont la célébrité s'étendit bientôt dans toute l'Italie. La chimie pneumatique venait de naître en France : le génie de Dandolo en reconnut bientôt l'importance et la vérité, et s'en déclara le défenseur contre les partisans du phlogistique et de la vieille chimie; car, dans les sciences physiques comme dans les sciences morales, la vérité n'est admise qu'après avoir soutenu de longs combats contre l'erreur et les préjugés établis. Il fit connaître le premier aux Italiens la nouvelle chimie en traduisant les ouvrages de *Lavoisier*, de *Guiton-Morveau*, de *Fourcroy* et de *Berthollet*; et telle fut l'estime de ces savans pour Dandolo, qu'ils lui envoyèrent des mémoires qui n'avaient pas encore été imprimés, et qui furent publiés en Italie avant de l'être en France. Bientôt il fit paraître un ouvrage intitulé : *Fondamenti della scienza fisico-chimica applicati alla formazione de' corpi ed ai fenomeni della natura*, dans lequel il réunit toutes les découvertes récentes. Cet ouvrage eut six éditions, et, d'après le témoignage de *Van-Mons*, recula les bornes de la science. Dandolo était livré tout entier à ces travaux utiles et honorables, lorsque l'Italie devint le théâtre des grands événemens qui changèrent d'une manière si extraordinaire et si rapide son existence politique. Il s'éleva un des premiers contre cette antique aristocratie vénitienne qui avait déshérité ses aïeux de leurs droits politiques, en concentrant le pouvoir dans un petit nombre de familles oppressives. Ce gouvernement du petit nombre, qui se croyait si fort par la puissance de l'habitude et d'une existence de douze siècles, tomba dès qu'il fut attaqué, parce qu'il n'avait point pour appui le consentement de tous. Le doge, les magistrats, les patriciens, reconnurent la faiblesse d'un pouvoir que l'opinion ne soutenait pas, et se retirèrent; la république fut reconstruite sur des bases démocratiques; et Dandolo, dont le caractère et le patriotisme avaient attiré l'attention de ses concitoyens, fut choisi pour conférer avec le général de l'armée française, à Campo-Formio. Impuissant témoin de l'injuste traité qui anéantissait

l'existence politique de sa patrie, il éleva une voix ferme et courageuse contre ce révoltant abus de la force, contre cette violation des droits les plus sacrés des peuples. Lorsqu'il vit ses efforts impuissans et ses espérances déçues, il protesta hautement contre le traité par lequel la liberté et les droits d'une nation étaient sacrifiés sans son aveu, sans même qu'elle eût été consultée dans une transaction faite par des tiers, et en ne suivant d'autre règle que celle de leur intérêt. Il se mit en route pour Paris avec plusieurs de ses amis, afin de porter au directoire-exécutif des réclamations tardives et qui, sans doute, auraient été infructueuses. Mais le chemin de France lui fut fermé, et ses compagnons furent arrêtés. Il demanda avec une si vive énergie, ou leur liberté ou l'honneur de partager leurs fers, qu'ils furent relâchés; mais ils ne purent continuer leur voyage, et il ne lui resta d'autre consolation que celle d'adoucir le sort d'un grand nombre de ses compatriotes, qui, comme lui, refusèrent de rentrer dans leur patrie asservie et tombée sous le joug autrichien. Dandolo s'était retiré à Milan; il y fut nommé membre du grand conseil de la république Cisalpine : mais là aussi la liberté fit bientôt place à la servitude, et le patriotisme du citoyen de Venise ne sut point transiger avec la faveur; il quitta les affaires publiques et se retira à Varèse, campagne charmante à dix lieues de Milan, où il reprit ses études et ses travaux scientifiques. A peine commençait-il à y goûter les douceurs de la vie privée, que l'invasion des Russes le força de chercher un asile en France, où il fut accueilli avec bienveillance par les hommes d'état les plus distingués et les savans les plus célèbres. Il publia, pendant son séjour à Paris, un livre intitulé : *Les hommes nouveaux*, qu'on peut appeler le rêve d'un homme de bien, et d'une âme pleine de candeur et de philanthropie. La paix permit à Dandolo de rentrer dans sa retraite de Varèse, et de se livrer à son goût pour les sciences et l'agriculture. Le premier il introduisit en Italie les mérinos, et enseigna la manière de les élever et de les multiplier dans un ouvrage ayant pour titre : *Del governo delle pecore spagnole*. Les avantages que présente la culture des pommes de terre, et la manière de se procurer des engrais et de s'en servir; les inconvéniens des biens communaux, et le besoin de créer, parmi les Italiens, de nouveaux genres d'industrie, furent développés dans son ouvrage intitulé: *Ragionamenti su varj oggetti importanti di publica e privata economia*. Dandolo vivait au milieu de ces loisirs philosophiques, lorsqu'il fut choisi pour gouverneur et législateur de la Dalmatie sous le nom de *provéditeur-général*. L'espoir de contribuer au bonheur d'une population nombreuse, depuis long-temps abandonnée par les Vénitiens et en proie à la barbarie la plus profonde, put seul vaincre la répugnance qu'il éprouvait à quitter les charmes de l'étude pour les embarras du pouvoir. Afin d'opérer le bien qu'il se proposait de faire,

il avait besoin d'une autorité fort étendue : il la demanda, l'obtint, et n'en abusa jamais. Les Dalmates, qui n'avaient connu que l'esclavage et l'arbitraire, durent à Dandolo des lois, des tribunaux, et toute la liberté que comportait l'ordre de choses existant alors. Après cinq années d'une administration active et utile, sa santé s'étant altérée, il demanda et obtint son rappel. On lui a reproché le faste qu'il étalait dans toutes les occasions solennelles : il s'en excusait, en disant qu'il avait jugé ce faste nécessaire pour imposer à des hommes dont l'esprit, plongé dans l'ignorance, ne conçoit guère de la puissance que ce qu'elle a d'ostensible et d'extérieur. Le souvenir du bien qu'il a fait dans la Dalmatie, pendant une administration de cinq années, est resté dans la mémoire des habitans de ces contrées; et le nom de Dandolo y est encore prononcé avec reconnaissance et vénération. Il fut appelé à Paris pour donner des conseils et des avis qui, comme tant d'autres, ne furent point écoutés, mais dont une tardive et malheureuse expérience a trop prouvé la justesse. Il revint en Italie, revêtu du double titre de comte et de sénateur. En 1813, les Marches furent le théâtre de désordres et de mouvemens anarchiques : Dandolo y fut envoyé; et cette mission eut tout le succès que les circonstances graves où l'on se trouvait permettaient d'en espérer. La charge de sénateur n'était qu'une espèce de *sinecure* honorable; Dandolo en profita pour revenir de nouveau aux travaux de son choix. Il publia divers mémoires sur des objets d'agriculture et d'économie domestique; son livre *dell' arte di governare i bachi di seta*, assure à l'Italie, non le privilége que lui donne son heureux climat, de produire les plus belles soies du monde, mais l'avantage de donner à ce précieux produit tout le perfectionnement et l'extension dont il est susceptible. Il s'occupait d'un ouvrage qui a été publié depuis par ses fils : *Sulle cause dell' avvilimento delle granaglie italiche el sulle industrie agrarie, riparatrici dei danni che ne derivano*, lorsqu'il fut frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante qui l'enleva aux sciences, à sa famille, à ses nombreux amis. Magistrat intègre, écrivain philanthrope et savant distingué, Dandolo est un des citoyens dont s'honore le plus l'Italie moderne; il n'y a laissé que d'honorables souvenirs.

DANDRÉ (L. J. C.), député aux états-généraux, ex-directeur-général de la police, intendant-général de la maison du roi, etc., naquit en Provence vers 1759, et fut d'abord conseiller au parlement d'Aix, puis député par la noblesse de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux. Le 25 juin 1789, il se réunit à l'assemblée nationale avec quarante-trois autres membres de la noblesse, et siégea long-temps au côté gauche. Il se déclara fortement pour les principes qui décidèrent, le 14 juillet suivant, le grand mouvement populaire qui eut lieu à Paris. Dès les premières séances de l'assemblée, il s'éleva contre les dépenses inutiles portées dans

l'état des besoins; demanda que les jurys opinassent en public, en exposant les motifs de leurs jugemens; et se déclara aussi, auprès de l'assemblée, l'interprète des maximes du parlement d'Aix, qui adoptait le nouveau système d'organisation judiciaire. Nommé, par le roi, commissaire pour présider au conseil municipal de Toulon, lors des troubles qui s'élevèrent, en 1789, à l'occasion de M. d'Albert de Rioms; il contribua beaucoup, par la sagesse de ses mesures, à sauver cet officier-général. En février 1790, il quitta cette place pour rester membre de l'assemblée générale; et à son retour, le 16 mars, il prêta le serment civique exigé de tous les fonctionnaires. Six mois après, il défendit Muscard, poursuivi par le ministre de la guerre à cause de l'attachement que ce sous-officier du régiment de Vivarais avait manifesté pour la révolution. Lorsque le peuple se fut emparé des forts de Marseille, il blâma la conduite de la municipalité, de la garde nationale, et demanda qu'on suspendît les démolitions déjà commencées. Dans le mois de juillet suivant, il blâma M. de Bouillé d'avoir livré passage aux Autrichiens qui se rendaient en Belgique. Le 1er août 1790, il fut élu président; il se plaignit avec force qu'on eût violé la loi sur les pamphlets en donnant l'ordre d'arrêter Camille Desmoulin, pour son ouvrage intitulé : *Révolutions de France et de Brabant.* Il entra aussi, vers la même époque, au comité diplomatique, où il appuya les projets tendant à consolider les traités existant entre la France et l'Espagne, en votant aussi pour l'armement en faveur de cette puissance. Lors de la fermentation qui se manifesta à Paris, le 31 août de la même année, après qu'on eut appris les malheureux événemens de Nanci, plusieurs jacobins s'étant réunis sur la terrasse des Tuileries et sous les fenêtres mêmes de l'assemblée, où ils menaçaient ceux d'entre les députés qui ne partageaient pas la fureur du peuple, Dandré demanda que ces anarchistes fussent poursuivis devant les tribunaux, en déclarant que les ennemis de la révolution, de quelque masque qu'ils se couvrissent, étaient ceux qui s'efforçaient d'allumer une guerre civile. Lors des troubles qui agitèrent la ville d'Aix en décembre 1790, et dont l'avocat Pascalis fut victime, Dandré, qui était son ami, attaqua Mirabeau comme ayant suscité l'émeute où Pascalis avait perdu la vie. Deux jours après, il fut nommé président pour la seconde fois, et prit toujours une part active aux discussions de l'assemblée, relatives à la constitution civile du clergé, à la résidence des évêques, aux personnes arrêtées à Perpignan, et aux procédures commencées contre les détenus d'Aix, dont il embrassa la défense. En février, il proposa de déclarer illégale l'arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc; mais il demanda que Cazalès fût rappelé à l'ordre pour avoir déclaré, dans un discours, que le monarque devait avoir le droit de fixer la résidence de la famille royale. En avril suivant, il s'opposa aux projets

de lois présentés sur l'émigration, en rappelant au comité qu'il avait déclaré lui-même ne pouvoir trouver sur cet objet que des mesures inconstitutionnelles. En avril, il défendit l'arrêté du département de Paris, relatif à la liberté des cultes; et le ministre Montmorin, accusé au sujet de la réunion de quelques corps de troupes vers Porentruy. En avril, il s'éleva contre le projet qui proposait de permettre aux militaires d'assister aux séances des sociétés populaires; et le 9 mai, il fut élu président pour la troisième fois. Il appuya le projet présenté par Sieyes sur le libre exercice des cultes, et fit déclarer par l'assemblée que le décret qui rejetait la réunion d'Avignon à la France ne préjugeait rien contre les droits de la France sur ce pays, d'où il proposa de faire rappeler immédiatement tous les Français. Le 21 juin, il demanda que les décrets rendus par l'assemblée après la fuite du roi eussent force de lois, et contribua beaucoup à faire prendre les mesures de sûreté qu'on adopta dans cette circonstance. Nommé l'un des commissaires chargés d'aller recevoir les déclarations du roi et de la reine, il rendit compte de sa mission dans l'assemblée du 27 juin, se prononça de nouveau contre toute loi prohibitive de l'émigration, et fit appeler M. de Montmorin à la barre pour qu'il rendît compte de l'arrestation de Duveyrier, envoyé par le roi vers le prince de Condé dans les premiers jours de juin 1791. Le 15 du même mois, il vota contre la mise en jugement de Bouillé et de ceux qui l'avaient secondé dans la fuite de Louis XVI; appuya la mesure de suspendre l'autorité exécutive dans les mains du roi, jusqu'à ce que ce prince eût accepté la constitution; et proposa de le déclarer déchu du trône s'il refusait de l'accepter. Le 17 juillet, il se prononça de nouveau et avec force contre les troubles qui éclatèrent au Champ-de-Mars, et à ce sujet, dénonça la municipalité de Paris comme coupable de faiblesse en ce qu'elle ne secondait point assez les efforts de la garde nationale, et signala une faction qui tendait à renverser la convention. Quelque temps après, le duc d'Orléans ayant offert de renoncer aux prérogatives que l'assemblée attachait au titre de prince, Dandré lui répondit « qu'il n'avait le droit » de renoncer au trône ni pour » lui, ni pour ses enfans, ni pour » *ses créanciers.* » Il s'éleva, le 30, contre le système d'une convention nationale chargée de réviser la constitution; exposa les dangers dont elle était menacée par diverses factions; proposa d'assigner à trente ans l'époque où l'on pourrait la modifier; et fit décréter que cette révision n'aurait lieu que quand trois assemblées législatives en auraient successivement émis le vœu. Cette mesure qu'il avait proposée comme une digue contre les malheurs qui menaçaient la patrie, ne put néanmoins prévenir l'orage qui éclata bientôt. Quelque temps après, Dandré s'étant retiré des affaires, établit un magasin d'épiceries, ce qui amusa d'abord le public; mais ses ennemis profitant de cette circonstance pour lui nuire, ameu-

Mr. Dampmartin.

Bonnemaison pinx. Fromy del. et Scul.

tache pour ceux contre qui elles ont été dirigées. On ne sait pas même si elles méritent la peine qu'on s'en fasse honneur. Le même Couthon avait aussi demandé que les restes du général dont nous écrivons l'histoire fussent retirés du Panthéon. Cette proposition n'eut pas de suite; les tyrans de cette époque n'osèrent cependant pas troubler la cendre d'un homme qui avait bien mérité de la patrie.

DAMPIERRE (LE MARQUIS CHARLES PICOT DE), fils du général de ce nom, fut employé comme aide-de-camp dans la campagne de Russie, sous les ordres du général Dessolle son beau-frère, auprès duquel il exerçait les mêmes fonctions comme colonel en 1814 et 1815. Il est chevalier de Malte, chevalier de Saint-Louis et officier de la légion-d'honneur.

DAMPIERRE (CHARLES-ANTOINE-HENRI-DUVALK, BARON DE) fut sacré, le 2 mai 1802, évêque de Clermont, et élevé ensuite à la dignité de baron de l'empire. Il était, en 1790, un des grands-vicaires de l'archevêque de Paris.

DAMPIERRE (LE MARQUIS DE), gentilhomme de Champagne, habitait une terre voisine du lieu où Louis XVI fut arrêté lors de son évasion. Il accourut vers ce prince, mais son dévouement lui coûta la vie; et au moment où il s'approchait de la voiture du roi, il tomba percé de trois balles, et fut écrasé sous les roues.

DAMPMARTIN (ANNE-HENRI, VICOMTE), homme de lettres, membre de l'académie de Nîmes, ancien capitaine du régiment de royal-cavalerie, maréchal-de-camp, député, etc., naquit à Uzès le 30 juin 1750. Lorsque la révolution éclata en 1789, il adressa à l'assemblée nationale des doléances au nom des officiers de son corps; et en 1791, après les massacres de la Glacière, il reçut ordre de marcher comme lieutenant-colonel du régiment de Lorraine-dragons avec le général Choisy, contre la troupe du fameux Jourdan Coupe-tête, qu'il obligea d'évacuer Avignon. Les dragons qu'il commandait le contraignirent de se désister de leur commandement après la journée du 20 juin 1792, parce qu'il avait voulu les engager à faire une adresse au roi contre les événemens de cette journée. Il se retira à Bruxelles chez un M. de Bièvre, où il resta jusqu'à l'arrivée de Dumouriez en Belgique. Contraint alors de fuir cette province, il rejoignit à Trèves l'armée des princes, et passa en Hollande après le licenciement de cette armée. En 1795, il se rendit à Hambourg, puis à Berlin, où le roi de Prusse lui donna une pension. De retour en France, il y épousa, en 1803, Mlle de Durfort, belle-sœur du comte de Beurnonville, et fut nommé, quatre ans après, conseiller de préfecture dans le département du Gard. Le 8 février 1811, il fut aussi créé censeur impérial, et conseiller au conseil des prises le 20 avril suivant. Député au corps législatif par le département du Gard, le 6 janvier 1813, il donna, l'année suivante, son adhésion aux actes qui replacèrent la maison de Bourbon sur le trône. Chargé du commandement d'un

bataillon de la garde nationale, lors de la seconde invasion du territoire français par les troupes alliées, il combattit toute la journée du 30 mars dans la plaine de village de Mousseaux, et ne quitta ce poste, qu'il avait défendu avec bravoure, qu'après la conclusion de l'armistice. Le 24 octobre de la même année, il fut nommé censeur royal, et devint, au mois d'août 1815, membre de la commission, chargé de l'examen des écrits périodiques. M. Dampmartin n'eut sans doute pas de peine à se mettre au courant de son nouveau travail; il était ancien dans le métier. Il avait censuré sous l'empereur; il censura sous le roi. Nommé officier de la légion-d'honneur, puis bibliothécaire et conservateur des dépôts de la guerre, M. Dampmartin a fait successivement paraître plusieurs ouvrages qui décèlent de l'érudition en littérature et des connaissances dans l'art militaire; nous regrettons de ne pouvoir en donner ici que la liste: 1° *Idées sur quelques sujets militaires*, 1785, in-8°; *Histoire de la rivalité de Carthage et de Rome*, 2 vol. in-8°, 1789. Cet ouvrage et celui qui parut en 1811, in-8°, sous le titre de: *Quelques Traits sur la vie privée de Frédéric Guillaume II, roi de Prusse*, in-8°, sont les meilleurs qu'ait publiés M. Dampmartin. *Le Provincial à Paris*, 1790, in-8°; *Essai de littérature à l'usage des dames*, 1793, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage parut en Hollande pendant que l'auteur y était émigré. *Esquisse d'un plan d'éducation*, 1796, in-8°; *Fragmens moraux et littéraires*, 1797, in-8°; *Événemens qui se sont passés sous mes yeux pendant la révolution française*, 1799, in-8°; *Brasmann*, roman en 4 vol. in-8°, Paris, 1802; *Nouveaux Essais d'éducation de Goldsmith, traduits de l'anglais*, 1803, in-12; *Annales de l'empire français* avec Beaunoir, 1805, in-8°; *la France sous les rois*, 5 vol. in-8°, 1810; *Lettre à Messieurs les députés, sur l'éducation politique et le choix des instituteurs*, Paris, 1816. Dans le cours de la même année, le roi confirma le titre de vicomte qu'il lui avait accordé en novembre 1814.

DANCOURT (L. N.), mort à Paris en juillet 1801, a fait plusieurs ouvrages dont les principaux sont: *S.-L.-H. Dancourt, arlequin de Berlin, à J.-J. Rousseau, citoyen de Genève*. C'est une espèce de parodie du discours de Rousseau contre les spectacles, mais qui, d'ailleurs, ne vaut guère mieux que l'*apologie du théâtre, de Marmontel*. Dancourt a publié aussi *les Deux Amis*, comédie en 3 actes et en prose, jouée, en 1762, sur le théâtre des Italiens; *le Mariage par capitulation*, comédie en 1 acte, mêlée d'ariettes, jouée, en 1766, sur le même théâtre; et un grand nombre d'autres pièces dont les titres ne sont pas même connus, et qui furent représentées sur quelques théâtres de la province où l'auteur jouait aussi la comédie.

DANDENAC l'aîné (Marie-François), député du département de Maine-et-Loire à la convention nationale, déclara que c'était en qualité de législateur, et non de juge, qu'il statuait sur le sort de Louis XVI. Il vota la détention, et le bannissement à la

suivait la vengeance royale, perdit, en 1799, ses emplois et ses dignités, et se vit presque réduit à l'indigence, ce qui lui fournit l'occasion de faire admirer sa belle résignation et son courage dans l'adversité. Lorsque la guerre de 1806 plaça Joseph Bonaparte sur le trône de Naples, il fut l'un des premiers à reconnaître le nouveau roi, qui le nomma directeur de l'imprimerie royale, et secrétaire perpétuel de l'académie d'histoire et d'antiquités, après lui avoir préalablement assigné une pension digne des services qu'il avait rendus aux arts et aux sciences. Daniele, attaqué depuis long-temps d'un mal qu'Horace a désigné sous le nom de *morbus campanus*, parce que déjà de son temps il était commun aux habitans de la Campanie, quitta Naples pour aller dans son pays natal respirer un air plus pur, et y mourut regretté, non-seulement des savans, mais de tous ceux qui le connaissaient, et dont ses manières bienveillantes avaient captivé l'estime. Les pauvres surtout, auxquels il faisait beaucoup de bien, arrosèrent son tombeau des pleurs de la reconnaissance. L'ouvrage qui avait commencé la réputation de Daniele était son *Codice fredericiano*, dans lequel se trouvait toute la législation de Frédéric II. Les principaux qu'il a publiés depuis sont : 1° *Le Forche Caudine illustrate*, Caserte, 1778, in-fol. L'édition de cet ouvrage, orné de 5 planches, est magnifique; et cependant une nouvelle, faite à Naples en 1812, sous les yeux de l'auteur, la surpasse encore. 2° *Osservazioni sulla topotesia delle Forche Caudine*. Cette dissertation, qui parut dans le journal de Pise en 779, ne fut faite que pour répondre à une critique de M. Letiri, qui se trouve dans sa *Storia dell' antica Suessola*, contre les *Forche Caudine illustrate*. Daniele a cherché en vain à faire passer cet ouvrage sous le nom de son frère Joseph, l'opinion publique lui en a laissé tout l'honneur. 3° *I Regali sepolcri del duomo di Palermo riconosciuti ed illustrati*, Naples, 1784, in-fol.; 4° *Monete antiche di Capua*, Naples, 1802 et 1803, in 4°. C'est une dissertation sur le culte de Diane, de Jupiter et d'Hercule dans la Campanie, précédée d'une description, avec figures, de 18 médailles antiques. Daniele fut aussi l'éditeur de quantité d'ouvrages qu'il enrichit de notes et de préfaces intéressantes. On cite entre autres la préface si élégamment écrite de la belle édition de *Daphnis et Chloé* (de Longus), faite d'après un manuscrit dont il était possesseur. Cette édition traduite en italien par Annibal Caro, à Parme, chez Bodoni, 1786, in-4°, ne fut tirée qu'à 56 exemplaires. Daniele a laissé inédits les ouvrages suivans : *Ricerca storico-diplomatica-legale sulla condizione feodale di Caserta; Vita e legislazione dell' imperadore Federico II*, formant 3 vol in-fol. ; *Vita, ed opuscoli di Camillo Pellegrino il giovane; Topographia dell' antica Capua illustrata con antichi monumenti; Il museo casertano*. La vie de François Daniele, ornée de son portrait, a été publiée en italien par M. J. Castaldi.

DANIELL (Thomas), et William Daniell, son neveu, peintres anglais, quittèrent la Grande-Bretagne en 1783, et passèrent dans l'Inde, où ils firent un séjour de dix ans, pendant lequel ils dessinèrent les objets les plus intéressans des pays qu'ils parcoururent. A leur retour, ils en ont fait paraître le recueil, gravé aussi par eux, sous le titre de *Sites orientaux* (*oriental scenery*). Thomas Daniell a publié les ouvrages suivans : *Vues d'architecture, d'antiquités et de sites pittoresques de l'Indostan, 6 séries, 144 vues, atlas,* in-fol., 1804; *les mêmes,* réduites en in-4°; *Voyage pittoresque dans l'Inde, par la Chine,* in-fol., 1810. William Daniell a aussi publié seul plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite particulièrement : *Choix intéressant de la nature animale,* 1809, 2 vol. in-4°.

DANIELS (N.), savant jurisconsulte, ancien conseiller intime de l'électeur de Cologne, ex-avocat-général au parquet de la cour de cassation de France, aujourd'hui procureur-général du roi des Pays-Bas, est né à Cologne, où il professa avec distinction le droit romain. Lorsque après la conquête son pays fut réuni à la France, ce savant, dont l'étude faisait le bonheur, sans ambition, sans envie, ne se mit point en avant pour obtenir des places; mais Napoléon, à qui aucun genre de mérite ne pouvait rester caché, sut le découvrir au sein de sa retraite. M. Daniels fut appelé à Paris par ordre de l'empereur, pour occuper, près du tribunal de cassation, la place que nous avons indiquée plus haut. Il obtint, quelques années après, celle de procureur-général à la cour de Bruxelles, sans l'avoir sollicitée. Il en remplissait dignement les fonctions lorsque les événemens de 1814 vinrent changer les destinées politiques de l'Europe. M. Daniels, fidèle à sa patrie, quel qu'en soit le gouvernement, se montra digne de la confiance du prince appelé à régner sur les Pays-Bas, en acceptant la place de premier président des établissemens judiciaires, à laquelle était joint le titre de conseiller intime du roi. Ce magistrat, aussi recommandable par ses vertus que par ses talens, a publié des mémoires et plusieurs dissertations sur divers points de droit, que ses savantes recherches paraissent avoir lumineusement éclaircis.

DANJOU (Jean-Pierre), avocat, membre de la légion-d'honneur, était procureur-général syndic du département de l'Oise, lorsque les électeurs de ce département le nommèrent député suppléant à la convention nationale, où il ne fut admis qu'après le procès de Louis XVI. A la fin de la session, il remplit les fonctions de commissaire central, nommé par le directoire, pour le département de l'Oise. Au mois de mars 1798, il fut appelé au conseil des cinq-cents, dont il sortit à l'avénement du général Bonaparte au consulat, pour être procureur-général près la cour criminelle. Lorsque cette cour fut supprimée, il devint substitut du procureur-général de la cour d'Amiens, près la cour d'assises de l'Oise. M.

Danjou ne remplit plus de fonctions publiques, pour le gouvernement, depuis le mois de janvier 1816, mais il exerce avec honneur sa profession d'avocat à Beauvais.

DANLOUP-VERDUN (Louis), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, précédemment aide-de-camp du général Le Camy, se distingua à la bataille d'Eylau, fut nommé, le 2 février 1807, chef de bataillon du 4me régiment de ligne, et reçut la décoration des braves le 14 avril suivant. En juin 1808, il passa, en qualité de colonel, au service du roi de Westphalie (Jérôme Bonaparte). Il eut, après la paix de Vienne, le commandement des troupes westphaliennes qui se trouvaient à Hambourg. Le 8 janvier 1814, il reçut de l'empereur le brevet de maréchal-de-camp; et le 5 novembre suivant, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis. Le commandement des gardes nationales actives de la 18me division militaire, lui fut confié par Napoléon pendant les *cent jours*.

DANLOUX (Pierre), peintre qui honore l'école française, naquit à Paris en 1745, et y mourut le 3 janvier 1809. Il avait fait dans sa jeunesse le voyage d'Italie, afin d'y étudier les grands modèles. Lorsque la révolution éclata en France, Danloux passa en Angleterre, où il demeura plusieurs années. C'est dans ce pays qu'il fit plusieurs des tableaux qui assurent sa réputation. Parmi ces tableaux, on cite particulièrement le portrait en pied de notre célèbre poète Jacques Delille, et le supplice d'une vestale. Ce dernier ouvrage fut exposé au salon de 1802. Delille, dont il était l'ami, voulut lui donner l'immortalité en lui consacrant, dans le premier chant de son poëme de la *Pitié*, les deux vers suivans :

Nous pleurons quand Danloux dans la fosse fatale,
Plonge, vivante encor, sa charmante vestale.

DANNEKER (N.), qui, dans l'art des Phydias et des Praxitèles, rivalisa quelquefois avec le célèbre Canova, est né, en 1758, à Stuttgard. Elève de l'académie de sa ville natale, il fut, en 1782, envoyé à Paris par le duc de Wurtemberg, acheva de s'y perfectionner dans les ateliers de Pajou; alla à Rome, y demeura jusqu'en 1810, époque où son prince, devenu roi, le rappela dans sa patrie, et lui conféra le double titre de professeur de sculpture et de chevalier de l'ordre du Mérite civil. Un grand nombre d'ouvrages de cet artiste décorent et embellissent Stuttgard et ses environs; ils réunissent à la simplicité du style des formes qui, par leur perfection, semblent être l'œuvre d'un ciseau antique : mais ce qui paraît fixer principalement l'admiration des connaisseurs, ce sont le buste de Schiller, poète allemand, et une Ariane, qu'il a plû à l'auteur de placer sur un léopard. En 1815, l'atelier de M. Danneker fut visité par l'empereur Alexandre; en 1816, le nouveau roi de Wurtemberg nomma cet artiste recommandable conseiller de cour. Les souverains réunis au congrès de Vienne avaient manifesté l'intention d'élever un monument en mémoire de la bataille de Leipsik, appelée, en Allemagne, *bataille des nations ;*

on devait charger de son exécution M. Danneker, qui fit même, à cet effet, un voyage en Autriche ; mais, jusqu'à présent, ce projet n'a point eu de suite.

DANNEMAYER (Mathieu), né, en 1741, à Œpfingen en Souabe, et mort à Vienne le 8 juillet 1805. Ce savant professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique a publié les ouvrages suivans : 1° *Introductio in Historiam ecclesiæ christianæ universam, usibus academicis accommodata*, Fribourg, 1778, in-8°; 2° *Institutiones Historiæ eccles. Novi Test., periodus I°, à Christo nato usque ad Constant.*, M. Fribourg, 1783, in-8°; 3° *Institutiones Historiæ eccles. Novi Test.*, part. 1 et 2, Vienne, 1788. Ce dernier ouvrage, qui se fait remarquer par un style aussi correct que simple et naturel, fut jugé digne du prix proposé par Joseph II pour le meilleur livre élémentaire destiné à l'instruction de ceux qui se vouent à l'état ecclésiastique. Dannemayer, qui avait mérité la bienveillance d'un empereur réputé philosophe, sans s'écarter de l'esprit de la véritable religion, montra la plus grande tolérance pour toutes les sectes. Il était doyen et recteur de l'université de Fribourg, en Brisgau, lorsqu'en 1786 le fils de Marie-Thérèse l'appela à Vienne, pour y être professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique.

DANTON (Georges-Jacques), né à Arcis-sur-Aube le 26 octobre 1759, avait reçu de la nature des formes d'athlète, l'audace et l'éloquence d'un tribun. Sa physionomie, terrible d'expression, et sa voix tonnante, l'avaient marqué pour un orateur populaire. Il exerçait obscurément les fonctions pacifiques d'avocat aux conseils du roi, lorsque la révolution le saisit et l'éleva au milieu des orages pour le frapper ensuite de ses foudres. L'énergie du caractère de Danton lui acquit bientôt une grande influence dans les assemblées de district, et il devint une puissance en fondant le club des cordeliers. On le voit, en 1790, porter à l'assemblée nationale le vœu des 48 sections de Paris, pour dénoncer au roi les ministres comme ayant perdu la confiance du peuple. En 1791, il fut élu membre de l'administration départementale de la Seine. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il dirigea le rassemblement du Champ-de-Mars, où la déchéance du roi fut demandée. Après cette époque, il rentre momentanément dans la retraite pour échapper aux poursuites judiciaires, et ne reparaît que dans les assemblées électorales de juillet 1791. Ces poursuites, regardées comme des persécutions, lui donnèrent une grande importance et en firent un chef de parti. Il dominait au club des cordeliers, où il était regardé comme le génie révolutionnaire le plus actif et le plus puissant. Ce fut lui qui traça le plan de la journée du 10 août. Le 8, il se présenta à la barre de l'assemblée législative, pour lui déclarer que le refus de prononcer la déchéance du roi serait le signal d'une insurrection. Cette menace, prononcée d'une voix retentissante et accompagnée d'un geste ter-

rible, fit une profonde impression sur l'assemblée. La suspension prononcée contre le roi, Danton fut nommé ministre de la justice, et fit ainsi partie du conseil provisoire formé par les six ministres, conseil qui fut chargé de toutes les fonctions de la puissance exécutive. Dès son entrée au ministère, il obtint la mesure des visites domiciliaires, fit fermer les barrières de Paris, et provoqua la peine de mort contre tout individu qui refuserait de marcher aux frontières ou de livrer son fusil. L'entrée des Prussiens en Champagne ayant répandu la consternation dans Paris, Danton déploya le caractère le plus énergique et une confiance qui releva tous les courages. Son discours à la barre de la convention fut terminé par cette phrase, où respire toute l'éloquence républicaine : *Représentans du peuple, la patrie est en danger : pour sortir de crise, il faut de l'audace, toujours de l'audace, et encore de l'audace.* Les journées sinistres de septembre arrivèrent, et Danton est accusé d'avoir participé à ces affreux excès, s'il n'en a pas même été le premier auteur. « J'ignore, a dit un écrivain, s'il a fermé ses yeux et ceux de la justice lorsqu'on égorgeait. » Danton sentait qu'une guerre à mort était déclarée entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux; il se regardait comme placé sur un champ de bataille : aucun scrupule de justice, aucun sentiment d'humanité ne pouvait le détourner des mesures sanguinaires qu'il croyait propres à lui assurer la victoire. Tel est le malheur des hommes qui, dans les révolutions politiques, se jettent en première ligne; ils obéissent aux nécessités de leur position, et ces nécessités sont souvent atroces. Danton fut, bientôt après ces scènes de proscription, nommé à la convention nationale; et l'on a dit que la commune de Paris et le club des cordeliers y entrèrent avec lui. La journée du 10 août avait élevé une barrière entre le parti dominant et la royauté; l'existence de l'un était incompatible avec celle de l'autre : la royauté fut abolie. Cette proposition, préparée par Danton, fut décrétée à l'unanimité dans la première séance de la convention. Il donna bientôt sa démission de ministre de la justice, et fut élu successivement secrétaire, président et membre du comité de constitution et de salut public. Il nous serait facile de remplir plusieurs colonnes de l'indication seule des motions qu'il a faites, ainsi que des débats et décrets auxquels il a plus ou moins participé : mais ce sont les actes, et non les discours, qu'on cherche dans la Biographie générale; et un personnage tel que Danton doit être peint à grands traits. Cet audacieux tribun, qui a dirigé le rassemblement du Champ-de-Mars, l'insurrection du 10 août, les proscriptions de septembre; qui a fait abolir la royauté et proposé de mettre à prix la tête des Bourbon; qui a voulu que la convention déclarât au peuple qu'elle était un corps révolutionnaire; et qui, comme conséquence du principe, a fait décréter une ar-

mée révolutionnaire, un tribunal révolutionnaire, et la liberté de tous les détenus pour dettes; qui a proposé ou appuyé le *maximum* des denrées et des marchandises, et a fait accorder 40 sous par jour, comme jeton politique de présence, à tous ceux qui assisteraient aux assemblées des sections de Paris: Danton n'aurait-il pas assez d'un de ces actes pour être *un homme d'époque* dans notre révolution? Il était absent, par commission, lorsque se firent les appels nominaux sur les deux premières questions du procès de Louis XVI. Arrivé à Paris, le jour même où la convention délibérait sur la peine, il prit la parole sur des questions incidentes, rentra dans la question de l'appel au peuple pour le repousser; et s'élevant contre la motion de Lehardi, qui avait demandé que le décret à intervenir réunît au moins les deux tiers des voix, il soutint que la convention ne devait le prononcer qu'à la simple majorité, vota ensuite la mort sans motiver son vote, et se prononça aussi contre le sursis du jugement. Les révolutions ont cela de particulier, qu'elles poussent les hommes jusqu'à un certain point; ensuite elles les abandonnent, comme les flots de la mer quittent les objets poussés sur le rivage. La participation de Danton aux fureurs de septembre, sa mission dans la Belgique, lui avaient suscité des ennemis; sa popularité lui suscita un rival qui devait l'envoyer à l'échafaud. Le génie révolutionnaire de Danton se ranima aux approches du 31 mai, et jeta ses derniers feux. Il voulait soustraire la convention au joug de la tyrannie populaire; du moment qu'il voulut s'arrêter, il fut perdu. Sa première faute fut de refuser une place au comité de salut public. *On condamne ceux dont on se sépare*, dit Sénèque; cette séparation fut un arrêt de sa destinée. Danton s'avisa de prononcer devant Robespierre le mot d'*ultra-révolutionnaire;* celui-ci, dans une séance des jacobins où Camille Desmoulins fut attaqué, affecta tout à la fois de défendre Danton et de censurer ses opinions : la chute de ce dernier était une conséquence infaillible de cette différence de position; il pressentit les dangers qui menaçaient sa tête. Il crut qu'une absence de quelque durée dissiperait ces orages, et se retira dans sa ville natale, comme pour se mettre sous la protection des dieux domestiques. Il résidait depuis quelques semaines à Arcis-sur-Aube, lorsqu'il reçut de quelques-uns de ses collègues l'avis pressant de se rendre à Paris; il était déjà trop tard. Dans la journée du 11 germinal an 2 (31 mars 1794), il fut compris dans le rapport de Saint-Just, sur une prétendue conspiration contre la république. L'absurdité de l'accusation ne lui ôtait rien de son danger. Danton, déjà jugé et condamné, ne put obtenir d'être entendu ni avant ni après le rapport. Décrété d'accusation comme prévenu de complicité avec d'Orléans et Dumouriez, avec Fabre d'Églantine et les ennemis de la république, on sait qu'il ne lui fut pas permis de se défendre devant le tribunal

révolutionnaire, et qu'il fut mis *hors des débats*, c'est-à-dire hors de la justice, sous le prétexte d'avoir manqué à ses juges. Il marcha au supplice, non comme un roi des halles, mais comme un véritable tribun. Il monta sur l'échafaud comme un orateur couronné monte au Capitole. Une expression de regret pour sa femme, qu'il nomma *sa bien-aimée*, fut la seule douleur qu'il exhala. Il ne cessa de porter la tête haute, que lorsqu'il dut s'imposer le devoir de l'abaisser lui-même sous le fer homicide. Le nom de Danton, ainsi qu'il l'a prophétisé à ses juges et à ses bourreaux, *vivra dans le panthéon de l'histoire;* il ne périra jamais, du moins dans les fastes des révolutions, parce que la démagogie n'a jamais eu de chef plus entreprenant et plus énergique. Danton marcha d'abord avec la révolution; lorsqu'il voulut l'arrêter, la révolution l'engloutit dans ses abîmes. Tant qu'il fut chef de proscriptions, il domina; dès qu'il prononça quelques paroles humaines, il fut perdu. Les révolutions ne veulent point de maîtres; elles ne s'arrêtent jamais par la volonté des hommes, mais par la force même des choses. Bonaparte, en 1793, eût trouvé la mort au lieu du pouvoir.

DANZ (Ferdinand-Georges), né dans le landgraviat de Darmstadt, à Dachsenhausen, en 1761, étudia la médecine à l'université de Giessen, où il fut reçu docteur en 1790, et, par une nomination extraordinaire, professeur en 1791. Les discours qu'il prononça dans ces deux occasions inspirèrent beaucoup d'intérêt, bien que le premier intitulé : *Brevis forcipum obstetriciarum Historia*, dépassât par son étendue les bornes dans lesquelles ce genre semble circonscrit. Le second, sous le titre : *De arte obstetriciâ Ægyptiorum*, dans lequel se trouve ébauchée l'histoire de l'art des accouchemens dans le pays qu'arrose le Nil, offre un choix d'érudition remarquable. Danz a publié depuis en allemand : 1° *Essai d'une histoire générale de la coqueluche*, Marbourg, 1791, in-8°; 2° *Anatomie du fœtus aux diverses époques de la grossesse*, Francfort et Leipsik, 1792, 1793, 2 vol. in-8°; 3° *Manuel de sémiotique générale, à l'usage des jeunes chirurgiens*, Leipsik, 1793, in-8°. Le premier de ces ouvrages est un opuscule excellent; le second, fruit de laborieuses recherches, est enrichi de quelques notes du professeur Sœmmering; le troisième doit une partie de son mérite aux précieux matériaux que fournit à l'auteur le travail déjà fait par Gruner sur ce sujet. Au surplus, le titre de cet ouvrage est pleinement justifié. Danz, qui avait déjà honoré l'art qu'il professait, donnait les plus grandes espérances pour l'avenir, lorsque la mort, qui n'est point accoutumée à respecter les talens, le frappa le 1er mars 1793, avant qu'il eût atteint sa 32e année.

DANZ (Jean-Traugott-Lebrecht), savant philologue allemand, est né à Weimar, vers l'année 1767. Il fit ses études à Gottingue, devint professeur au séminaire de Weimar, et est aujourd'hui recteur de l'école de

Jéna. Il a composé ses nombreux ouvrages en allemand ou en latin. Nous citerons les principaux : 1° *les Perses d'Eschyle* (traduction du grec (Leipsick, in-8°, 1789); 2° *de l'Enseignement méthodique de l'histoire dans les écoles* (Leipsick, in-8°, 1798); 3° *Diss. philol. de virtute comicâ M. A. Plauti* (Jéna, 1800, in-4°); 4° *M. A. Plauti miles gloriosus, cum notis superiorum interpretum selectis atque suis edidit, etc., præmissa est epistola ad Eichstadium, prof. Jenens.* (Weimar, 1804, in-8°); 5° *Caractère de J. G. de Herder*, par Danz et Gruber (Leipsick, in-8°, 1805); 6° *Essai d'une histoire générale des substances qui servent à la nourriture de l'homme* (Leipsick, in-8°, 1806); 7° *Réflexions de J. G. de Herder, sur l'antiquité classique*, d'après des extraits de ses écrits mis en ordre; avec des notes additionnelles recueillies de sa conversation, des observations, des explications et une table de matières (Leipsick, 1re partie, 1805, 2e partie, 1806). Cet ouvrage, qui jouit d'une grande réputation en Allemagne, est très utile pour l'étude de l'histoire ancienne; il serait à désirer qu'on le traduisît en français.

DANZER (Joseph-Melchior), professeur de physique, de mathématiques, mécanicien et théologien, naquit à Ober-Aybac, en Bavière, l'an 1739, et mourut à Munich, le 10 mai 1800. Comme l'état ecclésiatique, qu'il avait embrassé, fut l'objet de ses premières études, ce ne fut que dans ses momens perdus qu'il put se livrer à son goût pour la physique et les mathématiques; il fit néanmoins assez de progrès dans ces deux sciences pour se mettre en état de les professer à Straubing d'abord, et à Munich ensuite. En 1779, Danzer fut nommé conseiller ecclésiastique, et placé avec distinction dans la direction des études, où ses lumières furent de la plus grande utilité, et contribuèrent éminemment aux sages réformes qui furent faites dans le nouveau plan des études en Bavière. Parmi ses ouvrages, tous imprimés en allemand, on cite particulièrement : 1° *Essai sur la Théologie morale et pratique*, Augsbourg, 1777, in-8°; 2° *Premiers principes du droit naturel*, Augsbourg, 1778, in-8°; 3° *Applications de ces principes aux circonstances particulières de la vie*, Munich, 1780; 4° *Traité élémentaire sur les mathématiques, à l'usage des lycées*, Munich, 1780, 1781. Danzer est l'inventeur d'une sorte de fourneaux dits économiques, lesquels portent son nom, et sont en usage dans toute l'Allemagne.

DANZER (Jacques), prêtre et théologien catholique, mort à Burgau, le 4 septembre 1796, était né à Lengefeld en Souabe, vers l'an 1743. Il suivait la règle de saint Benoît, lorsque en 1784 il obtint une chaire de professeur de théologie à Salzbourg. Il avait des ennemis dans cette ville qui l'accusèrent, devant les autorités ecclésiastiques, de propager de fausses doctrines. Des enquêtes contre lui furent commencées; mais, en 1788, l'évêque de Salzbourg défendit qu'on y donnât aucune suite. Danzer, cependant, ne se crut pas assez fort pour ré-

sister à l'orage qui grondait toujours sourdement; en 1792, il se retira à Burgau, et s'y fit séculariser. Il jouissait du revenu d'un canonicat dans cette ville, où il mourut, comme on l'a vu, au commencement de cet article. Les principaux ouvrages de Danzer, sont : 1° *Introduction à la morale chrétienne*, Salzbourg, 1791, 2e édition; 2° *Dix-huitième Siècle de l'Allemagne*, 1782; 3° *Esprit tolérant de Joseph II*, 1783; 4° *Influence de la morale sur le bonheur de l'homme*, Salzbourg, 1789; 5° *Esprit de Jésus et de sa doctrine*, Fribourg, 1793; 6° *Idées sur la réforme de la théologie, en particulier de la dogmatique chez les catholiques*, Ulm, 1793; 7° *Histoire critique de l'indulgence de la portioncule*, Ulm, 1794. Les erreurs que les antagonistes de Danzer lui reprochaient étaient celles de Pélage.

DARCET (Jean), né en 1725, à Douazit en Guienne, d'une famille appartenant à la magistrature, abandonna l'étude de la jurisprudence pour celles des sciences naturelles et de la médecine. Son père, mécontent de cette détermination, le déshérita de son droit d'aînesse et des prérogatives attachées à ce droit dans certaines provinces, en faveur d'un fils d'un autre lit. Cette disposition, qui devait priver Darcet d'une partie de sa fortune, ne le découragea point; il n'en eut au contraire que plus d'activité à suivre le cours de ses études; et pour suppléer aux ressources que lui refusait sa famille, il parvint à se procurer, à Bordeaux, de jeunes écoliers, à qui il se chargea d'enseigner le latin. Estimé et aimé de tous ses condisciples en médecine, l'un d'eux le présenta au président Montesquieu : juste appréciateur de mérite naissant, le grand publiciste reconnut bientôt tout celui du jeune Darcet; il lui donna d'abord des secours, et lui confia peu après l'éducation de son propre fils. Indépendamment des talens du nouvel instituteur, ses qualités morales lui concilièrent à un si haut degré l'estime de son bienfaiteur que la plus grande intimité s'établit entre eux; le philosophe et le médecin se lièrent de l'amitié la plus parfaite, et Darcet eut l'honneur de coopérer à la recherche des matériaux destinés à former le livre immortel de l'*Esprit des lois*. Il demeura près de Montesquieu jusqu'à sa mort. On a dit que deux jésuites, qui s'étaient introduits dans la chambre du mourant, voulaient s'emparer de la clef de son secrétaire, et qu'ils auraient réussi sans la vigoureuse résistance que leur opposa Darcet, mais ce fait n'est rien moins que prouvé. Libre de se livrer entièrement à ses premiers penchans, Darcet reprit ses cours de médecine et de chimie : Rouelle, qui dominait alors dans cette dernière science, cultivée jusque-là par les savans seulement, était parvenu à en inspirer le goût à tous ceux qui cherchaient à le devenir; et bien que dans son travail il ne s'écartât point de la route tracée par Stahl, il rassemblait avec succès les matériaux qui servirent à fonder l'école nouvelle. Le jeune comte de Lauragais, quoique militaire, se livra fortement à cette impulsion

qu'avait donnée Rouelle, et celui-ci lui présenta Darcet, qu'il accepta pour le guider dans la nouvelle carrière qu'il se proposait de parcourir. Leurs goûts se trouvant les mêmes, l'ancien ami de Montesquieu devint bientôt celui du comte de Lauragais; ils se livrèrent de concert, et avec succès, aux recherches chimiques; mais la guerre de 1757 vint suspendre le cours de leurs travaux, en appelant le guerrier sous les drapeaux de Mars. Darcet et Lauragais étaient devenus inséparables, et le savant n'hésita point à suivre le guerrier dans les camps. La conquête du Hanovre leur fournit un moyen d'agrandir le domaine des sciences; et les mines de Hartz, qu'ils visitèrent, offrirent un nouveau champ à leurs découvertes. Darcet donna une description intéressante de ces mines, accompagnée de l'histoire naturelle du Hanovre, et d'un précis des événemens militaires de cette campagne. On ignore pourquoi cet ouvrage, dans lequel se fait remarquer la justesse des observations, n'a point été publié. La paix ayant ramené les deux amis dans leurs foyers, ils s'y livrèrent de nouveau aux recherches chimiques, que, par d'habiles procédés, ils appliquèrent aux arts, principalement à celui de faire la porcelaine, qui était alors loin du degré de perfection où il parvint depuis. Les Portugais avaient introduit en Europe cette poterie du Japon et de la Chine, d'autant plus précieuse qu'on fit long-temps de vains efforts pour l'imiter; il paraît néanmoins que c'est en Saxe que le hasard produisit ce résultat, et voici comment. Un élève en pharmacie, qui avait la manie de vouloir faire de l'or, trouva, en essayant plusieurs sortes de terres dans lesquelles il croyait découvrir le métal qui fit dépeupler le Pérou, celle qui, par une combinaison de la nature, se trouve en ce pays si bien préparée, qu'elle a servi depuis à faire la porcelaine de Saxe, dont il n'était pas permis d'exporter un seul échantillon. En décomposant les porcelaines de la Chine, du Japon et de Saxe, Darcet trouva le moyen de reconnaître la nature des terres qui entraient dans leur fabrication, et la quantité de chacune d'elles. En exposant à l'action du feu des terres prises en divers lieux de la France, il trouva le moyen d'opérer, à force d'art, la combinaison que la seule nature a formée en Saxe; il sut même en produire plusieurs autres, qui toutes amenaient le même résultat. Les moyens qui conduisirent à cette grande et belle découverte furent détaillés dans plusieurs Mémoires que Darcet présenta à l'académie des sciences en 1766 et 1768; ces mémoires offraient une série méthodique et raisonnée d'une analyse chimique par le feu. On n'avait encore mis sous les yeux de l'académie aucun travail de ce genre. Darcet en fit bientôt l'application à d'autres terres, aux pierres précieuses, et principalement au diamant, dont il démontra la combustibilité, niée jusqu'alors par le plus grand nombre des savans. De nouvelles expériences furent l'objet de nouveaux Mémoires qui, joints aux précédens,

parurent en 1770, sous le titre de : *Mémoires sur l'action d'un feu égal, violent et continué plusieurs jours, sur un grand nombre de terres*, Paris, 1766 et 1771, in-8°. Darcet fit, en 1774, un voyage dans les Pyrénées. Ces montagnes, dont il donna l'histoire géologique en 1776, offrirent à son génie observateur une foule de nouvelles découvertes. Il était, depuis 1771, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, et, depuis 1774, professeur de belles-lettres au collége de France, où il prononça, en 1778, le premier discours en français sur le *Traité des questions naturelles de Sénèque*, traduit par Lagrange. Cette innovation fut remarquable, car jusqu'alors on n'avait parlé dans le collége de France que la langue latine. Après avoir remplacé, à l'académie des sciences, le chimiste Macquer, qui venait de mourir, il fut nommé directeur-général de la manufacture de porcelaines de Sèvres, puis inspecteur de celle des Gobelins, où il ne manqua pas de faire encore avec succès l'application de ses procédés chimiques. Darcet fut aussi directeur-général des essais des monnaies. En 1789, la ville de Paris le nomma électeur; et bien qu'il ne se mêlât pas beaucoup de politique, son nom fut, pendant le régime révolutionnaire, porté sur les tablettes sanglantes des proscripteurs : ce ne fut que par l'intervention de Fourcroy, son ami, qu'il déroba sa tête à l'échafaud. C'est à Darcet qu'on doit l'extraction de la gélatine des os, celle de la soude, du sel marin, et l'invention d'un alliage métallique, nécessaire à l'impression stéréotype, et que la chaleur de l'eau bouillante peut fondre. Membre de l'institut et du sénat-conservateur, Darcet termina son honorable carrière le 13 février 1801. Un *Précis historique sur la vie et les travaux de J. Darcet* a été publié, en 1802, par M. Michel J. J. Dizé.

DARCIS (N.), mort à Paris en 1801, acquit, en qualité de graveur, une juste célébrité. Parmi les nombreux ouvrages qu'on doit au burin de cet artiste, on distingue avec raison les *portraits de Brutus, de Guillaume Tell, de Franklin, de Napoléon à cheval*. On cite encore de lui plusieurs estampes estimées, savoir : *Marius à Minturnes, la Dissipation, les suites de la dissipation, la Brouille et le Raccommodement, l'Industrie et l'Économie, le Départ et le Retour*.

DARD (Henry-Jean-Baptiste), avocat à la cour de cassation, a publié un grand nombre d'ouvrages. Le seul qu'on ait remarqué a pour titre, *De la restitution des biens des émigrés, considérée sous le rapport du droit public, du droit civil et de la politique; et de la révocation de la loi du 24 octobre 1792, qui a aboli les substitutions*, 1814, in-8°. Ce traité fut cause de l'arrestation de l'auteur, qui, dit-on, l'avait rédigé sur la demande d'un personnage important. Le mauvais effet que produisit l'ouvrage en nécessita la saisie; une procédure fut commencée; mais à la suite d'un premier interrogatoire, toutes les poursuites cessèrent, et M. Dard fut mis en liberté. Il a aussi pu-

blié en 1816 (avec Soubdes), un traité sur le *rétablissement des rentes foncières, mélangées de féodalité*, etc.

DARIES (Joachim-Georges), naquit en 1714 à Gustrow, ville de Basse-Saxe, et l'une des plus considérables de Mecklenbourg. Il professa, dès l'âge de 24 ans, en 1738, la philosophie et la théologie à l'université de Jéna avec un tel succès que son auditoire n'était jamais composé de moins de quatre à cinq cents personnes. Il a rendu des services importans à son pays, en soumettant le premier en Allemagne la théorie des matières de finances à des principes exacts, et il n'a pas moins servi l'humanité, en établissant, en 1771, une école où les enfans des indigens apprenaient la culture de la terre, et les autres travaux de main utiles à la classe recommandable des cultivateurs. Frédéric-le-Grand voulant récompenser ces services essentiels, le nomma, en 1763, professeur en droit à l'université de Francfort-sur-l'Oder, et lui conféra le titre de conseiller intime. Daries quitta Jéna, où il professait depuis vingt-cinq ans, pour se rendre à sa nouvelle destination. Ce fut lui qui fonda dans cette ville la société des arts et des sciences, et qui fit obtenir à l'université de Francfort la haute réputation dont elle jouissait à la fin du 18me siècle. Il a publié en latin : 1° *Institutiones jurisprudentiæ universalis*, in-8°, 1766, Jéna, cet ouvrage a eu 7 éditions; 2° *Elementa metaphysices*, in-8°, 1753, Jéna; 3° *Institutiones jurisprudentiæ romano-germanicæ*, in-8°, 1766, Jéna, réimprimé deux fois; 4° *Meditationes ad pandectas*, in-8°, 1765, Francfort; 5° en allemand, *Premiers principes des finances*, Jéna, 1756; 6° *Bibliothèque philosophique de Jéna*, Jéna, 1760; 7° *Limites du droit naturel*, Francfort, 1775; 8° *Améliorations dans l'économie rurale*, Erfurt, 1754; 9° *Système de culture dans lequel on abolit les jachères avec profit*. Daries mourut dans un âge peu avancé, le 17 juillet 1791.

DARIO (Jean-Baptiste) était médecin à Toulouse, lorsque le département de la Haute-Garonne le nomma député suppléant à la convention nationale. Il fut appelé à siéger à l'assemblée après la révolution du 31 mai 1793; mais comme il avait pris part aux mouvemens et arrêtés fédératifs contraires au parti de la *Montagne*, qui alors était toute-puissante, le 11 juin 1794, sur le rapport de Dubarran, il fut rejeté : c'était en quelque sorte le proscrire. Le 21 du même mois, traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort, et exécuté.

DARMAGNAC (Toussaint), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, et chevalier de Saint-Louis, est né à Toulouse, le 1er novembre 1766. Son éducation et son patriotisme lui valurent le grade de capitaine dans le premier bataillon des volontaires de la Haute-Garonne, lors de la formation de ce corps, qui eut lieu en décembre 1791. Passé à l'armée d'Italie, il se fit remarquer par le général en chef Dumerbion, qui lui confia tou-

jours des points essentiels à attaquer ou à défendre. Le capitaine Darmagnac reçut le brevet de chef de bataillon, le 25 janvier 1794, pour un brillant fait d'armes qu'il avait exécuté le 5 septembre précédent, près de Saorgis, où, à la tête de 80 hommes seulement, il avait résisté à deux bataillons piémontais, qui, après avoir perdu beaucoup de monde, furent faits prisonniers. Partout où le chef de bataillon Darmagnac fut employé, il donna des preuves de ses talens militaires et de sa bravoure: il contribua par des manœuvres hardies et bien exécutées au gain des batailles de Lonato et de Castiglione; il fut du nombre des guerriers qui suivirent en Égypte le général en chef Bonaparte. A la bataille des Pyramides, il commandait un bataillon de la 32e demi-brigade; chargé d'attaquer le centre du village d'Embabé, il y culbuta l'ennemi. Quelques jours après, c'est-à-dire le 26 juillet 1798, le chef de bataillon Darmagnac fut fait chef de brigade sur le champ de bataille. Il servit en cette qualité à l'armée de Syrie, où il avait suivi le général Bonaparte, et il fut blessé d'un éclat à la tête, au siége de Saint-Jean d'Acre, au mois de juin 1799. Il fut élevé au grade de général de brigade, à la suite de la bataille de Canope, près Alexandrie, perdue par le général Menou, le 21 mars 1801, ce qui n'empêcha pas que l'armée française n'y eût fait des prodiges de valeur, et notamment le chef de brigade Darmagnac, qui, à la tête d'un bataillon, força une colonne anglaise à rentrer dans ses retranchemens, dont elle était sortie pour couper la retraite de la division Lanusse. Le général d'Armagnac, de retour en France, y donna de nouvelles preuves de sa valeur et de son attachement à la patrie. Napoléon lui confia, en 1805, le commandement militaire du département du Finistère (Brest). Il est aujourd'hui lieutenant-général, commandant la 20e division (Périgueux).

DARMAING (Jean-Jérôme-Achille), né à Pamiers, département de l'Arriége, sortait à peine de l'enfance lorsqu'il perdit ses parens, victimes des fureurs de la révolution. Cette circonstance le rendait sans doute intéressant, mais il le devint davantage par le procès qu'il eut à soutenir contre le ministère public, en 1818. Accusé d'être l'auteur d'un écrit intitulé *le Surveillant politique et littéraire*, M. Darmaing comparut le 18 juillet par-devant le tribunal de police correctionnelle; il ne nia point son ouvrage, et se contenta d'en défendre les principes. Son âge, sa conduite, sa position, son esprit et ses intentions militaient en sa faveur; mais l'inflexibilité de la loi et l'éloquence de M. le procureur du roi, Marchangy, l'emportèrent sur les faibles droits de l'accusé. C'est en vain qu'on fit observer au ministère public, qu'en d'autres temps, et pour des cas semblables, il avait professé d'autres doctrines, et s'était expliqué d'une manière absolument contradictoire. M. Darmaing n'en fut pas moins condamné à 200 francs d'amende, payables par corps, aux dépens du procès, indépen-

damment de la saisie de son ouvrage, et de l'inhibition qui lui fut faite d'en continuer la publication.

DARNAUD (Jacques, baron), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né à Bricy, près d'Orléans, département du Loiret, en 1768, s'enrôla volontairement dans le régiment d'Anjou, le 10 août 1787. Le 15 septembre 1791, il fut nommé sous-lieutenant, à l'unanimité, par les officiers de son corps. M. Darnaud, parti pour la frontière avec son régiment, trouva bientôt des occasions de se signaler. Devenu capitaine, il fit partie de l'armée du Nord, et combattit toujours aux avant-postes. Il chargea le premier à la bataille de Hondscoote, prit à la baïonnette une redoute armée de sept pièces de canon, et fit un grand nombre de prisonniers envers lesquels il empêcha l'exécution du terrible décret de *guerre à mort*. « Pourquoi, lui dit un représentant, ne les avez-vous pas » fait fusiller sur-le-champ? » Je ne sais que verser mon sang pour la patrie, répondit M. Darnaud, mais jamais être le bourreau d'un ennemi désarmé. En mars 1794, il était au déblocus de Maubeuge, et passa, en qualité d'adjoint aux adjudans-généraux, à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il fut chargé de la défense de Longwy. Bientôt il fut nommé chef du corps dans lequel il s'honorait d'avoir été soldat pendant 14 ans. Le général Jourdan (aujourd'hui maréchal), témoin d'un mouvement exécuté par le chef de brigade Darnaud, pour protéger la retraite de Neuwied et repasser le Rhin, lui adressa cet éloge : « Je vous félicite, mon cher ca- » marade; j'ai admiré vos belles » manœuvres. Vous aviez devant » l'ennemi le même sang-froid » que l'année dernière, à la revue » sur la place de parade à Colo- » gne. » Le général Darnaud ne se distingua pas moins par son désintéressement que par sa bravoure. Pendant qu'il commandait à Francfort, un particulier de cette ville vint l'avertir que des négocians avaient fait entrer dans le port pour plus de 300,000 francs de marchandises qu'il était en droit de confisquer : « Je » suis ici, lui répondit avec indi- » gnation ce digne chef militaire, » pour protéger les citoyens, et » non pour les spolier. » Il était, au mois d'avril 1796, au blocus de Mayence, et y fut blessé grièvement à la mâchoire inférieure par un éclat d'obus. M. Darnaud passa à l'armée d'Italie vers la fin de 1799, et ne démentit jamais la haute opinion qu'il avait donnée de lui à toutes les armées et dans toutes les affaires. La rivière de la Trébia et la ville de Novi furent témoins de sa bravoure à l'époque des deux batailles qui portent ces noms. Devenu général, il n'en fut que meilleur soldat : il fit, dans la rivière de Gènes, des prodiges de valeur au mois d'avril 1800; et ce n'est pas exagérer les faits en avançant que l'armée française lui dut son salut, et que l'armée autrichienne trouva sa perte dans les combats de Recco, Nervi, Monte-Facio, Monte-Cornua, et autres lieux qui avoisinent Gènes du côté de

la mer du Levant, qu'il était chargé de défendre, qu'il défendit en effet, et où il se maintint pendant tout le siége de cette ville. Le 28 mai, ayant déjà pris plusieurs redoutes, et voulant continuer à inquiéter les Autrichiens qui bloquaient Gènes, il fut si grièvement blessé qu'on se vit obligé de lui faire l'amputation de la cuisse gauche. Le général Darnaud survécut à cette opération; et lorsque après sa première guérison le premier consul lui confia le commandement de la place de Gènes, son premier soin fut d'élever un monument à *son ami Dutrey*, commandant de bataillon, mort en combattant à ses côtés. Ce monument simple, construit en marbre, placé sur l'un des bastions de la ville, en face du champ de bataille où Dutrey avait succombé; ce monument, consacré à la gloire par l'amitié, a été détruit en 1814. De retour à Paris, il fut nommé commandant de la 14me division militaire, dont Caen est le chef-lieu, et il se fit chérir par tous les habitans de cette ancienne partie de la Normandie. En 1808, après l'avoir créé baron de l'empire et général de division, Napoléon lui confia le commandement de l'hôtel des Invalides. La sollicitude du général Darnaud pour ses braves mutilés comme lui au champ d'honneur, lui a valu de nouveaux droits à la reconnaissance nationale. On lui dut, en 1814, la conservation de la galerie royale des fortifications en relief, dont la collection se trouve à l'hôtel; et il préserva également du pillage des armées coalisées le dépôt du génie militaire et les archives de la guerre, confiés à son patriotisme. Le roi a conservé quelques années encore ce brave dans le commandement des Invalides. Il vient d'être mis à la retraite. M. le comte de Lussac, maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis, a remplacé le lieutenant-général Darnaud.

DARNAUDAT (Louis), conseiller au parlement de Navarre, séant à Paris, fut nommé député du tiers-état du Béarn aux états-généraux de 1789. Dès le commencement de cette assemblée, il manifesta de l'impatience chaque fois qu'il s'y présenta quelque députation, et fit la motion de n'en plus recevoir, parce que cette cérémonie faisait perdre un temps précieux. La province du Béarn ayant demandé, en 1790, la conservation du château de Pau, M. Darnaudat donna des explications satisfaisantes sur cet objet, lesquelles lui valurent des témoignages de gratitude de la part de ses commettans. Non moins respectueux pour les monumens modernes que pour les anciens, il vota, en 1791, pour la conservation de l'hôtel des Invalides. Le premier, il donna l'éveil à l'assemblée sur les mouvemens des Espagnols, et il demanda à cette occasion que des fusils fussent distribués à la garde nationale de son pays. Après avoir fait encore plusieurs propositions très-sages et patriotiques, M. Darnaudat termina sa carrière législative en prenant acte du dépôt aux archives, de la constitution à laquelle il avait coopéré.

DARNAY (Louis), né à Nevers, était secrétaire-général du conseil d'administration des postes aux chevaux en 1805, lorsque le prince Eugène Beauharnais, devenu vice-roi d'Italie, le choisit pour son secrétaire-particulier. Il servit avec beaucoup de zèle, de fidélité et d'attachement, le prince qui lui avait donné sa confiance et son amitié. Il fut fait baron et chevalier de la Couronne-de-fer, et fut nommé directeur-général des postes du royaume d'Italie. Il suivit, en 1814, la fortune du prince Eugène en Allemagne, tant à Vienne qu'à Munich, etc. M. Darnay a un frère à Paris, chef de la division des relais, lequel écrit son nom avec une apostrophe, et signe *d'Arnay de la Perrière*. Peut-être est-ce la bonne manière de l'écrire; un 3me frère, mort employé aux armées, ne se faisait nommer que *La Perrière*.

DARNLEY (Clifton, comte), pair d'Angleterre. Il y a un peu plus de deux siècles et demi, que tout près d'Édimbourg en Écosse, une explosion fit sauter la maison dans laquelle était logé lord Darnley, époux de l'infortunée Marie Stuart. Le comte Clifton, qui fait le sujet de cette notice, est de la même famille que ce dernier, et ce n'est pas un des membres les moins marquans de l'opposition dans le parlement d'Angleterre. Toujours attentif à la marche de l'opinion et des événemens, le comte Darnley a provoqué plus d'une fois une enquête générale sur l'état de la nation. Le développement qu'il donna à cette motion en 1801 est extrêmement remarquable par la profondeur des raisonnemens et la justesse des idées : il voulait une espèce de statistique du physique et du moral de l'Angleterre; il desirait connaître les hommes et les choses, et il indiquait les moyens d'arriver à ce but. Il a sans cesse reproché aux ministres de ne pas marcher franchement; il les a rendus responsables du sang versé à Saint-Domingue, de la perte de la bataille de Marengo, parce qu'une armée anglaise n'était pas là pour soutenir les Autrichiens. Le comte Darnley s'éleva contre la déclaration des souverains, datée de Francfort le 1er décembre 1813, dans laquelle ils annonçaient *qu'ils ne faisaient point la guerre à la France*, et il demanda pourquoi l'on ne traiterait pas avec Napoléon, dans le cas où il aurait réellement offert la paix. Les hostilités commises par les Anglais contre les Américains, et généralement la dernière guerre d'Amérique, ses causes et ses résultats, ont fourni à lord Darnley de justes et fréquens motifs d'attaquer l'administration du ministère anglais. Dans beaucoup d'autres circonstances encore, mais toujours dans l'intérêt du bonheur et de la liberté de son pays, le comte Darnley a demandé une enquête sur les opérations ministérielles, et il a constamment voté avec les membres de l'opposition.

DARQUIER (Augustin), professeur d'astronomie, et associé de l'institut de France, naquit à Toulouse le 23 novembre 1718, et mourut dans cette ville le 18 janvier 1802. Une passion invin-

cible pour la science qui, de nos jours, illustra les Cassini, les Lalande, les Arago, les Delambre, etc., fit de Darquier un excellent astronome. Pendant 60 années, sans aucun secours ou encouragement du gouvernement, il étudia et professa cette science avec le plus grand succès, acheta des instrumens, établit dans sa maison un observatoire, forma de bons élèves, et publia différens ouvrages dont voici les principaux : 1° *Uranographie, ou contemplation du ciel, à la portée de tout le monde*, Paris, in-16, 1771; cet ouvrage, que l'auteur avait composé pour l'épouse de l'intendant d'Auch, Mme d'Étigny, et qu'il a fait réimprimer à la suite de ses *Lettres sur l'astronomie pratique*, est orné des figures des constellations. Lalande le jugeait très-commode pour apprendre à connaître le ciel. 2° *Observations astronomiques faites à Toulouse*, Avignon, in-4°, 1777. Darquier en donna un second volume (Paris, 1782), et en publia la suite dans les *Mémoires de l'académie des sciences de Toulouse*, et dans l'ouvrage de Lalande, *Histoire céleste française*. 3° *Observation de l'éclipse de soleil du 24 juin* 1778, 1780, Toulouse, in-8°; traduction de l'espagnol. Cet opuscule a été réimprimé dans le *Journal de physique*, avril 1780. 4° *Lettres sur l'astronomie pratique*, 1786, in-8°; 5° *Elémens de géométrie*, traduits de l'anglais de Simpson, 1766, in-8°; 6° *Lettres cosmologiques sur la construction de l'univers*, traduites de l'allemand de Lambert, avec des notes de l'éditeur, M. d'Utenthove, Amsterdam, 1801.

DARRACQ (N.), député du département des Landes au conseil des cinq-cents, vint y prendre place en 1795. Trois fois il éleva la voix sur la grande question de la liberté de la presse; au commencement de 1796, il fut tout-à-fait d'avis que cette liberté devait être illimitée; l'année suivante, il s'opposa à ce que la discussion s'ouvrît sur cet objet, et il se fit rappeler à l'ordre pour avoir comparé les journalistes aux femmes prostituées que la police seule devait réprimer. En 1779, Darracq changea de langage; il redoutait les dangers de la liberté de la presse, et proposait au conseil de consulter le directoire. C'est ce député qui a fait décréter, en faveur des indigens, un impôt sur les spectacles et les bals; il a fait rétablir la contrainte par corps; et après avoir combattu vivement un projet de loi tendant à la répression des jeux, il énonça, à l'appui de son opinion, que les grandes fortunes étaient le fléau des républiques. Il termina cette dernière session législative par un discours remarquable à l'occasion du serment exigé des prêtres; Darracq mettant les *assermentés* ou *insermentés* au même niveau, et considérant d'ailleurs que rien n'avait été moins sacré, jusqu'alors, que les promesses solennelles que l'on renouvelait sans cesse sous le nom de sermens, il proposa à l'assemblée le rapport des lois qui prescrivaient les sermens publics. Darracq fut appelé au corps législatif après le 18 brumaire; il s'y montra le partisan du gouvernement consulaire et impérial, re-

çut la décoration de la légion-d'honneur à la fin de novembre 1803, et quitta ses fonctions législatives en 1806.

DARRICAU (LE BARON AUGUSTIN), né à Tartas, département des Landes, le 5 juillet 1773; se dévoua dès sa jeunesse au service militaire, et passa successivement par tous les grades. Parvenu à celui de colonel, il était à la tête du 32me régiment de ligne à la bataille d'Austerlitz. Il s'y fit remarquer de manière à mériter les éloges et les récompenses de Napoléon, qui, en janvier 1806, le créa commandant de la légion-d'honneur et général de brigade. Depuis 1807 jusqu'à la retraite des Français, le baron Darricau fut employé à l'armée d'Espagne, où il continua à se distinguer parmi les braves, notamment à Séville et au combat de Castellegos. Nommé, en juillet 1811, général de division, il battit les Anglais les 11 et 13 décembre suivant, au bois de Barsouilles et à Los Teressia. A la première rentrée de Louis XVIII en France, le général Darricau reçut la décoration de l'ordre de Saint-Louis, lors de la promotion du mois de juillet 1814, et peu de temps après, le commandement de Perpignan. Il était à son poste quand Napoléon revint de l'île d'Elbe en France; le maréchal Pérignon, qui commandait à Toulouse, manda près de lui le général Darricau, auquel il intima l'ordre de livrer aux alliés la citadelle de Perpignan. Celui-ci qui, dans ces alliés, ne voyait pas des amis, au lieu de suivre les ordres du maréchal, fit arborer le drapeau tricolore dans tout le département des Pyrénées-Orientales, et préserva ce pays des incursions d'une armée étrangère. Le conseil municipal de Perpignan lui en témoigna sa reconnaissance par le don d'une épée riche et superbe, portant cette inscription : *La ville de Perpignan, au lieutenant-général baron Darricau.* Arrivé à Paris pendant les *cent jours*, Napoléon lui confia le commandement des fédérés. Il donna des preuves de sagesse et de connaissance des hommes dans l'organisation de ce corps, auquel il inspira, malgré sa composition hétérogène, l'amour de l'ordre et une irréprochable discipline militaire. La ville de Paris a été trop peu attentive à cet événement; et le lieutenant-général Darricau, qui, par une noble et belle conduite, avait mérité d'être mis en activité, est mort à Dax, d'une maladie de langueur, le 6 mai 1819.

DARRIULE (JEAN, BARON), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Arudy, département des Basses-Pyrénées, le 16 novembre 1774. Il entra au service, le 17 brumaire an 2, dans le 7e régiment d'infanterie légère, où il reçut ses grades jusqu'à celui de capitaine. Chef de bataillon au 25e régiment de ligne, il passa en cette qualité au 1er régiment des grenadiers de la garde impériale, et obtint successivement, dans ce corps, qu'il ne quitta que lors de sa dissolution, les grades de colonel et de maréchal-de-camp. Le général Darriule a mérité et obtenu tous ses avancemens sur le champ

de bataille. Il a fait les campagnes des années 2 et 3 de la république, à l'armée des Pyrénées-Occidentales; 4 et 5, à l'armée d'Italie; 6, 7 et 8, en Égypte; puis celles de 1808, 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne; celles de 1811, 1812, 1813 aux armées d'Allemagne et de Russie; enfin la campagne de 1814 à l'armée du Nord. Il fut nommé commandant du département des Hautes-Pyrénées, le 23 juin 1814; inspecteur-général de l'instruction de la garde nationale de Paris, le 16 avril 1815, et inspecteur d'infanterie en 1818.

DARTAISE ayant publié sa vie en 1800, nous y renvoyons le lecteur; et il trouvera, dans les deux volumes in-12 qui composent cet ouvrage, beaucoup d'originalité et des aveux dans le genre de ceux des confessions de J.-J. Rousseau. Du reste, indépendamment de sa vie, M. Dartaise est auteur des ouvrages ci-après: *Réflexions d'un jeune homme*, 1786, 2 vol. in-12; *Dégradation de l'homme en société*, 1787, 1 vol. in-12; *Prisme moral, ou Quelques pensées sur divers sujets*, 1808, in-12.

DARTHÉ (Augustin-Alexandre), naquit à Saint-Pol, département du Pas-de-Calais, en 1769. Il était membre de la célèbre bazoche du parlement de Paris, au 14 juillet 1789; il se mit, ce jour-là, à la tête d'une section de cette bouillante jeunesse, composée d'avocats, de clercs du palais, d'écoliers de tous les colléges, d'étudians de l'université, et fut l'un des premiers qui sonnèrent le tocsin, et qui, après avoir pris des canons aux Invalides, vinrent assiéger la Bastille, et s'en emparèrent. Ce succès monta la tête de tous les jeunes gens qui y prirent part, mais Darthé les surpassa tous par l'exaltation de ses idées et l'effervescence de son caractère. Devenu, en 1792, l'un des administrateurs de son département, il dissipa, l'année suivante, un rassemblement de réquisitionnaires révoltés et retranchés dans les bois de Pernes. Cette expédition, dirigée avec beaucoup d'énergie, le fit déclarer par la convention *bien méritant de la patrie*. Jusque-là, Darthé avait en effet bien mérité de son pays; mais le fanatisme révolutionnaire le perdit. Joseph Lebon en fit son séide à Arras, et ce malheureux jeune homme n'exécuta que trop bien les ordres de son commettant, soit dans cette ville, soit à Boulogne, où il fut envoyé en mission contre les *conspirateurs* de cette trop mémorable époque. Darthé fut emprisonné après le 9 thermidor, et mis en liberté, en vertu de l'amnistie du 4 brumaire an 4. L'année suivante (1796), il se lia avec Babeuf, dont il partageait les opinions et les principes, et mourut pour la même cause, le 25 mai 1797. (*Voyez* Babeuf).

DARTIGAUX, membre de la chambre des députés; avocat au commencement de la révolution, il en embrassa les principes. Il était, sous le directoire, commissaire du gouvernement près le tribunal civil de l'arrondissement d'Oléron, département des Basses-Pyrénées, lieu de sa naissance. Confirmé dans les mêmes

fonctions par les consuls, il fut nommé, bientôt après, par Napoléon, procureur-général-impérial près là cour d'appel de Pau. M. Dartigaux conserva son emploi en 1814; mais élu représentant pendant les *cent jours*, et ayant prononcé à la cour d'appel un véhément discours contre la famille des Bourbon, il fut destitué à l'époque de la seconde rentrée de Louis XVIII. Vivement persécuté pendant la terreur de 1816, il trouva les moyens d'échapper aux fureurs de la réaction, et parvint même, en 1819, à se faire réintégrer dans sa place de procureur-général du roi près la cour de Pau. C'est de là que M. Dartigaux est arrivé, la même année, à la chambre des députés, où il vote avec les ministres.

DARTIGOYTE, député du département des Landes à la convention nationale, y apporta beaucoup de passions et très-peu de lumières; il signala cependant sa présence dans cette assemblée par une motion remarquable, savoir: qu'aucun fonctionnaire public ne pût cumuler plusieurs traitemens. Malade pendant le procès de Louis XVI, il en témoigna ses regrets par écrit, et fut néanmoins rétabli assez à temps pour voter la mort du roi, sans sursis ni appel. Dartigoyte était en mission à Bordeaux, à l'époque du 31 mai 1793, journée si fatale aux Girondins: il fut question d'user de représailles envers lui, mais la modération des Bordelais lui garantit sa liberté. C'était en commettant toute espèce d'actes, faits pour exciter son indignation, que Dartigoyte demandait que le peuple fût chargé de la censure de ses magistrats. C'était en faisant brûler à Auch une grande quantité d'objets servant au culte catholique, qu'il s'opposait à ce qu'on supprimât les vicaires épiscopaux. On vit peu d'hommes dont les idées et les actions fussent aussi incohérentes. Les départemens du Gers et des Hautes-Pyrénées eurent beaucoup à souffrir de la présence de ce député. Ayant un jour couru le risque d'être atteint d'un morceau de tuile, au moment où il insultait aux bonnes mœurs dans un discours qu'il prononçait à la société populaire d'Auch, cinquante personnes furent arrêtées pour cet événement; un décret de la convention en renvoya dix par-devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et les dix périrent sur l'échafaud. Dartigoyte reçut l'ordre de quitter sa mission, et n'y obéit point; cependant, Tallien le contraignit, par la violence des mesures qu'il proposa contre lui, de revenir à son poste. Il y fit preuve d'une rare impudence, par l'impassibilité avec laquelle il écouta les accusations que prononça contre lui Pérès du Gers. Dartigoyte ne put échapper à un décret d'arrestation; mais se trouvant compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4, il recouvra sa liberté, et en profita pour se retirer dans les Landes, où il vécut dans l'oubli.

DARTOIS (Armand), garde-du-corps, est l'auteur fécond d'un grand nombre de tiers, quarts ou demi-quarts de vaudevilles. L'esprit de M. Dartois ne produit

qu'en communauté: *la raison de littérature commerciale*, sous laquelle il exploite habituellement, est celle de Théaulon et Dartois. Les travaux de ces deux associés sont, en politique, à la hauteur de leurs productions littéraires: ils ont rédigé une affiche intitulée *Voici le Roi*, placardée au moment de la seconde rentrée de Louis XVIII à Paris. Tous deux ont ensuite publié un journal intitulé le *Nain-Rose*, dans lequel ils avaient mis le cachet de leur esprit. Ce pamphlet, mort presqu'en naissant, obtint, durant sa courte et obscure existence, le surnom du *Niais couleur de rose*.

DARU (Pierre-Antoine-Bruno, comte), grand-cordon de la légion-d'honneur, ancien ministre, pair de France, etc., né à Montpellier, en 1767. La passion de l'étude, le goût des lettres et le service de l'administration de la guerre occupèrent utilement sa jeunesse. Plus tard, appelé par la juste confiance du souverain aux travaux de la haute administration, il a pris une place distinguée parmi les premiers hommes d'état dont s'honore la France, et il continue à la chambre des pairs, en 1822, la mission qu'il avait acceptée en 1799, en qualité de membre du tribunat, celle de défendre courageusement les prérogatives nationales et toutes les libertés qui sont le résultat de la constitution jurée. A l'âge de 16 ans, M. Daru entra au service, fut successivement lieutenant et commissaire des guerres depuis 1783 jusqu'à la révolution. La révolution était alors la patrie tout entière; le jeune Daru s'y dévoua. La guerre éclata en 1792, et il servit en qualité d'ordonnateur. Sous la terreur, il fut arrêté à l'armée par suite d'une dénonciation des comités révolutionnaires, et il subit une prison de 10 mois, pendant laquelle il composa une épître gaie et philosophique à son *sans-culotte*. Il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Appelé, en l'an 4, comme chef de division au ministère de la guerre, il donna sa démission de cet emploi au 18 fructidor an 5, et fut, quelque temps après, envoyé à l'armée comme commissaire-ordonnateur en chef. Toujours fidèle aux muses, au milieu de sa carrière administrative et de la vie des camps, il donna, l'année suivante, cette excellente *Traduction en vers des poésies d'Horace*, qui fixa sa place littéraire. En l'an 8, M. Daru publia la *Cléopédie*, ou la *Théorie des réputations en littérature*, poëme d'une touche élégante et facile. La même année, il fut appelé aux fonctions alors si importantes de secrétaire-général du ministère de la guerre, et prit rang parmi les inspecteurs aux revues. C'est de cette glorieuse époque que date la confiance dont Napoléon n'a cessé d'honorer M. Daru, pendant les 15 années où il a gouverné les destinées de la France. Les talens d'un tel administrateur ne pouvaient échapper à celui qui savait si bien créer et deviner les capacités. Aussi M. Daru fut-il nommé commissaire du gouvernement pour l'exécution de la fameuse convention de Marengo, qui donna subitement au vainqueur et à sa patrie une si puis-

sante prépondérance dans les affaires du monde. Associé, depuis sa première jeunesse, aux intérêts de la liberté et de la gloire françaises, M. Daru trouva, dans sa nomination au tribunat, le repos et la récompense de tant d'honorables services aux armées de l'Ouest et de Sambre-et-Meuse, à celles d'Helvétie, du Danube, et enfin à celle d'Italie, où la dernière victoire de Napoléon avait ordonné le repos à l'Europe, et la paix intérieure à la France. Depuis cette époque, la fortune politique de M. Daru devint inséparable de celle de son souverain. En l'an 12, il fut nommé conseiller-d'état et intendant-général de la liste civile. Les travaux de M. Daru au conseil-d'état ne peuvent être appréciés que de ceux qui en faisaient partie. Tout le monde sait que les séances commençaient à 7 heures du matin, et duraient jusqu'à 7 heures du soir; que Napoléon était le plus laborieux de l'empire, et M. Daru du conseil-d'état. De là cette grande habitude des grandes affaires, qui distinguera toujours M. Daru, et qui en fait un des hommes les plus utiles aux intérêts de la France. En 1805, il fut nommé intendant-général de la grande-armée et des pays conquis; fut commissaire pour l'exécution des traités de Presbourg, de Tilsitt, de Vienne, et ministre plénipotentiaire à Berlin. Ministre secrétaire d'état en 1811, et de l'administration de l'armée en 1813, le comte Daru termina sa vie politique, sous l'empereur, par le portefeuille de l'administration de la guerre. C'était en qualité de ministre secrétaire d'état qu'il se trouvait à Moscou, lorsqu'il fut obligé de se charger encore des fonctions de l'intendant-général de l'armée, le lieutenant-général Mathieu Dumas se trouvant frappé d'une grave maladie, le jour même où commença la retraite; et ici se représente encore l'occasion de faire remarquer au lecteur une des mille calomnies de la *Biographie Michaud*, qui, comme l'on sait, a fait l'entreprise du mensonge et de la persécution contre tous ceux qui ont des droits à l'estime et à la reconnaissance publique. Il y est dit (p. 306, t. II), en parlant de la retraite de Moscow : *Les vivres étant venus à manquer, on s'en prit à l'intendant-général : toute l'armée l'accabla de malédictions, et lui imputa une partie des désastres qui signalèrent cette fatale époque. Ces reproches n'empêchèrent point qu'il ne fût encore l'objet des faveurs de Buonaparte, qui lui confia, en 1813, l'intendance des biens de la couronne dans les départemens de Rome et du Thrasimène.* Ceci est inexact: M. Daru n'a jamais eu de mission à Rome; c'est son frère qui y a été intendant de la couronne : mais ce qui est méchamment faux, ce sont ces prétendues imprécations. Dans cette retraite, les privations comme les périls étaient pour tout le monde; tout le monde y fit d'incroyables efforts, et les reproches ne s'adressèrent qu'aux élémens. Ce qui est bassement inique, c'est cette protection éclatante qu'on suppose accordée par Napoléon à un homme qui eût mérité les murmures de cette malheureuse armée !! Un peu plus bas, les frères Michaud sont consolés : *M.*

Daru se vit l'objet des ressentimens du général Blucher, qui fit séquestrer pendant plusieurs jours la terre qu'il possède près de Meulan, voulant punir ainsi l'ex-intendant de Buonaparte des exactions qu'il a exercées en Prusse. Les frères doivent savoir que ce bon M. Blucher ne se fût pas contenté d'un séquestre de 8 jours, si l'Allemagne comme la France n'eût rendu témoignage de cette administration. M. Daru ne réclama pas contre une mesure que d'eux-mêmes les souverains alliés désapprouvèrent et firent révoquer. Les titres du comte Daru à l'estime de ses concitoyens sont, indépendamment des calomnies des frères Michaud, 40 années de services irréprochables et distingués; ses travaux législatifs au tribunat, parmi lesquels on remarque un rapport sur la rupture du traité d'Amiens, différentes opinions sur l'instruction publique, le système monétaire, la conscription et les finances; ses travaux administratifs aux armées, au conseil et au ministère. Il est impossible d'en donner une idée, en raison de la prodigieuse activité qui animait ces époques de la vie politique de M. Daru : ses travaux académiques, qui, couronnés en 1805 par la palme de l'institut, appelèrent M. Daru à succéder à Colin-d'Harleville, le discours de réception qu'il prononça à cette occasion, son rapport si célèbre sur le Génie du christianisme, et celui sur le système métrique appliqué à la poésie, ses ouvrages publiés antérieurement à sa réception à l'institut, et enfin sa *Vie de Sully* et son *Histoire de Venise*, en 7 vol. in-8°, 1819, ouvrage si remarquable par sa profonde érudition, par une laborieuse investigation des documens historiques les plus précieux, ainsi que par la noblesse et l'énergie du style. Une citation, qui n'est pas sans à-propos, fera connaître la manière de l'auteur. *On eût dit que, pour la première fois, il y avait à Venise liberté de penser et d'écrire; et l'on éprouva dans cette occasion, que les princes n'ont rien à craindre de cette liberté, quand le gouvernement ne se met pas en opposition avec l'esprit public.* Cette histoire manquait aux bibliothèques de l'Europe, et sa seconde édition est attendue impatiemment par le public. Parmi les titres aussi récens, que M. Daru a su mériter de la reconnaissance de ses concitoyens, se placent naturellement ses opinions à la chambre des pairs, où le roi l'a appelé en 1818. Les plus remarquables sont celles sur les comptes des ministres en 1819; en 1820, sur le droit de pétition, sur la liberté individuelle, sur la censure, sur les élections, et, la même année, le bel éloge dont il honora à la chambre la mémoire de l'illustre Volney; en 1821, son opinion sur le budget des administrations financières; et, en 1822, celle sur la loi de la presse et sur la liberté des journaux.

DARU (Martial-Noel-Pierre, baron), frère du précédent, intendant militaire, entra au service, en 1789, comme lieutenant. En 1792, il fut nommé aide-commissaire des guerres, et commissaire en chef en 1793. En l'an 5 de la république, il était chef de bureau

au ministère de la guerre. M. Daru, nommé de nouveau commissaire des guerres en l'an 7, devint successivement sous-inspecteur aux revues en l'an 8; inspecteur de la cavalerie et de l'artillerie en l'an 13; l'un des collaborateurs à la confection du code militaire ordonnée par décret du 1er germinal an 13; sous-inspecteur aux revues de la garde impériale, en 1806; intendant des états de Brunswick, de la province prussienne d'Alberstadt, du pays d'Hildesheim et de la ville de Goslard, le 30 octobre; inspecteur aux revues de la garde impériale, le 10 octobre 1808; intendant de Vienne et de la Basse-Autriche, et en même temps commissaire du gouvernement français près la régence de l'Autriche, le 15 mai 1809; intendant de la couronne à Rome, le 12 mars 1811; intendant du domaine privé à Naples, le 20 juin; membre de la commission des embellissemens de Rome, le 27 juillet suivant; commissaire extraordinaire du gouvernement français dans la principauté de Ponte-Corvo, le 12 mars 1812; inspecteur aux revues de la gendarmerie, le 13 janvier 1815; inspecteur aux revues de la 1re division militaire, le 3 mars suivant; enfin, intendant militaire le 4 octobre 1820. M. le baron Daru a fait en ces diverses qualités les campagnes des armées des côtes de Brest, de l'Océan, de l'Ouest et du Rhin, excepté celle de l'an 5, pendant laquelle il a été employé au ministère de la guerre comme chef de bureau; de l'armée de réserve en l'an 8; de l'armée d'Italie en l'an 8 et en l'an 9; de la grande-armée, en 1806 et 1807; d'Espagne, en 1808; et de la grande-armée d'Autriche, en 1809.

DARWIN (Érasme), médecin, philosophe et poète anglais, naquit à Eston, dans le comté de Nottingham, en 1732. Il pratiquait la médecine en même temps qu'il cultivait les muses; mais, comme il craignait que celles-ci ne nuisissent à sa profession, il conserva ses poésies en portefeuille, et ne les fit paraître que lorsqu'il eut acquis une certaine réputation. Grand admirateur de Linnæus, il se lia avec deux autres savans; ils formèrent à Lichtfield une société d'amateurs de botanique, et firent ensemble la traduction anglaise des œuvres du célèbre naturaliste suédois dont ils étudiaient et suivaient le système. La méthode sexuelle des plantes, dont Linnæus donna les premières indications, fournit à Darwin le sujet d'un charmant poëme, qu'il intitula : *Jardin botanique;* cet ouvrage, divisé en deux parties, *l'Économie de la végétation* et *les Amours des plantes*, lui coûta dix années de travail. C'est le fruit d'une imagination aussi féconde que brillante, mais peu sensible. L'auteur donne aux plantes les habitudes, les formes et les sentimens humains; il soutient le système de la métempsycose et des métamorphoses, en même temps qu'il combat celui de la religion naturelle. Enthousiaste des principes républicains, il trouve sans cesse l'occasion d'en parler et de les faire valoir. Il pousse la prédilection

pour l'égalité politique jusque dans les plantes de son *Jardin botanique*, où la rose n'occupe pas une place plus distinguée que le chardon. Darwin lança des épigrammes sanglantes contre son contemporain, le docteur Johnson, qui était dévot et superstitieux. On a de lui *la Zoonomie*, ou *les lois de la vie organique*, 4 vol. in-8°, 1801, traduite en italien par Rasori, et en allemand par Brandis; *Plan de conduite pour l'éducation des femmes*, inséré dans les journaux anglais. Miss Seward a publié les *Mémoires de la vie de Darwin*, 1804, in-8°. Il mourut à Derby, le 18 avril 1802.

DASBONNE (Abdalla), fils du scheick des Bethlémites, est né à Bethléem, en Syrie. Comme M. Dasbonne professe la religion catholique, apostolique et romaine, il était à Rome, où il faisait ses études, lorsque le général Bonaparte, qui se préparait à partir pour l'expédition d'Égypte, lui fit offrir de l'accompagner en qualité d'interprète. M. Dasbonne, alors âgé de 17 ans, accepta cette proposition et suivit le général français. On prétend que cette détermination du jeune interprète entraîna la confiscation de ses biens, et la perte de trois de ses parens, qui furent mis à mort lorsque les Français eurent quitté la Syrie. De retour en Europe, il prit du service et était lieutenant-colonel de la garde impériale, membre de la légion-d'honneur, quand il fut grièvement blessé dans les environs de Paris, lors de la campagne de 1814. M. Dasbonne fut présenté au roi, qui lui donna la croix de Saint-Louis.

DASCHOFF (princesse). Cette dame, déjà remarquable par sa beauté et son esprit, le devint plus encore par son adresse et son courage. Elle s'était attachée à Catherine, lorsque cette célèbre impératrice n'était encore que grande-duchesse de Russie. Le grand-duc étant monté sur le trône, sous le nom de Pierre III, Catherine II (*voyez ce nom*) voulant régner seule et se défaire d'un époux incommode qu'elle haïssait, confia ses espérances et une partie de ses projets à la princesse Daschoff. Celle-ci n'épargna aucun sacrifice, pas même celui de sa personne, pour acquérir des partisans à Catherine et favoriser ses vues ambitieuses. Point central de la principale conspiration, âme des conjurés, agent infatigable avant l'événement, elle en fut le chef ostensible lorsque la révolution éclata. Changeant les habits de son sexe contre ceux d'un jeune officier, elle parut le sabre à la main à la tête des troupes, les harangua, dirigea leurs mouvemens, et les conduisit au-devant de Catherine, qu'elle revêtit d'un uniforme pareil à celui qu'elle portait. Ce fut ainsi que ces deux amazones prirent possession du palais impérial, et que l'une d'elles fut proclamée sur-le-champ impératrice de Russie. Catherine oublia bientôt de si grands services; elle exila son ancienne favorite à Moscow : mais redoutant l'influence que cette dame avait acquise sur les troupes par sa conduite intrépide et son caractère entreprenant, elle la rappela près d'elle, et la traita avec plus d'égards et de

bienveillance. La princesse Daschoff fut dame du palais de l'impératrice, et protectrice de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

DASTIN (Marie-Charles-Antoine), naquit à Caen, département du Calvados, le 4 janvier 1767. Élève de l'école militaire de Beaumont et de celle de Paris, il fut admis dans un régiment d'artillerie; lorsque la révolution éclata, il avait le grade de capitaine. L'esprit d'insubordination que manifestaient les troupes en 1790, lui fit quitter le service. Très-opposé à l'émigration, il ne voulut point s'éloigner de la France; et quoiqu'il vécût paisible et retiré, les proscriptions de 1793 l'atteignirent. Détenu pendant quinze mois dans les prisons de Chauny, il dut sa liberté au représentant Pérard. Dastin a composé un grand nombre de poésies légères qui ont été insérées dans les journaux et dans les recueils du temps. Lorsque la mort le surprit le 17 septembre 1803, il terminait un ouvrage important sur les mathématiques, qui fut confié, pour y mettre la dernière main, à son ami M. de Missery.

DASTROS (l'abbé), vicaire-général de Paris, est l'auteur d'un *Discours sur le rétablissement de la religion en France*, prononcé dans la basilique de Notre-Dame le 15 août 1807, in-8°. Napoléon le fit emprisonner en janvier 1810, lorsqu'il se rendit aux Tuileries avec le clergé de la capitale pour faire à ce prince les complimens du jour de l'an. C'était répondre à des politesses d'une manière assez impolie sans doute; mais, quelques jours auparavant, M. Dastros s'était chargé de remettre lui-même au cardinal Mauri, qui faisait alors les fonctions d'archevêque de Paris, un bref du pape, qui enjoignait audit cardinal de retourner à son évêché de Montefiascone. Quelque inconvenante que fût cette conduite, l'empereur l'avait soufferte, et il n'eût probablement jamais exercé de rigueur contre l'abbé Dastros, si les félicitations que ce dernier venait lui adresser n'eussent été une espèce d'injure. En effet, était-il tolérable qu'un Français qui s'était rendu l'agent d'un pontife et d'un prince étranger, se présentât avec un empressement perfide devant le chef du gouvernement qu'il offensait? Le seul tort de Napoléon dans cette occasion, c'est d'avoir fait, par un acte de sa puissance, ce qu'aurait dû faire l'autorité des lois.

DATHE (Jean-Auguste), célèbre orientaliste allemand, mort, en 1791, à l'âge de 60 ans, a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue surtout la traduction latine des livres du vieux Testament. Elle est regardée par les Allemands comme la meilleure de ce genre, soit pour la fidélité et la clarté, soit pour l'élégance du style. On y remarque en effet une diction pure et correcte : le génie de la langue hébraïque y est reproduit assez fidèlement dans les phrases latines; et le seul reproche qu'on pourrait faire à l'auteur serait d'avoir été quelquefois trop circonspect, de s'être trop scrupuleusement attaché au texte mazorétique. Les études théologiques é-

taient d'ailleurs les seules vers lesquelles il se sentit porté, et cet état était la suite des sentimens religieux qu'avaient développés en lui l'éducation et l'exemple de sa famille. Il suivit les cours d'humanités et de théologie des professeurs les plus célèbres des universités de Wittemberg, Leipsik et Gottingue, après avoir déjà posé, dans l'école de Naumbourg, les fondemens d'une érudition philologique aussi vaste qu'exacte. Il se fit recevoir maître ès-arts et docteur en théologie à Leipsik, où demeurait son beau-frère J.-A. Ernesti; et en 1761, il fut nommé dans la même ville professeur de langues orientales, en remplacement de J.-R. Kiesling qui s'était éloigné. Sa vie entière fut consacrée à des cours et à des travaux sur les textes sacrés; mais on ne remarque pas dans ses ouvrages, d'ailleurs peu connus en France, qu'il ait été grand partisan des hypothèses nombreuses et quelquefois ingénieuses qu'ont faites, sur les passages obscurs des livres sacrés, ceux qui les ont traduits et commentés. Voici la liste de ses principaux ouvrages dans l'ordre où ils ont été publiés : *Pentateuchus ex recens. textûs hebr. et versionum antiquarum, latinè versus notisque philologicis et criticis illustratus*, Halle, 1781, 1791, grand in-8°; *libri historici veteris testamenti*, ibid., 1784; *Prophetæ majores*, ibid., 1779, 1785; *Prophetæ minores*, ibid., 1773, 1779, 1785, 3me édition; *Psalmi*, ibid., 1787; *Jobus, proverbia Salomonis, ecclesiastes, canticum canticorum*, ibid., 1789; *Opuscula ad crisin et interpretationem veteris testamenti spectantia*. Cet ouvrage est le recueil des dissertations académiques de Dathe, publié à Leipsik, en 1793, après la mort de l'auteur, etc., etc.

DAUBANTON ou DAUBENTON (Antoine-Grégoire), naquit, en 1752, à Paris, où il fut d'abord greffier du juge-de-paix, qu'il remplaça dans ses fonctions après 1792. Il est connu par un grand nombre d'ouvrages qui indiquent généralement beaucoup de travaux et des connaissances étendues dans la partie judiciaire. En voici les titres : *Manuel judiciaire journalier du citoyen, de l'arbitrage, des tribunaux de famille et domestiques, des bureaux de paix*, etc., 1792, in-12; *Code des familles, du mariage et des époux, ou Recueil de tous les articles du Code civil relatifs aux formalités du mariage*, 1805, in-12; *Principes, objets et motifs généraux de la police, extraits des ordonnances et des règlemens, et des meilleurs auteurs qui en ont écrit*, 1805, in-12; *Dictionnaire du droit civil, ou le Texte du Code civil rangé par ordre alphabétique*, 1805, in-8°; *Dictionnaire textuel analytique et raisonné du Code de procédure civile*, 1807, 2 vol. in-8°; *Dictionnaire de la taxe des frais et dépens*, 1807, in-8°; *Formulaire général des actes ministériels, extrajudiciaires et de procédure*, 1807, in-8°, et 1811, in-8°; *Dictionnaire du Code de commerce*, 1808, 2 vol. in-12 et 1 vol. in-4°; *Dictionnaire textuel raisonné, par ordre sommaire, des matières du Code d'instruction criminelle*, 1809, in-8°; *le Code Napoléon et sa concordance avec le Code de commerce, mis à la par-*

tée de toutes les classes, 1810, 3 vol. in-8°; *Traité pratique du Code d'instruction criminelle et du Code des délits et des peines, avec toutes les formules nécessaires*, 1809, 1810, 2 vol. in-8°; traduit en hollandais, Leyde, 1811, 3 vol. in-8°. *Répertoire universel de législation commerciale intérieure et maritime de l'empire, avec toutes les formules*, 1810, 2 vol. in-8°. Daubanton prend, sur le frontispice de cet ouvrage, le titre d'auteur du *Formulaire juridique du Code de commerce*, ouvrage qui nous est entièrement inconnu. *Traité complet des droits des époux l'un envers l'autre, à l'égard de leurs enfans; de la puissance paternelle et maternelle, de la minorité, des tutelles*, 1810, in-8°; *Manuel des officiers de police judiciaire, juges-de-paix, maires, adjoints*, 1810, in-12, et 1812, in-12; traduit en hollandais, Harlem, 1813, in-8°; *Traduction des codes grégorien et hermogénien, des fragmens d'Ulpien*, faisant partie du volume intitulé : *le Trésor de l'ancienne jurisprudence romaine*, Metz, 1811, in-4°, ou 2 vol. in-12; *Traité pratique de toute espèce de conventions, contrats, obligations et engagemens, tant civils que de commerce extérieur et maritime*, 3e édition, 1811, 2 vol. in-12; traduit en hollandais, Amsterdam, 1811, 2 vol. in-8°. L'ouvrage suivant fait suite à celui dont nous venons de citer le titre : *Traité complet des contrats et obligations, et des privilèges et hypothèques*, 1813, 3 vol. in-12. L'auteur mourut à Paris, le 22 février, pendant qu'on imprimait cet ouvrage.

DAUBENTON (Louis Jean-Marie), célèbre naturaliste français, né à Montbard en Bourgogne, le 29 mai 1716, est mort à Paris, des suites d'une attaque d'apoplexie, dans la nuit du 31 décembre 1799. Son père, qui le destinait à l'état ecclésiastique, l'envoya étudier la théologie à Paris; mais le jeune Daubenton s'adonna en secret à l'étude de la médecine, et surtout de l'anatomie, jusqu'à la mort de son père, événement qui lui permit de suivre ouvertement ses goûts. Il se fit recevoir médecin à Reims, en 1741, et retourna dans sa ville natale pour y exercer sa profession; mais un heureux hasard le fit sortir de cet état, et l'amena sur un plus grand théâtre. Buffon, qui était aussi de Montbard, avait été lié, dès l'enfance, avec lui, et venait alors d'être nommé intendant du jardin du roi. L'ouvrage qu'il avait conçu l'obligeait à emprunter des secours, surtout pour les descriptions anatomiques, auxquelles son génie ardent et la faiblesse de sa vue ne lui permettaient guère de se livrer. Il jeta les yeux sur Daubenton, qu'il fit venir à Paris, et nommer, en 1745, garde et démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle. Ce choix fut généralement approuvé. Daubenton possédait en effet tout ce qu'il fallait pour répondre aux vues de Buffon. Il avait une grande justesse d'esprit; il était dans les recherches d'une exactitude rigoureuse, et possédait surtout la première qualité nécessaire à un bon anatomiste, une patience admirable. En vain chercherait-on une erreur dans le recueil des faits dont il a enrichi la

grande histoire naturelle des animaux. Il ne rendait jamais compte que des choses dont il s'était assuré par la plus sévère observation, et il y avait dans cela un contraste remarquable entre lui et Buffon, qui était souvent prodigue d'assertions hasardées, d'hypothèses hardies, comme celles qu'il a émises, par exemple, sur la formation de quelques planètes et les causes de leurs mouvemens. Daubenton pensait qu'un grand nombre de sciences avanceraient beaucoup en rétrogradant, et que rien n'était aussi ridicule que de vouloir constamment deviner la nature, au lieu de l'observer. Sa circonspection même était si grande à cet égard, qu'il ne se permettait pas de tirer de ses observations les conclusions générales qui paraissaient le plus naturellement en découler. C'était passer, il est vrai, d'un extrême à l'autre; mais une conduite opposée avait amené ses prédécesseurs, et même ceux qui l'ont suivi, à avancer tant de choses absurdes, qu'il était plus raisonnable de douter avec lui, que de croire avec les autres. Camper disait de Daubenton qu'il ne savait pas de combien de découvertes il était l'auteur. Ce propos contribua peut-être quelque temps après, à l'espèce de mésintelligence qui s'établit entre lui et Buffon. Daubenton avait fourni, dans les quinze premiers volumes in-4° de l'histoire naturelle, un grand nombre de descriptions anatomiques, qui en formaient une partie essentielle et absolument nécessaire à l'intelligence du texte de Buffon. Ces articles furent néanmoins supprimés dans quelques éditions, dont Buffon lui-même, incité par quelques flatteurs, donna l'exemple, en publiant une petite édition in-12, où cette partie précieuse de leur travail commun n'entra point. Daubenton ne travailla plus, dès cet instant, à l'histoire naturelle de Buffon, qui emprunta les secours de Gueneau de Montbeillard et de Bexon, pour les oiseaux dont il n'avait point encore parlé dans les éditions antérieures; mais les travaux de ces anatomistes ne suppléèrent qu'imparfaitement à ceux de Daubenton. Ce naturaliste célèbre fut pendant 50 ans garde du cabinet, qu'il enrichit d'un grand nombre de pièces des trois règnes, qui en font aujourd'hui une des plus belles collections d'objets d'histoire naturelle qu'il y ait en Europe. Il publia aussi un grand nombre d'ouvrages, et fit insérer dans les mémoires de l'académie des sciences plusieurs dissertations relatives à l'histoire des animaux et des minéraux. Il est le premier qui ait été autorisé à faire publiquement en France un cours d'histoire naturelle, et l'on créa pour cela une chaire au collége de France, en 1778. Lorsque la convention eut érigé le jardin du roi en école publique, sous le titre de Muséum d'histoire naturelle, il y fut nommé professeur de minéralogie, fonction dont il s'acquitta jusqu'à sa mort. Il avait aussi été nommé, en 1783, professeur d'économie rurale à l'école d'Alfort. C'est lui qui a particulièrement propagé en France les moutons de race espagnole, et il a même fait, sur

la manière de conduire ces animaux, un ouvrage très-estimé, et qui a subi plusieurs réimpressions. Il parut sous le titre *d'Instructions pour les bergers*, 1 vol. in-8°, 1782, avec 22 planches. M. Daubenton a encore publié plusieurs autres ouvrages, parmi lesquels on distingue son *tableau méthodique des minéraux*, 1784, in-8°, et plusieurs mémoires qui ne sont que l'exposé de découvertes très-intéressantes qu'il a faites sur divers objets d'histoire naturelle. Mme Daubenton, son épouse, est l'auteur du joli roman de *Zélie dans le désert*. Daubenton était d'un caractère doux, et il fut toujours heureux avec elle. Peu de temps avant de mourir, il avait été nommé membre du sénat; et c'est au changement causé dans ses habitudes par cette nouvelle dignité, qu'on attribue l'attaque d'aplopexie dont il fut victime. On a publié plusieurs éloges historiques de Daubenton; et c'est à sa mémoire qu'on a aussi élevé la colone de granit qu'on voit sur l'une des buttes du jardin des plantes.

DAUBERMÉNIL (F. A.), fut élu, en septembre 1792, député du département du Tarn à la convention nationale, où il ne vota pas dans le procès de Louis XVI, parce qu'il était alors malade. Sous le règne de la terreur, le comité de salut public le contraignit, ainsi que M. Laréveillère-Lepaux, a donner sa démission, comme fauteur des Girondins; mais tous deux furent rappelés dans cette assemblée, en 1795, avec les autres proscrits. Après la session, il fut nommé commissaire central du directoire-exécutif à Alby jusqu'an 18 fructidor, puis membre du conseil des cinq-cents, dont il sortit en mai 1797, et auquel il fut réélu l'année suivante. Il fut de nouveau exclu du corps législatif, et condamné à être détenu dans le département de la Charente-Inférieure, pour s'être opposé à la révolution du 18 brumaire. Il avait un caractère ardent et romanesque, et se regardait comme un disciple des anciens mages: voici le titre d'une brochure qu'il a publiée: *Extraits d'un manuscrit intitulé: le culte des adorateurs de Dieu, contenant des fragmens de leurs différens livres sur l'instruction du culte, les observances religieuses, l'instruction, les préceptes et l'adoration*, Paris, 1796, in-8°. Ce livre donna naissance à la société des *Théophilanthropes*, qui se réunissait dans la rue du Bac, en 1796, et au sujet de laquelle on trouve des choses très-curieuses dans *l'Histoire des sectes religieuses*, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, tom. II, p. 90 et suivantes. « Le livre de Dauberménil, qui » est à la fois *eucologe* et *rituel*, » dit cet historien, se compose » de prières et de mauvaises poé- » sies à travers lesquelles on ren- » contre quelques idées morales. » Et un peu plus bas, M. Grégoire ajoute: « Dauberménil assurait » qu'à Gallot, dans une petite as- » sociation, étaient usitées ces si- » magrées théurgiques. Il en avait » formé à Paris une de sept ou » huit personnes, qui, dans un » local, rue du Bac, eut neuf à » dix séances. Au milieu de l'ap- » partement sur un trépied, était

»un brasier dans lequel chacun »jetait un grain d'encens en en»trant, et cette cérémonie se ré»pétait de temps à autre pendant »la durée de la séance. Dauber»ménil voulait que ses sectateurs »s'appelassent *Théandropophiles*, »et leur manuel fut d'abord im»primé en vendémiaire 1797, avec »cette qualification qu'ils synco»pèrent ensuite pour en faire des »théophilanthropes (amis de Dieu »et des hommes.) » M. Dauberménil se retira à Perpignan, dans son département, dès que la surveillance à laquelle on l'avait soumis fut levée, et il y mourut en 1802.

DAUBIGNY (Jean-Louis-Marie Villain), adjoint au ministère de la guerre sous Bouchotte, ancien procureur au parlement de Paris, etc., naquit à Saint-Just en Picardie, et mourut aux îles Séchelles, où il avait été déporté après l'explosion du 3 nivôse an 9. Il fit partie du club des jacobins, et de tous les clubs dont les manœuvres firent écrouler l'ancienne monarchie. Nommé successivement électeur et officier municipal de la commune de Paris, il contribua beaucoup à la journée du 10 août 1792, et ce fut lui qui, dans la matinée du même jour, fit arrêter le journaliste Sulleau, et plusieurs autres personnes qui s'étant réunies aux Champs-Élysées pour secourir le roi, furent toutes massacrées sous les yeux de Daubigny. Le 17, il fut nommé juge du tribunal extraordinaire chargé d'immoler les vaincus. Après les journées des 2 et 3 septembre, il fut signalé par le ministre Roland comme un des auteurs d'un vol considérable fait dans le garde-meuble de la couronne; mais comme il appartenait au parti le plus fort, et que son accusateur était un très-honnête homme dévoué d'ailleurs aux *Girondins*, qui étaient peut-être les seuls républicains de bonne foi qu'il y eût alors en France, Daubigny vint à bout, sinon de détruire des soupçons, au moins d'arrêter les poursuites, et cette affaire en resta là. Nommé, à la fin de 1793, adjoint au département de la guerre sous le ministre Bouchotte, il fut une seconde fois accusé de vol par Bourdon de l'Oise, et traduit devant un tribunal révolutionnaire qui l'acquitta. Saint-Just et Robespierre se déclarèrent dès-lors ses partisans, et ce dernier le présenta comme un homme dont le nom rappelait des services utiles. Il fut encore décrété d'arrestation après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794); Bourdon de l'Oise l'attaqua une seconde fois, et le fit traduire avec les ex-ministres Bouchotte et Pache devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loire; mais ce procès ne fut pas même commencé, et l'amnistie du 3 brumaire an 4 rendit les accusés à la liberté, que Daubigny conserva jusqu'à la proscription du 3 nivôse, époque où il fut déporté aux îles Séchelles

DAUCHY (Édouard), conseiller-d'état, comte, commandant de la légion-d'honneur, etc., était cultivateur et maître de la poste aux chevaux de Saint-Just, près Beauvais, à l'époque de la révolution, et fut député du tiers-état du bailliage de Clermont, aux états-généraux de 1789. Élu mem-

bre du comité des impositions, le 21 janvier de l'année suivante, il y prit part à la rédaction de plusieurs décrets, et en fut nommé secrétaire, quatre mois après. En janvier 1791, M. Dauchy provoqua l'organisation des messageries sur un nouveau plan, et fut élu président de l'assemblée, le 6 juin. Au mois d'août, il combattit la condition du marc d'argent, et après la session, il retourna dans son département, qui le nomma d'abord membre de l'administration départementale, puis député au conseil des cinq-cents, en septembre 1791. Il y fit de fréquens rapports au nom de la commission des finances, dont il était membre, et fut arrêté, le 18 fructidor, comme attaché au parti de *Clichy;* mais presque aussitôt, il fut remis en liberté. Après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut appelé au conseil-d'état; envoyé dans le Piémont, en 1804; et nommé, en 1805, préfet du département de Marengo, et commandant de la légion-d'honneur. Il fut chargé d'organiser la Toscane réunie à l'empire français en 1809, et dans les premiers mois de 1810, fut nommé intendant-général des finances, dans les provinces Illyriennes, où il rendit d'honorables et utiles services. Rappelé au conseil-d'état dans le courant de 1819, il adhéra, en 1814, aux changemens politiques qui rétablirent le trône des Bourbon, siégea dans la chambre des *cent jours* comme député du département de l'Oise, et vit aujourd'hui retiré à Saint-Just, dans l'une de ses terres. M. Dauchy s'est distingué dans sa carrière administrative par des idées fort lumineuses en matière de finance, et il a puissamment contribué à la loi qui, dans le temps, a mis les assignats hors de cours.

DAUDENARDE-DE-LA-LAING (LE COMTE, CHARLES-EUGÈNE), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, aujourd'hui lieutenant d'une des compagnies des gardes-du-corps du roi, chevalier de Saint-Louis, etc., est né d'une famille noble du Brabant, qui le fit entrer de bonne heure dans la carrière des armes. Écuyer de Napoléon, il fit la campagne de 1806 comme chef d'escadron dans le 3e régiment des cuirassiers. Décoré, en 1807, de la croix de la légion-d'honneur, et nommé colonel de cavalerie, deux ans après, il fit la campagne de Russie, pendant laquelle il obtint le grade de général de brigade, et servit aussi, en 1813, sous les ordres du général Latour-Maubourg. Le 5 juillet 1814, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, puis commandant de la légion-d'honneur. Il sert encore aujourd'hui dans les gardes-du-corps.

DAUDIN (FRANÇOIS-MARIE), fils d'un receveur-général des finances, naquit à Paris vers 1776. Il se livra à l'étude de l'histoire naturelle, et publia sur cette science plusieurs ouvrages qui ne sont guère que des compilations assez médiocres. On y trouve néanmoins, surtout dans son histoire des reptiles, un grand nombre de figures très-jolies, et dont la plupart furent dessinées par Mme Daudin, jeune femme

d'une figure et d'un caractère aimables. Elle mourut de consomption en 1804, et Daudin ne lui survécut que peu de temps. Les ouvrages de cet auteur sont des *Mémoires* ou *Dissertations* insérés dans le *Magasin encyclopédique*, les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, et dans quelques autres collections scientifiques. Il rassembla ensuite la plupart de ces dissertations, sous le titre de *Recueil de mémoires et de notes sur des espèces inédites ou peu connues de Mollusques et de Zoophytes*, Paris, Treuttel, 1800, in-8° de 48 pages avec 4 planches. *Tableau des divisions, sous-divisions, ordres et genres des mammifères et oiseaux, d'après la méthode de M. Lacepède, avec l'indication de toutes les espèces décrites par Buffon, et leur distribution dans chacun des genres*, 1802, in-18. *Traité élémentaire et complet d'ornithologie*, 2 vol. in-4°, 1800, avec figures. Cet ouvrage n'a point été achevé. L'auteur y admet une classification des oiseaux reconnue fort inexacte. *Histoire naturelle des reptiles*, Paris, 6 vol. in-8°, 1802 et 1803. *Histoire naturelle des rainettes, des grenouilles et des crapauds*, Paris, 1803. Ce n'est guère qu'un recueil de figures coloriées, d'après les individus renfermés dans les cabinets d'histoire naturelle. M. Daudin a inséré plusieurs articles dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*, dont il n'a paru encore que 5 volumes, et dans le *Buffon* de M. Castel.

DAUGIER (François-Henri-Eugène), contre-amiral, comte, commandeur de la légion-d'honneur, etc., descendant d'une famille noble, entra dans la marine comme simple garde en 1786, et fut ensuite nommé lieutenant de vaisseau, puis capitaine en mars 1796. Il se signala dans plusieurs batailles où il eut occasion de se trouver, et s'éleva successivement aux grades de commandant de la marine de la garde et de chef militaire du port de Lorient. Ce ne fut qu'après la restauration qu'il obtint ce dernier emploi. Vers le même temps, il fut également nommé comte, contre-amiral, et fit partie de la commission chargée de vérifier les titres des anciens officiers de marine qui demandaient de l'emploi ou des récompenses honorifiques. Il fut aussi l'un des commissaires chargés d'examiner les ordonnances et règlemens sur la marine, et d'y proposer des changemens. Vers la même époque, une ordonnance royale le nomma préfet du 4e arrondissement; mais les événemens du 20 mars 1814 lui firent perdre cette place, dans laquelle il ne fut réintégré qu'au retour du roi. Le département du Morbihan le nomma en 1815 membre de la chambre des députés. En août 1819, commandant de la marine à Rochefort, en remplacement du contre-amiral Gourdon, il fut encore élu député pour la session de 1817 à 1818, par le département du Finistère, dont il avait présidé le collége électoral; et le département de Vaucluse le choisit également en 1819, pour le représenter à la chambre. Le ministère, il est vrai, le soutint dans ces diverses candidatures, et il a, de son côté,

il assura que c'était moins à la constitution qu'à la philosophie que l'empereur Léopold voulait faire la guerre; et le 20 avril, il vota pour la guerre contre ce prince, après avoir néanmoins demandé le renvoi de la proposition au comité diplomatique. Le général LaFayette était devenu l'objet des attaques de tous les partis; Daverhoult osa le défendre, et, le 21 juin, il brava les clameurs publiques, en parlant contre les actes de la veille. Le 1er juillet, il parvint à obtenir un décret contre le pouvoir excessif des sociétés populaires, et demanda, le 13, que Pétion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la commune, fussent suspendus de leurs fonctions, pour n'avoir point rempli leurs devoirs à la journée du 20 juin. Le même jour, Daverhoult, qui avait obtenu le grade de colonel, donna sa démission comme député, en déclarant qu'il se rendait à l'armée; mais il n'y arriva point. Prêt à être arrêté quelques jours après l'affaire du 10 août, il se brûla la cervelle pour échapper au supplice.

DAVID (Jacques-Louis), restaurateur de la peinture, est né à Paris en 1750. Si le plus grand peintre de nos temps se fût contenté de ce titre, la tâche du biographe serait aisée. Mais le torrent des troubles civils entraîna cet esprit ardent et cette âme enthousiaste au milieu d'une assemblée politique. Les délibérations d'un orageux sénat furent partagées par ce jeune peintre, dont les souvenirs de Brutus et de Scevola remplissaient l'imagination, dont le talent, dans sa fierté, aspirait à la farouche indépendance des plus austères républiques. Celui qui devait porter la raison dans les œuvres du génie; celui qui, par la sage simplicité de ses conceptions, devait ramener l'école des peintres français à ce caractère de grandeur calme et noble, abandonné depuis des siècles; David, enfin, le plus sage des peintres, se rangea parmi les plus exaltés des membres de la convention. Une intimité illusoire et passagère unit dans sa pensée Robespierre et Marius, Collot d'Herbois et Phocion. Il crut voir se réaliser ce beau retour aux mœurs antiques, idoles de son génie. La réflexion ne vint point refroidir cette violente ardeur de patriotisme qui secondait si bien le développement d'un talent supérieur. Cette alliance du peintre et de l'homme politique n'est pas une supposition de notre esprit. Dès 1791, on le voit offrir à l'assemblée constituante son magnifique tableau du *serment du jeu de paume;* nommé membre de la convention, et tour à tour secrétaire et président de cette assemblée, il exécute le tableau de la *mort de Michel Lepelletier;* décrit à la tribune avec une chaleur déplorable les derniers momens de Marat; propose d'élever un monument en mémoire du siége de Lille; prétend que sa destinée est attachée à celle de l'affreux Robespierre, et fait décréter une pension de 2,400 francs pour les jeunes artistes qui auront remporté des prix en peinture, sculpture et architecture: David parle dans le sens de la *Montagne*, et vote la mort du roi; il propose l'organi-

Daunou

Député

Delaporte fils Sculp.

soutenu le ministère dans tous ses projets. Lors de la discussion de la loi sur les élections, la défection de son vote et de cinq ou six autres fit rejeter l'amendement de Camille Jordan.

DAULAN (LE COMTE DE), gentilhomme avignonais, fut l'une des quatre victimes que des brigands firent pendre à Avignon dans la journée du 11 juin 1791, parce qu'il s'opposait à la réunion du comtat à la France. Le marquis de Rochegude, l'abbé Offrey, et Aubert, ouvrier en soie, partagèrent son sort. La populace exerça ensuite sur leurs cadavres des cruautés inouïes qui ne furent que le prélude des massacres de la Glacière.

DAUMESNIL (LE BARON PIERRE), né à Périgueux le 14 juillet 1777, servit d'abord comme simple soldat dans les guerres d'Italie et d'Égypte; passa dans le régiment des guides, et s'y fit remarquer par un courage à toute épreuve. En 1808, il fit partie de l'armée d'Espagne comme chef-d'escadron de la garde impériale, et il se trouvait à Madrid avec une partie de son corps, à l'époque de l'insurrection du 2 mai. Il y courut de grands risques, et eut deux chevaux tués sous lui. Nommé major de la garde en 1809, il eut une jambe emportée par un boulet à la bataille de Wagram. Élevé au grade de général de brigade le 21 février 1812, deux mois après, il fut présenté à l'empereur, qui lui donna pour retraite le gouvernement du château de Vincennes avec le titre de commandant de la légion-d'honneur. Tout le monde sait avec quelle bravoure il défendit ce poste important contre les troupes alliées, en avril 1814. Après la restauration, il reçut l'ordre de quitter le gouvernement de Vincennes; on lui donna en échange celui de la place de Condé, et il fut décoré de la croix de Saint-Louis. Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, rendit au général Daumesnil le commandement de Vincennes. Il s'y montra, en 1815, ce qu'il s'y était montré lors de la première invasion, général expérimenté, excellent citoyen, soldat intrépide; et cette conduite qui lui assure une des premières places dans l'histoire des braves, ne l'empêcha pas d'être mis à la retraite le 8 septembre suivant.

DAUMIER, vitrier de Marseille, est l'auteur d'un poëme qui, dit-on, mérite quelques éloges. Nous ne savons si ces éloges sont dus à Daumier comme vitrier-poète ou comme poète-vitrier. On assure qu'il possède en portefeuille plusieurs ouvrages estimables, nous le désirons. La recrue serait excellente pour le Parnasse, qui possède déjà maître Adam, menuisier; maître André, perruquier; maître François, cordonnier; auprès desquels pourrait s'asseoir maître Daumier, vitrier.

DAUNOU (PIERRE-CLAUDE-FRANÇOIS), aujourd'hui député du département du Finistère, naquit à Boulogne-sur-mer, en 1761. A l'époque de la révolution, il était membre de la savante congrégation de l'Oratoire, et adhéra à la constitution civile du clergé, telle que l'assemblée nationale l'avait établie. En 1791, il exerça les fonc-

grande histoire naturelle des animaux. Il ne rendait jamais compte que des choses dont il s'était assuré par la plus sévère observation, et il y avait dans cela un contraste remarquable entre lui et Buffon, qui était souvent prodigue d'assertions hasardées, d'hypothèses hardies, comme celles qu'il a émises, par exemple, sur la formation de quelques planètes et les causes de leurs mouvemens. Daubenton pensait qu'un grand nombre de sciences avanceraient beaucoup en rétrogradant, et que rien n'était aussi ridicule que de vouloir constamment deviner la nature, au lieu de l'observer. Sa circonspection même était si grande à cet égard, qu'il ne se permettait pas de tirer de ses observations les conclusions générales qui paraissaient le plus naturellement en découler. C'était passer, il est vrai, d'un extrême à l'autre; mais une conduite opposée avait amené ses prédécesseurs, et même ceux qui l'ont suivi, à avancer tant de choses absurdes, qu'il était plus raisonnable de douter avec lui, que de croire avec les autres. Camper disait de Daubenton qu'il ne savait pas de combien de découvertes il était l'auteur. Ce propos contribua peut-être quelque temps après, à l'espèce de mésintelligence qui s'établit entre lui et Buffon. Daubenton avait fourni, dans les quinze premiers volumes in-4° de l'histoire naturelle, un grand nombre de descriptions anatomiques, qui en formaient une partie essentielle et absolument nécessaire à l'intelligence du texte de Buffon. Ces articles furent néanmoins supprimés dans quelques éditions, dont Buffon lui-même, incité par quelques flatteurs, donna l'exemple, en publiant une petite édition in-12, où cette partie précieuse de leur travail commun n'entra point. Daubenton ne travailla plus, dès cet instant, à l'histoire naturelle de Buffon, qui emprunta les secours de Gueneau de Montbeillard et de Bexon, pour les oiseaux dont il n'avait point encore parlé dans les éditions antérieures; mais les travaux de ces anatomistes ne suppléèrent qu'imparfaitement à ceux de Daubenton. Ce naturaliste célèbre fut pendant 50 ans garde du cabinet, qu'il enrichit d'un grand nombre de pièces des trois règnes, qui en font aujourd'hui une des plus belles collections d'objets d'histoire naturelle qu'il y ait en Europe. Il publia aussi un grand nombre d'ouvrages, et fit insérer dans les mémoires de l'académie des sciences plusieurs dissertations relatives à l'histoire des animaux et des minéraux. Il est le premier qui ait été autorisé à faire publiquement en France un cours d'histoire naturelle, et l'on créa pour cela une chaire au collége de France, en 1778. Lorsque la convention eut érigé le jardin du roi en école publique, sous le titre de Muséum d'histoire naturelle, il y fut nommé professeur de minéralogie, fonction dont il s'acquitta jusqu'à sa mort. Il avait aussi été nommé, en 1783, professeur d'économie rurale à l'école d'Alfort. C'est lui qui a particulièrement propagé en France les moutons de race espagnole, et il a même fait, sur

la manière de conduire ces animaux, un ouvrage très-estimé, et qui a subi plusieurs réimpressions. Il parut sous le titre d'*Instructions pour les bergers*, 1 vol. in-8°, 1782, avec 22 planches. M. Daubenton a encore publié plusieurs autres ouvrages, parmi lesquels on distingue son *tableau méthodique des minéraux*, 1784, in-8°, et plusieurs mémoires qui ne sont que l'exposé de découvertes très-intéressantes qu'il a faites sur divers objets d'histoire naturelle. Mme Daubenton, son épouse, est l'auteur du joli roman de *Zélie dans le désert*. Daubenton était d'un caractère doux, et il fut toujours heureux avec elle. Peu de temps avant de mourir, il avait été nommé membre du sénat; et c'est au changement causé dans ses habitudes par cette nouvelle dignité, qu'on attribue l'attaque d'aplopexie dont il fut victime. On a publié plusieurs éloges historiques de Daubenton; et c'est à sa mémoire qu'on a aussi élevé la colone de granit qu'on voit sur l'une des buttes du jardin des plantes.

DAUBERMÉNIL (F. A.), fut élu, en septembre 1792, député du département du Tarn à la convention nationale, où il ne vota pas dans le procès de Louis XVI, parce qu'il était alors malade. Sous le règne de la terreur, le comité de salut public le contraignit, ainsi que M. Laréveillère-Lepaux, a donner sa démission, comme fauteur des Girondins; mais tous deux furent rappelés dans cette assemblée, en 1795, avec les autres proscrits. Après la session, il fut nommé commissaire central du directoire-exécutif à Alby jusqu'au 18 fructidor, puis membre du conseil des cinq-cents, dont il sortit en mai 1797, et auquel il fut réélu l'année suivante. Il fut de nouveau exclu du corps législatif, et condamné à être détenu dans le département de la Charente-Inférieure, pour s'être opposé à la révolution du 18 brumaire. Il avait un caractère ardent et romanesque, et se regardait comme un disciple des anciens mages: voici le titre d'une brochure qu'il a publiée: *Extraits d'un manuscrit intitulé: le culte des adorateurs de Dieu, contenant des fragmens de leurs différens livres sur l'instruction du culte, les observances religieuses, l'instruction, les préceptes et l'adoration*, Paris, 1796, in-8°. Ce livre donna naissance à la société des *Théophilanthropes*, qui se réunissait dans la rue du Bac, en 1796, et au sujet de laquelle on trouve des choses très-curieuses dans *l'Histoire des sectes religieuses*, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, tom. II, p. 90 et suivantes. « Le livre de Dauberménil, qui » est à la fois *eucologe* et *rituel*, » dit cet historien, se compose » de prières et de mauvaises poé- » sies à travers lesquelles on ren- » contre quelques idées morales. » Et un peu plus bas, M. Grégoire ajoute: « Dauberménil assurait » qu'à Gallot, dans une petite as- » sociation, étaient usitées ces si- » magrées théurgiques. Il en avait » formé à Paris une de sept ou » huit personnes, qui, dans un » local, rue du Bac, eut neuf à » dix séances. Au milieu de l'ap- » partement sur un trépied, était

»un brasier dans lequel chacun »jetait un grain d'encens en en»trant, et cette cérémonie se ré»pétait de temps à autre pendant »la durée de la séance. Dauber»ménil voulait que ses sectateurs »s'appelassent *Thésandropophiles*, »et leur manuel fut d'abord im»primé en vendémiaire 1797, avec »cette qualification qu'ils synco»pèrent ensuite pour en faire des »théophilanthropes (amis de Dieu »et des hommes.) » M. Dauberménil se retira à Perpignan, dans son département, dès que la surveillance à laquelle on l'avait soumis fut levée, et il y mourut en 1802.

DAUBIGNY (Jean-Louis-Marie Villain), adjoint au ministère de la guerre sous Bouchotte, ancien procureur au parlement de Paris, etc., naquit à Saint-Just en Picardie, et mourut aux îles Séchelles, où il avait été déporté après l'explosion du 3 nivôse an 9. Il fit partie du club des jacobins, et de tous les clubs dont les manœuvres firent écrouler l'ancienne monarchie. Nommé successivement électeur et officier municipal de la commune de Paris, il contribua beaucoup à la journée du 10 août 1792, et ce fut lui qui, dans la matinée du même jour, fit arrêter le journaliste Sulleau, et plusieurs autres personnes qui s'étant réunies aux Champs-Élysées pour secourir le roi, furent toutes massacrées sous les yeux de Daubigny. Le 17, il fut nommé juge du tribunal extraordinaire chargé d'immoler les vaincus. Après les journées des 2 et 3 septembre, il fut signalé par le ministre Roland comme un des auteurs d'un vol considérable fait dans le garde-meuble de la couronne; mais comme il appartenait au parti le plus fort, et que son accusateur était un très-honnête homme dévoué d'ailleurs aux *Girondins*, qui étaient peut-être les seuls républicains de bonne foi qu'il y eût alors en France, Daubigny vint à bout, sinon de détruire les soupçons, au moins d'arrêter les poursuites, et cette affaire en resta là. Nommé, à la fin de 1793, adjoint au département de la guerre sous le ministre Bouchotte, il fut une seconde fois accusé de vol par Bourdon de l'Oise, et traduit devant un tribunal révolutionnaire qui l'acquitta. Saint-Just et Robespierre se déclarèrent dès-lors ses partisans, et ce dernier le présenta comme un homme dont le nom rappelait des services utiles. Il fut encore décrété d'arrestation après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794); Bourdon de l'Oise l'attaqua une seconde fois, et le fit traduire avec les ex-ministres Bouchotte et Pache devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loire; mais ce procès ne fut pas même commencé, et l'amnistie du 3 brumaire an 4 rendit les accusés à la liberté, que Daubigny conserva jusqu'à la proscription du 3 nivôse, époque où il fut déporté aux îles Séchelles

DAUCHY (Édouard), conseiller-d'état, comte, commandant de la légion-d'honneur, etc., était cultivateur et maître de la poste aux chevaux de Saint-Just, près Beauvais, à l'époque de la révolution, et fut député du tiers-état du bailliage de Clermont, aux états-généraux de 1789. Élu mem-

bre du comité des impositions, le 21 janvier de l'année suivante, il y prit part à la rédaction de plusieurs décrets, et en fut nommé secrétaire, quatre mois après. En janvier 1791, M. Dauchy provoqua l'organisation des messageries sur un nouveau plan, et fut élu président de l'assemblée, le 6 juin. Au mois d'août, il combattit la condition du marc d'argent, et après la session, il retourna dans son département, qui le nomma d'abord membre de l'administration départementale, puis député au conseil des cinq-cents, en septembre 1791. Il y fit de fréquens rapports au nom de la commission des finances, dont il était membre, et fut arrêté, le 18 fructidor, comme attaché au parti de *Clichy;* mais presque aussitôt, il fut remis en liberté. Après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut appelé au conseil-d'état; envoyé dans le Piémont, en 1804; et nommé, en 1805, préfet du département de Marengo, et commandant de la légion-d'honneur. Il fut chargé d'organiser la Toscane réunie à l'empire français en 1809, et dans les premiers mois de 1810, fut nommé intendant-général des finances, dans les provinces Illyriennes, où il rendit d'honorables et utiles services. Rappelé au conseil-d'état dans le courant de 1819, il adhéra, en 1814, aux changemens politiques qui rétablirent le trône des Bourbon, siégea dans la chambre des *cent jours* comme député du département de l'Oise, et vit aujourd'hui retiré à Saint-Just, dans l'une de ses terres. M. Dauchy s'est distingué dans sa carrière administrative par des idées fort lumineuses en matière de finance, et il a puissamment contribué à la loi qui, dans le temps, a mis les assignats hors de cours.

DAUDENARDE-DE-LA-LAING (LE COMTE, CHARLES-EUGÈNE), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, aujourd'hui lieutenant d'une des compagnies des gardes-du-corps du roi, chevalier de Saint-Louis, etc., est né d'une famille noble du Brabant, qui le fit entrer de bonne heure dans la carrière des armes. Écuyer de Napoléon, il fit la campagne de 1806 comme chef d'escadron dans le 3e régiment des cuirassiers. Décoré, en 1807, de la croix de la légion-d'honneur, et nommé colonel de cavalerie, deux ans après, il fit la campagne de Russie, pendant laquelle il obtint le grade de général de brigade, et servit aussi, en 1813, sous les ordres du général Latour-Maubourg. Le 5 juillet 1814, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, puis commandant de la légion-d'honneur. Il sert encore aujourd'hui dans les gardes-du-corps.

DAUDIN (FRANÇOIS-MARIE), fils d'un receveur-général des finances, naquit à Paris vers 1776. Il se livra à l'étude de l'histoire naturelle, et publia sur cette science plusieurs ouvrages qui ne sont guère que des compilations assez médiocres. On y trouve néanmoins, surtout dans son histoire des reptiles, un grand nombre de figures très-jolies, et dont la plupart furent dessinées par Mme Daudin, jeune femme

Mr. David.

Bouget pinx. *Fromy del. et Sculp.*

il assura que c'était moins à la constitution qu'à la philosophie que l'empereur Léopold voulait faire la guerre; et le 20 avril, il vota pour la guerre contre ce prince, après avoir néanmoins demandé le renvoi de la proposition au comité diplomatique. Le général LaFayette était devenu l'objet des attaques de tous les partis; Daverhoult osa le défendre, et, le 21 juin, il brava les clameurs publiques, en parlant contre les actes de la veille. Le 1er juillet, il parvint à obtenir un décret contre le pouvoir excessif des sociétés populaires, et demanda, le 13, que Pétion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la commune, fussent suspendus de leurs fonctions, pour n'avoir point rempli leurs devoirs à la journée du 20 juin. Le même jour, Daverhoult, qui avait obtenu le grade de colonel, donna sa démission comme député, en déclarant qu'il se rendait à l'armée; mais il n'y arriva point. Prêt à être arrêté quelques jours après l'affaire du 10 août, il se brûla la cervelle pour échapper au supplice.

DAVID (Jacques-Louis), restaurateur de la peinture, est né à Paris en 1750. Si le plus grand peintre de nos temps se fût contenté de ce titre, la tâche du biographe serait aisée. Mais le torrent des troubles civils entraîna cet esprit ardent et cette âme enthousiaste au milieu d'une assemblée politique. Les délibérations d'un orageux sénat furent partagées par ce jeune peintre, dont les souvenirs de Brutus et de Scevola remplissaient l'imagination, dont le talent, dans sa fierté, aspirait à la farouche indépendance des plus austères républiques. Celui qui devait porter la raison dans les œuvres du génie; celui qui, par la sage simplicité de ses conceptions, devait ramener l'école des peintres français à ce caractère de grandeur calme et noble, abandonné depuis des siècles; David, enfin, le plus sage des peintres, se rangea parmi les plus exaltés des membres de la convention. Une intimité illusoire et passagère unit dans sa pensée Robespierre et Marius, Collot d'Herbois et Phocion. Il crut voir se réaliser ce beau retour aux mœurs antiques, idoles de son génie. La réflexion ne vint point refroidir cette violente ardeur de patriotisme qui secondait si bien le développement d'un talent supérieur. Cette alliance du peintre et de l'homme politique n'est pas une supposition de notre esprit. Dès 1791, on le voit offrir à l'assemblée constituante son magnifique tableau du *serment du jeu de paume;* nommé membre de la convention, et tour à tour secrétaire et président de cette assemblée, il exécute le tableau de la *mort de Michel Lepelletier;* décrit à la tribune avec une chaleur déplorable les derniers momens de Marat; propose d'élever un monument en mémoire du siége de Lille; prétend que sa destinée est attachée à celle de l'affreux Robespierre, et fait décréter une pension de 2,400 francs pour les jeunes artistes qui auront remporté des prix en peinture, sculpture et architecture : David parle dans le sens de la *Montagne*, et vote la mort du roi; il propose l'organi-

sation des fêtes civiques qu'il s'engage à diriger; il offre de fournir les dessins de l'arche constitutionnelle, veut faire doter par la patrie les filles des citoyens morts pour elle; donne la première idée du conservatoire du muséum; enfin, on le voit toujours, dans sa carrière politique, unir l'enthousiasme des arts et le fanatisme de la liberté, les illusions d'une égalité impossible et les prestiges d'une imagination pittoresque. André Dumont et Lecointre de Versailles, hommes connus dans les fastes révolutionnaires par leur ardeur à proscrire et à dénoncer, se joignent au conventionnel Rafron, et parviennent à faire arrêter David, qui ne tarda pas à être mis en liberté sur les réclamations de Chénier et de Bailleul. Arrêté de nouveau au mois de prairial et détenu au Luxembourg, il ne sortit de prison que pour être mis en surveillance, et ne dut son entière liberté qu'à la loi du 4 brumaire an 4. Là se termine dans l'intérêt des arts la vie politique de David : désormais tout entier à son génie, il accomplit cette révolution dans la peinture, qui lui mérite et lui assure le titre de restaurateur et de chef de l'école française. Déjà sa réputation était fixée : *Bélisaire*, les *funérailles de Patrocle*, et *la mort de Socrate*, avaient été exposés aux regards du public. Échappé aux orages politiques, il se renferma dans son atelier, où il forma Gérard, Girodet, Gros, Guérin, et autres élèves devenus maîtres, dont la réunion fait de l'école française une espèce de merveille dans l'histoire des arts. Ce fut alors que David traça cette belle tragédie de *Brutus*, cette admirable composition des *Horaces*, et cet *enlèvement des Sabines*, où tant d'énergie se joint au goût le plus pur et à la sévérité la plus antique. David sembla avoir retrouvé ce beau idéal que les Grecs seuls avaient connu. « Je veux, disait-il à M. Lenoir, fondateur du musée des Petits-Augustins, « je veux que mes ouvrages portent le caractère de l'antiquité au » point que s'il était possible qu'un » Athénien revînt au monde, ils » lui parussent être l'ouvrage d'un » peintre grec. » Le secret du génie de David est contenu dans ce peu de mots Raphaël a plus de grâce, les coloristes vénitiens ont plus d'éclat; l'idéal de Raphaël consiste dans je ne sais quelle angélique expression des têtes; celui du Corrège dans l'arrondissement des contours; celui de Michel-Ange dans la gigantesque exagération des masses et dans la terrible énergie du dessin. David, en conservant la pureté des formes sans rien outrer, sans rien affecter, fit renaître cette nature sublime et calme que Scopas, Apelle et Protagore avaient montrée à la Grèce; il ressuscita dans ses tableaux toute la beauté surnaturelle de la statuaire antique; les tableaux du *Couronnement de l'empereur* et de la *Distribution des aigles* soutinrent sa réputation sans y ajouter beaucoup. Déjà devant la grâce austère de son pinceau avait entièrement disparu cette école française pleine d'afféterie et d'incorrection; déjà ses nombreux élèves s'élançaient dans des routes différentes, et por-

taient la pureté du goût de leur maître dans la diversité de leurs productions. Le talent correct, moelleux et spirituel de Gérard; le talent fin et suave de Guérin; le talent vigoureux de Gros, et le talent audacieux et brillant de Girandet, semblaient les fils du génie de David. Au milieu de cette gloire et de l'admiration publique, les mesures d'une politique inexorable vinrent frapper l'auteur de *Léonidas aux Thermopiles*. David fut jeté sur une terre étrangère. Deux compositions d'un ordre plus doux et plus gracieux, *Télémaque et Eucharis*, *l'Amour quittant Psyché au lever de l'aurore*, sont jusqu'ici les fruits de son exil. Le dernier de ces tableaux a été exposé à Bruxelles, et la recette tout entière en a été consacrée aux pauvres de cette ville. En vain le gouvernement prussien a-t-il offert à David la direction des arts de ce royaume; le peintre français a refusé de diriger les crayons de ceux qui venaient de porter des fers dans sa patrie. Réfugié à Bruxelles, ville naguère française, il peut apercevoir du lieu de son exil les limites nouvelles de son pays; et par l'heureuse illusion d'un cœur patriotique, se croire encore habitant de cette belle France qu'il a illustrée. Puisse-t-il y rentrer un jour et ne pas augmenter le nombre des grands hommes français morts sur une terre étrangère!

DAVID (François-Antoine), graveur de la chambre et du cabinet du roi, a entrepris les gravures des ouvrages suivans, qu'il a faits lui-même en partie: 1° *les Antiquités d'Herculanum*, 12 vol. in-4°, 1786-1798; 2° *Histoire d'Angleterre*, 3 vol. in-4°, 1784-1800; 3° *les Antiquités étrusques*, 5 vol. in-4°, 1785-1788; 4° *le Muséum de Florence*, 8 vol. in-4°, 1787-1796; 5° *Histoire de France*, 5 vol. in-4°, 1787-1796; 6° *Histoire de Russie*, 3 vol. in-4°, 1799; 7° les quatre premières livraisons de l'*Histoire d'Angleterre, sous le règne de Georges III*, 1812; 8° *Histoire de France, sous l'empereur Napoléon-le-Grand*, 1811-1813, 24 livraisons; 9° *Grand portrait en pied d'Henri IV, roi de France et de Navarre*, 1816. M. David a en outre publié les *Élémens du dessin*, in-8°, 1797, et *proportions des plus belles figures de l'antiquité, accompagnées de leurs descriptions par Winckelmann*, in-4°, 1798. Il est membre des académies royales de Berlin, de Rouen, etc.

DAVID (Jean-Pierre), natif de Dieppe, fut un de ces hommes qui, dès l'aurore de la révolution, subitement éclairés par les principes auxquels la France allait devoir sa régénération politique, les accueillirent avec transport, et résolurent de se dévouer au salut de la patrie. Il était sergent de grenadiers lorsqu'il fut pris par les Anglais. Victime des chances de la guerre, il usa, pour recouvrer sa liberté, et en même temps servir son pays, de cette dissimulation excusable contre laquelle la politique incessamment soupçonneuse n'est pas toujours en garde. Prisonnier des Anglais, il leur demanda du service dans un régiment français à la solde de leur gouvernement; il fut accepté

ses affections ont été à l'épreuve des événemens. Il a publié divers ouvrages aussi estimables par l'exécution que par la connaissance approfondie des matières qu'il a traitées. 1° *L'influence de Boileau sur la littérature française*, 1787, in-8°; 2° *Éloge du général Hoche*, 1797, in-8°; 3° *Mémoire sur l'origine, l'étendue et les limites de l'autorité paternelle*, 1788, in-4°; 4° *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'Imprimerie*, 1802, in-8°; 5° *Mémoire sur les élections au scrutin*, 1802, in-4°; 6° des *Mémoires insérés dans le recueil de l'Institut*; 7° une *Notice sur Chénier, à la tête du catalogue des livres de ce dernier*; 8° *Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, 2 vol. in-8°, 4me édition, 1818. M. Daunou est aussi éditeur des *Œuvres de Boileau*, en 3 vol in-8° et in-12, avec un discours préliminaire, des notes historiques et critiques, des variantes et les textes des poètes latins imités par Boileau. C'est la meilleure édition de notre satirique. Nous lui devons encore, comme éditeur, le dernier ouvrage de Condorcet, *sur les progrès de l'esprit humain*, et la belle *Histoire de l'anarchie de Pologne*, par Rhulières.

D'AURE (Hector), v. Aure (d').

DAURIBEAU (N.) Il était officier de marine à Brest, lorsqu'il fut nommé, en 1791, pour accompagner M. d'Entrecasteaux envoyé à la recherche de La Peyrouse. L'expédition, composée des frégates *la Recherche* et *l'Espérance*, devait en même temps faire le tour du monde; elle partit de ce port le 27 septembre. M. d'Entrecasteaux étant mort en mer, le 2 juillet 1793, M. Dauribeau prit le commandement de la petite escadre. On rapporte que, mécontent des sentimens patriotiques manifestés par les officiers sous ses ordres, il les fit arrêter à Sourhaye, le 16 février 1794. Cette mesure n'eut cependant pas d'autres suites. Il fit débarquer les prisonniers, et leur rendit aussitôt la liberté.

DAURIER (Charles, baron), lieutenant-général en retraite, est né à Saint-Paulien, département de la Haute-Loire, le 29 juin 1761. Il entra au service comme soldat au 18e régiment d'infanterie, le 20 mars 1777, et fut fait sergent l'année suivante. Le 18e régiment était l'un de ceux de l'armée française qui soutenaient en Amérique la cause de l'indépendance. Le jeune Daurier fit les campagnes de 1778, 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783; il s'était trouvé au siége d'York dans la Virginie, en 1781, et avait été blessé au combat naval qui eut lieu le 9 avril 1782. De retour en France, il continua de suivre la carrière militaire. Dans la première guerre contre l'Autriche, il fut fait sous-lieutenant, en 1791; lieutenant, capitaine et aide-de-camp du général Tourville, en 1792; chef de bataillon, en 1793; enfin, général de brigade, le 19 floréal an 2. Commandant (le 8 messidor de la même année) une division de l'aile sous les ordres du général Kléber à la bataille de Fleurus, il résista si vigoureusement aux Autrichiens deux fois supérieurs en nombre, qu'il contribua puissamment au gain de la bataille. Toujours sous les ordres du général Kléber, il fit le siége de Maes-

tricht, et après la reddition de cette place, il fut nommé commandant de Cologne. Au mois de prairial suivant, il prit le commandement d'une brigade de la 5e division du général Bernadotte. Il passa le Rhin avec cette division A la retraite de Mayence, le 21 vendémiaire an 4, il chargea et culbuta, sur la Lahn, un régiment de hussards autrichiens. Au mois de brumaire suivant, il commandait, sous le général Marceau, un corps de troupes sur le Hundsruck. Le 21 du même mois, il entra au pas de charge dans Creutznach. Pendant l'action, il tomba au pouvoir des Autrichiens; mais secondé par quatre ordonnances du 4e régiment de hussards, il se dégagea à coups de sabre, et se remit à la tête de son bataillon. Chargé par le général Ligneville du commandement du centre du corps d'armée qui avait repassé dans le Hundsruck, il força, le 4 brumaire an 5, le passage de la Nahe à Langlosheim entre Bingen et Creutznach, et malgré le feu meurtrier de huit pièces d'artillerie, il força l'ennemi à rentrer dans Mayence après avoir perdu beaucoup de monde en tués, blessés et prisonniers. En l'an 7, il fut chargé du commandement de la place de Luxembourg, jusqu'au 1er floréal an 8, qu'il passa à l'armée du Rhin. Le général Daurier a commandé le département de Rhin-et-Moselle, depuis le 15 messidor an 8, jusqu'en pluviôse an 9. Il fut nommé, en 1804, commandant de la légion-d'honneur, et baron de l'empire. Après la première restauration, il reçut la croix de Saint-Louis. Une ordonnance royale du 4 septembre 1815, l'a mis à la retraite.

DAUTRICHE (Joseph), député à la convention nationale pour le département de la Charente, déclara dans le procès de Louis XVI, qu'il ne pouvait prononcer comme juge, et vota comme législateur pour le bannissement jusqu'à la paix. Membre du conseil des anciens, dont il fut secrétaire le 21 avril 1798, il cessa d'en faire partie dans le mois de mai. En 1800, il a été nommé juge à la cour d'appel de Poitiers, où il est encore conseiller.

DAUXION-LAVAYSSE (J.-F.), ancien propriétaire dans les colonies françaises, qu'il abandonna lors de l'insurrection des Nègres, après avoir voyagé quelque temps en Amérique, vint en France sous le gouvernement impérial, et fut employé, en 1813, à l'état-major de la grande-armée. En 1814, il fut envoyé par le gouvernement dans l'île d'Haïti, avec MM. Medina et Daverman. L'objet de cette mission était de sonder les dispositions des différens chefs qui gouvernaient l'île, afin de s'assurer s'ils seraient disposés à reconnaître l'autorité du roi de France. Pour réussir dans une entreprise aussi difficile, il fallait autant de prudence et de modération que d'adresse. Loin de là, M. Dauxion Lavaysse mit si peu de mesure dans ses rapports avec les Haïtiens, que non-seulement il fut arrêté par les ordres de Christophe; mais qu'il fut même désapprouvé par le gouvernement français. (*Voy.* le *Moniteur* du 18 janvier 1815). M. Dauxion-Lavaysse est adjudant-commandant

depuis le 3 du même mois. Il a publié, en 1813, *Voyage aux îles de Trinidad, de Tabago, de la Marguerite, et dans diverses parties de Venezuela dans l'Amérique méridionale*, 2 vol. in-8°. Il a aussi rédigé quelques articles de la *Biographie universelle*.

DAVAUX (Jean-Baptiste), doyen des compositeurs de musique, quoiqu'il n'ait jamais pris que le titre modeste d'*amateur*, naquit dans le Dauphiné. Son père avait 14 enfans, et très-peu de fortune. Le jeune Davaux étudia la composition musicale, et vint, à l'âge de 23 ans, perfectionner son talent à Paris. Il donna au public des concerto pour le violon, qui eurent beaucoup de vogue; ils étaient d'une exécution facile, et remarquables par une mélodie pleine de grâces. Ce succès lui inspira le désir de perfectionner la musique instrumentale, ou plutôt d'y ajouter un nouveau genre. Il composa, pour les musiciens célèbres Jarnovick, Guérin, Guénin et Duport, des quatuor où les chants les plus suaves se faisaient entendre au milieu d'une douce harmonie; plusieurs de ces morceaux étaient des rondeaux charmans dont on se plaisait à répéter les motifs : ils lui firent donner par ses confrères le surnom de *père aux rondeaux*. Les quatuor que Davaux a publiés depuis 50 ans sont encore recherchés aujourd'hui, et ils ont fait la fortune de leur éditeur. Cet artiste distingué, qui a donné des concerts brillans, et, en 1785, au théâtre Italien, le petit opéra de *Théodore*, ne trouvant pas dans ses talens des ressources suffisantes pour exister, sollicita et obtint un emploi dans les bureaux du ministre de la guerre, général et depuis maréchal Beurnonville. Lors de l'établissement de la grande chancellerie de la légion-d'honneur, M. le comte de Lacepède, qui en fut le premier grand-chancelier, appela près de lui Davaux, qu'il honorait de son amitié, et lui confia une division de ses bureaux. Après les événemens de 1815, et par suite d'une nouvelle organisation de la grande-chancellerie, la division dont Davaux était le chef ayant été supprimée, M. le maréchal duc de Tarente lui fit obtenir une pension de retraite. Davaux est mort au mois de février 1822; il était membre de la société académique des enfans d'Apollon, composée d'artistes et d'hommes de lettres distingués.

DAVERHOULT (Jean-Antoine), Hollandais, avait pris une part importante aux troubles qui éclatèrent dans son pays en 1787, et avait été en conséquence obligé de se réfugier en France. En 1790, il fut nommé administrateur du département des Ardennes, qui le choisit en 1791 pour l'un de ses représentans à l'assemblée législative. Daverhoult ne cessa de se montrer parmi les modérés de cette assemblée, et fut un des fondateurs du club des feuillans. Dès le mois de novembre 1791, il s'était prononcé contre les émigrés, à la dispersion desquels il voulait obliger les électeurs de Mayence et de Trèves. Nommé président le 8 janvier 1792, il se déclara contre toute opinion outrée de l'un ou de l'autre parti. Le 25 janvier,

Mr. David.

Rouget pinx. *Fromy del. et Sculp.*

il assura que c'était moins à la constitution qu'à la philosophie que l'empereur Léopold voulait faire la guerre; et le 20 avril, il vota pour la guerre contre ce prince, après avoir néanmoins demandé le renvoi de la proposition au comité diplomatique. Le général LaFayette était devenu l'objet des attaques de tous les partis; Daverhoult osa le défendre, et, le 21 juin, il brava les clameurs publiques, en parlant contre les actes de la veille. Le 1er juillet, il parvint à obtenir un décret contre le pouvoir excessif des sociétés populaires, et demanda, le 13, que Pétion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la commune, fussent suspendus de leurs fonctions, pour n'avoir point rempli leurs devoirs à la journée du 20 juin. Le même jour, Daverhoult, qui avait obtenu le grade de colonel, donna sa démission comme député, en déclarant qu'il se rendait à l'armée; mais il n'y arriva point. Prêt à être arrêté quelques jours après l'affaire du 10 août, il se brûla la cervelle pour échapper au supplice.

DAVID (Jacques-Louis), restaurateur de la peinture, est né à Paris en 1750. Si le plus grand peintre de nos temps se fût contenté de ce titre, la tâche du biographe serait aisée. Mais le torrent des troubles civils entraîna cet esprit ardent et cette âme enthousiaste au milieu d'une assemblée politique. Les délibérations d'un orageux sénat furent partagées par ce jeune peintre, dont les souvenirs de Brutus et de Scevola remplissaient l'imagination, dont le talent, dans sa fierté, aspirait à la farouche indépendance des plus austères républiques. Celui qui devait porter la raison dans les œuvres du génie; celui qui, par la sage simplicité de ses conceptions, devait ramener l'école des peintres français à ce caractère de grandeur calme et noble, abandonné depuis des siècles; David, enfin, le plus sage des peintres, se rangea parmi les plus exaltés des membres de la convention. Une intimité illusoire et passagère unit dans sa pensée Robespierre et Marius, Collot d'Herbois et Phocion. Il crut voir se réaliser ce beau retour aux mœurs antiques, idoles de son génie. La réflexion ne vint point refroidir cette violente ardeur de patriotisme qui secondait si bien le développement d'un talent supérieur. Cette alliance du peintre et de l'homme politique n'est pas une supposition de notre esprit. Dès 1791, on le voit offrir à l'assemblée constituante son magnifique tableau du *serment du jeu de paume;* nommé membre de la convention, et tour à tour secrétaire et président de cette assemblée, il exécute le tableau de la *mort de Michel Lepelletier;* décrit à la tribune avec une chaleur déplorable les derniers momens de Marat; propose d'élever un monument en mémoire du siége de Lille; prétend que sa destinée est attachée à celle de l'affreux Robespierre, et fait décréter une pension de 2,400 francs pour les jeunes artistes qui auront remporté des prix en peinture, sculpture et architecture: David parle dans le sens de la *Montagne*, et vote la mort du roi; il propose l'organi-

sation des fêtes civiques qu'il s'engage à diriger; il offre de fournir les dessins de l'arche constitutionnelle, veut faire doter par la patrie les filles des citoyens morts pour elle; donne la première idée du conservatoire du muséum; enfin, on le voit toujours, dans sa carrière politique, unir l'enthousiasme des arts et le fanatisme de la liberté, les illusions d'une égalité impossible et les prestiges d'une imagination pittoresque. André Dumont et Lecointre de Versailles, hommes connus dans les fastes révolutionnaires par leur ardeur à proscrire et à dénoncer, se joignent au conventionnel Rafron, et parviennent à faire arrêter David, qui ne tarda pas à être mis en liberté sur les réclamations de Chénier et de Bailleul. Arrêté de nouveau au mois de prairial et détenu au Luxembourg, il ne sortit de prison que pour être mis en surveillance, et ne dut son entière liberté qu'à la loi du 4 brumaire an 4. Là se termine dans l'intérêt des arts la vie politique de David : désormais tout entier à son génie, il accomplit cette révolution dans la peinture, qui lui mérite et lui assure le titre de restaurateur et de chef de l'école française. Déjà sa réputation était fixée : *Bélisaire*, les *funérailles de Patrocle*, et *la mort de Socrate*, avaient été exposés aux regards du public. Échappé aux orages politiques, il se renferma dans son atelier, où il forma Gérard, Girodet, Gros, Guérin, et autres élèves devenus maîtres, dont la réunion fait de l'école française une espèce de merveille dans l'histoire des arts. Ce fut alors que David traça cette belle tragédie de *Brutus*, cette admirable composition des *Horaces*, et cet *enlèvement des Sabines*, où tant d'énergie se joint au goût le plus pur et à la sévérité la plus antique. David sembla avoir retrouvé ce beau idéal que les Grecs seuls avaient connu. « Je veux, disait-il à M. Lenoir, fondateur du musée des Petits-Augustins, « je veux que mes ouvrages portent le caractère de l'antiquité au » point que s'il était possible qu'un » Athénien revînt au monde, ils » lui parussent être l'ouvrage d'un » peintre grec. » Le secret du génie de David est contenu dans ce peu de mots Raphaël a plus de grâce, les coloristes vénitiens ont plus d'éclat; l'idéal de Raphaël consiste dans je ne sais quelle angélique expression des têtes; celui du Corrège dans l'arrondissement des contours; celui de Michel-Ange dans la gigantesque exagération des masses et dans la terrible énergie du dessin. David, en conservant la pureté des formes sans rien outrer, sans rien affecter, fit renaître cette nature sublime et calme que Scopas, Apelle et Protagore avaient montrée à la Grèce; il ressuscita dans ses tableaux toute la beauté surnaturelle de la statuaire antique; les tableaux du *Couronnement de l'empereur* et de la *Distribution des aigles* soutinrent sa réputation sans y ajouter beaucoup. Déjà devant la grâce austère de son pinceau avait entièrement disparu cette école française pleine d'afféterie et d'incorrection; déjà ses nombreux élèves s'élançaient dans des routes différentes, et por-

taient la pureté du goût de leur maître dans la diversité de leurs productions. Le talent correct, moelleux et spirituel de Gérard; le talent fin et suave de Guérin; le talent vigoureux de Gros, et le talent audacieux et brillant de Giraudet, semblaient les fils du génie de David. Au milieu de cette gloire et de l'admiration publique, les mesures d'une politique inexorable vinrent frapper l'auteur de *Léonidas aux Thermopiles*. David fut jeté sur une terre étrangère. Deux compositions d'un ordre plus doux et plus gracieux, *Télémaque et Eucharis*, *l'Amour quittant Psyché au lever de l'aurore*, sont jusqu'ici les fruits de son exil. Le dernier de ces tableaux a été exposé à Bruxelles, et la recette tout entière en a été consacrée aux pauvres de cette ville. En vain le gouvernement prussien a-t-il offert à David la direction des arts de ce royaume; le peintre français a refusé de diriger les crayons de ceux qui venaient de porter des fers dans sa patrie. Réfugié à Bruxelles, ville naguère française, il peut apercevoir du lieu de son exil les limites nouvelles de son pays; et par l'heureuse illusion d'un cœur patriotique, se croire encore habitant de cette belle France qu'il a illustrée. Puisse-t-il y rentrer un jour et ne pas augmenter le nombre des grands hommes français morts sur une terre étrangère!

DAVID (François-Antoine), graveur de la chambre et du cabinet du roi, a entrepris les gravures des ouvrages suivans, qu'il a faits lui-même en partie: 1° *les Antiquités d'Herculanum*, 12 vol. in-4°, 1786-1798; 2° *Histoire d'Angleterre*, 3 vol. in-4°, 1784-1800; 3° *les Antiquités étrusques*, 5 vol. in-4°, 1785-1788; 4° *le Muséum de Florence*, 8 vol. in-4°, 1787-1796; 5° *Histoire de France*, 5 vol. in-4°, 1787-1796; 6° *Histoire de Russie*, 3 vol. in-4°, 1799; 7° les quatre premières livraisons de l'*Histoire d'Angleterre, sous le règne de Georges III*, 1812; 8° *Histoire de France, sous l'empereur Napoléon-le-Grand*, 1811-1813, 24 livraisons; 9° *Grand portrait en pied d'Henri IV, roi de France et de Navarre*, 1816. M. David a en outre publié les *Élémens du dessin*, in-8°, 1797, et *proportions des plus belles figures de l'antiquité, accompagnées de leurs descriptions par Winckelmann*, in-4°, 1798. Il est membre des académies royales de Berlin, de Rouen, etc.

DAVID (Jean-Pierre), natif de Dieppe, fut un de ces hommes qui, dès l'aurore de la révolution, subitement éclairés par les principes auxquels la France allait devoir sa régénération politique, les accueillirent avec transport, et résolurent de se dévouer au salut de la patrie. Il était sergent de grenadiers lorsqu'il fut pris par les Anglais. Victime des chances de la guerre, il usa, pour recouvrer sa liberté, et en même temps servir son pays, de cette dissimulation excusable contre laquelle la politique incessamment soupçonneuse n'est pas toujours en garde. Prisonnier des Anglais, il leur demanda du service dans un régiment français à la solde de leur gouvernement; il fut accepté

et placé dans un corps que l'on débarqua à Quiberon. Observant avec soin la localité et la position des troupes débarquées, il profite pour s'échapper d'un moment favorable, et se rend au camp des républicains. Après avoir communiqué au général tous les renseignemens qu'il a pu se procurer, il se met à la tête d'une colonne qui marche sur le fort Penthièvre dont bientôt elle s'empare : David est fait officier sur le champ de bataille. L'assemblée nationale décréta qu'il avait bien mérité de la patrie, et lui décerna une armure d'honneur.

DAVID (N.), chef de Chouans. Cet homme atroce doit être placé dans la classe de ces êtres malfaisans que leur destinée pousse au crime. Tel qui s'est fait *partisan* dans une guerre civile, aurait peut-être porté sa tête sur l'échafaud pour quelque crime que la politique n'eût pas couvert de son manteau officieux. David naquit à Cerizy en Normandie. Son féroce courage le porta à se mettre à la tête d'une de ces bandes qui infestaient les grands chemins, pillant les diligences, enlevant les caisses publiques, et faisant souvent payer aux voyageurs isolés l'inactivité à laquelle les condamnait la vigilance de l'autorité. David fut un chef de Chouans des plus sanguinaires (nous ne saurions trop recommander de ne point confondre les *Chouans* avec les *Vendéens*) ; ses partisans l'avaient surnommé *la Terreur*, et les apologistes que ces hommes de sang ont trouvés avouent eux-mêmes : « qu'il fit plus de mal que » de bien à la cause qu'il servait; » qu'il traitait tout le monde en » ennemi; qu'il dévasta long-temps » les départemens du Calvados et » de la Manche. » Quels juges pour des apologistes! Les forfaits de ce monstre eurent un terme. Surpris en 1796 par les républicains à Lamberville, il se réfugia avec une trentaine d'hommes de sa bande dans une maison où l'on mit le feu, afin d'éviter l'effusion du sang qu'il aurait fallu répandre pour s'emparer de ces brigands. David se rendit, et porta sa tête sur l'échafaud au commencement d'avril de la même année.

DAVID-DE-SAINT-GEORGE (Jean-Joseph-Alexis), naquit le 30 décembre 1759, à Saint-Claude, en Franche-Comté. Il se fit d'abord connaître comme naturaliste, et était prêt à publier le recueil des plantes qui se trouvent sur le mont Jura, lorsque la révolution vint l'arracher à ses études favorites. Après avoir perdu ses manuscrits et ses collections, il se vit contraint de s'expatrier, et se réfugia en Allemagne. Cette circonstance décida du sort de David; il se livrait à l'étude des langues vivantes, lorsque *le Monde primitif* de Court de Gébelin lui tomba entre les mains. La lecture de cet ouvrage lui donna l'idée de remonter au langage des premiers hommes. Il apprit les langues anciennes ; mais bientôt Court-Gébelin ne suffit plus à ses recherches, et il inventa une nouvelle méthode pour comparer toutes les langues entre elles. Malgré son peu de fortune, il était parvenu à rassembler des matériaux immenses ; il les plaçait par ordre et était arrivé à la lettre G, lors-

que la mort vint arrêter le cours de ses travaux. Sentant sa fin approcher, il avait, peu de temps auparavant, donné ses matériaux à M. Charles Nodier, son ami, qui a continué ses savantes recherches. David est mort à Arbois, le 30 mars 1809. Il était ancien conseiller du grand-conseil, membre de l'académie celtique, de celle de législation, de celle de Besançon, et d'autres sociétés savantes. On a de lui: *Lettres de Charlotte à Caroline pendant sa liaison avec Wertker*, trad. de l'anglais, 2 vol. in-12, Paris, 1787; *Histoires fabuleuses destinées à l'éducation des enfans dans ce qui regarde leur conduite envers les animaux*, trad. de l'anglais de mistriss Trimmer, 2 vol. in-12, Genève, 1789; *Fathom et Melvill*, trad. de l'anglais de Smolett, auteur de Roderikect Random, 4 vol. in-12, Paris, 1796; *Poëmes d'Ossian et de quelques autres bardes, pour servir de suite à l'Ossian de Letourneur*, 3 vol. in-8°, Paris, 1797. Cette traduction a été faite conjointement avec Labaume. Il existe encore de lui: *Arsace, prince de Betlis*, qu'il a supposé traduit de l'anglais; *Lettres de Julie de Roubigné à Pauline de Clermont; l'Histoire des Druides*, traduite de l'anglais de Smith; *Cours d'éducation anglais et français, propre à apprendre les deux langues aux enfans, en leur formant l'esprit et le cœur; Mémoire sur les Tourbières des arrondissemens de Saint-Claude et de Poligny, département du Jura; Recherches sur les antiquités celtiques et romaines des arrondissemens de Poligny et de Saint-Claude.*

DAVIDOWICH, l'un des généraux autrichiens qui se sont le plus distingués dans les guerres d'Italie. Il naquit dans la Servie, fit la guerre, en 1789, contre les Turcs dans la Bosnie, et fut ensuite envoyé dans le Brabant. Il jouissait déjà d'une excellente réputation; il prouva qu'il la méritait à Marchiennes et à Maubeuge, dans le mois d'octobre 1793. Nommé feld-maréchal-lieutenant, il passa, en 1796, à l'armée d'Italie, et y rendit des services importans sur l'Adige, le 9 juillet; aux combats vers Borgo et Brussak; à la prise de Trente, de Bassano et de la Piétra, dans les mois d'octobre et novembre de la même année. A la bataille de Rivoli, il donna les preuves du plus grand courage, et fit prisonniers les généraux Vallet et Fiorella. Pendant la campagne de 1805, il servit encore en Italie sous les ordres du prince Charles, qui rendit justice à sa valeur. En 1806, Davidowich fut chargé d'une mission dans la Servie. Depuis, il a été nommé gouverneur de Comorn.

DAVOUST (Louis-Nicolas), prince d'Eckmuhl, maréchal de France, est né, en 1770, à Annoux, département de l'Yonne. Issu d'une famille noble, et élève de l'école de Brienne, d'où sortit aussi Napoléon, le jeune Davoust n'avait encore que quinze ans lorsqu'il entra comme sous-lieutenant au régiment de Champagne cavalerie. Il adopta avec enthousiasme les principes de la révolution, et partit en qualité de chef de bataillon du 3e régiment de volontaires de l'Yonne pour

ses affections ont été à l'épreuve des événemens. Il a publié divers ouvrages aussi estimables par l'exécution que par la connaissance approfondie des matières qu'il a traitées. 1° *L'influence de Boileau sur la littérature française*, 1787, in-8°; 2° *Éloge du général Hoche*, 1797, in-8°; 3° *Mémoire sur l'origine, l'étendue et les limites de l'autorité paternelle*, 1788, in-4°; 4° *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'Imprimerie*, 1802, in-8°; 5° *Mémoire sur les élections au scrutin*, 1802, in-4°; 6° des *Mémoires insérés dans le recueil de l'Institut*; 7° une *Notice sur Chénier, à la tête du catalogue des livres de ce dernier*; 8° *Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, 2 vol. in-8°, 4me édition, 1818. M. Daunou est aussi éditeur des *Œuvres de Boileau*, en 3 vol in-8° et in-12, avec un discours préliminaire, des notes historiques et critiques, des variantes et les textes des poètes latins imités par Boileau. C'est la meilleure édition de notre satirique. Nous lui devons encore, comme éditeur, le dernier ouvrage de Condorcet, *sur les progrès de l'esprit humain*, et la belle *Histoire de l'anarchie de Pologne*, par Rhulières.

D'AURE (Hector), *v.* Aure (d').

DAURIBEAU (N.) Il était officier de marine à Brest, lorsqu'il fut nommé, en 1791, pour accompagner M. d'Entrecasteaux envoyé à la recherche de La Peyrouse. L'expédition, composée des frégates *la Recherche* et *l'Espérance*, devait en même temps faire le tour du monde; elle partit de ce port le 27 septembre. M. d'Entrecasteaux étant mort en mer, le 2 juillet 1793, M. Dauribeau prit le commandement de la petite escadre. On rapporte que, mécontent des sentimens patriotiques manifestés par les officiers sous ses ordres, il les fit arrêter à Sourhaye, le 16 février 1794. Cette mesure n'eut cependant pas d'autres suites. Il fit débarquer les prisonniers, et leur rendit aussitôt la liberté.

DAURIER (Charles, baron), lieutenant-général en retraite, est né à Saint-Paulien, département de la Haute-Loire, le 29 juin 1761. Il entra au service comme soldat au 18e régiment d'infanterie, le 20 mars 1777, et fut fait sergent l'année suivante. Le 18e régiment était l'un de ceux de l'armée française qui soutenaient en Amérique la cause de l'indépendance. Le jeune Daurier fit les campagnes de 1778, 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783; il s'était trouvé au siége d'York dans la Virginie, en 1781, et avait été blessé au combat naval qui eut lieu le 9 avril 1782. De retour en France, il continua de suivre la carrière militaire. Dans la première guerre contre l'Autriche, il fut fait sous-lieutenant, en 1791; lieutenant, capitaine et aide-de-camp du général Tourville, en 1792; chef de bataillon, en 1793; enfin, général de brigade, le 19 floréal an 2. Commandant (le 8 messidor de la même année) une division de l'aile sous les ordres du général Kléber à la bataille de Fleurus, il résista si vigoureusement aux Autrichiens deux fois supérieurs en nombre, qu'il contribua puissamment au gain de la bataille. Toujours sous les ordres du général Kléber, il fit le siége de Maes-

tricht, et après la reddition de cette place, il fut nommé commandant de Cologne. Au mois de prairial suivant, il prit le commandement d'une brigade de la 5e division du général Bernadotte. Il passa le Rhin avec cette division A la retraite de Mayence, le 21 vendémiaire an 4, il chargea et culbuta, sur la Lahn, un régiment de hussards autrichiens. Au mois de brumaire suivant, il commandait, sous le général Marceau, un corps de troupes sur le Hundsruck. Le 21 du même mois, il entra au pas de charge dans Creutznach. Pendant l'action, il tomba au pouvoir des Autrichiens; mais secondé par quatre ordonnances du 4e régiment de hussards, il se dégagea à coups de sabre, et se remit à la tête de son bataillon. Chargé par le général Ligneville du commandement du centre du corps d'armée qui avait repassé dans le Hundsruck, il força, le 4 brumaire an 5, le passage de la Nahe à Langlosheim entre Bingen et Creutznach, et malgré le feu meurtrier de huit pièces d'artillerie, il força l'ennemi à rentrer dans Mayence après avoir perdu beaucoup de monde en tués, blessés et prisonniers. En l'an 7, il fut chargé du commandement de la place de Luxembourg, jusqu'au 1er floréal an 8, qu'il passa à l'armée du Rhin. Le général Daurier a commandé le département de Rhin-et-Moselle, depuis le 15 messidor an 8, jusqu'en pluviôse an 9. Il fut nommé, en 1804, commandant de la légion-d'honneur, et baron de l'empire. Après la première restauration, il reçut la croix de Saint-Louis. Une ordonnance royale du 4 septembre 1815, l'a mis à la retraite.

DAUTRICHE (Joseph), député à la convention nationale pour le département de la Charente, déclara dans le procès de Louis XVI, qu'il ne pouvait prononcer comme juge, et vota comme législateur pour le bannissement jusqu'à la paix. Membre du conseil des anciens, dont il fut secrétaire le 21 avril 1798, il cessa d'en faire partie dans le mois de mai. En 1800, il a été nommé juge à la cour d'appel de Poitiers, où il est encore conseiller.

DAUXION-LAVAYSSE (J.-F.), ancien propriétaire dans les colonies françaises, qu'il abandonna lors de l'insurrection des Nègres, après avoir voyagé quelque temps en Amérique, vint en France sous le gouvernement impérial, et fut employé, en 1813, à l'état-major de la grande-armée. En 1814, il fut envoyé par le gouvernement dans l'île d'Haïti, avec MM. Medina et Daverman. L'objet de cette mission était de sonder les dispositions des différens chefs qui gouvernaient l'île, afin de s'assurer s'ils seraient disposés à reconnaître l'autorité du roi de France. Pour réussir dans une entreprise aussi difficile, il fallait autant de prudence et de modération que d'adresse. Loin de là, M. Dauxion Lavaysse mit si peu de mesure dans ses rapports avec les Haïtiens, que non-seulement il fut arrêté par les ordres de Christophe; mais qu'il fut même désapprouvé par le gouvernement français. (*Voy.* le *Moniteur* du 18 janvier 1815). M. Dauxion-Lavaysse est adjudant-commandant

depuis le 3 du même mois. Il a publié, en 1813, *Voyage aux îles de Trinidad, de Tabago, de la Marguerite, et dans diverses parties de Venezuela dans l'Amérique méridionale*, 2 vol. in-8°. Il a aussi rédigé quelques articles de la *Biographie universelle*.

DAVAUX (Jean-Baptiste), doyen des compositeurs de musique, quoiqu'il n'ait jamais pris que le titre modeste d'*amateur*, naquit dans le Dauphiné. Son père avait 14 enfans, et très-peu de fortune. Le jeune Davaux étudia la composition musicale, et vint, à l'âge de 23 ans, perfectionner son talent à Paris. Il donna au public des concerto pour le violon, qui eurent beaucoup de vogue; ils étaient d'une exécution facile, et remarquables par une mélodie pleine de grâces. Ce succès lui inspira le désir de perfectionner la musique instrumentale, ou plutôt d'y ajouter un nouveau genre. Il composa, pour les musiciens célèbres Jarnovick, Guérin, Guénin et Duport, des quatuor où les chants les plus suaves se faisaient entendre au milieu d'une douce harmonie; plusieurs de ces morceaux étaient des rondeaux charmans dont on se plaisait à répéter les motifs : ils lui firent donner par ses confrères le surnom de *père aux rondeaux*. Les quatuor que Davaux a publiés depuis 50 ans sont encore recherchés aujourd'hui, et ils ont fait la fortune de leur éditeur. Cet artiste distingué, qui a donné des concerts brillans, et, en 1785, au théâtre Italien, le petit opéra de *Théodore*, ne trouvant pas dans ses talens des ressources suffisantes pour exister, sollicita et obtint un emploi dans les bureaux du ministre de la guerre, général et depuis maréchal Beurnonville. Lors de l'établissement de la grande chancellerie de la légion-d'honneur, M. le comte de Lacepède, qui en fut le premier grand-chancelier, appela près de lui Davaux, qu'il honorait de son amitié, et lui confia une division de ses bureaux. Après les événemens de 1815, et par suite d'une nouvelle organisation de la grande-chancellerie, la division dont Davaux était le chef ayant été supprimée, M. le maréchal duc de Tarente lui fit obtenir une pension de retraite. Davaux est mort au mois de février 1822; il était membre de la société académique des enfans d'Apollon, composée d'artistes et d'hommes de lettres distingués.

DAVERHOULT (Jean-Antoine), Hollandais, avait pris une part importante aux troubles qui éclatèrent dans son pays en 1787, et avait été en conséquence obligé de se réfugier en France. En 1790, il fut nommé administrateur du département des Ardennes, qui le choisit en 1791 pour l'un de ses représentans à l'assemblée législative. Daverhoult ne cessa de se montrer parmi les modérés de cette assemblée, et fut un des fondateurs du club des feuillans. Dès le mois de novembre 1791, il s'était prononcé contre les émigrés, à la dispersion desquels il voulait obliger les électeurs de Mayence et de Trèves. Nommé président le 8 janvier 1792, il se déclara contre toute opinion outrée de l'un ou de l'autre parti. Le 25 janvier,

»pour sa conduite politique.» La situation du maréchal Davoust ne devait pas être de longue durée; les événemens la maîtrisaient, et le maréchal, après avoir réuni dans un conseil de guerre les généraux de son commandement, fit sa soumission au gouvernement royal. Le 14 juillet, il en informa l'armée par un ordre du jour, où il s'exprimait ainsi : « C'est à vous, soldats, à »compléter cette soumission par »votre obéissance; arborez le dra»peau et la cocarde blanche. Je »vous demande, je le sais, un »grand sacrifice; nous tenons tous »à ces couleurs depuis vingt-cinq »ans : mais ce sacrifice, l'intérêt »de notre patrie nous le com»mande. Un soldat sert toujours »son pays, quel que soit le gou»vernement qu'on ait : l'armée »ne peut être délibérante.» Nonobstant cet ordre, les désertions journalières, la présence de l'ennemi, qui n'était séparé des camps français que par le pont qui traverse la ville d'Orléans, l'armée dans laquelle le maréchal n'a cessé de maintenir la plus exacte discipline, l'armée qui, dans ses malheurs, a montré tant de vertus et d'héroïsme, n'arbora le drapeau royal et ne prit la cocarde blanche que le 18 au soir. Trois jours avant de remettre son commandement au maréchal Macdonald, duc de Tarente, envoyé par le roi, le maréchal Davoust avait écrit une lettre au maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, pour demander que l'on substituât, sur la liste de proscription du 24 juillet, son nom à ceux des généraux Gilly, Grouchy, Excelmans, Clausel, Delaborde, Alix, Lamarque, Drouot, Dejean, et du colonel Marbot, ces officiers-généraux n'ayant fait qu'obéir aux ordres que lui-même leur avait donnés comme ministre de la guerre. Le maréchal Davoust terminait ainsi sa lettre : « Vous connaissez assez »l'armée française pour savoir »que la plupart des généraux qui »sont signalés dans l'ordonnance »du 24 juillet, se sont distingués »par de grands talens et de beaux »services.... Puissé-je attirer sur »moi seul tout l'effet de cette »proscription! c'est une faveur »que je réclame dans l'intérêt du »roi et de la patrie. Je vous som»me, M. le maréchal, sous votre »responsabilité, aux yeux du roi »et de toute la France, de mettre »cette lettre sous les yeux de Sa »Majesté. J'ai l'honneur, etc.» Pendant que le maréchal Davoust s'honorait, aux yeux de l'Europe entière, par une démarche aussi noble, on faisait disparaître son portrait de la salle des maréchaux aux Tuileries. Lors du procès du maréchal Ney, au mois de décembre suivant, il fut appelé devant la chambre des pairs, par les conseils de l'infortuné maréchal, comme l'un des signataires de la capitulation de Paris. Interpellé sur l'extension que devait avoir cette convention, relativement au prince de la Moskowa, le maréchal Davoust répondit avec franchise, « que les puissances »qui l'avaient signée s'étaient o»bligées à comprendre tous les »militaires, qui se trouvaient a»lors à Paris, dans les garanties »qu'elles avaient données pour la

Mr. David.

Rouget pinx. Fromy del. et Sculp.

il assura que c'était moins à la constitution qu'à la philosophie que l'empereur Léopold voulait faire la guerre; et le 20 avril, il vota pour la guerre contre ce prince, après avoir néanmoins demandé le renvoi de la proposition au comité diplomatique. Le général LaFayette était devenu l'objet des attaques de tous les partis; Daverhoult osa le défendre, et, le 21 juin, il brava les clameurs publiques, en parlant contre les actes de la veille. Le 1er juillet, il parvint à obtenir un décret contre le pouvoir excessif des sociétés populaires, et demanda, le 13, que Pétion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la commune, fussent suspendus de leurs fonctions, pour n'avoir point rempli leurs devoirs à la journée du 20 juin. Le même jour, Daverhoult, qui avait obtenu le grade de colonel, donna sa démission comme député, en déclarant qu'il se rendait à l'armée; mais il n'y arriva point. Prêt à être arrêté quelques jours après l'affaire du 10 août, il se brûla la cervelle pour échapper au supplice.

DAVID (Jacques-Louis), restaurateur de la peinture, est né à Paris en 1750. Si le plus grand peintre de nos temps se fût contenté de ce titre, la tâche du biographe serait aisée. Mais le torrent des troubles civils entraîna cet esprit ardent et cette âme enthousiaste au milieu d'une assemblée politique. Les délibérations d'un orageux sénat furent partagées par ce jeune peintre, dont les souvenirs de Brutus et de Scevola remplissaient l'imagination, dont le talent, dans sa fierté, aspirait à la farouche indépendance des plus austères républiques. Celui qui devait porter la raison dans les œuvres du génie; celui qui, par la sage simplicité de ses conceptions, devait ramener l'école des peintres français à ce caractère de grandeur calme et noble, abandonné depuis des siècles; David, enfin, le plus sage des peintres, se rangea parmi les plus exaltés des membres de la convention. Une intimité illusoire et passagère unit dans sa pensée Robespierre et Marius, Collot d'Herbois et Phocion. Il crut voir se réaliser ce beau retour aux mœurs antiques, idoles de son génie. La réflexion ne vint point refroidir cette violente ardeur de patriotisme qui secondait si bien le développement d'un talent supérieur. Cette alliance du peintre et de l'homme politique n'est pas une supposition de notre esprit. Dès 1791, on le voit offrir à l'assemblée constituante son magnifique tableau du *serment du jeu de paume;* nommé membre de la convention, et tour à tour secrétaire et président de cette assemblée, il exécute le tableau de la *mort de Michel Lepelletier;* décrit à la tribune avec une chaleur déplorable les derniers momens de Marat; propose d'élever un monument en mémoire du siége de Lille; prétend que sa destinée est attachée à celle de l'affreux Robespierre, et fait décréter une pension de 2,400 francs pour les jeunes artistes qui auront remporté des prix en peinture, sculpture et architecture: David parle dans le sens de la *Montagne*, et vote la mort du roi; il propose l'organi-

sation des fêtes civiques qu'il s'engage à diriger; il offre de fournir les dessins de l'arche constitutionnelle, veut faire doter par la patrie les filles des citoyens morts pour elle; donne la première idée du conservatoire du muséum; enfin, on le voit toujours, dans sa carrière politique, unir l'enthousiasme des arts et le fanatisme de la liberté, les illusions d'une égalité impossible et les prestiges d'une imagination pittoresque. André Dumont et Lecointre de Versailles, hommes connus dans les fastes révolutionnaires par leur ardeur à proscrire et à dénoncer, se joignent au conventionnel Rafron, et parviennent à faire arrêter David, qui ne tarda pas à être mis en liberté sur les réclamations de Chénier et de Bailleul. Arrêté de nouveau au mois de prairial et détenu au Luxembourg, il ne sortit de prison que pour être mis en surveillance, et ne dut son entière liberté qu'à la loi du 4 brumaire an 4. Là se termine dans l'intérêt des arts la vie politique de David : désormais tout entier à son génie, il accomplit cette révolution dans la peinture, qui lui mérite et lui assure le titre de restaurateur et de chef de l'école française. Déjà sa réputation était fixée : *Bélisaire*, les *funérailles de Patrocle*, et *la mort de Socrate*, avaient été exposés aux regards du public. Échappé aux orages politiques, il se renferma dans son atelier, où il forma Gérard, Girodet, Gros, Guérin, et autres élèves devenus maîtres, dont la réunion fait de l'école française une espèce de merveille dans l'histoire des arts. Ce fut alors que David traça cette belle tragédie de *Brutus*, cette admirable composition des *Horaces*, et cet *enlèvement des Sabines*, où tant d'énergie se joint au goût le plus pur et à la sévérité la plus antique. David sembla avoir retrouvé ce beau idéal que les Grecs seuls avaient connu. « Je veux, disait-il à M. Lenoir, fondateur du musée des Petits-Augustins, « je veux que mes ouvrages portent le caractère de l'antiquité au » point que s'il était possible qu'un » Athénien revînt au monde, ils » lui parussent être l'ouvrage d'un » peintre grec. » Le secret du génie de David est contenu dans ce peu de mots Raphaël a plus de grâce, les coloristes vénitiens ont plus d'éclat; l'idéal de Raphaël consiste dans je ne sais quelle angélique expression des têtes; celui du Corrège dans l'arrondissement des contours; celui de Michel-Ange dans la gigantesque exagération des masses et dans la terrible énergie du dessin. David, en conservant la pureté des formes sans rien outrer, sans rien affecter, fit renaître cette nature sublime et calme que Scopas, Apelle et Protagore avaient montrée à la Grèce; il ressuscita dans ses tableaux toute la beauté surnaturelle de la statuaire antique; les tableaux du *Couronnement de l'empereur* et de la *Distribution des aigles* soutinrent sa réputation sans y ajouter beaucoup. Déjà devant la grâce austère de son pinceau avait entièrement disparu cette école française pleine d'afféterie et d'incorrection; déjà ses nombreux élèves s'élançaient dans des routes différentes, et por-

taient la pureté du goût de leur maître dans la diversité de leurs productions. Le talent correct, moelleux et spirituel de Gérard; le talent fin et suave de Guérin; le talent vigoureux de Gros, et le talent audacieux et brillant de Giraudet, semblaient les fils du génie de David. Au milieu de cette gloire et de l'admiration publique, les mesures d'une politique inexorable vinrent frapper l'auteur de *Léonidas aux Thermopiles*. David fut jeté sur une terre étrangère. Deux compositions d'un ordre plus doux et plus gracieux, *Télémaque et Eucharis*, *l'Amour quittant Psyché au lever de l'aurore*, sont jusqu'ici les fruits de son exil. Le dernier de ces tableaux a été exposé à Bruxelles, et la recette tout entière en a été consacrée aux pauvres de cette ville. En vain le gouvernement prussien a-t-il offert à David la direction des arts de ce royaume; le peintre français a refusé de diriger les crayons de ceux qui venaient de porter des fers dans sa patrie. Réfugié à Bruxelles, ville naguère française, il peut apercevoir du lieu de son exil les limites nouvelles de son pays; et par l'heureuse illusion d'un cœur patriotique, se croire encore habitant de cette belle France qu'il a illustrée. Puisse-t-il y rentrer un jour et ne pas augmenter le nombre des grands hommes français morts sur une terre étrangère!

DAVID (François-Antoine), graveur de la chambre et du cabinet du roi, a entrepris les gravures des ouvrages suivans, qu'il a faits lui-même en partie: 1° *les Antiquités d'Herculanum*, 12 vol. in-4°, 1786-1798; 2° *Histoire d'Angleterre*, 3 vol. in-4°, 1784-1800; 3° *les Antiquités étrusques*, 5 vol. in-4°, 1785-1788; 4° *le Muséum de Florence*, 8 vol. in-4°, 1787-1796; 5° *Histoire de France*, 5 vol. in-4°, 1787-1796; 6° *Histoire de Russie*, 3 vol. in-4°, 1799; 7° les quatre premières livraisons de l'*Histoire d'Angleterre, sous le règne de Georges III*, 1812; 8° *Histoire de France, sous l'empereur Napoléon-le-Grand*, 1811-1813, 24 livraisons; 9° *Grand portrait en pied d'Henri IV, roi de France et de Navarre*, 1816. M. David a en outre publié les *Élémens du dessin*, in-8°, 1797, et *proportions des plus belles figures de l'antiquité, accompagnées de leurs descriptions par Winckelmann*, in-4°, 1798. Il est membre des académies royales de Berlin, de Rouen, etc.

DAVID (Jean-Pierre), natif de Dieppe, fut un de ces hommes qui, dès l'aurore de la révolution, subitement éclairés par les principes auxquels la France allait devoir sa régénération politique, les accueillirent avec transport, et résolurent de se dévouer au salut de la patrie. Il était sergent de grenadiers lorsqu'il fut pris par les Anglais. Victime des chances de la guerre, il usa, pour recouvrer sa liberté, et en même temps servir son pays, de cette dissimulation excusable contre laquelle la politique incessamment soupçonneuse n'est pas toujours en garde. Prisonnier des Anglais, il leur demanda du service dans un régiment français à la solde de leur gouvernement; il fut accepté

ses affections ont été à l'épreuve des événemens. Il a publié divers ouvrages aussi estimables par l'exécution que par la connaissance approfondie des matières qu'il a traitées. 1° *L'influence de Boileau sur la littérature française*, 1787, in-8°; 2° *Éloge du général Hoche*, 1797, in-8°; 3° *Mémoire sur l'origine, l'étendue et les limites de l'autorité paternelle*, 1788, in-4°; 4° *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'Imprimerie*, 1802, in-8°; 5° *Mémoire sur les élections au scrutin*, 1802, in-4°; 6° des *Mémoires insérés dans le recueil de l'Institut*; 7° une *Notice sur Chénier, à la tête du catalogue des livres de ce dernier*; 8° *Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, 2 vol. in-8°, 4me édition, 1818. M. Daunou est aussi éditeur des *Œuvres de Boileau*, en 3 vol in-8° et in-12, avec un discours préliminaire, des notes historiques et critiques, des variantes et les textes des poètes latins imités par Boileau. C'est la meilleure édition de notre satirique. Nous lui devons encore, comme éditeur, le dernier ouvrage de Condorcet, *sur les progrès de l'esprit humain*, et la belle *Histoire de l'anarchie de Pologne*, par Rhulières.

D'AURE (Hector), *v.* Aure (d').

DAURIBEAU (N.) Il était officier de marine à Brest, lorsqu'il fut nommé, en 1791, pour accompagner M. d'Entrecasteaux envoyé à la recherche de La Peyrouse. L'expédition, composée des frégates *la Recherche* et *l'Espérance*, devait en même temps faire le tour du monde; elle partit de ce port le 27 septembre. M. d'Entrecasteaux étant mort en mer, le 2 juillet 1793, M. Dauribeau prit le commandement de la petite escadre. On rapporte que, mécontent des sentimens patriotiques manifestés par les officiers sous ses ordres, il les fit arrêter à Sourhaye, le 16 février 1794. Cette mesure n'eut cependant pas d'autres suites. Il fit débarquer les prisonniers, et leur rendit aussitôt la liberté.

DAURIER (Charles, baron), lieutenant-général en retraite, est né à Saint-Paulien, département de la Haute-Loire, le 29 juin 1761. Il entra au service comme soldat au 18e régiment d'infanterie, le 20 mars 1777, et fut fait sergent l'année suivante. Le 18e régiment était l'un de ceux de l'armée française qui soutenaient en Amérique la cause de l'indépendance. Le jeune Daurier fit les campagnes de 1778, 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783; il s'était trouvé au siége d'York dans la Virginie, en 1781, et avait été blessé au combat naval qui eut lieu le 9 avril 1782. De retour en France, il continua de suivre la carrière militaire. Dans la première guerre contre l'Autriche, il fut fait sous-lieutenant, en 1791; lieutenant, capitaine et aide-de-camp du général Tourville, en 1792; chef de bataillon, en 1793; enfin, général de brigade, le 19 floréal an 2. Commandant (le 8 messidor de la même année) une division de l'aile sous les ordres du général Kléber à la bataille de Fleurus, il résista si vigoureusement aux Autrichiens deux fois supérieurs en nombre, qu'il contribua puissamment au gain de la bataille. Toujours sous les ordres du général Kléber, il fit le siége de Maes-

tricht, et après la reddition de cette place, il fut nommé commandant de Cologne. Au mois de prairial suivant, il prit le commandement d'une brigade de la 5e division du général Bernadotte. Il passa le Rhin avec cette division A la retraite de Mayence, le 21 vendémiaire an 4, il chargea et culbuta, sur la Lahn, un régiment de hussards autrichiens. Au mois de brumaire suivant, il commandait, sous le général Marceau, un corps de troupes sur le Hundsruck. Le 21 du même mois, il entra au pas de charge dans Creutznach. Pendant l'action, il tomba au pouvoir des Autrichiens; mais secondé par quatre ordonnances du 4e régiment de hussards, il se dégagea à coups de sabre, et se remit à la tête de son bataillon. Chargé par le général Ligneville du commandement du centre du corps d'armée qui avait repassé dans le Hundsruck, il força, le 4 brumaire an 5, le passage de la Nahe à Langlosheim entre Bingen et Creutznach, et malgré le feu meurtrier de huit pièces d'artillerie, il força l'ennemi à rentrer dans Mayence après avoir perdu beaucoup de monde en tués, blessés et prisonniers. En l'an 7, il fut chargé du commandement de la place de Luxembourg, jusqu'au 1er floréal an 8, qu'il passa à l'armée du Rhin. Le général Daurier a commandé le département de Rhin-et-Moselle, depuis le 15 messidor an 8, jusqu'en pluviôse an 9. Il fut nommé, en 1804, commandant de la légion-d'honneur, et baron de l'empire. Après la première restauration, il reçut la croix de Saint-Louis. Une ordonnance royale du 4 septembre 1815, l'a mis à la retraite.

DAUTRICHE (Joseph), député à la convention nationale pour le département de la Charente, déclara dans le procès de Louis XVI, qu'il ne pouvait prononcer comme juge, et vota comme législateur pour le bannissement jusqu'à la paix. Membre du conseil des anciens, dont il fut secrétaire le 21 avril 1798, il cessa d'en faire partie dans le mois de mai. En 1800, il a été nommé juge à la cour d'appel de Poitiers, où il est encore conseiller.

DAUXION-LAVAYSSE (J.-F.), ancien propriétaire dans les colonies françaises, qu'il abandonna lors de l'insurrection des Nègres, après avoir voyagé quelque temps en Amérique, vint en France sous le gouvernement impérial, et fut employé, en 1813, à l'état-major de la grande-armée. En 1814, il fut envoyé par le gouvernement dans l'île d'Haïti, avec MM. Medina et Daverman. L'objet de cette mission était de sonder les dispositions des différens chefs qui gouvernaient l'île, afin de s'assurer s'ils seraient disposés à reconnaître l'autorité du roi de France. Pour réussir dans une entreprise aussi difficile, il fallait autant de prudence et de modération que d'adresse. Loin de là, M. Dauxion Lavaysse mit si peu de mesure dans ses rapports avec les Haïtiens, que non-seulement il fut arrêté par les ordres de Christophe; mais qu'il fut même désapprouvé par le gouvernement français. (*Voy.* le *Moniteur* du 18 janvier 1815). M. Dauxion-Lavaysse est adjudant-commandant

depuis le 3 du même mois. Il a publié, en 1813, *Voyage aux îles de Trinidad, de Tabago, de la Marguerite, et dans diverses parties de Venezuela dans l'Amérique méridionale*, 2 vol. in-8°. Il a aussi rédigé quelques articles de la *Biographie universelle*.

DAVAUX (Jean-Baptiste), doyen des compositeurs de musique, quoiqu'il n'ait jamais pris que le titre modeste d'*amateur*, naquit dans le Dauphiné. Son père avait 14 enfans, et très-peu de fortune. Le jeune Davaux étudia la composition musicale, et vint, à l'âge de 23 ans, perfectionner son talent à Paris. Il donna au public des concerto pour le violon, qui eurent beaucoup de vogue; ils étaient d'une exécution facile, et remarquables par une mélodie pleine de grâces. Ce succès lui inspira le désir de perfectionner la musique instrumentale, ou plutôt d'y ajouter un nouveau genre. Il composa, pour les musiciens célèbres Jarnovick, Guérin, Guénin et Duport, des quatuor où les chants les plus suaves se faisaient entendre au milieu d'une douce harmonie; plusieurs de ces morceaux étaient des rondeaux charmans dont on se plaisait à répéter les motifs : ils lui firent donner par ses confrères le surnom de *père aux rondeaux*. Les quatuor que Davaux a publiés depuis 50 ans sont encore recherchés aujourd'hui, et ils ont fait la fortune de leur éditeur. Cet artiste distingué, qui a donné des concerts brillans, et, en 1785, au théâtre Italien, le petit opéra de *Théodore*, ne trouvant pas dans ses talens des ressources suffisantes pour exister, sollicita et obtint un emploi dans les bureaux du ministre de la guerre, général et depuis maréchal Beurnonville. Lors de l'établissement de la grande chancellerie de la légion-d'honneur, M. le comte de Lacepède, qui en fut le premier grand-chancelier, appela près de lui Davaux, qu'il honorait de son amitié, et lui confia une division de ses bureaux. Après les événemens de 1815, et par suite d'une nouvelle organisation de la grande-chancellerie, la division dont Davaux était le chef ayant été supprimée, M. le maréchal duc de Tarente lui fit obtenir une pension de retraite. Davaux est mort au mois de février 1822; il était membre de la société académique des enfans d'Apollon, composée d'artistes et d'hommes de lettres distingués.

DAVERHOULT (Jean-Antoine), Hollandais, avait pris une part importante aux troubles qui éclatèrent dans son pays en 1787, et avait été en conséquence obligé de se réfugier en France. En 1790, il fut nommé administrateur du département des Ardennes, qui le choisit en 1791 pour l'un de ses représentans à l'assemblée législative. Daverhoult ne cessa de se montrer parmi les modérés de cette assemblée, et fut un des fondateurs du club des feuillans. Dès le mois de novembre 1791, il s'était prononcé contre les émigrés, à la dispersion desquels il voulait obliger les électeurs de Mayence et de Trèves. Nommé président le 8 janvier 1792, il se déclara contre toute opinion outrée de l'un ou de l'autre parti. Le 25 janvier,

gnataires de l'adresse, et nommément Jean Debry, au tribunal révolutionnaire; le projet fut renvoyé au comité de salut public, pour qu'il fût fait un nouveau rapport, rapport sous l'attente duquel les députés inculpés restèrent jusqu'à la chute de Robespierre. Pendant toute la durée du règne de la terreur, il se montra rarement. On lit dans le rapport de Courtois, sur les événemens des 9 et 10 thermidor, que, lors de l'arrestation de Danton, et quand la salle retentissait des cris: *A bas la dictature, à bas les tyrans,* Jean Debry fut un de ceux qui se firent le plus remarquer. Après le procès de l'horrible Carrier, il fut envoyé en mission dans les départemens de la Drôme, de l'Ardèche et de Vaucluse, et y laissa d'honorables souvenirs. Il courut risque de la vie, à cause des mesures énergiques qu'il employa pour comprimer les restes de la faction du terrorisme, sous lesquels ces contrées tremblaient encore. La convention ordonna la réimpression et l'envoi dans toutes les communes de la république, de la proclamation qu'il publia contre eux. Il y fit arrêter et juger les membres de la commission sanguinaire d'Orange, restaurer la petite ville de Bédouin, incendiée un an auparavant; et il parvint, aidé par une réunion de négocians intelligens et probes, à approvisionner ces trois départemens que menaçait la disette. De retour à Paris, il entra au comité de salut public, et prit part aux discussions de l'acte constitutionnel. C'est à lui qu'on est redevable de cet article, dans la déclaration des droits dont tant d'exemples affreux, avant et depuis, ont si bien justifié l'importance : *Tout traitement qui aggrave la peine déterminée par la loi, est un crime.* C'est encore à lui que la veuve et les enfans de Dietrick durent la remise des biens confisqués sur leur père; et l'ex-ministre Descorches-de-Sainte-Croix, la levée du séquestre apposé sur les siens. Après la session conventionnelle, Jean Debry fut nommé trois fois membre du conseil des cinq-cents, dont il fut deux fois président. Ses discours et ses rapports sont insérés dans le *Moniteur*. Nous nous contenterons de citer ceux sur la contrainte par corps, sur la conspiration Brottier et la Villeurnoy, sur le serment prêté par les électeurs, sur l'établissement d'écoles guerrières, et sur l'institution d'une fête de la souveraineté du peuple. On y reconnaît, en général, le langage d'un homme passionné, souvent dupe de son imagination ardente, mais sincèrement attaché à la gloire de son pays. L'adresse du corps législatif au peuple français, sur la journée du 18 fructidor, est de lui. Elle fut accueillie avec enthousiasme par le parti dominant, dont elle justifiait les opinions et les actions. Il fit partie de la commission qui proposa l'expulsion de tous les nobles de la république, de ces nobles qui, rentrés en France sous le consulat, esclaves sous l'empire, menacent en 1822, après avoir détruit la liberté du peuple, d'envahir jusqu'à l'autorité royale. Jean Debry a plusieurs fois payé le tribut de la

Mr. David.

Bouget pinx. *Fromy del. et Sculp.*

il assura que c'était moins à la constitution qu'à la philosophie que l'empereur Léopold voulait faire la guerre; et le 20 avril, il vota pour la guerre contre ce prince, après avoir néanmoins demandé le renvoi de la proposition au comité diplomatique. Le général LaFayette était devenu l'objet des attaques de tous les partis; Daverhoult osa le défendre, et, le 21 juin, il brava les clameurs publiques, en parlant contre les actes de la veille. Le 1er juillet, il parvint à obtenir un décret contre le pouvoir excessif des sociétés populaires, et demanda, le 13, que Pétion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la commune, fussent suspendus de leurs fonctions, pour n'avoir point rempli leurs devoirs à la journée du 20 juin. Le même jour, Daverhoult, qui avait obtenu le grade de colonel, donna sa démission comme député, en déclarant qu'il se rendait à l'armée; mais il n'y arriva point. Prêt à être arrêté quelques jours après l'affaire du 10 août, il se brûla la cervelle pour échapper au supplice.

DAVID (Jacques-Louis), restaurateur de la peinture, est né à Paris en 1750. Si le plus grand peintre de nos temps se fût contenté de ce titre, la tâche du biographe serait aisée. Mais le torrent des troubles civils entraîna cet esprit ardent et cette âme enthousiaste au milieu d'une assemblée politique. Les délibérations d'un orageux sénat furent partagées par ce jeune peintre, dont les souvenirs de Brutus et de Scevola remplissaient l'imagination, dont le talent, dans sa fierté, aspirait à la farouche indépendance des plus austères républiques. Celui qui devait porter la raison dans les œuvres du génie; celui qui, par la sage simplicité de ses conceptions, devait ramener l'école des peintres français à ce caractère de grandeur calme et noble, abandonné depuis des siècles; David, enfin, le plus sage des peintres, se rangea parmi les plus exaltés des membres de la convention. Une intimité illusoire et passagère unit dans sa pensée Robespierre et Marius, Collot d'Herbois et Phocion. Il crut voir se réaliser ce beau retour aux mœurs antiques, idoles de son génie. La réflexion ne vint point refroidir cette violente ardeur de patriotisme qui secondait si bien le développement d'un talent supérieur. Cette alliance du peintre et de l'homme politique n'est pas une supposition de notre esprit. Dès 1791, on le voit offrir à l'assemblée constituante son magnifique tableau du *serment du jeu-de paume;* nommé membre de la convention, et tour à tour secrétaire et président de cette assemblée, il exécute le tableau de la *mort de Michel Lepelletier;* décrit à la tribune avec une chaleur déplorable les derniers momens de Marat; propose d'élever un monument en mémoire du siége de Lille; prétend que sa destinée est attachée à celle de l'affreux Robespierre, et fait décréter une pension de 2,400 francs pour les jeunes artistes qui auront remporté des prix en peinture, sculpture et architecture: David parle dans le sens de la *Montagne*, et vote la mort du roi; il propose l'organi-

sation des fêtes civiques qu'il s'engage à diriger; il offre de fournir les dessins de l'arche constitutionnelle, veut faire doter par la patrie les filles des citoyens morts pour elle; donne la première idée du conservatoire du muséum; enfin, on le voit toujours, dans sa carrière politique, unir l'enthousiasme des arts et le fanatisme de la liberté, les illusions d'une égalité impossible et les prestiges d'une imagination pittoresque. André Dumont et Lecointre de Versailles, hommes connus dans les fastes révolutionnaires par leur ardeur à proscrire et à dénoncer, se joignent au conventionnel Rafron, et parviennent à faire arrêter David, qui ne tarda pas à être mis en liberté sur les réclamations de Chénier et de Bailleul. Arrêté de nouveau au mois de prairial et détenu au Luxembourg, il ne sortit de prison que pour être mis en surveillance, et ne dut son entière liberté qu'à la loi du 4 brumaire an 4. Là se termine dans l'intérêt des arts la vie politique de David : désormais tout entier à son génie, il accomplit cette révolution dans la peinture, qui lui mérite et lui assure le titre de restaurateur et de chef de l'école française. Déjà sa réputation était fixée : *Bélisaire*, les *funérailles de Patrocle*, et *la mort de Socrate*, avaient été exposés aux regards du public. Échappé aux orages politiques, il se renferma dans son atelier, où il forma Gérard, Girodet, Gros, Guérin, et autres élèves devenus maîtres, dont la réunion fait de l'école française une espèce de merveille dans l'histoire des arts. Ce fut alors que David traça cette belle tragédie de *Brutus*, cette admirable composition des *Horaces*, et cet *enlèvement des Sabines*, où tant d'énergie se joint au goût le plus pur et à la sévérité la plus antique. David sembla avoir retrouvé ce beau idéal que les Grecs seuls avaient connu. « Je veux, disait-il à M. Lenoir, fondateur du musée des Petits-Augustins, « je veux que mes ouvrages portent le caractère de l'antiquité au » point que s'il était possible qu'un » Athénien revînt au monde, ils » lui parussent être l'ouvrage d'un » peintre grec. » Le secret du génie de David est contenu dans ce peu de mots Raphaël a plus de grâce, les coloristes vénitiens ont plus d'éclat; l'idéal de Raphaël consiste dans je ne sais quelle angélique expression des têtes; celui du Corrège dans l'arrondissement des contours; celui de Michel-Ange dans la gigantesque exagération des masses et dans la terrible énergie du dessin. David, en conservant la pureté des formes sans rien outrer, sans rien affecter, fit renaître cette nature sublime et calme que Scopas, Apelle et Protagore avaient montrée à la Grèce; il ressuscita dans ses tableaux toute la beauté surnaturelle de la statuaire antique; les tableaux du *Couronnement de l'empereur* et de la *Distribution des aigles* soutinrent sa réputation sans y ajouter beaucoup. Déjà devant la grâce austère de son pinceau avait entièrement disparu cette école française pleine d'afféterie et d'incorrection; déjà ses nombreux élèves s'élançaient dans des routes différentes, et por-

taient la pureté du goût de leur maître dans la diversité de leurs productions. Le talent correct, moelleux et spirituel de Gérard; le talent fin et suave de Guérin; le talent vigoureux de Gros, et le talent audacieux et brillant de Giraudet, semblaient les fils du génie de David. Au milieu de cette gloire et de l'admiration publique, les mesures d'une politique inexorable vinrent frapper l'auteur de *Léonidas aux Thermopiles*. David fut jeté sur une terre étrangère. Deux compositions d'un ordre plus doux et plus gracieux, *Télémaque et Eucharis*, *l'Amour quittant Psyché au lever de l'aurore*, sont jusqu'ici les fruits de son exil. Le dernier de ces tableaux a été exposé à Bruxelles, et la recette tout entière en a été consacrée aux pauvres de cette ville. En vain le gouvernement prussien a-t-il offert à David la direction des arts de ce royaume; le peintre français a refusé de diriger les crayons de ceux qui venaient de porter des fers dans sa patrie. Réfugié à Bruxelles, ville naguère française, il peut apercevoir du lieu de son exil les limites nouvelles de son pays; et par l'heureuse illusion d'un cœur patriotique, se croire encore habitant de cette belle France qu'il a illustrée. Puisse-t-il y rentrer un jour et ne pas augmenter le nombre des grands hommes français morts sur une terre étrangère!

DAVID (François-Antoine), graveur de la chambre et du cabinet du roi, a entrepris les gravures des ouvrages suivans, qu'il a faits lui-même en partie: 1° *les Antiquités d'Herculanum*, 12 vol. in-4°, 1786-1798; 2° *Histoire d'Angleterre*, 3 vol. in-4°, 1784-1800; 3° *les Antiquités étrusques*, 5 vol. in-4°, 1785-1788; 4° *le Muséum de Florence*, 8 vol. in-4°, 1787-1796; 5° *Histoire de France*, 5 vol. in-4°, 1787-1796; 6° *Histoire de Russie*, 3 vol. in-4°, 1799; 7° les quatre premières livraisons de l'*Histoire d'Angleterre, sous le règne de Georges III*, 1812; 8° *Histoire de France, sous l'empereur Napoléon-le-Grand*, 1811-1813, 24 livraisons; 9° *Grand portrait en pied d'Henri IV, roi de France et de Navarre*, 1816. M. David a en outre publié les *Élémens du dessin*, in-8°, 1797, et *proportions des plus belles figures de l'antiquité, accompagnées de leurs descriptions par Winckelmann*, in-4°, 1798. Il est membre des académies royales de Berlin, de Rouen, etc.

DAVID (Jean-Pierre), natif de Dieppe, fut un de ces hommes qui, dès l'aurore de la révolution, subitement éclairés par les principes auxquels la France allait devoir sa régénération politique, les accueillirent avec transport, et résolurent de se dévouer au salut de la patrie. Il était sergent de grenadiers lorsqu'il fut pris par les Anglais. Victime des chances de la guerre, il usa, pour recouvrer sa liberté, et en même temps servir son pays, de cette dissimulation excusable contre laquelle la politique incessamment soupçonneuse n'est pas toujours en garde. Prisonnier des Anglais, il leur demanda du service dans un régiment français à la solde de leur gouvernement; il fut accepté

Brest, le 5 mars 1803, avec des troupes, sur des bâtimens de guerre et de transport, pour en aller reprendre la possession. A peine mouillée devant Pondichéry, notre petite escadre est observée par nombre de vaisseaux de guerre sans voile : leur pavillon flottait encore dans l'établissement, où l'on avait déjà permis le débarquement de quelques troupes françaises. Les nouvelles parvenues dans l'Inde, par la voie de terre, faisaient pressentir la prochaine rupture de la paix, présage bientôt fortifié par l'arrivée d'une corvette partie de France après l'expédition et apportant des dépêches du gouvernement. Dans cette position critique, le général Decaen ne balance point à prendre un parti. Il laisse des instructions à son chef d'état-major qui était descendu à Pondichéry; et, à minuit, trompant la surveillance de l'escadre anglaise, il fait appareiller la nôtre et se rend à l'Ile-de-France, où, le 22 septembre, il reçoit du ministre de la marine l'annonce d'une nouvelle guerre, et l'ordre de se faire reconnaître capitaine-général de cette colonie et de tous les établissemens français à l'est du cap de Bonne-Espérance. Le moment était arrivé pour nos colonies orientales, presque oubliées pendant les diverses phases de la révolution, de participer aux bienfaits de nos codes et au rétablissement d'institutions qui devaient nous assurer une longue suite de prospérités. Ce fut le général Decaen que le premier consul chargea de l'entière réorganisation de leur administration militaire, civile et judiciaire. La prudence et la fermeté du nouveau gouverneur, et principalement sa bienveillance pour ses administrés, triomphèrent des obstacles produits par douze années de troubles, de défiance et de misère, et par la mauvaise distribution des pouvoirs entre les autorités reconnues par la métropole et les autorités créées par les colons. A cette tâche difficile, qu'il remplit de manière à concilier les droits des citoyens et ceux du gouvernement, succéda pour le capitaine-général une suite non interrompue de travaux, de veilles et de sollicitudes, afin de conserver à la France de précieuses portions de son empire, dont, sous bien des règnes, le ministère semblait n'avoir su apprécier l'importance qu'après les avoir perdues. L'aisance et la sécurité dont jouirent pendant huit ans, sous son administration, les îles de France et de Bourbon, quand l'ennemi ne cessait d'en convoiter la possession que lui faisaient espérer sa force, ses richesses et les chances d'une guerre maritime, sont les plus beaux titres que pouvait acquérir à la reconnaissance nationale un officier-général qui déjà s'était signalé sur les champs de bataille pour reconquérir l'indépendance de son pays. Malgré le dénûment où on le laissait de troupes, de vaisseaux, de munitions et d'argent, en quelque sorte en présence de la puissance anglaise dans l'Inde, il entretint autour des possessions françaises des relations avec des princes qui n'avaient point subi le joug britannique. Il ne se bor-

nait point à susciter aux Anglais des ennemis implacables, il faisait un tort immense à leur commerce, et enrichissait celui de nos établissemens par l'emploi bien combiné du peu de bâtimens qu'il avait à sa disposition. Il est permis de croire que, si le ministre de la marine lui avait renouvelé régulièrement ses moyens offensifs, ce chef entreprenant eût rendu au pavillon français, dans les mers d'Asie, tout l'éclat dont il brillait sous les La Bourdonnaye et les Suffren. Longtemps le général Decaen trouva, dans le produit des prises faites sur le commerce britannique, un supplément aux ressources de son administration, et surtout les moyens de réparer et ravitailler ses divisions de frégates qu'il faisait sortir des ports de l'Ile-de-France, et qui y rentraient avec de nouvelles captures, malgré les croisières anglaises. Par son active surveillance, il bravait les entreprises de l'ennemi sur ses côtes. Au mois d'août 1810, deux frégates embossées dans le grand port de l'Ile-de-France combattirent sous ses yeux quatre frégates anglaises qui vinrent les y attaquer, et dont deux furent détruites, et les deux autres prises. Plus tard, s'il avait reçu des secours itérativement sollicités, et qui furent accordés lorsqu'il n'était plus temps, il eût rendu inutile l'attaque de l'Ile-de-France par des forces qui semblaient plutôt destinées à la conquête d'un autre Saint-Domingue qu'à l'invasion d'une colonie faible, sans forteresses, et privée, par l'abandon de la métropole, d'argent, de vivres, et presque de garnison. En effet, ce fut avec 800 hommes de troupes de ligne de toute arme, un bataillon d'environ 400 marins pris sur les équipages incomplets des frégates embossées dans le port de l'Ile-de-France, et quelques détachemens de la milice coloniale, que le capitaine-général entreprit, au mois de décembre 1810, de se défendre contre une armée anglaise de 20,000 hommes, tant européens que sipahis, et des forces maritimes proportionnées à ce débarquement. Cette lutte ne pouvait être longue. Il dut au courage de ses braves, et à l'estime personnelle qu'il avait inspirée à l'ennemi, l'honorable capitulation par laquelle l'Ile-de-France fut sauvée d'une ruine totale, et conserva sous l'administration britannique le régime des lois françaises. Le capitaine-général, en s'embarquant avec ses soldats et les équipages des frégates, reçut, dans une adresse que lui votèrent les colons, l'expression de leur estime et de leur reconnaissance. Il rentra en France au mois d'avril 1811. Sa conduite ayant été examinée par un conseil d'enquête, l'empereur lui donna, au mois d'octobre suivant, le commandement en chef de l'armée de Catalogne et le gouvernement-général de cette province. Les succès qu'il obtint bientôt le firent nommer, en janvier 1812, grand'croix de l'ordre de la Réunion, et, au mois de février suivant, comte de l'empire. Il avait été inscrit parmi les grands-officiers de la légion-d'honneur dès la création de cet ordre. Dans un

anobli, en 1595, par le roi Henri IV. Cet anoblissement n'avait point tiré la famille Decazes des rangs d'une honorable bourgeoisie, et c'est à Élie Decazes qu'elle devra son illustration. Lui-même n'attachait pas une grande importance à de vieux parchemins, et ne désavouait point la classe plébéienne lors d'une élévation assez rapide pour tourner la tête à bien des gens. M. Decazes fit ses études à Vendôme, où il manifesta de bonne heure d'heureuses dispositions et une grande amabilité de caractère. Il fut aimé de ses professeurs et de ses condisciples, qu'il n'a point oubliés dans les temps de sa prospérité. Destiné à la magistrature, il s'essaya, très-jeune encore, au barreau de Libourne, et annonça de la présence d'esprit et une brillante facilité pour la parole. Il parut destiné pour un théâtre plus vaste, et vint à Paris, où il fut d'abord occupé au ministère de la justice, et se mit en relation avec les personnages les plus distingués de la capitale. En 1805, il épousa la fille du comte Muraire, premier président de la cour de cassation, et fut nommé, l'année suivante, juge au tribunal de première instance du département de la Seine. De 1810 à 1811, il devint conseiller à la cour d'appel de Paris, conseiller du cabinet de Louis Bonaparte, roi de Hollande, et secrétaire des commandemens de Madame mère. Comme conseiller de la cour royale, il présida plusieurs assises, tant à Paris que dans les départemens du ressort, avec une distinction qui le fit remarquer honorablement, et dont le souvenir lui fut très-utile dans l'élection, où, au premier tour de scrutin, il fut nommé, en 1815, député de la Seine. Il servit le roi de Hollande avec un zèle et une fidélité qui refroidirent beaucoup Napoléon à son égard. Cette espèce de défaveur existait encore lorsqu'en 1814 la famille des Bourbon rentra en France. Lorsque l'abdication de l'empereur eut rendu aux Français la liberté de suivre leurs inclinations, M. Decazes se prononça avec franchise pour la dynastie des Bourbon. A la nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes, M. Decazes, devenu capitaine d'une compagnie de volontaires, la réunit, le 20 mars au matin, pour lui communiquer la dernière proclamation de Louis XVIII. Il ne quitta point immédiatement Paris, et assista, le 25 mars, à la séance de la cour impériale où M. Gilbert de Voisins, nommé premier président, fut reçu en remplacement de M. Séguier. Ce fut dans cette assemblée que M. Decazes, entendant quelqu'un qui établissait la légitimité de l'empereur par la rapidité de sa marche, répondit : *qu'il n'avait jamais ouï dire que la légitimité fût le prix de la course.* Ce mot fut cité; et l'opposition de M. Decazes au nouveau gouvernement étant manifeste, il reçut l'ordre de se retirer à 40 lieues de Paris. M. Decazes retourna dans son pays, et s'ensevelit, en apparence, dans la retraite. Cependant il travaillait sourdement à réunir les partisans de la restauration pour opérer un soulèvement, lorsqu'il apprit les événemens qui suivirent la funeste journée de Waterloo. Il quitta

de suite sa retraite, et fut nommé préfet de police le 7 juillet 1815. Le premier acte de son pouvoir fut de faire fermer, pendant la nuit du même jour, la salle de la chambre des représentans et celle des pairs. Quelques attributions de sa place durent lui paraître très-pénibles. Tels furent les premiers interrogatoires du colonel La Bédoyère et du maréchal Ney. Au mois de septembre de la même année, il fut élu député du département de la Seine, et nommé ministre de la police générale en remplacement du duc d'Otrante. Il dirigea la police du royaume pendant les années orageuses de 1815, 1816 et 1817. Accusé de l'évasion de M. de Lavalette, avec le garde-des-sceaux, M. Barbé-Marbois, dans les séances de la chambre des députés, il résista aux attaques d'un parti qui voulait désoler la France sans opposition; et si la loi d'amnistie du 12 janvier 1816 ne fit pas plus de victimes, on l'attribua à l'influence du ministre de la police. Pour être juste, il faut convenir que dans tout le cours de cette funeste session, il fit beaucoup d'efforts pour adoucir ou modifier les mesures de terreur proposées et soutenues par la faction des ultra-royalistes. On peut citer, à ce sujet, la loi sur la suspension de la liberté individuelle. Cette mesure d'exception avait causé de grandes alarmes; une circulaire du ministre rassura les esprits, et fut la première cause de la haine irréconciliable de l'aristocratie contre lui. Il contribua plus qu'aucun des autres ministres à la fameuse ordonnance du 5 septembre, qui laissa respirer la France, et qui aurait pu la sauver si le ministère en avait suivi franchement les conséquences. Quelques-uns des députés de la chambre dite l'*introuvable*, ayant été réélus pour la session de 1816, ne pardonnèrent pas à M. Decazes l'ascendant qu'il avait pris dans le gouvernement, et qu'il avait fait servir à éviter de plus grands maux. MM. de la Bourdonnaye, Clausel de Coussergues, dans la chambre des députés; MM. de Châteaubriant et de Fitz-James, dans celle des pairs, le dénoncèrent toutes les fois qu'ils en trouvèrent l'occasion, et elle se présenta souvent. M. Decazes leur répondit toujours avec avantage, et il eût sans doute triomphé constamment des attaques personnelles, si les deux côtés de la chambre ne se fussent réunis contre lui. Ils s'élevèrent ensemble, mais par des motifs différens, contre les abus flagrans de la censure; ils blâmèrent le système de milieu, ou de *bascule*, qui cherchait une majorité entre les deux points opposés, et frappait tour à tour la gauche et la droite. M. Decazes répondait, qu'il se félicitait de rencontrer des adversaires dans les deux côtés opposés de la chambre; il en concluait que la loi était telle qu'elle devait être puisqu'elle choquait également les opinions extrêmes; et répondant plus particulièrement aux reproches adressés au ministère sur son système, il ajoutait : « Royaliser la » nation, nationaliser le royalis- » me; protéger tous les intérêts » acquis, toutes les propriétés; » maintenir une égalité complète

» et droite; ramener à l'oubli du » passé, éteindre les haines; faire » aimer le pouvoir en le faisant » respecter, voilà le but que le » gouvernement se propose, la règle que lui a tracée le roi, qui, » pour rappeler les paroles sorties » de sa bouche, ne peut être roi » de deux peuples, et ne peut avoir qu'une même balance et » une même justice. » Le défaut de ce système, c'est qu'il n'offrait que des garanties personnelles et non des garanties légales; et que pour maintenir l'équilibre entre les partis, il ne pouvait se passer de lois d'exception, c'est-à-dire de l'arbitraire : la loi de censure portée à la chambre des pairs fut discutée le 19 janvier 1818. M. de Châteaubriand la combattit, et attaqua le ministère en général, et le ministre de la police en particulier. Les ultra-royalistes invoquèrent les droits consacrés par la charte, et se déclarèrent défenseurs de la liberté qu'ils détestent lorsqu'elle n'est pas un privilége. Leur langage était nouveau; il ne trompa personne; mais il leur donna plus d'audace dans la conduite et plus de poids dans les discussions. On entrevit dès lors qu'ils pourraient un jour arriver au pouvoir; et les amis de la liberté, pleins de confiance dans la force de leur opinion, n'en conçurent point assez d'alarmes. Le temps seul devait les éclairer à cet égard; nous sommes aujourd'hui au milieu de l'expérience, et nous en voyons les tristes résultats. Le 11 août de l'année 1818, M. Decazes, qui avait perdu sa première femme au bout de six mois de mariage, épousa Mlle de Saint-Aulaire, petite-fille, par sa mère, du dernier prince régnant de Nassau-Sarrebruck. Ce fut en considération de cette alliance qu'il reçut du roi de Danemark le titre et le duché de Glukcsbourg; il avait déjà été nommé pair de France. La loi des élections du 5 février 1817 était devenue populaire : vers la fin de 1818, elle fut attaquée par la fameuse proposition de M. Barthélemy, pair de France, soutenu par le président du conseil des ministres, M. le duc de Richelieu, récemment de retour du congrès d'Aix-la-Chapelle. M. Decazes, qui, en 1817, s'était prononcé pour la division des électeurs en colléges d'arrondissemens, s'aperçut en 1818, que le projet de quelques hommes était de revenir aux élections indirectes, système menteur, dangereux pour le pays et pour la royauté elle-même. Ne pouvant modifier à son gré la loi d'élection, M. Decazes s'opposa à toute espèce de changement, et devint alors populaire; surtout, lorsqu'après la retraite de M. le duc de Richelieu, il eut formé le ministère où furent appelés M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, M. le marquis Dessoles et M. le baron Louis. Pour s'assurer de la majorité dans la chambre des pairs, M. Decazes obtint du roi l'ordonnance du 3 mars, qui fit entrer dans cette chambre des hommes de la France nouvelle, qui donnèrent de la force à cette aristocratie constitutionnelle, la seule convenable à l'état actuel de la société, la seule conforme aux institutions du gouvernement représentatif. Cependant les élec-

tions de 1819 eurent un résultat remarquable; le côté droit de la chambre des députés, ou en d'autres termes, le parti considéré comme ultra-royaliste, fut le seul qui se trouva affaibli. Le centre ministériel acquit quelques membres; mais le plus grand avantage fut pour le parti libéral. Ce résultat inquiéta également quelques ministres qui voulaient former une majorité indépendante des deux côtés opposés, et les royalistes *purs*, qui, dans un avenir peu éloigné, envisageaient leur nullité complète et la perte de leurs espérances. Dès lors, la loi du 5 février, si souvent déclarée nationale, fut destinée par les uns à subir des modifications, et par les autres à être anéantie. Telle est l'origine de tous les mouvemens politiques qui se sont passés sous nos yeux depuis cette époque, et de tous ceux qui se préparent au moment où nous écrivons. On pourrait demander pourquoi M. Decazes, qui aurait voulu que les changemens de la loi d'élection se bornassent à la division des colléges, ne s'est pas montré conséquent à ce système; pourquoi il a consenti au système absurde des colléges supérieurs, auquel il s'était opposé contre M. le duc de Richelieu. Cette faute peut s'expliquer par la difficulté des circonstances et le désaccord des opinions dans le ministère, mais on la justifiera difficilement. Les trois membres du ministère qui s'opposaient au changement médité, M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, M. le marquis Dessoles, président du conseil, et M. le baron Louis, remirent leurs portefeuilles, et furent remplacés par M. le marquis de Latour-Maubourg, MM. Roy et Pasquier. L'ordonnance royale du 19 novembre 1819, qui annonçait ces changemens, nomme M. le comte Decazes président du conseil des ministres. Une nouvelle loi d'élection, préparée par M. de Serres, qui tomba malade dans le temps, devait être présentée aux chambres par M. Decazes. Obligé d'adopter les hauts colléges, il voulait du moins faire disparaître le double vote en faisant élire les électeurs de ces hauts colléges; mais presqu'au moment de sa présentation, un attentat affreux, la mort du duc de Berri, vint consterner la France, et changer subitement l'état des choses. Les hommes alors désignés sous le nom d'*ultra-royalistes* songèrent à tirer parti d'un événement dont ils ont seuls profité; des cris de fureur se mêlèrent aux regrets publics, et ils déployèrent toutes leurs forces pour ensevelir les libertés publiques dans le tombeau d'un prince infortuné. La calomnie monta à la tribune avec M. Clausel de Coussergues, et M. Decazes fut publiquement accusé d'être complice de l'assassinat du duc de Berri. Cette odieuse calomnie fut repoussée victorieusement par M. de Saint-Aulaire et l'indignation des honnêtes gens de tous les partis. M. Decazes se trouvant alors en butte aux violences du côté droit, et ayant perdu l'appui du centre gauche, remit son portefeuille au roi le 18 février au soir. Sa démission fut acceptée en considération du mauvais état de sa santé, qui était

en effet gravement altérée. Mais S. M., voulant lui donner des preuves signalées de satisfaction pour ses services, lui conféra le titre de duc, de ministre-d'état de son conseil-privé, et lui confia les fonctions d'ambassadeur auprès du roi d'Angleterre. M. le duc Decazes se rendit quelque temps après à son nouveau poste. Il sut gagner l'estime générale en Angleterre. Tout le temps qu'il n'y consacra pas aux affaires diplomatiques fut employé à rechercher les sources de prospérité de ce pays, pour introduire chez nous les meilleurs procédés dans les arts et dans l'agriculture. Il ne négligea pas non plus l'étude du gouvernement, et voulut connaître à fond le jeu de cette machine compliquée, pour mieux apprécier nos lois et nos institutions politiques, et juger en quoi l'Angleterre l'emporte sur nous, en quoi nous lui sommes supérieurs. C'est pour arriver à ce but qu'il rechercha les hommes les plus distingués du gouvernement et de l'opposition. Ce fut pendant son séjour en Angleterre que S. M. le nomma grand-cordon du Saint-Esprit. Cependant la nouvelle loi d'élection, où le privilége du double vote est consacré, en opposition aux principes de la charte, fut délibérée et promulguée pendant l'absence de M. Decazes; elle porta ses fruits; les ministres qui l'avaient proposée et soutenue, MM. Latour-Maubourg, de Serres, Pasquier, Roy, Siméon et Portal, en concevaient de grandes espérances, et ils n'ont été détrompés que lorsque les colléges électoraux leur ont envoyé leurs plus fougueux adversaires; ce qui est arrivé en 1820 et 1821. M. le duc Decazes, prévoyant qu'un ministère qui avait quelques prétentions à la modération et à la justice, ne pourrait se soutenir devant une majorité impétueuse et exagérée; et que lui-même éprouverait le contre-coup de sa chute, revint en France, donna sa démission, et, vers le mois de juillet, retourna dans son pays, où il attendit les événemens. C'est là qu'il se livra sans contrainte à ses occupations favorites, les travaux de l'agriculture et l'amélioration des différentes races de bestiaux. Le département de la Gironde lui est très-redevable à cet égard; Libourne, en particulier, lui doit une société d'agriculture, une excellente école d'enseignement mutuel, un musée, le pont si utile jeté sur la Dordogne, et l'établissement d'un haras. Au reste, pour se faire une idée du ministère de M. Decazes, sous le rapport de l'industrie, des arts, du commerce et de l'agriculture, il faut laisser parler M. Charles Dupin, qui, en 1821, après la retraite du ministre, s'exprimait ainsi dans le discours d'inauguration de l'amphithéâtre du Conservatoire des arts et métiers, et ce témoignage paraîtra d'autant plus respectable, qu'il est sorti d'une plume indépendante. « Vous devez le nouvel » enseignement du Conservatoire » au zèle éclairé d'un ministre qui » sentit le prix du savoir et la va» leur du mérite. Ami des sciences » et des arts, il honora les savans » et les artistes. Il institua près » de son ministère, pour le com-

» merce et pour les manufactures, » deux conseils composés des hommes les plus éminens par leur » expérience, leurs lumières et la » prospérité de leurs grandes entreprises. Il fonda pour l'agriculture, des sociétés qui, sur » tous les points de notre territoire, recueillent des faits précieux » et les transmettent au conseil » central, institué pour réunir en » faisceau ces lumières éparses, et » les réfléchir, de chaque point, » sur tout le reste de la France. » Depuis trois ans, des élèves sont » instruits, aux frais de l'état, dans » les sciences naturelles et dans » l'agronomie; bientôt ils iront » demander aux peuples étrangers » des cultures nouvelles, des végétaux qui manquent à la fertilité de notre sol, et des êtres vivans, inconnus à nos climats, » pour ajouter à la beauté, à la » variété de nos richesses indigènes. L'auteur de ces institutions » fit aussi reparaître, avec une » pompe nouvelle, la fête nationale de l'exposition des produits » de notre industrie; et lui-même, » au pied du trône, fit décerner, » par la main du monarque, au » génie des arts utiles, des prix » dignes du prince et dignes de la » France. Enfin, pour diriger ces » mêmes arts dans leurs progrès, » il institua l'enseignement des » sciences appliquées à l'industrie, enseignement dont l'utilité » n'a nul besoin d'être prouvée, » mais dont il ne m'est pas permis de faire une autre apologie. » Revenons aux faits. La session de 1821 arrivée, le ministère ne put soutenir le premier choc du parti ultra-royaliste, et fut subitement renversé. Trois mois s'étaient écoulés, et l'on s'étonnait de l'absence prolongée de M. Decazes, qu'on attribuait à différens motifs, lorsqu'il revint à Paris à la fin de février, et reprit ses fonctions à la chambre des pairs. On sait que peu de ministres ont été jugés plus diversement que lui; mais sa carrière ne paraît pas finie, et le jugement de l'histoire est encore ajourné. M. Decazes a deux enfans de son second mariage; l'aîné a pour parrain et marraine le roi et S. A. R. *Madame*, duchesse d'Angoulême.

DECHEZEAUX DE LA FLOTTE (Georges), était négociant à la Rochelle au commencement de la révolution. Le département de la Charente-Inférieure le nomma, en 1791, député suppléant à l'assemblée législative, où il ne fut point appelé, et, en septembre 1792, député à la convention nationale, où, dans le procès du roi, après avoir voté la réclusion et le bannissement, il se prononça contre l'appel au peuple et contre le sursis. Attaché au parti de la *Gironde*, renversé par celui de la *Montagne* le 31 mai 1793, il signa les protestations contre les événemens de cette journée, se défendit d'avoir prêché le fédéralisme à la Rochelle, donna sa démission, et publia une lettre à ses commettans. Il fut mis hors la loi. Découvert dans sa retraite par un de ses collègues en mission, et traduit au tribunal criminel du département qui l'avait nommé, son identité reconnue, il fut condamné à mort et exécuté le 29 nivôse an 2 (8 janvier 1794). Un sous-chef de l'admi-

nistration des vivres, à Rochefort, est accusé d'avoir guillotiné lui-même Dechezeaux de la Flotte. La veuve de cet infortuné représentant obtint, le 18 avril 1795, la réhabilitation de sa mémoire et la restitution de ses biens. Dans les discussions qui eurent lieu à ce sujet, Crassous et Parent furent violemment compromis, et la commune de Rochefort reprocha vivement à Lequinio la mort de son collègue.

DÉCIMONE (François), l'un des plus zélés patriotes napolitains lors de la révolution de 1798, et l'une des premières victimes de la réaction après le rétablissement du gouvernement royal. Le général Décimone était commandant de la place de Castellamare, lorsque les Français pénétrèrent en Italie. Après le départ du roi de Naples, il s'opposa avec énergie et avec succès à la destruction de plusieurs bâtimens de guerre que le vice-roi avait ordonné d'incendier, pour éviter qu'ils ne tombassent en notre pouvoir. Le général Décimone marcha ensuite contre les Calabrois, et leur fit éprouver de grandes pertes. Les troupes royales ayant repris Naples l'année suivante, le général Décimone fut proscrit; il parvint à se soustraire aux premiers excès de la réaction, en se cachant dans la maison d'un ami : mais cet asile fut bientôt violé. Un ancien valet-de-chambre du général avait découvert sa retraite; et l'ayant signalée à l'autorité, le général en fut arraché. Traduit à un conseil de guerre, il fut condamné à mort et exécuté. Il expira avec beaucoup de courage : sa mort fut digne de sa vie.

DÉCOMBEROUSSE (Benoît-Michel), était avocat à Vienne en Dauphiné, avant la révolution, dont il embrassa les principes avec modération. Nommé, par le département de l'Isère, député suppléant à la convention nationale, il ne prit séance qu'après le procès du roi. Étranger aux factions qui divisaient l'assemblée, il se fit peu remarquer, et néanmoins passa, au mois de septembre 1795, au conseil des anciens, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels. Il traversa cette assemblée sans agitation, mais non sans se rendre utile dans le travail des bureaux et des commissions, et sortit du conseil le 20 mai 1798. Le département de l'Isère le nomma au même conseil, dont il devint successivement secrétaire et président. Par suite de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut appelé à remplir les fonctions de président du tribunal criminel de l'Isère, et de juge au tribunal d'appel de ce département; mais il refusa cette place, et demanda celle de chef du bureau des consultations au ministère de la justice, qu'il occupait encore, ainsi que celle de membre du conseil d'administration des droits-réunis, lors des événemens de 1814. Pendant les *cent jours*, Napoléon le nomma conseiller à la cour d'appel de Paris, fonctions dont il fut dépossédé à la seconde restauration.

DECOULMIÈRE (Simon), député ecclésiastique de Paris aux états-généraux, en 1789, fut l'un des membres de son ordre qui

contribuèrent le plus à la réunion de la plupart des curés à la chambre du tiers-état. Successivement attaché au comité de secours et au comité pour l'aliénation des biens nationaux, M. Decoulmière prêta serment aux nouvelles lois sur les matières ecclésiastiques, le 3 janvier 1791. Échappé aux proscriptions de 1793, il devint administrateur de l'hospice de Charenton, et, en 1799, membre du corps législatif, dont il sortit en 1812. Nommé de nouveau administrateur-général de l'hospice de Charenton, M. Decoulmière en remplissait encore les fonctions en 1814, époque où il fut remplacé par suite de la première restauration. Il avait reçu précédemment la décoration de la légion-d'honneur.

DECREMPS (N.), né à Bedner, en Quercy, le 1er avril 1745, auteur de différens ouvrages, professeur de géographie et de langue anglaise. Son premier ouvrage, *la Magie blanche dévoilée*, 1784, in-8°, a donné lieu à une mystification dont l'auteur a été la victime, et qui a été rapportée dans les mémoires du temps. Le fameux escamoteur italien, Pinetti, était alors fort en vogue : M. Decremps paraît avoir eu pour but dans son livre de faire connaître le secret des tours de cet escamoteur. Pinetti, pour se venger, se plaignit dans une séance qu'un homme ignorant et de mauvaise foi prétendait, dans la seule intention de lui nuire, dévoiler des secrets au-dessus de sa portée. A ces mots, un homme mal couvert, de mauvaise mine, se lève du milieu de l'assemblée, et en termes grossiers apostrophe Pinetti, et offre de démontrer son charlatanisme. Le public, mécontent de voir troubler une séance où il s'amusait beaucoup, hue le pauvre diable, et allait peut-être lui faire un mauvais parti, lorsque Pinetti s'interpose et met doucement l'homme à la porte, en lui glissant dans la main quelques écus : c'était un compère. Le lendemain, M. Decremps voulut détromper le public, mais il ne put y réussir. Ses autres ouvrages sont : 1° *Testament de Jérôme Sharpe, pour servir de suite à la Magie blanche dévoilée*, in-8°, 1786; 2° *Codicile de Jérôme Sharpe*, in-8°, 1788; *La Science sansculotisée, premier essai sur les moyens de faciliter l'étude de l'astronomie et d'opérer une révolution*, Paris, an 2 (1794), avec figures, ouvrage dans lequel l'auteur prétend que, sans même employer le mot *angle*, il peut « démontrer au *sans-culotte* le plus ignorant la manière de mesurer la distance de la lune à la terre, et même la hauteur des montagnes de la lune. »

DECRÈS (Denis, duc), né à Chaumont, département de la Haute-Marne, le 22 juin 1761. Son goût et les exemples de la famille distinguée à laquelle il appartenait le firent entrer, à 18 ans, dans la carrière des armes, et le déterminèrent à préférer le service de mer alors si brillant. A peine garde-marine, il sut se faire remarquer de ses chefs. Dans la malheureuse bataille que la flotte du comte de Grasse livra, le 13 avril 1781, dans la mer des Antilles, plusieurs de nos vaisseaux étaient déjà au pouvoir de l'enne-

mi, d'autres étaient désemparés : l'un de ceux-ci, privé de tous ses mâts, allait devenir la proie de l'ennemi. Un garde-marine osa se jeter dans un canot, et sous le feu de toute la flotte anglaise, alla porter à ce vaisseau un câble, à l'aide duquel une frégate le prit à la remorque, et le sauva. Ce garde-marine était le jeune Decrès. Son avancement fut rapide. En 1786, M. Decrès était lieutenant de vaisseau et servait dans l'Inde au commencement de la révolution, en qualité de major d'une division navale. De retour en France, à la désastreuse époque de 1793, il se vit immédiatement arrêté et conduit à Paris, puis relâché et fugitif, il dut errer pendant trois ans, jusqu'au moment où l'appareil d'une expédition à jamais illustre lui offrit l'occasion de s'associer aux conquérans de l'Égypte. Il commandait comme contre-amiral l'escadre légère d'observation au combat d'Aboukir. Après ce désastre, M. Decrès, entré à Malte, coopéra avec son escadre, pendant dix-sept mois, à la défense de cette place, et se détermina à en sortir pour ne pas épuiser les ressources d'une vaillante garnison, qui ne mesurait la durée de sa résistance que sur celle de ses approvisionnemens. Il appareilla sur le *Guillaume-Tell* à la vue de l'ennemi, et déjà canonné, bombardé, désemparé avant d'avoir quitté le port, il se précipita au milieu de l'escadre anglaise : cependant entouré et foudroyé de toutes parts, il fut pris ou plutôt sauvé par les Anglais, après avoir sauté sur la dunette de son vaisseau. Cette action de vigueur, à laquelle l'ennemi rendit hommage, reçut cette récompense si belle et si simple, qui était l'ambition des braves dans cette époque héroïque. M. Decrès fut décoré d'un sabre d'honneur. A son retour en France, par suite d'échange, il fut nommé préfet du 4me arrondissement maritime à Lorient et peu de temps après, le 1er octobre 1802, il reçut le portefeuille de la marine. Les honneurs vinrent en foule s'accumuler sur la tête du nouveau ministre : en 1804, vice-amiral, chef de la 10me cohorte, grand-officier de la légion-d'honneur, président du collége électoral de la Haute-Marne, qui le nomma candidat au sénat : en 1805, inspecteur-général des côtes de la Méditerranée, fonctions du premier ordre, où il succéda au vice-amiral Latouche Tréville. M. Decrès fut en outre décoré du grand-cordon de la légion-d'honneur : en 1806, en sa qualité de grand-officier de l'empire, il présida le collége électoral de la Seine-Inférieure. On ne sait par quelle bizarre négligence de la fortune, M. Decrès ne fut créé duc qu'en 1813. Cependant, on ne peut dissimuler que ce ministre, malgré toutes ses qualités, ne fût en butte à une désapprobation presque générale, et résultant de la malheureuse issue de l'expédition de Saint-Domingue. L'opinion publique attribuait ce grand revers à son administration. A cette occasion arrive tout naturellement le récit d'une anecdote peu connue, et oubliée peut-être de ceux qui en furent les témoins : ceux-ci sont en petit nom-

bre. Latouche-Tréville, qui fut momentanément le héros de cette aventure de cour; Decrès, qui y figure sur le même plan comme antagoniste; Napoléon, qui fut l'arbitre du procès; Bruix, qui en fut un agent puissant, ne sont plus. Voici le fait. A son retour de Saint-Domingue, le vice-amiral Latouche-Tréville, marin et Français à jamais illustre, fut accueilli par le premier consul, par ses frères et par Mme Bonaparte, dont il était parent, avec la plus grande distinction; et le ministère de la marine lui fut adjugé. L'amiral Latouche était aussi revenu de Saint-Domingue porteur des plus violens griefs contre le ministre Decrès. Celui-ci trouva dans la rivalité de l'amiral Bruix, qui s'en repentit depuis chaque jour au camp de Boulogne, un puissant auxiliaire contre la faveur dont l'amiral Latouche était l'objet; et tous deux de concert ils travaillèrent si activement, que cinq jours après la promesse faite au général Latouche-Tréville, celui-ci reçut ordre d'aller prendre à Toulon l'inspection-générale des côtes de la Méditerranée, création nouvelle et brillante, dans laquelle fut exilé subitement l'homme qui était par ses talens, ses services et ses hautes qualités, appelé à rendre à la marine française l'éclat auquel il avait lui-même tant de fois contribué. Le crédit du ministre devint dès lors inébranlable, et il hérita encore de la place d'inspecteur-général de la Méditerranée, qui devint vacante peu de mois après par la mort du malheureux Latouche-Tréville (*voyez* Latouche-Tréville). On sait quel fut le résultat des traites de Saint-Domingue, et quel dommage le refus de les acquitter, de la part du ministère de la marine, apporta au crédit et à l'honneur français dans nos relations commerciales avec l'Amérique du Nord, ainsi qu'aux familles françaises qui, sur la foi du gouvernement, les avaient acceptées en paiement des fournitures faites aux hôpitaux et aux divers services de l'expédition. On dira que les ministres de l'empereur n'étaient pas responsables, parce que l'empereur était lui-même son ministre. On sait alors qu'un ministre est toujours le maître de ne pas tenir la plume, afin d'éviter d'écrire sous la dictée, et surtout d'apposer sa signature là où n'est pas son opinion. Les longues et ruineuses opérations du camp de Boulogne furent, on ne sait pourquoi, malgré les attaques journalières de l'amiral Bruix, qui regretta alors sincèrement d'avoir éloigné du ministère le général Latouche, de nouveaux titres pour le ministre Decrès à la confiance de l'empereur. On attribuait alors cette extraordinaire faveur à certaines économies qui soulevaient contre M. Decrès tous les employés civils et militaires de la marine, dans les ports de Boulogne, d'Étaples, de Calais et d'Ambleteuse. Les voyages que l'empereur faisait sur les côtes du Nord et de l'Océan étaient tous signalés par les craintes des marins, et ces craintes furent constamment justifiées par le mécontentement de l'armée maritime. La France ne peut pas oublier les

désastres de sa marine sous ce long ministère; mais, par compensation, elle n'oubliera pas non plus que, pendant cette période de treize années, une activité qui semblait être en proportion de tout ce qu'elle perdait, s'attachait à combler et peut-être à prévoir l'abîme où sa puissance maritime devait s'engloutir; que 93 vaisseaux de ligne et 60 frégates furent construits, et que les beaux travaux de Cherbourg, et notamment ceux du port d'Anvers, devenus hostiles contre la France, sont de nobles monumens de l'administration du duc Decrès. Jamais la *pensée impériale* ne fut confiée à une tête plus dévouée: il y avait harmonie dans l'intelligence et dans l'exécution. Malheureusement l'empereur aimait peu et entendait peu la marine : elle était trop lente pour lui. Le mouvement de son chef lui était nécessaire pour qu'il la protégeât, et il ne maniait que son ministre quand il croyait manier la marine française. Un grave reproche s'attache encore à la mémoire du duc Decrès, celui d'avoir repoussé, à l'époque du consulat, des rangs de la marine française, des officiers de tout grade, ses anciens chefs, ou ses anciens compagnons, qui, au premier avénement de Napoléon, vinrent offrir les débris de cette illustre marine française, miraculeusement échappés à l'attentat de Quiberon et aux horreurs de l'émigration, qui venait de cesser pour elle. M. Decrès était doué d'un esprit fin, éclairé, fertile en à-propos, en saillies, et appuyé sur des connaissances solides. En mars 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon; en mars 1815, il fut rappelé à son ministère, et nommé à la chambre des pairs le 2 juin suivant. Il perdit encore le portefeuille de la marine à la seconde restauration, et se retira dans le sein de sa famille. Une mort affreuse, et par une destinée singulière, analogue à l'accident qui, vingt ans auparavant, avait fait sauter sur la dunette de son vaisseau le brave commandant du *Guillaume-Tell*, termina misérablement la vie du duc Decrès. Voici les principales circonstances de cet événement, dont il n'a pas encore été possible d'éclaircir le mystère. Le 23 novembre 1820, rentrant, à onze heures et demie du soir, de la Comédie-Française, avec sa fille et sa femme (la veuve du général Salignac, qu'il avait épousée en 1813), le duc Decrès se retira aussitôt dans son appartement. Vers une heure du matin, il est réveillé par une forte odeur de linge brûlé et de poudre. Il s'est à peine élancé hors du lit, qu'une explosion de la force d'un canon de trois livres de balles éclate entre ses matelas. Quelques secondes après, une autre détonation de même force a lieu également; les glaces sont brisées, les meubles renversés et le lit tout en feu. Le duc Decrès appelle son valet-de-chambre, qui couchait au-dessous de lui. Je viens de sauter en l'air, répond le domestique. Et moi aussi, reprend le duc; je me crois blessé; viens éteindre le feu. Le domestique ne répond plus qu'en criant : Je suis perdu; et presque aussitôt on entend des cris affreux : c'était ce

même domestique, qui répond à ceux qui le relèvent que des hommes l'ont jeté par la fenêtre; il était tombé de plus de quarante pieds de haut. On trouva dans les matelas de M. Decrès trois paquets de poudre, dont deux d'une livre et un d'une demi-livre. L'explosion avait eu lieu par la communication d'une mèche qui s'étendait du lit à l'extérieur d'une porte latérale de la chambre. On reconnut, lors de la vérification des papiers du duc Decrès, que 3000 francs en billets de banque et trois traites d'une valeur de 6000 francs, qui y étaient la veille, avaient disparu, et que le feuillet du registre qui en contenait l'annotation avait été arraché. Ces indices portèrent le procureur du roi à s'emparer du domestique, qu'il fit transporter à l'hôpital de la Charité. Jusqu'au moment de sa mort, qui arriva le lendemain, ce malheureux persista à dire qu'il avait été précipité dans la cour par deux hommes; il était à peine âgé de 25 ans. Attaché depuis sa plus tendre jeunesse au duc Decrès, il avait toute sa confiance, et le duc lui laissait par testament une pension de 3000 francs. On soupçonne que ce jeune homme fréquentait les maisons de jeu. Le duc Decrès succomba à ses blessures, que d'abord l'on n'avait pas crues dangereuses, le 7 décembre 1820.

DECRÉTOT (N.), fabricant de drap à Louviers, fut nommé député aux états-généraux, en 1789, par le tiers-état du bailliage de Rouen. Il s'occupa spécialement de matières de finances, et lorsqu'il fut question de l'émission des assignats, il s'y opposa avec force, considérant cette mesure comme devant être funeste au commerce. Il se prononça avec la même énergie contre les encouragemens donnés au commerce de l'Inde, prétendant qu'ils étaient contraires à l'industrie française. Son zèle pour la prospérité nationale ne se démentit jamais. Il fut l'un des premiers négocians qui, en 1797, offrirent au directoire-exécutif de verser des fonds pour concourir à la descente en Angleterre. M. Decrétot devint, en 1799, directeur de la caisse d'amortissement. Il était éminemment patriote. Dans toutes les circonstances de sa vie politique ou privée, il rendit des services réels à l'industrie nationale et au commerce, en secondant de tout son pouvoir les progrès de nos manufactures. Lorsque l'empereur le décora de l'étoile de la légion-d'honneur, il voulut honorer non-seulement le mérite personnel de ce digne citoyen, mais encore la classe estimable à laquelle il appartenait, et qui n'a pas moins que les sciences, les arts, le génie militaire et la valeur de nos guerriers, concouru à la gloire nationale. M. Decrétot mourut avant les désastres de 1814.

DEDELAY-D'AGIER (Pierre, comte), attaché, avant la révolution, au corps des gendarmes du roi, publia alors un *Traité d'hippiatrique*. En 1789, il fut nommé par la noblesse, et non, comme le prétendent quelques biographes, par le tiers-état du Dauphiné, député suppléant aux états-généraux, où il ne prit séance que

l'année suivante, par suite de la démission d'un membre de cette assemblée; il venait d'être nommé maire de Montélimart. M. Dedelay-d'Agier avait embrassé les nouvelles opinions avec franchise; il les soutint avec courage. Le 12 février 1790, il vota pour l'abolition des ordres religieux; le 11 avril suivant, il se prononça en faveur du projet qui supprimait les dîmes, et mettait au rang des dépenses publiques le traitement des ministres du culte. Il échappa aux proscriptions de 1793, et fut nommé, en 1797, par le département de la Drôme, membre du conseil des anciens, dont il fut secrétaire le 23 septembre de la même année, et président le 21 avril 1799. Après les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fit partie du corps-législatif, qui le proposa, en même temps que le premier consul et le tribunat, au choix du sénat-conservateur, unanimité dont il n'y a peut-être pas eu un second exemple. Le sénat admit M. Dedelay-d'Agier dans son sein le 19 décembre 1800; il devint successivement comte de l'empire et commandant de la légion-d'honneur. Lors de l'envahissement de la France par les troupes étrangères, en 1814, il adhéra, comme tous les dignitaires et fonctionnaires publics de l'état, à la déchéance de l'empereur, ce qui le fit nommer, par le roi, pair de France, le 4 juin de la même année. Le 2 juin 1815, Napoléon le nomma membre de la chambre des pairs, qu'il avait recomposée. Au second retour du roi, il cessa de faire partie de cette chambre par suite de l'ordonnance du 24 juillet 1815; mais il y fut rappelé en 1820. M. Dedelay-d'Agier ne s'est fait remarquer dans sa carrière législative, et lorsqu'il était l'objet de la faveur du gouvernement impérial, que par des vues sages et des principes modérés. Après son élimination de la chambre des pairs, il se fixa à Romans, où, depuis trente années, il ne cessait de répandre de nombreux bienfaits sur les indigens; en 1818, et dans les années précédentes, il fit don au bourg de Roussillon, près de Romans, de 200,000 fr. d'immeubles, afin d'y fonder un hospice et d'autres établissemens de charité. Sa femme, qui mourut en septembre de la même année, légua à la ville de Romans, pour l'employer au même usage, une somme de 300,000 francs, également en immeubles. Un vie aussi bien remplie au milieu des dissensions politiques, rappelle ces beaux caractères de l'antiquité, et ajoute aux nombreux titres que la France a acquis pendant son immortelle révolution à la reconnaissance ou à l'admiration de la postérité.

DEDEM-VAN-GELDER (François-George, comte). A l'époque où la France et l'Angleterre briguaient l'alliance de la république des Provinces-Unies, M. Dedem en présidait les états-généraux. Contre le désir du stathouder, il se réunit à ceux de ses collègues qui partageaient son opinion en faveur de la première de ces puissances, et il contribua beaucoup à la conclusion du traité de 1780, qui fut signé à La Haye. Envoyé, en 1785, à Cons-

tantinople en qualité d'ambassadeur, il occupa ce poste jusqu'en 1812, c'est-à-dire pendant vingt-sept ans. Lors de l'expédition d'Égypte, M. Dedem se refusa courageusement à livrer au ministre anglais les archives de l'ambassade française, dont le dépôt avait été remis à sa garde. Sir Sidney-Smith obtint par suite, du divan, que l'ambassadeur hollandais serait relégué à Bucharest, où il fut conduit et retenu pendant deux ans. Le prince Louis Bonaparte étant monté sur le trône de Hollande, M. Dedem fut nommé commandeur de son ordre, et après la réunion de ce pays à l'empire français, il devint membre du sénat, comte et officier de la légion-d'honneur. Après les événemens politiques de 1814, M. Dedem retourna dans sa patrie avec une pension du gouvernement français. Il vit aujourd'hui dans la retraite.

DEDEM-VAN-GELDER (N.), fils du précédent, lieutenant-général au service de France. Il accompagna son père à Constantinople, et après avoir voyagé dans le Levant, il revint en Hollande, et embrassa la cause du prince d'Orange, ce qui ne l'empêcha pas cependant de se prononcer pour la révolution de 1794; il représenta aux états-généraux la province d'Overysel. Le nouveau gouvernement le nomma ministre plénipotentiaire à Stockholm, et ensuite à Paris; il fut rappelé de cette seconde mission en 1798. L'invasion des Anglo-Russes, en 1799, détermina le général Daendels à s'attacher, comme officier d'état-major M. Dedem, qui fut fait prisonnier à la bataille de Bergem. Après la cessation des hostilités, par suite de la capitulation du duc d'York à Alckmaer, M. Dedem partit pour Londres avec la mission de surveiller l'exécution de ce traité. A son retour en Hollande, il fut nommé successivement ambassadeur à Stutgard, à Florence et à Paris. Il ne quitta cette dernière ville qu'à l'époque de la déclaration de guerre en 1806. Nommé général-major par le grand-pensionnaire, et peu de temps après par le roi Louis, dont il était premier chambellan, ambassadeur à Cassel, puis à Naples, il reçut du roi Joachim le cordon de son ordre en même temps que le duc de Noja recevait celui de l'ordre de Hollande. La Hollande ayant été réunie à la France, l'empereur nomma M. Dedem général de brigade, et l'employa d'abord à Hambourg, sous les ordres du maréchal prince d'Eckmühl, et ensuite à l'avant-garde de l'armée de Russie, sous les ordres du roi de Naples. En 1814, il servit en Italie, sous le prince vice-roi. De retour en France, il fut nommé par le roi lieutenant-général, et, en 1816, commandant du département du Jura. A son retour à Paris, il fut fait chevalier de Saint-Louis, et appelé au conseil de guerre chargé de juger les généraux Marchand et Radet. Il est aujourd'hui en non-activité.

DEDON (François-Louis), né le 21 octobre 1762, à Toul, département de la Meurthe, lieutenant-général d'artillerie en retraite. Il était, à l'âge de 15 ans, aspirant au corps royal d'artillerie, et lieu-

tenant en 1780. Au commencement de la révolution, il fut employé successivement comme capitaine et comme chef-d'escadron à l'armée du Rhin jusqu'en 1797, et, dans la même année, comme colonel à l'armée du Bas-Rhin. Général de brigade en 1805, il passa, l'année suivante, au service de Joachim, roi de Naples; fut fait général de division, en 1807, et attaché, en 1809, au roi d'Espagne, Joseph Bonaparte. Il se fit particulièrement remarquer au siége de Sarragosse, et devint colonel-directeur-général de l'artillerie espagnole. De retour dans sa patrie à la fin de 1813, il fut employé, comme général de brigade, jusqu'à l'abdication de l'empereur. Le roi le nomma lieutenant-général le 1er juin 1814, et le mit à la retraite le 24 décembre de la même année; pendant les *cent jours*, il fut employé comme lieutenant-général. Après la seconde restauration, il fut de nouveau mis à la retraite. Le général Dedon a publié : 1° *Relation du passage du Rhin effectué le* 1er *floréal an* 5, in-8°, 1797, sans nom d'auteur; 2° *Mémoires militaires sur Kehl*, in-8°, 1797, également sans nom d'auteur; 3° *Précis historique* des campagnes de l'armée du Rhin et de la Moselle pendant l'an 4 et l'an 5, in-8°, 1799; 4° *Relation détaillée du passage de la Limat effectué le* 3 *vendémiaire an* 8, in-8°, 1801; cet ouvrage est accompagné de deux cartes. 5° *Tableau synoptique de l'instruction spéciale sur le service du corps royal d'artillerie*, présenté au roi le 2 juin 1814.

DEFERMON DES CHAPELIÈRES (Joseph, comte), né en 1756 à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, était procureur au parlement de Bretagne et commissaire des états de Rennes, lorsqu'il fut élu en 1789, par le tiers-état de la sénéchaussée de cette ville, député aux états-généraux. M. Defermon, homme instruit et laborieux, est un de ceux qui ont le plus activement participé aux événemens contemporains, et qui ont fourni la carrière politique la plus remplie. Les matières de finances sont celles qui l'ont habituellement occupé; cependant on l'a vu, comme président ou secrétaire de plusieurs assemblées législatives, traiter avec un égal succès toutes les questions relatives aux contributions, à la marine, à l'économie politique, à l'administration, etc. Fidèle défenseur du parti populaire, il demeura constamment étranger aux excès par lesquels on a prétendu flétrir la cause nationale. Aux états-généraux, il proposa, entre autres choses, de consacrer expressément la nécessité du consentement national pour l'émission de tout papier-monnaie, ainsi que pour l'établissement de l'impôt; il demanda de déterminer les principes de l'organisation municipale, et, dans la discussion à ce sujet, il combattit l'article portant que les officiers municipaux ne pourraient être dénoncés que par cent citoyens. En 1790, il vota pour la réduction des pensions; dénonça le parlement de Rennes pour cause de désobéissance aux décrets de l'assemblée, et, quelque temps après, renouvela cette dénonciation en

demandant la suppression du traitement des magistrats rebelles à la loi. Bientôt il réclama la suppression des parlemens; s'opposa à l'émission d'un papier-monnaie et à l'établissement des jurés en matière civile; interpella l'archevêque de Toulouse, à l'occasion des troubles religieux survenus dans cette ville; présenta un rapport qui fut suivi d'un décret sur la contribution personnelle, et fit décréter plusieurs articles sur l'imposition foncière, ainsi que sur le droit d'enregistrement. Il obtint un décret qui détermina les bases de la contribution mobiliaire. En 1791, il propose et soutient un projet sur l'organisation de la marine; dénonce un bref du pape contraire au serment civique du clergé français; vote la suppression de tous les droits perçus au profit des villes; fait ordonner la vente du tabac par les préposés de la régie, décréter l'impression du *Voyage de la Peyrouse*, et l'armement de deux gabarres pour aller à la recherche de ce célèbre voyageur; enfin, fait avancer la somme nécessaire pour l'impression des *tables horaires* de Lalande. Il entreprend la lecture d'un plan sur les colonies; fait adjoindre Rochambeau au comité militaire, lors du voyage de Varennes; propose un amendement au projet de loi contre les émigrés, et un autre en faveur des hommes de couleur nés libres. M. Defermon ne fit point partie de l'assemblée législative, mais il devint membre de la convention nationale, où il représenta le département d'Ille-et-Vilaine. Chargé, comme président, de diriger les premiers débats dans le procès du roi, sa conduite envers ce prince fut pleine de noblesse et d'humanité. Ces sentimens, et le soin qu'il avait eu de faire placer à la barre un siége pour recevoir Louis XVI, le firent accuser, par Julien de la Drôme, de *partialité* et de *connivence* avec M. de Malesherbes et les défenseurs du roi, *afin de protéger la cause de la tyrannie*. Lorsqu'il fut appelé à voter, il demanda la détention et le bannissement à la paix : après la condamnation à mort, il réclama un sursis à l'exécution. Lié avec les membres du parti de la *Gironde*, il attaqua vivement le parti de la *Montagne*. Après la proscription du 31 mai 1793, il défendit Lanjuinais, accusé d'avoir opéré la contre-révolution à Rennes, et fut inculpé lui-même par Levasseur de la Sarthe, pour sa correspondance au sujet de cette journée. Sur son refus de venir à la barre pour se justifier, il fut décrété d'arrestation; et ayant pris la fuite, déclaré traître à la patrie. Pendant dix-huit mois, il erra dans la Bretagne, échappant avec peine aux poursuites dirigées contre lui. Enfin le danger cessa, et il reparut le 8 décembre 1794 à la convention, où il manifesta de nouveau son attachement à la république, poursuivant avec énergie les partisans de la terreur les 12 germinal et 1er prairial an 3 (1er avril et 20 mai 1795), et ceux de la royauté le 13 vendémiaire an 4 (26 octobre 1795); cependant, nonobstant ses principes bien connus, il se trouva compromis, sans y avoir donné lieu, dans la

correspondance royaliste de Lemaître, et signalé comme montrant des dispositions favorables au rétablissement du trône. Membre du conseil des cinq-cents, il demande la suppression de la taxe extraordinaire de guerre, celle du journal *le Patriote de* 89; défend le système de banque; fait prendre une résolution qui fixe le traitement des vice-présidens, substituts, etc., des tribunaux criminels; présente à la suite d'un rapport un projet d'indemnité en faveur des rentiers et pensionnaires de l'état; appuie l'établissement d'une banque; improvise un discours en faveur des mandats territoriaux; obtient qu'il sera établi un droit de passe pour l'entretien des routes; propose de déclarer que Malo et Ramel, qui ont arrêté Lavilleheurnois, agens secrets du parti royaliste, ont bien mérité de la patrie; enfin, obtient le rétablissement des droits d'entrée et celui de la vente exclusive du tabac. Étant sorti du conseil en 1797, il fut nommé commissaire de la trésorerie nationale. M. Defermon seconda de tout son pouvoir les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et fut appelé par le premier consul au conseil-d'état. Dévoué au nouveau gouvernement, il le servit avec fidélité, et justifia la confiance dont il fut constamment l'objet. En 1800, il présenta un projet de loi sur l'établissement d'un octroi de bienfaisance; en 1801, il défendit au corps législatif, en qualité d'orateur du gouvernement, le projet de loi relatif à la dette publique et aux domaines nationaux, et combattit avec beaucoup de force les opinions des membres du tribunat. Il soumit dans la même année, au même corps, le traité de paix conclu avec le roi de Portugal. Nommé, en 1802, liquidateur-général de la dette publique, il a rempli les devoirs de cette place avec tant de zèle pour les intérêts du gouvernement, que les créanciers de l'état n'ont eu qu'une voix pour l'accuser de partialité et d'injustice. Il ne nous appartient pas de prononcer sur une matière aussi grave, et qui tient à des considérations sur lesquelles il est difficile de s'entendre : mais nous devons à la vérité de dire que les ennemis de M. Defermon, même en articulant des plaintes amères, n'ont jamais accusé sa probité. Nommé, en 1807, ministre d'état et l'un des principaux directeurs des finances, il devint successivement comte de l'empire, grand-officier de la légion-d'honneur, et grand'croix de l'ordre de la Réunion. L'abdication de l'empereur et le rétablissement de la famille royale, le tinrent éloigné des affaires pendant toute la durée de la première restauration. Mais Napoléon, à son retour, le rétablit dans ses emplois et honneurs; lui confia la direction de la caisse de l'extraordinaire, et le nomma l'un des présidens du conseil-d'état. Ce fut en cette qualité qu'il présenta à ce prince la célèbre déclaration du conseil, que les frères Michaud ont consignée dans leur Biographie. M. Defermon fut élu à la chambre des représentans par le département d'Ile-et-Vilaine. Après la seconde abdication de Napoléon, se regar-

dant comme lié par les sermens qu'il avait faits à ce prince dès l'origine de sa fortune, et n'ayant occupé sous le gouvernement du roi aucune place qui l'eût engagé particulièrement, il crut pouvoir proposer de reconnaître comme souverain Napoléon II, proposition qui a motivé sans doute la proscription dont il fut frappé après la rentrée du roi, en juillet 1815. M. Defermon, durant cinq années d'exil, se retira dans le royaume des Pays-Bas, qui naguère encore ayant fait partie de l'empire français, lui rappelait cette patrie à laquelle il avait consacré ses talens et ses lumières. Il avait publié en 1815, in-8°, un mémoire justificatif de sa conduite politique, sous ce titre : *Observations du comte Defermon sur les dénonciations et accusations portées contre lui.*

DEFORGUES (N.), membre de la municipalité, qui, dans la matinée du 10 août 1792, sans mission, sans caractère, chassa le corps municipal de Paris, et s'installa à sa place; il devint, en 1793, sur la proposition de Hérault de Séchelles, ministre des affaires étrangères; mais, en 1794, sur la dénonciation d'Hébert aux Cordeliers, il fut destitué et arrêté. Il échappa cependant au sort de la plupart des proscrits, et dut sa liberté aux événemens du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Nommé ambassadeur en Hollande, en 1799, il fut rappelé à la suite de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Quelque temps après, M. Deforgues se rendit à Nantes, où il était chargé de remplir les fonctions de commissaire-général de police; mais, par suite d'une rivalité d'attributions qui s'éleva entre lui et M. Letourneur de la Manche, préfet du département de la Loire-Inférieure, il fut remplacé. En 1804, il partit, en qualité de consul de France, pour la Nouvelle-Orléans.

DEFRANCE (Jean-Claude), député par le département de Seine-et-Marne à la convention nationale, s'y fit peu remarquer. Dans le procès de Louis XVI, il déclara que, ne se regardant pas comme juge, c'était seulement comme homme d'état qu'il votait pour la détention et le bannissement à la paix. Depuis il garda le silence. M. Defrance passa, en septembre 1795, au conseil des cinq-cents, en sortit en 1798, et devint substitut du commissaire du directoire près de l'administration des postes. Après la journée du 18 brumaire, il fut nommé au corps législatif, et en sortit en 1803.

DEFRANCE née Chompré, (Mme) a publié une imitation en vers français des *Odes d'Anacréon*, que M. Gail a enrichie de notes, Paris, 1798, in-12; et *Idylles sur l'Enfance et l'amour maternel*, mises en vers d'après Jauffret, 1800, in-8°.

DEFRANCE (Jean-Marie-Antoine, comte), lieutenant-général, inspecteur-général de cavalerie, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-officier de celui de la légion-d'honneur, et chevalier de l'ordre du Lion de Bavière. Né le 21 septembre 1771, le comte Defrance embrassa la carrière mili-

taire à l'époque de la révolution; il passa rapidement par tous les grades inférieurs, et fut bientôt honoré du commandement du 12e régiment de chasseurs à cheval. Il fit partie, à la tête de ce corps, des armées du Rhin et d'Italie, et s'y distingua par sa bravoure. Élevé au grade de général de brigade, il fit les campagnes de 1805, 1806 et 1807, et fut blessé à la bataille de Wagram. En 1812, en Russie, le comte Defrance fut chargé du commandement d'une division de cavalerie; par sa prudence et son autorité, il rendit de grands services dans la retraite de Moscou; et se couvrit de gloire dans la campagne de France, où, avec des forces bien inférieures à celles que commandait le comte de Saint-Priest, il le repoussa, lorsqu'il allait s'emparer de Reims. La conduite du comte Defrance l'a fait placer au rang des meilleurs généraux de cavalerie. Depuis la rentrée du roi, le général Defrance a toujours été employé. Le commandement de la première division militaire, dont la capitale est le chef-lieu, lui a été confié en 1819. Des motifs inconnus l'ont fait remplacer au commencement de 1822, et il est rentré dans la liste des lieutenans-généraux disponibles.

DEGELMANN (LE BARON), ministre de l'empire en Suisse. En 1795, il fut chargé de l'honorable mission de l'échange de la fille de Louis XVI contre le ministre Beurnonville et les députés conventionnels livrés au prince de Cobourg, en 1793, par Dumouriez. Il signa le traité de paix de Campo-Formio, conclu entre la France et l'Allemagne, et a toujours été employé dans la diplomatie.

DEGEN (JEAN-FRÉDÉRIC), né à Affaterthal en Franconie, le 16 décembre 1752, savant helléniste et bibliographe, écrivain laborieux, a laissé un grand nombre d'ouvrages justement estimés. Il se livra, dès sa jeunesse, à l'étude approfondie des anciens classiques; occupa une chaire de professeur, à l'âge de 22 ans, au gymnase d'Erlangen; et ensuite à celui d'Anspach; devint directeur principal de l'école des princes à Neustadt, professeur à Bareuth, et conseiller du consistoire. Après avoir donné de bonnes traductions des auteurs anciens, accompagnées de notes et d'excellens commentaires, M. Degen a encore fait preuve de la critique la plus judicieuse dans la rédaction de divers écrits périodiques et dans les comptes rendus de tous les ouvrages qui ont été publiés de son temps en Allemagne sur la littérature ancienne. On a aussi de lui des ouvrages estimés sur l'éducation de la jeunesse, et sur les meilleures méthodes d'enseignement public. Collaborateur des journaux littéraires de l'Allemagne les plus estimés, M. Degen les a non-seulement enrichis d'une foule d'articles, où la plus vaste érudition est jointe à une critique éclairée, mais il y a encore donné fréquemment de petits poëmes d'une versification facile et agréable. Les principaux ouvrages de M. Degen sont : *De urbanitate horatiana*, Erlangen, 1775, in-4°;

Essai sur la philosophie d'Anacréon, *ibid.*, 1776, in-8°; *Sur Tibulle*, avec la traduction de quelques-unes de ses élégies, *ibid.* 1780, in-8°; *l'Histoire d'Hérodote*, traduite du grec en allemand, Francfort, 1783-1791, 6 vol. in-8°; *Essai d'une littérature complète des traductions allemandes des auteurs romains* (au nombre de 69), Altenbourg, 1794-1796, 1 vol. in-8°, et un *supplément*, Erlangen, 1799, in-8°.

DEGEN, né à Vienne en 1756, horloger et mécanicien habile, mais aéronaute malheureux, acquit de la célébrité par ses efforts pour imiter le vol des oiseaux. Il prétendit avoir découvert un mécanisme qui, appliqué à des ailes d'une grande dimension, attachées à son corps et mues par ses bras, l'élèverait dans les airs, et lui ferait diriger son vol en tous sens, même contre le vent le plus fort. Il s'élança avec intrépidité du haut du clocher le plus élevé de Vienne : ce premier essai ne fut point heureux; ses ailes ne purent lui servir à soutenir son essor, mais elles lui furent au moins de quelque secours comme parachute. Quoique grièvement blessé dans cette tentative, il ne perdit pas courage, et renouvela bientôt ses expériences avec des ailes d'une construction perfectionnée; mais il ne prit plus de clocher pour point de départ. S'enlevant d'abord de terre à l'aide d'un ballon ordinaire, il espérait que, l'essor pris, ses ailes lui suffiraient pour diriger son vol à volonté. Plusieurs essais obtinrent en effet quelque succès par des temps calmes. Des journalistes allemands les vantèrent outre mesure, et annoncèrent avec emphase que les aigles d'Autriche avaient trouvé un rival heureux dans la personne de M. Degen. Cette haute réputation ne put se soutenir sur un plus grand théâtre. Arrivé à Paris, en 1813, l'aéronaute n'y éprouva que des revers. Dans la première expérience qu'il fit de son art en public, un vent assez modéré suffit pour emporter au loin le ballon et le navigateur ailé, qui, malgré les plus grands efforts, ne put diriger ni modérer sa marche. Dans la seconde, un vent plus impétueux brisa la mécanique entière; l'arène fut jonchée de plumes et de débris, et le moderne Icare fut près de périr dans sa chute. Il avait déployé un grand courage dans ses entreprises hasardeuses; on ne lui en sut aucun gré. Accusé d'avoir voulu se jouer du public, la police se saisit de l'argent perçu à l'entrée de l'enceinte; l'aéronaute même fut arrêté pendant quelques jours, les frais considérables qu'il avait faits furent entièrement perdus. Ruiné, honni, il fut enfin mis en scène et chansonné au théâtre du Vaudeville. Depuis, on n'a plus entendu parler de lui.

DEGÉRANDO, *voyez* GÉRANDO

DEGOUGES (MARIE-OLYMPE), VEUVE D'AUBRY, née à Montauban, en 1755, composa dans sa jeunesse plusieurs pièces de théâtre, qui furent représentées à Paris avec quelques succès, entre autres : *le Mariage de Chérubin*, *l'Homme généreux*, et *Molière chez Ninon, ou le Siècle des grands hommes*. A l'époque de la révolu-

tion, elle aspira à une autre gloire ; se jetant alors dans le tourbillon des affaires politiques, on la trouvait tantôt chez les ministres, tontôt aux tribunes des Jacobins ou de l'assemblée nationale, tantôt haranguant le peuple, et se mêlant aux groupes nombreux du Palais-Royal et des places publiques. Elle tapissait périodiquement les murs de Paris d'adresses énergiques. Ses discours et ses écrits respiraient l'enthousiasme le plus vif et un ardent amour de la liberté. Elle provoqua la première l'institution d'une société populaire de femmes, et voulait rivaliser à la tribune avec les orateurs les plus éloquens de l'assemblée constituante. Elle espérait devenir le Mirabeau de son sexe. Après la mort de cet homme célèbre, elle publia un drame épisodique intitulé : *Mirabeau aux Champs-Élysées*. Toute l'exaltation d'Olympe Degouges ne la porta cependant à aucune action violente ou criminelle. Son âme ardente lui avait fait embrasser avec transport la cause de la liberté; mais les excès et les crimes dont quelques hommes pervers se rendirent bientôt coupables, et qui auraient déshonoré la plus belle des causes, si elle pouvait l'être par d'indignes soutiens, révoltèrent le cœur généreux d'Olympe. Après les massacres des 2 et 3 septembre 1793, elle exhala son indignation dans plusieurs nouvelles adresses au peuple, placardées avec profusion dans les rues de la capitale. Elle y attaquait nominativement les chefs de l'anarchie, et cherchait à rappeler les citoyens aux sentimens d'humanité qui caractérisèrent de tout temps les vrais amis de la liberté. Le 14 décembre de la même année, elle s'offrit courageusement pour être un des défenseurs de l'infortuné Louis XVI. Un pamphlet intitulé *les Trois Urnes*, qu'elle publia ensuite, et dans lequel elle accusait sans ménagement Marat, Robespierre et les hommes les plus puissans de l'époque, motiva son arrestation. Un arrêté du 29 octobre 1793 la traduisit au tribunal révolutionnaire. Mise en jugement le 2 novembre, elle fut condamnée à mort le même jour. Au moment où cette sentence fut portée, elle s'écria avec force : « *Mes ennemis » n'auront pas la barbare joie de faire couler mon sang; je suis enceinte, et je donnerai encore à la » patrie un citoyen ou une citoyenne.* » Des officiers de santé, aussi féroces que ses juges, prononcèrent que la déclaration d'Olympe était fausse; et le 4 novembre elle fut conduite au supplice. Avant de périr, elle manifesta, comme Didon, l'espoir qu'il naîtrait un vengeur de ses cendres ; et au moment de recevoir le coup fatal, elle portait encore de tous côtés ses regards assurés, et s'écriait avec énergie : *Enfans de la patrie, vous vengerez ma mort !*

DEGRANGE (Edmond), né à Bordeaux, est auteur de plusieurs ouvrages estimés, utiles surtout aux jeunes négocians, aux banquiers, et à tous ceux en général qui se vouent aux opérations commerciales. On a de lui : *la Tenue des livres rendue facile*, Bordeaux, an 8 (1800), in-8°. Cet ouvrage a eu

8 éditions; la dernière est de 1813; *Nouveaux Traités des changes*, 1812, in-8°, 1818, in-8°; *Vademecum des commerçans et des voyageurs de toutes les classes*, 1818, in-8°. C'est un tableau de réduction assez complet des poids et mesures de tous les pays. *La Tenue des livres en partie double, appliquée à la comptabilité d'un receveur-général*, 1818, in-8°; *l'Arithmétique pratique*, 1818, 2 vol. in-8°; *Tablettes des négocians, exposant les diverses systèmes monétaires actuels des peuples commerçans*, 1815, in-18.

DEGRAVE, député au conseil des anciens, en 1797, par le département de l'Escaut, ne s'y occupa que des intérêts du commerce, fit un rapport pour provoquer le rétablissement de la contrainte par corps, et sortit du conseil en 1799.

DEGRAVE, colonel d'infanterie avant la révolution, fut nommé ministre de la guerre en 1792. Il organisa les armées de Luckner, de La Fayette et de Rochambeau, et ordonna les premières dispositions défensives contre les armées coalisées qui venaient envahir la France. Il se plaignit à l'assemblée constituante de l'insubordination des troupes, demanda des mesures répressives, et la mise en état de siége des places frontières. Accablé du fardeau dont il s'était chargé en acceptant un ministère si difficile à cette époque, il donna bientôt sa démission. Un décret de l'assemblée lui permit de sortir de Paris. Après le 10 août, un décret d'accusation fut porté contre lui; mais il s'y déroba par la fuite. Les mémoires du temps en parlent comme d'un homme de bien, mais de peu de capacité.

DEGUERLE (Jean-Nicolas-Marie), né près d'Issoudun, le 6 janvier 1766, membre de la société libre des sciences, lettres et arts de Paris, censeur des études au collége de Louis-le-Grand, et professeur honoraire de la faculté des lettres, poète agréable et grammairien estimé, a publié les ouvrages suivans : *Origine des temples de l'amour*, opuscule poétique, 1789, in-8°; *les Amours*, imitation en vers des plus jolis poètes latins, 1796, in-18. Cet ouvrage est devenu très-rare. *Notice sur les œuvres de Léonard, publiées par M. Campenon, et sur la tragédie de Laurent de Médicis*, 1799; *Eloge des perruques, enrichi de notes plus amples que le texte*, publié sous le nom du docteur Akerlio, 1799, in-12. C'est un badinage fort ingénieux dans lequel l'auteur a fait preuve aussi d'une véritable érudition. *La guerre civile de Pétrone*, traduite librement en vers français, ornée du texte latin et suivie de recherches sceptiques, tant sur la satire de Pétrone que sur son auteur, Paris, an 7 (1799), in-8°; réimprimée à la suite du Lucain de M. Amar, Paris, 1816; *Stratonice et son peintre, ou les Deux Portraits*, conte qui n'en est pas un, 1800, in-8°; *Discours sur la grammaire générale*, 1801, in-8°. M. Deguerle, avant d'être censeur du collége Louis-le-Grand, a professé la rhétorique, au prytanée de Saint-Cyr, de la manière la plus distinguée. M. Lebrun, auteur de *Marie-Stuart*, est un de ses élèves.

DEHAUSSY - ROBECOURT (Mathias-Antoine, baron), né à Péronne, exerçait dans cette ville la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé député de la Somme à l'assemblée législative (1791). Partisan de la monarchie constitutionnelle, il s'opposa, dans les premières séances, au décret qui supprimait l'usage des mots *sire* et *majesté*, insista pour le rapport de ce décret; fit exclure les sociétés populaires de l'enceinte des bâtimens occupés par le corps législatif; défendit successivement le ministre de la marine Bertrand de Molleville, Labigne de Caen, et le ministre Delessart, accusés comme ennemis de la révolution. Après la session de l'assemblée législative, nommé maire de Péronne, il fut bientôt destitué par André Dumont, qui déclara que cette ville était un second Coblentz. M. Dehaussy fut élu, en 1797, député au conseil des cinq-cents pour le département de la Somme. Il cessa de faire partie de ce conseil après le 18 fructidor an 5 (1794). Nommé, en 1800, président du tribunal civil de Péronne, il en exerçait encore les fonctions en 1815, lorsqu'il fut élu député à la chambre des représentans. Il ne se fit point remarquer dans cette assemblée, et ne parut pas à la tribune.

DEHNE (Jean-Chrétien-Conrad), médecin-physicien, né à Celle, et établi à Schoeningen, dans la principauté de Brunswick-Wolfen-Buttel, a laissé plusieurs ouvrages écrits en allemand dont les principaux sont: 1° *Essai d'un traité complet sur la teinture âcre d'antimoine, et ses grandes propriétés médicales, ainsi que la manière de préparer des teintures semblables avec d'autres métaux*, Helmstadt, 1779, in-8°, ibid., 1784, in-8°; 2° *Essai d'un traité complet du proscarabée* (meloe proscarabœus et majalis de Linnée), *et de son emploi dans la rage et l'hydrophobie, avec des observations sur la nature de ces maladies, leur propriété contagieuse et leur traitement*, Leipsick, 1788, 2 vol. in-8°. Dehne a aussi fourni aux journaux de chimie une foule de mémoires parmi lesquels nous ne citerons que les suivans: *Expériences faites avec la gomme résine de gaiac; sur l'union du zinc avec le soufre; Procédés pour extraire une grande quantité d'huile de quelques semences végétales, ainsi que des œufs de poule*. Dehne mourut en 1791.

DEHOUILLÈRE (C.), d'Angers, premier maire constitutionnel de cette ville, élu député du département de Maine-et-Loire à l'assemblée législative, et ensuite à la convention où il se fit peu remarquer. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la réclusion et le bannissement à la paix.

DEI (Jean-Baptiste), né à Florence, en 1702, généalogiste du grand-duché de Toscane, et savant antiquaire, fut nommé directeur des archives du grand-duc Ferdinand, et y établit un ordre inconnu avant lui. Il retrouva les titres de plusieurs anciennes familles de la Toscane, et dressa leurs arbres généalogiques. Il publia aussi celui de la maison ducale des Médicis, imprimé en 1761. Il enrichit le cabinet impé-

rial de Vienne de plusieurs médailles rares, et publia des notices intéressantes sur divers objets d'antiquités. Dei mourut à Florence, en 1789.

DEIMAN (Jean-Rodolphe), né à Hagen, en Ost-Frise, le 29 août 1743, habile médecin hollandais, exerça pendant quarante années consécutives avec le plus grand succès cet art à Amsterdam, et s'acquit de plus une haute réputation comme chimiste. Il avait fait ses études à l'université de Halle, où il obtint le grade de docteur, après avoir soutenu d'une manière distinguée, une thèse publique *de indicatione vitali generatim*. Il sut se concilier, pendant sa longue carrière, l'estime et l'affection de ses concitoyens, autant par son honorable conduite et son ardent amour de l'humanité que par ses rares talens. A la tête de l'association savante connue sous le nom de *chimistes hollandais*, on lui dut des découvertes importantes : celle du *gaz oléfiant*, des recherches précieuses *sur l'action du mercure dans la végétation, sur le gaz hydrogène carbonné, sur l'acide nitreux et ses combinaisons avec les alkalis*, furent les fruits des travaux de Deiman et de ses associés. Fourcroi en rendit le compte le plus avantageux dans un mémoire lu à l'institut, le 16 novembre 1796. « Ces ingénieuses recherches, y » est-il dit, sont du petit nombre » de celles qui fournissent de nou- » velles vues. Elles tiendront, ain- » si que celles sur la décomposi- » tion et recomposition de l'eau » par l'électricité, sur les sulfures » alkalins et métalliques, etc., etc., » un rang distingué dans la chimie » pneumatique, aux progrès de la- » quelle ces savans ont attaché la » gloire de leurs travaux et de leurs » découvertes. » Deiman enrichit les collections académiques de la Hollande d'une foule de mémoires du plus grand intérêt. On peut citer particulièrement ceux *sur la mort naturelle, sur l'influence du climat, sur la prééminence de l'hiver sur l'été sous divers rapports, sur les services rendus aux sciences par Lavoisier*, etc. On a encore de lui d'excellens traités *sur l'électricité médicale, sur les pluies métalliques, sur l'hygiène et l'éducation physique*. Ses expériences de chimie ont été recueillies et publiées en 3 vol. par la société des chimistes hollandais; cet ouvrage a été traduit en français sous le titre d'*Essais physico-chimiques*. Après la mort funeste de Lavoisier, la société dite *concordiâ et libertate*, voulant rendre un hommage public aux mânes de l'illustre fondateur de la chimie moderne, chargea Deiman de prononcer son éloge, ce qu'il fit dans un discours qu'on cite en Hollande comme un modèle de précision et d'élégance. Il y rend compte de toutes les précieuses découvertes dues au génie du chimiste français. En 1785, la société royale de médecine de Paris avait déjà couronné un mémoire que Deiman avait fait, de concert avec le docteur Mitchel, sur cette question : *Déterminer quels sont les avantages et les dangers du quinquina administré dans le traitement des fièvres intermittentes*. Deiman fut aussi l'auteur d'un projet relatif à l'établissement d'une société de bien-

faisance pour les aveugles, projet qui n'eut son exécution qu'après sa mort, mais pour lequel il avait ouvert des correspondances suivies avec *Haüy* de Paris, *Himly* de Berlin, et autres instituteurs renommés de pareils établissemens. En 1805, il publia un traité *sur l'esprit de la philosophie critique*, dans lequel la doctrine du philosophe de Kœnisberg, le célèbre *Kant*, est approfondie et commentée avec autant de clarté que de talent. Le roi de Hollande avait nommé Deiman son médecin et chevalier de son ordre. Ce savant mourut à Amsterdam, le 15 janvier 1808. MM. Jérôme de Bosch et J. E. Dornik ont publié des éloges de Deiman.

DEJAURE (Jean-Élie-Bedenc), né en 1761, homme de lettres, a obtenu des succès dans la carrière théâtrale. Cet écrivain connaissait bien les effets dramatiques, et son style correct n'est dépourvu ni de grâce ni d'élégance. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Éloge de J. J. Rousseau*, 1792, in-8°. C'est le seul écrit de Dejaure qui n'appartienne pas au genre dramatique. *Les Époux réunis*, comédie en 1 acte et en vers, jouée en 1789, imprimée en 1791, in-8°. Cette pièce est imitée d'un drame allemand. *L'incertitude maternelle*, ou *le choix impossible*, comédie en 1 acte et en vers, jouée en 1790, imprimée en 1791, in-8°. *Louise et Volsan*, comédie en 3 actes et en prose, jouée en 1790, imprimée en 1791, in-8°. *Le franc breton*, ou *le négociant de Nantes*, comédie en 1 acte et en vers, tirée d'un conte de Marmontel, 1791; *Le nouveau d'Assas*, trait civique en un acte et en prose, mêlé de chants, musique de Berton, 1790 : c'est un hommage au jeune Désiles, qui périt généreusement au siége de Nancy (*voy.* Désiles); *Lodoiska, ou les Tartares*, opéra en 3 actes, musique de Kreutzer, 1791, in-8°, tiré du roman de *Faublas* et réimprimé dans le théâtre de l'Opéra-Comique, 1811-1812, 8 vol. in-18; *Imogène, ou la gageure indiscrète*, comédie mêlée d'ariettes, en 3 actes et en vers libres, musique de Kreutzer, 1796; *La Dot de Suzette*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, musique de Boyeldieu, 1798; *Montano et Stéphanie*, opéra en 3 actes, musique de Berton, an 7 (1799); *Les Quiproquos espagnols*, comédie en 2 actes, mêlée d'ariettes, musique de Devienne, jouée en 1792 au théâtre Feydeau; *Astianax*, grand opéra en 3 actes, musique de Kreutzer, joué en 1801 : on a représenté sans succès, en 1808, sur le théâtre Feydeau, un ouvrage posthume de Dejaure, intitulé : *Linné, ou les mines de Suède*. De ce grand nombre d'ouvrages énumérés ci-dessus, il ne reste au théâtre que *Montano et Stéphanie*. La musique de cet opéra, due au talent de M. Berton, est le chef-d'œuvre de son auteur. En 1801, on reprit cette pièce avec un nouveau troisième acte, fait par M. Legouvé, qui eut un grand succès; c'est le seul qu'on représente. C'est celui qu'on trouve dans l'édition qu'on a publiée de cette pièce en 1802, in-8°. Dejaure est mort le 25 octobre 1799.

DEJEAN (Jean-François-Aimé)

COMTE), premier inspecteur-général du genie, ministre d'état, sénateur, grand-cordon de la légion-d'honneur, pair de France, est né le 6 octobre 1749 à Castelnaudari. Sa famille avait, depuis long-temps, rempli des places distinguées dans la magistrature, et son père était président au présidial de cette ville. Destiné à l'état militaire, le jeune Dejean fut élevé à l'école du génie de Mézières, s'y fit de bonne heure remarquer par son application, fut nommé lieutenant en second en 1768, lieutenant en premier, et ingénieur en chef en 1770, et capitaine en 1777. Il servait dans ce grade à l'époque de la révolution, dont il embrassa avec ardeur les espérances, si chères à toutes les âmes généreuses. Employé à l'armée du Nord en qualité de chef de bataillon, il se distingua à la prise de la citadelle d'Anvers, fut nommé en 1793 commandant du génie et directeur des fortifications. Les services éminens qu'il rendit aux attaques de Courtray et de Menin, ainsi qu'aux siéges d'Ypres et de Nimègue, lui valurent le grade de général de brigade. Il était employé à l'armée du Rhin lorsqu'il fut nommé général de division, le 16 octobre 1795, et joignit en cette qualité le quartier-général de l'armée du Nord en Hollande. Le commandement en chef de cette armée lui fut confié pendant l'absence du général Beurnonville, appelé à l'armée de Sambre-et-Meuse. Le directoire retira, en octobre 1798, au général Dejean son commandement et le mit à la réforme; mais il le réintégra dans son grade l'année suivante. Après la journée du 18 brumaire, le premier consul le nomma conseiller-d'état, et l'envoya en qualité de ministre extraordinaire à Gènes, pour coopérer à l'organisation de la république Ligurienne. Dans cette mission, le général Dejean donna de nouvelles preuves de ses talens comme administrateur et homme d'état. Le 12 mars 1802, il fut nommé directeur-ministre de la guerre, et, le 21 août de l'année suivante, grand-trésorier de la légion-d'honneur. Napoléon le choisit, en avril 1805, pour présider le collége électoral de la Somme. M. Dejean, qui, pendant les orages de la révolution, avait rendu d'importans services à plusieurs personnes de ce département, y fut élu candidat pour le sénat-conservateur. En octobre, il accompagna l'empereur à Strasbourg. En 1809, lors de l'invasion des Anglais dans l'île de Walcheren, il se rendit à Anvers pour hâter les mesures de défense. Un mécontentement, dont les causes ne sont pas connues, lui fit retirer à cette époque le portefeuille du ministère qu'il occupait, et il fut remplacé par M. Lacuée, comte de Cessac. Mais cette défaveur dura peu, et Napoléon nomma bientôt le général Dejean premier inspecteur du génie, à la place du général Marescot, et le créa ensuite membre du sénat-conservateur. Le 10 janvier 1812, il fut élu président à vie du collége électoral d'Indre-et-Loire. Il présida, le 28 octobre, la commission militaire qui condamna à mort les généraux Mallet, Lahorie, Guidal,

et les autres individus qui avaient pris part à leur audacieuse entreprise. Après la première abdication de l'empereur, le général Dejean fut nommé par le roi son commissaire extraordinaire dans la 11e division, chevalier de Saint-Louis et pair de France (le 4 juin 1814). Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, lui rendit (mars 1815) les fonctions de premier inspecteur du génie; lui confia, en l'absence du comte Lacepède, celles de grand-chancelier de la légion-d'honneur, et le créa pair le 2 juin. Au second retour des Bourbon, le général Dejean fut dépouillé de ses places; mais l'estime et l'affection de ses concitoyens l'accompagnèrent dans la vie privée. Sa probité sévère, ses talens, les services qu'il a rendus à l'état comme guerrier et comme administrateur, lui ont acquis de justes droits à la reconnaissance publique; l'aménité de ses mœurs et sa bienveillante affabilité dans toutes les relations sociales, qualités contrastant si fortement avec l'orgueil et la morgue repoussante de tant d'autres hauts fonctionnaires de ces derniers temps, lui ont conservé l'affection d'estimables amis qui ont résisté à l'épreuve des disgrâces. En 1818, le général Dejean, quoique éloigné de toute fonction publique, fut appelé près du roi et consulté sur divers objets relatifs à l'administration du département de la guerre. On ignore jusqu'à quel point ses avis ont pu avoir de l'influence dans les conseils du gouvernement; mais on sait qu'il obtint à cette époque justice pour son fils, que l'ordonnance du 24 juillet 1815 avait exilé de sa patrie, et à qui le roi permit d'y rentrer. Par ordonnance du 5 mars 1819, le comte Dejean a été réintégré dans la chambre des pairs. Investi des hautes fonctions de législateur, et, en certains cas, de celles de juge, qui semblent cesser d'être incompatibles, il sera sans doute appelé plus d'une fois à donner dans la première chambre de nouvelles preuves du patriotisme éclairé et de l'équité incorruptible qui ont marqué tous les pas de sa longue et honorable carrière.

DEJEAN (Pierre-François-Marie-Auguste, baron), fils du précédent, est né le 10 août 1780. Il obtint, jeune encore, un avancement rapide. Chef d'escadron au 9e régiment de dragons, il fut nommé colonel du 11e, le 13 février 1806; officier de la légion-d'honneur, le 11 juillet 1807, et peu a près général de brigade. En 1812, élu député du collége électoral du département de l'Aude, l'empereur l'attacha à sa personne, l'année suivante, en qualité de son aide-de-camp particulier, et le nomma lieutenant-général de cavalerie en 1814. Lors du siége de Paris, il y fut envoyé par Napoléon, pour prévenir la reddition de cette ville; mais le sort de la capitale de la France était déjà décidé. Le roi confirma le général Dejean dans son grade, et le nomma chevalier de Saint-Louis, le 5 septembre de la même année. Au retour de Napoléon, en 1815, le général Dejean reprit auprès de lui ses fonctions d'aide-de-camp, et fut envoyé, en qualité de commissaire extraordi-

t
t
e

u
).
n
ut
é-
n-
et
En
ce-
e,
n-
ité
er,
ral
ié-
par
d-
ort
ait
le
le,
nt-
me
m,
rit
de-
ua-
rdi-

Mr. Dejoux.

Dejoux. Fremy del et Sculp.

naire, dans les départemens de la Somme et du Nord. Divers rapports qu'il fit pendant cette mission ont été imprimés dans le pamphlet intitulé *Portefeuille de Bonaparte saisi à Waterloo*, dont, au reste, rien ne garantit l'authenticité. M. Dejean fut frappé de la loi d'exil portée, en 1815, contre 38 citoyens plus ou moins marquans à cette époque, choisis au hasard, et condamnés sans avoir été entendus. Une ordonnance, remplaçant alors la loi, l'avait obligé de sortir de France; une autre ordonnance lui permit d'y rentrer. Le général n'a plus, depuis cette époque, rempli de fonctions publiques.

DEJOLY (N.), né à Montpellier, département de l'Hérault, ministre de la justice à la fin du règne de Louis XVI. Son père était notaire à Loret, village près de cette ville. Dejoly vint jeune à Paris; il y épousa la fille d'un riche procureur au Châtelet, et acheta une charge d'avocat au conseil, qu'il exerçait en 1789. Il embrassa la cause de la liberté, et la servit avec zèle, mais sans exagération. Nommé lieutenant de maire au bureau de la ville de Paris, puis secrétaire greffier de cette commune, il fut appelé, le 29 juin 1792, dans les conseils du roi, en qualité de ministre de la justice, à la place de M. Duranton. Le 10 juillet suivant, il vint déclarer à l'assemblée législative, qu'il n'était plus au pouvoir des ministres de défendre le royaume de l'anarchie qui menaçait de tout engloutir, et il annonça que tous ses collègues et lui avaient donné leur démission au roi. M. Dejoly, qui avait de nombreux amis dans l'assemblée et parmi les membres les plus distingués du parti de la Gironde, fut engagé à conserver encore quelque temps le portefeuille du ministère de la justice. En cette qualité, il rendit encore compte à l'assemblée des obstacles qui s'opposaient à l'exécution de la décision du conseil, relative à la suspension du maire de Paris Pétion et de Manuel. Le 12 juillet, l'assemblée lui demanda un compte par écrit des poursuites commencées contre les auteurs de la journée du 20 juin. Enfin la veille du 10 août 1792, il vint dénoncer de nouveau les manœuvres des ennemis du monarque et de l'état, se plaignit de ce que rien n'était statué à l'égard des jacobins, et annonça que le péril de la monarchie était au comble. Elle fut en effet renversée le lendemain. Dejoly, mis en arrestation, fut remplacé dans le ministère de la justice par Danton. Traduit au tribunal revolutionnaire, le 10 décembre 1792, sur la motion de Philippeaux, il eut le bonheur d'être oublié, et ne fut point mis en jugement. Rendu à la liberté après le 9 thermidor (27 juillet 1794), il abandonna la carrière politique pour se livrer à celle du barreau. L'empereur le nomma avocat au conseil-d'état: M. Dejoly en exerça encore les fonctions pendant la première restauration; mais il cessa de les remplir après le second retour du roi, et donna sa démission en 1815.

DEJOUX (Pierre), ministre de la religion réformée, président du consistoire des départemens

de la Loire-Inférieure et de la Vendée, a publié les ouvrages suivans : *La Providence et Napoléon, où les fêtes de l'église et les triomphes des armées exposés dans une suite de discours*, 1806, in-8°; *Discours sur la guerre considérée dans ses rapports avec la civilisation*, 1810, in-8°; *Second Discours sur la Guerre, ou Te Deum d'Enzersdorf et de Wagram*, 1810, in-8°; *Troisième Discours*, 1815, in-8°; *La Vertu glorifiée, ou le triomphe après la mort*, 1815, in-8°. — Dejoux, habile sculpteur, fut nommé membre de l'académie des beaux-arts, 2me section, par ordonnance du 21 mars 1816.

DEJUSSIEU (*voyez* Jussieu).

DEKEN (Agathe), née en 1741, à Amstelreen, près d'Amsterdam, occupe un rang distingué parmi les poètes hollandais. Elle fut, dès sa tendre enfance, en butte à l'infortune, perdit à l'âge de 3 ans ses parens qui venaient d'être ruinés par un incendie, et fut placée dans un hospice d'orphelines à Amsterdam. Les dispositions heureuses qu'elle montra pour la poésie intéressèrent en sa faveur plusieurs personnes, et la société *diligentiæ omnia* prit quelques soins de la jeune Agathe. Elle s'associa d'abord, pour ses travaux littéraires, avec Marie Bosch, et ensuite plus particulièrement avec Mme Élisabeth Wolff, née Bekker, femme d'un rare mérite, dont les ouvrages sont pleins de verve et d'originalité. Ces deux dames en composèrent un grand nombre en commun, qui eurent un succès prodigieux en Hollande et en Allemagne (*Voyez* l'article d'Élisabeth Bekker, second volume de cette Biographie). Exerçant une grande influence dans leur patrie, ces deux auteurs de chansons populaires, de poëmes nationaux, de romans pleins de grâce et de sensibilité, de voyages, d'hymnes religieux, etc., etc., ouvrages qui eurent plusieurs éditions en Hollande, et qui furent en partie traduits en différentes langues, n'en vécurent pas moins sur la fin de leurs jours dans un état voisin de l'indigence. Mme Bekker s'éteignit la première; son amie, inconsolable, la suivit de près dans la tombe. Agathe mourut, neuf jours après sa compagne, le 14 novembre 1804. On s'empressa de rendre aux deux muses hollandaises négligées de leur vivant, de grands honneurs après leur mort. Les sociétés littéraires d'Amsterdam ordonnèrent une fête funéraire, à laquelle les personnes les plus distinguées de la ville se firent un devoir d'assister, et où la mémoire de ces illustres amies, que la mort même n'avait pu séparer, fut célébrée par des éloges en prose et en vers.

DELAAGE (Henri-Pierre), baron de Saint-Cyr, maréchal-de-camp, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Angers, en 1766. Il entra au service, en 1791, en qualité d'officier de volontaires. Le premier objet qui frappe ses regards, en arrivant sous les drapeaux, est un officier d'état-major qui se sert de sa canne pour aligner un bataillon. « Quand on » a l'honneur de commander à des » Français, lui dit M. Delaage, il » faut au moins avoir l'épée nue » à la main pour les mettre en ba-

» taille. » En 1792, lorsque Verdun se rendit, quoique cet officier n'eût à ses ordres que 50 hommes, il refusa de sortir de la place, jusqu'à ce que le général prussien Kalkreuth consentît à lui rendre le corps du brave commandant Beaurepaire, qui s'était donné la mort pour éviter la honte de capituler. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, et qu'après avoir été, lui et sa petite troupe, momentanément désarmés, que sa demande lui fut accordée. Dans une affaire sous Liége, les tirailleurs refusent d'approcher d'un bois occupé par l'ennemi, M. Delaage s'y précipite seul avec un tambour; les Autrichiens, qui le croient suivi, prennent aussitôt la fuite. Au camp de Maulde, il commandait un bataillon de volontaires; Dumouriez vaincu fait mettre ses troupes en bataille, et cherche à les animer contre le gouvernement qu'il trahissait. Le commandant Delaage s'écrie : *Vive la liberté, et périssent les traîtres!* Un officier supérieur de hussards le menace au nom du général en chef. Pour toute réponse, le commandant crie *aux armes*. Ce mouvement subit intimide tellement Dumouriez, qu'il prend la fuite avec son escorte. Le commandant Delaage dirigea son bataillon sur Valenciennes, restée fidèle à la république, mais qui fut par suite assiégée et forcée de se rendre aux troupes autrichiennes et anglaises réunies. Il y fut fait prisonnier de guerre; mais en rentrant en France avec la garnison, il fut envoyé comme adjudant-général dans la Vendée. Dans une mêlée près de la Croix-des-batailles, où les républicains et les Vendéens prenaient des cartouches dans les mêmes caissons, l'adjudant-général Delaage est grièvement blessé; son courage le soutient, et il parvient à reprendre les canons qui étaient tombés au pouvoir des Vendéens. Près de Dol (en Bretagne), le général Kléber, qui commandait et ralliait les troupes, lui dit : « Delaage, tiens ferme une demi-» heure à l'entrée du pont, et l'ar-» mée est sauvée. » L'ordre est exécuté avec tant d'intrépidité, que Kléber nomme l'adjudant-général Delaage chef de brigade. A la bataille du Mans, il enlève vingt pièces de canon; mais livré au représentant du peuple Carrier, il est conduit à Nantes. Kléber indigné demande un officier pour porter au représentant l'ordre de le mettre en liberté. Vingt officiers de chasseurs se présentent, partent à toute bride, l'arrachent de prison, et le ramènent à l'armée. Dans la poursuite de l'affaire du Mans, il sauve l'honneur et la vie à une jeune femme, et la fait conduire par des Vendéens prisonniers chez une de ses tantes. Près d'Angers, il soutient différens combats, marche sur le Boccage, où il surprend plusieurs divisions de Vendéens, et défait Stofflet dans Chemillé. A Paimbeuf, il fait rentrer dans le devoir les troupes de terre et de mer qui s'étaient révoltées. Charrette cherchait à réunir ses soldats pour favoriser le débarquement d'une flotte anglaise qui croisait à la hauteur de l'Ile-Dieu. Le chef de brigade Delaage défait son avant-garde à Saint-

Vincent-de-Lay, lui prend des munitions, des armes et des habillemens que les Anglais avaient débarqués. Quelque temps après, Charrette, à la tête de 9,000 hommes d'infanterie et de 1,000 chevaux, marche sur Luçon, dans le dessein de seconder la descente des Anglais sur les Sables ou sur la Rochelle. 200 républicains retranchés dans l'église de Saint-Cyr, et les barricades d'un pont, arrêtent Charrette pendant 4 heures. Le chef de brigade Delaage s'avance contre lui avec 1,000 hommes d'infanterie et un escadron de cavalerie, attaque son centre, tue plusieurs chefs de sa main, défait Charrette, et délivre les 200 républicains assiégés dans l'église de Saint-Cyr. Le général Hoche lui écrivit, le 11 vendémiaire an 4 : « Votre conduite à » l'affaire de Saint-Cyr est au-des- » sus de tout éloge; en attendant » que vous en receviez le digne » prix, je vous donne le comman- » dement de la colonne, à la tête » de laquelle le général Boussard » a été tué... » Les Anglais attaquèrent Noirmoutiers et la baie de Bourganeuf. Hoche voulant éviter que les Vendéens ne missent sa faible armée entre deux feux, charge le chef de brigade Delaage, auquel il ne peut confier que 1,500 hommes, de poursuivre Charrette, de le combattre, et d'empêcher qu'il ne cherche à l'inquiéter. Trois semaines après, craignant qu'il ne succombe sous les forces du général vendéen, il envoie vers Clisson 6,000 hommes à sa recherche. Le chef de brigade Delaage, à la tête de 4,000 hommes, combat à la Roche-sur-Yon Charrette, et pratique contre lui des intelligences avec les personnes les plus considérables du pays. Plusieurs villes se soumettent; il prend l'artillerie du général vendéen, détruit ses moulins à poudre, et le force à licencier son armée, à se cacher, enfin à lui écrire qu'il demande à se retirer en Angleterre. Un des principaux propriétaires d'Angers (ville à laquelle l'adjudant-général Delaage avait rendu le repos), un propriétaire, disons-nous, qui avait reçu quinze blessures, et perdu un fils dans la guerre civile, adopte cet officier, et lui donne sa fille unique en mariage. En étudiant la tactique de l'ennemi, le chef de brigade Delaage s'en était fait une telle qu'il n'éprouva jamais d'échec; aucun poste ne lui fut enlevé; 600 royalistes échouèrent devant Saint-Lambert, qui n'avait pour défense que 18 hommes et un sergent. Ne pouvant avoir d'espions pour connaître les projets des Vendéens, il se déguisait souvent, et, en se mêlant avec des chasseurs de la Vendée, il entrait dans les villages. Reconnu dans une découverte, il reçut plusieurs coups de sabre. Deux officiers très-braves, MM. Moreau et Dauzé, le dégagèrent. Il était si connu, qu'à chaque action les Vendéens l'appelaient par son nom. Ses nombreuses blessures le forcèrent à rester quelque temps sans activité. En l'an 7, la guerre civile menaçant de se rallumer, il se rendit sur la rive gauche de la Loire, sans armes et comme pacificateur; il fut reçu à coups de fusil. A la tête de quelques gardes nationales et de quelques compa-

gnies, il bat les Vendéens partout où il les rencontre. La confiance qu'il inspirait portait les troupes à lui obéir sans attendre les ordres du ministre. Les citoyens de ces contrées formés en colonnes mobiles le mettaient à leur tête. Les habitans des pays révoltés conduisaient leurs grains et leurs bestiaux là où il le demandait; des prêtres et des chefs vendéens vinrent le trouver de confiance et sans sauf-conduit. Le ministre de la guerre Bernadotte lui écrivait « Quand on fait un »aussi bon usage de ses armes, »on ne doit pas les quitter. » Dans une rencontre près de Nuaillé, 300 Vendéens le surprennent, et par une décharge générale le mettent hors de combat; il restait avec 15 hommes. Prenant le fusil d'un chasseur, il blesse le chef des Vendéens, au moment où celui-ci le chargeait à cheval, et, avec les 15 chasseurs, il met les Vendéens en déroute. Étant à Chemillé, le prêtre Beanier (*voy.* ce nom), qui dans cette guerre jouait le rôle du *Vieux de la Montagne*, l'envoie assaillir pendant la nuit dans une maison où il se trouvait seul avec deux officiers. On lui crie de se sauver par une issue qu'il connaît; il préfère charger les assassins, et se faire jour jusqu'au poste de ses soldats. Un des Vendéens avoua qu'il l'avait plusieurs fois couché en joue sans oser le tuer. Delaage cerna d'autres Vendéens dans Moulins-lez-Chatillon, prit 15 de leurs chefs, et dispersa le reste. Ses soldats étaient sans souliers et sans solde; il satisfit à tous leurs besoins de ses propres deniers. En l'an 8, à la bataille de Marengo, la division Monnier perd son artillerie; avec un détachement du 40e régiment, il fait une seconde attaque sur Castel-Seriolo, éparpille ses soldats à la manière des Vendéens, et reprend les pièces qui foudroyaient la division. Cet officier supérieur s'est trouvé à toutes les affaires dans les campagnes d'Allemagne, de Prusse et de Pologne, où le 5e corps a donné sous les ordres des maréchaux Lannes et Masséna. A la bataille d'Austerlitz, il fut chargé par le maréchal Lannes de faire un rapport à l'empereur sur la position où se trouvait le 5e corps, d'après un nouveau mouvement des Russes. L'empereur fit avancer la cavalerie; le mouvement des Russes fut paralysé, et le 5e corps qui était à la gauche de la grande-armée, manœuvra alors d'une manière décisive. Les généraux en chef lui confiaient souvent des brigades et des colonnes de différentes armes. A l'affaire de Pulstuck, le général Treilhard ayant été blessé au commencement de l'action, l'adjudant-général Delaage fut chargé du commandement de la cavalerie légère. Il s'aperçoit que le 88e régiment est enveloppé par une nuée de cavalerie russe, il charge avec le 21e des chasseurs, et cette brave troupe qui se serrait autour de son drapeau est dégagée par cette charge faite à propos. Il poursuit les Russes dans la presqu'île, leur prend 40 caissons, des bagages, et leur fait environ 800 prisonniers. A l'affaire de Tikozin, deux régimens de cavalerie légère étaient rame-

nés par des forces très-supérieures; il charge les Russes avec tant d'impétuosité, qu'il arrête leur mouvement, et délivre le premier aide-de-camp du maréchal Masséna et plusieurs autres officiers que les Cosaques entouraient. Il fut nommé par l'empereur baron de Saint-Cyr, en récompense des services qu'il avait rendus dans les trois campagnes précédentes. En 1808 et 1809, il commande la cavalerie légère du 5e corps dans toutes les affaires d'Espagne. Les maréchaux Lannes et Mortier écrivent en sa faveur pendant le siége de Sarragosse. S'étant particulièrement signalé à Ocana, il reçoit sur le champ de bataille des éloges des maréchaux Mortier et Soult. Les fatigues de la campagne d'Andalousie lui faisant ressentir plus vivement ses blessures, il est obligé de se rendre aux eaux de Barèges. Il n'était pas entièrement rétabli, lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour Mayence, comme chef d'état-major de la 1re division du 3e corps de la grande-armée aux ordres du maréchal Ney. Ce maréchal lui donna souvent des commandemens séparés. Il le chargea de la reconnaissance de Krasnoï, et de l'attaque de deux ouvrages qui flanquaient l'enceinte de Smolensk. A la bataille de la Moskowa, il enleva avec une brigade deux redoutes au centre de la ligne des Russes. Il reçut dans cette journée deux blessures graves. Nommé par l'empereur, le 18 octobre 1812, à Moscou, général de brigade, il fut forcé, quelque temps après, de quitter l'armée, par suite de ses blessures. Le général Delaage commandait la subdivision du Calvados, lors de l'abdication de l'empereur. Il reçut à Caen M. le duc de Berri, et ce fut dans cette ville qu'il fut mis à la demi-solde au commencement de 1815. Chargé, au mois de mai de cette année, de commander la subdivision des Deux-Sèvres, il prit toutes les mesures nécessaires pour épargner le sang français, et pour ramener la tranquillité dans ce pays. Il espérait y parvenir, lorsqu'une partie de l'armée vendéenne se porta, le 19 juin, sur Thouars, où il ne se trouvait que 17 gendarmes. Le 20 au matin, il rétablit les autorités dans cette ville; et espérant que la générosité pourrait amener la suspension de toute hostilité, il les laissa se sauver par un pont sur le Thouet, où ils étaient acculés entre sa brigade sur la rive gauche et 300 hommes de cavalerie sur la rive droite. Dans cette journée, il sauva la vie à la femme et à la fille âgée de 4 ans d'un des chefs vendéens qui signèrent la suspension d'armes à Parthenai, le 21 juin. Après le second retour du roi, il remit, le 7 juillet, le commandement au comte d'Autichamp. Il reprit son ancien commandement des Deux-Sèvres, où les circonstances avaient fait refluer 32 régimens ou dépôts de toute arme. Il envoya, quelque temps après, leur soumission au roi. A Niort, M. le duc de Bourbon le félicita de l'exacte discipline qu'il maintenait; ce fut aussi à Niort qu'il reçut l'ordre de rentrer dans ses foyers, ainsi que ses deux fils, avec le traitement de demi-solde.

DELABORDE (Henri-François, comte), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, etc., est né à Dijon, le 21 décembre 1764. Après avoir fait de bonnes études en cette ville, il se voua à la carrière des armes, entra comme sous-officier dans le 55me régiment de ligne, et fut nommé, au commencement de la révolution, lieutenant dans le 1er bataillon de la Côte-d'Or. Après le combat de Grisuelle, en juin 1792, dans lequel il se distingua, il remplaça le chef de ce bataillon qui fut tué, et justifia bientôt ce choix par sa belle conduite, à l'affaire de Rheinzabern, le 17 mai 1793. Il se rendait avec son bataillon à l'armée des Pyrénées, lorsqu'il fut retenu par le général Cartaux, pour combattre un corps de Marseillais qui avait pris les armes contre la convention. Il remporta sur eux une victoire complète, à Lepin, village situé près d'Aix. Ce succès lui valut le grade de général de brigade, et il remplit les fonctions de chef de l'état-major de l'armée qui assiégeait Toulon, alors envahi par les Anglais et leurs alliés. Le général Dugommier lui confia le commandement de la première division de cette armée, à la tête de laquelle Delaborde enleva, à la baïonnette, le camp fortement retranché des Anglais. Employé ensuite à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il commanda une attaque contre des redoutes espagnoles, qui furent emportées avec la même valeur. Peu de temps après il se distingua encore par de beaux faits d'armes, et obtint un succès important près de Roncevaux, lieu célèbre jadis par la défaite de l'arrière-garde d'une armée de Charlemagne, et la mort de son neveu, le fameux paladin Roland. L'Espagne ayant fait sa paix et reconnu la république française, le général Delaborde passa à l'armée du Rhin. En 1796, il commanda la division de l'armée du général Moreau qui passa ce fleuve à Neu-Brisach, et il occupa le Brisgau, pendant que Moreau pénétrait en Bavière. Il fit observer une dicipline sévère au corps qu'il commandait, et reçut des témoignages publics de la reconnaissance des habitans. En 1799, il forma avec une division de l'armée du Rhin, le blocus de Philipsbourg. Après la journée du 18 brumaire, le général Delaborde fut nommé commandant de la légion-d'honneur, et eut le commandement de la 15me division militaire (à Rennes). En 1808, il passa en Espagne, et prit une part active à toutes les opérations militaires de cette guerre sanglante, si déplorable en son origine, et si funeste par ses résultats. Il prit, en 1812, le commandement d'une division de l'armée du maréchal Mortier, dans la campagne de Russie, et y soutint sa brillante réputation. La grand'croix de l'ordre de la Réunion et le gouvernement de Compiégne furent alors la récompense de ses exploits. Il perdit cette dernière place à la restauration, mais il fut créé chevalier de Saint-Louis, et envoyé à Toulouse pour prendre le commandement des deux premières subdivisions de la 10me division militaire. Au retour de Napoléon de

l'île d'Elbe, le général Delaborde fit arborer dans son commandement le drapeau aux trois couleurs, redemandé avec instance par l'armée, et, dans une proclamation adressée aux habitans de Toulouse, il les engagea « à ne troubler » un si beau jour par aucune sorte d'exagération, par aucun souvenir fâcheux, par aucune fausse démarche, mais à oublier tous » les ressentimens, et à se rallier » autour d'un drapeau qui fut si » long-temps le gage de la victoire. » Le baron de Vitrolles, commissaire du roi, fut la seule personne arrêtée à cette époque, à Toulouse. Le général Delaborde le fit conduire à Paris, où il fut bientôt remis en liberté, par les ordres de Fouché, ministre de la police. Nommé gouverneur des divisions de l'Ouest, chambellan et pair de France, le 2 juin 1815, le général Delaborde fut destitué à la seconde rentrée du roi, et le nom *Laborde* ayant été porté sur la première liste de ceux qui, selon l'ordonnance du 24 juillet, devaient être poursuivis criminellement, il fut mis en jugement par contumace dans le mois de septembre 1816, devant le deuxième conseil de guerre séant à Paris. Ce tribunal militaire déclara ne pouvoir porter de jugement, vu que le nom *Laborde* compris dans l'ordonnance précitée, n'était pas celui du général Delaborde. Cette cause n'a plus été rappelée depuis, et M. Delaborde vit tranquille aujourd'hui dans la retraite qu'il s'est choisie.

DE LABORDE, *voyez* LABORDE.

DELACARRIÈRE, député du département du Morbihan au conseil des cinq-cents, en mars 1797. Il se dévoua au parti clichien, et seconda toutes les mesures qui tendaient au renversement de la république. A l'époque du 18 fructidor, il fut compris au nombre des députés qui devaient être exilés; mais il eut le bonheur de se soustraire à la déportation par la fuite, et se retira à Altona. Il y publia, le 1er septembre 1799, une protestation contre tout ce qui s'était fait en France, depuis sa sortie du conseil des cinq-cents; et fit imprimer ensuite un écrit sur le 18 fructidor, intitulé: *Mémoire faisant suite à ceux de Carnot et de Ramel.* Ce pamphlet véhément, dans lequel il attaquait sans mesure ni justice plusieurs personnes estimables, fut blâmé dans son parti même. En avril 1800, Delacarrière rentra en France; mais bientôt, accusé d'intelligence avec les Chouans, il fut arrêté par la police et long-temps détenu à Sainte-Pélagie.

DELACROIX (N.), né en 1789, membre de l'académie des sciences, lettres et arts de Grenoble. Député du département de la Drôme à la chambre des représentans, pendant les *cent jours*, M. Delacroix fit partie, comme secrétaire d'âge, du bureau provisoire de la chambre à l'ouverture de la session. Dans la discussion de la déclaration des droits, il fut décrété, sur sa proposition, que la loi ne reconnaissait ni vœux perpétuels ni ordres monastiques; il avait expliqué que sa proposition ne comprenait pas les ordres religieux attachés aux établissemens de bienfaisance. La discussion du projet de constitution lui

fournit l'occasion de demander que l'on consacrât de plus en plus la liberté des cultes, et que l'on statuât sur les formes à suivre par les particuliers, pour traduire en jugement les fonctionnaires publics dont ils auraient à se plaindre. M. Delacroix a publié, en 1817, in-8°, *Essai* sur la statique, l'histoire et les antiquités du département de la Drôme, ouvrage *mentionné honorablement* au concours ouvert en 1818 par l'académie des sciences de l'institut, et plus récemment par l'académie des inscriptions et belles-lettres. Il est aujourd'hui avoué près les tribunaux de Valence.

DELACROIX (Jacques-Vincent), né à Paris le 10 mai 1743, fut élevé à Troyes, où son père occupait la place de conseiller du roi et d'officier des eaux-et-forêts. C'est dans cette ville qu'il fit ses premières études chez les pères de l'Oratoire. Il n'avait pas encore vingt ans qu'il avait déjà publié un roman en 2 volumes sous le titre de *Mémoires du chevalier de Gonthieu*, et une imitation des *Lettres persanes* intitulée *Lettres d'Aphy à Zurac*. Il se fit recevoir avocat; mais la suppression de l'ancien parlement, que le chancelier Maupeou recomposa à sa manière, frappa le barreau de stérilité, et M. Delacroix rentra dans la carrière littéraire. De concert avec deux de ses amis, il fit revivre le *Spectateur français*, que Marivaux avait abandonné. Il perdit, après la publication des premiers cahiers, ses deux collaborateurs, et soutint seul ce recueil pendant assez long-temps; il dut à ce travail littéraire la première cause judiciaire qui lui ait été confiée. Linguet venait de publier un Mémoire très-remarquable en faveur du comte de Morangiers contre la famille Véron. M. Delacroix fut chargé par cette famille de répondre au terrible Mémoire de son adversaire, ce que M. Delacroix fit avec plus de talent que de bonheur pour ses cliens. La célébrité que l'auteur du *Spectateur français* venait d'acquérir comme avocat lui attira un si grand nombre d'affaires qu'il fut obligé d'abandonner la rédaction du *Spectateur*. Les Mémoires qu'il rédigea pour la marquise de Gouy, pour la Rosière de Salency, pour la marquise de Cabris, sœur du comte de Mirabeau; pour les jurandes, enfin pour le malheureux Abatucci, condamné aux galères, et qu'il rendit à l'honneur, élevèrent M. Delacroix au rang des jurisconsultes qui faisaient le plus d'honneur au barreau français : Voltaire le félicita plusieurs fois des succès qu'il avait obtenus. La torture n'était point encore abolie. Les mêmes prisons renfermaient les criminels et les débiteurs insolvables; les accusés étaient jugés, condamnés, sans avoir été défendus, et d'après une instruction secrète. Le faux témoin qui voulait se rétracter courait le risque d'une condamnation capitale. M. Delacroix, dans les *Réflexions morales sur la civilisation*, osa élever la voix contre des abus aussi révoltans. Les éloges que le *Journal de Paris* donna à ses réclamations, attirèrent aux rédacteurs une forte censure de la part des magistrats; mais la

cause défendue par M. Delacroix triompha bientôt, et il fut plus particulièrement dédommagé de quelques persécutions par le *prix d'utilité* que l'académie française décerna, en 1787, à son ouvrage. La révolution ouvrit un nouveau champ au zèle et au patriotisme de M. Delacroix. Tous les esprits étaient tournés vers les grandes idées publiques, ce qui fit créer dans le *lycée* (aujourd'hui l'*athénée de Paris*), une chaire de *droit public* à laquelle M. Delacroix fut appelé. Le nouveau professeur se sentit d'abord intimidé par la grande réputation et les talens supérieurs de ses collègues : Laharpe, Garat, Fourcroy, etc., attiraient une foule d'auditeurs. Il n'avait point de matériaux disposés; il craignait de paraître lourd et ennuyeux en se rendant l'écho des Grotius, des Puffendorff, des Machiavel, des Burlamachi, des Filiangieri. Pour surmonter cette difficulté, et donner plus d'intérêt à ses discours, il imagina de présenter le *Tableau des constitutions de l'Europe*, qui fut imprimé en 6 volumes, et eut trois éditions. Ses principes modérés le portèrent, lors du procès du roi, à adresser aux membres de la convention nationale plusieurs Mémoires dans lesquels il s'efforçait de prouver que ce prince ne devait pas être mis en jugement, ou que, dans le cas contraire, il devait être jugé par les tribunaux, selon les lois, et non par une assemblée législative. Ces opinions, qu'il reproduisit dans les numéros du *Spectateur français*, le firent incarcérer et traduire au tribunal révolutionnaire. Il fut défendu par Tronçon-Ducoudray, et, contre son attente, acquitté. Peu de temps après, il passa en qualité de juge au tribunal civil de Versailles. Sous le consulat, M. Delacroix publia un ouvrage: *le Danger des souvenirs*, que des allusions au procès du roi fit défendre momentanément. Deux autres ouvrages, étrangers à la politique, eurent un sort plus heureux : le premier, *Réflexions morales sur les délits publics et privés*, est devenu classique; l'autre, l'*Instituteur français*, rappelle assez la manière de J. J. Rousseau, par la bonté des principes et le ton paternel du maître envers ses disciples. L'auteur donna encore pour l'instruction de la jeunesse, un *Tableau moral et politique de l'histoire de France depuis Clovis jusqu'au siècle de Louis XIV*, en 3 volumes. Après la première restauration, M. Delacroix publia le *Spectateur français sous le gouvernement républicain*, et, en 1816, le *Spectateur français sous le gouvernement royal*, ouvrages qui furent admis dans les bibliothèques publiques du royaume. Enfin il a donné plus récemment les *Méditations et souvenirs du Spectateur français*.

DELAGE, prêtre, était curé de Saint-Christoly-en-Blayois, lors de la convocation des états-généraux, où il siégea comme député de la sénéchaussée de Bordeaux. Il ne se réunit qu'un des derniers au tiers-état, vota constamment avec le côté droit de l'assemblée nationale, se refusa à la prestation du serment civique et religieux, et signa toutes les protestations du clergé contre le nouvel

ordre de choses. Rentré dans l'obscurité après la session de l'assemblée constituante, il n'a plus reparu sur la scène politique.

DELAHAYE (Jacques-Charles-Gabriel), député de la convention par le département de la Seine-Inférieure, membre du conseil des cinq-cents, etc., était avocat à l'époque de la révolution. Il en embrassa d'abord les principes avec un zèle assez marquant, pour se voir porté à la représentation nationale, en un temps où il fallait avoir donné des preuves d'un patriotisme bien ardent pour fixer les choix populaires. Il montra ensuite, pendant toute sa carrière politique, cette flexibilité de caractère qui permet de changer souvent d'opinions, et de soutenir tour à tour avec la même véhémence les partis les plus opposés. Lors du procès du roi, il proféra cette phrase remarquable au sujet de la première question : » Louis est-il coupable? Mettre en » question, dit-il, si Louis est » coupable, c'est mettre en question si nous le sommes nous-» mêmes. Je lis sur les murs de » Paris ces mots tracés du sang de » nos frères, Louis est coupable. » Oui!!! » Il vota ensuite la détention et le bannissement à la paix. Sur la question de l'appel au peuple, il s'exprima ainsi : » Ennemi des tyrans passés, pré-» sens et futurs, je crains d'en voir » sortir un des cendres de Louis » Capet..... Le peuple a été grand » et calme, il le sera. S'il sanction-» ne le jugement de son ennemi, » je ne crains pas la guerre civile; » le peuple sait connaître la vertu. » Je vote pour l'appel. » Après la défection de Dumouriez, M. Delahaye se porta, à la tribune nationale, accusateur du duc d'Orléans, qui, selon lui, aspirait à la royauté. Il se lia, à cette époque, avec les députés du parti de la Gironde; se réfugia, après la journée du 31 mai, dans le département du Calvados. De concert avec le général Félix de Wimpfen et les députés Buzot et Barbaroux, il fit les plus grands efforts pour y soulever la population entière contre la convention nationale. Décrété d'accusation par cette assemblée, le 30 octobre, il fut assez heureux pour se dérober par la fuite aux suites terribles de ce décret, et pour trouver un refuge parmi les Chouans. Accusé ensuite d'avoir pris parti parmi eux, et d'avoir porté les armes contre la république, il fut nominativement excepté du décret qui rappelait au sein de la convention les députés mis hors la loi. Mais, quoique le fait ait passé pour constant parmi ceux de ses collègues qui avaient été proscrits en même temps, il soutint qu'on avait pris un autre Delahaye pour lui, et obtint de nouveau sa rentrée dans cette assemblée où il avait prêté serment à la république. Élu député au conseil des cinq-cents, en 1794, par le département de l'Aisne, M. Delahaye se lia intimement avec le parti *Clichien*, dont les réunions se tenaient fréquemment dans sa maison, rue Neuve-des-Capucines. Là se concertaient toutes les mesures qui devaient amener progressivement la destruction des institutions populaires et le renversement de la république. A la constitution de l'an 3, dont on

venait de jurer le maintien, devait succéder un nouvel ordre de choses dont la chute du directoire allait avant tout préparer l'établissement; mais celui-ci, averti des dangers que courait la majorité de ses membres, prit l'initiative de l'attaque, et n'ayant pas plus de répugnance que ses ennemis pour les coups d'état, écrasa par celui du 18 fructidor tous ses adversaires, et usa sans modération de sa victoire. Le 19 juin, Delahaye, alors secrétaire de la chambre, avait eu, avec son collègue Malès, une vive discussion qui se termina par des voies de fait, au sein du conseil même. Soutenant ensuite le général Pichegru, qui avait oublié qu'il devait sa gloire aux triomphes des armées républicaines, et le général Willot, qui cherchait à faire oublier aux royalistes que c'était lui qui avait fait fusiller Chavette, M. Delahaye demanda que le premier fît au plus tôt son rapport sur une nouvelle organisation de la garde nationale, attendu les dispositions hostiles du directoire, et que le second fût chargé de suivre le fil de la conspiration ourdie par ce même directoire contre le corps législatif. Il demanda en outre que la commission du conseil des cinq-cents ne fût point dissoute, et bientôt après que la commission des inspecteurs de la salle restât en permanence. Le lendemain de la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), M. Delahaye fut un des premiers inscrits sur la liste de déportation; mais aussi heureux qu'habile en retraites, il se déroba encore par une prompte fuite à l'exil de Cayenne et aux déserts de Sinnamary. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799) il fut rappelé en France avec la plupart de ses collègues, par arrêté du 26 décembre; mais il préféra pendant plusieurs années le séjour chez l'étranger, et devint à Munster l'agent de la famille dont il avait condamné le chef. Rentré enfin en France, des correspondances suspectes à la police le firent arrêter, et il resta quelque temps prisonnier au Temple. Il reparut, en 1814, après le retour du roi, et sollicita la place de secrétaire rédacteur de la chambre des députés, place qu'il n'obtint point. Il eut ensuite un procès scandaleux à soutenir avec un ancien émigré, le baron d'Imbert, qui l'accusa d'escroquerie, et qui réclamait pour sa part une somme assez considérable. Mais le baron d'Imbert perdit son procès. M. Delahaye, qui, en 1793, avait accusé à la tribune le duc d'Orléans d'aspirer à la tyrannie, devint, en dernier lieu, membre du conseil de la veuve de ce prince, place qu'il occupa jusqu'à la mort de Mme la duchesse douairière d'*Orléans*, en 1821. Il a publié : 1° *Idées propres à fixer les bases de la perception d'un véritable impôt indirect sur les boissons*, 1814 in-8°; 2° *Observations sur les projets de loi et d'ordonnances relatifs au mode de perception des impôts sur les boisons par exercice*, in-8°. — Delahaye (Jean-Pierre-Guillaume), député de la Sarthe au conseil des anciens, en 1797, était absent par congé, à l'époque du 18 fructidor, mais écrivit une lettre de félicitations au conseil sur cette journée. Élu par le mê-

me département à la chambre de 1815, il s'y fit peu remarquer. — Delahaye (Claude-Augustin), exerçait à Paris la profession d'avocat. Il fut élu par le sénat, en 1809, membre du corps législatif pour le département du Loiret. Réélu membre de la chambre des représentans, en 1814, il y parla sur différens objets d'administration intérieure; vota pour l'adoption du projet de loi sur les douanes, et pour la loi qui augmentait les droits sur l'importation des fers étrangers, si favorable, selon lui, aux usines et aux forges nationales. Il a publié : 1° *Études du code Napoléon, considéré particulièrement en ce qui concerne les tutelles et curatelles*, 1810, in-8°; 2° *Vers pour la naissance du Roi de Rome* (*dans les hommages poétiques.*)—Un autre Delahaye, avocat, a publié : 1° *Fragmens d'un ouvrage sur la conscription*, 1814, in-8°; 2° *Mémoires sur la conscription militaire de France*, 1815, in-8°.

DELAITRE (N., baron), député au corps législatif, préfet, et commandant de la légion-d'honneur. Après la journée du 18 brumaire, il fut nommé préfet du département de la Charente, et, en mars 1802, appelé au tribunat, en remplacement du premier cinquième éliminé. Élu secrétaire du tribunat, en 1703, il passa l'année suivante à la commission administrative, et vota au mois de mai de la même année pour que Napoléon Bonaparte fût déclaré empereur héréditaire. Il passa ensuite à la préfecture du département d'Eure-et-Loir, et à celle de Seine-et-Oise, en janvier 1814. Maintenu dans ce poste, lors de la rentrée des *Bourbon*, par ordonnance du 14 juillet, il le conserva encore pendant les *cent jours*, et fut député du département d'Eure-et-Loir, à la chambre des représentans, en 1814. Il obtint également les suffrages du collége électoral de la Seine-Inférieure, pour la chambre de 1815; mais, à la seconde rentrée des *Bourbon*, il fut remplacé dans la préfecture de Versailles. En 1816, il obtint le titre de commandant de la légion-d'honneur.—Delaitre (Charles), né en 1776, suivit le général Bonaparte en Égypte, s'y distingua par sa bravoure, fut nommé major et ensuite colonel des Mamelucks. Officier de la légion-d'honneur, en 1806, il fut promu au grade de général de brigade en 1812, et fit en cette qualité la guerre de Russie, où il fut fait prisonnier. Revenu en France, après la restauration, il fut créé chevalier de St.-Louis, le 24 septembre 1814, et commandait l'année suivante les gardes nationales actives de la 2me division militaire.

DELALOT (Charles), né en 1772, à Châlons-sur-Marne, fils d'un conseiller-secrétaire du roi. A l'époque du 13 vendémiaire, M. Delalot fut un des principaux auteurs de l'insurrection des sections de Paris, contre la convention nationale. Lorsque le général Menou fut envoyé par la convention pour dissoudre les sections insurgées, M. Delalot parvint à l'empêcher de faire usage de la force armée qu'il avait à sa disposition. Ce général, considéré comme traître, fut mis en juge-

ment. Quant à M. Delalot, condamné à mort, il s'évada, et fit par la suite annuler sa procédure. Depuis il a travaillé quelque temps à la rédaction du *Journal des Débats*, où ses articles étaient signés *Z*. Appelé par le département de la Marne à la chambre des députés, en 1820, il a constamment siégé à l'extrême droite, dont il a soutenu les opinions avec une véhémence qui doit le conduire à la fortune et aux dignités.

DELAMALLE (Gaspard Gilbert), ancien avocat au parlement de Paris, bâtonnier de son ordre, conseiller titulaire de l'université, conseiller-d'état, chevalier de la légion-d'honneur, est né à Paris, le 25 octobre 1752. Destiné au barreau dès sa tendre jeunesse, il fut élevé avec soin, par son père, homme instruit qui exerçait avec distinction l'art de la chirurgie, à Paris. Reçu avocat, le jeune Delamalle établit bientôt sa réputation. Une des premières causes qui lui fournit l'occasion de développer ses talens oratoires, fut celle de la marquise de Mirabeau, mère du Démosthènes français, et femme de l'économiste, alors célèbre, qui prenait fastueusement le titre d'*Ami des hommes*, mais qui, fléau de sa famille, usait de son crédit auprès du ministère pour obtenir d'une autorité, à cet égard si complaisante, l'effrayante série de lettres de cachet, dont il frappait tour à tour sa femme et ses enfans. M. Delamalle gagna la cause de sa cliente, qui fut séparée de corps et de biens de son tyran domestique. Il signala depuis son éloquence dans la plaidoirie de différentes causes plus ou moins importantes, fut choisi bâtonnier de l'ordre des avocats, et jouissait, à l'époque de la révolution, d'une haute renommée de talens et de probité. Il ne prit aucune part aux événemens politiques de cette époque orageuse, où l'on vit paraître sur la scène tant d'avocats, ses confrères; et M. Delamalle traversa la révolution sans causer ni éprouver de malheur. Ce ne fut qu'après la journée du 18 brumaire, que la création d'un nouvel ordre judiciaire le fit reparaître avec éclat. Il fut d'abord appelé, par Napoléon, aux fonctions de conseiller à vie de l'université impériale, lors de la création de cet établissement, en 1800; il fut ensuite nommé conseiller-d'état (section de la législation) le 2 juillet 1811, et se vit combler de biens et d'honneurs. M. Delamalle donna, le 11 avril 1814, comme conseiller-d'état, son adhésion à la déchéance de Napoléon. Il fut fait conseiller-d'état par le roi, le 29 juin, même année, et conseiller au conseil royal de l'instruction publique, le 17 février 1815. Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il redevint conseiller titulaire de l'université impériale, par décret du 31 mars, et prêta de nouveau, en cette qualité, serment à l'empereur. Au retour du roi, S. M. le nomma itérativement conseiller-d'état au comité contentieux; et c'est alors qu'il se chargea, en janvier 1817, de la tâche pénible de défendre le projet de loi sur la suspension de la liberté individuelle, projet conçu et exécuté pendant le ministère de M. Decazes.

On a de M. Delamalle les ouvrages suivans : *Eloge de Suger*, 1780, in-8°; *Considérations sur le projet de faire juger les procès sur le rapport dans les tribunaux civils*, 1800, in-8°; *Essai d'institutions oratoires à l'usage de ceux qui se destinent au barreau*, 1816, 2 vol. — DELAMALLE, fils aîné du précédent, fut nommé, par Napoléon, auditeur au conseil-d'état, en 1807; commissaire-général de police à Livourne, le 9 octobre 1810; et préfet du département des Pyrénées-Orientales, en 1813. Il fut chargé, en décembre 1814, d'accompagner le sénateur Monge dans la 25me division militaire, à Liége, pour y prendre les mesures extraordinaires de salut public jugées nécessaires à cette époque. Il est mort au retour de cette mission. — DELAMALLE (Charles), fils cadet du précédent, a été nommé, par le roi, en 1816, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine. Il avait fait imprimer, pendant les *cent jours*, une opinion contre l'acte additionnel.

DELAMARCHE (C. F.), embrassa d'abord la profession d'avocat qu'il quitta pour celle de libraire, à Paris. Il a publié les ouvrages suivans : *Nouvel Atlas portatif de la géographie ancienne*, 1790, in-4°, orné de 17 cartes; *Atlas élémentaire composé de 33 cartes*, 1816, in-4°, 4me édition; *Recherches historiques sur le gouvernement politique, civil et militaire des Romains*, 1816 in-8°; *Extrait de la correspondance entre le sieur Klostermann, ancien libraire à Saint-Pétersbourg, et moi soussigné*, 1815, in-8°; *Revue chronologique et apologétique de la correspondance entre les sieurs F. Klostermann, ancien libraire à Saint-Pétersbourg, et C. F. Delamarche*, 1816, in-8°.

DELAMARRE (ANTOINE), élu député par le département de l'Oise à la convention nationale, siégea successivement ensuite au conseil des cinq-cents, à celui des anciens et au corps législatif. Lors du procès de Louis XVI, il vota pour que le jugement à intervenir fût soumis à la sanction du peuple réuni en assemblée primaire, déclarant qu'en qualité de juge, il trouvait ce prince digne de la peine de mort, mais que, législateur, il votait sa détention et son bannissement six mois après la paix. M. Delamarre fut au nombre des courageux députés qui protestèrent contre les attentats des journées du 31 mai, 1er et 2 de juin 1793, et qui furent décrétés d'arrestation le 3 octobre. Il partagea avec eux leur honorable captivité, qui se prolongea au-delà d'une année. Rentré dans le sein de la convention, il fut envoyé dans les départemens du Nord, en 1795. Ami d'une sage liberté, il se prononça toujours avec énergie contre ceux qui, pendant le règne de la terreur, avaient déshonoré cette cause sacrée par d'indignes excès, et il provoqua l'arrestation de plusieurs hommes coupables. Il passa la même année au conseil des cinq-cents, en sortit au mois de mai 1797, fut réélu en mars 1798 à celui des anciens, et, en décembre 1799, au corps législatif, d'où il sortit en 1803. Nommé

conseiller de préfecture dans le département de l'Oise, il donna sa démission en 1816, et vit depuis dans une honorable retraite, à Gennevilliers, entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens.

DELAMARRE (L'ABBÉ), émigré, fut cité souvent dans les journaux français comme le correspondant des royalistes de l'intérieur. Dans les papiers saisis à Bareuth, l'abbé Delamarre se trouvait aussi désigné comme un agent actif de la contre-révolution. Retiré en Angleterre, il n'en fut pas moins attaqué par quelques personnes du parti même auquel il s'était dévoué. Il se défendit avec chaleur, et fit imprimer, pour sa justification, à Londres, en 1805, un mémoire dans lequel il divulguait certains faits peu honorables, et dont la publication déplut surtout au ministère anglais. La vengeance fut prompte. Frappé par l'*alien bill*, l'abbé Delamarre fut déporté dans le nord de l'Allemagne, et il lui fut défendu de revenir en Angleterre.

DELAMARRE, député du département de la Seine-Inférieure à la chambre de 1815, vota avec la majorité de cette assemblée si déplorablement fameuse. Le 1er décembre de la même année, il fit un rapport sur le projet de loi relatif aux tribunaux d'exception ou juridictions prevôtales. « Dans » les temps ordinaires, dit-il, les » lois et les tribunaux ordinai- » res organisés d'après la consti- » tution suffisent; mais, après » l'horrible tourmente que la Fran- » ce vient d'éprouver, lorsque l'ou- » bli généreux qu'a solennelle- » ment promis le meilleur des rois » ne peut faire taire les cris sédi- » cieux de quelques malveillans, » on est forcé de recourir à ces me- » sures extraordinaires. La loi qui » nous est proposée n'est que tem- » poraire; elle doit cesser de droit » après la session de 1817. Puisse » le retour à l'ordre en hâter le » moment! Puissent tous les Fran- » çais être bien convaincus que le » temps des révolutions est pas- » sé! » M. Delamarre fut un des commissaires chargés d'examiner la proposition de M. de Kergolay, sur la responsabilité des ministres; mais la dissolution de la chambre introuvable prévint toute discussion sur cette importante question constitutionnelle. Dans les diverses assemblées qui ont annuellement succédé à celle de 1815, on a encore souvent parlé de la responsabilité des ministres, dont le principe est solennellement consacré par la charte, mais on n'a point pu s'accorder sur le mode d'application. M. Delamarre, en publiant le discours qu'il avait préparé à ce sujet, lorsque ses succès oratoires à la bribune furent si brusquement interrompus, est peut-être destiné à obtenir un jour de quelque assemblée future une loi précise sur la manière de procéder contre de hauts fonctionnaires prévaricateurs. Sans cette loi, jusqu'ici constamment repoussée par les majorités ministérielles, le gouvernement représentatif manquera toujours d'une de ses plus essentielles garanties. Honneur à celui qui la lui assurera!

DELAMBRE (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, CHEVALIER), un des

Mr. Delambre.

Fremy del et Sculp.

plus laborieux, des plus savans et des plus célèbres astronomes, est né le 19 septembre 1749, à Amiens, où il fit ses études avec la plus grande distinction. Il eut pour professeur l'abbé Delille, qu'il retrouva plus tard à l'institut et au collége de France. De là vint cette intimité qui n'a cessé qu'à la mort du Virgile français. En sortant du collége du Plessis, où il avait été envoyé pour terminer ses études, il les recommença seul et les poussa fort loin. Il se rendit la langue d'Homère si familière, qu'il est considéré comme un de nos meilleurs hellénistes. Il apprit la plupart des langues vivantes, et lut tous les chefs-d'œuvre qu'elles nous offrent; il se livra seul, avec autant de plaisir que de succès, à l'étude des mathématiques. Il avait déjà acquis une connaissance parfaite des littératures modernes, et de tout ce qui nous reste des anciens, quand, à l'âge de 36 ans, il commença à s'occuper d'astronomie. C'est après avoir commenté les ouvrages de Lalande qu'il se présenta au cours du collége de France, où il devint tout à la fois l'élève et l'ami de Lalande, qui disait avec orgueil que M. Delambre était son meilleur ouvrage. Aussitôt qu'Herschell eut fait connaître sa découverte d'Uranus, les astronomes s'empressèrent d'observer cette nouvelle planète; M. Delambre la suivit avec une grande assiduité. Quoiqu'elle n'eût parcouru qu'un petit arc de son orbite au bout de 8 ans, puisqu'elle en emploie plus de 80 à faire sa révolution entière, il parvint cependant à construire des tables qui ont été couronnées en 1790, et qui ont servi jusqu'à présent à tous les calculateurs d'éphémérides. Ces tables, celles de Jupiter et de Saturne, plusieurs mémoires présentés à l'académie des sciences, et un immense travail sur les satellites de Jupiter, lui ouvrirent les portes de cette société illustre, où il fut reçu, en février 1792, à l'unanimité des suffrages. Il y avait déjà quelques mois que M. Delambre était de l'académie des sciences, quand ses tables des satellites de Jupiter furent couronnées. Dans cette même année 1792, il fut chargé avec Méchain de la mesure de la méridienne de France, qui n'a été terminée qu'en 1799. Les opérations géodésiques et astronomiques de la partie boréale, à partir de Dunkerque, ont été exécutées par M. Delambre et continuées par Méchain jusqu'à Barcelonne. M. Delambre a depuis mesuré, par des procédés nouveaux et avec une grande précision, deux bases de 6000 toises, près de Melun et de Perpignan. Les élémens et les résultats de cette grande opération se trouvent dans la *Base du système métrique*, ouvrage entièrement rédigé par M. Delambre, et qui a été couronné en 1810 sur le rapport de la classe des sciences, à l'occasion des prix décennaux. Il a fallu la courageuse et infatigable persévérance de M. Delambre pour commencer et achever la plus vaste entreprise de ce genre, au milieu de la tourmente révolutionnaire qui présentait des obstacles toujours renaissans. Il raconte, dans le discours préliminaire de la Base du

système métrique, les dangers qu'il a courus, et les contrariétés de tout genre qui ont retardé jusqu'en 1799 la fin de cette opération. On verra qu'il fut destitué en 1793 par le comité de salut public, qui voulait que les missions ne fussent données qu'*à des hommes dignes de confiance par leurs vertus républicaines et leur haine pour les rois;* et qu'il fut rappelé en 1795 par l'autorité même qui l'avait fait destituer. C'est pendant cette interruption que M. Delambre reprit la revue du ciel étoilé, à laquelle il s'était déjà livré pendant plusieurs années dans son observatoire de la rue de Paradis. M. Delambre fut nommé membre du bureau des longitudes, à la création en 1795, et quelques mois après à la classe des sciences de l'institut. Nommé inspecteur-général des études en 1802, il organisa le lycée de Moulins; et il venait de former celui de Lyon quand il apprit, en 1803, que la classe des sciences l'avait choisi pour secrétaire perpétuel. Il abandonna alors les fonctions d'inspecteur-général, et il rentra dans l'instruction publique, quand il apprit par le *Moniteur*, en 1808, qu'il était nommé trésorier de l'université. Cette place ayant été supprimée en 1814, il devint membre du conseil royal de l'instruction publique, qui fut remplacé en 1815 par la commission d'instruction publique. M. Delambre avait publié des tables du soleil en 1792; mais leur importance le détermina à continuer les observations de cet astre, et il donna en 1806 de nouvelles tables qui servent de fondement à tous les calculs astronomiques. Il reprit aussi son premier travail sur les satellites de Jupiter, y ajouta les observations faites depuis, et construisit de nouvelles tables qui ont paru en 1817. Toutes les tables de M. Delambre, depuis leur première publication, ont servi aux calculs des éphémérides de tous les pays de l'Europe. Dans ses divers travaux, M. Delambre avait eu à traiter un grand nombre de questions : il avait fait connaître des formules qui ne laissaient rien à désirer, et qui ont été généralement adoptées. Appelé au collége de France, en 1807, pour remplacer Lalande, son ancien maître, il fut ramené à l'examen général de toutes les questions d'astronomie théorique et pratique, et naturellement conduit à publier son grand et important traité d'astronomie. Après avoir consacré les premières années de sa carrière astronomique au travail pénible des observations et à la construction des tables du soleil, de Saturne, d'Uranus, de Jupiter et de ses satellites, M. Delambre a entrepris l'histoire de la science qu'il avait enrichie par tant de travaux. Dans ces différentes parties qui ont paru et qui sont traitées avec autant d'habileté que d'impartialité, on retrouve le grand astronome et le sincère ami de la vérité. Comme secrétaire perpétuel, M. Delambre a déjà fait beaucoup d'éloges remarquables par un esprit de justice et de modération, et par un style d'une élégante simplicité : on y trouve l'histoire bienveillante de l'homme, et une connaissance exacte de ses tra-

vaux. M. Delambre a été membre de la légion-d'honneur à la création, et nommé officier en 1821. Il a reçu deux diplômes de chevalier; le second était accompagné d'une dotation de 2000 francs, qui a été réduite au quart. En 1817, il a été nommé chevalier de Saint-Michel. Les ouvrages de M. Delambre sont : 1° *Tables de Jupiter et de Saturne*, 1 vol. in-4°, 1789. Ces Tables devaient faire partie d'un volume de savans étrangers qui n'a pas été terminé: ces Tables seules ont paru; 2° *Tables du Soleil, de Jupiter, de Saturne, d'Uranus et des satellites de Jupiter*, 1792, insérées dans l'astronomie de Lalande; 3° *Tables trigonométriques, suivant le système décimal*, par Borda, terminées par M. Delambre, 1 vol. in-4°, 1804; 4° *Méthodes analytiques pour la détermination d'un arc du méridien*, 1 vol. in-4°, 1799; 5° *Base du système métrique, ou mesure de l'arc du méridien de Dunkerque à Barcelonne*, 3 vol. in-4°, 1806-1814, formant suite aux mémoires de l'institut; 6° *Nouvelles Tables du soleil*, in-4°, 1806; 7° *Rapport historique sur les progrès des sciences mathématiques, depuis l'an* 1789, lu au conseil-d'état le 6 février 1808, in-4°, 1810; 8° *Abrégé d'astronomie*, 1 vol. in-8°, 1813; 9° *Traité d'astronomie théorique et pratique*, 3 vol. in-4°, 1814; 10° *Nouvelles Tables des satellites de Jupiter*, 1 vol. in-4°, 1817; 11° *Histoire de l'Astronomie ancienne*, 2 vol. in-4°, 1817; 12° *Histoire de l'Astronomie du moyen âge*, 1 vol. in-4°, 1819; 13° *Histoire de l'Astronomie moderne*, 2 vol. in-4°, 1821; 14° *Histoire de l'Astronomie du* 18e *siècle*, 2 vol. in-4° : le manuscrit est terminé, l'impression va commencer; 15° l'*Histoire de l'Académie des sciences*, pour 20 ans : voyez les *Mémoires de l'institut*; 16° beaucoup de *mémoires* insérés dans *la Connaissance des temps*, depuis 1788 jusqu'en 1823.

DELANDINE (Antoine-François), député du tiers-état de la province du Forez aux états-généraux, bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de plusieurs académies, et chevalier de la légion-d'honneur, naquit à Lyon en 1756. Il exerçait avec distinction la profession d'avocat dans cette ville à l'époque de la révolution, et s'était déjà fait connaître avantageusement par plusieurs ouvrages littéraires. Ses premiers essais lui firent remporter divers prix à l'académie lyonnaise, dont il devint membre; et un ouvrage intitulé : *l'Enfer des peuples anciens, ou Histoire des dieux de l'enfer*, le fit admettre comme membre honoraire dans la société royale des antiquaires de Londres. Il publia, en 1788, une *Histoire des anciens états-généraux*, qui fit assez de sensation, pour valoir à son auteur l'honneur de siéger à ceux qui furent convoqués l'année suivante, et qui prirent bientôt la dénomination, plus conforme à l'esprit du temps, d'*assemblée nationale*. Delandine y conserva une certaine indépendance d'opinions, sans se dévouer entièrement au parti exclusif qui siégeait au côté droit. Il combattit souvent les mesures populaires décrétées par le côté opposé; mais eut rarement l'avantage de ramener à

son avis la majorité de l'assemblée. Lors des débats sur le projet de la déclaration des droits de l'homme, il prétendit qu'elle devait être placée à la suite de la constitution, comme résultat; et non la précéder, comme principe. Le 1er août 1790, il proposa, pour combler le déficit de 56,000,000 qui, selon M. Necker, existait entre les dépenses et les recettes de l'état, d'employer, à cet effet, le revenu des bénéfices ecclésiastiques qui entraient annuellement dans la caisse des économats; ressource qui parut insuffisante. Dans la question du *veto* royal, il se prononça contre le *veto absolu*, qu'il croyait dangereux pour le monarque même, et vota pour le *veto suspensif*. Il fit imprimer deux discours, dans lesquels il demandait qu'on exceptât de la vente des biens nationaux les patronages laïcs et les prébendes familières, dont les revenus devaient offrir aux parens des fondateurs, des ressources pour l'éducation de leurs enfans. Il demanda aussi la conservation de plusieurs offices ministériels, dont la suppression pouvait plonger une foule de familles dans l'indigence. Il fit sentir la nécessité d'une meilleure organisation des municipalités des villes, et demanda la séparation des pays agricoles qui les environnent, de l'administration des grandes cités. Ce fut encore lui qui présenta, et qui fit adopter, la plupart des projets qui servirent de base à la législation des mines. Il s'opposa à l'émission des assignats, et fit imprimer trois discours pour combattre cette mesure, et pour défendre un autre plan, présenté par le ministère, d'après lequel la dette publique devait être liquidée par des quittances, projet qui fut rejeté. A l'époque de la fuite du roi, lorsque ce prince fut ramené de Varennes à Paris, Delandine fut le seul qui parla en faveur des trois gardes-du-corps qui avaient accompagné le monarque, et qui étaient revenus enchaînés sur le siége de la voiture. Il dit qu'ils n'avaient pu, sans trahir leurs sermens et leurs devoirs, refuser de suivre le roi; et cette fois Delandine fut assez heureux pour gagner la cause qu'il avait énergiquement plaidée. Les trois gardes-du-corps furent remis en liberté. Il obtint aussi l'élargissement de plusieurs de ses compatriotes lyonnais, accusés de conspiration, et détenus dans les prisons de l'Abbaye; sans lui, ils auraient sans doute partagé le sort des autres prisonniers envoyés à Orléans, pour y être jugés par la haute-cour, et qui devinrent les victimes des fureurs d'un peuple alors violemment excité au crime par tant de faux amis de la liberté. Pendant la discussion qui eut lieu peu de temps après dans l'assemblée nationale, sur l'inviolabilité du roi, Delandine ne parut pas à la tribune; mais il fit imprimer et répandre son opinion en faveur de cette inviolabilité; protesta, le 4 juillet 1791, contre la détention du monarque, et porta cette protestation aux comités des rapports et recherches réunis, en y joignant la déclaration que si Louis XVI n'était remis en liberté, et rétabli dans ses droits, il quitterait l'assemblée avec deux cents de ses

collègues, qu'il se faisait fort d'emmener avec lui. Cette menace n'eut cependant point d'effet. Il réclama publiquement, quelques jours après, contre l'insertion de son nom sur la liste des membres du *club monarchique*, en déclarant que, jaloux de conserver son indépendance, et une liberté entière d'opinions, il ne ferait pas plus partie du club monarchique que de celui des jacobins. Revenu à Lyon après la clôture de l'assemblée constituante, il y fut mal accueilli par le parti dominant à cette époque : expulsé du logement qu'il occupait à l'hôtel-de-ville, ses meubles furent brisés par le peuple, et sa personne même courut assez de dangers pour le porter à se sauver de cette ville, et à chercher un asyle obscur dans les montagnes du Forez. Il y fut découvert au milieu de l'hiver de 1793. Arrêté, et successivement incarcéré dans les diverses maisons d'arrêt de la ville de Lyon, il ne dut son salut qu'à la journée du 9 thermidor. Remis en liberté, il publia le *Tableau des prisons de Lyon*, ouvrage qui eut plusieurs éditions, et dans lequel les souffrances que l'auteur et ses compagnons d'infortune avaient subies pendant le règne affreux de la terreur, sont retracées dans leurs plus douloureux détails. M. Delandine ne remplit aucune fonction publique sous le directoire, le consulat et le règne de Napoléon. Se livrant en entier à la littérature, il publia, en 1804, la 8me édition du *Dictionnaire Historique des hommes célèbres, de Chaudon*, qu'il augmenta de 4 volumes. On pourrait desirer plus d'impartialité dans la rédaction de certains articles; mais le cœur aigri par d'injustes persécutions et une longue infortune, l'auteur n'a pu perdre de vue ses propres malheurs, ni sacrifier toujours ses ressentimens particuliers. L'inflexible équité qu'on a droit d'exiger de l'historien, dicte rarement les jugemens que porte sur ses contemporains un homme violemment froissé par plusieurs d'entre eux. Outre les ouvrages précités, Delandine a encore publié : *Éloge de Philippe, duc d'Orléans*, 1778, in-8°; *Dissertation Historique sur une statue de Mars trouvée à Lyon*, 1780, in-8°; *Observations sur une statue antique, découverte en Normandie*, in-4°; *Hommage à la mémoire de l'abbé Bourdelin*, 1785, in-8°; *de la Milice et Garde bourgeoise de Lyon*, 1786, in-4°; *Couronnes académiques* ou *Recueil des prix proposés par les sociétés savantes*, 1787, 2 vol. in-8°; *le Conservateur, ou Bibliothèque choisie de littérature, de morale et d'histoire*, 1787, 4 vol. in-12; *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, 1812, 3 vol. in 8°; *Mémoires bibliographiques et littéraires*, 1816, in-8°. L'empereur d'Autriche avait envoyé à M. Delandine la grande médaille de l'ordre civil, et le roi lui avait accordé des lettres de noblesse en 1815, et la décoration de la légion-d'honneur. Il mourut le 5 mai 1820.

DELANDINE DE SAINT-ESPRIT, fils du précédent, après avoir servi la cause royale sous le titre de commissaire extraordinaire du roi, a été autorisé à joindre à son nom de famille celui de *Saint-Esprit*, en mémoire de ce

qu'il s'était trouvé à la suite du duc d'Angoulême, pendant les *cent jours*, au pont Saint-Esprit. On a de lui : 1° *le Panache d'Henri IV, ou les Phalanges royales en* 1813, 2 vol. in-8°, 1817; 2° *la Vie du duc de Berri*, in-8°, 1820.

DELANGEAC, poète agréable, fut en sa première jeunesse employé dans la diplomatie, et successivement envoyé comme secrétaire de légation à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Lors de la révolte du Cosaque Pugatscheff contre Cathérine II, M. Delangeac fut chargé par le gouvernement français d'une mission secrète à Moscou. Se livrant ensuite entièrement à la littérature, il publia un grand nombre de vers faciles et un poëme sur Christophe Colomb, qui remporta le prix à l'académie de Marseille. Dans un voyage qu'il fit en Italie, il adressa de Mantoue, au poète Delille, une branche de laurier cueillie sur le tombeau de Virgile, et accompagnée d'une pièce de vers qui eut un grand succès de société. Son principal ouvrage, auquel il a long-temps travaillé, est une traduction des Bucoliques de Virgile qui mérita l'estime des amateurs des deux littératures. C'est, il est vrai, plutôt une imitation qu'une traduction. Peu fidèle au texte, M. Delangeac paraphrase plus qu'il ne traduit. C'est la grâce de l'original qu'il cherche surtout à rendre par des équivalens. Il y réussit quelquefois, mais ses succès sont achetés par des sacrifices, et le gain ne compense pas toujours la perte. Les églogues de M. Delangeac sont faites d'après Virgile, mais ce ne sont pas les églogues de Virgile. Il attaque rarement la difficulté. La tourner est sa tactique; ce n'est pas la même chose que de la surmonter. Le travail de cet agréable versificateur se fait lire avec plaisir; mais ce n'est, à proprement dire, ni un ouvrage original ni une traduction. A l'époque du 13 vendémiaire (10 octobre 1795), M. Delangeac reparut sur la scène politique, et prit une part active aux débats qui s'étaient élevés entre les sections de Paris et la convention nationale. S'étant déclaré pour les premières, il fut décrété d'accusation; mais les poursuites dirigées contre lui n'eurent d'autre effet que celui de l'obliger à se cacher quelque temps. Attaché à M. de Fontanes par les liens d'une ancienne amitié, quand celui-ci fut nommé chef de l'instruction publique, M. Delangeac, qui lui servit long-temps de secrétaire intime, fut nommé conseiller de l'université, et, après la restauration, ses travaux littéraires obtinrent une récompense bien plus flatteuse encore, S. M. Louis XVIII créa M. Delangeac chevalier de St.-Louis.

DELAPASTURE (LE COMTE), député par le département de l'Eure à la chambre de 1815, il y vota constamment avec la majorité, et s'y montra un des champions les plus valeureux des prétentions renouvelées du clergé et de la noblesse féodale, *à qui on avait tout pris, et à qui il fallait tout rendre.* L'ordonnance du 5 septembre 1816 avait mis un terme aux travaux législatifs du comte Delapasture; mais il vient de nouveau d'être troublé dans sa

retraite par l'appel que les amis des ordres privilégiés ont fait à son zèle pour la défense ou le rétablissement de leurs anciennes prérogatives. Les électeurs du département de l'Eure, choisis eux-mêmes d'après le mode établi par la nouvelle loi d'élections, ont à leur tour fait choix de M. Delapasture pour leur représentant à la chambre *retrouvée*. Il y restera fidèle sans doute à ses anciens principes et à ses nouveaux commettans; mais jusqu'ici il n'a point trouvé nécessaire de développer à la tribune ses talens oratoires.

DELARBRE, botaniste, naquit à Clermont-Ferrand, en 1724. Le hasard l'avait placé dans un pays favorable aux recherches de sa science favorite, mais que le savant Tournefort avait déjà exploité. L'infatigable assiduité de Delarbre sut balancer ce désavantage, et s'il n'a pas enrichi la botanique des innovations qui illustrèrent les Linnée et les Jussieu, au moins lui est-on redevable de plusieurs vues neuves et d'un grand nombre de découvertes utiles. Il fit ses cours de médecine à Paris, où Bernard-de-Jussieu lui inspira le goût de la botanique; de retour dans sa patrie en 1749, il s'empressa d'utiliser ses connaissances en parcourant les montagnes d'Auvergne. Le Cantal, le Mont-d'Or, tapissés de plantes curieuses que ses compatriotes ne connaissaient qu'imparfaitement, attirèrent principalement son attention; il résolut d'en donner une nomenclature raisonnée, et publia sa *Flore d'Auvergne*. Ses savantes recherches s'étendirent sur les trois règnes: il établit, avec d'autres naturalistes, que l'Auvergne et ses environs avaient été bouleversés par les volcans; il démontra la variété et la formation des basaltes; enfin il donna la description des animaux de toute espèce qui habitent ces cantons. Tournefort ayant déjà recueilli et fait connaître toutes les plantes qui croissent dans ce pays, l'ouvrage de Delarbre, qui n'était qu'un simple catalogue, n'eut qu'un succès de nouveauté; les méthodes de Tournefort et de Linnée y étaient développées dans l'introduction, où il émit de nouvelles observations sur les familles naturelles de Jussieu. Mais, par la suite, dans une seconde édition de sa *Flore*, il présenta les plantes dans un ordre particulier, et y joignit une description de leurs caractères et de leurs espèces; son travail entièrement refait est regardé comme le plus complet que l'on possède sur les plantes indigènes des différens cantons de l'Auvergne. Delarbre, recommandable par ses profondes connaissances, joignait à de précieuses qualités une modestie rare et une douce philanthropie. Il fit partager à ses concitoyens les avantages de ses découvertes, en établissant à ses frais un jardin botanique, où il se plaisait à réunir ses élèves.

DELARUE (Isidore-Étienne, chevalier), né à la Charité-sur-Loire. Le département de la Nièvre le choisit, en 1795, pour député au conseil des cinq-cents. Lors des assemblées primaires, en 1797, il attaqua celles de son département, voulant faire changer la composition de leurs bu-

session de 1818 à 1819, il présenta aussi des développemens sur les relations commerciales de la métropole avec les colonies.

DELAUNAY (de l'Orne), né dans le département de l'Orne, en 1764. Il s'occupa de bonne heure de l'étude du droit, et fut, jeune encore, appelé par la confiance de ses concitoyens à des fonctions administratives et judiciaires. Sous le gouvernement impérial, il fut nommé successivement président du tribunal civil d'Alençon, de la cour d'appel de Caen, et ensuite de la cour de justice criminelle du département de l'Orne, fonctions qu'il a conservées jusqu'à la suppression de cette cour, en 1811. A cette époque, il fut nommé président de chambre à la cour *impériale* de Caen, et, en 1818, conseiller à la cour royale de Paris. Nommé membre de la chambre des députés depuis 1815, M. Delaunay s'est toujours montré l'ami de nos institutions et le protecteur de nos manufactures.

DELAUNAY - VICARDOIS (Jacques-Charles René), lieutenant-général, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, naquit en Normandie, en 1739. Entré fort jeune au service, il se retira en Lorraine avant la révolution, au commencement de laquelle il accepta le commandement d'un bataillon de volontaires. Il parvint rapidement au grade de général de division; et ayant obtenu une pension du gouvernement, il se retira dans ses foyers, et abandonna une seconde fois le métier des armes.

DELAUNAY (P. M.), chevalier de la légion-d'honneur, né à Angers, député à la convention nationale par le département de Maine-et-Loire, dont il était procureur-syndic, vota la réclusion et le bannissement de Louis XVI: ayant embrassé de bonne foi le parti républicain, il s'emporta souvent contre Marat, son collègue, l'accusant de viser à la dictature. Toutes ses actions firent croire à sa franchise, et il siégea par la suite au conseil des cinq-cents. Membre de plusieurs commissions chargées de présenter des rapports sur différens objets de sûreté générale et d'amélioration, il fit adopter plusieurs mesures contre les chefs des partis insurgés des royalistes et des jacobins, et particulièrement une loi pour la répression des délits de la presse. Il eut le bonheur d'échapper aux proscriptions à l'époque du 31 mai; et après le 18 fructidor, il fut nommé président du tribunal criminel du département de Maine-et-Loire. Lors de l'enlèvement du sénateur *Clément de Ris*, Delaunay fut désigné pour présider le tribunal spécial qui condamna à mort les accusés. Il fut depuis nommé membre de la légion-d'honneur et président de chambre à la cour royale d'Angers. Depuis le retour du roi, il vit retiré des affaires publiques.

DELAVIGNE (Jean-François-Casimir), jeune poète dramatique, est né vers 1794, au Havre (Seine-Inférieure). Dans le cours de ses études, il annonça un goût précoce pour la poésie, et fit paraître plusieurs morceaux remar-

quables dès l'âge de 17 ans. On a de lui : 1° *Un dithyrambe sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-4°; 2° *Charles XII à la Narva*, épisode épique, 1813, in-8°; 3° *Dithyrambe sur la mort de J. Delille*, 1815, in-4°; 4° *La découverte de la Vaccine*, poëme, 1815, in-4°; 5° *Épître sur les inconvéniens attachés à la culture des lettres*, 1817, in-8°; l'esprit, la grâce et l'enjouement caractérisent cette pièce, qui obtint un accessit au concours de l'académie française. 6° *Les trois Messéniennes* ou *Elégies sur les malheurs de la France*, 2me édition augmentée de deux *Elégies sur la vie et la mort de Jeanne d'Arc*, 1819. Les Messéniennes, digne hommage à nos guerriers trahis par la victoire, sont pleines de verve et de patriotisme. Les élégies sur Jeanne d'Arc, et particulièrement la seconde, décèlent la plus profonde sensibilité. Voici les deux dernières strophes de celle-ci :

Ainsi, dans l'âge des amours,
Finit ta chaste destinée,
Et tu péris abandonnée
Par ceux dont tu sauvas les jours.

Tu ne reverras plus tes riantes montagnes,
Le temple, le hameau, les champs de Vaucouleurs,
Et ta chaumière et tes compagnes,
Et ton père expirant sous le poids des douleurs.

7° *Les Vêpres Siciliennes*, tragédie en 5 actes, représentée sur le second Théâtre-Français, en 1819. Cette belle production dramatique, que son auteur, si jeune encore, destinait d'abord au premier théâtre, n'y ayant été reçue qu'à corrections, obtint un grand succès à l'Odéon. « A Paris et dans » plusieurs villes de province, dit » l'*Annuaire historique*, le parterre accueillit avec transport, et » fit répéter ces vers, où Lorédan » se plaignant à Monfort des mesures arbitraires dont il menace » de frapper la Sicile, lui dit :

M'apprendrez-vous enfin, seigneur, quels sont vos droits
Pour opprimer le peuple et pour braver les lois?
Se reposant sur vous du soin d'un diadême,
Le roi vous a-t-il fait plus roi qu'il n'est lui-même?
D'où vient que son ministre avec impunité
Ose porter ses mains sur notre liberté?

» Après plusieurs scènes orageuses, la police crut devoir empêcher qu'on ne répétât ces vers; » mais on continua de les applaudir, » et le succès de la pièce alla toujours croissant. 8° *Les Comédiens*, comédie en 5 actes et en vers, jouée par les acteurs du second Théâtre-Français. Cette pièce, où l'on remarque beaucoup de verve et un grand nombre de vers heureux, est dans le genre de la *Métromanie*. L'auteur a eu pour objet de punir l'aréopage comique du premier théâtre, dont il avait à se plaindre. 9° *Le Paria*, tragédie en 5 actes et en vers, au second Théâtre-Français, 1820. Jamais le style de M. Delavigne ne s'était montré si brillant que dans cette nouvelle production, plus épique que dramatique. M. Delavigne possède un talent vrai et présage des chefs-d'œuvre de plus à la France.

DELBREL-D'ESCORBIAC, aujourdhui sous-préfet à Moissac, présidait le conseil-général de Tarn-et-Garonne, en 1815, et s'y conduisit avec tant de dévouement à la cause royale, que la ville de Montauban était encore en insurrection complète, quand Toulouse et Bordeaux avait déjà reconnu le gouvernement des *cent jours*. Élu dans la même année député du département de Tarn-et Garonne, il rappela à la cham-

nomma son président, et ensuite député au conseil des cinq-cents. Membre de la commission militaire, il coopéra très-activement à la législation relative aux armées. L'opinion générale attribue exclusivement au général Jourdan l'honneur d'avoir conçu et fait rendre la loi du 19 fructidor an 6, concernant la conscription militaire. M. Delbrel revendique cet honneur. « Le général Jourdan, dit-il, avait bien présenté un projet de résolution qui fut lu à la séance du 3 nivôse an 6, et qui déterminait le mode de recrutement pour l'armée de terre. Dans la séance du 7 ventôse suivant, je combattis et je fis rejeter ce projet. Je proposai en même temps, et je fis adopter par le conseil, les bases sur lesquelles fut ensuite rédigée par moi et par le général Jourdan la loi du 19 fructidor an 6. Quoique ce général ne fût pas l'auteur de ce nouveau projet, certaines convenances exigeaient que l'honneur du rapport lui en fût déféré. Il fit en conséquence le discours de présentation dans la séance du 2 thermidor; mais ce fut moi qui soutins la discussion comme rapporteur, et qui fis adopter la résolution par le conseil des cinq-cents, dans les séances des 1, 2 et 4 fructidor. Le général avait acquis trop de gloire pour vouloir accepter celle qu'on lui aurait attribuée au préjudice d'autrui. Il reconnut franchement que les bases de la loi du 19 fructidor an 6 m'appartenaient exclusivement, et il en fit la déclaration expresse dans la séance du conseil des cinq-cents du 2 vendémiaire an 7, en parlant contre un message du directoire-exécutif qui tendait à altérer les bases de ce système.» M. Delbrel ajoute : « Le principe de la conscription n'appartient ni au général Jourdan, ni à moi; mais à la convention nationale, qui l'avait consacré dans la constitution de l'an 3. Il ne s'agissait que d'une loi organique à faire pour en régler l'application, ce fut l'objet de la loi du 19 fructidor an 6. » M. Delbrel a prononcé, pendant la session de cette assemblée, un assez grand nombre de discours et de rapports qui ont tous été imprimés par ordre du conseil, et qui ont presque toujours entraîné des résolutions conformes aux conclusions de l'orateur. Il s'opposa à l'augmentation du traitement des membres du corps législatif, et cette augmentation une fois adoptée, il refusa de la toucher. Lors de la séance du 19 brumaire an 8, à Saint-Cloud, il monta le premier à la tribune pour combattre les projets du général Bonaparte, qui, dit M. Delbrel, « tout couvert de lauriers, venait donner des fers à sa patrie. » M. Delbrel fut du nombre des 63 membres du corps législatif qui furent exclus; et par un arrêté des consuls provisoires, du 26 du même mois, du nombre des 60 personnes qui furent condamnées à la déportation. Il parvint à s'y soustraire en se cachant. Le général Murat lui offrit un asile chez lui; et bientôt, de concert avec les généraux Lannes et Bessières, il lui fit obtenir sa mise en liberté. M. Delbrel ayant refusé de se rallier au gou-

vernement qui venait de s'établir, se retira dans sa famille, et fut nommé commandant de la garde nationale. Lorsqu'il eut été décidé que la ville de Montauban deviendrait chef-lieu d'un département, M. Delbrel revint à Paris, en 1808, avec la mission du conseil municipal de la ville de Moissac, de demander que cette ville devînt chef-lieu d'arrondissement de sous-préfecture. Étant dans la capitale, il reçut, le 15 janvier 1809, sa nomination de président du tribunal civil de première instance de Moissac, place qu'il n'avait point sollicitée, et qu'il perdit le 23 septembre 1815. Pendant les *cent jours*, il avait été membre de la chambre des représentans. Par une fausse application ou par extension de la loi du 12 janvier 1816, contre les conventionnels dits *votans*, il reçut l'ordre de sortir du royaume. Il prit un passeport pour la Suisse. A Lyon, M. le préfet du Rhône visa ce passeport en ces termes : « Vu pour » continuation de route, enjoi» gnant au porteur de ne point » se fixer dans aucun lieu dépen» dant de l'*Allemagne*, de la *Suis*» *se*, de l'*Italie* et des *Pays-Bas*. » A Lausane, des hommes généreux lui procurèrent un logement, où il resta environ deux mois sans pouvoir sortir. Ne voulant pas abuser d'une hospitalité qui pouvait compromettre, et qui compromit en effet, après son départ, la dame bienveillante qui l'avait caché, il prit le chemin de Constance : mais apprenant que les exilés étaient assez tranquilles à Saint-Gall, il s'y rendit. M. Delbrel avait réclamé contre son exil; mais il fallut des sollicitations puissantes pour le faire cesser. Enfin, après 28 mois de proscription, il rentra en vertu d'une ordonnance du 11 mars 1818, portant qu'il y avait eu fausse application de la loi du 12 janvier 1816. Les malheurs de M. Delbrel ne cessèrent pas entièrement par cet acte d'une tardive justice. Ayant perdu presque entièrement sa fortune, il demanda un emploi; on le lui refusa : il sollicita une pension; sa demande fut rejetée : il réclama son traitement arriéré; on lui opposa la déchéance... Après une longue et honorable carrière comme citoyen, magistrat, législateur, homme de guerre, M. Delbrel est sans titres honorifiques, sans décorations, sans fortune, et doit presque à la piété filiale les moyens d'existence que lui refuse une patrie qu'il a servie avec le plus grand zèle et le plus parfait désintéressement.

DELCHER (Joseph-Etienne), jurisconsulte à Brioude, fut député par le département de la Haute-Loire à l'assemblée législative, et dès les premières séances, se déclara avec beaucoup de violence contre la cour et le ministère. Le 20 décembre 1791, il demanda qu'on fît une adresse au peuple, au sujet du *veto* que Louis XVI avait mis sur les lois concernant les émigrés et les prêtres réfractaires. Réélu membre de la convention nationale par le même département, il vota la mort du roi, sans appel au peuple, ni sursis. En février 1793, il fut nommé commissaire en Corse, et transmit des détails sur la conduite de Paoli. Il fut également chargé de deux au-

tres missions : l'une pour l'armée du Nord, et l'autre pour celle des Pyrénées-Occidentales. Le 27 mars 1797, il fut élu secrétaire du comité des anciens, dont il avait été nommé membre peu de temps auparavant. Après le 18 brumaire, il fut chargé de présider le tribunal de Brioude, fonctions dont il s'acquitta jusqu'en 1811.

DELESSERT (LE BARON BENJAMIN), né en Suisse, était officier d'artillerie au commencement de la révolution, et fut nommé, peu de temps après la création de la banque, régent de cet établissement, dont il est aujourd'hui un des plus riches associés. En 1811, il établit, à Passy, une fabrique de sucre de betteraves, qui n'eut que peu de succès. L'empereur lui donna, peu de temps après, la croix de la légion-d'honneur. En 1813, il fut nommé chef de la 3me légion de la garde nationale de Paris; puis adjoint, l'année suivante, à M. le duc de Larochefoucauld-Liancourt, directeur-général de la prison d'Essai. Nommé par le roi officier de la légion-d'honneur le 19 novembre 1814, M. Delessert signa, le 6 juillet 1815, la déclaration des chefs de légion et majors de la garde nationale, ce qui entraîna sa destitution. Le département de la Seine le nomma député en 1817, et il siégea constamment au centre, près du côté gauche. Il s'éleva contre la dépense proposée pour l'*hôtel de Rivoli*, destiné au ministère des finances; parce qu'il jugea que dans ce cas là, comme dans mille autres, rien n'était moins dans l'utilité publique que ce qui entrait dans les intérêts ministériels. Un des votes les plus remarquables qu'il émit dans la session de 1819, fut contre les deux lois d'exception. Il se déclara aussi contre le nouveau système électoral.

DELESTRE-POIRSON (C. G. P.), directeur du Gymnase, a composé plusieurs pièces de théâtre qui ont eu du succès, et quelques morceaux de poésie, parmi lesquels on distingue surtout une ode qui parut en 1810, in-8°, au sujet du mariage de l'empereur. *La Fête de famille*, du même auteur, espèce de divertissement pour la fête de Louis XVIII, ne parut que cinq ans après. Les autres pièces de M. Delestre sont : *le Dénoûment en l'air*, vaudeville, 1812, in-8°; *la jolie Fiancée*, 1812, in-8° (avec M. Dupin); *encore une Nuit de la garde nationale*, 1815, in-8°; *Flore et Zéphire*, 1816, in-8°; *les Montagnes Russes*, 1816, et *le comte Orry*, *ibid.*, in-8°.

DELEUZE (T. P. F.), aide-naturaliste au jardin des Plantes, à Paris, est un des partisans les plus zélés du magnétisme, auquel il cherche à rattacher tous les faits de l'histoire ancienne et moderne qui offrent quelque analogie avec les phénomènes magnétiques. Nous ne discuterons point ici sur les causes qui ont pu porter M. Deleuze à s'enthousiasmer d'un pareil système, trop ridicule d'ailleurs, pour n'avoir pas eu de nombreux partisans parmi les médecins, ou les gens qui s'occupent de la médecine. L'aide-naturaliste dont nous parlons, a renchéri encore sur les visions de Deslon et de Mesmer, en admettant un somnambulisme magnétique, dont

les amateurs de l'invraisemblance et du merveilleux pourront connaître les effets en consultant l'*Histoire critique du magnétisme animal*, publiée à Paris en 1813, 2 vol in-8°, et un autre ouvrage périodique, intitulé *Annales du magnétisme*, dans lequel le même auteur a inséré divers mémoires. M. Deleuze a fait paraître d'autres ouvrages, qui doivent lui faire pardonner les erreurs qu'il a pu commettre comme naturaliste. Le premier est un poëme en quatre chants, *les Amours des plantes*, traduit de l'anglais de Darwin; 2° *les Saisons de Thompson*, traduction nouvelle, 1801, in-8°, et 1806, in-12; 3° *Eudoxe, ou Entretiens sur l'étude des sciences*, 1801, 2 vol. in-8°. Il a fait aussi insérer plusieurs Mémoires dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*. M. Deleuze, censeur royal en 1814, était particulièrement chargé de la surveillance du *Nain jaune*, ouvrage périodique dont la suppression fut prononcée l'année suivante.

DELEYRE (ALEXANDRE), né près de Bordeaux, en 1726, et mort le 10 août 1797, fit ses premières études sous les jésuites, parmi lesquels il entra dès l'âge de 15 ans. Doué d'un caractère sombre et mélancolique, mais ardent et passionné, il fut d'abord religieux jusqu'à l'enthousiasme, et fit ensuite profession ouverte d'athéisme. Ayant quitté son ordre lors de l'expulsion des jésuites, il vint à Paris, où Montesquieu, son compatriote, lui procura la connaissance de plusieurs savans, entre autres de Diderot, de d'Alembert, et de J. J. Rousseau, avec lequel il se lia plus particulièrement, et dont il reçut un assez grand nombre de lettres, qu'il a fait imprimer dans sa correspondance. En 1755, il publia l'*Analyse de la philosophie de Bacon*, 3 vol. in-12, écrit avec beaucoup de clarté et de force. Cet ouvrage le fit mieux connaître des encyclopédistes, qui le chargèrent de la rédaction de plusieurs articles, entre autres de celui de *fanatisme*, que Voltaire n'a fait qu'abréger pour l'insérer dans son *Dictionnaire philosophique*. Il travaillait aussi, dans le même temps, au *journal des Savans* et au *journal Étranger*, et faisait quelques romances, dont Rousseau composait la musique. En 1758, il publia le *Génie de Montesquieu*, in-12, et la traduction du *Père de famille* et du *Véritable ami*, de Goldoni. C'était pour venger Diderot, accusé de plagiat, que Deleyre avait traduit ces deux pièces. Grimm, chargé de l'édition, avait fait mettre en tête deux libelles, en forme d'épîtres dédicatoires, dans lesquels il outrageait, d'une manière très-indécente, la princesse de Robecq et la comtesse de La Marck. Ce fut pour venger ces deux dames que Palissot fit paraître, quelque temps après, sa comédie des *Philosophes*, satire en dialogue, pleine de personnalités virulentes, et non moins coupables que celles dont le comico-satirique voulait tirer vengeance. Deleyre mit au jour, en 1761, l'*Esprit de Saint-Evremont*, in-12. La protection du duc de Nivernais lui valut ensuite la charge de sécrétaire des carabiniers, puis celle de bibliothécaire pour l'éducation du duc de Parme. Il rédigea alors,

à la prière de Condillac, un cours d'histoire à l'usage de l'infant; mais il avait développé des principes politiques si hardis, que ce travail ne fut pas adopté. Quand l'éducation du jeune duc fut achevée, il en obtint une pension de 2,000 livres, et revint à Paris, où il s'occupa d'abord du choix des matériaux pour l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes*. En 1771, il fit paraître un volume in-4° de l'*Histoire générale des voyages*, volume qui forme le 19° de la collection. La Harpe loue beaucoup ce volume, dont il qualifie l'auteur d'écrivain philosophe et éloquent. En 1791, Deleyre publia, sur la vie de Thomas, un essai qui a souffert beaucoup de critiques, et dans lequel on retrouve, en effet, beaucoup de déclamations et peu de méthode. Il se montra grand partisan de la révolution, et fut nommé député du département de la Gironde à la convention nationale. Il vota la mort du roi sans appel, et se mêla peu des affaires du gouvernement après la chute de Robespierre. En 1795, il fut chargé de la surveillance de l'école Normale. En juillet, il combattit vivement la division du corps législatif en deux chambres, et passa ensuite dans le conseil des cinq cents, où il resta jusqu'à sa mort.

DELFAU (G.), élu député du département de la Dordogne à l'assemblée des états-généraux, s'y montra l'ennemi constant des principes de la révolution, l'antagoniste des idées libérales, et pour les attaquer avec succès il ne lui manqua que du talent. Nommé secrétaire-général de la préfecture de la Dordogne après le 18 brumaire, il remplissait encore cet emploi en 1815, et le perdit l'année suivante.

DELFICO (Melchior), littérateur napolitain, se prononça pour un gouvernement constitutionnel, à l'époque où Ferdinand quitta Naples pour la première fois; et il fut exilé lorsque Ferdinand y revint en 1790. Réfugié dans la république de Saint-Marin, dont il était devenu citoyen par diplôme, Delfico n'en serait sans doute pas sorti si Ferdinand n'eût été contraint lui-même d'abandonner une seconde fois ses états. Delfico revint à Naples, où il avait d'ailleurs des propriétés que son absence faisait menacer d'un séquestre. Il y fut successivement nommé membre de l'institut royal d'encouragement par Joseph Bonaparte, et conseiller-d'état par Joachim Murat. On a de lui un excellent ouvrage sur la manière de traiter l'histoire et sur son utilité.

DELHORME (Albin-Barthélemi-Henri) fut élu membre du corps-législatif en 1807, et réélu par le sénat, le 6 janvier 1813, pour le département de l'Aisne. Il prononça, le 28 juin 1814, un discours sur l'initiative des lois, accordée au corps-législatif, en proposant aussi qu'on suppliât le roi de présenter un projet qui fixât la liste civile. Dans le mois suivant, il demanda que les ministres déposassent sur le bureau un aperçu du bilan de la caisse d'amortissement, et une copie de celui du domaine extraordinaire.

DELILLE (Jacques), naquit à Aigueperse en 1738. Non moins

Mr. Delille.

Mme Lebrun pinx.t — Fromy del et Sculp.

malheureux que d'Alembert et Champfort, il n'a pas pu saluer, du nom que leur donnait la nature, les personnes qui prirent soin de sa première enfance, en supposant que ce devoir ait été rempli par les auteurs de ses jours. Delille fit ses études à Paris, au collége de Lisieux. Elles furent signalées par de nombreux succès dans le concours de l'université, où le vainqueur l'emporte, non-seulement sur les rivaux qu'il trouve dans son propre collége, mais sur tous ceux que tous les colléges de Paris peuvent lui fournir. Couvert d'honneurs, mais dénué de fortune, Delille, après avoir fait ses études, se vit réduit à accepter dans l'instruction publique des fonctions qui ne lui donnaient pas même rang parmi les derniers professeurs. Il fut répétiteur de syntaxe latine au collége de Beauvais. Thomas y professait la rhétorique. Cet estimable littérateur, aujourd'hui plus déprimé que connu, donna à Delille les premières notions de poésie française. Après la destruction des jésuites, Delille fut appelé à Amiens pour y remplir une chaire d'humanités. C'est là qu'il eut, pour la première fois, occasion de faire connaître toute l'étendue de son érudition littéraire, et le goût exquis auquel il savait l'allier. Rappelé bientôt à Paris, Delille fut professeur au collége de la Marche. Des poésies fugitives de différens genres, et surtout une *Épître à M. Laurent*, ingénieur (c'est le père de M. *Laurent de Villedeuil*, ministre de Louis XVI), où il décrit d'une manière exacte, et cependant en poète, les procédés des arts méeaniques, avaient donné une idée de la principale aptitude de son talent. La traduction des *Géorgiques* en donna la mesure; elle parut en 1769. La réputation que cet ouvrage obtint au poète fut proportionnée, cette fois, aux difficultés qu'il avait surmontées. Les gens du monde s'unirent aux gens de lettres pour louer un poëme où tous les détails de l'économie rurale, détails jusque-là réputés abjects et rebelles à la poésie, sont rendus avec une élégance qui, dans nôtre langue, ne paraissait pas pouvoir se concilier avec la fidélité. *C'est le seul ouvrage original que j'aie vu depuis long-temps*, disait Frédéric en parlant de cette traduction. Voltaire, si juste appréciateur du vrai mérite, déclara de son côté que le jeune homme qui avait si glorieusement réussi dans une entreprise où le succès paraissait impossible, ne pouvait être trop tôt reçu à l'académie française. Ce fut aussi l'opinion de cette illustre société, mais non pas celle de Louis XV. Ce prince refusa d'approuver le choix qu'elle avait fait, en 1772, de Delille, en remplacement de l'abbé Bignon: le maréchal de Richelieu avait représenté au roi que Voltaire n'ayant obtenu un pareil honneur qu'à 55 ans, il y aurait du scandale à tant se presser d'être juste envers un homme de trente-quatre. Il paraît de plus que Delille avait été dénoncé à la cour comme *encyclopédiste;* mot aussi mal sonnant, pour lors, à certaines oreilles, qu'aujourd'hui le mot *libéral*. Deux ans après, néanmoins, Delille ayant été élu

tière, les torts ne se pardonnent pas, ils sont bientôt réciproques; et dès qu'une faute de ce genre se commet, il faut en pleurer deux. « *Lorsqu'un gouvernement réparateur eut dissipé les troubles de la France, en* 1802, *Delille revint à Paris jouir*, dit M. Michaud, *de cette tranquillité qu'un héros venait de rendre à la patrie.* » C'est alors que sortirent de son portefeuille toutes les richesses qu'il avait amassées dans son exil volontaire, auquel pourtant on en est peut-être moins redevable qu'à l'insatiable avidité de gloire que Mme Delille avait pour son mari. Indépendamment d'une nouvelle édition très-augmentée du poëme des *Jardins*, *l'Imagination*, *les trois Règnes*, *l'Homme des champs*, *l'Énéide* et *le Paradis perdu*, furent publiés presque simultanément. Cette profusion étonna le public sans le fatiguer : les productions d'un si beau talent, pour se multiplier dans une si prodigieuse proportion, n'en parurent pas moins précieuses. Elles prouvaient bien qu'il était facile à Delille de faire de beaux vers; mais lui seul avait cette facilité. Il n'est pas un de ses ouvrages qui n'ait été accueilli avec transport, et dont le succès n'ait été constaté par de nombreuses réimpressions. Delille, réintégré dans ses fonctions de professeur au collége de France, entra enfin à l'institut, dans lequel la totalité des académiciens survivant à la destruction des académies avait été incorporée par l'organisation de 1804. Le jour où il y parut en séance publique, fut pour lui un véritable triomphe, qui s'est renouvelé chaque fois qu'il s'y est montré. Jamais homme plus honorable n'a été plus honoré : son imperturbable douceur avait désarmé l'envie; les cris qui l'accompagnaient partout n'étaient plus que ceux de l'admiration. C'est ainsi qu'il passa les dernières années de sa vie, comblé de gloire par sa patrie dont il était la gloire. Cependant ses infirmités s'accroissaient; les soins de la famille dont il était entouré s'accrurent avec elles. Un cercle choisi se renouvelait sans cesse autour de lui, et l'empêchait d'éprouver l'ennui qui résulte quelquefois de la cécité. Des gens de lettres, des femmes aimables, formaient ce cercle dont il faisait le charme par une conversation également aimable et solide, et dans laquelle des anecdotes piquantes, des saillies ingénieuses, étaient mêlées aux leçons qu'en se jouant il prodiguait sur l'art dont il a étendu les limites. Malgré l'affaiblissement progressif de sa santé, il s'occupait encore de poésies quand il était seul. Le poëme de la *Conversation* est le dernier ouvrage qu'il ait publié; mais non le dernier auquel il ait travaillé. Ce poète infatigable, comme inépuisable, est mort en versifiant. C'est le 1er mai 1813 que la France perdit son Virgile; les honneurs les plus éclatans ont été prodigués à ses restes : son corps, embaumé et injecté, resta plusieurs jours exposé sur un lit de parade, dans une des salles du collége de France. Son visage était découvert : vêtu des habits qu'il portait ordinairement, et couronné de lauriers, il semblait s'être endormi au milieu d'un

triomphe. Mais sa main, qui restait froide dans celle de ses amis, et ne répondait pas au mouvement qui la pressait, ne prouvait que trop qu'il ne se réveillerait plus. Un concours d'hommes de tous les rangs et de toutes les conditions, mêlé aux sociétés savantes, accompagna jusqu'à la dernière demeure l'homme immortel. Chacune de ces sociétés voulut payer à sa mémoire le tribut de la douleur et de l'admiration. Mais, dans ce concert d'éloges et de regrets, on distingua surtout la voix des élèves de Delille, au nombre desquels se trouvaient des maîtres. Delille mérita ces éloges et ces regrets, non-seulement par la supériorité de son talent, mais par l'excellence de son caractère. L'homme de société n'était pas moins louable en lui que l'homme de lettres. Homme de lettres, Delille, ainsi que Voltaire, partage avec Racine l'honneur d'avoir écrit la langue avec autant d'élégance que de pureté; et avec Voltaire celui d'avoir approprié le vers au langage des sciences, sans qu'il cessât d'être poétique. Si, pour un goût sévère, son style n'est pas à l'abri de tout reproche; s'il n'est pas toujours exempt de recherche et d'affectation, qu'on se souvienne que les grands hommes auxquels nous le comparons ne sont pas eux-mêmes irréprochables, et qu'on en conclue que la perfection absolue n'est pas dans notre nature. Les défauts de Delille tiennent d'ailleurs à un excès d'esprit; et l'on ne peut guère l'accuser que de n'être qu'Ovide quand il n'est pas Virgile. Delille est incontestablement au premier rang des versificateurs; nous dirions des poètes, si le don d'inventer une action, de concevoir un plan, d'en combiner les effets, de créer un ouvrage original qui tienne sa valeur du génie qui l'a conçu comme du génie qui l'a écrit, ne lui avait pas été évidemment refusé. La réunion de ces deux facultés fait seule le poète par excellence. Delille ne l'est que, lorsque traduisant des épopées, il adapte son style admirable aux conceptions sublimes de Virgile et de Milton. Homme de société, Delille a droit à des éloges sans restrictions : doux, affectueux, constant dans ses attachemens, dans ses inimitiés, s'il en fut capable, il conserva par les qualités de son cœur les nombreux amis que lui donnèrent celles de son esprit. On le vit jusqu'au dernier moment, par caractère et non par calcul, bienveillant pour tout le monde, et surtout pour le talent, qualité qui a manqué à plus d'un homme supérieur : d'ailleurs, plein de finesse et de gaieté, de malice et d'ingénuité, doué de la mémoire la plus vaste comme la plus ornée, et d'une verve inépuisable en saillies, il était riche du passé et du présent, riche du bien des autres et du sien; et, grâce à je ne sais quel caractère d'enfantillage qu'il a conservé toute sa vie, il réunissait réellement à son esprit celui de tous les hommes et de tous les âges.

DELISLE-DE-SALES (J.), membre de l'institut national, est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés. Les principaux sont : *la Philosophie de la nature,*

suivie de celle du bonheur; l'Histoire des hommes et celle du monde primitif; un *Mémoire en faveur de Dieu,* ouvrage publié en 1802 et dirigé contre les ennemis de la religion. Le même auteur fit paraître peu de temps après, sur la situation politique de l'Europe, un autre ouvrage qui fut prohibé par la police, ainsi que son éloge de Malherbe. M. Delisle-de-Sales est en outre l'auteur de deux volumes de complémens aux élémens d'histoire de l'abbé Millot, et de plusieurs mémoires en faveur de Carnot, Barthélemy et Pastoret, qui furent proscrits en septembre 1797, et dont il embrassa la défense avec une chaleur qui honore autant ses principes que ses lumières.

DELIUS (Henri-Frédéric), né, le 8 juillet 1720, à Wernigerode, en Saxe, est un des hommes qui ont le plus contribué à enrichir la médecine du grand nombre d'ouvrages qu'elle possède. Il s'était d'abord adonné à l'étude de la théologie, et l'abandonna pour s'attacher exclusivement à la connaissance de l'art qui l'a rendu célèbre. En 1740, il soutint une thèse présidée par le professeur Cilano, se rendit ensuite à l'université de Halle, puis à Berlin, où il étudia encore l'anatomie et la chirurgie pendant une année; et de retour à Halle, il soutint sans président sa dissertation inaugurale *de consensu pectoris cum infimo ventre,* 1743. Delius, reçu docteur, exerça d'abord son art dans sa ville natale. Il fut nommé, en 1747, médecin-physicien-adjoint de Bareuth; obtint, en 1749, une chaire à l'université d'Erlan, et reçut le titre de conseiller en 1750. Il fut aussi accueilli par la société allemande de Halle, par celle de Goëttingue, et par les académies de Montpellier et de Rouen. En 1788, il fut nommé président de la société des Curieux de la nature, dont il avait été reçu membre en 1747. Cet emploi lui valut les titres de noble de l'empire, de conseiller et archiatre impérial comme palatin. Mais il ne jouit que trois ans de ces dignités, et mourut le 22 octobre 1791.

DELLAMARIA (Dominique), compositeur célèbre, naquit à Marseille en 1778, et mourut, à vingt-deux ans, des suites d'une grave imprudence. Descendant d'une famille italienne, il se livra dès l'enfance à l'étude de la musique, fit de rapides progrès; et à l'âge de 18 ans, composa un opéra qui fut représenté dans sa ville natale. Habile musicien, il jouait alors de plusieurs instrumens d'une manière très-agréable. Voulant se perfectionner, il entreprit un voyage dans l'ancienne patrie de l'héroïsme et des beaux-arts. Durant son séjour en Italie, il s'efforça de mettre à profit les leçons et les exemples de Paesiello; et de retour à Paris, il donna l'opéra charmant intitulé *le Prisonnier.* Cette pièce obtint le plus brillant succès. Le style en est élégant et pur; l'expression vraie; les accompagnemens légers, vifs et gracieux. Après cet ouvrage, il fit paraître successivement *l'Opéra-comique, l'Oncle et le Valet,* et *le Vieux Château.* Les partitions de ces trois opéra offrent le même genre de

mérite que celle du *Prisonnier*.

DELLA-TORRE (LE DUC ET SON FRÈRE CLEMENTI) appartenaient à l'une des plus illustres familles de Naples. Le duc cultivait avec succès les sciences exactes, et particulièrement les mathématiques; et son frère CLEMENTI s'était rendu célèbre par ses poésies. En 1799, l'approche des Français fut la cause de leur perte; mais on ne saurait, sans indignation, rappeler l'exécrable barbarie de leurs assassins. Dénoncés par leur perruquier (vil suppôt du gouvernement naguère fugitif), comme ayant donné une fête au général Championnet, ils virent des hommes féroces se précipiter dans leur palais. Ces misérables les en arrachent, les traînent sur les marches extérieures, et s'apprêtent à les fusiller. Mais l'infâme dénonciateur des deux frères ne veut pas d'un supplice si prompt; il propose de les brûler à petit feu. Cet épouvantable avis est adopté et exécuté sur-le-champ. Les infortunés n'expirent qu'après trois heures des plus horribles souffrances. Le perruquier et les autres assassins s'élancent ensuite en poussant des cris de joie dans le palais de leurs victimes, qui était un des plus riches et des plus beaux de la ville; ils le pillent, et après le livrent aux flammes!.....

DELLEVILLE (PHILIPPE-AUGUSTE-CHARLEMAGNE), fut député du Calvados à la convention, et vota pour la détention de Louis XVI, et son bannissement à la paix. Il se prononça ensuite en faveur du sursis, et fut constamment l'ennemi des *terroristes*, ce qui le fit comprendre dans la liste des 73 députés décrétés d'arrestation, le 3 octobre 1793, à la suite du 31 mai. Rentré dans le sein de l'assemblée, il demanda presque aussitôt la suppression du supplice de la guillotine, puis la révision de la liste des émigrés, sur laquelle on avait inscrit, disait-il, les noms de beaucoup de personnes qui n'étaient jamais sorties de France. Pendant la discussion sur les membres de l'ancien comité de salut public, il fit une déclaration en faveur de Barrère, et parla ensuite plusieurs fois pour mettre en jugement les détenus, et pour qu'on réélût les deux tiers des conventionnels dans le nouveau corps législatif. Le 3 septembre 1795, il fut nommé secrétaire, réclama un monument pour les illustres proscrits du 31 mai, et s'opposa à ce que les députés accusés le 1er prairial fussent compris dans l'amnistie qui termina les travaux de la convention. Réélu au conseil des cinq-cents, dont il fut nommé secrétaire, le 19 juin 1796, il y combattit le rétablissement de la loterie, et l'institution du divorce, qu'il regardait comme très-immorale. Au milieu de la lutte qui s'établit entre la majorité des conseils et celle du directoire, il s'était déclaré fortement en faveur de l'autorité des premiers; et en septembre de la même année, il proposa de faire examiner si Bailleul n'était pas atteint de folie pour avoir écrit son *Appel aux commettans*. Il ne fut point enveloppé néanmoins dans la proscription du 18 fructidor, et on l'entendit même s'écrier qu'il ne fallait pas croire, à

cause du mouvement de cette journée (le 18 fructidor), qu'il suffit de venir proposer des résolutions folles pour qu'elles fussent adoptées; enfin il s'opposa à ce qu'il fût institué une fête annuelle pour célébrer le 18 fructidor. Le 6 octobre 1796, il combattit fortement une loi, proposée par Poulain-Grandpré, relative au partage avec la république des biens de parens d'émigrés ou de condamnés. Le 20 du même mois, il combattit également la déportation des nobles; et en janvier de l'année suivante, il s'opposa à l'impression d'un discours de Gayvernon, qui avait pour but d'empêcher qu'on ne confiât aux prêtres l'éducation de la jeunesse. Sorti du conseil, le 20 mai 1798, il devint vérificateur à la comptabilité intermédiaire, et fut, en novembre 1799, nommé juge de la cour d'appel de Caen. Le 21 septembre 1805, il entra au corps législatif, et y fit, en août 1807, l'éloge de Portalis, en demandant que l'expression des regrets de l'assemblée fût transmise à sa famille. En 1811, il fut désigné pour la place de secrétaire-rédacteur de la chambre des députés, qu'il ne put obtenir.

DELMAS (Antoine-Guillaume), lieutenant-général, naquit à Tulles, le 21 février 1768, d'une famille noble mais sans fortune. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes, et fut nommé, en 1791, chef du 1er bataillon de la Corrèze. Il se distingua à l'armée du Nord en 1792, fut élevé au grade de général de brigade, passa l'année suivante à l'armée du Rhin, et fut commandant en second de la place de Landau, lorsqu'elle fut bloquée. Les jacobins de cette ville demandèrent sa destitution en l'accusant de *royalisme;* mais la pureté des principes du général dissipa tous les soupçons à cet égard, et l'accusation resta sans effet. Promu au grade de général de division, M. Delmas repassa à l'armée du Nord; et son courage, autant que son habileté, lui valurent les plus brillans succès en Hollande. Il servit en 1796, à l'armée du Rhin sous les ordres du général Moreau, et soutint aux batailles de Frankenthal et de Rastadt la réputation qu'il s'était acquise. Ce fut lui qui s'empara du fort de Crèvecœur, devant lequel il ouvrit la tranchée, n'ayant que de l'artillerie de campagne, placée à 80 toises seulement du feu de l'ennemi. Il montra encore plus d'audace devant Bois-le-Duc, où il s'empara d'un ouvrage avancé, après en avoir franchi les palissades à la tête d'un corps de hussards. Il combattit d'une manière aussi distinguée en Italie, sous les ordres du général Bonaparte. Peu de temps avant le 18 fructidor, il se prononça fortement, ainsi que sa division, contre le parti qui voulait rétablir la royauté. Quoique blessé en 1799, pendant la campagne de Scherer, il protégea la retraite de l'armée française qui se ralliait sous les murs de Mantoue, et forcé enfin, par ses nombreuses blessures, de quitter le service au moins pour quelque temps, il refusa du directoire-exécutif le commandement de la 17me division militaire, et reçut, quelques mois après,

de cette autorité, une armure complète. Il prit, en 1800, le commandement de la 1re division de l'armée du Rhin, où il se signala encore par les faits d'armes les plus éclatans; et pour la seconde fois, il fut envoyé avec sa division à l'armée d'Italie, que commandait le général Brune. Le 5 janvier, il passa le Mincio, et battit les Autrichiens qu'il força de capituler après leur avoir pris 11 pièces de canon et leur avoir fait 1200 prisonniers. Quelque temps après la paix de Lunéville, le général Delmas fut disgracié à la suite d'un duel qu'il avait eu avec le général Destaing, et on l'envoya en surveillance à Porentruy, où il resta jusqu'après les désastres de la campagne de Moscou. Il fut alors chargé du commandement d'une division de la grande-armée, et battit les Prussiens, le 3 octobre 1813, dans les environs de Dessau. Fait prisonnier à la bataille de Leipsick, il revint en France à l'époque où il ne restait plus que le souvenir des mille et une victoires auxquelles il avait pris une part si distinguée.

DELMAS (J. F. B.), après avoir été successivement ancien officier de milice et aide-major de la garde nationale de Toulouse, fut nommé, en 1791, député de la Haute-Garonne à l'assemblée législative. Il y fit rendre plusieurs décrets concernant l'organisation militaire, en fut nommé secrétaire, le 25 janvier 1792, et envoyé après le 10 août à l'armée du Nord, pour lui annoncer la déchéance de Louis XVI. Devenu presque aussitôt membre de la convention, il présida les Jacobins, tonna contre le Marais et vota la mort du roi. Nommé président, et membre du comité de salut public; il fut aussi l'un des six députés adjoints à Barras, le 9 thermidor, pour diriger la force armée contre les partisans de Robespierre. Il fut de nouveau président des Jacobins, se montra le défenseur zélé des *montagnards*, et menaça les *thermidoriens* de la masse nationale qui avait écrasé La Fayette et les députés de la Gironde. Il présenta aussi un projet pour la police des sociétés populaires: mais peu après il parut changer de manière de voir, et se conforma aux intentions nouvelles de la convention. Le 1er prairial, il fut chargé de la direction de la force armée contre les terroristes, et entra au conseil des anciens, dont il fut successivement nommé secrétaire et président. Il en sortit en mai pour être réélu. Quoiqu'il n'ait pas joué un rôle très-important, il jouissait néanmoins d'une certaine considération, comme on le voit par les trois présidences successives auxquelles il fut appelé. Il avait déjà montré quelques symptômes d'aliénation mentale depuis sa seconde élection aux anciens; et en 1798, il termina sa carrière politique en donnant des marques non équivoques d'une perte totale de la raison.

DELNEUFCOUR présenta à la convention, le 22 janvier 1793, une pétition de la part des habitans de Namur, qui demandaient à être réunis à la France. Le vœu des pétitionnaires une fois rempli, Delneufcour fut nommé commissaire près de l'administra-

tion du département de Jemmapes, puis député de ce département au conseil des anciens, en mars 1798. Il approuva la révolution du 18 brumaire. (9 nov. 1799), et fut nommé, à la fin du mois suivant, membre du corps-législatif, où il est resté jusqu'en 1803.

DELOM (Joseph), né en 1768, à Marambat, près de Vic-Fezensac, département du Gers, s'enrôla, en 1792, dans le 7me bataillon de Bordeaux, le jour même que 1200 hommes de ses camarades, de la garde nationale de cette ville, qu'il habitait alors, répondirent spontanément au cri de la patrie en danger. Après six mois de service dans ce bataillon, qui se fit remarquer dès son arrivée aux Pyrénées-Occidentales, il passa, avec le grade de sergent, dans le corps des chasseurs des montagnes, sous les ordres du capitaine Latour-d'Auvergne, qui, plus tard, reçut le titre de *premier grenadier de France*. M. Delom devint capitaine à la fin de la troisième campagne des Pyrénées-Occidentales. Il servit sous les ordres du maréchal Ney, et fut un des premiers qui forcèrent le passage du pont d'Elchingen. Chef de bataillon, le 21 novembre 1806, il emporta au commencement de janvier 1807, sous les ordres du général Colbert, avec un bataillon de voltigeurs composé des compagnies du 6me léger et 27me de ligne, le poste de Leineberg (Vieille-Prusse), défendu par un régiment et deux escadrons prussiens, soutenus eux-mêmes de deux pièces d'artillerie. Il fit 250 prisonniers, et fut pour cette action mis à l'ordre du jour de l'armée. Le 25 mai, la même année, à Gustald, avant la bataille de Friedland, chargé par le maréchal Ney de faire des prisonniers pour en obtenir des renseignemens sur la position de l'ennemi, il se précipite avec dix chasseurs d'élite du 10e de chasseurs à cheval, sur un gros de Cosaques qu'il disperse. L'un d'eux se sentant vivement poursuivi par M. Delom, fait volte face, et d'un coup de lance lui perce le bras droit de part en part. Quoique désarmé et renversé par l'effet du coup, il se relève, évite un nouveau coup de lance, lutte avec le Cosaque, et parvient à le conduire au camp comme prisonnier. Cette action fut récompensée par le grade d'officier de la légion-d'honneur et les témoignages de la satisfaction de l'empereur, exprimés dans une lettre très-flatteuse du prince de Neufchatel. En 1810, le maréchal Ney lui avait donné le commandement de la 1re colonne destinée à l'assaut de Rodrigo. Nommé major en second, en 1811, colonel en second, et enfin colonel titulaire dans la même année, il soutint devant Salamanque, à la tête de ce régiment, qui faisait partie de l'armée aux ordres du maréchal duc de Raguse, la retraite de la 7me division que les Anglais, forts de la presque totalité de leurs troupes, poussaient avec acharnement. Grièvement blessé, le colonel Delom dut quitter le champ de bataille, et il n'était pas encore rétabli de ses blessures, en 1814, lorsqu'il reçut sa retraite. Il est aujourd'hui maire de Vic-Fezensac.

DELONG, député du départe-

ment du Gers, nommé en 1818 premier président de la cour d'Agen, a siégé tantôt au centre et tantôt au côté gauche. Les propositions qu'il a émises à la tribune n'ont d'ailleurs rien eu de bien remarquable, non plus que les discours qu'il a prononcés pour les appuyer. Il s'est montré constamment favorable aux lois d'exception.

DELONNES (A. B. Imbert), ancien chirurgien-major de cavalerie, a le rare mérite d'avoir écrit en médecine, et de n'avoir publié que trois ouvrages, qui forment à peine un volume. Le premier est un *Traité de l'hydrocèle*, et de la *cure radicale de cette maladie*, ouvrage qui parut en 1785, in-8°, et fut réimprimé en 1791, in-8°. On ne le lit plus aujourd'hui. Le second est une simple observation, ayant pour titre : *Opération du sarcocèle, faite au citoyen Charles Delacroix, publiée par ordre du gouvernement*, 1797, in-8°. Enfin, le dernier ouvrage de M. Delonnes, qui parut en 1801, in-8°, est intitulé : *Progrès de la chirurgie en France, ou phénomènes du règne animal, guéris par des opérations nouvelles, sur la fin du 18e siècle*. Ceux qui connaissent la médecine n'ont pas de peine à s'apercevoir que la dernière partie de ce titre est tout-à-fait insignifiante, et même peu intelligible.

DELORMEL a publié plusieurs ouvrages qui ne sont certainement pas le fruit de ses observations, ou il nous permettra de croire qu'il est bien mauvais observateur. Le premier a pour titre : *la grande Période, ou le retour de l'Age d'or*, 1790-97 et 1805, in-8°. Il était difficile de croire, surtout à l'époque où ce livre parut pour la première fois, que le règne de Saturne fût près de se renouveler sur la terre ; et d'après l'état où sont aujourd'hui les choses, il est raisonnable de penser que les siècles de fer ne finiront qu'avec le monde, à moins, comme le dit l'almanach de Liége, qu'il ne s'apprête sur notre globe une révolution qui doive entièrement en changer la face. Le second ouvrage de Delormel est un *Projet d'une langue universelle, présenté à la convention nationale*, 1795, in-8°; projet plus séduisant que possible, comme le dit Delille, et que Leibnitz avait déjà proposé avant M. Delormel. Le troisième ouvrage du même auteur, est une *Réponse amicale au rédacteur du Journal des Débats, suivie du Tableau chronologique de la grande période*, 1805, in-8°; puis *une Explication des prophéties de Daniel, sous le rapport de la grande période*, 1806, in-8°. Ce n'est pas la première fois que l'ambiguité des prophètes a servi à faire coïncider leurs prédictions avec des événemens; et pour peu qu'on ait d'esprit et de mauvaise foi, on peut retrouver, dans certains livres anciens et dans le prophète Nostradamus, la prédiction de tous les événemens possibles, quand ils sont une fois passés. En 1806, M. Delormel a fait paraître *les six jours de la Création, selon Moïse, ou Développement de cet article de la grande période*, 3e édition, in-8°; enfin, une *Réfutation du système imaginé par les savans du dernier siècle contre la Théorie de*

la grande période, 1806, in-8°.

DELORT (Jacques-Adrien, baron), lieutenant-général, né à Arbois, le 16 novembre 1774, se sentant un goût décidé pour l'art militaire, entra, en 1791, comme simple volontaire, dans le 4e bataillon du Jura. Le 16 juin 1792, il mérita, par son courage et sa bonne conduite, le grade de sous-lieutenant au 8e régiment d'infanterie, et l'année suivante, il fut adjoint aux adjudans-généraux. Ayant montré beaucoup de valeur aux armées des côtes de la Rochelle, des Alpes et d'Italie, surtout à la bataille du 6 germinal an VII (1799), on le nomma aussitôt chef d'escadron du 22e régiment de cavalerie. Quoiqu'il eût été blessé de deux coups de lance, et qu'un cheval eût été tué sous lui à la bataille d'Austerlitz, où il commandait les escadrons de guerre du 9e régiment de dragons, dont il avait été nommé major après la bataille de Wertingen; il n'en chargea pas moins à leur tête, et combattit avec le même courage jusqu'à la fin de l'action. Devenu colonel du 24e régiment de dragons le 8 mai 1806, il passa en Espagne, où la guerre prit un caractère terrible. Il en adoucit les rigueurs, autant qu'il lui fut possible, en maintenant l'ordre le plus rigoureux parmi les troupes, et dans les pays qu'elles parcoururent. Il prit, en outre, une part glorieuse aux siéges de Rose, de Gironne, de Tarragone, et se distingua notamment le 21 décembre 1808, aux affaires du Pont-du-Roi, où, en chargeant l'ennemi à la tête de sa compagnie d'élite, il lui enleva toute son artillerie et ses équipages. Il reçut, à la bataille de Vals, qui eut lieu le 25 février 1809, un coup de feu à la jambe. Il se signala encore le 20 février 1810, à la bataille de Vich, où une blessure qu'il reçut au bras gauche ne l'empêcha pas de poursuivre l'ennemi, dont il chargea l'arrière-garde à la tête du régiment qu'il commandait. La manière dont se comporta Delort à l'affaire de Sagonte, le 25 octobre 1811, où il se trouvait en qualité de général de brigade, lui mérita, avec la citation la plus honorable dans le rapport officiel du maréchal Suchet, le titre de commandant de la légion-d'honneur, qu'il réunit à celui de chevalier de la Couronne-de-fer, récompense précédemment décernée aux services qu'avait reçus de lui la division italienne à Vals. Il s'avança, en juillet 1812, contre l'armée espagnole commandée par O'Donnel, qui fit, de concert avec les Anglais, une descente près de Tarragone, pour tenter d'en faire lever le siége. Le général Delort, par une charge exécutée à propos, et une retraite habilement concertée, fit échouer leur principale attaque, et s'empara de quelques pièces de canon, de trois drapeaux et de 3000 prisonniers. Il fit partie, en 1814, des troupes qui vinrent renforcer la grande-armée, destinée à couvrir la capitale. Commandant alors une brigade de cavalerie, il se distingua à la bataille de Montereau, où il fit prisonniers 4 régimens autrichiens; et quoique atteint d'un coup de feu, il arrêta lui-même le commandant de cette troupe, après l'avoir blessé de sa propre main, action

qui lui valut le titre de général de division. Retiré dans le Jura, depuis la rentrée des Bourbon, il reçut de Napoléon, en mars 1815, l'ordre de reprendre les armes. Delort, dévoué aux intérêts de sa patrie, eut le commandement d'une division de cuirassiers à la grande-armée. Cette division, qui se distingua à Waterloo, avait précédemment décidé la victoire du 16 juin 1815. Après la seconde restauration, le général Delort s'est retiré dans la ville d'Arbois, lieu de sa naissance, où il demeure aujourd'hui, et où ses vertus privées lui ont mérité la plus honorable mention dans une lettre adressée au ministre de l'intérieur par les administrateurs des hôpitaux.

DELORT (Marie-Joseph-Raymond), maréchal-de-camp, commandant de la légion-d'honneur. Ce général est du petit nombre des militaires qui n'ont pas seulement considéré le métier des armes comme une profession, mais comme la plus noble tâche imposée par la patrie à tous ses enfans, pour la défense commune. Il a vu dans les camps, non la carrière à parcourir pour arriver aux honneurs et à la fortune, mais le chemin à suivre pour assurer l'indépendance de son pays, en augmenter la gloire, et en fonder le bonheur. Né à Vic-Fezensac, département du Gers, le 28 septembre 1769, Delort avait été, dès son enfance, destiné au barreau; la guerre de la révolution l'appela à la défense de son pays, il devint militaire : 150 jeunes gens de la commune de Vic-Fezensac, qui s'enrôlèrent le même jour pour marcher à la frontière, l'élurent pour leur capitaine; sa compagnie fut incorporée dans le 3me bataillon du Gers, employé à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Il fit, avec distinction, toutes les campagnes de cette première guerre d'Espagne, où il servit successivement en qualité d'adjoint aux adjudants-généraux, d'aide-de-camp du général Moncey, et d'adjudant-général. A la dissolution de l'état-major de cette armée, l'adjudant-général Delort rentra dans ses foyers. Rappelé au service actif, en 1798, il a, depuis cette époque, rempli les fonctions de chef-d'état-major en Hollande, en Italie, en Dalmatie et en Illyrie : en 1813, il était, sous les ordres du général Bertrand, chef-d'état-major-général du 4me corps de la grande-armée. Dans la campagne de 1814, il commandait, en Champagne, une brigade de gardes nationales, qui se fit remarquer par son courage, même au milieu des troupes de ligne, et qui défendit le sol de la patrie avec un dévouement au-dessus de tout éloge. Cette brigade, employée d'abord sous les ordres du général Pajol, fit ensuite partie de la division du général Pacthod, avec lequel Delort fut fait prisonnier à Fère-Champenoise. Pendant la première restauration, il fut employé comme inspecteur-général d'infanterie. De retour à Paris, le 23 mars 1815, il y trouva sa nomination de chef-d'état-major de l'armée que le duc d'Orléans devait réunir à Péronne. Dans la confusion occasionée sans doute par l'apparition subite

de Napoléon, cette nomination fut envoyée au général Delort dans un logement qu'il n'habitait plus, au lieu de lui être adressée à la destination que le ministre de la guerre lui avait donnée six semaines auparavant, et à une époque où il n'était plus possible d'obéir en France à d'autres ordres qu'à ceux de Napoléon. Dans les *cent jours*, le général Delort fut employé à l'armée du Rhin. Depuis la seconde restauration, cet officier, d'un vrai mérite, vit retiré à la campagne, près du lieu de sa naissance. Dans cet exposé rapide de la vie militaire du général Delort, on a pu voir qu'il resta constamment étranger au besoin de l'ambition, et ne céda jamais qu'à des sentimens de patriotisme. Le territoire français est envahi par les soldats espagnols : il s'enrôle, il part pour les repousser; il est fait capitaine, non parce qu'il a sollicité cet honneur, mais parce qu'il est jugé le plus brave et le plus habile. Parvenu rapidement au grade d'adjudant-général, sous le gouvernement républicain, son avancement est arrêté aussitôt qu'il faut joindre aux droits que donnent les services, le mérite des sollicitations. Il avait combattu pour la patrie, et non pour un homme : l'empereur le savait; les caractères indépendans et les principes inflexibles avaient difficilement part à ses faveurs. Ce ne fut qu'en 1811 que, vaincu par les instances du duc de Feltre, il consentit à élever l'adjudant-commandant Delort au grade de général de brigade. Par une espèce de compensation, qui fut peut-être une des dernières illusions de sa puissance, Napoléon, après la bataille de Waterloo, nomma le maréchal-de-camp Delort lieutenant-général, grade bien mérité sans doute, mais conféré trop tard. Doué d'une instruction solide, et joignant à la connaissance des lois une éloquence forte et persuasive, le général Delort se livre dans la retraite à des études qui le placeront, comme écrivain, à côté des Lamarque, des Tarayre et des Saint-Cyr, et comme orateur politique, auprès des Foy et des Sébastiani. C'est à nous qu'il appartient de relever une erreur accréditée dans les bulletins d'un soldat français devenu roi de Suède : il y est dit que le général Franquemont, Wurtembergeois, s'étant plaint au général Delort, chef-d'état-major du 4me corps, de ce que sa troupe était toujours à l'avant-garde en allant à l'ennemi, et à l'arrière-garde dans la retraite, ce général lui répondit : *Nous sommes intéressés à vous faire tuer tous, afin que vous ne vous mettiez pas contre nous.* » L'absurdité d'une si grave imputation a déjà été relevée dans les journaux du temps; nous ajoutons que la conversation qui a donné lieu à cette calomnie, a précédé de 6 mois le bulletin où elle a été consignée : c'était après la bataille de Lutzen, et avant celle de Bautzen, toutes deux gagnées par les troupes françaises, et par leurs alliés, dont on était loin alors de soupçonner la défection. Depuis la rupture de l'armistice de Dresde, les Wurtembergeois furent toujours en ligne, éclairés par les Italiens et

couverts par une réserve française; ils ne furent plus ni à l'avant-garde, ni à l'arrière-garde.

DELPIERRE (A.-F.), homme de loi à Val-Froicourt, fut nommé, par le département des Vosges, député à l'assemblée législative. Chargé, en février 1792, de faire un rapport sur les troubles survenus dans la ville d'Arles, il fut accusé, par la société des Jacobins de Nîmes, d'avoir beaucoup diminué la gravité des faits afin de soustraire les coupables à la vengeance des lois. Le mois suivant, soit par crainte des menaces de cette société, soit parce qu'il avait recueilli de nouveaux renseignemens, il fit rendre un décret qui prescrivait la démolition des fortifications et le désarmement des habitans. N'ayant point été élu à la convention nationale, il se retira dans ses foyers; mais, en 1797, il fut nommé au conseil des cinq-cents. M. Delpierre y parla plusieurs fois sur les biens communaux, et devint secrétaire de cette assemblée le 20 janvier de l'année suivante. Il proposa d'accorder une pension alimentaire à la veuve du commissaire Maignien, qui avait été assassiné en remplissant ses fonctions; il appuya le projet sur la circonscription des cantons; reprit la suite de ses projets sur le partage des biens communaux, et présenta des amendemens sur la proposition relative aux vétérans ruraux. M. Delpierre passa au corps législatif en 1799, et en sortit en 1803. Depuis ce temps, il est resté étranger aux affaires publiques.

DELPIERRE (N., BARON), frère du précédent, était président de l'administration du département des Vosges lorsqu'il fut nommé par ce département, en mars 1799, membre du conseil des cinq-cents. Il se prononça pour la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et passa, au mois de décembre, au tribunat, dont il devint secrétaire le 23 novembre 1803. Ayant voté l'année suivante pour que le premier consul Bonaparte devînt *Empereur héréditaire*, il fut, peu de temps après, décoré de l'étoile de la légion-d'honneur; ensuite, fait officier de cet ordre et créé baron de l'empire. Après la dissolution du tribunat, il fut nommé, en 1807, président de la seconde chambre de la cour des comptes. En 1814, les événemens politiques rattachèrent à la famille royale ses anciens serviteurs, et lui rallièrent parmi les fonctionnaires publics, et ceux qui lui étaient dévoués en secret, et ceux qui désiraient conserver leurs places: en conséquence, M. le baron Delpierre donna son adhésion aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de l'empereur. Ce magistrat est aujourd'hui l'un des trois présidens de la même cour des comptes.

DELPIERRE DU TREMBLAY (LÉOCADE), né en 1778, fut successivement laboureur, bûcheron et garçon jardinier. La vie de Suger, qui lui tomba par hasard entre les mains, lui inspira le goût des sciences, comme il le dit lui-même dans la préface de ses *Lettres sur les études*, qui parurent d'abord en 1801, in-12, furent réimprimées dans le même

format en 1803 et 1808, et enfin, en 1815, in-18. Les autres ouvrages de Delpierre sont : *Grammaire française tracée d'après les principes de Condillac, Dumarsais, Duclos, d'Olivet, Restaut, Domergue, Wailly*, etc., 1803, in-12; *Nouveau guide du fermier*, 1812, in-18; *Essai sur le contrat social d'une grande nation*, 1815, in-18. Il est aussi l'éditeur des œuvres d'Avisse, aveugle. (*Voy.* AVISSE, tome 1er de cette *Biographie*).

DELPUECH (J.), auteur d'un *Précis élémentaire des maladies réputées chirurgicales*, 3 vol. in-8°., et d'un *Traité de pathologie chirurgicale*, est conseiller-chirurgien ordinaire du roi et de S. A. R. le duc d'Angoulême, chevalier de la légion-d'honneur, membre-correspondant de l'institut, professeur de chirurgie clinique, et chirurgien en chef de la faculté de Montpellier.

DELRIEU (E. JEAN-BAPTISTE), ancien professeur de rhétorique à Versailles, est l'auteur d'un grand nombre de petites pièces peu connues, comme la *Prévention paternelle*, les *Ruses du mari*, les *Philosophes soldats*, les *Deux Jumeaux espagnols*, etc. Celles de ces pièces qui ne sont pas mortes de leur chute, ont à peine survécu à leur succès. *Artaxerce*, tragédie du même auteur, qui parut en 1808, eut assez de vogue; mais Métastase, dont elle est imitée, peut réclamer une partie de ce succès. Au reste, les emprunts faits par l'auteur français au poète italien sont de bonne prise; en littérature s'approprier, par la reproduction dans une autre langue, l'œuvre d'un écrivain étranger, ce n'est pas voler, c'est conquérir. La tragédie d'*Artaxerce* valut à M. Delrieu une pension de 2,000 francs, et en 1810, une mention honorable dans le rapport de l'institut sur les ouvrages dramatiques pour les prix décennaux. *Artaxerce* fut imprimé avec des notes que l'auteur n'a pas désavouées, et dans lesquelles il est loué avec toute la complaisance qu'on peut attendre de son meilleur ami. *Démétrius*, autre tragédie que M. Delrieu a fait représenter depuis ce temps, n'a pas obtenu un succès aussi décidé.

DELUC (JEAN-ANDRÉ), célèbre physicien de la société royale de Londres, professeur de philosophie et de géologie à Goettingue, est né à Genève en 1727. Il a passé toute sa vie à des recherches sur l'arrangement et la nature des corps qui composaient primitivement la terre, et sur les révolutions que cette planète peut avoir éprouvées; ce qui l'a entraîné dans un grand nombre de voyages, pour lesquels des hommes distingués et le gouvernement même lui ont fourni des secours. Outre les travaux géologiques auxquels il s'est livré, il a toujours manifesté un grand zèle pour la défense des saintes écritures contre les systèmes des partisans de la nouvelle exégèse biblique en Allemagne, et la plupart de ses ouvrages ont une tendance éminemment religieuse. Nous allons en citer les titres : *Recherches sur les modifications de l'atmosphère*, ou *Théorie des baromètres et des thermomètres*, 1772, 2 vol. in-4°,

1784, 4 vol. in-8°; *Voyage dans les montagnes du Faucigny, en Savoie*, 1772; *Relation de différens voyages dans les Alpes*, 1776; *Lettres physiques et morales sur les montagnes et sur l'histoire de la terre et de l'homme*; *Lettres sur quelques parties de la Suisse*, 1787, in-8°; *Nouvelles Idées sur la météorologie*, 1787, 2 vol. in-8°; *Lettre sur l'histoire physique de la terre*, 1798, in-8°; *Lettre aux auteurs juifs d'un mémoire adressé à M. Teller*, 1799, in-8°; *Lettre sur l'éducation religieuse de l'enfance, précédée et suivie de détails historiques*, 1800, in-8°; *Bâcon tel qu'il est; Lettres sur le christianisme, adressées à M. Teller*, 1801, in-8°; *Précis de la philosophie de Bâcon; Abrégé de principes et de faits concernant la cosmologie et la géologie*, 1802, in-8°; *Principes de théologie, de théodicée et de morale, en réponse à M. le docteur Teller sur son écrit intitulé*: la plus ancienne Théodicée, 1803, in-8°; *Correspondance particulière entre le docteur Teller et J.-A. Deluc*, 1803, in-8°; *Introduction à la physique terrestre par les fluides expansibles, précédée de deux Mémoires sur la nouvelle théorie chimique considérée sous différens points de vue*, 1813, 2 vol. in-8°; *Traité élémentaire sur le fluide électro-galvanique*, 1803, 2 vol. in-8°; *Observations sur un ouvrage intitulé* : Lithologie atmosphérique, 1803, in-8°; *Annonce d'un ouvrage de J.-A. Heimarns, sur la formation du globe*, 1803, in-8°; *Voyages géologiques dans le nord de l'Europe*, 1810, in-8°; *Voyages géologiques en Angleterre*, 1811, 2 vol. in-8°; *Voyages géologiques en France, en Suisse et en Allemagne*, 1813, 2 vol. in-8°. M. Deluc a aussi publié plusieurs Mémoires dans les *Transactions philosophiques*, dans le *Journal des Savans* et dans d'autres *Écrits périodiques*.

DELUC (Guillaume-Antoine), frère cadet du précédent, est aussi né à Genève en 1729. Il montra dès son enfance un goût décidé pour les sciences, et à l'âge de 14 ans il s'était déjà formé de nombreuses collections d'objets d'histoire naturelle, qu'il avait recueillis par de fréquentes excursions dans les Alpes genevoises. Ayant rapporté d'un voyage au Vésuve, sur l'Etna et dans l'île de Vulcano, plusieurs productions volcaniques, il en donna le catalogue raisonné. Les coquillages fossiles devinrent aussi l'objet de ses observations; et dans les analogies qu'il a cherché à établir entre eux et d'autres coquillages vivans, il en a trouvé cent espèces dont l'identité est hors de doute. Doué d'un grand goût pour la musique, il se livra également à l'étude des médailles, et en fit une belle collection. A l'époque de sa mort, arrivée le 26 janvier 1812, il était membre du conseil des deux-cents de Genève. Deluc n'a point écrit de grands ouvrages; mais il a beaucoup travaillé à ceux de son frère, et a fait insérer 21 mémoires dans le *Journal de physique*, 13 dans la *Bibliothèque britannique*, et 6 dans le *Mercure de France*. Tous sont remarquables par la simplicité élégante du style, et par l'esprit d'observation qui paraît avoir constamment guidé leur auteur.

DELVINCOURT (N.), doyen de la faculté de droit de Paris, chevalier de la légion-d'honneur, etc., succéda à Portiez de l'Oise dans la place de directeur de l'école de droit, et témoigna sa reconnaissance de ce bienfait en faisant placer la statue de Napoléon dans la grande salle de l'école. Il ne borna point là sa *gratitude;* et, dans la préface des *Institutes,* ouvrage qu'il publia quelque temps après, il élevait jusqu'au ciel les talens, les vertus et le génie de l'empereur. Cependant la fortune du conquérant qui faisait les directeurs de l'école de droit eut à peine changé, que l'aigle impériale s'envola de dessus la porte de ladite école pour faire place aux fleurs de lis. M. Delvincourt fut confirmé dans ses fonctions, et nommé de plus *censeur royal.* Il est cependant probable qu'il ne voulait pas de mal à Napoléon personnellement; car ce prince ne fut pas plus tôt de retour, que l'aigle rentra dans sa niche; et le professeur se hâta même de signer une adresse en faveur de la révolution du 20 mars. A la seconde restauration, M. Delvincourt répara la faute qu'une trop grande précipitation lui avait fait commettre, en prononçant aux volontaires royaux de son école un beau discours en faveur de la légitimité. Il est l'auteur de quelques ouvrages dont voici les titres : *Institutes du droit français, conformément au code Napoléon,* 1803, 3 vol. in-8°; *Institutes de droit commercial,* 1810, 2 vol. in-8°; *Institut du droit français,* 1813, 2 vol. in-4°; *Juris romani elementa secundum ordinem institutionum Justinianicum notis,* 1816, in-8°. Tout le monde se rappelle encore le procès suscité par M. Delvincourt à M. Bavoux, professeur, qui, en 1820, développait à ses élèves les principes de la liberté individuelle, principes consacrés et garantis par la charte. Le professeur accusé fut solennellement absous, tandis que M. Delvincourt ne recueillit d'un éclat scandaleux qu'une triste et ridicule célébrité.

DELZONS (LE CHEVALIER ANTOINE), ancien avocat et membre du bureau intermédiaire de l'assemblée provinciale d'Auvergne, membre du conseil des cinq-cents et du corps-législatif, etc., naquit à Aurillac le 22 janvier 1743. Il était, avant la révolution, juge au tribunal civil d'Aurillac, et il fut élu, en mai 1797, député du département du Cantal au conseil des anciens. Il ne s'y occupa guère que des finances, et fut presque entièrement étranger aux divisions qui y éclatèrent. Il remplit, en sortant de ce conseil, la place d'administrateur de son département, et ne dut ce choix qu'au talent avec lequel, avant sa nomination au conseil des cinq-cents, il avait présidé l'administration du département du Cantal. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il passa au nouveau corps-législatif, et fut du nombre des 48 membres qui reçurent la croix de la légion-d'honneur, lors de la création de cet ordre. Le 6 janvier 1803, il fut élu, par le sénat, membre du corps-législatif pour le département du Cantal. Il avait été, en 1807, nommé président de

tribunal civil d'Aurillac, fonctions dont il s'est acquitté jusqu'en 1815.

DELZONS (LE BARON N.), général de division, fils du précédent, naquit également à Aurillac. Entré dans la carrière des armes à l'époque de la révolution, il fit, avec autant de courage que de talent, les campagnes d'Italie et d'Égypte, et fut élevé après celle de 1805, en Autriche, au grade de général de brigade. Il défendit vigoureusement, en 1806, les bouches du Cattaro contre les Turcs et les Monténégrins; et cette conduite lui valut un nouveau titre de célébrité. En 1809, il faisait partie de l'armée de Dalmatie, et contribua par ses conseils à la marche célèbre que fit cette armée à travers la Croatie. Les résultats de ce mouvement furent d'amener le corps du duc de Raguse sur le théâtre de la guerre au moment où sa présence détermina les succès de la campagne. Le duc de Raguse fut nommé maréchal d'empire; le général Delzons ne fut nommé général de division que deux ans plus tard. Chargé, après la paix de Vienne, d'un commandement en Illyrie sous les ordres du même maréchal, Delzons ne quitta cette destination que pour prendre le commandement d'une division destinée à la guerre contre la Russie. Après s'être distingué dans plusieurs affaires, durant la première époque de cette campagne, il fut tué, le 24 octobre, au combat de Maloiaroslewitz. La mort de cet officier fut une perte véritable pour l'armée : le général Delzons était un militaire d'un grand courage et d'un mérite supérieur.

DEMACHY (JACQUES-FRANÇOIS), pharmacien et homme de lettres, né à Paris en août 1728, fit ses études au collége de Beauvais, et y manifesta dès l'enfance un grand amour des sciences, et surtout de la poésie. Ses parens, peu fortunés, le firent entrer comme élève chez un pharmacien nommé Gilet, qui l'accueillit avec plaisir, parce qu'il avait lui-même le goût des vers. Quelques années après, Demachy obtint une place à l'Hôtel-Dieu, où il fut reçu maître en pharmacie, science qu'il professa 25 ans. Nommé successivement pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Saint-Denis, puis directeur de la pharmacie centrale des hôpitaux civils, il obtint en outre le titre de censeur royal. On doit lui faire un reproche de ne s'être point montré partisan de la grande révolution qui, de son temps, s'opéra dans la chimie; révolution qui a été la source des progrès prodigieux que cette science a faits depuis quelques années. Demachy, membre de plusieurs sociétés savantes, mourut le 7 juillet 1803. La plupart de ses poésies, où l'on remarque d'assez beaux vers, sont éparses dans divers recueils. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Institut de chimie*, Paris, 1766, 2 vol. in-12; *Dissertations chimiques, traduites de Sott*, 1759, 4 vol.; *Traduction des élémens de chimie, suivant Newton et Staal, par Juncker, avec des notes critiques*, 1757, 6 vol. in-12; *Examen chimique et physique de l'eau minérale de Calsabigi*,

Passy, 1755, in-12; *Recueil de dissertations physico-chimiques*, 1774, in-8°; *Manuel du pharmacien*, 1788, 2 vol.; *Opuscules chimiques de Margraff avec Formey*, 1762, 2 vol. in-12; *Art du distillateur d'eau forte et du distillateur-liquoriste*, 2 vol.; *Art du vinaigrier; Œuvres polémiques*, insérées dans différens journaux; *Dialogues des morts*, 1755, in-12, etc., etc.

DEMANET, ecclésiastique français. Le gouvernement l'envoya en Afrique, en 1764, avec le titre d'aumônier de l'île de Gorée. Il s'y livra à des recherches relatives à la connaissance parfaite des côtes et des rivières. Revenu en France trois ans après son départ, il publia ses observations sous ce titre: *Nouvelle Histoire de l'Afrique française*, Paris, 2 vol. in-12, ornés de cartes. Il publia aussi un système sur la couleur des Nègres, qu'il attribue à la seule influence du climat. Ce système n'est pas nouveau, mais M. Demanet l'a accompagné de quelques observations intéressantes. On cite encore un ouvrage du même auteur; il a pour titre: *Parallèle général des mœurs et des religions de toutes les nations*, Paris, 1768, 5 vol. in-12.

DEMANGEON (J.B.) docteur en médecine, né à Hodigny, en 1764, a publié quelques ouvrages, dont les principaux sont: un *Examen de la doctrine et des procédés du docteur Sacombe dans l'art des accouchemens, ou Sacombe en contradiction avec les autres accoucheurs, avec la physique, avec la géométrie et avec lui-même*, 1799, in-8°. Le même auteur a fait paraître en mauvais latin, un ouvrage intitulé: *de fallaci atque nocuo obturamenti in hæmorragiis uteri cohibendis usu*, 1803, in-4°; puis des *Considérations philosophiques sur le pouvoir de l'imagination durant la grossesse*, 1807, in-8°; et enfin, un *Traité de la physiologie intellectuelle, ou Développement de la doctrine du professeur Gall sur le cerveau et ses fonctions*, 1808, in-8°. M. Demangeon a de plus publié en allemand plusieurs ouvrages qui peuvent avoir quelque importance en médecine.

DEMARÇAY (Marc-Jean), député de la Vienne, né le 11 août 1772, fut reçu, en septembre 1792, lieutenant au corps d'artillerie, puis capitaine dans la même arme le 30 septembre 1793. La bravoure et les talens militaires qu'il déploya dans les diverses affaires où il eut occasion de se trouver en Italie, en Allemagne, en Hollande et en Égypte, l'élevèrent successivement aux grades de chef de bataillon et de colonel. Rentré en France après la bataille de Marengo, il fut nommé commandant du 5e régiment d'artillerie; passa au camp de Boulogne, puis à la grande-armée, et reçut à Austerlitz la décoration de commandant de la légion-d'honneur. Nommé ensuite au commandement de l'école d'artillerie et du génie de Metz, il repassa en Hollande en 1807, et y fut élevé au grade de général-major, premier inspecteur des corps de l'artillerie et du génie, qui furent réunis sur sa proposition. Il fut aussi nommé, dans ce même temps, grand-officier du royaume de Hollande. En 1808, de retour en France, il passa en Espagne, et obtint sa re-

traite avec beaucoup de peine en 1810. Il s'était livré tout entier aux travaux de l'agriculture, qu'il abandonna quelques instans pendant les *cent jours*, pour se mettre à la tête de la garde nationale de Poitiers. Nommé, en 1819, député de la Vienne, il a voté avec l'extrême gauche, contre les deux lois d'exception, et contre le nouveau système électoral. En janvier, il exposa à la chambre les menées et les intrigues dont s'était servi le ministère pour se rendre maître des élections, et demanda que le ministre Pasquier fût tenu de fournir les pièces d'après lesquelles il s'était permis des imputations graves et calomnieuses contre les candidats de la 3e série. En février, il demanda que deux secrétaires fussent chargés d'inscrire les noms des députés qui votaient, afin qu'on pût vérifier s'il y avait autant de votans que de boules dans l'urne; et à propos de la discussion qui s'éleva sur cette proposition, il reprocha au président de décider souvent, dans les cas douteux, sans consulter la chambre. La proposition du général Demarçai, dans cette circonstance, fut rejetée comme toutes celles du côté gauche. Le 10 mars, il prononça un excellent discours sur *la loi suspensive de la liberté individuelle*, et l'on y remarqua cette réflexion, « que les Français rentraient dans » l'esclavage, tandis que les Espa» gnols en sortaient. » Le 15 du même mois, il fit observer que les ministres s'arrogeaient le droit de violer les règlemens de la chambre, comme ils violaient ceux de la Charte; et le 3 avril, il fit remarquer que ces mêmes ministres se retranchaient continuellement derrière le nom du roi, pour commettre toute espèce d'excès dans leur pouvoir et dans leur administration; et d'après ce motif, il appuya la demande de Benjamin-Constant, qui provoquait des éclaircissemens sur plusieurs dépenses énormes. Personne n'a sans doute oublié la proposition faite le 22 avril, à la chambre des pairs, par le duc de Levis, dans laquelle on demandait le rétablissement du droit d'aînesse et des majorats..... On voulait diminuer le nombre des propriétaires, pour arrêter l'accroissement intempestif de la population..... On prétendait que le nombre des mariages empêchait l'amélioration des mœurs; qu'il fallait de grands propriétaires pour donner du pain aux pauvres qu'on se proposait de faire. M. Demarçai couvrit de tout son dédain des propositions si ridicules, et s'attacha à démontrer l'alliance des ministres avec un parti, ennemi irréconciliable des intérêts nouveaux de la nation. M. Demarçai s'est montré, dans toutes les occasions, l'appui inébranlable du bon droit, de la raison et de la liberté; et il sert courageusement à la tribune, cette France qu'il a noblement défendue sous les drapeaux.

DEMAUGRÉ (JEAN), né à Sedan le 28 février 1714, étudia sous les jésuites, qui, charmés de ses heureuses dispositions, le firent entrer dans leur société. Il y passa cinq ans, et fut ensuite nommé vicaire à Bolaut, près de Sedan; puis curé à Chauvency, dans le duché de Luxembourg.

Son esprit était vif et plein d'originalité. L'impératrice Marie-Thérèse lui fit donner une somme de cent ducats, en réponse à une requête qu'il lui avait adressée, et dont la tournure avait plu beaucoup à cette princesse. Peu après il passa à la cure de Givet, petite ville de garnison, où il obtint un grand succès, en mettant ses sermons à la portée des soldats. C'était dans l'art de la guerre qu'il puisait les raisonnemens dont il appuyait les vérités chrétiennes. Ce nouveau genre d'éloquence théologique réussit à merveille. L'abbé Demaugré quitta néanmoins la chaire de Givet pour celle de Gentilly, près Paris, afin de se rapprocher d'un frère qu'il aimait tendrement. Pourvu ensuite du prieuré de Chablis, il se retira fort âgé à Yvoy-Carignan, pour y finir sa vie. Quand la révolution éclata, il se réfugia d'abord dans le pays de Luxembourg; mais il revint quelque temps après à Yvoy-Carignan, où il fut arrêté, et où il mourut en 1801. Outre un grand nombre de pièces de vers latins et français qui portent l'empreinte de son esprit original, on a encore de lui : 1° *Oraison funèbre de M. le maréchal de Belle-Isle*, Paris, 1741, in-4°; 2° *Oraison funèbre de dom Maur-Erfleur, abbé Dorval*, 1765, in-4°; 3° *Discours sur le rétablissement du culte catholique dans la ville de Sedan*, Bouillon, 1785, in-4°; 4° *le Militaire chrétien*, petit in-12; 5° *une Épître en vers latins*, à M. Séguin, abbé de Quincy.

DEMBARRÈRE (LE COMTE JEAN), lieutenant-général, pair de France, chevalier de Saint-Louis, etc., naquit en 1753, d'une famille noble, et entra, en 1768, dans le corps royal du génie, dont il était un des officiers supérieurs quand la révolution éclata. En 1784, il avait fait paraître un écrit intitulé : *Éloge historique du maréchal de Vauban*, et il fut chargé, en 1793, de la défense de Valenciennes, ce qui lui valut le grade de général de brigade. Il fit ensuite la guerre avec quelque succès contre les rassemblemens de l'Ouest, et fut nommé inspecteur-général du génie. Envoyé successivement à Metz, sur les côtes de l'Océan et en Italie, il se trouvait, avec les débris de l'armée française, sur la rive droite du Var, à l'époque où les Autrichiens, très-supérieurs en nombre, menaçaient de passer cette rivière pour envahir les départemens méridionaux de la France. Dembarrère fortifia à la hâte la tête du pont du Var, et défendit lui-même ce poste important, devant lequel les ennemis furent repoussés deux fois. Il fut, en 1805, nommé sénateur, et chargé, en 1811, de présider le collége électoral de son département. Nommé pair par le roi, le 14 juin 1814, et n'ayant pas été confirmé dans cette dignité par Napoléon, lors de son retour, M. Dembarrère, après la seconde restauration, n'a pas cessé de faire partie de la chambre des pairs. Outre l'Éloge de Vauban, il a publié un ouvrage ayant pour titre : *Coup-d'œil sur les diverses parties de la science militaire, principalement sur l'influence de celles qui appartiennent à l'arme du génie.*

DEMERVILLE (J. L.) fut condamné à mort, le 30 janvier 1801, comme un des principaux agens de la conspiration d'Arena, Ceracchi, etc., laquelle devait éclater à l'Opéra, le 9 novembre 1800, contre le premier consul. Il était d'abord parvenu à se soustraire à toutes les recherches; mais il vint se remettre lui-même à la disposition du ministre de la police, sur l'invitation d'un ami, en qui il avait la plus grande confiance. Demerville avait précédemment un emploi dans les bureaux de la convention, et dans les administrations militaires.

DEMEUNIER (J. N.), né à Hoseroy, le 15 mars 1751, dans le département du Jura; se fit d'abord connaître par quelques productions littéraires, qui lui valurent la place de censeur royal. Élu ensuite député du tiers-état de Paris aux états-généraux, il y proposa une déclaration des droits de l'homme, rédigée dans un sens très-modéré, et fit au milieu de l'assemblée cette réflexion, qui pouvait être vraie à certains égards : «Que l'incendie des châteaux était ou controuvé, ou provoqué par les seigneurs eux-mêmes.» Il sollicita, le 29 septembre, un décret sur la responsabilité des ministres; et le 9 octobre, il excusa les journées des 5 et 6 de ce mois, en prouvant que la cour avait eu l'intention de s'enfuir. En novembre, il provoqua la poursuite en forfaiture contre la chambre des vacations du parlement de Rouen, et fut nommé, le mois suivant, président de l'assemblée. En février 1790, il réclama inutilement la conservation de quelques maisons religieuses, pour les personnes qui voudraient y rester, et appuya le projet d'une contribution patriotique. Il fit aussi décréter, qu'aucun membre de l'assemblée ne serait poursuivi avant qu'elle eût autorisé sa mise en accusation. Le 4 août, il défendit avec chaleur le ministre Saint-Priest, accusé de trahison, et dévoila les manœuvres d'une troupe de factieux qui voulaient la dissolution de l'assemblée. Il attaqua ensuite le système des assignats avec cours forcé; se prononça contre la liberté indéfinie du commerce, et fit établir des droits d'entrée. Le 3 janvier 1791, il s'éleva contre la proposition de Charles Lameth, qui avait pour but de faire déclarer vacantes toutes les places dont les titulaires n'auraient pas prêté sur-le-champ le serment exigé d'eux. Il réclama contre l'insertion de son nom sur la liste des membres du club monarchique; et lors de la fuite du roi, il contribua beaucoup à faire adopter les mesures qui furent prises dans cette circonstance. Il fut, en juillet, nommé membre de la commission qui devait apaiser les troubles d'Avignon, et réunir ce pays à la France. Il avait déjà voté pour qu'il y fût envoyé des commissaires, lors des premiers troubles qui s'y étaient manifestés. Il continua de travailler au comité de constitution, dont il était membre et secrétaire depuis le 14 septembre 1789, et en juillet 1791 il proposa de suspendre le roi, jusqu'au moment où la constitution lui serait présentée, insistant pour qu'on le

déclarât déchu, s'il refusait de l'accepter. Après la session de l'assemblée constituante, Demeunier fut nommé l'un des membres de l'administration du département de Paris, fonctions dont il se démit, lorsque Pétion reprit celles de maire. La tempête révolutionnaire n'atteignit point Demeunier, parce qu'il passa dans les États-Unis, d'où il ne revint qu'en 1796. En 1797, il fut porté sur la liste des candidats au directoire en concurrence avec Barthélemy. Après le 18 brumaire, il fut appelé au tribunat, élu secrétaire à la première séance, et président, en janvier 1800. Le 10 février, il y célébra l'unanimité des votes émis par le peuple en faveur de la nouvelle constitution. Le 18 janvier 1802, il devint membre du sénat, puis commandant de la légion-d'honneur. En octobre 1805, il fit un rapport, au nom d'une commission, sur la réunion de l'état de Gênes à la France; obtint, quelques années après, la sénatorerie de Toulouse, fut élevé au rang de grand-officier de la légion-d'honneur, et mourut à Paris, le 7 février 1814.

DEMIDOFF (Nicolas, comte de), chevalier de l'ordre de Saint-Jean, etc., né à Pétersbourg en 1774, est de l'ancienne famille des Demidoff qui découvrirent et exploitèrent les premiers des mines de fer, d'or et d'argent dans la Sibérie, et qui, les premiers aussi, développèrent des idées de civilisation dans cette immense contrée. Le jeune Demidoff entra de bonne heure au service comme aide-de-camp du prince Potemkin; fit deux campagnes contre les Turcs; et pour célébrer la prise d'un port sur la mer Noire, il y fit construire une frégate à ses frais. Il devint ensuite lieutenant-colonel d'un régiment de grenadiers, puis gentilhomme de la chambre de l'impératrice, et se maria à une Stroganoff, de l'illustre famille de ce nom. Il quitta peu après le service militaire pour voyager, et parcourut successivement l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Angleterre, visitant avec soin toutes les mines qu'on trouve dans ces divers pays. Les connaissances qu'il acquit dans ses voyages lui inspirèrent le goût de former des sujets et de les envoyer en Russie propager les arts utiles. Précédemment il avait envoyé des monts Ourals, qui séparent l'Europe de l'Asie, un ouvrier intelligent, pour apprendre aux habitans de la Styrie la manière de fabriquer les faux, qu'ils tiraient auparavant de l'étranger. Il établit dans ses mines une fabrique de ce genre, et autorisa ses compatriotes à y envoyer des ouvriers pour se mettre en état d'en organiser de pareilles dans tout le reste de la Russie. Il a aussi institué une école gratuite où des maîtres habiles donnent des leçons de peinture et enseignent la manière de vernir sur tôle. Lors de l'invasion de la Russie par les troupes françaises, M. de Demidoff, avec l'autorisation de l'empereur, leva et équipa un régiment à ses frais; et quoique retiré du service militaire depuis long-temps, il commanda en personne ce régiment à la bataille de la Moskowa, et fit partie de l'armée jusqu'à l'évacuation totale du ter-

ritoire russe. C'était à la famille des Demidoff qu'était dû en grande partie le riche cabinet d'histoire naturelle qui fut détruit lors de l'incendie de Moscou : mais M. Demidoff ayant sauvé sa magnifique collection de minéraux, de coquillages, d'insectes, d'animaux empaillés, etc., en fit présent à la ville de Moscou, ce qui lui valut le titre de membre honoraire de l'université. En 1813, on a élevé à Pétersbourg quatre ponts en fer sur le modèle de celui du jardin des Plantes de Paris, et les pièces qui ont servi à leur construction sortent des usines de M. Demidoff. Il possède encore une riche collection de tableaux et un cabinet de curiosités. Conseiller privé et chambellan de l'empereur de Russie, il réside habituellement à Paris.

DEMONT (LE COMTE), lieutenant-général et pair de France : son père était Suisse, et faisait partie de la garde du roi. Lancé de bonne heure dans la carrière militaire, ses talens se développèrent bientôt. La révolution lui offrit un champ vaste, et son habileté et son courage le portèrent aux premiers grades militaires. En 1797, il exécuta un des premiers le passage du Rhin, et se distingua dans cette opération. Durant la campagne de 1805 en Autriche, il obtint le grade de lieutenant-général, et peu de temps après fut nommé sénateur. Depuis cette époque jusqu'en 1809, le comte Demont fut employé dans l'intérieur, avec beaucoup de succès, à l'organisation d'un cordon pour la défense des côtes de Normandie. Rappelé à la grande-armée, il en faisait partie lors de la bataille d'Eckmühl, où il eut un cheval tué sous lui. Rentré en France en 1813, il revint siéger au sénat, et en reçut une mission pour Strasbourg, où il se trouvait encore lorsque les troupes alliées mirent le blocus devant cette ville. Au retour du roi, il fut nommé pair de France, et a conservé cette dignité, n'ayant pris aucune part aux affaires du gouvernement en 1815.

DEMONVEL (JEAN-JUSTIN-ARISTIPPE) a publié plusieurs petits ouvrages qui lui donnent des droits incontestables à la faveur de quelques ministres et de quelques autres grands d'aujourd'hui. Le premier a pour titre la *Petite Héloïse*, 1814, in-12. Celui qui parut ensuite en 1815, in-8°, est une *Prédiction des grands événemens qui se sont passés en France jusqu'en* 1814. Le même auteur a fait ensuite paraître un poëme en quatre chants, *Louis XVI*, qui n'a guère eu plus de succès que tous ceux qu'on a publiés depuis 1815; puis un autre livre intitulé l'*Éducation ou les Élèves instruits par eux-mêmes*, 1815, in-12; et enfin, une *Lettre adressée au roi et aux souverains alliés sur les circonstances et sur l'intérêt des Français*, lettre qui n'est probablement jamais arrivée à son adresse.

DEMOOR (A.-P.), procureur-royal criminel dans la province d'Anvers, membre de la seconde chambre des états-généraux, chevalier de la légion-d'honneur et du Lion-Belgique. Il prit part aux événemens politiques qui opérèrent, en 1787, une révolution dans les Pays-Bas; et par suite des

principes éclairés qui l'avaient guidé à cette époque, il se prononça en faveur de la révolution française. Ayant concouru à la réunion de la Belgique à la France, il devint président du département des Deux-Nèthes, qui le nomma au conseil des cinq-cents en mars 1798. La *Biographie moderne* et celles qui l'ont copiée, par une de ces erreurs si déplorables lorsqu'elles sont involontaires, et qui n'ont pas toujours ce motif d'excuse, ont prétendu que M. Demoor « appuya le projet pour la confiscation des biens » des déportés fugitifs, dans lequel » il présenta des articles additionnels contre les prêtres déportés. » Les rédacteurs de la première Biographie, avec plus d'attention, auraient évité d'avancer un fait dont l'inexactitude prend ici par sa gravité le caractère de la calomnie. Ce fait doit être ainsi rétabli. Plusieurs prêtres déportés par des arrêtés spéciaux du directoire-exécutif, s'étant mis à la tête de l'insurrection qui éclata dans les départemens réunis au commencement de l'an 7; le désir de voir maintenir la tranquillité publique, et la nécessité d'imposer aux agitateurs couverts du manteau sacré de la religion, qui s'étaient soustraits ou qui se soustrairaient à l'avenir à la déportation, porta M. Demoor à demander au conseil des cinq-cents la discussion du projet de loi présenté une année auparavant, par Poulain Granpré, et qui atteignait ce but. M. Demoor ignorait que ce projet fût dirigé contre les malheureux déportés du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Il ne reconnut son erreur que lors de la discussion qui fut très-véhémente, et à laquelle, dès ce moment, il cessa de prendre part. Proscrit lui-même au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799); exclu du conseil des cinq-cents, et presque déporté avec 59 de ses collègues, il se réfugia, pour éviter les persécutions, dans la magistrature, et siégea bientôt comme juge au tribunal criminel du département des Deux-Nèthes. En 1810, il fut nommé procureur-général près de la même cour : ce fut à cette époque qu'il reçut la décoration de la légion-d'honneur. En 1811, après la réorganisation des tribunaux, M. Demoor devint substitut du procureur-général à la cour d'assises et spéciale de Bruxelles. Par suite des événemens politiques de 1814, la Belgique ayant cessé d'appartenir à la France, ce magistrat fit partie, en 1817, de la deuxième chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, et remplit les fonctions de procureur-royal criminel, qu'il exerce encore aujourd'hui. On lui accorde des connaissances très-étendues en jurisprudence.

DEMOURS (Pierre), oculiste, médecin du roi, garde du cabinet d'histoire naturelle, naquit à Marseille, en 1702. Il étudia d'abord à Avignon puis, à Paris, où il suivit simultanément un cours de philosophie et de médecine. Admis au grade de bachelier en 1728, il alla aussitôt se faire recevoir docteur à Avignon, et revint ensuite à Paris, où il se lia successivement avec Duverney, Chirac et Antoine Petit.

Ce dernier lui proposa de l'aider dans ses recherches anatomiques, et de s'adonner surtout à l'étude et au traitement des maladies des yeux. Demours suivit ce conseil, et s'acquit une grande réputation tant sous le rapport des nouvelles hypothèses dont il enrichit cette partie de la médecine, qu'à cause des nouveaux procédés dont il se servit dans les opérations du globe de l'œil, opérations qu'il faisait avec beaucoup de dexterité. Il inventa même, pour cet objet, plusieurs instrumens dont on ne se sert plus aujourd'hui : non pas, il est vrai, que ceux qu'on leur a subtitués soient plus ingénieux ou meilleurs; mais parce que tout passe en médecine, tout, jusqu'aux maladies, qui suivent aussi la mode en dépit de la vieille Faculté, qui persiste à croire à l'existence des fièvres. La société royale de Londres le reçut parmi ses membres, et l'académie des sciences de Paris le nomma, en 1769, associé vétéran. Il mourut en juin 1795, après avoir publié beaucoup de traductions, de compilations, et quelques opuscules originaux. Voici les titres de ses ouvrages : 1° *Essais et observations de la société de médecine d'Edimbourg*, traduit de l'anglais *avec des observations sur l'histoire naturelle et les maladies des yeux*, 7 vol. in-12, avec fig.; 2° *Essais et observations physiques et littéraires de la société d'Edimbourg*, tome I, Paris, 1759, in-12, fig.; 3° *Essai sur l'histoire naturelle du polype insecte*, traduit de l'anglais de Henri Baker, Paris, 1744, in-8°, fig.; 4° *Description du ventilateur par le moyen duquel on peut renouveler aisément et en grande quantité l'air des mines, des prisons, des hôpitaux*, etc., traduit de l'anglais d'Étienne Gales, Paris, 1744, in-8°, fig.; 5° *Méthode pour traiter les plaies d'armes à feu*, traduit de l'anglais de Jean Ramby, Paris, 1745, in-12; 6° *Transactions philosophiques de Londres*, années 1736, 1746, traduit de l'anglais, Paris, 1758, 1761, 5 vol. in-4°; 7° *Table générale des matières contenues dans l'histoire et dans les mémoires de l'académie royale des sciences*, tomes V, VI, VII, VIII, IX, X, in-4°, Paris, 1747 et suivans : les quatre premiers tomes sont dus à Godin. 8° *Lettre à M. Petit sur une maladie de l'œil*, 1767, in-8°. C'était une réponse que l'auteur faisait à ce médecin, parce qu'il avait critiqué un rapport dans lequel Demours avait fait l'histoire d'une maladie de l'œil, survenue après l'inoculation de la petit-vérole. Cette lettre contenait aussi de nouvelles observations sur la structure de l'œil, et quelques remarques générales de pratique, relatives aux maladies de cet organe. 9° *Nouvelles réflexions sur la lame cartilagineuse de la cornée, pour servir de réponse à la lettre de M. Descemet*, Paris, 1770, in-8°. Ces deux opuscules avaient pour but d'éclairer quelques points de doctrine sur lesquels les médecins contestent encore aujourd'hui et contesteront sans doute aussi long-temps qu'ils voudront deviner la nature au lieu de se borner à observer. Le docteur Demours a publié un *Manuel du cavalier*, traduit de

l'anglais du capitaine Burdon, et a également inséré dans les mémoires de l'académie des sciences, plusieurs mémoires sur l'organisation du corps vitré, sur la mécanique et les mouvemens de la pupille, et des notices très-intéressantes sur *le crapaud mâle qui accouche de la femelle.*

DEMOUSTIER (Charles-Albert), homme de lettres, naquit à Villers-Coterets, le 11 mars 1760, d'un père qui servait dans les gardes-du-corps, et descendait du grand Racine. La famille de la mère remontait aussi à celle de La Fontaine, et ces illustres souvenirs, joints aux dispositions naturelles de Demoustier, lui inspirèrent de bonne heure le goût des belles-lettres. Il se distingua dans les premières études qu'il fit au collége de Lisieux, et suivit d'abord quelque temps le barreau avec succès; mais il l'abandonna bientôt pour se livrer entièrement à la littérature. Il aimait beaucoup la retraite, et c'est à la campagne qu'il composa la plupart de ses ouvrages. Ils sont pour la plupart fort spirituels, mais ils ne sont pas toujours exempts du mauvais goût qui était alors répandu dans la littérature française. Demoustier se fit généralement chérir par son caractère sociable, aisé, par un esprit distingué plein d'agrément, et surtout par une douce tolérance qu'on ne trouve presque jamais dans le commerce des lettres. Il mourut jeune, le 2 mars 1801, d'une maladie de poitrine. Il aimait tendrement sa mère, dans les bras de qui il succomba; et souvent on l'entendait dire en parlant du bonheur qu'il éprouvait à passer sa vie près d'elle: « Le souvenir des soins rendus à ceux qu'on aime est la seule consolation qui nous reste quand nous les avons perdus. » Il eut dès l'enfance un grand nombre d'amis, parmi lesquels on distingue Collin-d'Harleville et Legouvé, qui lui furent attachés jusqu'à la mort. « Ceux qui ont pu le voir dans les sociétés, dit un de ses panégyristes, savent quel charme il y apportait, moins encore par les agrémens de son esprit, que par une attention constante à faire valoir celui des autres, par cette politesse de cœur qui ne peut pas louer dans autrui ce qui est blâmable, mais qui cherche du moins à l'excuser. » Le premier de ses ouvrages fut celui qui a pour titre: *Lettres à Emilie sur la mythologie*, 1790, 6 vol. in-18. Il eut un succès prodigieux quand il parut. Il est écrit en prose et en vers, et l'auteur y donne aux femmes des leçons sur la fable. Quoiqu'on y remarque quelquefois un peu trop de prétention et de recherche, nous ne pouvons disconvenir néanmoins que le jugement qu'en portent aujourd'hui quelques critiques ne soit beaucoup trop sévère, et l'on y retrouve à chaque instant ces éclairs brillans d'esprit, cet aimable abandon qui sied si bien dans des lettres à une amie. Elles ont été traduites en anglais d'une manière très-élégante. On croit que la personne qui y est désignée sous le nom d'Émilie est l'épouse de M. Benoît, dont nous avons parlé dans notre second volume (*voyez* Benoit). La sixième et dernière édition en fut imprimée en

Mr. Demoustier.

Pajou pinx. Premy del et Sculp.

1798. Il y en eut de nombreuses contre-façons, cela arrive ordinairement dans des cas semblables. La meilleure réimpression qu'on en ait faite est celle qui fut donnée par M. A. A. Renouard, 1809, 6 vol. in-18, in-12 et in-8° avec des fig. de Moreau; 1812 6 vol. in-18. Demoustier publia ensuite *Le siége de Cythère*, poëme, première partie, 1790, in-8°. C'est une folie charmante, embellie de toutes les fictions de l'imagination riante d'un jeune homme, mais qui manque quelquefois de goût. L'auteur n'en donna que la première partie en six chants, de vers de huit syllabes : l'ouvrage devait avoir dix-huit chants. *La liberté du clottre*, poëme, 1790, in-8° parut ensuite. Demoustier a également travaillé pour le théâtre, et une de ses premières pièces est le *Conciliateur*, comédie en 5 actes, qui eut un assez grand succès. Ce fut à l'occasion de cette pièce, qui n'était en quelque sorte que le portrait de l'auteur, qu'on fit ces deux vers qui se répètent avec plaisir :

Et quand il peignit l'homme aimable,
Il était devant son miroir.

Les femmes, autre comédie en 5 actes du même auteur, sont pleines d'épigrammes et de madrigaux, mais un peu vide d'action. Le succès de cette pièce s'est soutenu, grâce à des détails heureux et piquans. Dans ce tableau, d'où la galanterie n'exclut pas la malice, l'auteur peint assez fidèlement les femmes, quoiqu'il ait dit les trop aimer pour les bien connaître. Les mœurs y sont quelquefois un peu lestes, comme par exemple dans une scène où l'on voit plusieurs femmes contempler un jeune homme en robe-de-chambre endormi sur un sofa. Cette pièce fut réduite à 3 actes, après la première représentation. *Les trois fils ou la tolérance*, comédie en 5 actes et en vers, 1796, furent ensuite joués, mais sans succès; c'est à cette pièce que l'auteur prêta une clef forée à son voisin pour le siffler, anecdote que tout le monde connaît et qui fut le sujet d'une pièce de théâtre, jouée et imprimée du vivant de Demoustier. Nous allons seulement indiquer les titres des autres pièces de cet auteur. *Alceste ou le misanthrope corrigé*, comédie en 3 actes et en vers, in-8° ; *Le divorce*, comédie en 2 actes, in-8°, 1792; *La toilette de Julie*, comédie en 1 acte et en vers; *Les deux Suisses ou la jambe de bois*, opéra en 1 acte, musique de Gaveau, 1792, in-8°. Cette pièce a été imprimée sous le titre de l'*Amour filial*. *Le Paria*, opéra-comique en 1 acte; *La chaumière indienne*, opéra-comique en 1 acte. Ces deux opéra n'ont point été imprimés, non plus que les autres ouvrages de Demoustier, dont voici les titres : *La galerie du 18e siècle*, en vers; *Un cours de morale*, en prose et en vers, ouvrage où l'esprit s'allie à la raison, et la grâce à l'érudition; *La première année de mariage;* un poëme sur *la nature; Les consolations*, roman philosophique; *De nouvelles lettres à Emilie sur l'histoire; Caroline de Lichthefield*, comédie en 5 actes et en vers ; *Paris et Machbett*, opéra ; *Constance*, comédie en deux actes ; *Agnès et Félix ou les deux espiègles*, opéra en 4 actes, dont

Devienne a fait la musique.

DEMUY (le comte), pair de France, lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-officier de la légion-d'honneur, naquit en 1751, en Provence, d'une famille très-distinguée. Neveu d'un ministre de la guerre, sous Louis XV, il quitta le nom de marquis de Saint-Mesme pour prendre les titres et le nom de son oncle, et embrassa la carrière militaire. Il fit une campagne en Amérique, avec le grade de colonel, et revint en France peu de temps après le siége de New-York, où il s'était distingué. La révolution allait éclater. Déjà des mouvemens d'insurrection s'étaient manifestés dans le midi de la France. Le gouvernement chargea M. le comte Demuy de pacifier ces contrées, et lui en donna le commandement militaire; mais il ne put parvenir à faire cesser les troubles qui s'augmentaient de jour en jour. En 1794, il fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse; accompagna ensuite le général Bonaparte en Égypte, et fut fait prisonnier de guerre par les Anglais, lors de son retour en France. Il fit la campagne de 1806 contre la Prusse, et obtint pour récompense le gouvernement de la Silésie. Rentré ensuite dans l'intérieur, il fut nommé commandant d'une division territoriale. A l'époque de la première restauration, le comte Demuy, comblé des bienfaits de Napoléon, donna son adhésion à la déchéance de son bienfaiteur, offrit ses services au roi, ne fut pas employé, et mourut dans la retraite, le 5 juin 1820.

DENANTEUIL (Victor-Joseph ANDRÉ), poète français, né à Nanteuil-le-Haudouin (Oise), fit ses études au collége de Juilly, avec Jérôme Bonaparte. Reçu avocat, il vint se fixer à Paris, où il se livra tout entier à la culture des lettres, et fit paraître, en 1813, un poëme intitulé *le Temple de la Fraude*, qui lui attira l'attention des gens de goût; l'auteur y a traité, en vers faciles et élégans, un des sujets les plus rebelles aux agrémens de la poésie. Il a paru, en 1821, une nouvelle édition de ce joli poëme, avec une traduction en vers du premier livre des *Odes d'Horace*, et plusieurs autres pièces de vers. Ce recueil de poésies, remarquable par la variété des sujets que l'auteur y a successivement traités, a l'avantage rare de n'être pas indigne des éloges que lui ont donnés plusieurs journaux. Si le département de l'Aisne a produit dans Demoustier un poète d'un mérite distingué, celui de l'Oise, qui l'avoisine, donne à la littérature un espoir honorable dans M. André Denanteuil. Cet auteur se dispose à publier une traduction française des auteurs latins, avec le texte en regard. Nous ne doutons pas que le nom de ce littérateur ne soit un sûr garant du succès de la collection, à laquelle il travaille depuis un grand nombre d'années.

DENINA (Charles-Jean-Marie), Piémontais, né à Revel, en 1731, et mort à Paris le 5 décembre 1813, fit ses premières études à Saluces. Il était près d'entrer

dans les Grands-Augustins à Ceva, quoiqu'il ne fût encore âgé que de quinze ans, lorsqu'un de ses oncles, qui occupait une place importante dans la robe, le fit nommer à un bénéfice. Il prit alors l'habit ecclésiastique, et resta encore deux ans à Saluces, où un officier suisse lui apprit le français. Ce fut aussi à cette époque qu'il commença ses études théologiques. Ayant obtenu, en 1740, une bourse à l'université de Turin, il étudia plus particulièrement les belles-lettres dans cette dernière ville; et quelques pièces de vers latins, plusieurs dissertations et une oraison funèbre, le firent remarquer de ses condisciples. Il fut même alors proposé au ministre des affaires étrangères pour être placé dans son département; mais sa vocation l'entraînait vers les ordres sacrés, qu'il prit quelque temps après; et en 1753 il fut créé professeur d'humanités aux écoles royales de Pignerol. Les jésuites lui suscitèrent des désagrémens, à cause d'une comédie de collége, dans laquelle il faisait dire à l'un des principaux personnages que les écoles publiques étaient aussi bien sous la direction d'un magistrat et des prêtres séculiers, qu'elles l'avaient été sous les moines ou clercs réguliers. Et comme Denina avait affaire à des personnages très-dévots, et partant très-rancuneux, on le poursuivit avec une telle haine qu'il fut obligé de quitter Pignerol et les écoles royales, et d'entrer dans les écoles d'un ordre inférieur. En 1750, il prit le bonnet de docteur à Milan, et publia un ouvrage théologique qui eut beaucoup de succès; ce qui excita la jalousie de quelques théologiens de l'université de Turin, qui s'en vengèrent 20 ans après, n'ayant pu le faire plus tôt. Denina fut néanmoins rappelé dans les écoles royales, et nommé à la place de professeur extraordinaire d'humanités et de rhétorique, au collége Supérieur de Turin. Il s'y livra aux travaux littéraires, et entreprit un grand nombre d'ouvrages qui n'ont pas tous été publiés ou exécutés. Il obtint alors la permission de voyager en Italie, et fut chargé, à son retour, d'écrire l'histoire de l'ordre de Saint-Maurice; ce qui lui donna l'idée de tracer sur un plan plus étendu des réflexions historiques sur les différens états d'Italie, réflexions qu'il avait déjà ébauchées 2 ans auparavant. Ce travail lui valut une pension du roi, à qui le ministre secrétaire du cabinet en parla d'une manière avantageuse. Ses trois volumes des *Révolutions d'Italie*, qui parurent successivement en 1769, 1770 et 1771, lui valurent la chaire de rhétorique au collége Supérieur de Turin, et celle d'éloquence italienne et de langue grecque à l'université; mais ils augmentèrent beaucoup aussi le nombre de ses ennemis. Victor-Amédée le chargea de composer une *Introduction à l'histoire de la maison de Savoie*. Cet ouvrage fut ensuite supprimé; mais il fit néanmoins augmenter la pension de Denina. En 1777, il fit un voyage à Florence, et donna au libraire Cambiagi de cette ville un manuscrit sur l'emploi des hommes (*dell' impiego delle personne*), à la charge de le faire passer à la

censure tant ecclésiastique que politique. Cet ouvrage n'ayant été soumis à l'impression qu'avec la censure de Toscane, fut dénoncé par les officiers du saint-office, comme étant une infraction à une loi piémontaise qui défendait de rien faire imprimer dans les pays étrangers sans la permission des censeurs de Turin. Il fut supprimé, et quoique l'auteur n'y eût pas mis son nom, Denina fut exilé et destitué. On lui accorda néanmoins, après un an d'exil, la permission de revenir à Turin, où on lui continua ses appointemens sans le rétablir dans sa place de professeur. Cet accident ne ralentit point son ardeur littéraire, et il continua ses travaux comme par le passé. M. de Chambrier, envoyé de Prusse à Turin, instruit qu'il se proposait de faire un ouvrage sur les révolutions de l'Allemagne, en écrivit à MM. de Herzberg et Luchesini. Frédéric II le sollicita de passer en Prusse, en lui faisant dire qu'il trouverait à sa cour tous les moyens et toute la liberté qu'il pourrait souhaiter pour travailler. Denina, après en avoir obtenu la permission de son souverain, partit en septembre 1782 pour se rendre à Berlin, où il fut présenté au roi par le marquis de Luchesini, et placé à l'académie avec une pension de 1200 écus. Frédéric lui parlait souvent de ses ouvrages; et un jour il lui demanda en combien de temps il croyait pouvoir écrire son histoire des révolutions de l'Allemagne : Denina répondit qu'il espérait la terminer en 5 ans; sur quoi Frédéric ajouta : « Oh! alors je ne la » verrai pas. » Ce qui se vérifia exactement, car ce roi mourut 4 ans après. Denina fit imprimer plusieurs mémoires dans le *Recueil de l'académie de Berlin*, et publia un grand nombre d'ouvrages qui eurent plus ou moins de succès. Le roi Stanislas le nomma chanoine de Varsovie, conseiller à l'ambassade de Prusse et ministre résidant à la cour de Rome : mais des changemens survenus dans le ministère l'empêchèrent de jouir de cette faveur. En 1791, il fit un voyage en Piémont et revint à Berlin, où il fit encore imprimer plusieurs ouvrages. Il se trouvait à Mayence en 1804, lors du passage de Napoléon, qui le fit son bibliothécaire dans la même année, sur la recommandation de M. Salwatoris. On trouve dans le *Magasin encyclopédique* du mois de janvier 1814, une notice de M. Barbier sur la vie et les principaux ouvrages de Denina. Ils sont en grand nombre, comme nous l'avons déjà dit, et tous attestent l'érudition profonde et les grands travaux de ce savant, auquel on ne peut refuser le mérite d'avoir bien connu l'histoire littéraire de l'Italie et de l'Allemagne. Nous allons en citer sommairement les titres : 1° *De studio theologiæ et normâ fidei*, 1758, in-8°; 2° *Discorso sopra le vicende della letteratura*, 1760, in-12; réimprimé à Glascow, en 1763, avec des additions de l'auteur, puis sous le titre *de Vicende della letteratura*, Berlin, 1785, 2 vol. in-8°; Venise, 1787; Turin, 1792, 3 vol. in-12; un 4e vol. a paru à Turin, en 1811, sous le titre de *Saggio storico critico sopra le ultime vicende della letteratura*. C'est sur

l'édition de Glascow qu'a été faite la traduction du P. de Livoy, 1767, in-12; et c'est sur celle de Berlin, et sous les yeux de l'auteur, que parut celle de Castilhon. Voltaire était maltraité dans cet écrit; ce qui attira à Denina, de la part de ce philosophe, un trait satirique dans *l'Homme aux quarante écus*, publié en 1767 (chapitre dernier); 3° *Lettera di N. Daniel Caro* (anagramme de *Carlo Denina*) *sopra il dovere de' ministri evangelici di predicare colle istruzioni e coll'esempio, l'osservanza delle leggi civili e specialmente in riguardo agl' imposti*, Lucques, 1761, in-8°; 4° *Saggio sopra la letteratura italiana con alcuni altri opuscoli*, Lucques, 1762. C'est un supplément à la première édition du n° 2 ci-dessus; 5° *Delle rivoluzioni d'Italia, libri venti-quattro*, 1769, 1771, 3 vol. in-4°, traduit en français par Jardin, 1770 et années suivantes, 8 vol. in-12 : c'est le plus important des ouvrages de Denina, et nous en avons déjà parlé. L'auteur a avoué que l'abbé Costa d'Arignan, son ami (depuis cardinal), y avait fait de nombreuses corrections. 6° *Delle lodi di Carlo Emmanuele III, re di Sardegna*, 1771, in-4° et in-8°; 7° *Panegirico primo alla maestà di Vittorio Amedeo III*, Turin, in-4°, et in-8° avec des notes; 8° *Panegirico secundo alla maestà di Vittorio Amedeo III*, 1775, in-4°, et in-8° avec des notes : il fit en 1777 un troisième panégyrique du même roi. 9° *Bibliopea o l'arte di compor libri*, Turin, 1776, in-8°; 10° *Dell' impiego delle personne*, Florence, 1777. Denina proposait, dans une partie de ce livre, d'employer les moines et les prêtres à des ouvrages d'une utilité temporelle, quand ils n'en avaient point d'essentiels à leur état; et l'on ne doit pas être étonné des persécutions qu'il eut à essuyer lors de sa publication. L'abbé Dulaurens eut à supporter aussi toute la haine du clergé, pour avoir dit que *l'église était une bonne mère qui nourrissait bien des fainéans*. 11° *Istoria politica e letteraria della Grecia*, Turin, 1781, 1782, 4 vol. in-8°, réimp. à Venise en 1783; 12° *Elogio storico di Mercurino di Gattinara*, Turin, 1782, in-8°; 13° *Elogio del cardinal Guola Bichieri*, 1782, in-8°; 14° *Discours au roi de Prusse sur les progrès des arts*, 1784, in-12, à l'occasion de la nouvelle édition des *Révolutions de la littérature*; 15° *Viaggio germanico, primo quaderno delle lettere Brandeburgensi*, Berlin, 1785, in-8°; 16° *la Sibilla teutonica*, Berlin, 1786; esquisse en vers de l'histoire germanique, réimpr. dans le 4me vol. du *Vicende*; 17° *Réponse à la question : Que doit-on à l'Espagne?* Berlin, 1786; Madrid, 1787; traduit en espagnol à Cadix, et réimprimé en français à la suite de l'édition du *Vicende*, faite à Turin en 1792; 18° *Lettres critiques*, pour servir de supplément à l'ouvrage précédent, 1786, in-8°; 19° *Apologie de Frédéric II, sur la préférence que ce roi parut donner à la littérature française*, Dessau, 1787, in-8°; 20° *Discours sur les progrès de la littérature dans le nord de l'Allemagne*, Berlin, 1788; 21° *Essai sur la vie et le règne de Frédéric II*, 1788, in-8°; 22° *La Prusse littéraire sous Frédéric II, ou histoire abrégée de la*

Peu de temps après, il reçut aussi de Catherine II l'ordre de Saint-Georges de la 4me classe, un sabre d'or et une aigrette de diamans, pour le consoler du chagrin qu'il éprouvait de n'avoir pu se rendre seul maître de Prague, quoique cependant il se fût fait remarquer dans l'assaut livré à cette ville. Il continua de poursuivre, en 1795, les débris des troupes polonaises, qui se virent enfin contraintes de mettre bas les armes, et partant, de reconnaître le tort qu'elles avaient eu de les prendre.

DENIZOT (F.-J.), était juge du tribunal révolutionnaire de Paris, lors de la condamnation à mort de Marie-Antoinette, et de plusieurs autres personnages distingués. Après la mort de Robespierre, la commune, chargée d'épurer ce tribunal, le continua néanmoins dans ses fonctions, en août 1794. Depuis ce temps, il a presque toujours été employé dans l'ordre judiciaire, et il y a peu d'années qu'il était encore juge d'un tribunal de première instance dans les environs de Paris.

DENNE-BARON (Pierre-Jacques-René), est né à Paris le 6 septembre 1780. Après avoir terminé d'excellentes études, il s'est exclusivement consacré au culte des muses, et a publié, en 1812, la traduction d'une partie des *Élégies de Properce*, auteur pour lequel il montre une grande prédilection. Le succès de cette traduction, que tous les hommes de goût ont accueillie avec intérêt, l'a encouragé dans son travail, et il prépare en ce moment, en 2 vol. in-8°, avec le texte en regard, une édition complète du poète latin. Elle acquerra un nouveau degré d'intérêt par des notes et des remarques fort étendues, et elle assurera à M. Denne-Baron un rang honorable auprès des Delille, des Gaston, des Tissot, etc. Il avait donné : 1° en 1806, in-12, *Héro et Léandre*, poëme plusieurs fois réimprimé, que plusieurs biographes prétendent traduit de Musée, et qui est tout entier de l'imagination de l'auteur; 2° en 1810, in-8°, *Ode à Napoléon-le-Grand*, sur ses conquêtes et sur les embellissemens de la capitale; 3° en 1811, in-4°, *Ode sur la naissance de S. M. le roi de Rome*. A la suite des élégies de Properce sont des fragmens considérables d'un poëme intitulé *David*, et des poésies diverses. M. Denne-Baron a publié, en 1822, in-18, un recueil de poésies très-agréables, sous le titre de *Guirlande de Mnémosyne*, où l'on remarque entre autres pièces le *Phénix*, traduit de Claudien. Madame Denne-Baron cultive aussi la poésie; elle a traduit plusieurs églogues de Virgile, qui ont été insérées dans le *nouvel almanach des Muses* de 1807 et de 1808; elle a composé la musique de plusieurs romances, et notamment la musique du *cantique des cantiques*, dont les paroles sont de son mari.

DENON (Dominique-Vivant, baron), on est heureux de pouvoir dire : un homme qui a servi Louis XV, Louis XVI, la république, Napoléon, et toujours sa patrie; qui compte près de 80 ans de bonheur et de succès; qui a été le témoin de tous les grands hommes du 18me siècle; qui s'est

Le Baron Denon.

Augustin pinx. *Fremy del. et Sculp.*

placé avec honneur parmi les personnages les plus remarquables du 19me, soit par ses services, soit par ses talens, soit par ses ouvrages; qui a le droit, unique peut-être dans la société, de sourire aux deux âges les plus mémorables de l'histoire de la France : cet homme est parmi nous; il est le contemporain, le compagnon chéri de la quatrième génération qu'il voit naître; fidèle aux beaux et aimables souvenirs d'une existence qui débuta sur le premier théâtre de la civilisation de l'Europe, la cour de Louis XV; loin toutefois d'être resté rancuneux du passé, et de faire de sa longue mémoire un supplice pour lui et un procès pour les autres, M. Denon a courageusement amnistié toutes les époques de sa vie. Il n'a pas la faiblesse de dire, à la manière des vieillards, je me survis à moi-même : il n'a jamais cessé de vivre, et de vivre en harmonie avec les hommes et les choses qu'il a vu tant de fois se renouveler. La nature l'a doué d'une vitalité particulière, qui se retrempe sans cesse dans les biens dont il sait jouir, et même dans les maux dont il brave la souffrance. Il y a deux ans, une longue et douloureuse maladie dut faire trembler pour ses jours. C'était lui qui consolait ses nombreux amis, il leur disait : *ce n'est que de la douleur*, et il souffrit en riant. La pensée de sa fin ne lui est peut-être jamais venue; la variété de ses connaissances, la mobilité de son esprit, l'aptitude de son intelligence, pour tout ce qui rend aimable et heureux; la profonde sensibilité dont son âme se nourrit chaque jour, tout, jusqu'aux caprices de ses goûts et à son amour pour la société, tout entretient chez M. Denon une jeunesse dont la source est dans son esprit et dans son cœur. M. Denon ne sera jamais vieux, et il mourra jeune quand il aurait 100 ans. Né à Châlons-sur-Saône, d'une famille noble, et fils unique, il était destiné à être marié et magistrat. Mais il voulut autrement : il est le patriarche des arts et du célibat, et lui-même il attribue à une aventure de son enfance la direction de toute sa vie. A l'âge de 7 ans, il fut rencontré par une bohémienne qui lui prédit qu'il serait aimé des femmes, qu'il irait à la cour dans toute l'Europe, et qu'une constellation lumineuse comblerait un jour tous ses vœux. L'enfant prit la sorcière au mot, trouva sa ville natale un village, et parvint, quelques années après, à décider son père à l'envoyer à Paris achever son éducation et faire son droit. Arrivé à Paris, il se rappela l'horoscope de la bohémienne, et à 16 ans, il avait trouvé le moyen d'étendre ses relations depuis le Marais jusqu'à Versailles. Mais au milieu des succès de toute espèce qui enivraient le jeune Denon, il fut attaqué et opéré de la pierre. Pour tout autre que lui, cet avis sévère de la destinée eût produit une révolution complète. Le caractère de M. Denon n'y puisa que cette énergie qui, depuis, ne l'a jamais abandonné, et l'a aguerri contre toutes les souffrances. Il se rétablit bientôt, et il reprit avec plus de confiance l'horoscope de la bohémienne. Son goût pour les

beaux-arts et pour les lettres se développa rapidement, et le mit en relation avec les hommes les plus distingués. Son étoile l'approcha de Louis XV, à qui il sut plaire par la grâce et la gaieté de son esprit. Ce prince était fatigué des hommes et des choses. Il trouva le jeune Denon autrement aimable que ceux qui l'entouraient : il l'attacha à sa personne, et le fit gentilhomme ordinaire de sa chambre. Louis XV avait pris tous les goûts de ses maîtresses, il était devenu botaniste pour Mlle de Romans qui aimait les jardins : Mme de Pompadour s'avisa de vouloir graver la pierre dure, et le roi aima les pierres gravées. Il fit une collection de pierres antiques qu'il choisit lui-même avec discernement. Ce goût se rencontra avec la passion si connue qu'il avait pour l'histoire, et il passa rapidement à celle des médailles. Le jeune Denon fut chargé par ce prince de la conservation de ses médailles et de ses pierres gravées : prédestination singulière pour les devoirs d'un autre âge qu'il ne pouvait deviner, et pour le service d'un autre souverain, qu'il pouvait encore moins prévoir! Devenu amoureux de toutes les actrices du Théâtre-Français, M. Denon imagina d'y donner une comédie, afin d'avoir le droit de s'approcher d'elles. Cette pièce s'appelait *Le bon père*, elle fut jouée; et Lekain, disait le jour de la représentation, *c'est la comédie de ce jeune auteur couleur de rose, que nos dames ont reçue.* Quelques leçons de dessin, à qui M. Denon a dû depuis les plus grandes jouissances de sa vie, occupèrent encore ses loisirs; mais ses parens lui ayant fait observer, que jusqu'alors ses occupations n'avaient été que des plaisirs, il partit pour Pétersbourg en qualité de gentilhomme d'ambassade, suivi de l'intérêt de son souverain, qui sut apprécier le courage avec lequel son protégé s'arrachait aux délices de la cour et de la ville. Chargé de dépêches, il voyagea en courrier, et ne s'arrêta à Potsdam que pour offrir l'hommage de son admiration au grand Frédéric, qui se prêta avec bonté au désir du jeune diplomate. Arrivé à la cour de Pétersbourg, M. Denon eut le malheur de déplaire au loyal et malheureux grand-duc Paul, et n'obtint de Catherine-la-Grande que la préférence d'une inquiète observation. Louis XV mourut. M. Denon alla rejoindre en Danemark le comte de Vergennes qui quittait la Suède pour venir prendre en France le ministère des affaires étrangères : nouveau protecteur pour M. Denon, à qui une mission intéressante fut confiée près du corps helvétique. Il la remplit avec distinction, profita de son voyage pour admirer à loisir les merveilles de la vieille nature, et vint à Ferney admirer la merveille du siècle. Voltaire l'accueillit et le traita avec une bonté toute particulière, parce que, comme lui, M. Denon était gentilhomme ordinaire, qu'il faisait des vers, qu'il avait fait une comédie; parce qu'il était aimable, et enfin, disait-il, parce qu'il lui ressemblait; ce qui est peut-être plus vrai à présent. Peu de temps après, M. Denon prit une place

distinguée dans les arts. Il se rendit en Italie pour être attaché à l'ambassade de M. le comte de Clermont d'Amboise à Naples, y passa trois ans, et y resta quatre autres années en qualité de chargé d'affaires de France. Ce fut pendant ce séjour qu'il envoya à M. Delaborde et à l'abbé de Saint-Non, ce journal et ces dessins de Naples, de ses environs, de la Pouille, de la Calabre, de la Sicile et de Malte, qui furent publiés par eux avec tout le faste de la typographie la plus somptueuse. Cet ouvrage obtint un succès prodigieux et il le méritait. De cette époque date aussi la liaison intime qui a existé entre le cardinal de Bernis, alors ambassadeur de France à Rome, et M. Denon. Ce fut dans la maison du cardinal qu'il put achever son cours des grands personnages de l'Europe Ce fut là qu'il vit Joseph II, qui trouvait l'Allemagne *lourde, lente et rude à manier :* et ce malheureux Gustave, assassiné vingt ans après dans un bal, qui venait aussi se reposer de la Suède sous le beau ciel de l'Italie. Le cardinal de Bernis tenait à Rome la grande maison de l'Europe, et chaque souverain y venait à son tour, pendant quelques mois, abdiquer dans le cercle le plus éclairé de l'univers, les grandeurs et les vanités de la puissance. Les souverains alors étaient presque tous philosophes, et leurs peuples ne l'étaient pas encore. Le siècle a changé. Aussi à présent les voyages des souverains ont une tout autre direction, que celle du repos et de l'oubli des grandeurs. La mort de M. de Vergennes mit fin à la carrière diplomatique de M. Denon. Il s'en était fait une autre en Italie, celle des arts. Il revint après à Paris, où on lui proposa de l'agréer à l'Académie, comme amateur; il voulut l'être comme artiste; subit ses épreuves, et fut reçu. Il eut alors l'heureuse idée de retourner en Italie, pour y étudier à loisir et en artiste les grandes écoles de Vérone, de Bologne, de Venise et de Florence. Il n'avait encore exploité que l'Italie méridionale; il voulut compléter sa statistique des beaux-arts, et passa cinq ans à Venise, où il commença cette précieuse collection de dessins de toutes les écoles, et de gravures de tous les âges, qui fait à présent le charme et l'occupation de sa vieillesse. Mais la révolution française vint l'avertir à Venise, que l'inquisition du palais de Saint-Marc existait pour lui. Il dut quitter ses portefeuilles et ses amis, se réfugia à Florence, où il trouva les exilés de Rome; et embarqué comme eux dans la persécution étrangère, il crut se rappeler que la nature avait créé la Suisse pour l'hospitalité, et avait creusé des vallées au centre de l'Europe pour en faire l'asile de toutes les proscriptions politiques. Il s'était bien trompé, et d'ailleurs la convention ne permettait pas l'expatriation. Denon fut obligé de rentrer en France, dans la France malheureuse, terrible et sanglante, pour conserver son titre de Français. Il revint à Paris, où il se trouva sans ressources et sans amis. La faux révolutionnaire avait tout moissonné. Il courut quelques dangers

comme noble, et il fut au moment d'être renvoyé dans son département; mais le maître de la peinture française, David, vint de son propre mouvement lui apporter un arrêté, qui le désignait pour graver les costumes que la nation avait alors le projet d'adopter. Cette circonstance, qui attacha pour jamais M. Denon à ce grand peintre, le mit à même de voir de près les personnages de cette terrible époque. Il fut servi par plusieurs, et ne fut maltraité par aucun. Une nuit, Denon fut appelé au comité de salut public pour rendre compte de son travail. Ce fut là qu'il rencontra Robespierre, que son visage, inconnu du triumvir, avait épouvanté. Denon n'était pas plus tranquille; mais il fut bien étonné, quand Robespierre lui fit un accueil favorable, et charmé de sa conversation, passa le reste de la nuit à lui témoigner l'attrait qu'il éprouvait pour tout ce qui annonçait une éducation recherchée et les habitudes du grand monde. Le lendemain ce fut bien pire : Denon ne savait que faire de son crédit. Robespierre périt pour le tirer d'embarras. Les grands événemens se succédèrent, et le graveur national passa ainsi au travers de la révolution sans en être atteint. Enfin, il connut le héros du siècle chez Mme de Beauharnais; et du premier moment, il éprouva le besoin de lui consacrer sa vie. Il s'attacha à lui, le vit chaque jour, et à la première confidence de l'héroïque expédition d'Égypte, M. Denon, alors âgé de près de soixante ans, ne balança pas un instant à accepter l'honneur d'en faire partie. Le succès de l'ouvrage de M. Denon sur l'Égypte, sous le rapport du texte et sous celui des gravures qui l'enrichissent, est trop connu pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici le piquant du style, la finesse et la profondeur des observations, la beauté et la variété des dessins. Il a peint la nature morte et la nature vivante, les monumens des siècles et les hommes du jour, l'immobilité du désert et les courses de l'Arabe qui l'habite, les combats de notre armée et les découvertes de ses savans, les beautés antiques et modernes de la terre des Ptolemée. et l'eclat immortel du héros qui les a tous surpassés. Dans cet ouvrage, M. Denon a rempli le devoir d'un grand artiste, d'un historien fidèle et d'un bon Français. Avant de quitter l'Égypte, où il prit l'habitude de prendre la gloire sur le fait, et de dessiner la victoire d'après nature, M. Denon assista au triomphe d'Aboukir, et partit avec le vainqueur. De retour à Paris, il fut nommé par le premier consul directeur-général des musées; il fut chargé des médailles de son histoire, de l'érection de la colonne de la grande-armée, et des embellissemens des principaux monumens. Attaché ainsi spécialement à la grandeur de l'empire et à celle de son chef, M. Denon suivit Napoléon aux armées pendant quinze ans. Sur le plateau d'Eylau, où un boulet vint briser, près de l'empereur, une pièce de canon, et tuer les trois hommes qui la servaient, Denon parut avec son portefeuille, et Napoléon lui dit : « Je pensais à vous; » puis il le

renvoya, en lui disant, « il y a » ici trop de dangers et de brouil- » lards. » Un jour M. Denon assistait, à l'armée, à la lecture d'un long rapport militaire, en présence de l'empereur, auquel ce rapport déplaisait visiblement : « De- » mandez, dit Napoléon au lecteur, » demandez à Denon, qui a sa po- » che pleine de postérités, si dans » tout ce que vous venez de lire, il » y a un tableau à faire où une mé- » daille à frapper. » A l'époque du couronnement, l'armée envoya un détachement de chaque corps, pour complimenter l'empereur. Ces détachemens furent placés dans la galerie du Musée, au milieu des trophées de l'armée. Les soldats de la 21e légère reconnurent M. Denon auprès de l'empereur, qui s'en aperçut et lui dit : » C'est vous, Denon, qui êtes le » héros de ce groupe : allez trou- » ver vos amis, et point de scène. » — Puis-je leur donner la médaille » du couronnement? — Oui, et » même à déjeuner. Allez, et son- » gez que c'est vous qui donnez » tout. » M. Denon fut chargé d'ordonner la belle fête militaire qui eut lieu au camp de Boulogne, et celle non moins solennelle qui rendit au général Desaix, avec lequel il avait fait la campagne de la Haute-Égypte, des honneurs funèbres sur les sommets du Saint-Bernard. « C'est à la mémoire de » votre ami, lui dit Napoléon, à » laquelle vous rendez hommage. » N'en séparez pas la pensée que » cet ami était le mien, et que je » présiderai à la cérémonie. » La fête fut digne des deux héros, et de leur ami. M. Denon suivit l'empereur dans ses campagnes d'Autriche, d'Espagne et de Pologne, et a dessiné sous ses yeux les plus beaux faits d'armes de nos guerriers; c'est sous ce rapport qu'il mérite une place parmi les historiens de la gloire française et du règne de Napoléon. Un seul trait fera connaître l'empire particulier que M. Denon exerçait par son caractère, et le charme de son esprit sur les personnes les plus distinguées, qui étaient associées à son ministère des beaux-arts. Un homme qui n'aimait point le célèbre Visconti, et qui enviait la position de M. Denon, dit au premier : « Comment pouvez- » vous être le subordonné de De- » non? Vous êtes savant, et il ne » l'est pas. — Subordonné! dit » Visconti, je ne m'en suis jamais » aperçu. J'ai plus lu, j'ai plus » retenu que Denon; mais pen- » dant que je cherchais les choses, » il est allé les voir. Nous avons » donc besoin l'un de l'autre; et » puis, quand j'ai dit tout ce que » je sais, il devine le reste. » L'envieux insista, et dit à Visconti : « Tout cela est bon, mais en at- » tendant, Denon a votre place. » Croyez-moi, laissez-le courir; » le prince Joseph vous aime, l'em- » pereur vous estime, faites une » démarche, et vous serez bientôt » directeur. — Si l'empereur, ré- » pondit Visconti, pouvait me » soupçonner d'une pareille pen- » sée, je lui ferais horreur. C'est » Denon lui-même qui m'a choisi, » et qui soigne chaque jour les in- » térêts de mon bonheur et de ma » gloire. Mieux vaut ma place avec » lui, que la sienne sans lui. » Après la chute de l'empire, M. Denon, rentré dans la condition de

la vie privée, s'y entoura de ses portefeuilles, et des monumens qu'il avait rassemblés depuis 15 années. Il a cru devoir ne pas garder pour lui seul ce qui caractérise l'honneur de sa nation, et s'est attaché, par une classification et un ordre soignés, à rendre utiles au public et aux voyageurs les matériaux qu'il a recueillis. Il s'occupe à présent de la gravure de son cabinet, si riche en curiosités et en raretés de toute espèce. Ce travail sera l'histoire de l'art, dans tous les temps et chez tous les peuples. M. Denon emploie non-seulement le procédé de la lithographie ordinaire, mais encore il en étend le domaine, en l'assujettissant à présenter des *facsimile* de tous les genres. Une description savante et détaillée donnera à cet important ouvrage un caractère classique; ce grand travail, qui fait les délices de la vieillesse de M. Denon, sera à la fois le complément et la preuve de toute sa vie.

DENTZEL (Georges-Frédéric, baron de), est né à Turckeim, ancienne principauté de Linange, aujourd'hui département du Haut-Rhin, le 25 juillet 1755; il appartient à une famille de la religion luthérienne, et embrassa l'état ecclésiastique. Devenu aumônier du régiment de Deux-Ponts au service de France, il passa en Amérique avec ce corps, qui y fit la guerre de l'indépendance. A son retour, en 1783, il fut nommé pasteur à Landau, et le département du Bas-Rhin le choisit pour l'un de ses députés à la convention nationale. Envoyé en mission dans son département et dans celui de la Moselle, il était absent lors du jugement de Louis XVI, et ne vota point dans ce mémorable procès. Il accusa le général d'Harambure de royalisme, et fit accepter la réunion de quelques villes situées sur la frontière d'Allemagne; mais dénoncé par des citoyens des départemens du Rhin pour actes arbitraires, il fut rappelé à son poste. En 1795, M. Dentzel demanda la destitution du général Delmas; la convention le renvoya l'année suivante à Landau, d'où il donna des détails sur le déblocus de cette ville et les succès qui en avaient été la suite. Accusé d'avoir fait enfermer un officier dans une cage de fer, il fut décrété d'arrestation; mais une députation venue de Landau pour témoigner en sa faveur, le tira de ce mauvais pas; et comme on lui contestait encore sa qualité de citoyen français, un décret la lui conféra définitivement. M. Dentzel proposa, en 1795, par amendement à un rapport de Perrin des Vosges, que tout individu qui aurait arraché ou tenterait d'arracher la cocarde tricolore serait traduit par-devant une commission militaire. Devenu membre du conseil des anciens, il y parla sur différens objets d'un intérêt général, et particulièrement sur les droits d'entrée, sur les exportations et importations, et il combattit vivement, dans deux discussions, la résolution qui établit un impôt sur le tabac. Au mois de novembre 1798, M. Dentzel s'étonna de ce que son collègue Meilhan voulait parler contre le projet de loi qui assi-

milait aux émigrés les individus qui s'étaient soustraits à la déportation : *Accordez la parole*, dit-il au président, *et nous verrons*. Il termina ses travaux législatifs en faisant créer les *légions du Nord, des Francs, italiques et polonaises*, et il embrassa lui-même la carrière militaire, en 1801. Élevé subitement au grade d'adjudant-commandant, il fit, en cette qualité, la campagne de Prusse de 1806, et l'année suivante il fut attaché à l'état-major. Chargé spécialement de l'échange des prisonniers de guerre, il rendit des services dans cet emploi; l'empereur de Russie lui conféra, en 1809, la décoration de Sainte-Anne, et le grand-duc de Hesse le fit commandeur de son ordre. Napoléon nomma M. Dentzel, au mois d'août 1813, officier de la légion-d'honneur et baron, et Louis XVIII le promut au grade de maréchal-de-camp le 3 avril 1814. M. le baron Dentzel, ancien ministre et pasteur de l'église luthérienne, est aussi chevalier de Saint-Louis, en vertu d'une ordonnance royale du 21 août de la même année.

DENYS-MONTFORT, géologue et littérateur, publia en 1801 la *Vie et les Aventures politiques de Nadirmirza-Shah, prince de Perse*, etc., qui se trouvait alors à Paris. Nous avons aussi du même auteur l'*Histoire naturelle des mollusques, etc.; Conchyliologie systématique*, 1808 et 1809, 2 vol. in-8°; *Ruche à trois récoltes*, 1814, in-8°; *Denys de Montfort; Petit Vocabulaire à l'usage des Français et des alliés*, 1 vol. in-8°, 1815.

DEPARCIEUX (Antoine) naquit à Cessieux, département de l'Isère, vers 1753. Un de ses oncles portant les mêmes nom et prénom, habile mathématicien et membre de l'académie des sciences de Paris, l'appela dans cette ville pour y faire ses études. Marchant sur les traces de son illustre parent, le jeune Deparcieux se distingua bientôt dans la physique, et on le vit, à l'âge de 20 ans, professer les mêmes sciences dont les Ramus et les Réaumur, les Nollet et les Brisson avaient occupé ou institué les chaires. A l'époque de l'établissement des lycées, il fut le premier professeur de physique nommé à l'une de ces écoles. Il donnait ses leçons avec une facilité peu commune et une clarté qui étonnait ses élèves; il avait fait une étude particulière de la statistique du corps humain (si l'on peut s'exprimer ainsi), et il a établi par des calculs toutes les chances et les probabilités de la vie des hommes. Ce qu'il a écrit et enseigné se trouve appuyé par des démonstrations mathématiques ou géométriques, en sorte que ses leçons et ses ouvrages sont de véritables solutions de problèmes. Il avait entrepris, avant sa mort, un cours complet de physique et de chimie dans lequel il indiquait toutes les chaînes qui lient ces deux sciences, dont il semblait vouloir ne faire qu'une seule. Il est à regretter que Deparcieux n'ait pas assez vécu pour achever et faire imprimer cet important traité. Devenu professeur de physique et de chimie à l'école centrale du département de la Seine, il est mort à Paris le 23 juin 1799. On a de lui : un *Mé-*

moire sur les effets et la cause des éclats interrompus de la foudre; un autre *sur les probabilités de la durée de la vie humaine;* un *Traité élémentaire de mathématiques;* un *Traité des annuités ou des rentes à terme*, Paris, 1781, in-4°; *Dissertation sur le moyen d'élever l'eau par la rotation d'une corde verticale sans fin*, 1782, in-8°; *Dissertation sur les globes aérostatiques*, Paris, 1783, in-8°, fig.

DEPÈRE (LE COMTE MATHIEU), pair de France et commandant de la légion-d'honneur, présidait à Toulouse l'administration du département de Lot-et-Garonne, lorsqu'en 1791 il fut élu député à l'assemblée législative, et y siégea jusqu'au mois de septembre suivant, époque où se fit l'ouverture de la convention nationale. Pendant l'orageuse session de cette dernière assemblée, M. Depère se tint à l'écart, et ne reparut sur la scène politique qu'en octobre 1795. Nommé alors par son département au conseil des anciens, il s'y occupa d'objets de finances; il fit approuver la résolution qui relevait de la déchéance les acquéreurs de domaines nationaux soumissionnés, et on lui dut le rétablissement de la loterie. Après la révolution du 18 brumaire, il fut un des premiers membres du sénat; sa nomination date du 4 nivôse an 8 *au matin* (25 décembre 1799), c'est-à-dire le jour même où les consuls et le sénat-conservateur entrèrent en fonctions. M. le comte Depère, ayant de grandes connaissances dans l'agriculture, fut chargé, par Napoléon, de visiter les Landes, pour donner ses idées sur les moyens de rendre productif ce vaste terrain; le résultat de cette importante mission sera peut-être, un jour, un grand bienfait pour cette partie de la France. Ayant voté la déchéance de l'empereur et la création d'un gouvernement provisoire, M. Depère fut élevé par Louis XVIII à la dignité de pair; il a conservé ce titre au second retour du roi, parce qu'il n'avait exercé aucune fonction pendant les *cent jours*. Il est l'auteur d'un *Manuel d'agriculture pratique*, publié à Paris en 1806.

DEPERREY (N.), demanda, en 1792, à l'assemblée législative, au nom de la 29me légion de gendarmerie, le départ de cette légion pour l'armée. Après le 18 brumaire, il fut employé à la commission des émigrés; et en 1811, exerça les fonctions d'inspecteur-général des droits-réunis, place qu'il a conservée jusqu'en 1814, époque de la suppression des inspecteurs-généraux dans cette administration. M. Deperrey s'est toujours distingué par son patriotisme.

DEPERTHES (JEAN-LOUIS-HUBERT-SIMON), avocat, né en Champagne en 1730, et mort en 1792, a publié quelques ouvrages propres à l'éducation de la jeunesse, parmi lesquels on distingue le *Traité sur l'utilité de l'histoire et les devoirs de l'historien*, suivi de tableaux de l'histoire ancienne et moderne, Reims, 1787, 2 vol. in-8°. M. Née de la Rochelle a terminé cet ouvrage en 1803, et l'a fait réimprimer sous le titre de *Guide de l'histoire*, Paris, 1803, 3 vol. in-8°.

DEPPING (G. B.), né à Munster en Westphalie, vers 1784, vint à Paris à l'âge de 19 ans. Il y débuta dans la carrière des lettres, par la traduction en français d'un ouvrage anglais contre la vaccine. Il publia, en 1807, *Les soirées d'hiver*, qu'il dédia à la jeunesse; en 1810, des *Exercices latins, tirés des auteurs des derniers siècles de la littérature latine*. M. Depping est auteur du livre intitulé : *Merveilles et beautés de la nature en France*, dont la troisième édition a paru en 1816, 2 vol. in-12. Ami de M. Malte-Brun, pamphletaire danois, géographe et soi-disant homme de lettres, il a marché sur ses traces, a composé un *Nouveau manuel de géographie*, et une *petite géographie élémentaire*. Auteur de quelques voyages et d'un grand nombre d'articles de la *Biographie universelle*, il a coopéré avec MM. Auguis et Malte-Brun, à la continuation de l'*Histoire de Russie* de Levesque. Plusieurs articles curieux et savans, insérés dans les *Annales des voyages*, dans le *Mercure étranger*, le *Magasin encyclopédique* et le *Spectateur*, sont sortis de la plume féconde de M. Depping. Il travaille non-seulement aux feuilles périodiques françaises, mais il rédige les articles qui paraissent sous la rubrique de Paris, dans le journal de Stuttgard, intitulé : *Morgenblatt*. Il est rédacteur titulaire de la partie des nouvelles étrangères dans les *Annales politiques, littéraires et morales*. Enfin M. Depping est l'auteur le plus infatigable de France ; et comme il est jeune encore, il pourra, s'il continue, former une bibliothèque considérable de ses propres ouvrages.

DEPRADT, *Voyez* PRADT (A.)

DEPUNTIS (JOSEPH-FRANÇOIS), naquit le 8 février 1771, à Montauban, département de Tarn et Garonne. Il fit de bonnes études, et fut reçu avocat à Toulouse. Il exerçait cette profession lorsque par suite de la levée en masse, il se rendit à l'armée d'Espagne, qu'il ne quitta qu'après le traité du 22 juillet 1795. Des infirmités le fixèrent au sein de sa famille, où il se livra à la culture des lettres. Il a composé plusieurs tragédies, sous les titres de : 1° *Turnus*; 2° *Pigmalion*; 3° *Clovis*; 4° *Athamir*; plusieurs comédies intitulées : 5° l'*Entremetteur de mariages*; 6° l'*École des ministrès*; 7° *Le tiers-arbitre*; 8° *Sully*; 9° *Le protecteur supposé*; 10° *Une ode sur le rétablissement de la statue d'Henri IV*; 11° *Un projet sur l'organisation des théâtres en France*; 12° *Des mémoires du comte de Montmirau*. Tous ces ouvrages ont été imprimés, hors la *tragédie* d'Athamir, le *Projet* d'organisation des théâtres, et les *Mémoires* du comte de Montmirau. Ce dernier ouvrage va être mis sous presse. Il aurait eu deux volumes de plus, si l'auteur n'eût point été ravi prématurément à sa famille, le 28 janvier 1820.

DEQUEUX DE SAINT-HILAIRE, a été membre de la chambre des représentans en 1815. Plus prévoyant ou plus timide que ses collègues, il écrivit au président, avant la fin de la session, pour être mis hors la ligne de ceux des représentans dont il ne parta-

geait pas les opinions; ayant soin toutefois de ne pas émettre la sienne, mais se ménageant une retraite assurée quel que fût le parti vainqueur. Il paraît cependant que celui pour lequel il faisait des vœux l'emporta, car immédiatement après la seconde rentrée du roi en France, M. Dequeux de Saint-Hilaire devint sous-préfet. Le collége électoral du département du Nord, qui l'avait nommé son représentant en 1815, le choisit pour l'un de ses députés, en 1817. Depuis que cet honorable membre siége dans cette chambre, il n'a pas élevé une seule fois la voix, et l'on ne connaît ses opinions que parce qu'il vote avec le côté droit, et qu'il est partisan des lois d'exception, dans la persuasion (dit-il dans ses coteries) que *ces lois seules peuvent conserver la douce paix dont jouissent les Français.*

DERAZEY, de Tours, fut élu député à la convention nationale par le département de l'Indre. Il vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, la réclusion et le bannissement, lorsque les circonstances le permettraient; enfin il demanda le sursis à l'exécution du jugement. Signataire de la protestation contre les excès commis les 31 mai et 2 juin 1793, M. Derazey fut l'un des 73 proscrits de la convention; et arrêté avec ses collègues, il ne rentra dans cette assemblée qu'en décembre 1794. Il devint, l'année suivante, membre du conseil des anciens, et cessa ses fonctions législatives au mois de mai 1797. Immédiatement après le 18 brumaire, le premier consul nomma M. Derazey juge à la cour d'appel d'Orléans, d'où il passa, en 1811, substitut près la cour impériale de Nanci, et fut créé chevalier de la légion-d'honneur. Il est aujourd'hui conseiller à la cour royale de cette dernière ville.

DERBY (LORD COMTE DE), membre du parlement d'Angleterre, a constamment siégé du côté de l'opposition dans la chambre des pairs, pendant tout le temps de la guerre de son pays avec la France. Frondant l'étiquette et se mettant au-dessus des préjugés, il épousa en 1797 miss Farren, fille d'un apothicaire et célèbre actrice anglaise. Cette femme, remplie de talens et de vertus, s'était acquis la bienveillance et l'estime de tous les gens de bien, et lord Derby n'a pas cru déroger en lui donnant son nom. Après avoir paru sur les principaux théâtres de l'Angleterre, milady Élisabeth, comtesse de Derby, n'en a pas moins été présentée et reçue à la cour, où les *ultra* anglais n'ont pas même osé dire qu'elle fût déplacée.

DERBY (ÉLISABETH, COMTESSE DE), épouse du lord de ce nom, offre un exemple qui prouve que la fortune ne se trompe pas toujours dans la distribution de ses faveurs. Fille d'un pharmacien de Corck, où elle naquit en 1759, miss Elisabeth Farren embrassa d'abord la profession de comédienne, et débuta au théâtre de Colman dans le rôle de miss Hardcastle, d'une pièce de Goldsmith intitulée : *Elle s'abaisse pour faire des conquêtes.* Elle se fit remarquer autant par sa modestie que par son esprit et ses grâces,

et parut avec le même succès sur les théâtres de Covent-Garden et de Drury-Lane. Ce fut sur ce dernier qu'elle obtint successivement l'estime et l'amour du comte de Derby, qui, ne doutant pas qu'elle fût aussi vertueuse que belle, n'hésita pas à fouler aux pieds le préjugé de la naissance en lui proposant sa main. Miss Farren quitta le théâtre, auquel elle fit ses adieux le 7 avril 1797, fut mariée et présentée à la cour le 8 mai suivant. Lorsque le duc de Wurtemberg obtint la main de la princesse royale d'Angleterre, la comtesse de Derby eut l'honneur d'être nommée parmi les dames qui formèrent le cortége de la princesse. Elle est aujourd'hui mère de plusieurs enfans qui ajoutent au bonheur de leur père.

DERFELD (N.), l'un des généraux russes qui se distinguèrent en 1789, pendant la guerre que la czarine Catherine II fit aux Turcs, remporta sur ces derniers plusieurs avantages considérables dans les mois d'avril et de mai. Le 29 mai 1793, il fut décoré de l'ordre d'Alexandre-Newski, après avoir obtenu préalablement le commandement des possessions russes en Pologne. Il fit, en 1794, la campagne contre les Polonais insurgés, qu'il battit complétement près de Chelm, le 8 juin. Il montra une grande intrépidité à l'assaut de Prague; ce qui lui valut de la part de l'impératrice, le don d'une épée garnie en diamans, le grade de général en chef, et la propriété, en Livonie, de domaines considérables. Le général Derfeld a eu par interim, en 1795, le commandement de la Pologne, dans lequel le comte de Soltikow lui a succédé, mais il en a conservé définitivement le commandement en second.

DERIOT (LE BARON, ALBERT-FRANÇOIS), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Né en janvier 1766, le baron Deriot a gagné ses titres de noblesse et ses grades militaires dans les illustres campagnes de la révolution. Il était adjudant-commandant lorsqu'en 1811 Napoléon le nomma général de brigade; et le 24 décembre de l'année suivante, il fut fait général de division. L'empereur l'attacha à sa garde, et lui confia le commandement et l'instruction des dépôts de ce corps. Le baron Deriot a été membre du conseil de guerre qui jugea les conspirateurs Mallet, Lahorie et complices. Pendant les *cent jours* il reprit du service dans la garde impériale; s'y conduisit avec honneur et fut mis à la retraite au mois de septembre 1815.

DERIQUEHEM (N.), employé au trésor royal, en qualité de sous-chef, a publié plusieurs ouvrages d'une utilité reconnue, sous les titres suivans : 1° *Le Guide des Commerçans*, 1810, in-8°; 2° *Vocabulaire des nouveaux Poids et Mesures légaux*, 1812, in-8°; 3° *Guide des spéculateurs à la Bourse*, 1815, in-12; 4° *Nouvelle Carte géographique*, 1816.

DE ROY (BERNARD-ÉRASME), lieutenant-général, inspecteur-militaire et commandant en chef dans la Basse-Bavière et le Haut-Palatinat, naquit à Manheim le 11 décembre 1743. Noble et fils

d'un ancien général en chef, il embrassa ou plutôt on lui fit embrasser la carrière militaire dès l'âge de 7 ans. Sa bravoure, ses talens et sa naissance le firent avancer rapidement. Il était major général en 1792. Pendant les campagnes de 1800 et 1801, il commanda avec distinction les troupes bavaroises qui se réunirent aux armées coalisées contre la France. Lorsqu'au mois de septembre 1805 les Autrichiens envahirent la Bavière, et que l'armée de ce royaume devint auxiliaire de l'armée française, le général De Roy se trouva sous les ordres du maréchal Bernadotte, et contribua éminemment à la reprise de la Bavière. Napoléon lui donna le commandement des troupes stationnées dans le Tyrol, et sur la fin de 1806 celui d'une division de la grande-armée dirigée contre la Prusse. Il justifia la confiance de l'empereur, et donna des preuves réitérées de sa bravoure et de ses connaissances militaires, pendant toute la campagne. Il ne put jouir du repos que lui promettait la paix de Tilsitt, parce qu'à cette époque le roi de Bavière le nomma conseiller-d'état attaché à la commission des finances. Aussi bon administrateur que bon guerrier, il occupa cet emploi jusqu'en 1809, et reprit alors son épée pour combattre de nouveau sous les drapeaux de Napoléon. Le prince Charles venait d'entrer en Bavière, et le général De Roy concourut à chasser l'ennemi du territoire de son pays. Commandant d'une division, il se distingua à la bataille d'Albemberg gagnée le 20 avril par l'empereur; et un mois après, il était, avec le maréchal Lefèvre, à la prise d'Inspruch et du Tyrol. Partout où le général De Roy fut employé, il s'acquitta avec honneur des missions qui lui furent confiées. Il était de la mémorable et funeste campagne de 1812, et fut blessé mortellement à la bataille de Potolsk, gagnée, le 18 août, par le général Gouvion Saint-Cyr. Il succomba cinq jours après, vivement regretté de ses compagnons d'armes et de son souverain. Le général De Roy est mort pur et avec toute sa gloire, heureux d'avoir terminé sa longue carrière au champ d'honneur, et de n'avoir pas été témoin de la journée du 15 octobre 1813, où les troupes de Bavière qui, jusque-là, avaient combattu avec les Français, tournèrent leurs armes contre ceux-ci, et trahirent au moment du danger ceux dont ils avaient partagé la fortune. Le général De Roy avait reçu de l'empereur Napoléon le grand-cordon de la légion-d'honneur.

DERVIEU-DUVILLARS (Barthélemy-Regis) est né à Lyon le 3 juillet 1750. Il fut nommé sous-lieutenant au régiment de Poitou le 4 novembre 1766. Embarqué sur la frégate la *Belle-Poule*, sa conduite honorable, les blessures graves qu'il reçut dans le combat que cette frégate soutint, le 15 juillet 1780, contre un vaisseau de guerre anglais, lui firent obtenir la croix de Saint-Louis. De retour dans ses foyers, M. Dervieu-Duvillars y vivait étranger aux affaires lorsqu'il fut nommé, par suite du pillage de l'arsenal de la ville de Lyon, et de-

Desaix

Général de la République Française.

Delaporte fils. Sculp.

la perte de son commandant le 7 février 1790, président du comité chargé de diriger toutes les affaires de la ville. Dans le même mois, il devint commandant-général de la garde nationale de Lyon. Il sut, par sa prudence et par sa fermeté, sauver la ville du pillage, de l'incendie; garantir le magasin à poudre; apaiser les troubles et contenir le régiment suisse de Sonemberg, qui montrait les dispositions les plus hostiles. Il présida, en sa qualité de commandant-général de la garde nationale, la fédération Lyonnaise qui eut lieu le 30 mai 1790, et qui fut remarquable par le concours des villes, bourgs et villages de France qui y envoyèrent un détachement ou leur adhésion. M. Dervieu-Duvillars est l'un des Français les plus sincèrement dévoués à leur patrie.

DESACY (N.), nommé, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale par le département de la Haute-Garonne, fut l'un de ceux qui votèrent la mort de Louis XVI, et il se prononça néanmoins en faveur du sursis. Il ne survécut pas longtemps à cette grande mesure révolutionnaire, et l'on assure que les regrets que son vote lui causa occasionnèrent la maladie qui lui donna la mort. Mercier parle de ce fait dans son Nouveau-Paris.

DESAIX DE VOYGOUX (Louis-Charles-Antoine), naquit de parens nobles, à Saint-Hilaire-d'Ayat, en Auvergne, dans le mois d'août 1768. Il venait d'achever ses études à l'école d'Effiat, quoiqu'à peine âgé de 15 ans, quand il entra, en qualité de sous-lieutenant, dans le régiment de Bretagne, où il se fit remarquer par un caractère grave et studieux. Nommé, en 1791, commissaire des guerres, il fut, peu de temps après, élevé au grade d'aide-de-camp du général Victor de Broglie; et la guerre de la révolution, qui venait d'éclater, lui fournit les moyens de faire connaître les talens dont il était doué pour l'art militaire. La prise des lignes de Weissembourg devait avoir des suites funestes, qu'il contribua beaucoup à prévenir par ses conseils; et quoique blessé à Lauterbourg d'une balle qui lui avait percé la joue, il resta sur le champ de bataille, et refusa même de se faire panser avant d'avoir rallié les bataillons mis en désordre. Cette conduite lui valut un avancement rapide, et il fut nommé général de division. En 1796, il contribua puissamment au succès de la retraite de Moreau; et obligé de se replier avec sa division jusque sur les bords du Rhin, il passa ce fleuve et enleva Offenbourg au corps du prince de Condé. Il commanda l'aile gauche des Français à la bataille de Rastadt; et chargé, quelque temps après, de la défense du fort de Kehl, il soutint ce poste avec tant de valeur qu'il contraignit l'archiduc Charles de se retirer. Il suivit le général Bonaparte en Égypte, y fut chargé des opérations militaires les plus importantes, et les dirigea constamment avec une diligence et une bravoure qui lui valurent l'affection des soldats et les éloges de toute l'armée. Il attaqua successivement les Arabes d'Yambo et les Mamelucks

commandés par Mourad-Bey, et les défit complétement dans une bataille qui le rendit maître de la Haute-Égypte. L'ignorance des lieux, la chaleur excessive du climat, et surtout le caractère des ennemis que Desaix eut à combattre, exigèrent qu'il déployât dans cette expédition la prudence du plus habile général; et l'on ne peut qu'admirer l'art avec lequel il sut vaincre tant de difficultés. Le traité d'El-Arisch, qu'il conclut avec les Turcs et les Anglais, fut le signal de son retour en France. Quoiqu'il fût accompagné d'un officier anglais chargé de faire respecter ce traité, l'amiral Keith le déclara son prisonnier en arrivant à Livourne, et le traita même d'une manière ironique en lui demandant ce qu'il voulait; sur quoi l'on dit que Desaix lui répondit : « Je ne vous demande rien que de me délivrer » de votre présence. Faites, si vous » le voulez, donner de la paille » aux blessés qui sont avec moi. » J'ai traité avec les Mamelucks, » les Turcs, les Arabes du grand » Désert, les Éthiopiens, les Noirs » de Darfour; tous respectaient la » parole qu'ils avaient donnée, et » n'insultaient pas aux hommes » dans le malheur. » Arrivé en France au moment où le général Bonaparte, déclaré premier consul, venait de partir pour l'Italie, Desaix se hâta de l'y rejoindre, et fut nommé commandant de deux divisions, peu de jours avant la bataille de Marengo. Le corps qu'il commandait avait été mis en réserve; déjà la cavalerie française avait été renversée, et un tiers de l'armée se trouvait hors de combat, quand Desaix arriva après une marche forcée de dix lieues : malgré une artillerie qui le foudroyait, il se forma en colonnes serrées, et tournant à droite sur San-Stephano, il chargea les Autrichiens avec tant d'impétuosité que cette manœuvre décida la victoire. Elle lui coûta la vie; mais il put mourir comme Turenne, *enseveli dans son triomphe*. C'était le 25 prairial an 8 que Desaix reçut le coup qui termina sa vie; et il n'eut que le temps de proférer ces mots, qui peignent si bien le caractère d'un soldat français : « Allez dire au » premier consul que je meurs a» vec le regret de n'avoir pas as» sez fait pour la postérité. » Son corps, embaumé, fut transporté par l'ordre du premier consul dans l'hospice du grand Saint-Bernard, où on lui éleva un monument. On lui en avait également érigé deux autres à Paris, l'un sur la place Dauphine, et l'autre sur la place des Victoires : le gouvernement actuel a ordonné la destruction du dernier. Desaix avait un caractère doux, une âme élevée, et surtout une probité sévère, ce qui lui avait fait donner le surnom de *sultan juste* par les habitans de la Haute-Égypte. La veille de la bataille de Marengo, il disait à ses aides-de-camp, comme s'il eût pressenti ce qui devait lui arriver : « Voilà long» temps que je ne me bats plus » en Europe; les boulets ne nous » connaissent plus : il nous arri» vera quelque chose. » M. Simier-Despréaux a publié, en 1800, un *Précis de la vie et éloge funèbre du général Desaix*. MM.

Garat et Lavallée ont fait aussi des éloges funèbres de ce général.

DÉSAUGIERS (Marc-Antoine), habile compositeur né à Fréjus, en 1742, et mort à Paris, le 10 septembre 1793, apprit la musique et la composition sans le secours d'aucun maître. Il avait de l'originalité, de la verve, et possédait au suprême degré la vivacité provençale. Il maniait également bien tous les tons, et dictait avec beaucoup de rapidité des chants énergiques et vrais. Il était, d'ailleurs, d'une humeur brusque et étrangère aux manières polies qui caractérisent les gens du bon ton. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Réflexions sur le chant figuré*, traduites de J. B. Mancini, 1796; *Le petit Œdipe*, 1799; *L'Amour enfant*, 1780 (paroles de Voisenon); *Florine*, en 2 actes, 1780; *Les deux Sylphes*, 1781; *Les Jumeaux de Bergame*, 1782 : ces trois pièces firent pendant long-temps les délices de la capitale; *L'Amant travesti; Le Médecin malgré lui*, 1791 : c'était une composition bizarre dans laquelle il avait enchâssé, d'une manière plaisante, l'air populaire, *Ça ira*. L'*Hiérodrame sur la prise de la Bastille*, qu'il fit exécuter à Notre-Dame, prouve qu'il était susceptible du plus grand enthousiasme. Il composa aussi des *chants funèbres* sur la mort de Sacchini, et plusieurs autres pièces restées inédites.

DÉSAUGIERS (Auguste-Félix), fils du précédent et frère aîné du fameux chansonnier de ce nom. Devenu diplomate par l'effet des circonstances, M. Auguste Désaugiers se disposait à la carrière de la littérature lorsqu'en 1791, il fut nommé premier secrétaire de légation française à Rome. En 1793, il remplit les mêmes fonctions en Danemark, où pendant un séjour de plusieurs années il obtint l'estime de tous les Français exilés dont il fut constamment le protecteur. C'est de Copenhague que M. Désaugiers envoya son adhésion à la fameuse constitution de 1793; il a publié, en 1798, une *Ode sur la descente projetée en Angleterre*, et en 1802, une *Cantate sur la paix*. Il est aussi l'auteur d'un chant héroïque qui a obtenu le prix à la société des sciences et des arts de Bordeaux, sous ce titre : *La gloire des Armées françaises, ou la troisième coalition*, 1809, in-4°. En 1819 c'est M. Désaugiers qui a réduit Tarare en trois actes. Il s'appliqua surtout à faire disparaître de cet ouvrage le mot empereur, titre séditieux qu'ont porté jadis Titus, Trajan et Marc-Aurèle, et qui décore aujourd'hui une bonne partie des souverains de ce bas monde.

DÉSAUGIERS (J. J.) le plus jeune des trois frères, suivit le précédent à Copenhague, en qualité de second secrétaire de la légation française. Il a depuis rempli les mêmes fonctions en Suède et dans quelques principautés de l'Allemagne. Il a publié, en 1800, la traduction d'un ouvrage allemand de A. L. Heeren, intitulé : *Idées sur les relations politiques et commerciales des anciens peuples de l'Afrique*. M. J.J. Désaugiers était encore, il n'y a pas long-temps, consul-général à Dantzick.

DÉSAUGIERS (M.A.), chansonnier politique, bachique et gastronomique, a célébré tour à tour les règnes de tous les temps, les vins de toutes les caves, et les plats de toutes les tables. La muse de ce joyeux poète ne se nourrit point de fumée; et il aime tellement la gloire qu'il ne chante que pour les vainqueurs. Les chansons de M. Désaugiers ne manquent ni de verve ni d'esprit; mais des pensées triviales, des tableaux communs, des attaques peu généreuses et des éloges sans mesure, caractérisent tout ce qui sort de sa plume depuis six ou sept ans. Directeur du Vaudeville devenu désert sous sa direction, il s'est rendu célèbre à la foire sous le nom de *Cadet Buteux*. M. Désaugiers a publié ses chansons et ses poésies diverses en trois volumes, qui ont paru, le 1er en 1808, in-18; le second en 1812, et le troisième en 1816, même format. En 1815 il a présenté au roi l'histoire des *cent jours* en vaudeville, avec ce titre : *Le terme d'un règne, ou le règne d'un terme*. Tous les éloges que l'auteur donne dans cet ouvrage à la famille des Bourbon ne peuvent guère se comparer qu'à ceux qu'il avait précédemment donnés à Napoléon. M. Désaugiers a coopéré à la composition de près de cent pièces de théâtre, parmi lesquelles on remarque les suivantes : *La Chatte merveilleuse; les deux Boxeurs, ou les Anglais de Falaise et Nanterre; Arlequin musard; les Trois étages; le Mariage de Dumollet; Monsieur Sans Gêne; un Dîner par Vict ire; la Matrimoniomanie; Monsieur Vautour; Milord Go, ou le dix-huit brumaire; les Nouvelles de Pantin, ou le Retour inattendu; le Mariage de Dumollet; Pierrot ou le Diamant perdu*. M. Désaugiers est un des chansonniers les plus souples et les plus heureux de notre époque. Ses vers d'*à-propos* lui ont valu, depuis quelques anneés, en grande abondance, des cadeaux, des places et des décorations.

DESAULT (Pierre-Joseph), le plus grand chirurgien du dernier siècle, naquit le 6 février 1744, au Magni-Vernois, village près de Lure en Franche-Comté. Ses parens, quoique peu fortunés, lui donnèrent une bonne éducation. Dernier enfant d'une famille nombreuse, il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique; mais son goût l'entraîna vers la chirurgie, art dont il fit la première étude sous le chirurgien de son village. Peu après il se rendit à Béfort, où il fréquenta les hôpitaux militaires; s'y trouvant au milieu de médecins médiocres, il fut réduit, pour s'instruire, à ses seules observations. La guerre toutefois lui procura l'occasion d'en faire un grand nombre, particulièrement dans les plaies d'armes à feu; et c'est à lui qu'on est redevable des meilleurs procédés dont on se serve encore pour le traitement de ces sortes de blessures. Il vint à Paris en 1764, et ne tarda pas à s'y faire remarquer d'Antoine Petit, dont il suivait les leçons ainsi que celles de Louis et de Sabathier. Dénué de fortune, il était obligé de chercher dans ses talens une ressource contre sa mauvaise position, et il donnait à ses compa-

gnons des leçons de mathématiques ; ce qui ne laissait pas de dérober du temps à ses études favorites : les progrès qu'il fit en chirurgie n'en furent pas moins assez rapides pour qu'il fût bientôt en état d'occuper la chaire de ses maîtres. Vers la fin de 1766, il cessa de professer les mathématiques pour ouvrir un cours d'anatomie que suivirent un grand nombre d'élèves, quoique Desault ne fût encore âgé que de vingt-deux ans. L'été suivant, il en ouvrit un autre de chirurgie, qui attira également dans son amphithéâtre une foule d'auditeurs; et la méthode ingénieuse qu'il suivit dans l'exposition complète de cette partie de la médecine, lui valut les suffrages des plus grands chirurgiens de l'académie de Paris. Cette académie, néanmoins, était, comme la Faculté de médecine actuelle, jalouse de toute espèce de mérite dans un homme qui ne faisait pas partie de ses membres, et elle ne tarda pas à lui susciter les plus odieuses tracasseries, comme on l'a fait à l'égard de Baudeloque, envers qui l'on a poussé cependant la plaisanterie un peu trop loin, et comme on le fait encore aujourd'hui à l'égard de Broussais, qui a le malheur de professer en médecine une doctrine qui n'est fondée que sur l'observation. L'enseignement public était alors le partage exclusif des médecins de Saint-Cosme, et de ceux de la Faculté. Ces deux sociétés, voyant leurs leçons désertes, firent intimer à Desault la défense de continuer ses cours. Deux médecins cependant, Louis et Lamartinière, se montrèrent plus généreux envers le jeune professeur, et l'un d'eux alla même jusqu'à se placer parmi les auditeurs de Desault; mais des protections si puissantes n'arrêtèrent pas les persécutions dirigées contre ce jeune homme, et il eût été obligé de céder à ses ennemis, s'il n'eût éludé la loi en empruntant le nom d'un médecin qui lui donna le titre de son répétiteur. Bichat fait un grand éloge du système d'enseignement que suivait Desault, à qui il attribue les premières idées qu'aient eues les médecins français de l'anatomie chirurgicale. Desault professait publiquement l'anatomie et la chirurgie depuis plusieurs années; et l'envie ne pouvant méconnaître ses connaissances en théorie, se mit à nier ses talens comme praticien. Le professeur ne répondit à ces nouvelles imputations qu'en se livrant à la chirurgie active, qu'il enrichit d'un grand nombre de découvertes dans le traitement des affections extérieures. La première est le bandage qu'il proposa pour les fractures de la clavicule, et qu'on appelle assez communément le *bandage aux épingles*. Ce n'était pas cependant une découverte de Desault, car Celse l'avait décrit depuis long-temps, et le médecin français ne fit guère qu'en adopter la pratique. Desault proposa ensuite de substituer dans les amputations le couteau droit au couteau courbe, ce qui rend l'opération plus prompte. A peu près vers le même temps, il conseilla d'employer la ligature immédiate des artères dans l'amputation des membres, et cette nouvelle métho-

de, dont s'était servi Ambroise Paré, obtint à Bicêtre et à l'Hôtel-Dieu un succès qui l'a fait depuis adopter exclusivement. Les bornes d'un article biographique ne nous permettent pas d'énumérer toutes les utiles et savantes découvertes de M. Desault; les opérations les plus délicates de la chirurgie, et les instrumens au moyen desquels on les exécutait, furent singulièrement perfectionnés par lui. Il sollicitait depuis long-temps la place de professeur de l'École-Pratique; mais suivant un ancien usage, il ne pouvait y être admis sans avoir été auparavant membre du collége de chirurgie, auquel on n'était agrégé qu'avec une fortune qui dépassait de beaucoup celle de Desault. Il fut néanmoins nommé à la chaire qu'il sollicitait, et cette exception lui fait autant d'honneur qu'à ceux qui l'y élevèrent. Louis, qui s'était déclaré son protecteur dans tous les temps, lui ouvrit sa bourse; et en 1776, il fut créé membre du collége de chirurgie, puis nommé conseiller perpétuel de l'académie royale, à laquelle il avait été appelé peu de temps après. Desault devint, en 1782, chef de l'hôpital de la Charité; et le grand nombre de cas pathologiques qu'il eut alors sous les yeux, lui fournit l'occasion d'exercer plus particulièrement son génie chirurgical. Il développa l'histoire, jusqu'alors peu connue, des luxations du radius, et des fractures de l'apophyse olécrane; perfectionna l'appareil pour l'opération du bec-de-lièvre, la méthode de traitement de l'ulcère variqueux par la compression, et simplifia beaucoup l'opération de la fistule. Il renouvela des Grecs et des Arabes le procédé de la ligature dans les hernies ombilicales, et les avantages de cette méthode sont préférables sous tous les rapports à ceux de la compression qu'on employait avant lui. Il était à la Charité depuis six ans, quand la survivance de l'Hôtel-Dieu vint à vaquer en 1788. Quoique plusieurs chirurgiens célèbres se fussent mis sur les rangs, Desault fut appelé d'une voix unanime à remplir, à l'Hôtel-Dieu, les fonctions dont il était chargé à la Charité, et dès lors la confiance que le public lui accorda fut sans borne, et il resta presque seul chargé de toutes les grandes opérations qu'il y eut à faire dans la capitale. Les avantages de la fortune dont il se vit alors comblé, ne lui firent néanmoins jamais négliger le soin de ses malades et l'instruction de ses élèves. Quoiqu'il fût marié et qu'il eût une maison, il s'était fait préparer à l'Hôtel-Dieu une chambre dans laquelle il couchait très-régulièrement, afin d'être à portée de donner la nuit de plus prompts secours à ses malades. Desault suivait à peu près dans sa clinique la même méthode d'enseignement que M. Dupuytren; et tous les élèves, après la visite, se réunissaient dans un amphithéâtre, où l'on apportait les malades à opérer, quand leur affection était de nature à permettre ce transport. Desault dissertait ensuite sur le cas qui venait de se présenter et sur les motifs qui avaient déterminé l'opération et le pro-

cédé dont il s'était servi pour la faire. Cette leçon, dans laquelle il parlait aussi des cas de chirurgie les plus importans qui se trouvaient alors dans ses salles, était terminée par une consultation publique et gratuite. Après la consultation, il faisait un cours de chirurgie qui le retenait souvent dans son amphithéâtre jusqu'à midi, et ce n'était qu'après avoir achevé tous ces travaux qu'il se rendait dans les maisons particulières où l'*appelait sa réputation*. A six heures du soir, il rentrait dans son hôpital, où il faisait une seconde visite, puis une dernière leçon, ordinairement consacrée à l'anatomie et à la théorie des opérations chirurgicales. Ses rivaux, dont la jalousie croissait avec sa célébrité, l'accusèrent de n'être que plagiaire; mais il avait sur eux l'avantage de l'être sans qu'il s'en doutât. En effet il n'avait que peu d'érudition, et souvent il croyait avoir inventé quand il n'avait eu que des idées déjà conçues. Sa bonne foi était d'ailleurs si grande, que tous ceux qui l'ont connu savent qu'il n'a presque rien dérobé aux anciens, quoiqu'il se soit souvent rencontré avec eux. Il ignorait la médecine, qu'il affectait même de mépriser, comme la seule partie de l'art de guérir dont la certitude ne soit pas infaillible. La révolution ne ralentit pas le zèle qu'il avait toujours manifesté pour les progrès de la chirurgie; et en 1791 il commença un journal qui a été rédigé par ses élèves, et recueilli en 4 volumes in-8°. : il contient l'exposé de sa doctrine. Au commencement de la guerre de 1792, il fut nommé membre du comité de santé; mais son zèle et ses talens dans ces nouvelles fonctions ne purent le garantir du sort qui menaçait dans ce temps-là tous les gens de bien. Le 28 mai 1793, il fut arrêté au milieu de sa leçon, après avoir été dénoncé par Chaumette, et il fut traîné dans les cachots révolutionnaires. Sa détention ne dura que 3 jours, parce que la rumeur qu'elle excitait détermina le comité de sûreté générale à la faire bientôt cesser. L'année suivante, la Faculté de médecine et le collége de chirurgie furent remplacés par une école de santé, dans l'organisation de laquelle la médecine fut réunie à la chirurgie. C'était ce qu'on pouvait faire de moins déraisonnable, d'après les rapports intimes qui lient nécessairement l'une à l'autre ces deux parties de l'art de traiter les maladies, et l'on a même de la peine à concevoir comment elles pouvaient avoir été séparées si longtemps. Desault néanmoins, qui n'était pas exempt de préjugés, en éprouva une peine extrêmement vive, et dont il ne se consola jamais, quoique cette nouvelle organisation lui eût valu le titre de professeur de clinique chirurgicale. Il ne la considérait que comme l'ouvrage de médecins jaloux de la prééminence que la chirurgie s'était acquise depuis quelques années. Il conservait aussi depuis sa détention une tristesse qu'accroissaient continuellement les calamités révolutionnaires, et la fameuse journée de prairial vint mettre le comble aux angoisses de son âme. Le fils de Louis XVI

détenu au Temple, était atteint d'une affection organique dont il ne pouvait guérir; Desault lui prodiguait tous les soins que requérait la position de ce jeune infortuné, quand il éprouva lui-même une fièvre ataxique, dont les premiers symptômes se déclarèrent avec une intensité qui fit prévoir des suites funestes. En effet il mourut le 1er juin 1795, à peine âgé de cinquante-un ans. Le bruit courut dans le temps qu'il avait été empoisonné à cause des soins qu'il avait rendus au jeune dauphin, et cette opinion se fortifia par la mort presque subite de Choppart, qui avait succédé à Desault dans le traitement de ce prince, lequel mourut lui-même peu après les deux chirurgiens. Une autopsie scrupuleuse pouvait seule détruire ces soupçons, et c'est ce qui arriva en effet, ou du moins l'on crut reconnaître que le poison n'avait eu aucune part à ces trois événemens si rapprochés les uns des autres. Desault n'était que peu répandu dans la société, et manquait absolument d'usages du monde. Il était brusque, bourru même, mais il avait un cœur excellent. Il ne s'exprimait point avec élégance, à cause d'un grasseyement qui l'eût même rendu quelquefois ridicule, si ce qu'il disait n'eût fait excuser la manière dont il le prononçait. On l'écoutait néanmoins toujours avec le plus vif intérêt, parce qu'il avait le mérite infiniment rare de ne jamais parler que de son sujet, et surtout de ne rien dire d'oiseux, et de n'offrir jamais la vérité embarrassée dans les subtilités scolastiques qui remplissent la plupart des volumes dont se compose la bibliothèque de l'école de médecine; il n'a d'ailleurs écrit que peu d'ouvrages : son *Traité des maladies chirurgicales* fut publié avec le nom de Choppart et celui de Desault. Bichat a fait aussi paraître en 4 volumes des *Œuvres chirurgicales* qui n'ont point été composées par Desault, mais qui renferment toute sa doctrine. On a fait élever dans l'Hôtel-Dieu, à la mémoire de ces deux médecins célèbres, un monument sur lequel on voit l'inscription suivante : *Ce marbre, dédié à la mémoire des citoyens Desault et Bichat, a été posé pour attester la reconnaissance de leurs contemporains pour les services qu'ils ont rendus, le premier, à la chirurgie française, dont il a été le restaurateur, le second à la médecine, qu'il a enrichie de plusieurs ouvrages utiles, et dont il eût agrandi le domaine, si l'impitoyable mort ne l'eût frappé dans sa 31e année.*

DESAZART (Guillaume-Joseph-Jean-François, baron), né à Toulouse en 1754, fut le douzième enfant d'une famille noble et justement considérée. Il se livra avec ardeur à l'étude du droit, qui, dans sa ville natale, était l'une des principales routes des honneurs et de la fortune. Ses débuts au barreau furent remarqués; on a conservé dans les recueils des causes célèbres, plusieurs de ses plaidoyers, qui tous annonçaient de grands talens. Il fut du nombre des candidats à la députation de Toulouse aux états-généraux. Appelé tour-à-tour par le suffrage de ses concitoyens aux

diverses magistratures qui furent créées à cette époque, il fit partie du tribunal de Villefranche (Haute-Garonne) lors de son établissement. M. Desazart y donna des preuves de générosité par le courage qu'il mit à arracher un grand nombre de victimes à la fureur des révolutionnaires de cette époque. Persécuté lui-même, il chercha son salut dans la fuite, et se retira, en 1794, à l'armée des Pyrénées-Orientales, auprès du général Dugommier, son ami. Poursuivi de nouveau, il erra au sein des Corbières, dans le département de l'Aude, jusqu'après la chute de Robespierre. Il vint reprendre alors ses fonctions à Villefranche en l'an 4 (1795). Le vote des électeurs du département de la Haute-Garonne le comprit au nombre des juges du tribunal civil du département siégeant à Toulouse; plus tard les tribunaux d'appel ayant été établis, M. Desazart fut nommé président de celui de Toulouse. Il conserva ce titre jusqu'à l'établissement de la cour impériale en 1811; et fut, à cette époque, nommé premier président, comme il l'avait été déjà de la cour d'appel. Le roi, en 1814, lui conserva cette fonction; il ne la perdit pas dans les *cent jours*, mais au second retour du roi, elle lui fut retirée. Une ordonnance royale lui conféra le titre de premier président honoraire de la cour royale de Toulouse, et fixa la quotité de la pension à laquelle les fonctions qu'il avait remplies lui donnaient droit. A diverses époques, M. Desazart fut président et doyen d'honneur du conseil de discipline et d'enseignement de l'école de droit de Toulouse; candidat au sénat-conservateur, trésorier d'une des cohortes de la légion-d'honneur, officier de cet ordre, enfin l'un des quatre premiers présidens des cours souveraines. L'empereur Napoléon l'avait nommé baron de l'empire. Rendu à la vie privée, mais toujours prompt à offrir à ses concitoyens les fruits de son expérience et de ses lumières, il conserve par ses qualités estimables, ses connaissances distinguées et son attachement à son pays, la considération publique, qu'il a justement acquise dans l'exercice de ses devoirs comme citoyen et comme magistrat.

DESBILLONS (François-Joseph-Terratte), poète latin né à Châteauneuf en Berri, le 25 janvier 1711, fit ses études à Bourges, chez les jésuites, où il entra dès l'âge de 16 ans. Il professa d'abord les humanités et la rhétorique dans quelques villes de province, et fut ensuite appelé à Paris, au collége de Louis-le-Grand. Il se livra tout entier à l'étude des poètes latins, surtout de Phèdre et de Térence, qu'il avait assez étudiés pour que son style se ressentît de celui de ces deux grands écrivains; ce qui lui valut le surnom de *dernier des Romains*. Lors de la dissolution du corps des jésuites, Fréron lui offrit un logement dans sa maison; mais Desbillons forcé, quelque temps après, de quitter Paris, parce que le parlement exigeait des jésuites un serment qu'il ne croyait pas devoir faire, se rendit à Manheim, où il trouva un asile honorable près de l'électeur de Bavière, qui lui donna une pen-

sion de 1000 écus et une place dans le collége de Manheim. La simplicité de son caractère l'a fait comparer à La Fontaine, et l'on a trouvé qu'il approchait du poète français dans les fables qu'il a écrites en latin. On a de lui *Fabulæ, libri XV*, Paris, 1755 et 1768. L'année suivante, l'auteur les traduisit en français, et elles furent imprimées en 2 volumes, à Manheim, avec le texte en regard. 2° *Projet sur les nouvelles éditions qu'on pourrait faire de quelques auteurs latins, pour l'usage du duc de Bourgogne;* 3° *Lettre à Fréron, ou apologie de l'Appendix de diis*, du P. Jouvenci, 1766, in-12; 4° *Éclaircissemens sur la vie et les ouvrages de Guillaume Postel*, Liége, 1773, in-8°; 5° *Histoire de la vie chrétienne et des exploits militaires de madame de Saint-Balmont*, Liége, 1773, in-8°; 6° *Ars bene valendi*, Heidelberg, 1788, in-8° : cet ouvrage et le suivant sont des poëmes latins; 7° *De pace christianâ sive hominis felicitate*, Manheim, 1789, in-8°; 8° *Miscellanea posthuma*, Manheim, 1792, in-8°; une très-belle édition des *Fables de Phèdre*, avec des notes et des observations, Manheim, 1786, in-8°; 9° et une autre de *l'Imitation de Jésus-Christ*, précédée d'un discours dans lequel il prouve que cet ouvrage est de Thomas A'Kempis. Desbillons avait fait en vers latins un testament, dans lequel il léguait aux lazaristes sa riche et nombreuse bibliothèque. Il a laissé imparfaite une grande *Histoire critique de la langue latine*, et quelques autres ouvrages manuscrits peu importans. Sa mort, arrivée en mars 1789, put seule interrompre ses travaux littéraires. M. Maillot de La Treille, commandeur de Malte, a publié une *Notice sur la vie et les ouvrages de Desbillons*, Strasbourg, 1790, in-8°.

DESBOIS DE ROCHEFORT (Éléonore-Marie), évêque constitutionnel du département de la Somme, naquit à Paris, en 1749. Il était docteur en Sorbonne, et fut successivement nommé vicaire-général de l'évêque de la Rochelle, et curé de Saint-André-des-Arcs à Paris. Il adopta les principes de la révolution, et fut, en 1791, nommé par le département de la Somme membre de l'assemblée législative, où il se fit constamment remarquer par la modération qui convenait surtout à son état. Décrété d'arrestation, sous le règne sanglant de la terreur, par André Dumont, il fut emprisonné; et pour l'humilier davantage, on l'avait placé avec des femmes publiques. Il ne recouvra sa liberté qu'après une détention de 22 mois, pendant laquelle il avait presque perdu la vue, et forma des restes de sa fortune une imprimerie qu'il nomma *imprimerie chrétienne*, et de laquelle sortirent les divers écrits que publièrent alors les membres du concile national. Il a composé quelques ouvrages, dont voici les titres : *Mémoires sur les calamités de l'hiver de 1788-89, lu dans une assemblée tenue à l'hôtel de ville de Paris*, 1789, in-12; *Lettre pastorale*, 1791, in-8°; *Lettre d'indiction du second concile national*, 1800, in-8°, rédigée avec MM. Grégoire, Saurine et Wandelaincourt; *Annales de la religion, ou*

mémoires pour servir à l'histoire du 18e siècle, par une société d'amis de la religion et de la paix, 1793-1803, 18 vol. in-8° : cette société se composait de MM. Grégoire, Mauvielle, Desbois de Rochefort, etc., etc.; *Actes du synode du diocèse d'Amiens*, 1800, in-8°. Le gouvernement l'avait chargé de se rendre en Angleterre, pour y faire des recherches sur les monumens de bienfaisance anciens et modernes, étrangers et nationaux; et il a laissé un manuscrit où il rend compte de ce voyage. Desbois de Rochefort mourut à Paris, le 5 septembre 1807. Il était d'une humeur très-charitable, et faisait beaucoup plus d'aumônes que de sermons. Pendant l'hiver de 1784 à 1785, il avait converti son presbytère en un vaste chauffoir ouvert jour et nuit; et il poussa même la charité jusqu'à vendre sa montre, et à donner aux pauvres non-seulement ses habits, mais encore ceux de ses domestiques. Dans le temps qu'il était curé de Saint-André-des-Arcs, il avait aussi fondé une maison de charité, à laquelle il a légué par son testament une rente annuelle de cent écus.

DESBRULYS (N.), général de brigade et membre de la légion-d'honneur, ayant débuté dans la carrière militaire comme simple soldat, mérita tous ses grades sur le champ de bataille. Se trouvant, en 1793, chef de l'état-major de l'armée des Ardennes, il fut, au mois d'août de la même année, dénoncé, arrêté et détenu quelque temps à l'Abbaye. Ses délateurs, n'ayant pu articuler contre lui aucun fait de nature à faire prolonger sa détention, il fut mis en liberté, réintégré dans son grade et employé dans l'intérieur. En 1798 et 1799, Desbrulys avait le commandement de Calais : en 1803 il fut nommé chef de l'état-major du général Decaen, et fit partie d'une expédition pour les colonies orientales.

DESBUREAUX (LE BARON CHARLES-FRANÇOIS), né en 1755, fut d'abord employé comme chef d'état-major d'une division à l'armée des Ardennes, dans laquelle il fut nommé lieutenant d'infanterie en septembre 1793. Il fit partie, en 1802, de l'expédition de Saint-Domingue, et ne revint en France qu'après la mort du général Leclerc. Il resta dans une espèce de disgrâce jusqu'en 1813, époque où il fut nommé commandant de Strasbourg. En novembre 1814, le roi le créa chevalier de Saint-Louis et commandant de la légion-d'honneur: mais à peine Napoléon fut-il de retour, que Desbureaux fut chargé de commander la 5me division militaire à Strasbourg, sous les ordres du général Rapp; et il remplit ces nouvelles fonctions avec un dévouement qui lui valut sa retraite, le 4 septembre 1815.

DESCAMP ou DESCHAMPS (BERNARD), était avocat avant la révolution, dont il embrassa les principes, ce qui le fit nommer procureur-syndic du district de Lectour et député du département du Gers à l'assemblée législative, où il siégea au côté gauche et se fit peu remarquer. En 1792 il passa à la convention nationale, où il vota la mort du roi sans appel ni sursis. Il s'attacha

ensuite au parti des *Girondins*, ce qui n'était pas déroger à ses principes, et s'éleva contre la proscription du 31 mai 1793. Décrété ensuite d'arrestation avec les 73 députés, il fit de nouveau partie de la convention vers la fin de 1794, et passa au conseil des cinq-cents en 1796. Il s'y éleva de rechef contre les jacobins, et s'opposa à l'admission de son compatriote Gauran, comme professant des principes trop révolutionnaires. Il sortit de cette assemblée le 20 mai 1798, et ne reparut plus sur la scène politique jusqu'en 1816, où il fut compris dans la loi du 12 janvier.

DESCAMPS (Jean-Baptiste), peintre célèbre, né à Dunkerque en 1714, et mort à Rouen le 30 juillet 1791, étudia d'abord dans l'atelier de Coypel son oncle maternel, et forma ensuite le dessein de passer en Italie pour se perfectionner dans son art; mais ses parens, qui s'étaient presque constamment opposés à ses goûts, ne le lui permirent pas, et il ne put obtenir d'eux que d'aller à Paris. Largillière l'admit au nombre de ses élèves, et il travailla d'abord aux tableaux du sacre de Louis XV. Quelques amis qu'il avait à Rouen l'attirèrent dans cette ville, où il forma une école particulière de dessin, et fut ensuite nommé directeur d'une autre école du même genre, qui fut instituée gratuitement. Dans le voyage que Louis XV fit au Havre, Descamps fut chargé de faire le tableau des principales circonstances de l'arrivée du souverain. Il s'attachait plus à l'imitation simple et à la pratique du coloris qu'à la composition des tableaux historiques, et il choisissait de préférence les scènes familières et les costumes villageois. Il doit néanmoins la réputation qu'il s'est acquise plutôt à ses écrits qu'à ses tableaux. Il a publié : 1° *la Vie des peintres flamands, allemands et hollandais*, Paris, 1753-63, 4 vol. in-8°, ornés de portraits en vignettes, gravés par Ficquet; 2° *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, Paris, 1769, in-8°, avec 5 planches et une carte; 3° *Sur l'utilité des Établissemens d'écoles gratuites de dessin en faveur des métiers*, 1767, in-8°. Descamps était membre de l'académie royale de peinture. M. Lesmaison a publié son éloge en 1808.

DESCHAMP (Jean-Marie), homme de lettres, était secrétaire des commandemens de l'impératrice Joséphine, fonctions qu'il remplit jusqu'à la mort de cette princesse, dont il possédait toute la confiance. Il a traduit quelques ouvrages de l'anglais et de l'italien, et a aussi composé quelques pièces de théâtre, tantôt seul, tantôt en société avec d'autres hommes de lettres. Les principales sont : *Saül; la Prise de Jéricho; le Laboureur chinois; Claudine; la Revanche forcée; Piron avec ses amis; le Mameluck à Paris; Molière à Lyon; une Soirée des deux Prisonniers*, etc. Il a traduit de l'italien de Monti, *le Barde de la forêt noire*; et de l'anglais, *Simple histoire*, et la suite de *Simple histoire; le Moine; les Mystères d'Udolphe* et *Camilla*. M. Deschamp a aussi travaillé pendant quelques années au recueil des *Dîners du Vaudeville*.

DESCHAMP (Joseph-François-

Mr. Deschamps.

Gois. Fromy del et Sculp.

Louis), chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, membre de l'institut et de l'académie des sciences (section de médecine et de chirurgie), a fait sur le quinquina quelques expériences, et s'est particulièrement occupé de l'opération de la trachéotomie. M. Deschamp a publié, en 4 vol. in-8°, 1796-97, un *Traité historique et dogmatique de l'opération de la taille,* dans lequel il n'a point encore résolu le grand et important problème dont la solution tourmente les chirurgiens depuis tant de siècles, savoir de quel côté les anciens tournaient le dos de l'instrument qui leur servait à pénétrer dans la vessie. Il a fait aussi paraître un *Traité des maladies des fosses nasales et de leurs sinus*, 1803, in-8°; *Transactions médico-chirurgicales*, traduites de l'anglais, tom. 1er, 1811, in-8°, et plusieurs *Mémoires* dans le recueil de la société de Médecine de Paris.

DESCHAMP (Pierre-Simon) fut élu député de la sénéchaussée de Lyon aux états-généraux, dont on le nomma secrétaire en octobre 1789. Dans une discussion sur l'anéantissement des lettres de cachet, il proposa de continuer la détention des prévenus de crimes capitaux, ou de les renvoyer par-devant un tribunal de leur choix. Il quitta l'assemblée pour cause de santé; et, de retour à Lyon, il partagea les travaux et les périls des défenseurs de cette ville lorsqu'elle fut assiégée par les troupes de la convention. Mortellement blessé en faisant une sortie dans la forêt d'Alix, il mourut au pied d'un arbre.

DESCORCHES (Marie-Louis-Henri) portait le nom de marquis de *Sainte-Croix,* et s'en défit au commencement de la révolution. Après avoir résidé d'abord comme envoyé de France auprès de l'évêque de Liége, il fut nommé, en 1792, ministre plénipotentiaire près la cour de Pologne, mais n'y resta pas long-temps. Le grand-maréchal de la couronne lui signifia qu'il ne reconnaissait pas un député envoyé par des hommes *libres,* ou qui cherchaient à le devenir au préjudice de la royauté. M. Descorches passa au service du duc de Deux-Ponts, et on l'accusa d'avoir donné des sauvegardes à des troupes que ce souverain envoyait contre les républicains français. Il se justifia près de l'assemblée législative en faisant connaître une correspondance qu'il avait eue avec le duc de Weissembourg, auquel il avait mandé secrètement de ne faire aucun cas de la sauvegarde, et de protéger ceux qui réclameraient les *droits de l'homme.* En 1793, il se rendit à Venise comme ministre de la république française, avec des instructions secrètes pour passer à Constantinople, et s'y faire recevoir en qualité d'ambassadeur de France. Le pacha de Trawniec le fit d'abord arrêter, parce qu'il était entré sans firman dans les états du grand-seigneur. Il fut relâché peu après, et parvint jusqu'à Constantinople, où il jouit d'un assez grand crédit, sans pouvoir néanmoins remplir le but de sa mission, car il n'était considéré que comme consul de la république. Ce fut en cette qualité qu'il

reçut, le 9 août 1794, l'injonction du divan de faire partir de Constantinople tous les Français qui avaient manifesté des opinions libérales; et l'on attribua cette mesure aux sollicitations des ministres des cours étrangères résidant près de la Porte. En 1795, Descorches quitta Constantinople et vint à Livourne, où le gouvernement français voulut encore le charger, près du grand-seigneur, d'une mission relative à l'expédition d'Égypte; mais cette ambassade n'eut pas lieu. En décembre 1800, il fut nommé à la préfecture du département de la Drôme, et dans les *cent jours* à celle du département de l'Aude. Depuis le second retour du roi, M. Descorches, l'un des plus respectables et des plus habiles administrateurs français, n'exerce aucune fonction.

DESCOURTILZ (E.), médecin, né à Boines dans le Gâtinais, se trouvait à Saint-Domingue lors de l'expédition du général Leclerc. Mis en réquisition par Toussaint-Louverture, il servit comme médecin dans l'armée de Dessalines, et parvint à se sauver au milieu d'une grêle de coups de fusil, lors de l'évacuation de la Crête-à-Pierrot, quand ce fort fut bombardé par les Français. Revenu en France, en 1804, il publia en 1809 une *relation de ses voyages et de ses observations*, 3 vol. in-8°. On a aussi de Descourtilz deux ou trois petites brochures de peu d'importance. Il avait fondé au Cap un lycée colonial, dont la mort du général Dugua suspendit l'établissement.

DESCROIZILLES, chimiste quelque peu distingué, a découvert, à peu près dans le même temps que MM. Chaptal et Vauquelin, que la potasse était nécessaire à la composition de l'alun. On a de lui : 1° *Description et usage du berthollimètre*, avec figures, dans le *Journal des arts et manufactures*, tom. 1er; 2° *Description et usage de l'alkalimètre*, 1810, in-8°.

DESDORIDES (Picot), mort en décembre 1800, était, au commencement de la révolution, lieutenant de roi à Saint-Malo, et fut ensuite chargé du commandement de Belle-Ile en mer. En 1793, il fut employé sous Canclaux dans la Vendée, en qualité de général de brigade, et fut élevé, peu après, au grade de général divisionnaire par les représentans en mission. Suspendu avant le 9 thermidor, il fut remis depuis en activité, et adjoint au directoire du département de la guerre. Nommé ensuite commandant du dépôt des conscrits à Metz, il quitta encore cet emploi pour passer au commandement de l'arrondissement de Grenoble, où il resta jusqu'à sa mort.

DESEINE a publié : 1° *Réfutation d'un projet de règlement pour l'académie centrale de peinture, sculpture, gravure et architecture, présentée à l'assemblée nationale par la majorité des membres de l'académie royale de peinture et sculpture*, 1791, in-8°; 2° *Considérations sur les académies, et particulièrement sur celles de peinture, sculpture et architecture*, présentées à l'assemblée nationale, 1792, in-8°; 3° *Notices historiques sur les anciennes académies de peinture*,

sculpture et architecture, 1814, in-8°; 4° *Mémoire sur la nécessité du rétablissement des maîtrises et corporations*, 1815, in-4°. M. Deseine, qui possède également des connaissances très-étendues en sculpture, a fait les bustes de Louis XVI, de Louis XVIII, et le modèle de la statue du chancelier d'Aguesseau. Il est membre de l'ancienne académie de peinture.

DESESSARTS, connu sous le nom de Nicolas Lemoyne, naquit à Coutances, en 1744, et mourut à Paris, le 5 octobre 1810. Il fut d'abord avocat, puis libraire; et les attributs de ces deux professions contribuèrent également à lui faire acquérir la réputation dont il jouit. Il a publié, comme éditeur, un grand nombre d'ouvrages dont nous ne citerons point ici les titres, parce que ce travail ne saurait guère être considéré que comme une spéculation de libraire, et que la fortune de celui qui le fait y est toujours bien plus intéressée que sa gloire. Voici les principaux ouvrages dont Desessarts est auteur : *Causes célèbres, curieuses et intéressantes, de toutes les cours souveraines du royaume, avec les jugemens qui les ont décidées*, 1773-89, 196 vol. in-12; recueil exact et complet. *Les trois théâtres de Paris, ou abrégé historique de l'établissement de la Comédie-Française, de la Comédie-Italienne et de l'Opéra*, 1787, in-8°. *Essai sur l'histoire générale des tribunaux des peuples, tant anciens que modernes, ou dictionnaire historique et judiciaire, contenant les anecdotes piquantes et les jugemens fameux des tribunaux de tous les temps et de toutes les nations*, 1778-84, 9 vol. in-8°. *Procès fameux*, 1786-89, 10 vol. in-12 : c'est un extrait de l'*Histoire générale des tribunaux*. Desessarts a ajouté, depuis la révolution, 10 autres vol. à ce recueil. *Dictionnaire universel de police*, 1786-90, 8 vol. in-4°. *La vie et les crimes de Robespierre et de ses principaux complices*, 1798, 2 vol. in-12 ou 3 vol. in-18 : l'auteur y ajouta, en 1802, un 4me vol. contenant *Les crimes du duc d'Orléans, et son procès*. *Règles et exemples sur la prosodie française, la versification et le style figuré*, 1798, in-12. *Abrégé des vies des Hommes illustres de Plutarque*, 1798, 3 vol. in-8°. *Tableau de la police de Londres*, opuscule faisant partie du volume intitulé : *Mélanges historiques et politiques sur l'Angleterre*, 1802, in-8°, etc., etc.

DESESSARTS (Jean-Charles), médecin, membre de l'institut, etc., naquit en 1729 à Bragelogne, près de Bar-sur-Seine, en Champagne. Il commença ses études à Tonnerre, et les finit au collége de Beauvais, à Paris. Les jésuites, qui lui avaient apparemment reconnu d'excellentes dispositions pour la théologie, cherchèrent à l'attirer dans leur ordre; mais le jeune Desessarts, qui ne voulait sacrifier ni sa liberté ni ses inclinations, se livra tout entier à la médecine; et n'ayant pas de fortune, il donna des leçons de mathématiques à Paris, pour y subsister et subvenir aux frais de son enseignement. On exigeait alors à la Faculté de cette ville des frais de réception très-considérables, quoique les médecins n'en sortissent guère plus savans qu'aujour-

d'hui; et cette circonstance obligea Desessarts à s'aller faire recevoir docteur à Reims. Il s'établit ensuite à Villers-Coterets, puis à Nyon, avec le titre de médecin du duc d'Orléans. Il montra beaucoup de zèle dans le traitement de quelques épidémies, et présenta à la Faculté de Paris divers mémoires qui en furent bien reçus, et qui firent même désirer à cette Faculté de voir Desessarts exercer ses talens sur un plus grand théâtre. Ce médecin habile fut enfin nommé professeur de chirurgie en 1770, puis professeur de pharmacie et doyen en 1776. Il fit les plus grands efforts pour s'opposer à la fondation de la société royale de médecine, prévoyant que l'érection d'un nouveau corps académique n'était pas un moyen de faire cesser les contestations ridicules, et souvent scandaleuses, qui divisent éternellement les écoles de médecine entre elles, et les membres de ces sociétés dans le sein de leurs propres écoles. Ses craintes ne tardèrent pas à se réaliser; et il était impossible de n'avoir pas prévu ce qui arrivait, à tout homme qui connaissait aussi-bien que Desessarts les ressources et l'esprit du corps dont il faisait partie. La Faculté de médecine continua d'entretenir ses divisions intestines, que la société royale rendit publiques par des mémoires où elle s'efforçait de combattre des erreurs auxquelles elle en substituait souvent de plus graves encore. Jamais l'histoire de la médecine ne se montra plus à découvert, s'il eût été possible qu'on en profitât. La révolution vint détruire les académies, qui ne firent toutefois que changer de nom dans les divers établissemens par lesquels on les remplaça; et Desessarts fut un des premiers membres de ces nouvelles sociétés. Il a publié les ouvrages suivans : *Traité de l'éducation corporelle des enfans en bas âge, ou réflexions pratiques sur les moyens de procurer une meilleure constitution aux citoyens*, Paris, 1760, in-8°. Quelques mauvais critiques ont reproché à Rousseau d'avoir copié cet ouvrage dans une partie de son *Émile;* ce n'était rien dire autre chose, sinon que Desessarts pouvait avoir eu quelques idées très-saines, et partant peu médicales, sur l'éducation qui convient aux enfans. Le même auteur a fait paraître, en 1807 et 1808, un *Mémoire sur le croup*, in-8°; et en 1811, un *Recueil de discours, mémoires et observations de médecine clinique.* Desessarts mourut le 13 avril 1811, à l'âge de 81 ans.

DESESSARTS, qu'on appelait Denis Dechanet, fut un des meilleurs comédiens du Théâtre-Français. Il naquit en Bourgogne vers l'an 1740, et, après avoir exercé quelque temps à Langres l'état de procureur, fit un voyage à Paris, où il contracta un goût irrésistible pour le théâtre. Ayant joué quelque temps en province, il fut appelé, sur l'indication de Bellecour, à la Comédie-Française, où il débuta, le 4 octobre 1772, dans les rôles de financiers et dans les personnages à manteau. Il eut quelques dégoûts à essuyer les trois premières années de ses débuts; mais il parvint à les surmonter et à faire oublier son pré-

décesseur. Il mourut aux eaux de Baréges, dans les derniers jours d'octobre 1793, de l'impression que lui fit la nouvelle de l'arrestation de ses camarades, les comédiens du Théâtre-Français. Desessarts était d'une grosseur énorme, et quand il jouait le rôle d'Orgon dans *le Tartuffe*, il fallait une table d'une hauteur extraordinaire pour qu'il pût se cacher dessous. Un jour qu'il avait appelé en duel son camarade Dugazon, lorsqu'ils furent arrivés au lieu du rendez-vous, ce dernier lui dit : « Mon ami, la partie n'est » pas égale entre nous; tu présen- » tes une surface décuple de la » mienne : je vais tracer avec du » blanc d'Espagne un rond sur ton » ventre, et tous les coups qui por- » teront hors de ce rond ne comp- » teront pas. » Cette plaisanterie arrêta le duel. Desessarts avait une mémoire étonnante, et possédait des connaissances scientifiques et littéraires très-étendues.

DESÈZE (Romain), avocat à Paris, né à Bordeaux en 1750, exerçait la même profession au parlement de cette ville, lorsqu'il fut chargé, en 1782, de la cause de la marquise d'Anglure, qui réclamait sa légitimité contestée par des collatéraux. Les mémoires qu'il publia pour la défense de cette dame, à laquelle s'intéressait vivement le comte de Vergennes, excitèrent tellement l'attention de ce ministre qu'il engagea M. Élie de Beaumont, l'un des avocats les plus distingués de Paris, à témoigner de sa part à M. Desèze le désir qu'il avait de le voir attaché au barreau de la capitale. Cette invitation honorable décida M. Desèze à se séparer en quelque sorte d'une réputation déjà faite pour entreprendre d'en mériter une nouvelle. Nous croyons que ce fut avant de venir demeurer à Paris qu'il alla rendre une visite, à Ferney, au patriarche de la littérature et de la philosophie, comme pour s'initier de plus en plus à ces deux doctrines, et débuter sous leurs auspices dans la carrière plus vaste qu'il allait s'ouvrir. Me Target se retirait alors de la plaidoirie, après avoir obtenu à l'académie française les honneurs que le barreau lui avait mérités; et il confia à son nouveau confrère la dernière cause dont il s'était chargé, celle des filles d'Helvétius. M. Desèze, vers la fin de 1789, fut le défenseur du baron de Bezenval, accusé de haute trahison. Il le fit acquitter par le Châtelet, et reçut une médaille d'or du roi de Pologne, dont son client avait l'honneur d'être l'allié. Ce fut en 1793, à une époque calamiteuse, que les destinées de M. Desèze s'agrandirent : Choisi par Louis XVI comme un *secours nécessaire*, demandé par Tronchet et Malesherbes, et autorisé à être le troisième conseil du roi; M. Desèze prononça la défense de Louis XVI, à la barre de la convention, le 26 décembre 1792. Nous n'avons pas à juger ici les qualités littéraires de ce discours, qui contient de belles parties et est animé d'heureux mouvemens; mais nous croyons que le système de la défense pouvait être conçu plus fortement, et qu'il se serait amélioré en se restreignant aux principes.

Arrêté long-temps après la condamnation du roi, et seulement à l'époque où le décret qui établissait des *catégories de suspects* rendait générales les proscriptions, M. Desèze fut enfermé dans la prison de la *Force*, et recouvra la liberté après le 9 thermidor. On ne le vit exercer aucune fonction publique sous les régimes directorial, consulaire et impérial. Lorsque l'ordre des avocats eut été rétabli, il refusa même d'être nommé l'un des membres du conseil de discipline de cet ordre, pour n'avoir pas à dépendre du choix du gouvernement en la personne du procureur-général. Jaloux de la dignité de la profession d'avocat, plus que de celle de *bâtonnier*, M. Desèze était persuadé que dans un corps dont toutes les fonctions et tous les devoirs se composent de délicatesse et d'honneur, la confiance de ses membres en leur chef n'avait pas besoin de sanction; et que priver l'ordre des avocats de sa juridiction sur lui-même, c'était détruire nécessairement son indépendance. En janvier 1814, lorsque Napoléon voulut frapper M. Lainé d'une imputation de trahison, à l'occasion du rapport de la commission extraordinaire du corps législatif dont il avait été l'organe (28 décembre 1813), il s'écria devant toute sa cour : « M. Lainé est un méchant homme, qui correspond avec le prince-régent par l'entremise de l'avocat Desèze. » Lorsque Louis XVIII fut rappelé au trône, M. Desèze ayant survécu à Malesherbes et à Me Tronchet, fut destiné à recueillir seul la reconnaissance royale du chef actuel de la maison de Bourbon. En janvier 1815, M. Desèze fut nommé premier président de la cour de cassation, en remplacement de M. Muraire, dont on exigea, dit-on, la démission, mais à qui l'on conserva à cette époque le titre d'*honoraire*. Il fut remarqué dans le discours prononcé par M. Desèze, lors de son installation, qu'il passa sous silence le nom de M. *Tronchet*, ancien président de la même cour et le second conseil choisi par Louis XVI; de Tronchet, dont le dévouement à la cause du roi fut d'autant plus désintéressé, qu'en se chargeant de sa mission il avait fait le serment public que *quel que fût l'événement, il n'accepterait aucun témoignage de reconnaissance de qui que ce fût sur la terre*, désintéressement par lequel il se plaça au niveau de M. de Malesherbes. Le retour de Napoléon, en mars 1815, reporta à la présidence de la cour de cassation M. Muraire, que M. Desèze remplaça une seconde fois après les *cent jours*; car, dans les révolutions politiques, lorsque les hommes n'en ont pas été les victimes, ils en deviennent les jouets, et se succèdent comme les événemens, semblables à ces images mobiles à doubles portraits qui se retournent au gré des vents. On a prétendu que M. Desèze avait hésité à reprendre la présidence d'une cour dont les magistrats n'avaient pas cru devoir déserter leurs fonctions durant l'entreprise de Napoléon; et ce qui donne quelque fondement à cette assertion, c'est que dans ses harangues et ses mercuriales à la cour et à son barreau,

M. Desèze affecta plusieurs fois de blâmer leur conduite à cette époque, comme si la justice pouvait avoir un interrègne et que le premier devoir ne fût pas de rester fidèle à la patrie. Ayant passé en Angleterre, d'où il se rendit à Gand auprès de Louis XVIII, M. Desèze rentra en France à la suite du prince, après le désastre de Waterlôo. Nommé à la chambre des pairs, en août 1815, il y débuta par être l'un des membres de la commission chargée de l'examen de la loi qui rétablit les *juridictions prevôtales*. Il y fit ensuite le rapport sur l'abolition du divorce, et proposa d'adopter le projet de cette loi. Plus tard, M. Desèze émit une opinion sur la loi des élections du 5 février 1817. Il fut nommé, en mai 1816, de l'académie française, comme successeur de Ducis, qui lui-même avait succédé à Voltaire. Son discours de réception, seul morceau académique que l'on connaisse encore de lui, n'a rien ajouté aux titres qui l'avaient fait élire de préférence à tant d'hommes de lettres. Les institutions nationales n'avaient reçu aucun hommage particulier de M. Desèze, dans son discours d'installation à la première présidence de la cour de cassation, et l'on se rappelle que la même omission eut lieu dans son discours de réception à l'académie : mais si la charte constitutionnelle ne fut pas même nommée ni dans l'un ni dans l'autre de ces discours solennels, c'est sans doute parce que M. Desèze fut convaincu qu'étant enchaîné à la charte constitutionnelle comme magistrat, il lui avait suffi de jurer de l'observer fidèlement, et qu'il était impossible de douter qu'il ne lui fût également dévoué comme académicien. Des mémoires judiciaires publiés, la plupart sur des questions d'état, quelques plaidoyers et même la défense de Louis XVI, quoique remarquables par la méthode et la correction, ne sont pas des ouvrages de littérature. On assure pourtant que les talens de M. Desèze n'ont pas été étrangers à la poésie, et qu'il a fait beaucoup de ces vers qu'on appelle de *société*, et dont il augmentait le prix parce qu'il savait très-bien les chanter. Il montra dès sa jeunesse du goût pour les lettres, et rechercha la connaissance et l'estime de ceux qui les cultivaient avec le plus de considération. Les ouvrages de M. Gaillard lui ayant particulièrement plu, il ouvrit avec cet académicien une correspondance littéraire et philosophique qui s'entretint long-temps et qu'il serait désirable de voir publier. L'écriture de M. Desèze est fort difficile à lire, et nous ne faisons cette observation que pour exciter la curiosité de ceux qui se persuadent rencontrer dans les formes manuscrites de l'alphabet des rapports certains avec les dispositions habituelles de l'esprit. Marmontel a tracé ainsi dans ses mémoires les qualités que M. Desèze apportait dans sa société à Grignon. » Desèze vint bientôt donner à nos entretiens encore plus d'essor et de charmes..... Une gaieté naïve, piquante, ingénieuse; une éloquence naturelle qui, dans la conversation, même la plus familière, coule de

source avec abondance; une prestesse, une justesse de pensée et d'expression qui, à tout moment, semble inspirée; et mieux que tout cela, un cœur ouvert, plein de droiture, de sensibilité, de bonté, de candeur : tel était l'ami que l'abbé Maury me faisait désirer depuis long-temps, et que me procura le voisinage de nos campagnes. » M. Desèze est aujourd'hui comte, pair de France, chevalier de Malte, grand-trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, commandeur des ordres du roi, membre de l'Académie française, et premier président de la cour de cassation.

DESFAUCHERETS. *Voyez* BROUSSE-DESFAUCHERETS.

DESFONTAINES DE LA VALLÉE, l'un des coopérateurs de la *Nouvelle bibliothèque des romans*, a fait paraître un grand nombre de pièces qui ont été jouées sur divers théâtres. Il a donné à l'Opéra *la Cinquantaine*, 1771; *la Fête de village; Ismenor*, ballet, 1775; *la bergère des Alpes*, pièce en un acte et en vers, fut représentée en 1765 au Théâtre-Français, ainsi que la *Réduction de Paris*, en 1780. Les huit pièces suivantes furent jouées au théâtre de la rue Favart : *Le philosophe prétendu*, comédie en 3 actes et en vers, 1762; *la Chasse; l'Amant statue; le May; le Réveil de Thalie; le droit du Seigneur; la Dot; l'Incendie du Havre*, jouée d'abord en 1787, reparut avec des changemens en 1793. *Les mille et un théâtres, le Dîner imprévu*, 1792; *le Divorce, les vieux Epoux, Jean Monnet, le Concert aux éléphans, Arlequin beau-fils, la Vallée de Montmorency, l'Intendant*, etc., etc., furent représentés au Vaudeville. Outre ces pièces et un grand nombre d'autres qu'il a faites en société, M. Desfontaines est auteur, 1° d'une *Epître à Amintas sur l'insensibilité des Stoïciens*, pièce qui concourut en 1764 pour le prix de l'académie française; 2° Des *Lettres de Sophie et du chevalier de..., pour servir de supplément aux lettres du marquis de Rosette*, 1765, 2 vol in-12; 3° *les quatre Saisons littéraires*, recueil périodique, 1785, 4 vol. in-12; 4° *de Laura et Suézille*, ou *les Orphelins espagnols*, 1779, in-12.

DESFONTAINES (RENÉ), l'un des plus célèbres botanistes de notre siècle, a enrichi d'un grand nombre d'ouvrages, la partie de l'histoire naturelle dont il s'est spécialement occupé. On a de lui : *Manuel de cristallographie ou abrégé de la cristallographie de Romé de Lille*, 1792, in-8°; *Flora atlantica, sive historia plantarum quad in atlantes agro tunctano et algeriensi crescunt*, 1798, in-4°. Cet ouvrage se compose de plusieurs livraisons. *Tableau de l'école de botanique du muséum d'histoire naturelle*, 1805-15, in-8°; *Choix des plantes du corollaire des instituts de Tournefort*, publié d'après son herbier, Paris, 1808, in-4°, avec planches; *Histoire des arbres et arbrisseaux qui peuvent être cultivés en pleine terre sur le sol de la France*, 1809, 2 vol. in-8°. M. Desfontaines a aussi inséré quelques mémoires dans le *Journal des savans*, et il est un des principaux collaborateurs de l'*Encyclopédie*, des *Annales du muséum d'histoire naturelle* et du

Journal des sciences médicales, qu'il faut bien se garder de confondre avec le gros et lourd *Dictionnaire des sciences médicales*, dont nous aurons occasion de parler dans un autre temps. Quelques ouvrages de M. Desfontaines sont le fruit de ses longs voyages, et ce n'est que par les observations les plus rigoureuses qu'il a été conduit aux découvertes importantes dont il a enrichi la botanique, et parmi lesquelles nous mettons au premier rang celle qui a pour but de démontrer le mode d'accroissement des plantes et des arbres qui lèvent avec une seule feuille séminale. Il est membre de l'académie des sciences, et chevalier de la légion-d'honneur.

DESFORGES (Pierre-Jean-Baptiste-Choudard), naquit à Paris le 15 sept. 1746. Son père était un honnête faïencier. Le célèbre médecin A. Petit, ami de la maison, avait pour le jeune Desforges une tendresse de père, et se proposait de le diriger dans la carrière où il s'est lui-même illustré. Il le fit placer d'abord au collége de Louis-le-Grand, ensuite au collége de Beauvais, à l'époque où le traducteur des *Géorgiques* et le traducteur de *Lucrèce*, l'abbé Delille et Lagrange, étaient maîtres de quartier, et Thomas professeur de quatrième. Desforges se fit aimer de ses maîtres et de ses camarades; il contracta même avec l'un de ces derniers, né, comme lui, en 1746, et âgé de 9 ans, le président Dupaty, auteur des *Lettres sur l'Italie*, une amitié qui ne s'est éteinte qu'à leur mort. Son goût pour la poésie se manifesta dès l'enfance. Il composa, avant l'âge de 10 ans, deux tragédies, dont les sujets étaient *La mort de Jérémie* et *Tantale et Pélops*. Après sa sortie du collége, il étudia, contre son gré, la médecine, à laquelle il renonça bientôt pour suivre les leçons de Vien, peintre qui prépara la restauration de l'École française, que David eut le courage d'achever. Desforges n'était pas plus né peintre que médecin; et, d'un autre côté, son goût pour la dissipation l'entraînait dans le monde, où il contracta des liaisons de plaisir. Forcé à 19 ans, par la ruine de son père, de renoncer à ces liaisons, et même de chercher dans le travail des moyens d'existence, il se mit à copier de la musique, comme le fit l'auteur du *Devin du village* et du *Contrat social*, avec lequel il n'a guère que cette ressemblance. Desforges s'ennuya d'un travail aussi fastidieux : il entra, dans l'espérance d'obtenir un emploi lucratif, en qualité de surnuméraire, chez le lieutenant de police Lenoir; mais il quitta bientôt cette place, qui ne convenait ni à son caractère ni à ses projets de fortune. Il composa en 1768, pour le théâtre de Nicolet, une farce qui eut le plus grand succès; elle a pour titre : *A bon chat, bon rat*. Ce succès le détermina à suivre la carrière dramatique comme auteur, puis comme acteur. Le 25 janvier 1769, il débuta à la comédie Italienne dans l'emploi des amoureux. Quoiqu'il eût été reçu à l'essai, il s'engagea dans la troupe d'Amiens, et parcourut successivement les villes de Caen, Tours, Nantes, Rennes, Marseille et Bordeaux. Il fit représenter, en 1778, sur le

théâtre de cette dernière ville, une comédie en 5 actes et en vers, intitulée : *Richard et d'Erlet*, qui fut imprimée, mais dont le garde-des-sceaux, par des raisons qui sont restées inconnues, ne permit pas la représentation à Paris. Dans l'intervalle de ses voyages dramatiques, en 1775, il s'était marié; et, séduit par l'espérance qu'il aurait part à la protection que Catherine II, impératrice de Russie, accordait à tous les hommes de mérite qui se rendaient dans ses états, il partit, en 1779, avec sa femme, pour Saint-Pétersbourg, aux appointemens de 4000 roubles par année. Desforges ne s'était point trompé. Catherine le vit avec bienveillance, et à peine paraissait-il une fois par mois sur le théâtre. Pendant son séjour dans la capitale du gouvernement russe, il composa un grand nombre d'ouvrages dramatiques qui lui furent dérobés lors de son retour en France, en 1782. Fixé à Paris, Desforges renonça au théâtre; mais sa femme y resta, et fut reçue, en 1783, au théâtre Italien, sous le nom de madame Desforges, d'abord, puis sous le nom de madame Philippe, que son second mariage lui donna le droit de porter. S'occupant exclusivement des lettres, Desforges ne cessa, jusqu'à sa mort, de composer des comédies et des romans. Parmi ces derniers, *le Poète, ou mémoires d'un homme de lettres*, a toujours été de sa part l'objet d'une prédilection particulière : il le publia pour la première fois en 1798. Cet ouvrage où, par une aberration d'esprit inexplicable, l'auteur n'a pas craint de diffamer sa propre mère et sa sœur, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, sera toujours l'objet du mépris des honnêtes gens. C'est une série de scènes plus ou moins scandaleuses, où l'auteur se montre sans cesse, et ne s'épargne pas plus que sa propre famille, quoiqu'il se peigne avec assez de complaisance. Quelques personnes l'ont comparé à *Faublas;* ce joli roman est quelquefois aussi licencieux, aussi immoral que *le Poète*, mais *le Poète* n'a jamais la grâce et le charme de *Faublas*. Comme poète, Desforges ne manque ni d'esprit ni de facilité, mais ses vers sont souvent incorrects et négligés. Il a obtenu des succès plus ou moins brillans sur la scène, où les qualités de son style couvrent les défauts. *Tom Jones à Londres*, drame, et *la Femme jalouse*, comédie, dont le fond est tiré d'une comédie de Colman, sont restés au théâtre. Devenu libre par le divorce, Desforges se remaria, et cette fois il fut plus heureux. Après avoir consacré exclusivement aux lettres les restes d'une vie fatiguée par une grande dissipation, il mourut, dans un état de marasme, à l'âge de 60 ans, le 13 août 1806. Sa veuve se proposait de publier une édition complète de ses ouvrages, mais elle mourut elle-même en 1814, avant d'avoir mis ce projet à exécution. Desforges a donné : Pièces de théâtre, 1° *Tom Jones à Londres*, comédie en 5 actes et en vers, jouée en 1782 sur le théâtre Italien. Mal accueillie à la première représentation, elle s'est relevée aux suivantes; elle est depuis long-temps au cou-

rant du répertoire du Théâtre-Français; 2° *Les Marins, ou le Médiateur maladroit*, comédie en 5 actes et en vers, jouée sur le Théâtre-Français en 1783 : elle eut peu de succès; 3° *Théodore et Paulin*, comédie en 3 actes, mêlée d'ariettes, musique de Grétry, représentée pour la première et dernière fois le 18 mars 1783; 4° *Le Temple de l'Hymen*, comédie-épisodique en 3 actes et en vers, représentée le 4 juin 1783; 5° *L'Épreuve villageoise*, opéra-comique en 2 actes, musique de Grétry : cette pièce qui eut du succès, et qui se joue encore quelquefois, est un épisode de *Théodore et Paulin*; 6° *Les deux Portraits*, comédie en un acte et en vers libres, représentée le 24 décembre 1783; 7° *La Femme jalouse*, comédie en 5 actes et en vers, représentée le 15 février 1785; 8° *L'Amitié au village*, comédie en 3 actes et en vers, mêlée d'ariettes, musique de Philidor, représentée le 31 octobre 1785; 9° *La Rencontre imprévue*, compliment dramatique prononcé lors de la rentrée de 1787; 10° *Feodor et Lesinska, ou Novogorod sauvée*, drame en 3 actes et en prose, représenté le 3 octobre 1786, imprimé l'année suivante : cette pièce est précédée d'une anecdote russe; 11° *Tom Jones et Fellamer*, comédie en 5 act. et en vers, représentée le 17 avril 1787 : cette pièce est la suite de *Tom Jones à Londres*, mais elle lui est inférieure; 12° *Les Promesses de mariage*, opéra-comique en 2 actes, musique de Lebreton, représenté le 4 juillet 1787 : cette pièce, qui est une suite de l'*Épreuve villageoise*, n'a pas obtenu le même succès; 13° *Césarine et Victor, ou les Époux au berceau*, comédie en 3 actes et en vers, représentée le 21 octobre 1788; 14° *Jeanne d'Arc à Orléans*, drame historique en 3 actes et en vers, mêlé d'ariettes, représenté le 10 mai 1790; 15° *Griselidis*, opéra en 3 actes (imité du conte d'Imbert), représenté, le 8 janvier 1791, sur le Théâtre-Italien, ainsi que les pièces qui précèdent; 16° *Joconde*, opéra en 3 actes, musique de L. Jadin, représenté, par les acteurs du théâtre Feydeau, le 14 sept. 1790, sur le théâtre de la foire Saint-Germain; 17° *Le Sourd, ou l'Auberge pleine*, comédie en 3 actes et en prose, représentée sur le théâtre Montansier, au Palais-Royal, en 1790 : Desforges doit le succès de cette pièce, qui, dans sa nouveauté, eut une vogue extraordinaire, à la manière originale dont Baptiste cadet remplit le personnage de Danières; 18° *La Perruque de laine*, comédie en 3 actes, représentée sans succès sur le même théâtre; 19° *L'Épouse imprudente*, comédie en 5 actes et en vers, représentée dans le courant de la même année, et bien accueillie; 20° *Le Tuteur célibataire*, comédie en un acte et en vers, représentée en 1791; 21° *Alisbelle, ou les crimes de la féodalité*, opéra en 3 actes et en vers, musique de L. Jadin, représenté sur le théâtre de l'Opéra le 9 ventôse an 2 (1794) : cette pièce eut beaucoup de succès, moins sous le rapport politique que sous celui du mérite littéraire, remarquable à une époque où les théâtres ne donnaient que des ouvrages qui outrageaient

le bon sens et le bon goût; 22° en société avec un nommé Sicard, *La Liberté et l'Égalité rendues à la terre*, opéra en 3 actes, composé pour le théâtre de la République et des arts (l'Opéra); 23° *Les Maris jaloux*, comédie en 5 actes et en vers, représentée, en 1798, sur le théâtre de la République (Théâtre-Français); 24° *Les Époux divorcés*, comédie en 3 actes et en vers, représentée, en 1799, sur le théâtre de la Cité. Romans: 24° *Le Poëte, ou mémoires d'un homme de lettres, écrits par lui-même*, ouvrage qui fit dire à un auteur satirique :

Fuis, auteur dangereux, fuis, écrivain obscène;
Ton nom seul fait rougir la pudique beauté,
Va porter ton encens à l'immoralité.

26° *Eugène et Eugénie, ou la Surprise conjugale, histoire de deux enfans d'une nuit d'erreur de leurs parens*, 4 vol. in-12, 1798; 27° *Édouard et Arabelle, ou l'Élève de l'infortune et de l'amour, ouvrage tiré des Mémoires secrets de deux familles anglaises*, 2 vol. in-12, 1798; 28° *Mille et un Souvenirs*, 4 vol. in-12, 1799; 29° *Adelphine de Rostanges, ou la Mère qui ne fut point épouse, histoire véritable*, 1792, 2 vol. in-12. Ouvrages de littérature. 30° *Le Manuel d'Épictète et le tableau de Cébès de Thèbes*, traduit du grec en français, in-4°, an 5 (1794). Manuscrits. 31° *Traduction en vers de la Jérusalem délivrée*; 32° enfin la traduction, également en vers, d'une grande partie du *Théâtre de Métastase*, version d'une extrême médiocrité.

DESFOSSÉS (Charles-Louis-Joseph, vicomte), né en 1737 d'une famille distinguée de Pard, entra de bonne heure dans la carrière militaire, et fut député, en 1789, par la noblesse du bailliage de Vermandois, aux états-généraux, où il se fit peu remarquer. En 1793, il fut arrêté comme suspect, et traduit devant un tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, le 26 juillet 1794, comme complice d'une conspiration qui s'était tramée dans la prison de Saint-Lazare, où il était détenu.

DESFOURNEAUX (Etienne-Borne), baron, lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né à Vezelay, département de l'Yonne, le 10 décembre 1769. Il s'engagea au régiment de Conti, le 14 mai 1784; y fut fait officier au commencement de la révolution; passa, en 1791, au 3e bataillon du département du Pas-de-Calais, en qualité d'adjudant-major; et parvint, de grade en grade, jusqu'à celui de général de division, qui lui fut conféré par la convention nationale le 22 frimaire an 3 (décembre 1795). L'avancement de ce général a été rapide. Dans l'espace de moins de six mois (du 16 novembre 1791 au 25 avril 1792) il s'est élevé du grade de lieutenant à celui de colonel. D'honorables récompenses marquèrent ses premiers pas dans la carrière militaire; à 21 ans, et n'étant que sergent dans le régiment de Conti, les électeurs des trois ordres, les officiers municipaux et le conseil de la ville d'Amiens, lui firent remettre publiquement, la garnison étant assemblée, une montre en or aux armes de la ville, avec cette inscription :

Au brave Desfourneaux, en récompense du courage qu'il avait montré dans la nuit du 16 août 1789. A la tête d'un piquet de soldats, il était parvenu à réprimer les premiers mouvemens insurrectionnels dans la ville d'Amiens, et à dissiper un rassemblement qui s'était formé dans le marais d'Hautoie. Desfourneaux passa, en 1792, à Saint-Domingue, étant alors lieutenant-colonel du 48e régiment, dont il devint colonel peu de temps après. Il attaqua et enleva le camp de Thilorier, et ensuite le fort de Ouanamite, situé sur une hauteur, défendue par douze pièces de canon et une garnison nombreuse. En s'élançant un des premiers dans les retranchemens, il fut renversé par un coup de feu qui lui traversa le corps. Cette grave blessure était encore ouverte, lorsqu'à la tête de 3000 hommes, il força le camp de Lesec, dans lequel l'ennemi avait réuni quatorze pièces de canon, et quatre mille hommes qui mirent bas les armes. Il reçut une seconde blessure à l'attaque de Morne-Ogé, où il fut encore vainqueur. A la nouvelle d'une rupture entre l'Espagne et la république, les troupes espagnoles qui étaient à Santo-Domingo envahirent les possessions françaises, depuis le Mirebalais jusqu'aux Gonaïves; Desfourneaux fut choisi pour commander en chef les forces destinées à repousser cette agression ; il rejeta l'ennemi sur son propre territoire, et, dans un combat sanglant, pendant lequel il fut blessé quatre fois, il défit si complétement les Espagnols, qu'ils ne firent plus aucune tentative contre la partie française de Saint-Domingue, et n'osèrent plus passer les limites de leur territoire. Accusé d'avoir, après cette affaire, renvoyé sur parole un bataillon espagnol, qui cependant n'avait posé les armes qu'à condition de n'être pas emmené prisonnier, le général Desfourneaux fut appelé au Port-au-Prince, arrêté et mis en jugement devant un tribunal révolutionnaire ; il fut renvoyé absous, et demeura libre, mais sans emploi, jusqu'au moment où une flotte ennemie parut devant la ville. Alors le commandement lui fut rendu; et les Anglais, qui avaient effectué un débarquement, se virent contraints de chercher un asile sur leurs vaisseaux. Aussitôt que le Port-au-Prince eut été délivré de toute inquiétude de la part des Anglais, le général Desfourneaux s'embarqua pour revenir en France. Pendant son absence, l'armée anglaise, renforcée par des troupes fraîches, avait effectué de nouvelles descentes à Saint-Domingue, et s'y était emparée des places les plus importantes. Le général Desfourneaux y fut renvoyé en 1797, et vit bientôt sous ses ordres une armée de 28,000 hommes, à la tête de laquelle il se signala contre les Anglais, les émigrés et les insurgés de la colonie. Il termina cette guerre par la bataille de La Vallière, dans laquelle le chef noir, *Jean-François*, fut totalement défait. Il chassa les Anglais de la plaine, les força de se renfermer dans les places que la trahison, plus encore que la force, leur avait livrées, et bientôt après,

il leur fit évacuer entièrement la colonie. Nommé gouverneur de la Guadeloupe, en 1798, pendant tout le temps de son commandement, les Anglais ne firent aucune tentative contre cette île. Revenu en Europe, il fut choisi pour commander les troupes que le premier consul voulait envoyer au secours de l'armée d'Égypte, et tomba entre les mains des Anglais, après avoir soutenu sur la frégate *l'Africaine* un combat meurtrier, dans lequel 200 hommes furent tués et 160 mis hors de combat. Renvoyé sur parole, il fut échangé et presque aussitôt nommé commandant d'une des divisions de l'armée, qui, sous les ordres du général Leclerc, était destinée à reconquérir la colonie de Saint-Domingue. Dans cette expédition, dont l'issue fut si malheureuse, le général Desfourneaux se distingua par plusieurs actions d'éclat, et par des succès qui furent perdus faute d'ensemble et de concert dans les opérations générales. Il chassa les Noirs de la Coupe-à-Pintade, les poursuivit jusqu'aux Gonaïves; marcha, avec la division Hardi, contre le chef des insurgés Maurepas, qu'il força de se rendre; résista aux attaques dirigées par Toussaint-Louverture contre la position de Plaisance, et préserva du pillage les quartiers du Nord qu'il couvrait. Nommé commandant de la partie de Saint-Domingue qui avait appartenu à l'Espagne, il emporta, en quittant le commandement, les regrets des colons et les témoignages de la reconnaissance des autorités espagnoles. Député au corps législatif par les habitans de l'Yonne, en 1811, il montra, dans la discussion des questions relatives à l'administration de la guerre et de la marine, autant d'instruction que de sagacité. Membre de la chambre des députés en 1814, il proposa, au mois de mars 1815, d'accorder aux militaires, conformément à l'article 69 de la charte, la totalité de leur solde. Une ordonnance consacra ce principe, mais trop tard pour satisfaire l'armée, et pour arrêter le cours des événemens. Depuis, cette ordonnance est restée sans exécution. Il fut réélu à la chambre des *cent jours*; et, dans la séance du 15 juin, il s'opposa fortement à des propositions qui avaient pour but de faire adopter des mesures violentes dont le résultat est toujours funeste, parce que la haine qu'elles font naître éclate tôt ou tard en terribles représailles. A l'époque de la seconde abdication de Napoléon, le général Desfourneaux commandait les troupes qui occupaient la hauteur de Montmartre, et qui, dans leur fureur, parurent un moment décidées à n'abandonner à l'ennemi que des décombres. « Camarades, leur dit le général, voudriez-vous élever un triste monument pour attester que vous n'avez pas eu le courage de supporter l'adversité? » Ces paroles suspendirent les coups que le désespoir était prêt à porter, et tous les soldats se soumirent à une destinée que leur chef avait jugée inévitable. Dans un ouvrage où les imputations les plus injurieuses ont été accueillies sans examen et toujours avec faveur, quand elles avaient pour

objet de flétrir les réputations contemporaines, on a dit que le général Desfourneaux avait mis le feu à la ville des Gonaïves. Ce général ayant élevé contre cette calomnie de vives et énergiques réclamations, l'un des principaux auteurs de la *Biographie des hommes vivans*, M. Michaud, lui a écrit, le 4 septembre 1819 : « Le » rapport du général en chef Le- » clerc, *que nous avons consulté de- » puis*, nous a convaincus que c'é- » tait à tort qu'on vous imputait » l'incendie des Gonaïves, *puis- » qu'il est de fait* que cette ville é- » tait brûlée à l'époque où vous » prîtes d'assaut son camp retran- » ché. Il nous reste à vous témoi- » gner le regret d'avoir *adopté trop » légèrement* la note qui *nous avait » été remise :* mais nous nous em- » presserons de réparer cette er- » reur dans notre seconde édition, » et d'y déclarer vos belles actions » et les services éclatans que vous » avez rendus à la patrie. » Si, *avant d'adopter si légèrement les notes qui leur sont remises*, les éditeurs de la *Biographie des hommes vivans* eussent consulté les bulletins et les pièces officielles, ils se seraient épargné tant de regrets tardifs et de réparations humiliantes; leur fortune eût été moins grande, sans doute, mais leur loyauté serait moins suspecte, et leur livre n'aurait pas été ce que nous l'avons vu devenir entre les mains de l'étranger, et même de quelques autorités françaises, l'arsenal de la haine et l'archive funeste où, depuis 1814, vont puiser tous les hommes chargés de dresser des tables de proscription.

DESGARCINS ou DEGARCINS (Mademoiselle), fut une des plus célèbres actrices du Théâtre-Français, où elle débuta en 1788 dans les rôles d'amoureuses. Les succès qu'elle obtint furent si brillans qu'on la reçut six mois après; elle n'était alors âgée que de 18 ans. A la clôture de l'Odéon, en 1792, elle passa au théâtre de la rue de Richelieu, où elle créa plusieurs rôles, entre autres Mélanie dans le drame de ce nom, et Hédelmone dans *Othello*. Elle était douée de l'âme la plus tendre, du son de voix le plus touchant, et elle avait surtout le don de faire répandre des larmes. Des malheurs étrangers à la carrière qu'elle avait embrassée en éloignèrent bientôt cette intéressante actrice; trois coups de poignard qu'elle se donna dans un accès de jalousie ne furent pas mortels, mais la guérison en fut très-lente; et quand Mlle Desgarcins reparut au théâtre, elle éprouva une hémoptysie violente qui la contraignit de demander un congé. Elle vivait retirée depuis quelque temps à la campagne dans une maison isolée, lorsque des voleurs s'y introduisirent pendant la nuit, et la traînèrent ainsi que ses femmes dans une cave, où, pendant qu'ils dévalisaient la maison, elle demeura enfermée plus de 24 heures. L'impression que cette scène produisit sur Mlle Desgarcins fut si forte, qu'elle en perdit tout-à-fait la raison, et resta dans une aliénation complète jusqu'à sa mort, arrivée en 1797.

DESGAULTIÈRE (Pierre-Benoît-Raymond), médecin, est né vers 1765. Il a publié : 1° *Discours*

sur les dangers de l'esprit de système dans l'étude et dans l'exercice de la médecine, in-8°, 1806; 2° *Compte rendu des observations faites à l'Hôtel-Dieu*, 1813-1814; 3° *Compte rendu des travaux de l'académie de Lyon*, in-8°, 1818.

DESGENETTES (René-Nicolas, baron Dufriche), cousin de Dufriche Valazé (*voyez* Valazé), est né à Alençon, chef-lieu de l'Orne, en 1742, d'une famille ancienne originaire d'Essey, même département. Il étudia à l'université de Paris, et fut dirigé dans ses études par une femme, madame de Pommeral du Gage, son alliée, dont Linnée a immortalisé le nom et consacré les connaissances en botanique. Après un assez long séjour dans plusieurs autres écoles célèbres de l'Europe, il prit, en 1789, à Montpellier, le grade de docteur en médecine. Titulaire, associé ou correspondant de très-bonne heure d'un grand nombre d'académies nationales et étrangères, il publia plusieurs ouvrages qui l'avaient fait connaître avantageusement, quand il entra au service, au commencement de 1793, comme médecin ordinaire de l'armée d'Italie. Rapidement promu aux premiers grades, il fit partie de l'expédition d'Égypte, comme médecin en chef, et acquit particulièrement en Syrie une réputation désormais liée à l'histoire et à la gloire des armées françaises. On a retenu ce passage du rapport officiel fait par le général Berthier au directoire exécutif : « Tous les genres d'héroïs-»me devaient éclater dans cette »brave armée, et le dévouement »de Desgenettes n'a pas été le »moins généreux ni le moins uti-»le.... Il a déployé un courage et »un caractère qui lui donnent des »droits à la reconnaissance natio-»nale.... Il est monté à la brèche »de sa profession. » M. Desgenettes a réduit aux plus justes termes cette inoculation si fameuse de la peste, tentée sur sa personne au siége de Saint-Jean-d'Acre. Le médecin en chef de l'armée d'Orient a peint et regardé plus tard cette mémorable action, comme une témérité qui lui fut dictée par un élan plus généreux que réfléchi; mais en ne déguisant point toutefois qu'il tient à honneur d'avoir donné trois ans de suite l'exemple d'aborder et de traiter la peste avec une sécurité jusqu'alors inconnue. Plusieurs ouvrages fort répandus ont rapporté avec beaucoup de variations, que M. Desgenettes n'a pas toujours été d'accord avec le chef de l'expédition, et ils ont donné pour motif une divergence d'opinions sur la manière de considérer la peste sous le point de vue politique ou administratif. On a rappelé une séance de l'institut d'Égypte, où il s'exprima avec une indépendance et une énergie que sa popularité put seule faire excuser. M. Desgenettes eut une grande part dans la confiance et l'amitié du général Kléber, auquel il fit adopter ses vues sur l'administration des lazarets, qu'il plaça sous la même direction que celle des hôpitaux de l'armée. Le général Menou continua de donner en public et dans ses rapports au gouvernement consulaire, des témoignages d'estime et de consi-

Mr. Desfontaines.

Fremy del. et Sculp.

c

dération au médecin en chef qui avait gardé la neutralité réclamée par les convenances dans les dissensions des généraux. Ses opinions n'étaient pas même très-défavorables au général Menou; car tout en le plaçant à une grande distance de ses prédécesseurs, il lui supposait de louables intentions, et surtout celle de conserver l'Égypte à tout prix. De retour d'Égypte en 1802, M. Desgenettes, médecin en chef d'armée et de l'hôpital militaire de Paris, fut nommé, en 1804, inspecteur-général du service de santé militaire, et il a servi en cette qualité dans toutes nos armées. On l'a vu aussi à diverses époques remplir dans l'intérieur de la France ou dans d'autres pays des missions importantes et dangereuses relatives à sa profession. La présence de ce célèbre médecin a ramené la sécurité et la vie dans cent endroits différens que dévoraient des épidémies ou des contagions. M. Desgenettes fit partie de l'expédition de Russie; il conserva dans Moscow la portion de l'*orphanotrophion*, ou maison des enfans-trouvés, qui servait à l'allaitement, en disant à l'empereur : « Sire, la mesure » proposée de convertir en caserne ou en magasin la totalité de » ce célèbre établissement, ferait » disparaître les seules traces d'humanité qui restent ici; et la postérité, qui l'attribuerait à Votre » Majesté, croirait qu'elle eut le » cœur d'Hérode.—D'Hérode? reprit Napoléon; et comment un » Hérode peut-il se retrouver ici, » et à quoi cela pourrait-il ressembler?—Au massacre des innocens, répondit M. Desgenettes.» Dans la funeste retraite de Moscow, le médecin en chef tomba au pouvoir de l'ennemi. M. Desgenettes écrivit à l'empereur Alexandre, en quelques lignes, une lettre à la fois simple et noble, qui fut remise à ce prince par son frère le grand-duc Constantin. L'empereur fut frappé de ces expressions : « Les soins que j'ai » prodigués aux soldats que le sort » des armes a faits prisonniers de » la France, me donnent quelques droits à la bienveillance de » toutes les nations.» Aussitôt un ukase impérial rendit la liberté à M. Desgenettes; et le considérant emprunté de la phrase que nous venons de citer, ne contient que le changement du mot *bienveillance* en celui de *reconnaissance*. M. Desgenettes eut une audience de l'empereur Alexandre, qui lui témoigna beaucoup d'égards et de bienveillance, et le présenta lui-même à sir Robert Wilson, alors commissaire des armées alliées, et qui, parcourant l'Égypte une année après la conquête de cette contrée par les Français, avait dit « que le nom du docteur » Desgenettes devait y être gravé en lettres d'or. » Il fut, par ordre de l'empereur Alexandre, reconduit sous escorte et rendu aux avant-postes de l'armée française, sous les murs de Wittemberg. Envoyé ensuite à Paris par le vice-roi Eugène, M. Desgenettes eut une très-longue conférence avec Napoléon. Il le suivit dans la campagne de Saxe, et fut forcé, après la bataille de Leipsick, de se jeter dans Torgau. De retour à Paris, en 1814, il perdit la place

de médecin en chef de la garde; cependant il conserva celle de médecin en chef des armées, et fut nommé par le roi commandeur de la légion-d'honneur, dont il était officier depuis la création. En 1815, M. Desgenettes se trouva sur le champ de bataille de Waterloo, comme premier médecin des armées et de la garde impériale. Il perdit bientôt ses deux places, et fut en butte à beaucoup de persécutions. La cour de Suède envoya à M. Desgenettes l'ordre de l'Étoile-polaire, et accompagna cette distinction d'offres généreuses, que son patriotisme ne lui permit pas d'accepter. M. Desgenettes a repris le rang de médecin en chef des armées, et de membre du conseil de santé près le département de la guerre. En 1819, il a été appelé par le gouvernement dans plusieurs commissions, et fait partie du comité central de salubrité du royaume. M. Desgenettes avait réclamé, comme retraite, la place de médecin en chef de l'hôpital royal des Invalides, et tout le monde s'accorde à dire qu'elle revenait à lui seul. On paraît avoir jugé que son activité pouvait encore être utile, quoiqu'il soit aujourd'hui le vétéran de la médecine militaire de France. Dans les premiers jours de mai 1821, il fut appelé au ministère des relations extérieures, et chargé officiellement de désigner des médecins qui devaient partir pour Sainte-Hélène, lorsqu'on apprit la mort de Napoléon. Les principaux écrits de M. Desgenettes sont : 1° *Analyse du système absorbant ou des vaisseaux lymphatiques*, Paris, in-12, 1792; ouvrage dont les journaux du temps ont fait le plus grand éloge, et qui a obtenu le suffrage des savans et des plus habiles médecins. 2° *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, Paris, in-8°, 1802. Cette histoire est divisée en deux parties. Dans la première, le savant auteur donne le détail des moyens que la médecine a employés pour préserver les Français de l'influence d'un climat destructeur, et des maladies qui semblent s'être naturalisées en Égypte; la seconde partie comprend des observations, des topographies, des mémoires, et autres travaux particuliers du médecin en chef et de ses collègues. Voici comment s'exprime M. C. L. Dumas, membre de l'institut et professeur de l'école de médecine de Paris, dans un extrait de cet ouvrage : « L'armée d'Orient est la seule » dont il existe une histoire médi- » cale complète : son médecin en » chef a donné le premier l'exem- » ple de ce travail important. Tout » le monde connaît les droits de » Desgenettes à l'estime publique; » ils sont fondés sur des preuves » incontestables et multipliées » d'un bon esprit comme médecin, » d'une grande habileté comme » chef, et d'un rare talent comme » praticien, etc. » 3° *Eloges des académiciens de Montpellier, pour servir à l'histoire des sciences dans le 18e siècle*, Paris, in-8°, 1811. Les arts et l'amitié, interprètes de la reconnaissance publique, ont honoré le grand praticien et l'ami de l'humanité, en reproduisant ses traits, M. Dutertre dans plusieurs dessins, M. Denon, an-

cien directeur-général du musée, dans une jolie eau-forte, et M. Gros, dans son beau tableau de la *peste de Jaffa*, exposé en 1804.

DESGRAVES (Georges), négociant, député suppléant de la Charente-Inférieure, au mois de septembre 1791, ne siégea point à l'assemblée législative, mais il fut appelé quatre ans après à la convention, c'est-à-dire en 1795. Il s'y fit remarquer par un discours extrêmement patriotique, dans lequel il demandait que le *peuple seul* fût chargé du choix de ses représentans. Membre du conseil des anciens, il en fut élu secrétaire au mois de juillet 1796, et il en sortit en 1798. Jouissant toujours de la confiance de son département, M. Desgraves fut envoyé de nouveau au corps législatif en 1814. Il y parla sur plusieurs objets de finance avec beaucoup de talens, et traita les matières commerciales en véritable négociant. Après avoir terminé sa carrière législative, M. Desgraves est retourné dans l'île d'Oléron, lieu de sa naissance, où il continue à se rendre utile à ses concitoyens par des opérations de commerce et des expéditions maritimes.

DESHAUTES-RAYES (Michel-Ange-André Le Roux), savant professeur de langues orientales, né le 10 septembre 1724, dans les environs de Pontoise, et mort le 9 février 1795. Il avait étudié avec fruit l'hébreu, le syriaque, l'arabe et le chinois, et remplit dignement, en 1742, la chaire qu'avait occupée au collége de France Petit de Lacroix. Il a fait insérer dans la *Petite encyclopédie*, divers articles, entre autres, des extraits des historiens chinois. En 1783, il publia une *Histoire générale de la Chine, ou des annales de cet empire*. Cette histoire avait été traduite sur des originaux chinois, à Pékin même, par le P. Chamailla. Deshautes-Rayes a fait aussi insérer dans le *Mercure de France*, quelques lettres sur divers sujets.

DESHERBIERS (A. A. l'étenduaire), né gentilhomme, était capitaine d'infanterie lorsque la révolution éclata. Il s'en montra le zélé partisan, en fit avec distinction les premières campagnes, parvint assez rapidement au grade de général de brigade, et passa en cette qualité à l'armée d'Italie, où il se signala encore par quelques actions brillantes. Il n'en fut pas moins accusé d'avoir voulu livrer à l'ennemi un poste important qu'il commandait. Arrêté par ordre des représentans du peuple près de l'armée, conduit à Paris, et traduit, selon l'usage d'alors, au tribunal révolutionnaire, où sa qualité de noble était une mauvaise recommandation, il fut condamné à mort le 3 février 1793.

DESILLES, officier des chasseurs du régiment du roi infanterie, naquit à Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine, le 7 mars 1767. Il avait embrassé fort jeune l'état militaire, et venait seulement d'atteindre sa vingt-troisième année lorsqu'il périt victime d'un dévouement digne des anciens Romains, et qui passera à la postérité avec celui du chevalier d'Assas que Voltaire a justement célébré. A l'époque de la

fédération de 1790, les troupes françaises commencèrent à raisonner, et perdirent l'esprit de subordination qui les caractérisait. Les chefs voulant réprimer les élans de liberté qui se manifestaient parmi les soldats, n'y employaient pas des moyens convenables. Cette liberté militaire mal comprimée dégénérait en licence, et la licence en révolte. Ce fut ce qui arriva dans la garnison de Nanci; l'insurrection qui se manifesta dans cette ville devint si considérable, que le gouvernement fut obligé d'y envoyer le général Bouillé à la tête de 4500 hommes. Le 31 août 1790, la troupe, réunie à une partie des habitans, porta l'effervescence et la révolte à son comble; les insurgés refusèrent d'écouter les propositions pacifiques du général, et pour toute réponse, ils braquèrent leurs canons contre les assiégeans. Dans cette épouvantable crise, le jeune Desilles saute sur les pièces chargées à mitraille, il se saisit des mèches que les canonniers tenaient allumées; il parvient à empêcher l'explosion pendant quelques instans; enfin il exhorte, il supplie, et, pour dernière tentative, il se précipite au-devant de la bouche d'un canon. Un jeune garde national l'arrache du danger, il le retire du milieu du feu et des baïonnettes; mais c'en est fait, Desilles s'y jete de nouveau et tombe sous les coups des insurgés. Nous regrettons que le nom du garde national qui fit de si nobles efforts pour sauver la vie de cet officier, ne soit point parvenu jusqu'à nous; des témoins de cette déplorable affaire donnèrent, dans le temps, les plus grands éloges au trait de courage de ce brave citoyen. L'assemblée constituante approuva la conduite héroïque de Desilles, et chargea son président de témoigner à son père les regrets qu'elle éprouvait de la perte du fils; elle fit également une mention honorable du jeune garde national anonyme dont nous avons parlé. L'année suivante, le créole Mulnier fit hommage à l'assemblée du buste de Desilles, et le peintre Barbier fut chargé de consacrer sa mémoire par un tableau que l'on a vu long-temps dans la galerie de Versailles.

DESJARDINS, général de division, entra au service en 1776 comme simple soldat dans le régiment de Vivarais. En 1792, il fut nommé chef d'un bataillon de volontaires que l'on formait à Angers. Dès qu'il fut en campagne, il se distingua par ses talens et sa bravoure : il était parvenu au grade de général de division en 1794, et servit avec honneur sous Pichegru dans le courant de cette campagne. L'année suivante, il eut la modestie de refuser un commandement en chef; la convention nationale applaudit à ce trait honorable et assez rare à cette époque. Il contribua puissamment, en 1799, aux succès obtenus par le général Brune en Hollande contre les Russes et les Anglais. Desjardins eut, à cette époque, le commandement en chef par *interim*, et pouvait, sans doute, l'obtenir définitivement : mais il aima toujours mieux briller au second rang, que de courir

la chance de s'éclipser au premier. Il continua de servir son pays avec la même valeur et le même patriotisme jusqu'à la bataille d'Eylau, gagnée par les Français le 8 février 1807, où il fut grièvement blessé. Devenu invalide depuis cette époque, il obtint sa retraite, et mourut quelques années après, emportant une gloire sans tache, les regrets de ses compatriotes et de ses anciens compagnons d'armes

DESLANDES (Pierre DELAUNAY), d'abord professeur de rhétorique et de mathématiques au collége de la congrégation de l'Oratoire, à Soissons, et depuis, directeur de la manufacture de glaces de Saint-Gobain, naquit à Avranches en 1722, et mourut à Chauny en 1803. Il entra à la manufacture des glaces vers 1751, en devint le sous-directeur, puis le directeur en 1758, et acquit dans cette place une célébrité d'autant mieux méritée, que, par un grand nombre de nouveaux procédés et une amélioration sensible des anciens, il parvint, en perfectionnant le coulage des glaces, à leur donner une dimension bien plus étendue. Il substitua avec avantage le sel de soude au sel brut, qui seul avait été employé jusqu'alors. Le poli qu'avant lui les glaces ne recevaient qu'à Paris, leur fut donné avec succès dans la manufacture de Saint-Gobain, qui, par cela même, rivalisa avec celles de la capitale. Il releva les constructions de cet établissement, en fit faire de nouvelles pour servir de logemens aux ouvriers dont il était fort aimé, malgré la discipline sévère qu'il avait su établir parmi eux. Lorsque le ministre Turgot, ami de la gloire de la France et de tout ce qui pouvait concourir à sa prospérité, vint visiter Saint-Gobain, il fut vivement frappé du bon ordre et des progrès de cette manufacture. En 1789, Deslandes demanda et obtint de l'administration sa retraite, et se tira dans la petite ville de Chauny, où il mourut, généralement regretté. Ses services lui avaient mérité la décoration de l'ordre de Saint-Michel.

DESMAREST (Nicolas), naquit à Soulaine, département de l'Aube, le 16 septembre 1725, et mourut à Paris le 28 septembre 1815. Il fut membre de l'académie royale des sciences et de la première classe de l'institut, section de minéralogie; membre de la société royale et centrale d'agriculture du département de la Seine, de l'athénée des arts et de plusieurs sociétés savantes des départemens. Napoléon le nomma, en mai 1815, membre de la légion-d'honneur. En 1753, Desmarest remporta un prix proposé par l'académie d'Amiens, et dont le sujet était d'*examiner si le sol de l'Angleterre avait été autrefois réuni au sol français*. Il dut à ce succès l'amitié dont l'honora d'Alembert, qui l'engagea à coopérer à la rédaction de la première Encyclopédie, à laquelle il a fourni de nombreux articles sur les arts mécaniques et sur la géographie physique. Bientôt jugé propre, par ses connaissances et son bon esprit, à concourir aux vues de magistrats patriotes tels que Turgot, Trudaine et Malesherbes, il fut distingué par eux et employé

comme inspecteur des manufactures. Attaché successivement à divers intendans de province, il parcourut toute la France pour étudier les procédés des arts et l'état des manufactures, et il fut chargé de plusieurs commissions générales, sous l'autorité immédiate du ministère. En 1757 et 1758, il visita particulièrement les fabriques de draps, et c'est d'après les renseignemens qu'il s'était procurés que Duhamel rédigea l'*Art du Drapier*, pour la collection de l'académie des sciences. Il se rendit, en 1761, dans les établissemens de fromagerie de la Franche-Comté et de la Lorraine, dont le gouvernement désirait introduire la méthode en Auvergne. Ce voyage lui a fourni les matériaux de l'*Art de fabriquer le fromage*, inséré, en 1785, dans l'*Encyclopédie méthodique*. Nommé en 1763, par le ministre Turgot, inspecteur des manufactures en Limousin, il publia la première *Statistique* qui ait paru en France sous le titre d'*Ephémérides de Limoges*. En 1768 et 1777, il fit deux voyages en Hollande pour décrire les procédés et les machines employés à fabriquer le papier si renommé alors de ce pays, et c'est d'après ses conseils et sous sa surveillance immédiate qu'on est parvenu à l'imiter, et peut-être à le surpasser dans nos papeteries d'Auvergne et d'Annonay. En 1787, M. de Tolozan, sur ses avis, enrichit l'industrie française des métiers à tricot en usage en Angleterre, dont on fit venir un certain nombre pour les répandre parmi les fabricans. Nommé, en 1781, l'un des administrateurs de la manufacture de porcelaine de Sèvres, il occupa cette place pendant sept ans, et ne la quitta, en 1788, que pour remplir celle d'inspecteur-général, directeur des manufactures de France, que la révolution lui fit perdre peu de temps après. A l'époque des massacres des 2 et 3 septembre 1793, il était détenu avec les amis des Trudaine, des Malesherbes, des La Rochefoucault; il échappa comme par miracle à la mort qui frappa ses compagnons d'infortune. Desmarest a acquis de justes droits à la reconnaissance de sa patrie. Tous ses goûts le portaient à encourager les arts et les artistes, ainsi que l'a fait remarquer M. Cuvier, dans l'éloge de cet académicien. Ses travaux ont contribué à élever beaucoup de fortunes; il s'occupa peu de la sienne, ne voyant dans les arts que des procédés ingénieux qu'il prenait plaisir à étudier, et des ressources qu'il aimait à procurer aux pauvres. Dans ses momens de loisir, il se livrait à l'étude de la géologie et de la géographie physique. C'est lui qui a émis et soutenu l'opinion que les montagnes de l'Auvergne sont d'anciens volcans éteints. Il en a fait dresser une carte qui sera publiée incessamment, et sur laquelle tous les centres d'éruption et les coulées de laves sont indiqués avec exactitude. Desmarest est encore auteur du Dictionnaire de géographie-physique, de l'*Encyclopédie méthodique*, ouvrage dans lequel il a inséré, en 1789, son *Art de la papeterie*.

DESMAREST (Anselme-Gar-

TAN) fils du précédent, est né à Paris le 6 mars 1784. Naturaliste distingué, M. Desmarest est professeur de zoologie à l'école royale vétérinaire d'Alfort, membre de l'académie royale de médecine, des sociétés philomatique, linnéenne, d'histoire naturelle, de géographie, etc., de Paris, correspondant de la société philosophique et de l'académie des sciences de Philadelphie, etc. L'un des collaborateurs des deux éditions du *Dictionnaire d'histoire naturelle*, publiées par Déterville; la première en 1803 et 1804; la seconde en 1816 et 1817, il a été chargé spécialement dans la dernière de l'*Histoire naturelle des mammifères*. En 1805, il a fait paraître une *Histoire naturelle des oiseaux*, des genres tangara, manakin et todier, in-fol., divisée en 12 livraisons, et ornée de 72 planches imprimées en couleur et retouchées au pinceau, d'après les dessins de Mme Knipp, née de Courcelles. Plusieurs de ses mémoires sur les animaux mollusques des genres botrylle et pyrosome, sur les fossiles des couches inférieures de la formation du gypse à Montmartre, sur plusieurs quadrupèdes étrangers, etc., sont insérés dans le *Journal de physique*, le *Journal des mines*, et le *Bulletin de la société philomatique*. Il a composé, en 1812, conjointement avec M. Leman, un tableau méthodique de toutes les questions qui doivent être traitées dans la description statistique d'un département quelconque de l'empire français. Attaché à l'entreprise de l'Encyclopédie par ordre de matières, il a publié, en 1820, la partie de l'illustration des planches d'histoire naturelle de cet ouvrage qui a pour objet la mammalogie ou la description méthodique de toutes les espèces de mammifères connues jusqu'à ce jour, et dont le nombre s'élève à plus de 800. Enfin il a fait imprimer chez Levrault, en 1822, un mémoire qui a reçu l'approbation de l'institut, et qui est intitulé *Histoire naturelle des crustacés fossiles*. Ce mémoire, joint à un travail lu par M. Brongniart, en 1815, dans la même société, est imprimé in-4°, dans le même format que le grand ouvrage de M. Cuvier sur les ossemens fossiles. Les 11 planches lithographiées qui l'accompagnent sont remarquables par la pureté de leur exécution.

DESMAZIS (GABRIEL), né en 1755, dans le département d'Eure-et-Loir, appartenait à la classe alors privilégiée, et en sa qualité de fils d'un colonel d'artillerie, il fut fait, à 16 ans, lieutenant de cette arme dans le régiment de la Fère, où Bonaparte entra quelques années plus tard. Alors, M. Desmazis devenu capitaine, dirigea les premiers pas du jeune Napoléon dans la carrière militaire. Lorsque la révolution eut éclaté, M. Desmazis émigra, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Il s'empressa, dès qu'il fut arrivé à Paris, de se présenter à son ancien camarade, devenu premier consul. Le chef de la république française accueillit avec empressement M. Desmazis, et le nomma l'un des administrateurs de la loterie de France ; il occupe encore aujourd'hui cet em-

ploi; et il est, de plus, chevalier de Saint-Louis.

DESMAZIS (Alexandre), frère du précédent, né dans le département d'Eure-et-Loir en 1768, entra dans la même arme que son frère aîné. Il fut le compagnon de Bonaparte, à l'école Militaire; étant, à quelques mois près, du même âge, ils subirent leur examen et furent reçus lieutenans d'artillerie le même jour; enfin, ils partirent ensemble de Paris en 1785, afin d'aller rejoindre à Valence le régiment de la Fère artillerie, pour lequel ils étaient destinés. Arrivés à Lyon, ils se trouvèrent sans argent et firent le reste de la route à pied. M. Desmazis fut constamment le camarade et l'ami de Bonaparte; mais à l'époque de la révolution, ils se séparèrent. Alexandre suivit son frère dans l'émigration, et courut avec lui les mêmes chances. Toutefois, avant de se décider à quitter la France, il avait écrit à son camarade Napoléon, qui, en réponse, s'efforça par tous les moyens possibles de changer sa résolution. M. Desmazis ayant persisté, Bonaparte lui renvoya six cents francs qu'il lui devait, et lui souhaita un bon voyage. Au retour de l'émigration, Alexandre alla trouver le premier consul, qui fit à son égard ce qu'il avait fait pour son frère Gabriel. M. Desmazis cadet fut nommé administrateur du mobilier de la couronne, et conserva cette place jusqu'à la seconde rentrée du roi, époque à laquelle il a obtenu sa retraite. Ainsi que son frère, il est chevalier de Saint-Louis.

DESMOULINS (Camille), naquit à Guise, dans le département de l'Aisne, en 1762. La nature l'avait doué de beaucoup d'esprit, et de ce grand amour de l'indépendance qui fut, dans tous les temps, la passion des hommes de génie, et plus particulièrement celle des hommes vertueux; livré à lui-même, et sans autre guide que sa raison, Desmoulins eût été l'un et l'autre. Peu favorisé de la fortune, son père, lieutenant-général du bailliage de Guise, obtint pour Camille une bourse au collége de Louis-le-Grand. Ce collége, la pépinière des hommes de la révolution, comptait pour élève, à la même époque que Desmoulins, Maximilien Robespierre. Ces deux condisciples furent bientôt amis; s'ils différaient de caractère, ils crurent avoir les mêmes opinions politiques, et cette circonstance suffit pour établir entre eux la plus confiante intimité. Devenus avocats tous deux au sortir du collége, Robespierre se rendit célèbre, dans la province d'Artois, sa patrie; et Desmoulins s'attacha au barreau de Paris. Il avait 27 ans, lorsque l'assemblée des états-généraux s'ouvrit, et dès ce moment il joua un rôle dans les affaires politiques. Voulant instruire le peuple sur ses intérêts, il le haranguait partout; le jardin du Palais-Royal devint son *forum*, une chaise de paille était sa tribune, et jamais orateur ne fut écouté avec plus d'attention et n'obtint plus de succès. Le 12 juillet 1789 fut un jour de triomphe pour Desmoulins; la nouvelle du renvoi de Necker servit de texte à sa harangue; il sut parler

le langage convenable à la circonstance, il émut, il entraîna; et son nombreux auditoire, auquel il avait communiqué son enthousiasme et son indignation, lui répondit en criant *aux armes*. Cet appel ne fut pas vain : l'orateur s'arme d'un pistolet et d'une épée, il attache à son chapeau une feuille d'arbre ; chacun suit son exemple, et en peu d'heures tout Paris se trouva debout. Les spectacles furent interrompus ; on passa la nuit et le lendemain, 13 juillet, à se procurer des armes; et le 14 au matin, Desmoulins dirige le mouvement vers la Bastille. Cette forteresse, après une résistance assez vive, est obligée de céder à des hommes dont la plupart voyaient un siége pour la première fois, mais auxquels le patriotisme avait tenu lieu de tactique, de plan de campagne et de connaissances militaires. Cet événement mémorable, celui qui a eu la plus grande influence sur la révolution, fut, en partie, l'ouvrage de Camille Desmoulins. Il se fit alors rédacteur d'une brochure périodique qui ne contribua pas peu à lui donner la célébrité qui, plus tard, le conduisit à l'echafaud ; il l'intitula : *Révolutions de France et de Brabant*, et dans cette production, qui paraissait chaque semaine, il avait soin de répéter au peuple qu'après ses premiers succès il fallait aller en avant; que son allure devait être ferme et courageuse; qu'il parviendrait ainsi à conquérir la liberté. Le titre de *procureur-général de la lanterne*, que Desmoulins se donna dans cet écrit, était une fanfaronnade révolutionnaire que lui avaient suggérée, sans doute, les chefs occultes du parti dont il se faisait l'organe. Ardent républicain, trop confiant ou trop crédule, il fut le sélde d'une faction qu'il n'aimait pas, et il contribua à la chute des hommes qui pensaient comme lui. Auteur des attroupemens qui eurent lieu, le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars, où l'on signa sur l'autel de la patrie une pétition, dans laquelle on demandait que l'assemblée nationale consultât la nation sur la question de la déchéance du roi, Desmoulins ne croyait pas, en *faisant cette journée*, que ceux qu'il servait ne demandaient la déchéance d'un roi que pour s'emparer eux-mêmes du pouvoir. Il fut complétement dupe dès cet instant, et il continua à donner tête baissée dans le piége que lui avaient tendu Robespierre et autres coryphées de ce parti, qui le sacrifièrent lorsqu'ils s'aperçurent que ses yeux étaient dessillés. Nommé député à la convention nationale, en 1792, il y fit la singulière demande de sauver la patrie, et, peu de jours après, il réclama fortement l'appel nominal sur la question du jugement de Louis XVI par la convention : cependant, lorsqu'il fut décidé que ce jugement aurait lieu, il s'opposa à l'appel au peuple, et vota la mort dans les vingt-quatre heures. Nommé membre du comité de salut public, après cet événement, Camille eut la faiblesse d'avouer « que les sections de Paris » devaient venir demander l'expul» sion de 22 membres de la conven» tion; » et ces *vingt-deux* étaient ces hommes célèbres connus sous

la dénomination de *Girondins*, et qui moururent avec tant de gloire victimes de leur attachement à la patrie. Dès qu'il eut quitté le comité de salut public, ce fut à ses membres que Desmoulins imputa les revers des armées et la prise du camp de Famars; il défendit vivement, à cette occasion, le général Arthur Dillon, et reprocha au comité de vouloir s'ériger en chambre haute. Marchant toujours sur la même ligne, incapable même d'imaginer qu'on pût vouloir un autre gouvernement que la république, et qu'il fût possible que l'on conspirât en faveur de qui que ce fût pour la royauté, lorsque Cambon parla d'un complot tendant à enlever le fils de Louis XVI, à le proclamer roi et sa mère régente, Desmoulins n'en fit que rire, et traita de fable ce que disait son collègue : c'était précisément ce que désiraient ceux qui le faisaient agir; moins il marquait de défiance sous ce rapport, et mieux il servait leur cause. Le général Arthur Dillon ayant été arrêté et conduit à la prison des Madelonnettes, Desmoulins eut le courage et la générosité de lui écrire, et de le défendre à la société des Jacobins; ceux-ci, pour ce fait, menacèrent de l'expulser : mais Robespierre ayant appuyé le discours de Camille, il obtint la faveur d'être conservé sur le tableau des membres de cette société. Dénoncé de nouveau par Hébert, à l'occasion des deux derniers numéros d'un journal intitulé : *Le vieux Cordelier*, dont il était rédacteur, Desmoulins se disculpa en accusant, à son tour, Hébert comme dilapidateur des fonds publics dans les sommes qu'il recevait pour son journal. Il avoua, au reste, qu'il avait été séduit par un écrit de Philippeaux, et que si son *Vieux Cordelier* contenait quelque chose de répréhensible, ses amis devaient en partager le blâme. Le but de Robespierre et de ses partisans était rempli; ils avaient eux-mêmes rédigé, en partie, les numéros du journal attaqué par les jacobins; mais, pour ménager l'auteur, Robespierre feignant de prendre un vif intérêt à son sort, et alléguant avec perfidie qu'une erreur n'est pas un crime, demanda grâce pour le rédacteur, en ajoutant qu'on devait brûler le journal. Camille, irrité de cette trahison, s'écria que *brûler n'était pas répondre*, et attesta lui avoir soumis à lui-même les numéros du *Vieux Cordelier*. Ce trait suffit pour le perdre : ses prétendus amis lui tournèrent le dos, devinrent ses dénonciateurs; Collot et Robespierre ne prirent sa défense une dernière fois que pour l'abandonner ensuite et rendre sa chute plus certaine. Les *cordeliers* déclarèrent, quelques jours après, que Desmoulins avait perdu leur confiance, et qu'ils le regardaient comme le chef du *modérantisme*; la *société des droits de l'homme* l'accusa de trahir la patrie; et enfin, sur le rapport de Saint-Just, il fut décrété d'accusation et mis en jugement. La dernière fois que Camille Desmoulins avait paru à la tribune de la convention, il y avait dénoncé l'arrestation illégale de son beau-père; mais sa voix n'y avait pas été entendue. Conduit par-de-

vant le tribunal révolutionnaire, et interrogé sur son âge, il répondit : « J'ai l'âge du *sans-culotte* » Jésus, 33 ans. » Cette réponse était-elle celle d'un frondeur ou d'un philosophe? En l'examinant sous ce dernier point de vue, Camille-Desmoulins avait peut-être quelques motifs de citer un nom sacré. Il avait harangué le peuple pour l'éclairer; il s'était vu trahi par de faux apôtres; et il allait se voir condamné sans être entendu! Désespéré d'avoir servi le parti de ses bourreaux, et tourmenté du repentir tardif d'avoir assassiné par ses discours et ses écrits, Brissot, Gensonné, Vergniaux, Guadet, députés fidèles à leur mandat, et dont il partageait les opinions, Desmoulins se voyait avec horreur au milieu des compagnons d'infortune que le caprice des révolutions lui associait. Il avait osé dire, dans le journal dont nous avons parlé plus haut, que les mesures adoptées alors étaient comparables à celles qu'employait Tibère; il s'aperçut dans sa prison, et devant ses juges, qu'il ne s'était pas trompé. Camille-Desmoulins prouva dans ses derniers momens qu'il avait manqué d'expérience, et que toutes ses fautes étaient parties de sa tête et non de son cœur. Sa jeune épouse, qu'il aimait beaucoup et dont il était tendrement aimé, venait sous les fenêtres de sa prison; et ces entrevues, où ils cherchaient des consolations, rendaient leur malheur plus affreux: au reste, on ne leur laissa pas long-temps cette pénible jouissance. Camille, condamné à mort, entra dans une fureur épouvantable; il lutta contre tous ceux qui l'approchèrent, et ce ne fut pas sans les plus grands efforts que l'on parvint à se rendre maître de sa personne; il fut conduit au supplice avec Danton, Chabot et Bazire. Il avait été lié avec le premier, on l'accusait d'avoir conspiré avec lui; ce fut même le prétexte de sa condamnation; mais toutes ces circonstances ne faisaient pas autant d'impression sur lui que de se voir accolé à Chabot et à Bazire; il ne pouvait supporter cette idée, qui ne l'abandonna qu'au moment où apercevant l'échafaud : « Voilà donc, » s'écria-t-il, la récompense destinée au premier apôtre de la liberté! les monstres qui m'assassinent ne me survivront pas longtemps. » Ainsi mourut, le 5 avril 1794, Camille Desmoulins, dont la mémoire fut vivement défendue quelque temps après. Au mois de septembre suivant, époque où l'on renouvela le comité de salut public, il s'éleva dans le sein de la convention une discussion dans laquelle les accusés et les accusateurs s'adressèrent des reproches réciproques sur sa mort; et tous convenaient que c'était un martyr de la liberté. Plus d'une fois encore ses écrits furent cités à la tribune, et notamment ses lettres énergiques écrites de Luxembourg, et les numéros de ses journaux dans lesquels il parlait de la liberté de la presse. La femme de Camille Desmoulins, accusée par Saint-Just d'avoir touché 3000 francs pour exciter un mouvement, massacrer les patriotes, le tribunal révolutionnaire, et délivrer son ma-

ri et ses complices, fut traduite à Sainte-Pélagie; et bientôt amenée au tribunal de sang qui venait d'envoyer son époux à l'échafaud, elle ne lui survécut que peu de jours, et éprouva le même sort. A peine âgée de 22 ans, elle ne se débattit point contre la mort, comme l'avait fait Desmoulins, elle la vit d'un œil serein, et prédit à ses juges, avec beaucoup de calme et de dignité, la fin déplorable qui les attendait quatre mois plus tard. Ces deux infortunés laissaient un fils au berceau, pour lequel on demanda l'année suivante des secours, que la convention accorda.

DESMOUSSEAUX (Antoine-François-Évrard-Marie-Catherine), était avocat à Paris à l'époque de la révolution. Nommé président du district de Sainte-Opportune en 1789, il devint, la même année, assesseur au tribunal de la municipalité, et l'année suivante, il contribua à son organisation. Élu substitut du procureur de la commune en 1791, il remplaça provisoirement Manuel, que le département avait suspendu, après la journée du 20 juin 1792. M. Desmousseaux déploya dans toutes les fonctions municipales dont il fut chargé, l'énergie, les talens et le patriotisme qui étaient si nécessaires dans ces temps orageux de la révolution. Il échappa à la terreur, fut nommé tribun en 1799, et préfet de l'Ourthe en 1800. Administrateur aussi sage qu'éclairé, il fit aimer aux Liégeois le gouvernement de la France, et leur fit oublier les dragonnades de Cobourg et toutes les vexations qu'ils avaient essuyées de la part des troupes de la coalition. Appelé à la préfecture de la Haute-Garonne, M. Desmousseaux quitta Liége, en 1806, pour se rendre à Toulouse; il se conduisit dans ce nouveau poste avec les mêmes principes d'équité, dont il avait déjà donné tant de preuves; en 1813, il fut nommé préfet de l'Escaut. Le département d'Eure-et-Loir le choisit pour son représentant pendant les *cent jours*; en élevant la voix dans cette assemblée sur le mode de correspondance qui devait s'établir entre la chambre et le gouvernement. M. Desmousseaux confirma ses commettans dans l'opinion qu'ils avaient eue de nommer pour leur représentant au corps législatif, un homme d'état et un libéral.

DESNOS (Pierre-Joseph-Odolant), médecin d'une grande réputation, membre de plusieurs sociétés savantes et secrétaire de la société d'agriculture d'Alençon, né dans cette ville le 21 novembre 1722, y mourut le 11 août 1801. Orphelin dès son enfance, et d'abord destiné au barreau, il était venu à Paris pour y étudier la jurisprudence; mais bientôt il quitta cette étude pour se livrer à celle de la médecine qui flattait davantage son goût; aussi les progrès qu'il fit dans cet art furent très-rapides. Il revint le professer avec distinction dans son pays natal. Desnos a publié plusieurs ouvrages, entre autres: des *Mémoires historiques sur les comtes d'Alençon, accompagnés de notes précieuses, relatives à l'histoire de la province de Normandie*. Cet ouvrage ajouta à la célébrité qu'il

s'était acquise comme médecin.

DESNOYERS (François-Antoine), né en 1755, était général de brigade à l'époque où Pichegru avait formé le projet de replacer sur le trône la maison de Bourbon. Impliqué dans cette affaire, il fut arrêté, et quelque temps détenu au Temple. M. Desnoyers a été nommé par le roi, dans les mois de septembre et novembre 1814, membre de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

DESNOYERS (Auguste), né à Paris en 1779, jouit, dans l'art de la gravure, d'une réputation que ses talens lui ont méritée. Il est auteur de *la Belle Jardinière*, d'après Raphaël, et de *Bélisaire*, d'après M. Gérard; *la Vierge de Foligno*, *la Vierge au rocher* et *la Vierge au linge*, immortels tableaux de Raphaël, ont été reproduits par le burin de M. Desnoyers. C'est à lui que nous devons la gravure du portrait de Napoléon, d'après M. Gérard; et celle de son fils, le roi de Rome, d'après M. Guérin. Beaucoup d'autres estampes, parmi lesquelles on distingue *Phèdre et Hippolyte*, et qui ont le plus grand succès, assurent à M. Desnoyers un rang distingué parmi les artistes de son genre. Il est élève de M. Tardieu, et membre de l'académie des beaux-arts.

DESNOYERS, avocat, l'un des rédacteurs du *Censeur Européen*. (*Voyez* Coste.)

DESOL-DE-GRISOLLES, né à Guérande, département de la Loire-Inférieure, est issu d'une ancienne famille noble. Il était officier de marine à l'époque où la révolution éclata; et comme le nouvel ordre de choses n'était pas de son goût, il émigra. La guerre civile le ramena bientôt dans son pays, où s'était formé le foyer de l'insurrection. Il y joignit Georges Cadoudal, obtint le commandement d'une division de l'armée de ce chef, et en 1795, il était à la tête des insurgés du département d'Ille-et-Vilaine. Après avoir parcouru les différentes contrées désolées par les Chouans, M. Desol revint dans le Morbihan, en 1799, et s'empara des magasins de la Roche-Bernard. Cette expédition lui valut le grade de major-général de l'armée vendéenne. Arrêté plusieurs fois, il profita de toutes les amnisties. Il échappa à la mort, dans le procès dirigée contre Picot, Lebourgeois et Querelle, non par le même motif que ce dernier, qui ne fut qu'un délateur, mais parce que la commission ne trouva pas assez de preuves contre lui. Cependant les liaisons de M. Desol avec Georges Cadoudal, au commencement de 1804, et quelques autres circonstances, le firent garder en prison, où il a passé plusieurs années. Rendu à la liberté par l'effet de la restauration, il ne tarda pas à donner de nouvelles preuves de sa persévérante ténacité à servir la même cause qu'il avait embrassée depuis trente ans. M. Desol-de-Grisolles, à l'époque du débarquement de Napoléon à Cannes, retourna sur le même terrain où il n'avait cessé de combattre, et prit le commandement de quelques troupes royales qu'il trouva dans la Bretagne. Il a été complimenté de la ma-

nière la plus flatteuse, par le général prussien Tauensien, sur sa brillante campagne de 1815. « Veuillez donc, mon général, » (écrit le général prussien à M. » Desol-de-Grisolles), être l'inter- » prète de tous les sentimens d'ad- » miration dont je suis pénétré » pour l'armée royale du Mor- » bihan (que, j'ose le dire, l'Eu- » rope partage) près de MM. les » officiers, en les persuadant com- » bien je regrette d'avoir été pri- » vé du bonheur de faire con- » naissance avec d'aussi braves » militaires..... » M. Desol-de-Grisolles habite maintenant Paris.

DÉSORGUES (Théodore), naquit à Aix, département des Bouches-du-Rhône, vers 1750. Il avait beaucoup de ressemblance avec Ésope, tant au physique qu'au moral. Bossu par-devant et par-derrière, poète satirique et malin, il ne lui manquait qu'un peu plus de génie pour être, en tout, conforme au fabuliste phrygien. Désorgues était un républicain enthousiaste, à qui l'idée de tout autre gouvernement faisait éprouver des maux de nerfs; grand admirateur de Bonaparte, il lui échappait des sarcasmes contre Napoléon. Il avait fait l'éloge du général et du premier consul, mais il fit des chansons contre l'empereur : ce fut à la suite de quelques récidives de ce genre que la police crut devoir le faire arrêter. On s'aperçut bientôt que la tête de Désorgues était désorganisée, et que ses productions n'étant que le fruit d'une aliénation mentale, il avait plus besoin d'un traitement curatif qu'il n'était digne de punition. Il fut conduit à Charenton, où il mourut en 1808, malgré tous les soins qu'il reçut dans cet hospice. Désorgues a fait une bonne épigramme contre l'épigrammatiste Lebrun, qui avait fait des vers à la louange d'un *terroriste;* la voici :

Oui, le fléau le plus funeste
D'une lyre bannale obtiendrait des accords;
Si la peste avait des trésors,
Lebrun serait soudain le chantre de la peste.

Cette épigramme, dont la pensée se trouve dans Saadi, pouvait être adressée à plus d'un poète. Désorgues a laissé les ouvrages suivans : *Rousseau ou l'Enfance*, poëme suivi des *Transtéverins* et de *poésies lyriques*, 1773, in-8°; *Épître sur l'Italie, suivie de quelques autres poésies relatives au même pays*, 1797, in-8°; *Chant de guerre contre l'Autriche, précédé des Trois Sœurs*, 1779, in-8°; *Voltaire ou le Pouvoir de la philosophie*, 1779, in-8°; *les Fêtes du génie, précédées d'autres poésies lyriques*, 1800, in-8°; *Chant funèbre en l'honneur des guerriers morts à la bataille de Marengo, précédé d'autres essais lyriques*, 1800, in-8°; *Hommages à la paix*, 1801, in-8°, dans lesquels on trouve une singulière comédie intitulée : *le Pape et le Muphti, ou la Réconciliation des cultes. L'hymne à l'Être suprême*, qui a paru dans l'*Almanach des Muses*, est de Désorgues, et passe pour une de ses meilleures productions.

DÉSORMEAUX (Joseph-Louis-Ripault), historien, né à Orléans le 3 novembre 1724, et mort le 21 mars 1793, fit ses études au collége des jésuites de sa ville natale. Il vint ensuite à Paris, où l'éducation de deux jeu-

nes gens de bonne famille lui fut successivement confiée. Lorsque cette éducation fut terminée, il se livra exclusivement à l'étude de l'histoire, vers laquelle son penchant l'entraînait. Il avait écrit la vie du grand Condé. Cet ouvrage lui fit obtenir la bienveillance du petit-fils de ce héros, qui le nomma son bibliothécaire. Plus tard, le même prince lui donna la place de prevôt-général de l'infanterie française et étrangère; et ce fut encore par sa faveur, qu'en 1772, il obtint le brevet d'historiographe de la maison de Bourbon. Désormeaux desirant de remplir les devoirs que lui imposait son nouveau titre, travailla avec autant d'activité que de zèle à la confection de plusieurs mémoires relatifs à l'histoire de France, qu'il adressa à l'académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était membre depuis 1771. Ces mémoires ont été imprimés dans les recueils de l'académie. Les événemens de la révolution, qui éloignèrent du trône la famille au sort de laquelle celui de Désormeaux était en quelque sorte lié, lui firent éprouver un chagrin très-vif, qui peut-être accéléra sa mort. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Espagne et de Portugal*, 1758, 5 vol. in-12; 2° *Histoire du maréchal de Luxembourg, précédée de l'Histoire de la maison de Montmorency*, 1764, 5 vol. in-12; *Histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé*, 1766-68, in-12, traduit en allemand, Potsdam, 1783; 4° *Histoire de la maison de Bourbon*, 1772 et 1788, 5 vol. in-4°. Cet ouvrage, dont la révolution empêcha de publier la suite, s'arrête au règne d'Henri III. Il n'est pas aussi généralement estimé que les précédens. Désormeaux avait aussi publié les tomes 9 et 10 de l'*Histoire des conjurations*, dont les huit premiers sont de Duport-Dutertre; mais il paraît que le peu de succès de cet ouvrage l'empêcha de le continuer.

DESORMERY (Léopold-Bastien), compositeur de musique, naquit à Bayon, en Lorraine, en 1740, et mourut dans une campagne près de Beauvais, en 1811 ou 1812. Il avait fait ses études à Nanci : dès qu'elles furent terminées, il vint à Paris, où d'abord il se fit connaître par quelques motets qu'on exécuta au concert spirituel; mais ce qui fonda sa réputation, ce fut deux opéra représentés sur le théâtre de l'Académie royale de musique, l'un en 1776, l'autre en 1777; le premier sous le titre *d'Euthyme et Lycoris*, et le second sous celui de *Myrtil et Lycoris*. Ces ouvrages eurent le succès le plus complet, surtout le dernier, qui obtint plus de soixante représentations de suite. L'incendie qui consuma la salle de l'Opéra, en 1782, ayant détruit les décorations des deux pièces que nous venons de citer, elles ne furent point remises au théâtre. Desormery passa encore quelques années à Paris, et se retira dans le lieu où il est mort.

DESPARD (Édouard-Marc), colonel anglais, né en Irlande d'une famille distinguée de ce pays, fut soldat à 16 ans. D'abord enseigne dans le 6me régiment, il

passa comme lieutenant dans le 79me, et ne tarda pas à devenir major. Entré dans l'arme du génie, où son goût l'appelait depuis long-temps, il s'embarqua pour l'Amérique, fit avec distinction la guerre aux Espagnols, et eut pour compagnon d'armes et de gloire le capitaine Nelson, depuis amiral. La place d'ingénieur en chef, que Despard occupait alors, lui donna l'occasion de rendre à l'Angleterre d'importans services, en mettant la Jamaïque dans un état de défense respectable. Chargé d'une expédition importante contre les possessions espagnoles, il se conduisit avec autant d'intelligence que de bravoure, et obtint presque en même temps le gouvernement de l'île Rattau et le grade de lieutenant-colonel. Au mois d'août 1782, tous les établissemens de la baie de Honduras se trouvaient sous son commandement. Il reçut des félicitations du gouverneur de la Jamaïque et de Thomas Townsend, depuis lord Sidney, alors secrétaire d'état, pour avoir enlevé aux Espagnols le poste de la rivière Noire, et rétabli la sécurité des négocians anglais sur cette côte. Le 9 novembre 1783, Despard fut élevé, par le général Campbell, au grade de colonel. En 1784, le même général, gouverneur des Indes occidentales, le nomma surintendant de tous les établissemens cédés à l'Angleterre par l'Espagne dans ces contrées. Son administration excita le mécontentement des habitans; les plaintes portées contre lui dans la baie de Honduras, retentirent jusqu'aux bords de la Tamise; et lord Grenville, alors ministre de la marine et des colonies, ordonna sa suspension. De retour en Angleterre en 1790, il sollicita vainement une enquête sur sa conduite, se prétendant victime de l'intrigue et de la calomnie. Pendant deux ans on fut sourd à ses réclamations, et, au bout de ce temps, on lui dit qu'il n'y avait point contre lui de charges suffisantes pour nécessiter l'enquête qu'il demandait: cependant on ne lui paya pas les sommes qui lui étaient dues. Ce déni de justice, en provoquant son ressentiment, l'engagea à se jeter dans le parti des mécontens d'Irlande. Il exhalait hautement sa haine contre le gouvernement, ce qui le fit arrêter au mois de mars 1798, et enfermer successivement dans les prisons de Coldbath-Field, Shrewsburg et Tothill-Field. Après une assez longue détention, il fut mis en liberté, sous la condition de se représenter en temps et lieu pour rendre compte de sa conduite. Sa captivité ne l'avait pas rendu plus circonspect; bientôt il fut accusé d'avoir conçu le projet de renverser le gouvernement britannique, en assassinant le roi lorsqu'il irait au parlement, et en s'emparant de la tour, de la banque, et des principaux établissemens de Londres. Ses complices étaient quelques soldats et ouvriers, au nombre de 29, qu'on arrêta avec lui au moment où, réunis dans la taverne d'*Ockley-Arcus*, il leur faisait prêter un serment terrible. L'exécution du complot était marquée pour le 9 novembre 1802. Enfermé à Newgate, Despard fut traduit, le 7 fé-

vrier 1803, devant une commission extraordinaire, qui le condamna à mort le 21 du même mois, avec neuf des conjurés. Il montra, en montant à l'échafaud, le plus grand courage, harangua le peuple, et déclara que son unique but avait été de soustraire l'Irlande sa patrie, à la tyrannie et à l'oppression, et qu'il s'enorgueillissait de mourir pour une telle cause. Lors de sa première arrestation, plusieurs membres du parlement avaient paru s'intéresser à son sort, il était le dernier de six frères. Bien qu'on ait attribué cette conspiration à un prétendu dérangement d'esprit, en disant que le plan en était mal conçu, il est constant néanmoins qu'elle avait des ramifications très-étendues, principalement dans les villes manufacturières. Le nombre des conjurés était évidemment plus considérable qu'on ne l'a dit, et l'on croit assez généralement que le gouvernement anglais, par des considérations de haute politique, a cru devoir envelopper d'un voile mystérieux une affaire dans laquelle pouvaient paraître compromis de grands personnages.

DESPINASSY (A.-J.-M.), député à l'assemblée législative, à la convention et au conseil des cinq-cents par le département du Var. Capitaine d'artillerie à l'époque de la révolution, il adopta avec chaleur les opinions républicaines qu'il a conservées depuis. Dans le jugement de Louis XVI, il vota la mort sans appel. Cependant, lors de sa mission près de l'armée des Alpes, l'espèce d'intimité qui s'établit entre le général Brunet et lui, rendit son patriotisme suspect aux représentans Barras, Fréron, Salicetti et Gasparin, qui le firent mettre en arrestation. Conduit à Paris comme un conspirateur, il n'eut pas de peine à se justifier de délits dont on ne fournissait aucune preuve, et la liberté lui fut rendue. Lorsque la révolution du 31 mai 1793 eut renversé le parti de la Gironde, il se déclara en faveur de ce parti, protesta, attira sur lui l'animadversion des proscripteurs, qui le comprirent au nombre des 73, heureux d'échapper à la mort par la détention. Redevenu libre après le 9 thermidor, il reprit sa place à la convention. Chargé, en 1795, d'une mission à Lyon et à Toulon, il parvint à dissiper des troubles excités par le fanatisme dans le département de la Lozère. Au mois de septembre de la même année, il entra au conseil des cinq-cents par la réélection des deux tiers, en sortit au mois de mai 1797, et ne remplit aucunes fonctions depuis cette époque. M. Despinassy achevait paisiblement ses jours dans une retraite qu'il avait choisie aux environs de Lyon, lorsque la loi d'amnistie du 12 janvier 1806 vint le forcer, comme votant, de quitter la France. Il alla chercher un refuge dans la patrie de Guillaume-Tell.

DESPINOY (HYACINTHE-FRANÇOIS-JOSEPH, COMTE), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, né le 22 mai 1764, à Valenciennes, embrassa fort jeune l'état militaire. Il était, en 1792, capitaine

de grenadiers au régiment de Barrois, où il avait commencé par être cadet. C'est en qualité de capitaine qu'il fit la première campagne de la révolution, et combattit à la tête de ses grenadiers aux attaques de Nice et de Ville-Franche, et généralement à toutes les affaires auxquelles donna lieu l'invasion des Alpes maritimes. Dans la campagne suivante, glorieuse pour la France, après s'être trouvé à la prise de Lantosca et de Belveder, ainsi qu'à l'enlèvement des camps de Brans, de Penuse, de Lignière, où une poignée de braves, dans un combat de douze heures, soutinrent tous les efforts de l'armée austro-sarde, qui voulait leur enlever Utelle, il fut nommé adjudant-général. Il passa des ordres de Masséna sous ceux du général Dugommier, pour remplir dans l'armée qui assiégeait Toulon, livré aux ennemis de la France par des traîtres, les fonctions de chef d'état-major. Bientôt il fut chargé de diriger une colonne d'attaque contre l'un des forts si opiniâtrément défendus par les Anglais. Cette attaque, qui se fit dans la nuit du 27 au 28 brumaire de l'an 2, fut infructueuse. L'adjudant-général Despinoy y reçut une blessure. Nommé général de brigade lorsqu'il fut guéri, il se rendit à l'armée des Pyrénées-Orientales, commandée par Dugommier. Cette armée assiégeait Collioure; il y remplit encore les fonctions de chef d'état-major. Il fut chargé de porter au général Novarro, la capitulation par laquelle 8,000 Espagnols mirent bas les armes, et de venir déposer au sein du sénat de la France, 26 drapeaux, enlevés aux ennemis de la république. Le discours que prononça, dans cette occasion, le général Despinoy, le 13 brumaire an 3 (novembre 1794), exprimait aux représentans de la nation, le vœu de voir les trophées des vainqueurs suspendus aux voûtes triomphales du temple de la liberté. Le président lui donna l'accolade fraternelle, et l'invita aux honneurs de la séance. Plus tard il eut la douleur d'annoncer à la convention la mort du brave général Dugommier, dont il prononça l'éloge funèbre. De retour à l'armée, il prit part au combat de Bellevert, le 30 messidor an 9. Le 8 thermidor, 600 hommes enfermés sous ses ordres dans Puycerda, résistèrent aux efforts de 8,000 Espagnols, qui voulurent en vain les forcer. La paix étant faite avec l'Espagne, il alla servir en Italie, où le génie de la victoire dirigeait cette campagne immortelle qui couvrit nos guerriers et la patrie d'une gloire incomparable. Bonaparte nomma le général Despinoy commandant de la Lombardie. Ce pays était en insurrection contre les Français; mais la valeur de nos troupes ramena bientôt le calme et la soumission au milieu des villes conquises. Le général Despinoy combattit à Lonado et à Castiglione. Il fut nommé, par le premier consul, général de division, commandant de la légion-d'honneur, et commandant d'armes à Perpignan, d'où il passa avec le même titre à Alexandrie. Au premier retour du roi, il fut nommé, en

1814, chevalier de Saint-Louis, et bientôt commandant de la 1re division militaire, dont la résidence est à Paris, où il ne se fit point aimer de ses camarades. N'ayant exercé aucune fonction pendant les *cent jours*, il reçut au retour du roi le grand-cordon de l'ordre de Saint Louis et le titre de comte. Il conserva le commandement de la 1re division jusqu'au licenciement de la chambre introuvable, et quelque temps après fut remplacé dans ses fonctions par le général Defrance, dont le caractère honorable se plut à consoler nos braves accablés de tant de gloire, de tant de malheurs et de tant d'humiliations. Le général Despinoy a été nommé, depuis quelque temps, commandant de la division à Nantes. Il s'occupe de littérature, et a la manie de rimer. En 1801 et 1802, il a publié : *les Amis rivaux*, imitation d'Ossian, en vers français; puis une *Ode sur la paix*, accompagnée de chœurs, et précédée d'*Observations sur la poésie lyrique des anciens, comparée dans ses effets avec celle des modernes.*

DESPORTES (Félix, baron), ancien maire, commissaire-général du gouvernement, ministre plénipotentiaire, préfet, député à la chambre des représentans de 1815, membre de la légion-d'honneur. Au commencement de la révolution, il en adopta, jeune encore, les principes régénérateurs, et nourrit à cette époque, comme tant d'autres âmes généreuses, de hautes espérances pour les destinées futures, le bonheur et la gloire de sa patrie. Mais, sincère ami de la liberté, il s'opposa constamment aux déplorables excès qui en retardaient le triomphe, excès qui auraient déshonoré la plus belle des causes, si elle pouvait l'être par les erreurs et les crimes de quelques insensés qui s'en déclaraient les exclusifs défenseurs. Tour à tour poursuivi, incarcéré, proscrit, et en butte à la haine des partis les plus opposés, aucun n'a pu lui reprocher une seule action dont la probité, l'honneur ou la délicatesse la plus scrupuleuse aient eu à rougir. Élu, en 1790, maire de la commune de Montmartre, dont la juridiction s'étendait alors sur des faubourgs populeux de Paris, il sut, par sa fermeté, y maintenir l'ordre, malgré l'affluence journalière des hordes de vagabonds qui, de toutes parts, se précipitant sur la grande cité comme sur une proie dévolue, en remplissaient les faubourgs et les communes environnantes. Chargé bientôt par le gouvernement d'une mission assez délicate, M. Desportes se rendit en Suisse, où il eut à s'opposer aux intrigues des transfuges, à combattre la malveillance des cantons helvétiques qui entravaient la libre circulation des denrées dont la France avait besoin, et où il eut à traiter directement avec le plus fougueux adversaire de la révolution française, l'avoyer de Berne, Steiger. Celui-ci, quoique en apparence le chef temporaire d'un gouvernement républicain, était l'allié dévoué, ou plutôt le vassal des puissances ennemies de la France, et portait même avec ostentation les couleurs de l'une d'elles, le grand-cordon de l'Aigle-noir de Prusse. M. Des-

portes eut le talent de terminer, plus promptement que le cabinet des Tuileries ne l'avait espéré, la négociation dont il était chargé; ce qui fixa sur lui l'attention de Louis XVI, qui le nomma ministre plénipotentiaire de France à Deux-Ponts. Après la mort de l'infortuné monarque, M. Desportes resta quelque temps sans place. Nommé, par le nouveau gouvernement, ministre plénipotentiaire auprès du duc de Wurtemberg, il ne put se rendre à ce poste, retenu à Metz, sous un prétexte frivole, par des proconsuls conventionnels. Après la chute du parti de la Gironde, rappelé par le nouveau comité de salut public à Paris, pour y rendre compte de sa conduite, il fut bientôt arrêté comme suspect, et incarcéré pendant 8 mois dans les prisons des Petits-Pères et du Plessis. Le 3 thermidor, il allait être traduit au tribunal révolutionnaire, quand un homme obscur, à qui il avait antérieurement rendu service, parvint, par une substitution de liste, à retarder sa comparution devant ce tribunal de sang, où une condamnation à mort l'aurait indubitablement frappé. Le 9 thermidor vint briser ses fers. Deux mois après, envoyé à Genève, M. Desportes entama des négociations pacifiques avec la Sardaigne et la Bavière. La Prusse étant entrée aussi en pourparler avec le comité de salut public, le siége de ces négociations fut transporté à Bâle, où celles avec la Prusse et la Bavière furent terminées par le citoyen Barthélemi; celle avec la Sardaigne le fut à Turin par le général Bonaparte. Durant le cours de ces négociations, M. Desportes, consacrant à de nobles usages sa fortune particulière, rendit de grands services à plusieurs artistes et hommes de lettres, entre autres à des descendantes du grand Corneille, auxquelles il assura des secours en attendant que le gouvernement se chargeât de leur sort. Il fit aussi accorder par la France une pension à l'illustre de Saussure, ruiné par suite des événemens de cette époque. M. Desportes fit élever à ses frais, dans la vallée de Chamouni, sur le Montanvert, au-dessus de la mer de glace, un hospice pourvu d'instrumens de physique et d'astronomie, à l'usage des savans et voyageurs de toutes les nations qui viendraient visiter ces lieux célèbres. La république de Genève, en proie aux divisions intestines, dut aussi à l'intervention courageuse de M. Desportes quelques jours de calme au milieu des orages révolutionnaires, qui se terminèrent enfin par la réunion de ce petit état à la république française. Le 19 juillet 1796, M. Desportes se jeta seul à travers une foule de furieux qui assiégeaient les syndics et le grand-conseil de Genève dans l'hôtel-de-ville, et qui voulaient les immoler à leur vengeance. Il parvint, au péril de sa vie, à sauver ces magistrats, et à faire déposer les armes aux factieux. Les Genevois lui prodiguèrent alors des témoignages publics de leur reconnaissance, et firent frapper une médaille d'or en son honneur. Après la réunion de Genève à la France, il fut chargé, comme commissaire-général

du gouvernement, de l'organisation du département du Léman, et revint ensuite à Paris, où la politique du directoire-exécutif, qui ne voulait point passer pour avoir provoqué la réunion, le laissa sans fonctions. Après le 18 brumaire, le premier consul nomma M. Desportes ministre plénipotentiaire à Cassel, et le chargea d'abord de parcourir plusieurs départemens de la France, pour y consulter l'opinion publique sur les individus à nommer aux places de préfets, de présidens et de procureurs-généraux. Le premier consul ayant ensuite confié à son frère, Lucien Bonaparte, le ministère de l'intérieur, M. Desportes fut adjoint à ce dernier avec le titre de secrétaire-général. Après avoir occupé ce poste 15 mois, il accompagna Lucien en Espagne, en qualité de premier secrétaire d'ambassade. Revenu à Paris en 1802, quelques nuages s'étant élevés entre le premier consul et deux de ses frères, M. Desportes, regardé comme plus intimement lié d'amitié avec Lucien, fut éloigné de Paris, et nommé à la préfecture du Haut-Rhin. Il fonda dans ce département plusieurs établissemens publics qui y subsistent encore, et remplit en administrateur zélé, pendant 12 années consécutives, des fonctions qui, selon ce qui lui avait été assuré lors de sa nomination, ne lui étaient assignés que pour peu de temps. Faussement accusé, par des délateurs secrets, d'avoir entretenu des relations avec le général Moreau, M. Desportes fut rappelé de sa préfecture en 1813. Revenu à Paris, il y prit rang dans la garde nationale, et fut nommé aide-de-camp du général en chef de l'état-major de l'armée parisienne, et chef d'escadron. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon chargea M. Desportes d'une mission à Bâle, tendante à opérer un rapprochement entre le gouvernement français et les puissances étrangères. Cette négociation, contrariée par le mouvement général de l'Europe, n'eut d'autre succès que le maintien momentané de la neutralité helvétique. Élu président du collége électoral du département du Haut-Rhin, et ensuite représentant de ce département à la chambre de 1815, M. Desportes s'opposa avec énergie, pendant cette courte et mémorable session, à toutes les mesures arbitraires. Il dénonça à la tribune un des ministres de Napoléon, pour avoir fait arrêter extra-judiciairement et déporter à 40 lieues de son domicile un noble du Haut-Rhin, le comte de Waldner; il attaqua l'odieux système des confiscations, aussi contraire à tout principe d'équité, qu'à la loyauté et à la générosité françaises. Il proposa ensuite une loi pour la sûreté individuelle, reprocha au gouvernement provisoire de publier des actes au nom du peuple français, comme s'il n'y avait plus de constitution, demanda aux partisans du duc d'Otrante (Fouché) s'ils espéraient établir un nouveau *comité de salut public*. Apostrophant ensuite prophétiquement à la tribune nationale le général anglais, il l'adjura de déclarer, à la face de l'Europe, s'il ne serait pas aussi peu scrupuleux à Paris qu'il l'a-

vait été dans l'Inde, et s'il n'exciterait pas ses satellites à la dévastation du musée. Il montra la colonne triomphale ébranlée avec une joie féroce par ce chef prussien qui allait fouler aux pieds de ses chevaux les femmes et les enfans des mêmes guerriers, qui l'avaient vaincu tant de fois, et devant lesquels il avait fui, des champs d'Iéna jusqu'aux bords de la Baltique. Après la reddition de Paris, une autorité nouvelle ayant fait fermer le palais du corps législatif et pointer des canons contre la porte principale, M. Desportes fut le premier à signer après le président Lanjuinais, la déclaration par laquelle les représentans du peuple, réunis chez leur président, protestèrent contre cet acte. Porté sur une liste de proscription par ce même Fouché auquel il avait, dans une circonstance particulière, rendu le plus éminent service, il se vit frappé par l'ordonnance du 24 juillet 1815. Arrêté le 1er août suivant à Paris dans son hôtel et conduit dans les prisons de la préfecture, on lui donna enfin un passe-port pour se rendre dans ses terres près de Colmar, sous la surveillance de la gendarmerie. Ainsi que les autres bannis, il fut obligé de sortir de France en 1816. Ainsi que les autres bannis, il fut poursuivi d'asile en asile par des agens diplomatiques français, et par des dénonciations du grand comité étranger. Il chercha vainement un refuge tranquille à Landau, Mayence, Wisbaden, Offenbach et Francfort. Arrêté dans cette dernière ville sur la demande de son ancien collègue le baron Rheinhardt, il lui fut enfin permis de séjourner quelque temps dans les états du grand-duc de Hesse-Darmstadt, un des princes les plus tolérans et les plus aimés de l'Allemagne. Ce fut M. Desportes qui le premier provoqua, pendant son exil à Offenbach, cette fameuse souscription pour les Français réfugiés au Texas, à laquelle tant de patriotes prirent part à son exemple. En décembre 1819, M. Desportes reçut un des derniers parmi les exilés, l'autorisation de rentrer en France. Porté par les vœux d'un grand nombre des électeurs du Haut-Rhin à la représentation nationale en 1820, il engagea lui-même ses amis à donner leurs voix de préférence à M. Bignon, afin d'éviter une scission, trait remarquable d'abnégation personnelle rarement imité. M. Desportes a fait imprimer plusieurs ouvrages. On a de lui : *Analyse raisonnée de tous les traités passés entre la confédération helvétique et la France; Parallèle des constitutions d'Angleterre, des États-Unis et de Genève; Considérations sur l'état politique de l'Europe en* 1800; *Appel à l'opinion des habitans du Haut-Rhin*, et plusieurs *Mémoires* relatifs à la diplomatie et à l'administration.

DESPORTES (Benjamin), membre de la légion-d'honneur, frère du précédent, est depuis vingt-trois ans à la tête des hospices civils de Paris. Un ordre nouveau, inconnu avant lui, a été introduit dans ces asiles du malheur et de la souffrance. De vastes bâtimens, dont il a dirigé la construction, se sont élevés, et nombre d'importantes améliorations dans le

régime sanitaire de l'intérieur ont été obtenues. Les fondations pieuses, dues en grande partie à la charité de nos pères, mais trop cruellement négligées pendant nos troubles politiques, sont enfin gouvernées dans un esprit digne de leurs fondateurs. On ne voit plus entassés dans les mêmes lits des malades et des mourans; les pauvres ne sont plus frappés dès leur entrée de terreurs mortelles, et Paris n'a plus à redouter dans son enceinte même l'existence permanente des foyers infects de la corruption et des maux contagieux. M. Benjamin Desportes, par le zèle et le désintéressement avec lesquels il remplit depuis si long-temps des fonctions honorables et peu lucratives, s'est acquis les suffrages d'un public éclairé, la reconnaissance des pauvres, et l'estime de tous les véritables amis de l'humanité.

DESPORTES-BOSCHERON. (*Voyez* Boscheron.)

DESPRADES (Joseph-Grellet), abbé de la Vernusse, vicaire-général de Die, écrivain, poète, et instituteur de M. le duc d'Angoulême et de M. le duc de Berri, naquit à Limoges en 1733, et mourut à Paris, dans le mois de juin 1810. Les ouvrages qu'il a publiés sont : *Poëme sur l'électricité*, imprimé dans *l'Année littéraire* du 18 novembre 1763; 2° *les quatre parties du jour à la ville*, traduction libre de l'abbé Parini, 1776, in-12. M. Sabatier de Castres a parlé avantageusement de cette traduction qu'il trouve élégante. Une traduction de l'*Aminthe* du Tasse avait aussi été entreprise par l'abbé Desprades, qui sans doute ne l'a point terminée, ou du moins elle n'a point paru. L'académie de la Rochelle comptait ce littérateur au nombre de ses membres.

DESPRÉAUX (Jean-Etienne), poète lyrique, l'un des premiers convives des dîners du Vaudeville, a fait paraître dans les recueils de cette société un assez grand nombre de chansons dans la plupart desquelles on remarque beaucoup de gaieté, et surtout plus de naturel que de prétention à l'esprit (il faut entendre ici ce prétendu bel-esprit qui ne se manifeste que par des pointes et des jeux de mots). Les meilleures de ces chansons ont été réimprimées dans un recueil que l'auteur a intitulé *Mes Passe-temps*. On a de lui quelques autres productions qui ne sont pas sans mérite, savoir : 1° *Berlingue*, parodie d'*Ernélinde*, 1773, in-8°; 2° *Moina*, parodie d'*Iphigénie*, 1778, in-8°; 3° *Roman*, parodie de *Roland*, 1778, in-8°; 4° l'*Art de la danse*, poëme en quatre chants, calqué sur l'Art poétique de Boileau-Despréaux, avec des notes et des gravures, 1806, 2 vol. in-8°; 5° *Louis XVII*, ouvrage fait sur des arrêtés originaux, des procès-verbaux et les dépositions de témoins oculaires, 1816, in-12. On remarque généralement que dans l'*Art de la danse*, *l'Art poétique*, qui lui ressemble si peu, a cependant été parodié d'une manière assez heureuse. M. Despréaux, ancien maître des ballets de la cour, avait épousé Mlle Guimard de l'Opéra, aussi célèbre par sa bienfaisance que par ses talens. C'est à lui que l'on doit l'établissement de ces

réunions joyeuses, où le verre à la main les bons Français se plaisent à célébrer Bacchus, l'Amour et la Gloire, en adoptant le refrain d'une chanson insérée dans le *Nouveau Caveau* de 1822, page 242 :

Hommage aux dieux de ma patrie.

Despréaux est mort en 1819; il faisait un grand cas de la danse, et regrettait que les danseurs n'eussent pas une place à l'institut.

DESPREZ (Louis-Jean), peintre français, naquit à Lyon vers l'an 1740, et mourut à Stockholm en 1804. Après s'être fait connaître à Lyon et à Paris par quelques ouvrages qui annonçaient déjà un talent distingué, il se rendit en Italie pour achever de s'y perfectionner, non-seulement dans la peinture, mais aussi dans l'architecture. Il se trouvait à Rome lorsque le roi de Suède, Gustave III, y vint. Ce prince eut l'occasion de voir quelques tableaux de l'artiste français qui le charmèrent. Il lui proposa de le suivre en Suède avec le titre de peintre et d'architecte du roi. Desprez accepta, et se fit d'abord connaître à Stockholm par les magnifiques décorations de l'opéra de *Gustave Wasa*, dont la pompe étalait toutes les ressources de l'imagination la plus fertile et des conceptions les plus hardies. Le roi se proposant de faire construire un château près de sa capitale, dans un lieu nommé Haga, Desprez en donna le plan; mais la mort tragique de Gustave empêcha l'élévation de ce palais, dont les fondations restèrent ensevelies dans la terre, et qui, si l'on en juge par les dessins, devait être un des monumens de l'architecture moderne, les plus dignes d'exciter l'admiration des artistes et des amateurs. La guerre que la Suède soutint contre la Russie en 1788, fournit à Desprez le sujet de plusieurs de ces grandes compositions qui assurèrent sa renommée. La principale est le tableau représentant la *bataille de Suensksund*. Autorisé par le gouvernement suédois à faire un voyage à Londres, les nombreux dessins qu'il laissa dans cette ville y rappelleront long-temps son souvenir. Il offrit aussi quelques-unes de ses productions aux souverains de Russie et de Danemark, qui les accueillirent d'une manière favorable. Le dernier, même, lui en témoigna sa satisfaction par l'envoi d'une médaille très-belle. Desprez joignait à une grande activité une facilité étonnante pour le travail. Ceux qui ne l'auraient jugé que d'après son extérieur, n'auraient pas conçu une haute idée de ses talens. Dominé par une timidité naturelle, il paraissait toujours mal à son aise au milieu de la société, n'y parlait presque pas, et ne devenait communicatif que dans son atelier. Son esprit ardent, s'occupant sans cesse de conceptions nouvelles, ne lui laissait pas toujours le temps de donner à ses tableaux tout le fini et toute la correction dont ils étaient susceptibles; mais sa manière était grande et large, et personne ne connaissait mieux les vrais principes de l'art. Indépendamment de ses grands ouvrages, il a fait quelques caricatures dans lesquelles

on remarque beaucoup de finesse et d'esprit. Il a peint aussi les différens costumes des habitans du Nord, que M. Élie Martin a reproduits au moyen de la gravure, à Stockholm. Cet artiste recommandable a fait plusieurs élèves en Suède, et c'est encore une gloire pour la France d'avoir fourni à ce pays des artistes et des rois.

DESPREZ (DE L'ORNE), élu par son département député au conseil des cinq-cents, en 1798, avait été précédemment adjoint aux adjudans-généraux, attachés à l'armée dite d'Angleterre. Ce fut lui qui demanda que les citoyens qui auraient rendu d'éminens services à la patrie, fussent seuls admis à faire recevoir leurs enfans au prytanée français, donnant ainsi à cet utile établissement la destination la plus honorable. Vers la fin de novembre 1799, M. Desprez fut chargé, par le premier consul, de se transporter dans le département de l'Eure, où il renouvela l'administration centrale. Au mois de décembre de la même année, il fut appelé à faire partie du nouveau corps législatif. Il en sortit et y rentra alternativement jusqu'en 1806, époque où il s'y trouvait encore.

DESPREZ-VALMONT (N.) homme de lettres et comédien, mort à Lyon le 4 mars 1812, était né en 1757. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Épître au peuple*, an VI (1798), in-8°; 2° *l'Enfant de trente-six pères, roman sérieux, comique et moral*, 1801, 3 vol. in-12; 3° *Épître au jokei de Fréron*, suivi d'un *Conseil à ma tante*, 1803, in-8°; 4° *le Souper d'Henri IV, ou le Laboureur devenu gentilhomme*. Cette petite pièce, en un acte et en vers, imprimée en 1790, avait été représentée pour la première fois, le 12 octobre 1789, sur le théâtre de Monsieur. Un M. Boutilliers en avait, dit-on, fourni le sujet, et y avait travaillé avec Desprez-Valmont. Parmi les ouvrages cités ci-dessus, on distingue, par un grand fonds de gaieté, *l'Enfant de trente-six pères*, que l'auteur fit paraître sous le nom de D*** A***, bien que tout concoure à prouver que ce roman est de lui seul. Quant à l'*Epître au peuple*, la distance qui la sépare de celle de Thomas est si grande, que personne sans doute ne s'avisera de confondre l'une avec l'autre. L'*Epître au jokei de Fréron* n'est qu'une petite satire, dont les traits se trouvaient trop peu acérés pour percer la cuirasse du caustique et cynique Geoffroi, contre lequel elle était dirigée.

DESRENAUDES (MARTIAL-BORGE), ancien grand-vicaire de M. de Talleyrand Périgord, aujourd'hui prince, et jadis évêque d'Autun, fut successivement tribun, conseiller de l'université, censeur impérial, censeur royal et officier de la légion-d'honneur. Il est né le 7 janvier 1751. Le jour de la fédération de 1790, lorsque l'évêque d'Autun célébra, au champ de Mars, le sacrifice de la messe, M. Desrenaudes l'assista en qualité de sous-diacre. Ce fut lui qui, en 1795, demanda à la convention, et obtint la rentrée en France de ce même évêque (M. de Talleyrand), qui avait cessé de l'être, et s'était retiré en Amérique, afin de soustraire sa

tête aux foudres de la terreur, en 1793 et 1794. M. Desrenaudes, qui sous le directoire occupait un emploi au ministère des relations extérieures, entra au tribunat, immédiatement après l'établissement de ce corps, le 1er janvier 1800, et en fut *éliminé* le 16 septembre 1802, avec tous ceux qui paraissaient faire partie de l'opposition naissante. Il avait combattu, dans cette assemblée, les projets de loi sur l'établissement des tribunaux spéciaux, la dette viagère et le code civil. Après avoir été garde des archives de la bibliothèque historique du conseil d'état, et conseiller à vie de l'université, il fut nommé, par Napoléon, censeur impérial, en 1810. Le retour du roi, en 1814, ne fit changer que l'adjectif de ce titre; cependant, ce ne fut que le 28 octobre qu'il fut appelé à en reprendre les fonctions. Le 17 février 1815, il fut réinstallé dans sa place de conseiller de l'université, et le 18, nommé officier de la légion-d'honneur. On doit à M. Desrenaudes une *Traduction de la vie de Julius Agricola, par Tacite*, avec le texte en regard, publiée en 1797, in-18. Il était, en 1815, le censeur de la feuille qui paraissait sous le titre de *Journal des Arts*, dont quelques articles désagréables au gouvernement occasionèrent la suppression.

DESSAIN DE CHEVRIÈRES (N.), qui parut partager les opinions des royalistes désignés sous le nom de *clichiens*, fut nommé, en 1797, député au conseil des anciens, par le département de la Marne. Il se montra dans cette assemblée l'un des antagonistes les plus prononcés du directoire, mais la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) fit annuler sa nomination. La révolution du 18 brumaire an 8 ayant amené un changement complet dans les formes du gouvernement républicain, qui ne tarda pas à devenir monarchique, M. Dessain ne s'en montra point l'ennemi, et accepta volontiers la place de juge au tribunal civil de Reims. Membre du conseil municipal de cette ville en janvier 1813, il signa l'adresse dans laquelle ce conseil exprimait le plus grand dévouement à l'empereur, en lui offrant 15 cavaliers montés et armés, puis celle dans laquelle se trouvaient les mêmes protestations faites à l'impératrice, vers la fin d'octobre de la même année. Cela n'empêcha pas M. de Chevrières d'être admis à l'audience de M. le comte d'Artois le 21 avril 1814, et de féliciter ce prince sur le bonheur dont les Français allaient jouir en obéissant à leur légitime souverain. Son cœur, disait-il dans un moment d'expansion bien vive, se dilatait en voyant un descendant de saint Louis, d'Henri IV, et de tant de rois! En 1816, M. Dessain de Chevrières était procureur du roi près le tribunal de première instance de Reims.

DESSAIX (Joseph-Marie, comte), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né à Thonon, en Savoie, le 24 septembre 1764. Fils d'un médecin estimé, le jeune Dessaix embrassa d'abord la profession de son père, fut reçu docteur en médecine à Turin, et vint à Paris pour y acqué-

rir la célébrité dans son art. Il ne se doutait pas alors qu'il l'obtiendrait en parcourant une autre carrière. Bientôt la révolution du 14 juillet 1789 vint offrir aux Français une ère nouvelle. Dessaix, enthousiaste de la liberté, embrassa avec ardeur les principes d'une révolution dont elle était le but. Dès le 12 il s'était fait inscrire sur la liste des premiers volontaires qui formèrent la garde nationale de Paris. Déjà Français par ses affections et son cœur, il le devint réellement par sa conduite; et les services que depuis il n'a cessé de rendre à sa patrie adoptive ne permettent plus d'établir aucune distinction entre lui et les braves qui, nés sur le sol français, ont porté la gloire militaire de la France au plus haut degré qu'il paraît possible d'atteindre. Il fit le service de la garde nationale jusqu'au commencement d'août 1792. A cette époque, il venait de s'occuper du plan d'organisation d'un corps étranger, sous la dénomination de *légion franche Allobroge*. Ce plan fut adopté par l'assemblée nationale législative, qui en décréta la formation le 7 août. Dessaix eut d'abord le grade de capitaine, et commanda en cette qualité un détachement de ce corps, dans la journée du 10. Ces braves qui firent l'essai de leur valeur en combattant vigoureusement les Suisses sur le champ de bataille, signalèrent leur humanité après la victoire en sauvant la vie à un grand nombre de ces mêmes Suisses, qui s'enrôlèrent dans la nouvelle légion. Le 24, le capitaine Dessaix reçut du ministre de la guerre, l'ordre de se rendre à Grenoble, pour organiser définitivement les nouvelles compagnies d'Allobroges qui s'y trouvaient réunies. Tandis qu'il s'acquittait de cette mission avec autant d'intelligence que de zèle, les Français pénétraient en Savoie. Envoyé à Montmeillan avec sa compagnie vers la fin de septembre, le capitaine Dessaix reçut immédiatement l'ordre du lieutenant-général Rossi de surveiller les mouvemens de l'ennemi, en se portant sur la route d'Aiguebelle. Il exécuta ponctuellement cet ordre, et d'Aiguebelle, il poursuivit sa route dans la Maurienne sans pouvoir atteindre les troupes sardes, dont la retraite avait l'air d'une véritable fuite. Cependant l'arrière-garde ennemie fit mine de vouloir se défendre dans Lanslebourg; mais le capitaine Dessaix, après une marche rapide, entra au galop dans cette ville, accompagné seulement de cinq cavaliers du régiment de Royal-Pologne, qui lui servaient d'escorte, ce qui causa aux soldats piémontais une telle frayeur que beaucoup d'entre eux se sauvèrent en traversant une rivière à la nage, tandis que les autres déposèrent leurs armes. Sur ces entrefaites arrivèrent la compagnie de Dessaix, 200 chasseurs et quelques autres troupes, qui s'emparèrent d'un grand nombre de voitures, d'équipages et de munitions de toute espèce. Après avoir réuni son avant-garde, il suivit l'ennemi dans les défilés tortueux du mont Cenis; et déjà il était parvenu au sourcilleux sommet de cette montagne, quand il reçut du général en chef l'ordre de se re-

plier sur Lanslebourg. Cet ordre qu'il exécuta, l'affligea néanmoins beaucoup, parce que, en raison de la terreur qu'il avait inspirée à l'ennemi, il pouvait, sans éprouver de grandes difficultés, s'emparer de tout le plateau, et par sa possession assurer jusqu'à la campagne suivante le succès des armes de la république. La valeur, l'intrépidité et le sang-froid dont le capitaine Dessaix avait fait preuve dans cette campagne, dignes des témoignages honorables que le général en chef donna de sa conduite au gouvernement, le firent nommer chef de bataillon, à compter du 13 août 1792. Au mois d'avril suivant, sa légion reçut l'ordre de quitter Lanslebourg pour se rendre à Perpignan; mais à peine fut-elle arrivée à Valence qu'un nouvel ordre changea sa destination. Elle devint alors le noyau de l'armée du Midi, sous le commandement du républicain Cartaux. Le lieutenant-colonel Dessaix, à la tête de l'avant-garde, vainquit et dispersa, aux bords de la Durance, les bataillons de Marseille, qui marchaient au secours des Lyonnais insurgés contre la convention nationale. Après s'être emparé, avec 400 hommes seulement, d'Avignon, de Cadenet, de Lambesc et d'Aix, il poursuivit les débris de l'armée dite *départementale* (dont toute l'artillerie était tombée en son pouvoir), jusqu'à Marseille même où il entra le 25 août 1793 : il avait été nommé colonel le 17. Dans cette guerre d'autant plus désastreuse qu'elle était faite à des Français égarés, et que d'un côté comme de l'autre, les malheureux qui s'exposaient à la mort croyaient également servir leur patrie, Dessaix se conduisit avec autant d'humanité que de bravoure, sauva la vie à tous ceux qui implorèrent son assistance, et en admit un grand nombre dans sa légion. Le général Cartaux, arrivé à Marseille, ne tarda pas d'y apprendre que les lâches instigateurs de la guerre civile qui désolait le Midi, venaient de mettre le comble à leur perfidie en livrant aux éternels ennemis de la France le port de Toulon, l'escadre, la ville et tous les forts destinés à la défendre, ainsi que les villages environnans. Il mit aussitôt l'armée en mouvement et la dirigea vers Toulon, afin de forcer les Anglais à se renfermer dans ses murs. Ceux-ci s'étaient emparés des hauteurs qui couronnent la Seigne; le colonel Dessaix fut chargé de les débusquer de ce poste important. Le 21 septembre 1793 il se mit en marche pour exécuter cet ordre avec 400 hommes seulement. Les Anglais, au nombre de 1000, profitant de l'avantage de leur position, disputèrent vigoureusement le terrain. Une fusillade très-vive s'engagea de part et d'autre, le succès fut quelque temps douteux, mais un faible renfort arrivé au colonel Dessaix lui donna les moyens d'achever glorieusement son expédition. Les Anglais furent culbutés, mis en deroute; beaucoup d'entre eux furent tués ou pris, et les autres ne regagnèrent leurs embarcations qu'avec beaucoup de peine. Le colonel Dessaix, qui dans cette affaire fut blessé à la poitrine, ne voulut néanmoins quitter le champ de bataille que

quand la victoire eut définitivement couronné les drapeaux de la France. Il s'était retiré à Marseille pour y attendre la guérison de sa blessure; mais ayant appris que le gouvernement avait appelé le brave général Dugommier au commandement en chef de l'armée de siége, bien qu'il ne fût pas encore en état de monter à cheval, il partit en voiture et reparut au camp devant Toulon, au moment où les opérations allaient commencer. Le général en chef avait fait toutes ses dispositions; le colonel Dessaix se mit à la tête de sa légion, coopéra avec elle à presque toutes les attaques, et recueillit une bonne part des lauriers dont la victoire couronna les fils de la valeur. La ville était dans une consternation épouvantable; les assiégés ne s'entendaient plus. Quelques Toulonnais étaient d'avis que l'on résistât jusqu'à ce que les républicains parussent sur la brèche, quand les Anglais, déjà déterminés à fuir, mirent le feu aux magasins, à l'arsenal, et aux vaisseaux qu'ils ne pouvaient emmener; mais à la honte éternelle de ces alliés peu généreux, des forçats arrêtèrent les progrès de l'incendie. Les chefs du parti royaliste cherchèrent leur salut sur les vaisseaux de l'étranger; quelques-uns périrent dans les flots en essayant de les atteindre à la nage, et l'armée française entra dans Toulon le 19 décembre au matin. L'intrépide colonel Dessaix refusa alors le grade de général de brigade que lui offrirent le général Dugommier et les représentans du peuple : le titre de colonel d'un corps qu'il affectionnait, et qui déjà avait donné tant de preuves de bravoure, suffisait à son orgueil. Retourné à Marseille, avec sa légion, pour y prendre quelque repos, il eut bientôt l'ordre de se rendre à Perpignan. Un contre-ordre le retint à Thuir. Le général Dugommier, qui venait d'être appelé au commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales, cherchait les moyens de délivrer entièrement le territoire de la république, dont les Espagnols occupaient encore quelques portions. Pour l'exécution du grand plan qu'il méditait, il confia au colonel Dessaix le commandement de l'avant-garde des divisions dites du *Mont-Libre* et de la *vallée d'Aran*. Celui-ci remplit parfaitement les instructions qu'il reçut du général; attira les Espagnols, par de faux avis qu'il fit répandre, sur les positions qu'il défendait; et avec 1600 hommes, défit 8000 ennemis, les 2 et 3 mai 1794. Le 6 du même mois, commandant l'avant-garde de la division du général Augereau, il reçut l'ordre de se porter sur Saint-Laurent de la Mouga. La prise de ce poste important est due en partie à la célérité du mouvement de Dessaix. Il prit part à la bataille qui eut lieu le 22 sous les murs de cette place, que les Espagnols tentèrent vainement de reprendre. Il contribua efficacement au succès de cette journée, en ralliant et en ramenant au combat un corps de nouvelle levée, qui était en pleine déroute. Le 26 septembre il arrêta, avec 300 hommes, 1500 Espagnols qui voulaient pénétrer dans la Cerdagne,

leur tua beaucoup de monde, et les contraignit de s'en retourner plus vite qu'ils n'étaient venus. Après le traité de paix conclu à Bâle, le 22 juillet 1795, la légion Allobroge, ayant été organisée en demi-brigade, sous la dénomination de 37e d'infanterie légère de l'armée d'Espagne, alla prendre ses cantonnemens à Toulouse, où elle reçut, quelque temps après, l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie, qui venait d'être confiée au commandement du jeune guerrier dont la gloire militaire devait effacer toutes les gloires passées, présentes et futures. Le colonel Dessaix, dont la demi-brigade faisait partie de la division Augereau, fut, dans le mois de janvier 1796, chargé d'enlever les redoutes de Saint-Jean, en Piémont. C'est en vain que l'élite des troupes du roi de Sardaigne les défendait, elles ne purent résister à l'impétuosité de l'attaque. Mais le brave Dessaix, en s'élançant dans l'une de ces redoutes, fut blessé d'un coup de baïonnette à la tête, ce qui pourtant ne l'arrêta que le temps de bander sa plaie, afin d'empêcher l'hémorragie. L'ennemi, débusqué de toutes ses positions et poursuivi jusqu'à onze heures du soir, perdit 3 pièces de campagne, plusieurs officiers du régiment des gardes piémontaises et des chasseurs de Colly. Les soldats français, auxquels ces officiers avaient précédemment adressé des injures grossières, écrites avec du charbon dans les maisons qu'ils avaient habitées, voulaient les fusiller; mais le colonel les prenant sous sa protection, les défendit au péril de ses jours. Dessaix se fit remarquer à toutes les affaires où se trouva engagée la division Augereau. Il concourut à rendre glorieuse cette immortelle journée de Lodi, passa le pont avec son corps, immédiatement après ces invincibles grenadiers qu'une grêle de balles et de mitraille ne put faire reculer d'un pas, et les soutint aux cris de vive la république, dans le moment où ils s'emparèrent des foudres qui vomissaient la mort sur eux. Après s'être signalé dans cette campagne, par un grand nombre d'actions glorieuses dont les bornes imposées à une notice biographique ne permettent pas de donner ici les détails, le colonel Dessaix reçut l'ordre, en novembre 1797, de s'opposer à la marche de l'ennemi qui voulait faire une diversion en se portant sur Vérone, et il l'attaqua sur les bords du lac de Garda, avec une intrépidité sans exemple; mais enfin, n'ayant pu recevoir à temps le renfort que devait lui envoyer le général, ayant déjà perdu un grand nombre de ses officiers, morts ou grièvement blessés, blessé lui-même et accablé par le nombre, il fut pris avec une partie du corps qu'il commandait. On le conduisit d'abord à Gratz en Styrie, où deux blessures qu'il avait à la jambe droite le retinrent deux mois au lit. De là on le fit passer en Hongrie, où il demeura jusqu'à la suspension d'armes de Léoben, qui le fit mettre en liberté, ainsi que les officiers et soldats de sa demi-brigade, détenus avec lui. Il fut dès lors destiné à faire partie de l'expédition d'Égypte. Mais en traversant l'I-

talie pour rentrer en France, une espèce d'épidémie qui s'introduisit dans son régiment, le retint à Mantoue, ce qui fit changer sa destination. Au mois d'avril 1798, il était à Coni, lorsqu'il apprit que le département du Mont-Blanc, où il avait pris naissance, venait de le nommer député au conseil des cinq-cents. Sa conduite dans cette assemblée fut toujours celle d'un franc républicain. Il publia même à cette époque plusieurs articles dans le *Journal des hommes libres*. La dissolution des conseils ayant été opérée par la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), le colonel Dessaix, qui s'était montré opposant, ne fit point partie du nouveau corps législatif. Cependant, en 1800, il reçut l'ordre du gouvernement de se rendre en Suisse, pour y reprendre le commandement du 27me léger, qui bientôt fut envoyé à l'armée du Rhin, et de là en Hollande. Après y avoir signalé sa valeur en diverses occasions, notamment à Neuhoff, où l'on félicita son régiment sur sa brillante conduite et sur l'habileté de son colonel, il fut nommé successivement au commandement de Nimègue, Berg-op-Zoom, Rotterdam, Dusseldorff, La Haie, Breda et Luxembourg; il reçut des témoignages d'estime, d'attachement et de reconnaissance des habitans de toutes ces villes. Il avait été désigné pour faire partie de la seconde expédition de Saint-Domingue : une cause à peu près semblable à celle qui l'avait empêché de suivre en Égypte le vainqueur de l'Italie, le retint en Europe. Promu au grade de général de brigade le 11 prairial an 14 (29 août 1803), il eut le commandement des côtes de Groningue et de la Frise, puis après celui des 18me léger et 35me de ligne, formant la 1re brigade de la division Boudet, qui, en 1805, devint l'avant-garde du corps d'armée du général Marmont, et concourut à l'investissement et à la reddition d'Ulm. Le 12 avril 1808, le général Dessaix fut nommé chef d'état-major du 2me corps de la grande-armée, sous les ordres du lieutenant-général Baraguey-d'Hilliers; il en remplit les fonctions jusqu'au 20 septembre de la même année, époque où il reçut le commandement de la 1re brigade de la 2me division de l'armée d'Italie. Le 10 avril 1809, à la tête de 3 bataillons qui faisaient partie de l'avant-garde, il soutint, toute la journée, en arrière de Vinzone, les efforts d'une division nombreuse qui avait débouché dans le Frioul par plusieurs gorges. A cinq heures du soir, il reçut un coup de feu à la tête et un autre au cou, qui le forcèrent à se retirer après avoir néanmoins pris des mesures pour que la retraite, qui était indispensable, ne s'opérât que le soir et dans le meilleur ordre. Dès que ses blessures commencèrent à se cicatriser, il reprit le commandement de l'avant-garde, et le 8 mai, à trois heures du matin, ayant réuni, sur les bords de la Piave, 48 compagnies de voltigeurs, le 9me de chasseurs à cheval, un obusier et 4 pièces d'artillerie légère, il traversa le fleuve à un gué qu'il avait fait reconnai-

tre, malgré sa hauteur et sa rapidité. Cette opération qui, grâces à quelques centaines de nageurs formés en chaîne, ne coûta que trois hommes entraînés par les eaux, fut commencée à quatre heures du matin et terminée à sept. Mais il fallut bientôt combattre et disperser un corps nombreux; c'est ce que fit le général Dessaix avec son habileté et son courage ordinaires, tandis que le gros de l'armée passait en présence du vice-roi d'Italie. Nommé, le 9 juillet, général de division, Dessaix se conduisit, le 11, d'une manière brillante au passage du Tagliamento. Enfin, après avoir pris une part plus ou moins active à toutes les affaires de cette campagne, il reçut une blessure glorieuse sur le champ de bataille de Wagram, et fut créé comte de l'empire, peu de jours après. Présenté à Vienne à l'empereur Napoléon, il eut l'honneur de déjeuner avec lui; et, dans cette circonstance, le premier capitaine du monde adressa un éloge bien flatteur à l'avant-garde de l'armée dans la personne de son chef. Après la paix de Vienne, le général Dessaix revint à Thonon, sa ville natale, pour y présider le collége électoral. En 1810, au mois d'octobre, il reprit le commandement de la 2me division du 4me corps, et reçut du maréchal duc de Reggio l'ordre de s'emparer de Nimègue, nonobstant toute résistance éventuelle; mais il n'en éprouva aucune de la part des habitans, dont il avait précédemment su gagner la bienveillance. Le 3 juillet, il fut nommé pour la deuxième fois commandant d'Amsterdam, et en remplit les fonctions jusqu'au 7 janvier 1811. Le 13 avril, se trouvant à Stettin, à la tête de la 4me division de l'armée d'Allemagne, il reçut une lettre du prince d'Eckmuhl, qui lui mandait que le roi de Prusse avait rendu un témoignage honorable de la bonne conduite et de la discipline de ses troupes, pendant leur marche de Magdebourg à Stettin. Il fut nommé grand-officier de la légion-d'honneur le 30 juin : il était chevalier de cet ordre depuis 1803, et commandeur depuis 1804. Le général Dessaix fit partie de la malheureuse expédition de Russie, et se couvrit de gloire au combat de Mohilow et à la bataille de Mojaïsk, où son sang coula encore une fois pour la France. Il eut l'avant-bras droit fracassé d'un coup de biscaïen, et fut transporté à Moscou, d'où il partit le 10 octobre pour aller prendre le commandement de Berlin : il y resta jusqu'au 26 février 1813, et s'y conduisit de manière à faire approuver sa conduite par le roi de Prusse lui-même. Sa santé défaillante l'ayant forcé de revenir dans ses foyers, il commençait à peine à se remettre de ses longues fatigues, quand la première invasion eut lieu en 1814; il fut alors chargé de commander la levée en masse du département du Mont-Blanc. Après avoir adressé à ces nouvelles troupes une proclamation énergique, il les conduisit vers Chambéry, et contraignit l'ennemi d'évacuer cette ville, dans laquelle il entra le 19 février. Il avait, conjointement avec le général Mar-

thand, occupé les Échelles et Montmeillan, et délivré le pays des hordes germaniques, ce qui mérita à l'un et à l'autre la reconnaissance des habitans, dont le conseil du département fut l'organe. Il venait d'être nommé gouverneur de Genève avec des pouvoirs illimités, lorsque l'abdication de Napoléon amena la suspension des hostilités. Le libérateur du Mont-Blanc, qui avait obtenu de ses compatriotes le titre de *Bayard de la Savoie*, fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 27 juin 1814. Il eut, pendant les *cent jours*, le commandement d'une division de l'armée des Alpes, sous les ordres du maréchal Suchet. Après la seconde abdication, il se retira dans le pays de Gex, dont les autorités l'obligèrent bientôt de sortir. Retourné dans son pays, il y fut arrêté par ordre du roi de Sardaigne, dont ce pays était redevenu l'apanage. Conduit et enfermé au fort de Fenestrelles, il y demeura depuis le mois de mai 1816 jusqu'au mois de septembre de la même année. Mis en liberté, ce brave, ne pouvant vivre loin de cette France qui sera toujours la patrie de la gloire, s'est retiré à Ferney-Voltaire, département de l'Ain, où, avec une conscience pure et riche de souvenirs, il se repose en paix à l'ombre de ses lauriers.

DESSALINES (Jacques). Ce Nègre féroce, qui, de la condition d'esclave, par un étrange caprice de la fortune, parvint à se faire proclamer premier empereur d'Haïti, naquit à la côte d'Or, en Afrique. Il appartint d'abord à un Noir libre, qui lui donna son nom. Sa taille, quoique moyenne, était bien prise, et sa figure assez belle; mais les sombres fureurs qui agitaient son âme se peignaient dans ses regards farouches. A quelques talens il joignait beaucoup d'intrépidité et une activité remarquable. C'est surtout cette dernière qualité qui, pendant les premiers troubles de Saint-Domingue, le fit remarquer; et *Jean-François*, l'un des premiers généraux noirs, se l'attacha en qualité d'aide-de-camp. Lorsque celui-ci se fut brouillé avec Toussaint-Louverture, Dessalines suivit le parti de Toussaint, qui le fit son premier lieutenant. Il se montra alors digne de toute la confiance de son général, par la célérité qu'il mit à exécuter ses ordres, célérité telle, qu'entre le message et son exécution l'intervalle se trouvait toujours très-court. Il fit la guerre avec succès contre le général mulâtre Rigaud, envoyé de France pour rétablir l'ordre dans la colonie où il est né; et cependant Rigaud, le même qui depuis fut l'un des fondateurs de la colonie du Champ-d'Asile, sera toujours compté au nombre de nos plus braves guerriers. Lorsque Moïse s'insurgea contre Toussaint et voulut s'emparer de l'autorité, Dessalines, conjointement avec Christophe, comprima cette rébellion. Avec ce même Christophe, qui depuis le remplaça sur le trône d'Haïti, il combattit de nouveau les Français débarqués en 1802, à Saint-Domingue, sous les ordres du général Leclerc. Après l'arrestation et la déportation en France de Toussaint-

Louverture, Dessalines se soumit, fut employé dans le quartier Saint-Marc, par le général français, et montra même tant de zèle à opérer le désarmement des Noirs, qu'il en reçut des témoignages de satisfaction et de reconnaissance. Il est probable qu'il n'employait ce moyen que pour tromper le général Leclerc, et que son unique but était de remplacer Toussaint dans son commandement. En effet, il ne tarda pas à faire de nouveau cause commune avec les Noirs, se retira dans la partie du nord de Saint-Domingue, qu'il fit insurger, et s'y soutint constamment contre les attaques réitérées du général Rochambeau, qui avait remplacé, dans le commandement de l'armée, le général Leclerc, mort de la fièvre jaune, au commencement de brumaire an 11. Dessalines fit preuve de beaucoup de courage et d'une grande présence d'esprit, à la sanglante affaire de Saint-Marc, qui ôta aux Français tout espoir de se maintenir dans l'île. Lorsqu'ils l'eurent évacuée, il ne lui fut pas difficile, en raison des services éminens qu'il avait rendus à la chose publique, de s'emparer de l'autorité souveraine; et croyant devoir modeler sa conduite sur celle de Napoléon en France, il se fit proclamer empereur d'Haïti, sous le nom de *Jacques Ier*. Son premier soin fut de chercher à soumettre à son gouvernement la partie espagnole de Saint-Domingue; mais le général Ferrand, qui s'y était enfermé avec une poignée de Français, investi, en 1805, par une armée de Noirs, et sommé par Dessalines de se rendre sous vingt-quatre heures, ne répondit à cette sommation qu'à coups de canon: il osa même faire une sortie, dans laquelle il lui tua 1300 hommes, ce qui contraignit Dessalines à lever le siége, et le mit dans une telle fureur, que ne pouvant l'assouvir sur l'ennemi commun, il la tourna contre ses propres sujets, qu'il s'appliqua depuis à torturer de mille manières. Oubliant que ces hommes, que la révolution avait habitués à l'indépendance, avaient été ses égaux; qu'eux seuls avaient été les instrumens de sa puissance, il appesantit sur eux le joug le plus insupportable, les fit travailler à coups de bâton, et rendit leur condition pire qu'à l'époque où ils étaient dans la dépendance absolue des blancs. La moindre résistance aux volontés du tyran était punie de mort; il n'épargnait pas même les hommes qui, par leurs emplois, se trouvaient le plus rapprochés de sa personne. Une pareille oppression, en aliénant de lui tous les cœurs, ne pouvait pas durer long-temps; plusieurs de ses généraux, à la tête desquels se trouvait le Nègre Christophe, qui lui succéda et ne fut pas meilleur, et le mulâtre Péthion, qui depuis présida avec sagesse la république de Saint-Domingue, formèrent une conjuration contre lui, et choisirent, pour le moment de l'exécution, l'occasion d'une revue, pendant laquelle ils se jetèrent sur lui et le percèrent de coups. Ainsi périt ce monstre, à qui l'exercice du pouvoir suprême avait totalement tourné la

tête. Cet événement eut lieu le 17 octobre 1806.

DESSOLLES (Jean-Joseph-Paul-Augustin, marquis), né le 3 juillet 1767, à Auch, d'une famille noble de la Gascogne. Il reçut, sous la direction de son oncle, depuis évêque de Chambéry, une éducation qui le mit à même de remplir, avec distinction, les places les plus éminentes. Entré au service en 1792, il était capitaine dans la légion des Montagnes, lorsqu'il fut employé comme aide-de-camp du général Reynier, et adjoint à l'état-major. Il fut destitué quelque temps après, en vertu de la loi qui éloignait de l'armée les ci-devant nobles; mais il ne tarda pas à être rappelé sous les drapeaux, et fut nommé adjudant-général au commencement de l'an 2. C'est en cette qualité que M. Dessolles fit la première campagne d'Italie, sous les ordres de Bonaparte, et qu'il fut choisi, par ce général en chef, pour porter au directoire la copie des préliminaires de la paix de Léoben, le 29 germinal an 5. Des biographes qui écrivent au hasard ont prétendu qu'il avait servi, dès cette époque, comme chef d'état-major de l'armée sous les ordres du général Moreau. La cause de cette erreur provient de ce que, en se rendant à Paris, l'adjudant-général Dessolles rencontra le général Moreau effectuant le passage du Rhin, qui le chargea d'un rapport dans lequel ce général écrivait au directoire : « L'adjudant-général Dessolles vous apprendra les brillans exploits de l'armée du Rhin; il a été témoin de la terreur de l'ennemi, et je connais son opinion sur cette opération hardie. » Le 12 prairial suivant, Dessolles fut élevé au grade de général de brigade, et reçut, en l'an 7, le commandement d'un corps de troupes, avec lequel il remporta des avantages signalés sur les Autrichiens, dans la Valteline, le 5 germinal. Ceux-ci étaient retranchés, au nombre de 7,000, sur les hauteurs de Glurns et de Taufers, près de Sainte-Marie. Le général Dessolles ne balance pas à les y attaquer avec 4,000 hommes seulement, et parvient à les chasser de toutes leurs positions, après leur avoir fait éprouver une perte de 1200 hommes tués, de 4,000 prisonniers, et de 18 pièces de canon. Ce fait d'armes si brillant valut à Dessolles le grade de général de division. Nommé dans la même année chef d'état-major de Schérer, et ensuite de Moreau, à l'armée d'Italie, il donna des preuves de la plus rare valeur. Uni d'affection et de patriotisme avec le général Gouvion-Saint-Cyr, on les vit tous les deux, dans la fatale journée de Novi, après la mort du général en chef Joubert, dont ils semblaient vouloir partager la fin glorieuse, se précipiter sur les colonnes autrichiennes, avec un dévouement qui leur mérita le nom de Decius français, et dont 20 ans plus tard ils devaient, l'un et l'autre, donner un exemple plus rare encore. A la fin de l'an 7, le général Dessolles réunit sous son commandement toutes les troupes cantonnées dans la Ligurie, et passa, quelque temps après, à l'armée du Rhin, comme chef d'état-ma-

jor du général Moreau. A son arrivée, il s'occupa de l'organisation de l'armée, qui entra en campagne au commencement de floréal an 8, et à la tête de laquelle il effectua le passage du Rhin. Il y déploya un grand talent et un zèle infatigable; il rendit d'importans services aux batailles de Moezkirch, Biberach, et à l'affaire de Newbourg, où fut tué le premier grenadier de France, le célèbre Latour-d'Auvergne. Ces succès combinés des armées du Rhin et d'Italie amenèrent l'armistice de Partdorf, conclu le 28 messidor. Le 7 frimaire an 9, les hostilités recommencèrent; et le 12, la bataille d'Hohenlinden fut gagnée par les Français. Le général Dessolles s'y distingua de la manière la plus éclatante, ainsi qu'aux passages de l'Inn, de la Saab, de la Salza, à l'affaire de Vokelbruck, à la Traun et à la prise de Lintz. Les Français n'étaient plus qu'à 20 lieues de Vienne: l'empereur d'Autriche, pour sauver sa capitale, demanda la paix; elle fut signée à Lunéville, le 20 pluviôse an 9. A cette époque, le général Dessolles revint à Paris, et fut nommé conseiller-d'état, section de la guerre. Il refusa la place de membre d'administration de ce département, et repartit, en l'an 2, pour l'armée active. Chargé du commandement en chef provisoire de l'armée d'Hanovre après le départ du général Mortier, il se fit estimer et chérir dans ce royaume, conquis par la douceur et l'intégrité de son administration. C'est à cette époque que fut découverte la conspiration dans laquelle le général Moreau se trouva compromis. Tous les corps-d'armée, ainsi que les autorités civiles, s'empressèrent d'envoyer des adresses de félicitation au premier consul. Ami de Moreau, ami de la liberté, vivement pressé, par son état-major, de présenter une adresse, Dessolles se trouvait dans une position délicate, dont il sut se tirer honorablement, en rédigeant, sans la signer, une adresse qui ne compromettait ni Moreau ni lui-même. Rentré en France, par suite de la demande qu'il en avait faite après l'arrivée en Hanovre du général Bernadotte, il fut envoyé au camp de Boulogne, qu'il quitta presque aussitôt, parce qu'il ne voulut point occuper la place de chef d'état-major du général Lannes. Il s'était retiré dans une campagne, près d'Auch, où il vivait dans un isolement absolu et dans une parfaite indépendance, lorsqu'en 1808, il reçut, de l'empereur Napoléon, l'ordre de l'accompagner en Espagne. Dessolles y fut chargé du commandement d'une division de l'armée du centre. Il eut souvent occasion, dans cette guerre difficile, de faire preuve des talens militaires et de la valeur brillante qui le distinguaient si éminemment, et qu'il déploya surtout à l'affaire de Tolède, en août 1809; à la bataille d'Occana, le 18 novembre; et au passage de la Sierra-Morena, à Despena-Perros. Il entra dans Cordoue le 28 janvier 1810, après avoir tourné le défilé et s'être emparé des hauteurs qui commandent cette place sur la droite. Le général Dessolles resta chargé du com-

mandement de cette ville et du royaume de Jaen : il porta dans leur administration un désintéressement plus rare encore que l'extrême habileté qui lui concilia les esprits et les cœurs. Cependant une guerre semblable ne convenait pas à son caractère ; il obtint son rappel en France, et reçut sur son passage les marques les moins équivoques de la reconnaissance des Espagnols. A peine rentré dans sa patrie, le général Dessolles, qui s'était montré mauvais courtisan, se retira de nouveau dans ses propriétés ; il y resta jusqu'à l'ouverture de la campagne de Russie, où il suivit l'armée en qualité de chef d'état-major du prince Eugène. Des motifs que nous ne sommes point à même d'apprécier, le déterminèrent à quitter l'armée à Smolensk, et à rentrer en France ; dès lors il cessa de prendre part aux affaires, jusqu'aux événemens de 1814. Dans des circonstances aussi critiques, le gouvernement provisoire sentant la nécessité de confier le commandement de la force armée dans la capitale à un homme d'un mérite reconnu, et dont la conduite dans les deux dernières années parût une garantie aux puissances alliées, fit choix du général Dessolles pour général en chef de la garde nationale parisienne et des troupes françaises dans la 1re division militaire. Le général Dessolles fit partie du conseil convoqué dans la nuit du 6 avril par l'empereur de Russie, pour délibérer sur la demande faite au nom de Napoléon par ses maréchaux. Dessolles s'était montré en plusieurs circonstances ennemi du despotisme impérial ; persuadé que les Bourbon, instruits par 25 ans de malheurs, adopteraient sans peine une marche de gouvernement fondée sur des lois protectrices des libertés nationales, il vota pour la restauration de l'ancienne dynastie, et ses conseils eurent leur effet. A l'arrivée du comte d'Artois, le général Dessolles fut nommé membre du conseil-d'état provisoire, et bientôt après, ministre d'état, pair de France, et major-général des gardes nationales du royaume. Au mois de mars 1815, il envoya dans les départemens les instructions les plus énergiques pour arrêter la marche de Napoléon : l'opinion publique, cette puissance que l'on peut méconnaître, mais dont on ne saurait arrêter le triomphe, s'était manifestée ; les drapeaux d'Austerlitz flottèrent de nouveau sur les Tuileries. Le général Dessolles accompagna le roi jusqu'à Béthune, revint ensuite à Paris, et se retira dans une maison de campagne des environs, où il resta sans y être inquiété pendant la durée des *cent jours*. Après la seconde restauration, il reprit le commandement de la garde nationale, et rentra dans tous ses honneurs ; mais le général Dessolles n'était pas partisan du système d'épuration et de vengeance que l'on cherchait à faire prévaloir à cette malheureuse époque. L'esprit de sagesse et de modération qui régnait dans ses ordres du jour, la juste sévérité qu'il déploya contre quelques gardes nationaux qui avaient osé demander au roi la destitution de leurs officiers, exci-

tèrent contre lui la haine des ultrà-royalistes, et le déterminèrent à donner sa démission. Il fut remplacé par le maréchal Oudinot. Nommé, dans le mois de mars 1817, membre de la commission de la chambre des pairs, il fit sur la loi de finances un rapport dans lequel il prouva l'absurdité des paroles du ministre de la guerre, lequel avançait que les pensions avaient été accordées dans une juste proportion. « Cela » paraît moins certain, dit le no» ble pair, lorsque l'on compare » les 29 millions, résultat de 25 » années de guerre, aux 17 ou 18 » millions de plus, résultat de » deux années de paix. » Dans la discussion sur la liberté de la presse, en janvier 1818, le général Dessolles démontra que ce que l'on entendait par délit de la presse, offrait en résultat plus d'inconvéniens que de dangers réels. Membre de la commission chargée d'examiner la loi de recrutement proposée par le ministre de la guerre le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, il parla avec une grande énergie en faveur de cette loi nationale, et s'exprima surtout avec beaucoup de chaleur et d'éloquence en traitant des articles relatifs à la formation de la réserve et à l'avancement par ancienneté. Dans la même session, lors de la proposition d'établir une commission spéciale nommée par le roi pour la vérification de l'ancien passif des recettes et dépenses, il fit valoir avec beaucoup d'autorité le droit que la charte assure aux chambres d'examiner et de contrôler les dépenses de l'état. La session de 1817 avait donné à la France la loi du 10 mars 1818; cette loi, ainsi que l'ordonnance du 5 septembre et la loi du 5 février 1817, étaient autant de bienfaits réels dont on était redevable au ministère, dont le maréchal Gouvion-Saint-Cyr faisait partie. Mais la majorité de ce ministère fut effrayée ou séduite, et c'est alors qu'on la vit refuser les autres garanties accordées par la charte, telles que l'institution du jury, la formation de la garde nationale, etc., etc. La France en fut alarmée, et de toute part des pétitions énergiques réclamèrent en faveur du système constitutionnel; c'est au milieu de ces inquiétudes que l'ordonnance du 28 décembre annonça un changement de ministère. Le général Dessolles fut nommé pour remplacer M. le duc de Richelieu comme président du conseil des ministres avec le portefeuille des affaires étrangères. Dans le mois de janvier 1819, ce nouveau ministre présenta aux chambres la proposition d'une récompense nationale à décerner à M. le duc de Richelieu. La funeste proposition faite le 26 février à la chambre des pairs par M. Barthélemy, pour changer la loi des élections, donna à M. Dessolles une occasion nouvelle de signaler son patriotisme. « Comme président du conseil » des ministres, s'écria-t-il, je » m'élève contre la proposition du » noble marquis..... Déjà un » ministre du roi a déclaré du haut » de cette tribune, que jamais pro» position plus funeste ne pouvait » sortir de l'enceinte de cette chamb» bre. » Et après avoir présenté l'ensemble des motifs qui devaient

faire rejeter cette loi, il continue : « Lorsque la nation est à peine » échappée aux inquiétudes que » lui avaient causées des bruits ré» pandus avec une affectation ma» ligne sur un changement total » de la loi des élections, est-il » prudent de venir quelques ins» tans plus tard proposer vague» ment de la modifier? n'était-on » pas assuré d'avance que ces pa» roles indiscrètes allaient exciter » une méfiance et une irritation » dangereuse? » Chargé du portefeuille du ministère de la guerre pendant la maladie du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, il justifia tous les articles du budget de ce département. La manière dont il répondit aux reproches qu'on faisait aux ministres de ne point aimer les économies, est tout-à-fait digne de son caractère. « De ce » que les ministres, dit-il, défen» dent avec opiniâtreté les espèces » et les évaluations des dépenses » portées dans leur budget, il se» rait injuste de conclure qu'ils ne » correspondent pas aux louables » désirs d'une sévère économie. » Oui, Messieurs, ils partagent ces » sentimens; mais leur désir est » moins d'annoncer d'avance des » économies douteuses, que de » vous les présenter plus tard lors» qu'elles seront réalisées: en cela, » ils rechercheraient moins les fa» veurs d'une vaine popularité que » la reconnaissance durable de la » nation, s'ils étaient jamais as» sez heureux pour effectuer une » diminution importante dans les » charges qui pèsent sur elle, sans » avoir nui aux véritables inté» rêts de l'état; car si les nations » accordent quelques minutes » d'une bienveillance éphémère à » ceux qui les flattent dans le dé» sir naturel qu'elles ont toutes de » ne payer que le moins possible, » cependant elles se montrent tou» jours justes envers ceux qui, d'un » front plus sévère et sans fausse » complaisance, leur ont rendu de » véritables services. » Le ministre Dessolles devait être bientôt lui-même un exemple de cette vérité consolante pour ceux qui se sacrifient à l'intérêt des peuples. Les attentats de 1815, dévoilés par les écrivains patriotes, avaient inspiré à la nation la haine la plus profonde pour leurs auteurs; partout s'était répandue la terreur des réactions; la proposition de M. Barthélemy avait encore augmenté ces inquiétudes, et la France fut persuadée qu'elle ne pouvait trouver de garantie que dans la jouissance entière des institutions promises par la charte : la loi du 5 février, à laquelle on venait de porter la première atteinte, avait déjà donné de dignes représentans; et jamais, malgré les intrigues, l'opinion publique ne se fit mieux sentir que dans le choix de ces députés. Encore une année, et la majorité de la chambre était constitutionnelle : c'en était fait du gouvernement arbitraire. Ses partisans, bien convaincus que leur système ne pouvait prévaloir avec la loi des élections, en proposèrent et en discutèrent le changement dans le conseil des ministres. Les ministres Dessolles, Gouvion-Saint-Cyr et Louis, représentèrent avec force, mais inutilement, le danger de porter une atteinte aussi violente à la charte; l'oligarchie triompha, et ces ho-

norables ministres donnèrent leur démission. Le général Dessolles a été nommé grand'croix de la légion-d'honneur le 23 juillet 1814, commandeur de Saint-Louis le 10 octobre 1818, grand-cordon de l'ordre de l'Eléphant en 1819, et chevalier commandeur du St.-Esprit le 30 décembre 1820. Le jour où il donna sa démission pour ne pas être complice de la violation de la charte et de la ruine des libertés publiques, il reçut, de la reconnaissance de ses compatriotes, un titre plus précieux et plus rare, celui de *ministre honnête homme*.

DESSOLES (Irénée-Yves), né en 1744, à Auch, dans le département du Gers, fut amené fort jeune à Paris, où il embrassa l'état ecclésiastique. Il retourna dans sa ville natale, où il venait d'obtenir un canonicat; devint, peu de temps après, grand-vicaire de Lomber, et fut, au commencement de la révolution, député à Paris pour y défendre les intérêts du clergé d'Auch. En 1793, il se retira en Brabant, pour se soustraire aux dangers qui menaçaient alors les prêtres insermentés; mais il revint en France au bout de quelque temps. En exécution du concordat de 1801, l'abbé Dessoles fut sacré évêque de Digne le 11 juillet 1802. Il quitta cet évêché pour passer à celui de Chambéry, en 1803. Après les mémorables événemens de 1814, le roi le nomma membre du conseil de l'université, en remplacement de M. de Mérinville, démissionnaire.

DESTAING (N.), général de division, se signala sur divers champs de bataille où l'honneur l'appela. Il avait commandé, pendant plusieurs années, la 4e demi-brigade d'infanterie légère et avait reçu cinq blessures en différens combats, lorsqu'il fût désigné pour suivre en Égypte le vainqueur de l'Italie. Sa brillante conduite à la bataille des Pyramides le fit nommer général de brigade; le grade de général de division lui était réservé pour la campagne suivante: il le mérita, et il l'obtint. A la bataille d'Aboukir, donnée le 7 thermidor an 7 (26 juill. 1799), le général en chef avait mis sous son commandement toute l'infanterie légère de l'avant-garde. Ses dispositions furent telles, qu'au premier choc la première ligne des Turcs fut culbutée et jetée dans la mer. A l'affaire du 30 ventôse an 9, il commandait encore l'avant-garde, quand, dès le commencement de l'action, il reçut une blessure tellement grave, qu'il revint estropié dans sa patrie. Au mois de mai 1802, Destaing eut une querelle avec le général Reynier, l'un de ses anciens compagnons d'armes. Il est douloureux de penser que deux braves, qui n'auraient dû signaler leur courage que contre les ennemis de la France, n'écoutant alors que la voix d'un faux honneur, se battirent en duel au bois de Boulogne. Destaing, succombant dans cette lutte, fut tué d'un coup de pistolet. Le gouvernement, qui déplora sa perte, accorda une pension à sa veuve; mais la patrie dut couvrir son front d'un voile funèbre.

DESTOUCHES (le baron Alexandre-Étienne-Guillaume-Hersent), successivement préfet du Jura, de la Haute-Garonne,

d'Indre-et-Loire et de Seine-et-Oise, est né à Paris le 31 mars 1773. Il commença sa carrière politique et administrative par être, en 1802, secrétaire de M. Mollien, qui dirigeait à cette époque la caisse d'amortissement, et il devint chef du bureau des charges à cette caisse, etc., etc. La ville de Saint-Claude, ayant été presque détruite par un incendie, lorsque M. Destouches était préfet du Jura, se releva, grâce à ses soins, et sortit de ses cendres beaucoup plus belle. La ville de Dôle lui doit un dépôt de mendicité, et Lons-le-Saulnier divers embellissemens. Pendant les *cent jours*, il se montra fidèle à la cause royale, et fit flotter quelques jours de plus à Tours, où il se trouvait, le drapeau blanc, bien que le drapeau tricolore fût arboré à l'hôtel-de-ville, et que déjà Napoléon fût entré à Paris. Avant les événemens mémorables qui ont changé les destinées de la France, ce fut à M. Destouches que l'empereur confia la surveillance du duc de San-Carlos, gouverneur du prince des Asturies, aujourd'hui Ferdinand VII, roi d'Espagne. Ce fut lui qui reçut à Toulouse, en 1814, M. le duc d'Angoulême et le général anglais, Wellington. Il est membre de plusieurs académies, et président du canton de Saint-Paterne, département de la Sarthe.

DESTREM (Hugues), député du département de l'Aude à l'assemblée législative, et depuis membre du conseil des cinq-cents, se conduisit avec beaucoup de modération dans la première de ces assemblées, où ses connaissances le firent admettre au comité de commerce. C'est sur sa proposition que, le 11 septembre 1792, la dissolution de la haute-cour nationale d'Orléans fut décrétée, ce tribunal devant être désormais considéré comme inutile, puisque les prisonniers sur le sort desquels il devait prononcer avaient été massacrés à Versailles. Devenu commissaire du directoire, après l'installation de ce gouvernement, il se trouvait à Toulouse lorsqu'au mois de mars 1798, le département de la Haute-Garonne le nomma au conseil des cinq-cents. Les impositions et les finances y furent l'objet principal de ses occupations. Il combattit de tous ses moyens le rétablissement de l'impôt sur le sel, comme le plus onéreux au peuple, et proposa d'en mettre un sur les portes et fenêtres. Le 20 février 1799, Destrem fut nommé secrétaire du conseil. Au mois d'août de la même année, il donna des renseignemens certains sur une insurrection qui venait d'éclater dans les environs de Toulouse, et dont le but était de renverser le gouvernement républicain, et de rétablir l'ancien régime. En proposant des mesures capables de comprimer tous les efforts des séditieux, il voulait d'abord qu'on déclarât la patrie en danger. L'opposition qu'il montra à la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), le fit mettre au nombre de ceux qui, pour la même cause, devaient être déportés; mais on se contenta, pour cette fois, en l'exilant de Paris, de le reléguer dans sa commune. Cependant il semble que, poursuivi par une fatalité inexplicable, il ne pouvait pas échapper

à la déportation, puisqu'il se trouva encore inscrit sur la liste des déportés, par suite de l'explosion de la machine infernale dirigée contre le premier consul le 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800). On sait de quel parti venait cet attentat, dont Destrem était bien innocent. Malgré cela, il fut conduit à Oléron, et mourut dans cette île, en 1803, au moment où les sollicitations de son fils venaient d'obtenir de l'empereur Napoléon sa mise en liberté. Destrem, au commencement de la révolution, était négociant à Fanjaux. Il fut républicain, il avait de l'énergie, et les principes qu'il professa furent toujours ceux d'un ami sincère de la patrie.

DESTUTT-DE-TRACY (Antoine-Louis-Claude, comte), colonel d'infanterie, en 1789, fut l'un des députés qui représentèrent aux états-généraux la noblesse du Bourbonnais. Partisan de la tolérance et des libertés publiques, il s'opposa, en 1790, à ce que la religion catholique fût déclarée religion de l'état. Il fut l'un des premiers à voter l'abolition des priviléges, et demanda que les nobles, renonçant à des titres la plupart usurpés, fussent obligés de reprendre leurs véritables noms de famille. Lorsqu'il fut question d'accorder aux hommes de couleur des colonies les droits de citoyen, il se prononça fortement en faveur de cette mesure. Quelques personnes lui reprochent d'avoir pris la défense de M. de Bouillé, relativement à la conduite de ce dernier à Nanci, et d'avoir désapprouvé les mesures prises pour empêcher le départ des tantes du roi; mais les principes d'équité et de justice qui furent toujours les règles de sa conduite, ne se démentirent pas un instant. Lors du départ de Louis XVI pour Varennes, M. Destutt-de-Tracy déclara qu'on avait cherché les moyens d'engager son régiment à quitter la France, et jura, sans hésiter, d'être fidèle à la nation. Il fut, après la session de l'assemblée nationale, employé, en qualité de maréchal-de-camp, sous les ordres du général La Fayette. Lorsque ce général, après le 10 août 1792, fut obligé de quitter la France pour se soustraire à la haine de ses ennemis, il l'accompagna; et comme il avait partagé ses principes, il partagea sa captivité, ayant été avec lui arrêté à Luxembourg, et détenu, par ordre de l'empereur d'Autriche, jusqu'en 1797. Nommé, en 1799, membre du sénat-conservateur, il y resta jusqu'à l'abdication de Napoléon, en 1814. Comme M. Destutt-de-Tracy était du petit nombre des hommes courageux dont l'opinion ne fléchissait pas toujours devant celle d'un maître impérieux, on peut le ranger dans la classe des sénateurs que l'empereur appelait la faction de *idéologues*. Le 1er avril 1814, il vota la formation d'un gouvernement provisoire, et, le 4 juin de la même année, le roi le nomma pair de France. N'ayant rempli aucunes fonctions pendant les *cent jours*, il reprit sans difficulté son rang de pair après le retour de Louis XVIII. Dans l'ordonnance royale de 1816, il fut compris comme l'un des quarante de l'académie française : il était mem-

bre de l'institut depuis la formation de cette compagnie. Il a publié plusieurs ouvrages philosophiques dont la réputation est européenne. Les principaux sont: 1° *Observations sur le système actuel de l'instruction publique*, 1801, in-12; 2° *Élémens d'idéologie*, 1801, in-8°; 2me édition, 1804; 2e partie, *Grammaire*, 1803, in-8°; 3e partie, *Logique*, 1805, in-8°; 4e et 5e parties, *Traité de la volonté et de ses effets*, 1815, in-8°; 3° *Mémoires* intercalés dans ceux de l'institut. On lui attribue aussi : *Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple*, 1798, in-8°, et *Analyse raisonnée de la morale de tous les cultes*, 1804, in-8°. M. de Tracy travailla au *Mercure de France* pendant les années 1795, 1796 et 1797.

DEUX-PONTS (Charles-Auguste-Christian, comte palatin, duc de), mort en 1793, était né vers l'an 1746. Il avait épousé la princesse Marie-Émilie de Saxe, dont il n'eut point d'enfans. Lorsque l'électeur palatin, Charles-Théodore, recueillit, en 1777, l'héritage de la maison de Bavière, qui venait de s'éteindre, le duc des Deux-Ponts, Charles-Auguste, se considérant comme son héritier présomptif, attendu qu'il était sans postérité, s'appuya de l'autorité du roi de Prusse pour refuser son adhésion à la convention conclue entre l'électeur et la maison d'Autriche. Il réclama même à cet effet l'exécution entière du traité de Westphalie, en adressant à la diète de Ratisbonne une protestation formelle. Il réussit à faire reconnaître ses droits, qu'en mourant il transmit à son frère, Maximilien-Joseph. Ce dernier devint donc le successeur de Charles-Théodore, mort en 1799; et d'abord électeur de Bavière, il reçut, en 1805, le titre de roi, que lui conféra l'empereur Napoléon.

DEUX-PONTS-BIRKENFELD (le duc Guillaume de), proche parent du roi de Bavière, est né dans le mois de novembre de l'année 1757. En janvier 1780, il épousa une princesse de sa famille, et vint en France, où il prit du service; mais lorsque la révolution éclata, il quitta ce pays pour aller se ranger sous les drapeaux des souverains de l'Allemagne. En 1795, il commanda, sur le Haut-Rhin, un corps de troupes impériales. En 1800 et 1802, il fut placé, par l'électeur Maximilien, à la tête d'un autre corps qui faisait partie de l'armée coalisée alors contre la France. Les victoires de Napoléon ayant amené un changement dans la constitution des petits états germaniques, d'où résulta l'établissement de la confédération du Rhin, le duc Guillaume ne cessa, depuis cette époque, d'habiter Bayreuth ou Bamberg. C'est dans le palais de cette dernière ville que le prince de Neufchâtel et de Wagram (maréchal Berthier), gendre du duc, termina d'une manière si funeste une vie illustrée dans les combats.

DEVARS (J.), député à la convention nationale par le département de la Charente, montra d'abord quelque opposition aux mesures violentes; dans le procès de Louis XVI, il vota la détention et le bannissement à la

paix. Au mois de mai 1793, il se prononça fortement en faveur de la loi du *maximum*. Il prétendit, dans un discours prononcé à la tribune, le 27 mars 1795, justifier complétement la convention des crimes commis pendant le gouvernement révolutionnaire, en disant qu'elle avait agi sous l'oppression de Robespierre. Après la chute de ce tyran et de ses complices, au 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), les membres du comité de salut public trouvèrent dans la personne de Devars un accusateur inflexible. Il s'opposa de tout son pouvoir à la suppression des commissions militaires, et dénonça nominativement Duhem le 9 février 1795. Cependant, par un contraste assez singulier, lorsque Lanjuinais demanda que la loi du 10 mars, contre les parens d'émigrés, fût rapportée, il combattit cette proposition. Il passa de la convention au conseil des anciens, dont il sortit en 1797. Le 9 novembre 1799, sous le gouvernement consulaire, il fut nommé juge au tribunal criminel de la Charente, et il continua de remplir ces fonctions pendant plusieurs années.

DEVAUX (M.-D.), élu à la chambre des députés par l'assemblée électorale du département du Cher, pour la session de 1819, y combattit avec vigueur les lois d'exception et le nouveau système électoral : il siégea à l'extrême gauche, et vota toujours avec les défenseurs des libertés de la France. M. Devaux, après avoir été, pendant la révolution, procureur-syndic à Châteauroux, fut successivement commissaire du directoire près l'administration municipale de cette ville, et commissaire-général près l'administration centrale de l'Indre. La carrière du barreau, à laquelle il s'était voué antérieurement, le porta, après le 18 brumaire, à renoncer aux emplois publics pour se livrer entièrement à son goût. Il s'établit près la cour royale de Bourges, où les brillans succès qu'il obtint furent annoncés à toute la France par la voie des journaux et le recueil des *Causes célèbres* de M. Méjan. La réputation de celui qui ne craignit pas de rompre plusieurs lances contre les premiers orateurs du barreau de la capitale (MM. Blacque, Bonnet et Dupin), ne saurait être équivoque. M. Devaux, appelé aux fonctions de maire de la ville de Bourges, le 7 mai 1815, les quitta volontairement dès qu'il apprit le retour du roi en France. La manière prudente et sage dont il s'était conduit dans une circonstance aussi délicate, lui mérita des témoignages publics de la reconnaissance des habitans.

DEVAUX (Pierre), adjudant-général au service de la république française, naquit en Allemagne, où il dut recevoir une éducation proportionnée à sa naissance, étant fils naturel du prince Charles de Lorraine, frère de l'empereur François I. La révolution qui déplaça tout en France, y attira beaucoup d'étrangers; Devaux, très-jeune encore, fut de ce nombre. On le présenta à Dumouriez, qui l'accueillit de la manière la plus favorable, se l'attacha en qualité d'aide-de-camp,

et peu de temps après l'emmena à l'armée du Nord. Il ne tarda pas à être nommé adjudant-général; et par reconnaissance pour son protecteur, qui était aussi devenu son ami intime, il partagea hautement ses opinions politiques, et fut le confident de ses projets. Par malheur pour lui, ces projets ne se réalisèrent pas. Dumouriez n'ayant pu décider l'armée qu'il commandait à marcher sur Paris, l'abandonna, et s'enfuit hors de France; mais Devaux n'eut pas le temps ou la possibilité de le suivre; le 6 avril 1793, il fut arrêté à Lille, conduit à Paris, et traduit aussitôt devant le tribunal révolutionnaire. Comme tout tendait à le faire paraître complice de son général, il fut déclaré traître à la patrie, et condamné à mort le 27 mai 1793.

DEVAUX (LE BARON PIERRE), lieutenant-général, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, l'un des plus braves officiers de l'armée française, né en 1762, à Vierzon, département du Cher, fut soldat à vingt ans. Il signala son courage dès les premières campagnes de la révolution, notamment près de Charleroy, le 14 juin 1794, et contre les Espagnols, le 23 octobre de la même année, à l'affaire de Braya. Lorsque les sections de Paris se préparaient à marcher contre la convention pour la dissoudre, Devaux, nommé en 1795 adjudant-général, coopéra, sous les ordres de Bonaparte, à la victoire du 13 vendémiaire, qui sauva la représentation nationale. Il fit partie de l'immortelle armée d'Italie. Après le traité de Campo-Formio, il suivit en Égypte son général victorieux. Il se signala dans toutes les batailles livrées aux Turcs, et principalement aux divers assauts de Saint-Jean-d'Acre, où il reçut six blessures. A la fameuse bataille d'Aboukir, il enleva trois drapeaux à l'ennemi. Un sabre d'honneur fut le prix de sa vaillance. En janvier 1801, au moment où le contre amiral Linois se trouvait attaqué par les Anglais, dans la baie d'Algésiras, le général Devaux débarqua avec 1,500 hommes près de la côte, et s'empara des batteries espagnoles, qu'il dirigea avec tant d'art et de succès contre les insulaires, qu'ils ne songèrent plus qu'à chercher un abri sous le canon de Gibraltar. Nommé général de brigade le 26 mars 1802, il accompagna, à Saint-Domingue, le général Leclerc, et revint à la fin de la même année. Nommé commandant de la Mayenne, en 1804, il fit la campagne de Prusse, en 1806. Plus tard, il se distingua, en Espagne, aux combats d'Altafuilla et d'Anseltla. Après avoir, par de savantes manœuvres, opéré le ravitaillement de Balaguer et de Tarragone, il contribua à la prise de Mont-Serrat, quitta l'Espagne, et vint signaler sa valeur dans les plaines de la Germanie, en 1813, aux batailles de Lutzen, de Bautzen et de Hanau. En octobre 1813, quelques ennemis des braves tentèrent, par des accusations vagues, d'incriminer la conduite qu'avait tenue le général Devaux pendant la seconde et courte domination de Napoléon. Il fut arrêté à Dijon, mis en jugement, et acquitté à l'unanimité.

DEVAUX (Gabriel-Pierre-François-Moisson), savant botaniste, fils d'un avocat du roi au siège présidial de Caen, naquit en cette ville, le 6 mai 1742, et y mourut le 8 septembre 1802. Après avoir fait à Paris d'excellentes études, Devaux n'avait que 16 ans lorsqu'il obtint une lieutenance dans le régiment de cavalerie Dauphin-étranger : c'était à l'époque de la guerre de 1756, dite d'*Hanovre*. Le jeune lieutenant fit avec distinction quatre campagnes ; mais la profession des armes n'étant pas celle qui lui convenait le mieux, il se hâta de la quitter lorsque la paix de 1763 lui permit de le faire avec honneur, et il se livra tout entier à l'étude de la botanique, pour laquelle il avait une prédilection marquée. Cette science, que Tournefort avait en quelque sorte tirée du chaos, venait d'être simplifiée par Linnée; la méthode de Jussieu n'était point encore connue. Les environs de Caen, sous ce rapport, favorisés de la nature, offrirent un champ vaste aux recherches de Devaux, dont le but était plutôt de découvrir les propriétés des plantes que de s'occuper d'en faire la nomenclature. Les végétaux qu'on emploie ordinairement dans la médecine, ceux qui servent aux arts, ainsi que ceux dont l'homme tire une partie de sa subsistance, furent le principal objet de ses observations. On lui doit l'établissement du célèbre *Jardin Devaux*, près de Bayeux, où, pour la première fois en France, on vit par ses soins et ceux de La Galissonière, croître les magnolia en pleine terre. Le sassafras et beaucoup d'autres plantes exotiques devinrent également indigènes en Normandie. Devaux était si généralement estimé, que dans les temps les plus orageux de la révolution, il arracha, au monstre hideux de la terreur, plusieurs victimes. Nommé président du district de Bayeux, il parvint à sauver de la destruction plusieurs objets d'arts de la plus grande importance, notamment cette fameuse tapisserie, ouvrage de Mathilde, épouse de Guillaume-le-Conquérant, dans laquelle est représentée la descente de ce duc de Normandie en Angleterre. Devaux, dans le cours de ses fonctions, fit les plus grands sacrifices pour venir au secours des pauvres de son département. Devenu membre du corps-législatif, il ne perdit point de vue les intérêts de ses commettans, sollicitant sans cesse l'achèvement du canal de l'Orne et la reprise des travaux du port de Caen. Lorsqu'il fut rentré dans la classe des simples citoyens, se livrant de nouveau à son goût pour la botanique, il crut pouvoir recueillir, dans les Alpes, de nouveaux fruits de ses observations. Dans le dessein de s'y rendre, il avait déjà parcouru la Provence et le Dauphiné, toujours en herborisant, lorsqu'il fut nommé secrétaire-général du Calvados. Il revint donc où l'appelaient ses nouvelles fonctions, et depuis cette époque sa résidence ordinaire fut à Caen. On a vu qu'il avait formé un jardin à Vaux, il en avait aussi établi un à Bayeux ; enfin il en forma un troisième à Colombelles, digne de l'emporter sur les deux autres,

autant par la beauté de son site que par la richesse de ses productions. Lorsque sous un gouvernement plus stable, les sciences retrouvèrent des protecteurs, l'académie et la société d'agriculture de Dijon furent rétablies, et Devaux, comme on peut le croire, fut de l'une et de l'autre. Son père, avec Porée, Montfleury et le P. André, avait été le soutien de la première, qui s'honorait d'avoir compté parmi ses membres, Segrais, Fluet, Samuel Bochart, etc. Devaux ne pouvait que l'honorer encore. Ce savant, dont la mémoire était prodigieuse, possédait le latin, l'italien et l'anglais aussi bien que sa langue maternelle. Sans se croire poète ni musicien, il cultivait aussi la poésie et la musique. Sa modestie l'empêcha du publier un assez grand nombre d'ouvrages manuscrits, parmi lesquels ses amis distinguent un excellent *Mémoire sur les fucus*, et un *Discours sur la nécessité de faire des plantations et de former des pépinières dans le département du Calvados*. Une *Notice historique sur Moisson Devaux* a été publiée à Caen, en 1803, par M. Lair.

DEVAY (N.), colonel des hussards d'Esterhazy, né en Hongrie, se distingua dans les premières guerres que les rois coalisés firent à la république française. Le 8 octobre 1793, à la tête d'un corps peu considérable, il fut chargé de reconnaître les forces de l'armée qui se trouvait près de Mont-en-Béril. Il y réussit en la forçant à prendre les armes, après qu'il eut culbuté les avant-postes et mis le feu, avec des obus, à Mont-en-Béril. Il se conduisit dans cette expédition avec autant de sang-froid que de bravoure. Le 21 et le 31 du même mois, il se conduisit avec la même valeur au combat qui eut lieu près de Denain, et à l'attaque de Marchiennes. Dans le mois de juin 1794, le colonel Devay fut élevé, par l'empereur d'Allemagne, au grade de général major. A l'affaire de Steimback, le 4 juillet 1796, il conserva seul la position qu'il occupait, tandis que les Français avaient forcé tous les autres points de la ligne. Lorsque le général autrichien, M. de Latour, à la tête d'un corps considérable, se laissa suprendre, le 24 août, à Friedberg, le général Devay, qui commandait l'avant-garde, déploya dans cette occasion son courage ordinaire. Chargé de protéger la retraite, ou plutôt la fuite du gros de l'armée, il opposa aux Français une résistance opiniâtre; mais enveloppé de toutes parts, ce ne fut qu'après de grands efforts qu'il s'échappa avec un cinquième, tout au plus, de ceux que son exemple avait animés au combat. A la tête d'un corps composé en partie d'émigrés, il fut chargé, le 12 septembre, de harceler, dans sa marche, l'armée de Moreau qui opérait sa retraite. Dans les journées du 14, du 15 et du 17, il lui fit beaucoup de prisonniers, enleva un corps tout entier de 1500 hommes, et un grand nombre de voitures qui portaient le trésor. Cet officier-général était digne de combattre des Français, rivaux toujours assez justes pour reconnaître et proclamer le mérite de leurs ennemis.

DÉVÉRITÉ (Louis-Alexandre), né en 1746 à Abbeville, y exerçait la profession d'imprimeur, lorsqu'en 1792, il fut nommé, par le département de la Somme, député à la convention nationale. Ne partageant point les opinions des députés de la Montagne, il vota la déportation, l'appel au peuple, et le sursis à l'exécution de Louis XVI. Une brochure de Condorcet, envoyée à Abbeville par M. Dévérité, ayant été interceptée : comme elle contenait, sur la constitution de 1793, des observations qui ne plaisaient pas à tout le monde, la convention, sur la proposition d'André Dumont, ordonna son arrestation. Il fut décrété d'accusation après le 31 mai, et ensuite mis hors la loi, pour s'être soustrait à la vengeance du terrible tribunal. Cependant, par un de ces contrastes que l'esprit des révolutions peut seul expliquer. André Dumont, qui avait dénoncé M. Dévérité, devenant son défenseur après le 9 thermidor, proposa et obtint sa rentrée au sein de la convention nationale. Il passa de cette assemblée au conseil des anciens; en sortit au mois de mai 1797, et devint, sous le gouvernement impérial, juge civil au tribunal d'Abbeville. Il occupait encore cette place en 1806. Comme littérateur, M. Dévérité est connu par les ouvrages suivans : 1° *Histoire du comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville*, 1767; 2° *Essai sur l'histoire générale de Picardie*, 1770; 3° *Recueil intéressant sur l'affaire de la mutilation de crucifix d'Abbeville*, 1772; 4° *Notice pour servir à l'histoire de la vie des écrits de S. N. H. Linguet*, 1780, in-8°., nouvelle édition corrigée et augmentée, Liége, 1782, in-8°; 5° *Qu'est-ce que c'est que Linguet?* 6° *Opinion sur le jugement de Louis XVI*.

DEVIEFVILLE-DES-ESSARTS (Jean-Louis, baron), naquit à Deulzy, département de l'Aisne, le 28 février 1744, d'une ancienne famille de propriétaires-cultivateurs. Après avoir étudié le droit, il fut reçu avocat, et pourvu, en 1773, de la charge de procureur fiscal de la maîtrise des eaux et forêts de l'ancien duché de Guise, et de celle de subdélégué du même arrondissement. En 1789, le bailliage de Vermandois le nomma député des états-généraux. Il siégea au côté gauche. Tous ses discours et toutes ses opinions sont empreints d'un esprit judicieux et d'un caractère loyal. On retrouve ces qualités, toujours à un degré éminent, dans sa motion sur l'impôt du sel, dans son projet de loi sur l'affranchissement successif des Nègres, dans ses observations sur l'organisation du pouvoir judiciaire, dans ses idées sur la marine et sur son organisation; enfin, dans son opinion sur la propriété des biens ecclésiastiques. Après la session de l'assemblée constituante, M. Deviefville-des-Essarts rentra dans ses foyers, et vécut dans la retraite. Lors de l'instruction du procès du roi, cet honorable citoyen, dont les principes constitutionnels étaient bien connus, adressa au président de la convention nationale, un mémoire dans lequel il établissait que Louis XVI, en le supposant cou-

pable, ne pouvait subir d'autre peine que celle de la perte de la royauté. Ce trait de courage le fit dénoncer au tribunal révolutionnaire; il fut arrêté, incarcéré dans la prison du Luxembourg, et allait être mis en jugement, lorsque le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) lui fit recouvrer la liberté. Rendu à sa famille et à ses anciennes fonctions forestières, il vivait étranger aux discussions politiques; la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) amena sa destitution, et il dut à l'amitié seule la révocation d'un ordre d'arrestation et de déportation à Cayenne. La révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) lui permit de rentrer dans l'administration dont il avait été éloigné. Il fut nommé successivement maire de la ville de Guise, conservateur des forêts, membre du conseil-général du département de l'Aisne, qu'il a présidé pendant douze ans, président de canton, enfin baron de l'empire. Il fut deux fois désigné, par le collége électoral, comme candidat au sénat conservateur. Le retour de la famille royale, en 1814, semblait devoir assurer au courageux défenseur de Louis XVI, au proscrit de la terreur de 1793, une continuation des faveurs du pouvoir: ce fut précisément l'époque où on les lui retira toutes. Son fils aîné se vit arrêté dans la carrière où il avait paru avec honneur. L'administration des belles forêts de la 27e division, que M. Deviefville-des-Essarts avait dirigée avec autant de succès que de désintéressement pendant 17 ans, lui fut enlevée, et il perdit, avec le titre de conservateur, l'espoir de se voir remplacé par son fils puîné, qui lui avait été adjoint, et qu'il avait instruit lui-même. M. Deviefville-des-Essarts mourut subitement d'une attaque de paralysie, le 13 décembre 1820.

DEVIEFVILLE-DES-ESSARTS (Jean-Louis-Rieul), fils aîné du précédent, est né à Guise, le 1er novembre 1781. Après avoir terminé ses études, il entra le 1er ventose an 10 (1802), en qualité d'élève au ministère des affaires étrangères. Appelé, en février 1809, au conseil-d'état, comme auditeur de première classe, et attaché à la section de l'intérieur, il fut successivement membre de plusieurs commissions, et chargé de différentes missions en Italie et en Hollande. A son retour en France, il devint, en janvier 1811, sous-préfet de l'arrondissement d'Orange; en février 1812, préfet du Sègre, l'un des quatre départemens formés en Catalogne, et en septembre 1813, préfet de la Mayenne. Les circonstances difficiles dans lesquelles il ne tarda pas à se trouver placé dans un département si long-temps tourmenté par les dissensions politiques, lui fournirent de nombreuses occasions de développer en même temps sa prudence et sa fermeté. Lors des événemens de 1814, au milieu d'une population ardente et passionnée, il sut maintenir la tranquillité publique, et fidèle à ses sermens, malgré les dangers qui l'environnaient, il défendit la cau- qui lui avait été confiée jusqu'à l'abdication de Fontainebleau. Après le retour du roi, il cessa

d'être employé. Pendant les *cent jours*, après avoir d'abord refusé la préfecture de Maine-et-Loire, le désir d'être encore utile à son pays le détermina à accepter celle du Mont-Blanc, où il se fit remarquer par son zèle et sa modération. La seconde restauration le rendit à la vie privée.

DEVIENNE (N.), compositeur français, que la musique de l'opéra des *Visitandines* fit avantageusement connaître, avait pour la flûte un talent remarquable. Il a même publié, pour cet instrument, une méthode très-estimée. On lui doit aussi la musique de *Rose et Aurèle*, des *Comédiens ambulans* et du *Valet à deux maîtres*. La musique de ces trois opéras, quoique inférieure à celle des *Visitandines*, contient beaucoup de morceaux agréables; en général, elle est très-chantante. En reconnaissant le mérite de cet artiste, on ne peut s'empêcher de lui reprocher des réminiscences, qui sont précisément ce qu'en littérature on appelle des plagiats. Il faut aujourd'hui tant d'imagination, tant d'art, tant d'érudition, et surtout tant de mémoire, pour ne pas être exposé à ce reproche. Devienne eut une fin malheureuse. Dans les derniers jours de sa vie, ses facultés intellectuelles s'altérèrent tellement, qu'on fut obligé de le conduire à l'hospice de Charenton, où il mourut le 5 septembre 1813.

DEVILLE (J.-B.-L.) fut, en 1792, nommé député à la convention nationale par le département de la Marne. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, et rejeta l'appel au peuple et le sursis. Après la chute de Robespierre, il prit la défense des anciens membres des comités de salut public et de sûreté générale. Il prononça à la tribune plusieurs discours contre la réaction *thermidorienne*, et s'opposa à la réintégration des députés proscrits au 31 mai 1793. Compris dans la réélection des deux tiers, il passa de la convention au conseil des cinq-cents, où il demanda, dans le mois de mars 1796, que tous ceux qui, revêtus de fonctions publiques, refuseraient de prêter le serment de haine à la royauté, fussent déportés; il manifesta même le désir de voir les électeurs soumis à ce serment. Les assemblées coloniales l'avaient réélu en 1797; mais cette nomination ayant été annulée, il cessa de faire partie du conseil. Sous le gouvernement impérial, M. Deville fut inspecteur des forêts dans le département de la Marne. Destitué en 1814, il recouvra sa place lorsque Napoléon revint en France, puis la perdit de nouveau et définitivement après la seconde invasion. Il se trouve compris parmi ceux que la loi d'amnistie força de s'expatrier, en raison de leur vote. M. Deville a publié en 1800, un vol. in-8°, intitulé : *Quelques fables*.

DEVILLERS (Charles), physicien-entomologiste, distingué par ses connaissances en physique, et par les ouvrages qu'il a écrits sur cette science. L'origine de sa famille, les noms de ses parens et le lieu de sa naissance sont inconnus; il arriva à Lyon en 1724, s'y établit, et quoique fort jeune encore, professa la phy-

sique. Il devint membre de l'académie de Lyon, et y lut souvent des mémoires sur des sujets de la science à laquelle il s'était adonné. Son talent reçut un encouragement bien flatteur, dans la permission que lui accordèrent les autorités, d'établir un cours public dans l'une des salles de l'hôtel de ville. Il avait composé un cabinet très-beau, qu'il vendit pour 2,000 francs de rente viagère; mais il sut bientôt s'en composer un autre. Il fut obligé, à l'époque de la révolution, de suspendre des travaux qu'il ne pouvait continuer au milieu des troubles qui régnaient alors dans cette ville. Son âge avancé ne lui permit pas de les reprendre, et il mourut en 1809, dans sa 85e année. On a de lui quelques ouvrages fort estimés. Le plus important, qu'il appelait *son grand ouvrage*, parce qu'il lui avait coûté 25 années de travaux et de recherches, a pour titre : *Caroli Linnæi entomologiæ, faunæ suecicæ descriptionibus aucta, DD, Scopoli, Geffroy, de Geer, Fabricii, Schranck, etc., etc., speciebus, vel in systemate non enumeratis, vel nuperrimè detectis, vel speciebus Galliæ australis locupletata, generum specierumque rariorum iconibus ornata, curante ac augente C. Devillers*, Lyon, 1789, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage n'est autre chose qu'une édition de l'entomologie de Linnée, mais il est enrichi d'observations exactes et utiles.

DEVILLIERS DU TERRAGE (M.-E.), préfet du département des Pyrénées, a commencé sa carrière administrative par divers emplois du ressort de la police. D'abord attaché à celle de Paris, il fut, en 1805, envoyé en qualité de commissaire de police à Boulogne-sur-mer; et devint, en 1811, directeur-général de police à Amsterdam, chevalier de la légion-d'honneur en 1814; et enfin, préfet à Perpignan, où il reçut du roi d'Espagne la décoration de Charles III, en récompense de l'accueil fait aux troupes espagnoles dans son département, et des sentimens d'union qu'il avait su établir entre les peuples du Roussillon et de la Catalogne. M. Devilliers du Terrage a publié : *Au Public, sur la lettre des consuls au ministre de la justice, relativement à la commission chargée de l'examen des réclamations des individus inscrits sur la liste des émigrés*, 1800, in-8°.

DEVILLIERS (LE BARON LOUIS), maréchal-de-camp, né en 1770, fut fait prisonnier dans la campagne de Russie, et envoya de Kiow son adhésion au rétablissement de la famille des Bourbon sur le trône de France. Il fut nommé, par le roi, en 1814, chevalier de Saint-Louis et commandant de la légion-d'honneur. Après le 20 mars 1815, il commandait le 2me corps d'observation qui faisait partie de l'armée du Nord.

DEVINEAU, littérateur, né en 1742, a publié, incognito, les ouvrages suivans : *La Mort du duc Léopold de Brunswick*, poëme épi-tragique en 4 chants, 1780, in-8°; *les quatre Saisons*, poëme, 1800, in-8°; *Darius Codoman*, tragédie, 1807, in-°; *Marcus Brutus*, tragédie en 3 actes, 1808, in-8°; *Épithalame pour le mariage*

d'être employé. Pendant les *cent jours*, après avoir d'abord refusé la préfecture de Maine-et-Loire, le désir d'être encore utile à son pays le détermina à accepter celle du Mont-Blanc, où il se fit remarquer par son zèle et sa modération. La seconde restauration le rendit à la vie privée.

DEVIENNE (N.), compositeur français, que la musique de l'opéra des *Visitandines* fit avantageusement connaître, avait pour la flûte un talent remarquable. Il a même publié, pour cet instrument, une méthode très-estimée. On lui doit aussi la musique de *Rose et Aurèle*, des *Comédiens ambulans* et du *Valet à deux maîtres*. La musique de ces trois opéras, quoique inférieure à celle des *Visitandines*, contient beaucoup de morceaux agréables; en général, elle est très-chantante. En reconnaissant le mérite de cet artiste, on ne peut s'empêcher de lui reprocher des réminiscences, qui sont précisément ce qu'en littérature on appelle des plagiats. Il faut aujourd'hui tant d'imagination, tant d'art, tant d'érudition, et surtout tant de mémoire, pour ne pas être exposé à ce reproche. Devienne eut une fin malheureuse. Dans les derniers jours de sa vie, ses facultés intellectuelles s'altérèrent tellement, qu'on fut obligé de le conduire à l'hospice de Charenton, où il mourut le 5 septembre 1813.

DEVILLE (J.-B.-L.) fut, en 1792, nommé député à la convention nationale par le département de la Marne. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, et rejeta l'appel au peuple et le sursis. Après la chute de Robespierre, il prit la défense des anciens membres des comités de salut public et de sûreté générale. Il prononça à la tribune plusieurs discours contre la réaction *thermidorienne*, et s'opposa à la réintégration des députés proscrits au 31 mai 1793. Compris dans la réélection des deux tiers, il passa de la convention au conseil des cinq-cents, où il demanda, dans le mois de mars 1796, que tous ceux qui, revêtus de fonctions publiques, refuseraient de prêter le serment de haine à la royauté, fussent déportés; il manifesta même le désir de voir les électeurs soumis à ce serment. Les assemblées coloniales l'avaient réélu en 1797; mais cette nomination ayant été annulée, il cessa de faire partie du conseil. Sous le gouvernement impérial, M. Deville fut inspecteur des forêts dans le département de la Marne. Destitué en 1814, il recouvra sa place lorsque Napoléon revint en France, puis la perdit de nouveau et définitivement après la seconde invasion. Il se trouve compris parmi ceux que la loi d'amnistie força de s'expatrier, en raison de leur vote. M. Deville a publié en 1800, un vol. in-8°, intitulé : *Quelques fables*.

DEVILLERS (Charles), physicien-entomologiste, distingué par ses connaissances en physique, et par les ouvrages qu'il a écrits sur cette science. L'origine de sa famille, les noms de ses parens et le lieu de sa naissance sont inconnus; il arriva à Lyon en 1724, s'y établit, et quoique fort jeune encore, professa la phy-

son, pour parvenir à la puissance souveraine.

DEVISME (Anne P.-J.) a été quelque temps à la tête de l'administration du grand Opéra, eut un procès fâcheux à soutenir au sujet de sa gestion, mais s'en tira habilement secondé par les talens d'une femme aimable et spirituelle. Il a publié : *Pasilogie, ou la musique considérée comme langue universelle*, 1806, in-8°.

DEVONSHIRE (Georgina-Cavendish, duchesse de), obtint tous les succès qu'une femme peut désirer, et quelques-uns de ceux que les hommes ambitionnent avec le plus d'ardeur. Son esprit, ses grâces, son rang dans le monde, ses amitiés, jusqu'à ses travers, tout en elle avait de la noblesse et de l'éclat. Douée d'une beauté remarquable et d'une imagination vive et brillante; portée par la finesse de son esprit à la coquetterie et à l'intrigue, elle se livra au double tourbillon de la mode et des affaires publiques : sa liaison avec Fox l'entraîna dans des démarches ou plutôt dans des étourderies singulières; ce fut à cette belle protectrice que ce grand orateur dut son élection au parlement. La duchesse allait en personne quêter pour lui des suffrages. La chronique du temps rapporte qu'elle se laissa embrasser par un boucher, électeur, d'un extérieur rebutant, qui avait mis son vote à ce prix. Tant de complaisance trahissait une grande ferveur d'amitié, et ne fut cependant pas mal interprétée par la pudeur britannique, qui ferma les yeux sur une conduite si légère. Lady Georgina continua sa brillante carrière au milieu des plaisirs et d'une foule d'adorateurs, qui l'accompagnèrent dans tout le cours de sa vie. A l'âge où les femmes voient ordinairement s'évanouir leurs charmes extérieurs, elle avait conservé les siens : « semblable, » comme disait le Tasse, en parlant de sa Léonore, « à l'astre du jour qui, sur son déclin, » lance des rayons plus vifs et plus » doux, » ce ne fut que dans la vieillesse, et quelques mois avant sa mort, arrivée en 1806, que le temps parut tout à coup reprendre ses droits sur elle. Peu de femmes ont joui d'une plus belle destinée; sa vie fut tissue de succès, d'hommages et de plaisirs; comme auteur, elle occupe un rang honorable parmi les femmes poètes de son pays. Au talent de décrire, elle joint celui d'animer ses tableaux. Delille a imité heureusement son *Passage du Saint-Gothard*, qui, sans être, comme le dit M. Suard, le meilleur des poëmes de la duchesse de Devonshire, est néanmoins remarquable sous le rapport de l'élégance, de la versification et du charme des détails.

DEVOS (F.), avocat, a publié un ouvrage dont le titre, par sa singularité, devait sans doute faire naître un vif intérêt de curiosité. Nous ignorons si, en effet, l'intention de l'auteur a été remplie, et si un nombre suffisant de lecteurs a su apprécier *l'Historique et la Justification de 480 personnes arrêtées et emprisonnées arbitrairement à Bruxelles en 1804, 1805 et 1806, suivis d'une description de la naissance d'un satyre, demi-dieu du paganisme, moitié homme, moitié bouc, en la ville de Louvain, en*

1749; *dédiés au parlement d'Angleterre.*

DEVOSGES (François), dessinateur estimé, naquit à Gray le 15 janvier 1732, et mourut à Dijon le 22 septembre 1811. Fils d'un sculpteur, il fut d'abord destiné à professer l'art de son père, qui lui en fit connaître les premiers élémens et l'envoya à Lyon, où il se perfectionna dans les ateliers de Perrache et de Guillaume Coustou. Il commençait à faire des progrès, lorsqu'une opération ophthalmique, maladroitement faite, le priva de la lumière pendant l'espace de 6 ans, terme auquel il ne la recouvra que d'un œil. Il voulut en vain reprendre le cours de ses études : la faiblesse de ses organes ne le lui permit pas. Forcé de renoncer à la sculpture, il ne s'occupa plus que du dessin. Bientôt il se fit remarquer par une correction remarquable, dans l'école de Deshayes, où il était entré; et les progrès qu'il y fit engagèrent l'ambassadeur de Russie à lui faire des propositions très-avantageuses pour le déterminer à le suivre à Saint-Pétersbourg : mais Devosges ne voulut point quitter sa patrie; il écouta plus volontiers la proposition de se rendre à Dijon, chez M. le président de La Marche, afin d'y composer un dessin de ses ouvrages sous les yeux même du président. Il était occupé de ce travail, lorsqu'il conçut et exécuta le projet d'ouvrir une école gratuite de dessin, en vendant pour cet effet le peu de biens qu'il tenait de sa famille. Cette école obtint bientôt des succès qui honorèrent son fondateur, et à laquelle les amis éclairés des arts s'empressèrent de donner des encouragemens, jusqu'à ce qu'elle obtint des états de Bourgogne une forme régulière et la protection du prince de Condé. Alors Devosges reçut un traitement, et eut la satisfaction de voir plusieurs des élèves, qu'il considérait tous comme ses enfans, dignes d'être envoyés à Rome aux frais de l'établissement, pris sur les fonds versés à cet effet par ordre des états. La plupart de ces élèves soutiennent encore aujourd'hui la gloire de l'école française, en démontrant que Devosges a contribué, ainsi que Vien, à ramener parmi nous le goût de l'antique, qui, en rapprochant l'art de la nature, lui donne infiniment plus de prix. Beaucoup de ses dessins ont été gravés : ce sont des modèles de correction, dont la simplicité est souvent remarquable. On regrette que les soins que Devosges donnait à ses élèves, et qu'il continua de leur prodiguer jusqu'à sa mort, n'aient pas laissé à sa disposition assez de temps pour qu'il pût se livrer à de grandes compositions. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui, c'est qu'il emporta au tombeau l'estime générale, et laissa ses nombreux élèves en proie à des regrets amers. Devosges était membre des académies de Dijon, de Besançon, et du lycée des arts de Paris. Voltaire fut l'un des admirateurs des talens de ce grand artiste, dont le burin de M. Corot a reproduit les traits, et dont M. Fremiet-Mounier a publié l'éloge.

DEYDIER (Étienne), député, par le département de l'Ain, à

l'assemblée législative, et ensuite à la convention nationale, était, au commencement de la révolution, notaire-feudiste et géomètre à Pont-de-Vaux, en Bresse. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans appel et sans sursis. Député aux divers corps-législatifs qui se succédèrent jusqu'au 18 brumaire, il ne fit point partie de celui qui fut conservé à cette époque. Nommé juge de la cour d'appel de Lyon, il en exerçait honorablement les fonctions, lorsqu'en 1814, compris dans les mesures d'*épuration*, il se vit destituer. On a cru, sans doute, faire preuve d'une grande impartialité, en ajoutant à l'article DEYDIER, dans la *Biographie* publiée par les frères Michaud, la phrase suivante, remarquable par l'élévation du style et de la pensée : « Cet »homme n'est point méchant; »c'est par peur et par faiblesse »qu'il a adhéré aux plus graves »crimes de la révolution. » Frappé par la loi du 12 janvier 1816, M. Deydier est du petit nombre d'exilés qui ont trouvé un asile dans l'inhospitalière Suisse.

DEYEUX (NICOLAS), chevalier de la légion-d'honneur, membre de l'académie des sciences, professeur à l'école de médecine, et membre du conseil de salubrité. M. Deyeux était professeur de l'ancienne école de pharmacie, fut membre de l'institut de France, et a été premier pharmacien de l'empereur jusqu'au retour de l'île d'Elbe, époque où cette place fut donnée à Cadet Gassicourt. M. Deyeux s'est fait connaître par différens *mémoires* insérés dans le *Journal de physique;* il a pris part aux expériences de Parmentier *sur le lait*, et a concouru au travail du *Rapport sur l'analyse du sang*, par le même auteur. On lui attribue un écrit important sur la pierre, ou *Mémoire sur la dissolution du calcul humain dans les substances propres à l'attaquer*, par Herbin. Il a donné une nouvelle édition, avec des notes, du *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres.

DEYEUX (THÉOPHILE), fils du précédent, auditeur au conseil-d'état sous l'empereur, publia, en 1811, un poëme sous le titre d'*Espérance et Souvenir*, ouvrage relatif à la naissance du roi de Rome; et, en 1815, une *Cantate au roi*, mise en musique par Chénier, autrefois attaché à la musique de la chapelle de l'empereur Napoléon.

DEZÈDE ou DEZAIDES, musicien et compositeur agréable, commença à se faire connaître par l'opéra de *Julie*, paroles de Monvel, représenté avec succès au théâtre Italien, en 1772. Il donna ensuite, et à peu d'intervalle, un grand nombre d'ouvrages qui obtinrent les suffrages du public, et dont on revoit encore quelques-uns avec plaisir. Les opéra de cet auteur, représentés au théâtre Italien, sont : *l'Erreur d'un moment, le Stratagème découvert, les trois Fermiers, Zulime, le Porteur de chaise, A trompeur trompeur et demi, Gécile, Blaise et Babet, Alexis et Justine, la Cinquantaine, les deux Pages, Ferdinand, ou la suite des deux Pages.* Il s'essaya aussi dans le genre des grands opéra, et donna à l'académie royale de musique *Fatmé, ou*

le langage des fleurs, Péronne sauvée, et *Alcindor;* mais ils n'eurent pas autant de succès que ses autres ouvrages. La nature des talens de Dezède le rendait plus propre à traiter des sujets champêtres; il excellait dans un genre dont il fut en quelque sorte le créateur, aussi l'appelait-on l'*Orphée des champs.* Original dans ses nombreuses productions, sa verve féconde n'eut jamais recours aux réminiscences, et il ne se répète pas plus lui-même qu'il ne répète les autres. Il savait tirer un grand parti de son orchestre sans l'assourdissant concours des plus bruyans instrumens; et sa musique, riche de chant, n'était sans doute pas aussi savante que celle de quelques-uns de ses successeurs; mais on la trouvait suave, pleine d'expression et de fraîcheur. Il s'attachait surtout à conserver à chaque rôle son caractère particulier, à faire valoir les paroles de l'interlocuteur, et à remplir fidèlement les intentions du poète, tout en les accompagnant d'harmonieux accords. Monvel, auteur de la plupart des pièces dont Dezède composa la musique, eut ainsi à se louer de l'habile interprète qu'il avait choisi. Dezède fut long-temps et intimement lié avec Mme Bellecour, actrice célèbre qui avait débuté avec succès aux Italiens, et qui joua ensuite les soubrettes, au Théâtre-Français, avec un talent que les Joly et les Devienne ont seuls pu jusqu'ici remplacer. Dezède se plaisait, sur la fin de sa vie, à imiter dans ses manières et ses vêtemens le peintre Greuze, avec qui il avait d'ailleurs une singulière ressemblance : l'originalité du modèle dégénérait quelquefois en bizarrerie chez le copiste. Dezède mourut en 1793, sans avoir jamais connu ses parens, ni pu apprendre de quel sang et dans quel pays il était né. Venu très-jeune à Paris, son éducation avait été confiée à un abbé qui cultiva les dispositions naturelles de son élève pour la musique, et lui donna des leçons de harpe. La forte pension qui était assignée à Dezède faisait supposer qu'il appartenait à une famille opulente; mais il fut privé de tout secours lorsqu'il réitéra, malgré les représentations de son notaire, ses démarches infructueuses pour connaître sa famille. Son talent pour la composition devint alors son unique ressource, et il fut assez heureux pour ne devoir qu'à lui-même une existence honorable et indépendante.

DEZOTEUX (FRANÇOIS), ancien chirurgien consultant des camps et armées, docteur en médecine et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, naquit à Boulogne-sur-Mer en 1724. Il fut un des premiers et plus zélés propagateurs de l'inoculation de la petite-vérole en France. S'étant distingué pendant la guerre d'Allemagne aux hôpitaux de l'armée, autant par ses talens que par son humanité, il fut nommé, après la bataille de Fontenoi, chirurgien-major d'un régiment de cavalerie, et remplaça bientôt le célèbre Garangeot en qualité de chirurgien-major du régiment du Roi. Promu au grade de docteur par la Faculté de médecine de Besançon, il se livra avec ardeur à la

pratique de l'inoculation, en développa et défendit la doctrine par de nombreux écrits, et eut à combattre non-seulement les préjugés populaires et l'opposition intéressée de plusieurs de ses doctes confrères, mais encore la pratique vicieuse d'un charlatan irlandais, qui s'adonnait dans la même ville à l'inoculation, et dont la méthode absurde eut souvent les plus graves accidens ou la mort pour résultat. Cet empirique ignorant, nommé Acton (père d'un empirique politique plus dangereux encore, qui joua depuis un grand rôle à Naples comme premier ministre de Caroline d'Autriche) intenta un procès à Dezoteux, qui avait mis son ignorance au grand jour. Mais le médecin français gagna sa cause. Dezoteux passa en Angleterre en 1766, pour étudier les nouveaux procédés qu'on y mettait en usage, et revint en France, où il propagea la méthode appelée *suttonienne*, d'après son inventeur le célèbre médecin anglais *Sutton*. Il se lia intimement avec l'illustre et savant voyageur La Condamine, qui depuis long-temps s'était déclaré le partisan de l'inoculation. Les expériences qu'ils firent en commun à Passy près de Paris, furent couronnées par le plus grand succès, et Dezoteux fournit au docteur Grandoger de précieux matériaux pour le traité pratique sur l'inoculation que ce dernier publia en 1768. Dezoteux devint ensuite chef d'une école de chirurgie militaire fondée par le duc du Châtelet pour le régiment du roi, institution qui acquit bientôt une juste célébrité, et qui a fourni non-seulement aux armées des sujets distingués, mais aux différentes Facultés de médecine de savans professeurs dont elles s'honorent encore. Dezoteux, au commencement de la révolution, fut appelé auprès du ministre de la guerre en qualité d'inspecteur-général des hôpitaux militaires. Devenu infirme, il obtint sa retraite en 1793. Mais, sans fortune, et ayant toujours pratiqué son art avec le plus grand désintéressement, il se vit bientôt réduit à la plus cruelle indigence, et ne subsista long-temps qu'à l'aide de ses amis. Ses anciens collègues, les membres de l'inspection militaire de santé, touchés de la triste situation de ce respectable vieillard, le firent enfin nommer médecin de la succursale des Invalides établie à Versailles. Cette maison ayant été supprimée, Dezoteux obtint une pension dont il ne jouit que quinze mois. Il mourut à Versailles le 2 février 1803, âgé de 79 ans. C'était un habile praticien, un ardent ami de l'humanité et un excellent citoyen. Ses nombreux disciples, dont il fut constamment le protecteur et l'appui, avaient pour lui une grande vénération. Dezoteux a publié divers écrits lors de ses démêlés avec l'Irlandais Acton, et un *traité historique sur l'inoculation*, in-8°, Paris, an 8, fait en société avec le docteur Valentin, son élève. C'est un des meilleurs ouvrages sur cette matière.

D'HAUTPOUL (Jean-Joseph d'), naquit, en 1754, d'une des plus anciennes familles nobles du Languedoc, et soutint l'honneur de ses ancêtres, qui s'étaient illus-

trés dans la carrière des armes, par son courage, son intrépidité et ses vertus guerrières. Dès sa plus tendre jeunesse, il avait montré du goût pour l'état militaire; et à l'époque de la révolution, il comptait déjà quinze années de services; il était lieutenant-colonel. Dévoué à sa patrie et fier de servir sous les drapeaux français, il n'émigra point. Après le déblocus de Maubeuge, où il se fit remarquer de la manière la plus honorable, il fut fait colonel du 6me régiment de chasseurs à cheval. L'estime qu'il s'était acquise était telle que lorsqu'on voulut lui faire l'application du décret de la convention nationale qui expulsait les nobles des armées, ses soldats s'y opposèrent, déclarant qu'ils ne se battraient pas si on les privait de leur brave colonel. Il se distingua de nouveau à la bataille de Fleurus en 1794, et reçut, en récompense, le grade de général de brigade. Il servait, en cette qualité, à la bataille d'Altenkirchen, où il fut blessé, et où le jeune et célèbre général Marceau fut tué. N'ayant pas voulu donner avec sa cavalerie à la malheureuse bataille de Stockach, en 1799, il fut destitué par le général Jourdan; mais à peine laissa-t-on au général d'Hautpoul le temps de se justifier, tant on mit d'empressement à le rétablir au nombre des généraux en activité. Il servit sous Hoche et Moreau, fut fait général de division, grand-officier de la légion-d'honneur, et reçut le commandement de la cavalerie au camp de Boulogne, à l'époque où la France montrait avec un juste sentiment d'orgueil à l'Europe étonnée et inquiète une armée de héros éprouvée par autant de succès que de combats. Dans la campagne d'Autriche, en 1805, il servit sous les ordres de Murat, depuis roi de Naples, et mérita toute la bienveillance de l'empereur par les services qu'il rendit, étant à la tête d'un corps nombreux de cavalerie à la bataille d'Austerlitz. Ce prince lui témoigna son estime de la manière la plus flatteuse, le nomma membre du sénat-conservateur le 19 mars 1806, grand-cordon de la légion-d'honneur, et lui donna une pension de 20,000 francs. Dans la guerre contre la Prusse, le général d'Hautpoul commanda un corps de cuirassiers et de dragons avec lequel il défit au combat de Hoff deux régimens d'infanterie, et prit artillerie, drapeaux, colonels, officiers et soldats. En 1807, à la bataille d'Eylau, il culbuta, dans une belle charge de cavalerie, un corps de 20,000 hommes; mais il fut si grièvement blessé, qu'il mourut quelques jours après. L'empereur le regretta vivement, et décida que les canons pris à cette bataille serviraient à lui élever une statue en bronze. *Un Éloge historique* du général d'Hautpoul a été imprimé en 1807, in-8°.

D'HERBEZ-LATOUR (PIERRE-JACQUES) naquit à Barcelonette, département des Basses-Alpes, le 13 septembre 1735. Il se destina au barreau, et fut reçu, en 1760, avocat au parlement d'Aix. Il revint dans sa ville natale où ses talens et son aménité lui formèrent une nombreuse clientelle. La vallée de Barcelonette, cédée à la

France en 1713, avait obtenu par le traité d'échange quelques droits et priviléges qu'il lui importait de conserver; pour cet effet les habitans du pays, réunis en corps d'électeurs, nommaient, chaque année, un avocat chargé de les défendre. En 1785 d'Herbez-Latour fut élu pour plaider contre les empiètemens et les exactions des agens de l'autorité, particulièrement au sujet de la levée des milices. Son plaidoyer par-devant le parlement de Provence avait un ton de chaleur et de vérité si éloquent et si persuasif qu'il gagna sa cause, en même temps qu'il perdit sa liberté. Le prince de Beauveau, gouverneur de la province, s'étant cru offensé par quelques allusions du discours de d'Herbez-Latour, obtint contre l'orateur une lettre de cachet, en vertu de laquelle on l'enferma au fort Queyras. Rendu à ses concitoyens au bout de dix-huit mois de captivité, il n'en fut que plus chéri dans son pays. Nommé, en 1791, député à l'assemblée législative, il passa à la convention l'année suivante, et y vota la mort du roi. Au mois de juillet 1793, il fut envoyé en mission à l'armée des Alpes; arrêté à son passage à Lyon, lors des troubles de cette ville, on le fit comparaître devant une assemblée se disant nationale; il refusa de la reconnaître, la déclara en révolte, et fut incarcéré à Pierre-Sise. Il passa vingt-sept jours dans cette forteresse sans pouvoir rien apprendre de décisif sur son sort. Cependant les progrès du siège commençant à causer de l'inquiétude aux Lyonnais, ils jugèrent convenable de donner à d'Herbez-Latour leur ville pour prison. Il s'échappa bientôt et se rendit à Vienne, l'un des quartiers-généraux de l'armée républicaine. Il essaya, pendant son séjour dans ces parages, d'entamer quelques négociations avec les Lyonnais; mais le trop grand nombre de chefs de ceux-ci et les opinions ou les intérêts divers qui les dirigeaient, empêchèrent qu'on ne s'entendît : il partit donc pour le camp de Tournoux, sa première destination. Sa présence fit renaître la confiance dans l'armée, travaillée à cette époque par les agens de différens partis. Il prit des mesures efficaces pour assurer la subsistance des troupes, et la défense de la frontière près d'être envahie par suite de trahisons. D'Herbez-Latour ne rendit pas de moins grands services dans l'intérieur des départemens des Hautes et Basses-Alpes. Il n'employa pour calmer les passions que la raison et les prières; il avait reçu de la nature ce don de la persuasion contre lequel la violence venait se briser. Il empêcha la translation des prisonniers de Digne à Orange, et les sauva par ce moyen d'une mort certaine. Les plus belles actions avaient alors leurs dangers et leurs ennemis, cet acte généreux de prévoyance et d'humanité fut dénoncé par Robespierre à la tribune de la convention. D'Herbez-Latour, averti par les journaux et par ses amis, prit le parti de cesser ses fonctions, et se retira chez lui. Dans ces entrefaites, arriva la journée du 9 thermidor, après laquelle il n'hésita plus d'al-

ler reprendre son poste. La session conventionnelle terminée, il retourna dans son département, où le directoire l'avait nommé procureur-général. Il occupa cette honorable charge jusqu'au moment où Napoléon fut déclaré empereur. Après cet événement, d'Herbez-Latour aima mieux quitter les affaires publiques que de sacrifier ses opinions républicaines à ses devoirs : exemple rare de probité et de désintéressement ! dans une carrière longue et brillante, où souvent les caisses du gouvernement lui furent ouvertes, il quitta ses emplois et rentra pauvre au sein de sa famille ; n'ayant, toute sa vie, ambitionné qu'un seul bien, l'estime de ses concitoyens ; qu'un seul bonheur, celui de son pays. Ses enfans n'ont pas eu d'autre héritage, et l'ont accepté. Il est mort le 6 mars 1809, âgé de 74 ans.

D'HERBEZ-LATOUR (LOUIS), fils du précédent, né à Barcelonette, département des Basses-Alpes, le 5 novembre 1777. A peine sorti du collége, il fut nommé par ses condisciples capitaine d'une compagnie de gardes-nationales-frontières formées volontairement en avril 1793. Au mois d'octobre de la même année, le commandant de cette jeune et brave troupe repoussa avec avantage les agressions des Autrichiens qui cherchaient à pénétrer en France par la vallée de l'Arche. Nommé, peu de temps après, chef du bataillon de réquisition du district de Barcelonette, il fit, en cette qualité, les campagnes des Alpes, puis celles d'Italie sous Bonaparte, et passa à l'armée de Naples, avec le général Championnet. Lorsque les Français évacuèrent ce royaume en 1799, on laissa au fort Saint-Elme M. d'Herbez, à la tête du 27me régiment de troupes légères ; il fut chargé de la défense extérieure de cette place et du commandement des sorties. Il eut souvent à lutter contre l'insurrection entière recrutée des Anglais et des Russes que les flottes avaient débarqués. Le courage des soldats français suppléant à l'infériorité du nombre, M. d'Herbez, avec son régiment, fut toujours vainqueur. Il reçut un coup de feu dans la poitrine au combat de Capo-de-China, en culbutant les troupes du cardinal Ruffo. Rentré en France, il fit sous Masséna la mémorable campagne de 1801 en Suisse. Il faisait partie, en 1802, de l'armée gallo-batave en Wétéravie, et fut blessé au combat de Fuld. Il était en Hanovre sous les généraux Mortier et Bernadotte pendant les années 1803 et 1804. Placé, en 1805, au premier corps de la grande-armée, et toujours à l'avant-garde, il s'empara du fort important de *Passe-Loup*, en avant de Salzbourg. Blessé dans cette affaire, M. d'Herbez n'en continua pas moins la campagne de Bohême et de Moravie ; il est remarquable qu'il entra le premier à Austerlitz. Il se distingua en 1806 à Saalfeld, à la bataille d'Iéna et à Lubec ; et reçut un coup de mitraille en entrant dans cette dernière ville pêle-mêle avec les Prussiens. En 1807, il fit avec le prince de Ponte-Corvo la campagne de Pologne, et les trois années suivantes il combattit en Al-

lemagne et en Hollande. Nommé, en 1811, colonel du 101me régiment, il passa à l'armée d'Espagne, où il débuta, sous les ordres du général Souham, par le ravitaillement de Ciudad-Rodrigo. Dès que le duc de Raguse eut pris le commandement de l'armée, il laissa le colonel d'Herbez sur les lignes de la Thormès et de l'Agueda, pour y tenir l'ennemi en échec, le harceler sans cesse, et lui faire une guerre de partisan. Laissé parmi les morts à la funeste bataille des Aropiles, le 22 juillet 1812, il fut emmené prisonnier à Lisbonne et transféré en Angleterrre. Il rentra en France en 1814, reprit le commandement de son régiment, fit la campagne de 1815, fut licencié en 1816 et mis à la demi-solde. Le colonel d'Herbez-Latour est membre de la légion-d'honneur depuis la création de l'ordre, et chevalier de Saint-Louis depuis 1814.

DIANNYERE (Antoine), littérateur, mort en 1802, étant né à Moulins, le 26 janvier 1762. Fils du médecin Jean Diannyère, il fut d'abord destiné à la même profession, fit les études nécessaires, reçut le bonnet de docteur, et le quitta bientôt pour se livrer tout entier à la littérature. Il fit paraître plusieurs mémoires sur des objets d'économie politique, lesquels ont été insérés dans les recueils de la classe des sciences morales et politiques de l'institut, dont il avait été nommé membre associé, à l'époque de la formation de cette compagnie. Il prouve évidemment, dans l'un de ces mémoires, que c'est à la liberté du commerce seulement, qu'il faut abandonner le soin des approvisionnemens en grains. Il prouve également qu'on ne saurait donner trop d'encouragemens à l'agriculture. Dans un autre, il s'élève avec force contre les lois prohibitives et réglémentaires, lorsqu'elles ne tendent qu'à mettre des entraves à l'industrie et au commerce. Dans un troisième, enfin, il fait une juste application de ses principes à la manufacture des tapis et tapisseries d'Aubusson. La comparaison qu'il fait des produits de cette manufacture, à différentes époques, est une preuve de la précision et de la justesse de ses idées et de ses recherches. On trouve dans ses *mémoires* des remarques intéressantes *sur le divorce*, et des *Réflexions sur la fortune* (c'est le titre de son 5e mémoire). Indépendamment de ces divers travaux, Diannyère a publié les ouvrages suivans : 1° *Eloge de Gresset*, 1784, in-8°; 2° *Réflexions sur la traite et l'esclavage des Noirs, traduit de l'anglais d'Ottobah Cugoano*, 1788, in-8°; 3° *Rêve d'un bon citoyen sur les lois, un code national et les parlemens, à l'usage de ceux qui veillent*, 1789; 4° *Essais d'arithmétique politique*, Paris, 1799, in-8°; 5° *Les Souvenirs de mylady Cartemane, ou les Mœurs du temps passé*, Paris, 1800, vol. in-12 contenant 2 parties; 6° dans la collection de Lavoisier et de Lagrange, des *Preuves arithmétiques des rapports qui existent entre la liberté du commerce des grains, leur prix, et la mortalité*. Diannyère a fait aussi un *Eloge de Condorcet*, son ami. Il était lié avec un grand nombre de républicains. Ses prin-

QUATRIÈME VOLUME.

CARRION-NISAS (André-Henri-François-Victoire), né à Lézignan (Hérault), le 24 janvier 1794, fils de l'ex-tribun Carrion-Nisas, a été destitué, à cause de ses écrits politiques, d'un emploi qu il occupait au ministère de la guerre en 1820, et s'est fait connaître par plusieurs ouvrages, parmi lesquels on a surtout remarqué les suivans : *De la nation et des factions*, 1819; *La loi salique*, 1820; *De la jeunesse française*, 1820; *La France au 19e siècle*, décembre 1821. M. Carrion-Nisas, fils, est l'un des rédacteurs de l'ouvrage intitulé *Victoires et Conquêtes*, et a fourni un grand nombre d'articles à divers journaux.

CASTELLA (Rodolphe, comte de), inspecteur-général des Suisses et Grisons, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, colonel d'un régiment de son nom et président du conseil de guerre de son canton, né à Fribourg en Suisse. Le comte Rodolphe était issu de l'illustre maison de Castella, dont l'ancienneté se perd dans les premières annales de l'histoire helvétique. Jean-Pierre, son bisaïeul, contribua puissamment, en 1666, à l'alliance des Suisses avec la France, et fut un des députés envoyés à Paris pour la signature du traité. Ses descendans occupèrent en France les plus hauts grades militaires dans les armées et dans la maison du roi. Le comte Rodolphe commandait les grenadiers des gardes suisses à la bataille de Fontenoi, et défendit avec intrépidité la redoute du bois de Barri. Il se trouva à tous les siéges de la Flandre : à celui de Fribourg, il fut blessé, et se distingua particulièrement à celui de Tournay. A la réception de M. le maréchal de Biron, en qualité de colonel-général des gardes-françaises, le roi fit appeler le comte Rodolphe de Castella au milieu du bataillon carré, et lui dit : « Je suis très-content de » vos grenadiers; mais ils avaient » un bien bon chef. » Il commanda à Wesel pendant 4 ans, et soutint glorieusement, avec 2500 hommes, le siége de cette ville par l'armée du prince héréditaire, forte de 20,000 hommes. Le comte Rodolphe était l'aîné de huit frères, dont six furent chevaliers de Saint-Louis, et quatre moururent les armes à la main. Ce fut en récompense des services de cette famille que le titre de comte lui fut donné, en 1772, par un brevet spécial et motivé. Ce brevet d'honneur, qui consacre les nombreux services de cette famille de guerriers, remplace noblement pour elle les lettres-patentes, et exprime cette intention du roi. Le comte Rodolphe de Castella est mort colonel propriétaire du régiment de son nom, à l'époque de la révolution, et après avoir servi la France sans interruption pendant 70 ans.

lande, commencée par Ames, continuée par Hébert, et considérablement augmentée, 1 vol. in-4°; l'ouvrage doit aller jusqu'à 6; 6° *Bibliotheca Spenceriana*, ou *Catalogue raisonné de la bibliothèque de lord Spencer*, 1814, 3 vol. in-8°, avec fig. : cet ouvrage, dont le prix pour les exemplaires sur papier commun, s'élève maintenant à 200 fr., est d'une grande magnificence; 7° *Le Décaméron bibliographique*, 1815. Tous ces ouvrages prouvent l'étendue des connaissances, la finesse de l'esprit et le jugement sûr de l'auteur. Dibdin est bibliothécaire de lord Spencer, et membre de la société des antiquaires de Londres.

DICKSON (R. W.), médecin et agronome anglais, résidant à Hendon dans le comté de Middlesex, est auteur d'un *Système complet d'agriculture*, publié en 1804, 2 vol. in-8°, et du *Compagnon du fermier*, ou *système complet d'agriculture moderne*, 1811, in-8°. L'utilité de ces deux ouvrages en a assuré et en maintient le succès.

DICQUEMARE (Jacques-François), né au Havre, en 1733, et mort dans les derniers jours de mars 1789, possédait les connaissances les plus étendues dans les hautes sciences et les arts. Destiné au ministère des autels, auquel il se consacra à 21 ans, après avoir passé quelques années à Paris pour y perfectionner ses études, il revint se fixer dans sa ville natale, et y remplit une chaire de physique et d'histoire naturelle. Cette science devint alors celle qu'il cultiva de préférence : il se livra principalement à l'étude des crustacés (poissons sans vertèbres). Constamment sur le rivage de la mer, dont souvent il bravait l'impétuosité des flots, afin d'observer, au sein de l'onde même, les habitudes des animaux marins qu'il voulait faire connaître, il courut de fréquens dangers pour y parvenir; mais ses recherches et ses observations furent toujours couronnées du succès. On lui doit une découverte bien intéressante sur la propriété qu'ont les anémones de mer d'annoncer, par une dilatation progressive, les changemens futurs qui doivent s'opérer dans la situation de l'atmosphère. Il indiqua de nouveaux moyens pour remédier aux inconvéniens produits aux digues et aux vaisseaux par les tarets, les limaces de mer et le grand poulpe, et les plaça dans l'échelle des êtres organisés. Les principaux ouvrages publiés par Dicquemare, sont : 1° *Idée générale de l'astronomie*, Paris, 1789, in-8°; 2° *Connaissance de l'astronomie, rendue aisée et mise à la portée de tout le monde*, 1771, in-8°; 3° *Description du cosmoplane inventé et construit par l'abbé Dicquemare, dédié à l'abbé Nollet*, in-4°. Il a, de plus, fait insérer dans le *Journal de physique* 70 *mémoires*, ayant tous rapport à la physique et à l'histoire naturelle, sur lesquelles ils contiennent les faits les plus curieux et les remarques les plus intéressantes. Dicquemare, qui mérita le surnom de confident de la nature, aurait pu devenir riche s'il n'avait pas été le plus désintéressé des hommes; mais il se contenta de quelques titres honorifiques pour prix de ses nombreux travaux, et refusa les

bénéfices et pensions dont le gouvernement voulait le gratifier. En 1786, il reçut un hommage bien flatteur, que lui offrit l'assemblée du clergé de France par l'organe de son président. Si ses connaissances en physique et en histoire naturelle n'avaient pas assez bien établi sa célébrité, l'art nautique, la géographie et l'astronomie, auraient suffi pour lui créer une belle réputation. Il acquit même assez de talent dans la peinture pour laisser dans cet art un monument durable, en peignant à l'huile 5 grands tableaux qui ornent l'église de l'hôpital du Havre, et dont les artistes admirent la correction et la pureté. La plupart des observations de Dicquemare ont été recueillies par la société royale de Londres, qui les fit insérer dans le 63e vol. des *Transactions philosophiques*. Ce savant estimable, qui travailla avec tant de zèle et d'activité à l'accroissement des lumières de son siècle, était membre correspondant de l'académie des sciences.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

lemagne et en Hollande. Nommé, en 1811, colonel du 101me régiment, il passa à l'armée d'Espagne, où il débuta, sous les ordres du général Souham, par le ravitaillement de Ciudad-Rodrigo. Dès que le duc de Raguse eut pris le commandement de l'armée, il laissa le colonel d'Herbez sur les lignes de la Thormès et de l'Agueda, pour y tenir l'ennemi en échec, le harceler sans cesse, et lui faire une guerre de partisan. Laissé parmi les morts à la funeste bataille des Aropiles, le 22 juillet 1812, il fut emmené prisonnier à Lisbonne et transféré en Angleterre. Il rentra en France en 1814, reprit le commandement de son régiment, fit la campagne de 1815, fut licencié en 1816 et mis à la demi-solde. Le colonel d'Herbez-Latour est membre de la légion-d'honneur depuis la création de l'ordre, et chevalier de Saint-Louis depuis 1814.

DIANNYERE (Antoine), littérateur, mort en 1802, était né à Moulins, le 26 janvier 1762. Fils du médecin Jean Diannyère, il fut d'abord destiné à la même profession, fit les études nécessaires, reçut le bonnet de docteur, et le quitta bientôt pour se livrer tout entier à la littérature. Il fit paraître plusieurs mémoires sur des objets d'économie politique, lesquels ont été insérés dans les recueils de la classe des sciences morales et politiques de l'institut, dont il avait été nommé membre associé, à l'époque de la formation de cette compagnie. Il prouve évidemment, dans l'un de ces mémoires, que c'est à la liberté du commerce seulement, qu'il faut abandonner le soin des approvisionnemens en grains. Il prouve également qu'on ne saurait donner trop d'encouragemens à l'agriculture. Dans un autre, il s'élève avec force contre les lois prohibitives et réglémentaires, lorsqu'elles ne tendent qu'à mettre des entraves à l'industrie et au commerce. Dans un troisième, enfin, il fait une juste application de ses principes à la manufacture des tapis et tapisseries d'Aubusson. La comparaison qu'il fait des produits de cette manufacture, à différentes époques, est une preuve de la précision et de la justesse de ses idées et de ses recherches. On trouve dans ses *mémoires* des remarques intéressantes *sur le divorce*, et des *Réflexions sur la fortune* (c'est le titre de son 5e mémoire). Indépendamment de ces divers travaux, Diannyère a publié les ouvrages suivans : 1° *Eloge de Gresset*, 1784, in-8°; 2° *Réflexions sur la traite et l'esclavage des Noirs, traduit de l'anglais d'Ottobah Cugoano*, 1788, in-8°; 3° *Rêve d'un bon citoyen sur les lois, un code national et les parlemens, à l'usage de ceux qui veillent*, 1789; 4° *Essais d'arithmétique politique*, Paris, 1799, in-8°; 5° *Les Souvenirs de mylady Cartemane, ou les Mœurs du temps passé*, Paris, 1800, vol. in-12 contenant 2 parties; 6° dans la collection de Lavoisier et de Lagrange, des *Preuves arithmétiques des rapports qui existent entre la liberté du commerce des grains, leur prix, et la mortalité*. Diannyère a fait aussi un *Eloge de Condorcet*, son ami. Il était lié avec un grand nombre de républicains. Ses prin-

bénéfices et pensions dont le gouvernement voulait le gratifier. En 1786, il reçut un hommage bien flatteur, que lui offrit l'assemblée du clergé de France par l'organe de son président. Si ses connaissances en physique et en histoire naturelle n'avaient pas assez bien établi sa célébrité, l'art nautique, la géographie et l'astronomie, auraient suffi pour lui créer une belle réputation. Il acquit même assez de talent dans la peinture pour laisser dans cet art un monument durable, en peignant à l'huile 5 grands tableaux qui ornent l'église de l'hôpital du Havre, et dont les artistes admirent la correction et la pureté. La plupart des observations de Dicquemare ont été recueillies par la société royale de Londres, qui les fit insérer dans le 63e vol. des *Transactions philosophiques*. Ce savant estimable, qui travailla avec tant de zèle et d'activité à l'accroissement des lumières de son siècle, était membre correspondant de l'académie des sciences.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

SUPPLÉMENS.

TROISIÈME VOLUME.

BLANCHETON (André-Antoine), l'un des médecins des épidémies pour le département de la Seine, obtint cette place en 1812, par suite des heureux résultats du traitement des maladies épidémiques qui ravagèrent en 1811 et 1812 les communes de Pantin, la Villette et Bondi. Ce médecin, né à Clermont-Ferrand, en 1784, et fils d'un chirurgien distingué de cette ville, vint à Paris pour achever son éducation médicale. Il se fit distinguer dans plusieurs concours, et eut part chaque année aux prix décernés par la Faculté. Il obtint, en 1806, le grand prix de chimie accordé par le ministre de l'intérieur. Reçu docteur en médecine à 23 ans, et animé du désir de participer à la gloire nationale, il sollicita le titre de médecin de 1re classe aux armées, et fit en cette qualité la campagne d'Autriche, en 1809. Les hôpitaux militaires de Znaïm, Krems, Bamberg et Bois-le-Duc, lui donnèrent occasion de signaler son savoir et son zèle dans le traitement du typhus contagieux; il dut à ses services l'estime et l'affection du maréchal Masséna, qui par suite le demanda au ministre en qualité de médecin de son quartier-général, lors de l'expédition de Portugal. La croix de la légion-d'honneur devint plus tard la récompense des services qu'il prodigua aux blessés sur le champ de bataille de Bassaco, et des efforts qu'il fit pour combattre les ravages du typhus dans les hôpitaux de Torres-Novas : lui-même alors en fut atteint. En 1815, un grand nombre d'officiers russes ayant été confiés aux soins du docteur Blancheton, à Paris, il en fut récompensé par la décoration de l'ordre de St.-Wladimir de la 4e classe. Le docteur Blancheton donna en 1808, un *Essai sur l'homme, considéré dans ses rapports géographiques*. Le développement de cet ouvrage, auquel il travaille encore, l'a conduit à réunir en un seul tableau tous les faits qui, dans l'étude de l'homme, peuvent se rattacher aux sciences médicales, en le considérant dans le sens de ses races, de leurs variétés, sous le rapport de ses relations avec le milieu qu'il habite, et des agens extérieurs qui développent, altèrent ou modifient son être; enfin, dans les degrés de civilisation et les diverses conditions sociales qui lui furent imposées par les législateurs ou les nombreuses sectes religieuses qui ont existé ou existent encore.

QUATRIÈME VOLUME.

CARRION-NISAS (André-Henri-François-Victoire), né à Lézignan (Hérault), le 24 janvier 1794, fils de l'ex-tribun Carrion-Nisas, a été destitué, à cause de ses écrits politiques, d'un emploi qu'il occupait au ministère de la guerre en 1820, et s'est fait connaître par plusieurs ouvrages, parmi lesquels on a surtout remarqué les suivans : *De la nation et des factions*, 1819; *La loi salique*, 1820; *De la jeunesse française*, 1820; *La France au 19e siècle*, décembre 1821. M. Carrion-Nisas, fils, est l'un des rédacteurs de l'ouvrage intitulé *Victoires et Conquêtes*, et a fourni un grand nombre d'articles à divers journaux.

CASTELLA (Rodolphe, comte de), inspecteur-général des Suisses et Grisons, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, colonel d'un régiment de son nom et président du conseil de guerre de son canton, né à Fribourg en Suisse. Le comte Rodolphe était issu de l'illustre maison de Castella, dont l'ancienneté se perd dans les premières annales de l'histoire helvétique. Jean-Pierre, son bisaïeul, contribua puissamment, en 1666, à l'alliance des Suisses avec la France, et fut un des députés envoyés à Paris pour la signature du traité. Ses descendans occupèrent en France les plus hauts grades militaires dans les armées et dans la maison du roi. Le comte Rodolphe commandait les grenadiers des gardes suisses à la bataille de Fontenoi, et défendit avec intrépidité la redoute du bois de Barri. Il se trouva à tous les siéges de la Flandre : à celui de Fribourg, il fut blessé, et se distingua particulièrement à celui de Tournay. A la réception de M. le maréchal de Biron, en qualité de colonel-général des gardes-françaises, le roi fit appeler le comte Rodolphe de Castella au milieu du bataillon carré, et lui dit : « Je suis très-content de » vos grenadiers; mais ils avaient » un bien bon chef. » Il commanda à Wesel pendant 4 ans, et soutint glorieusement, avec 2500 hommes, le siége de cette ville par l'armée du prince héréditaire, forte de 20,000 hommes. Le comte Rodolphe était l'aîné de huit frères, dont six furent chevaliers de Saint-Louis, et quatre moururent les armes à la main. Ce fut en récompense des services de cette famille que le titre de comte lui fut donné, en 1772, par un brevet spécial et motivé. Ce brevet d'honneur, qui consacre les nombreux services de cette famille de guerriers, remplace noblement pour elle les lettres-patentes, et exprime cette intention du roi. Le comte Rodolphe de Castella est mort colonel propriétaire du régiment de son nom, à l'époque de la révolution, et après avoir servi la France sans interruption pendant 70 ans.

CASTELLA (Nicolas-Antoine-Xavier de Berlens, comte de), commandeur de la légion-d'honneur et de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche, chevalier de Saint-Louis, neveu du précédent, né à Fribourg, en Suisse, en 1767, entra fort jeune au service de Saxe, se rendit en 1791 à l'armée des princes français, où il servit en qualité d'aide-de-camp du prince Xavier de Saxe, oncle du roi. En 1806, en vertu des nouvelles capitulations stipulées entre la France et la Suisse, il reprit, à l'exemple de ses pères, du service en France, forma promptement le 2e régiment suisse dont il fut nommé colonel, et fit avec honneur les campagnes d'Espagne et de Russie, où les quatre régimens suisses furent mis sous ses ordres. Son régiment se distingua particulièrement à Polotsk, en soutenant et repoussant, avec autant de sang-froid que d'intrépidité, plusieurs charges de cavalerie, et sous un feu tellement vif qu'il perdit 31 officiers sur 52. Le colonel Castella eut deux chevaux tués, et fut grièvement blessé. Ce fut à la suite, et en récompense de cette brillante affaire, que l'empereur Napoléon le nomma général de brigade et officier de la légion-d'honneur, adjoint à l'inspection générale des troupes suisses. En 1814, le général Castella fut chargé, sous M. de Bachmann, du travail préparatoire d'organisation du service suisse en France. Le 19 mars 1815, il se rendit au quartier-général à Villejuif pour solliciter le commandement des quatre régimens suisses. A minuit, ce commandement, pour lequel aucun concurrent ne s'était présenté, lui fut donné. Il fut assez heureux pour maintenir la conduite de ses troupes, qui firent leur devoir, et durent reprendre la route de leur patrie en vertu des ordres de la haute diète helvétique. Le général Castella, malgré les témoignages honorables que lui prodigua le ministre des relations extérieures, reçut l'ordre de celui de la police de quitter Paris en 24 heures. De retour en Suisse, il fut appelé par son gouvernement au commandement en second de l'armée confédérée, et à la rentrée de la famille royale, il était généralement désigné, tant en France qu'en Suisse, pour commander les troupes suisses au service du roi. Mais, malgré la présentation du maréchal Saint-Cyr, alors ministre de la guerre, et malgré les promesses qui lui avaient été faites par le premier ministre, au nom du roi, motivées par ordre de S. M., sur sa bonne conduite, et exprimant la décision de sa nomination au commandement des troupes suisses capitulées en France, le général Castella ne fut pas même compris dans la nouvelle organisation qu'elles reçurent peu de jours après. Depuis cette époque, cet officier-général fait partie de l'état-major-général de l'armée française, et est placé parmi les maréchaux-de-camp en disponibilité.

trés dans la carrière des armes, par son courage, son intrépidité et ses vertus guerrières. Dès sa plus tendre jeunesse, il avait montré du goût pour l'état militaire; et à l'époque de la révolution, il comptait déjà quinze années de services; il était lieutenant-colonel. Dévoué à sa patrie et fier de servir sous les drapeaux français, il n'émigra point. Après le déblocus de Maubeuge, où il se fit remarquer de la manière la plus honorable, il fut fait colonel du 6me régiment de chasseurs à cheval. L'estime qu'il s'était acquise était telle que lorsqu'on voulut lui faire l'application du décret de la convention nationale qui expulsait les nobles des armées, ses soldats s'y opposèrent, déclarant qu'ils ne se battraient pas si on les privait de leur brave colonel. Il se distingua de nouveau à la bataille de Fleurus en 1794, et reçut, en récompense, le grade de général de brigade. Il servait, en cette qualité, à la bataille d'Altenkirchen, où il fut blessé, et où le jeune et célèbre général Marceau fut tué. N'ayant pas voulu donner avec sa cavalerie à la malheureuse bataille de Stockach, en 1799, il fut destitué par le général Jourdan; mais à peine laissa-t-on au général d'Hautpoul le temps de se justifier, tant on mit d'empressement à le rétablir au nombre des généraux en activité. Il servit sous Hoche et Moreau, fut fait général de division, grand-officier de la légion-d'honneur, et reçut le commandement de la cavalerie au camp de Boulogne, à l'époque où la France montrait avec un juste sentiment d'orgueil à l'Europe étonnée et inquiète une armée de héros éprouvée par autant de succès que de combats. Dans la campagne d'Autriche, en 1805, il servit sous les ordres de Murat, depuis roi de Naples, et mérita toute la bienveillance de l'empereur par les services qu'il rendit, étant à la tête d'un corps nombreux de cavalerie à la bataille d'Austerlitz. Ce prince lui témoigna son estime de la manière la plus flatteuse, le nomma membre du sénat-conservateur le 19 mars 1806, grand-cordon de la légion-d'honneur, et lui donna une pension de 20,000 francs. Dans la guerre contre la Prusse, le général d'Hautpoul commanda un corps de cuirassiers et de dragons avec lequel il défit au combat de Hoff deux régimens d'infanterie, et prit artillerie, drapeaux, colonels, officiers et soldats. En 1807, à la bataille d'Eylau, il culbuta, dans une belle charge de cavalerie, un corps de 20,000 hommes; mais il fut si grièvement blessé, qu'il mourut quelques jours après. L'empereur le regretta vivement, et décida que les canons pris à cette bataille serviraient à lui élever une statue en bronze. *Un Éloge historique* du général d'Hautpoul a été imprimé en 1807, in-8°.

D'HERBEZ-LATOUR (PIERRE-JACQUES) naquit à Barcelonette, département des Basses-Alpes, le 13 septembre 1735. Il se destina au barreau, et fut reçu, en 1760, avocat au parlement d'Aix. Il revint dans sa ville natale où ses talens et son aménité lui formèrent une nombreuse clientelle. La vallée de Barcelonette, cédée à la

France en 1713, avait obtenu par le traité d'échange quelques droits et priviléges qu'il lui importait de conserver; pour cet effet les habitans du pays, réunis en corps d'électeurs, nommaient, chaque année, un avocat chargé de les défendre. En 1785 d'Herbez-Latour fut élu pour plaider contre les empiètemens et les exactions des agens de l'autorité, particulièrement au sujet de la levée des milices. Son plaidoyer par-devant le parlement de Provence avait un ton de chaleur et de vérité si éloquent et si persuasif qu'il gagna sa cause, en même temps qu'il perdit sa liberté. Le prince de Beauveau, gouverneur de la province, s'étant cru offensé par quelques allusions du discours de d'Herbez-Latour, obtint contre l'orateur une lettre de cachet, en vertu de laquelle on l'enferma au fort Queyras. Rendu à ses concitoyens au bout de dix-huit mois de captivité, il n'en fut que plus chéri dans son pays. Nommé, en 1791, député à l'assemblée législative, il passa à la convention l'année suivante, et y vota la mort du roi. Au mois de juillet 1793, il fut envoyé en mission à l'armée des Alpes; arrêté à son passage à Lyon, lors des troubles de cette ville, on le fit comparaître devant une assemblée se disant nationale; il refusa de la reconnaître, la déclara en révolte, et fut incarcéré à Pierre-Sise. Il passa vingt-sept jours dans cette forteresse sans pouvoir rien apprendre de décisif sur son sort. Cependant les progrès du siège commençant à causer de l'inquiétude aux Lyonnais, ils jugèrent convenable de donner à d'Herbez-Latour leur ville pour prison. Il s'échappa bientôt et se rendit à Vienne, l'un des quartiers-généraux de l'armée républicaine. Il essaya, pendant son séjour dans ces parages, d'entamer quelques négociations avec les Lyonnais; mais le trop grand nombre de chefs de ceux-ci et les opinions ou les intérêts divers qui les dirigeaient, empêchèrent qu'on ne s'entendît : il partit donc pour le camp de Tournoux, sa première destination. Sa présence fit renaître la confiance dans l'armée, travaillée à cette époque par les agens de différens partis. Il prit des mesures efficaces pour assurer la subsistance des troupes, et la défense de la frontière près d'être envahie par suite de trahisons. D'Herbez-Latour ne rendit pas de moins grands services dans l'intérieur des départemens des Hautes et Basses-Alpes. Il n'employa pour calmer les passions que la raison et les prières; il avait reçu de la nature ce don de la persuasion contre lequel la violence venait se briser. Il empêcha la translation des prisonniers de Digne à Orange, et les sauva par ce moyen d'une mort certaine. Les plus belles actions avaient alors leurs dangers et leurs ennemis, cet acte généreux de prévoyance et d'humanité fut dénoncé par Robespierre à la tribune de la convention. D'Herbez-Latour, averti par les journaux et par ses amis, prit le parti de cesser ses fonctions, et se retira chez lui. Dans ces entrefaites, arriva la journée du 9 thermidor, après laquelle il n'hésita plus d'al-

ler reprendre son poste. La session conventionnelle terminée, il retourna dans son département, où le directoire l'avait nommé procureur-général. Il occupa cette honorable charge jusqu'au moment où Napoléon fut déclaré empereur. Après cet événement, d'Herbez-Latour aima mieux quitter les affaires publiques que de sacrifier ses opinions républicaines à ses devoirs : exemple rare de probité et de désintéressement ! dans une carrière longue et brillante, où souvent les caisses du gouvernement lui furent ouvertes, il quitta ses emplois et rentra pauvre au sein de sa famille ; n'ayant, toute sa vie, ambitionné qu'un seul bien, l'estime de ses concitoyens ; qu'un seul bonheur, celui de son pays. Ses enfans n'ont pas eu d'autre héritage, et l'ont accepté. Il est mort le 6 mars 1809, âgé de 74 ans.

D'HERBEZ-LATOUR (LOUIS), fils du précédent, né à Barcelonette, département des Basses-Alpes, le 5 novembre 1777. A peine sorti du collége, il fut nommé par ses condisciples capitaine d'une compagnie de gardes-nationales-frontières formées volontairement en avril 1793. Au mois d'octobre de la même année, le commandant de cette jeune et brave troupe repoussa avec avantage les agressions des Autrichiens qui cherchaient à pénétrer en France par la vallée de l'Arche. Nommé, peu de temps après, chef du bataillon de réquisition du district de Barcelonette, il fit, en cette qualité, les campagnes des Alpes, puis celles d'Italie sous Bonaparte, et passa à l'armée de Naples, avec le général Championnet. Lorsque les Français évacuèrent ce royaume en 1799, on laissa au fort Saint-Elme M. d'Herbez, à la tête du 27me régiment de troupes légères ; il fut chargé de la défense extérieure de cette place et du commandement des sorties. Il eut souvent à lutter contre l'insurrection entière recrutée des Anglais et des Russes que les flottes avaient débarqués. Le courage des soldats français suppléant à l'infériorité du nombre, M. d'Herbez, avec son régiment, fut toujours vainqueur. Il reçut un coup de feu dans la poitrine au combat de Capo-de-China, en culbutant les troupes du cardinal Ruffo. Rentré en France, il fit sous Masséna la mémorable campagne de 1801 en Suisse. Il faisait partie, en 1802, de l'armée gallo-batave en Wétéravie, et fut blessé au combat de Fuld. Il était en Hanovre sous les généraux Mortier et Bernadotte pendant les années 1803 et 1804. Placé, en 1805, au premier corps de la grande-armée, et toujours à l'avant-garde, il s'empara du fort important de *Passe-Loup*, en avant de Salzbourg. Blessé dans cette affaire, M. d'Herbez n'en continua pas moins la campagne de Bohême et de Moravie ; il est remarquable qu'il entra le premier à Austerlitz. Il se distingua en 1806 à Saalfeld, à la bataille d'Iéna et à Lubec ; et reçut un coup de mitraille en entrant dans cette dernière ville pêle-mêle avec les Prussiens. En 1807, il fit avec le prince de Ponte-Corvo la campagne de Pologne, et les trois années suivantes il combattit en Al-

lemagne et en Hollande. Nommé, en 1811, colonel du 101me régiment, il passa à l'armée d'Espagne, où il débuta, sous les ordres du général Souham, par le ravitaillement de Ciudad-Rodrigo. Dès que le duc de Raguse eut pris le commandement de l'armée, il laissa le colonel d'Herbez sur les lignes de la Thormès et de l'Agueda, pour y tenir l'ennemi en échec, le harceler sans cesse, et lui faire une guerre de partisan. Laissé parmi les morts à la funeste bataille des Aropiles, le 22 juillet 1812, il fut emmené prisonnier à Lisbonne et transféré en Angleterre. Il rentra en France en 1814, reprit le commandement de son régiment, fit la campagne de 1815, fut licencié en 1816 et mis à la demi-solde. Le colonel d'Herbez-Latour est membre de la légion-d'honneur depuis la création de l'ordre, et chevalier de Saint-Louis depuis 1814.

DIANNYERE (Antoine), littérateur, mort en 1802, était né à Moulins, le 26 janvier 1762. Fils du médecin Jean Diannyère, il fut d'abord destiné à la même profession, fit les études nécessaires, reçut le bonnet de docteur, et le quitta bientôt pour se livrer tout entier à la littérature. Il fit paraître plusieurs mémoires sur des objets d'économie politique, lesquels ont été insérés dans les recueils de la classe des sciences morales et politiques de l'institut, dont il avait été nommé membre associé, à l'époque de la formation de cette compagnie. Il prouve évidemment, dans l'un de ces mémoires, que c'est à la liberté du commerce seulement, qu'il faut abandonner le soin des approvisionnemens en grains. Il prouve également qu'on ne saurait donner trop d'encouragemens à l'agriculture. Dans un autre, il s'élève avec force contre les lois prohibitives et réglémentaires, lorsqu'elles ne tendent qu'à mettre des entraves à l'industrie et au commerce. Dans un troisième, enfin, il fait une juste application de ses principes à la manufacture des tapis et tapisseries d'Aubusson. La comparaison qu'il fait des produits de cette manufacture, à différentes époques, est une preuve de la précision et de la justesse de ses idées et de ses recherches. On trouve dans ses *mémoires* des remarques intéressantes *sur le divorce*, et des *Réflexions sur la fortune* (c'est le titre de son 5e mémoire). Indépendamment de ces divers travaux, Diannyère a publié les ouvrages suivans : 1° *Eloge de Gresset*, 1784, in-8°; 2° *Réflexions sur la traite et l'esclavage des Noirs, traduit de l'anglais d'Ottobah Cugoano*, 1788, in-8°; 3° *Rêve d'un bon citoyen sur les lois, un code national et les parlemens, à l'usage de ceux qui veillent*, 1789; 4° *Essais d'arithmétique politique*, Paris, 1799, in-8°; 5° *Les Souvenirs de mylady Cartemane, ou les Mœurs du temps passé*, Paris, 1800, vol. in-12 contenant 2 parties; 6° dans la collection de Lavoisier et de Lagrange, des *Preuves arithmétiques des rapports qui existent entre la liberté du commerce des grains, leur prix, et la mortalité*. Diannyère a fait aussi un *Eloge de Condorcet*, son ami. Il était lié avec un grand nombre de républicains. Ses prin-

cipes furent toujours ceux d'un excellent patriote.

DIAS-GOMÈS (François), émule et compatriote de Camoëns, naquit dans la capitale du Portugal, vers l'an 1743, et mourut le 30 septembre 1793. Fils d'un mercier de Lisbonne, les heureuses dispositions qu'il montra dans son enfance déterminèrent sa famille à lui donner une éducation soignée. Cependant ses études littéraires n'étaient pas entièrement terminées, quand, d'après les conseils d'un frère, jaloux de son élévation future, son père changea d'avis, le retira du collége où il était, et l'obligea en quelque sorte de se livrer à son commerce de mercerie. Dias-Gomès avait bien employé le temps de ses études; son goût pour la littérature et la poésie s'était fortifié; et malgré les soins actifs qu'il se vit obligé de donner à son négoce, ce qui n'était guère propre à faire naître les inspirations, il trouva les moyens de faire de temps à autre quelques vers, tous écrits avec élégance et pureté. Loin de suivre l'exemple d'un grand nombre de poètes populaires, il ne prostitua point sa muse, eut continuellement devant les yeux l'exemple des grands maîtres, et ne travailla que sur des sujets élevés et nobles. Ses *Œuvres poétiques* se composent de 7 élégies, 4 odes et 3 cantiques, accompagnés de notes aussi savantes que curieuses. L'académie des sciences de Lisbonne les a fait imprimer au profit de la veuve et des enfans de l'auteur, en 1799. Dias travaillait, lorsqu'il mourut, à 2 poëmes intitulés, l'un, *les Saisons*, et l'autre, *la Henriquéide*. Le premier, qui est un poëme descriptif, devait avoir 24 chants : 6 seulement ont été faits. Le sujet du second, qui est *la Conquête de Ceuta*, ne paraît pas en harmonie avec le génie de l'auteur. Il a fait aussi deux tragédies sous les titres d'*Electre* et d'*Iphigénie*, qui ne paraissent pas dignes de ses autres poésies. Ses ouvrages en prose, au nombre de trois, lui font infiniment d'honneur : le premier, couronné en 1792 par l'académie des sciences, offre une *Analyse raisonnée du style de Sà de Miranda, Ferreira, Bernardes, Caminha et Camoëns;* le second, une *Comparaison de l'histoire de don Juan de Castro, par Freire d'Andrade, et de la vie de don Paul de Lima, par Diego de Couto;* le troisième enfin est un *Traité du bon goût en poésie.*

DIBDIN (Thomas-Frognall), littérateur anglais célèbre par ses connaissances en bibliographie, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, qui lui facilita les moyens de se livrer à son goût pour l'étude. Parmi un assez grand nombre d'ouvrages publiés par lui, on distingue les suivans : 1° *Poëmes*, 1797, in-8°; 2° *Introduction à la connaissance des éditions rares et précieuses des classiques grecs et romains*, 1802, in-12; 3° *Utopie de Morus, avec des notes et une introduction*, 1809, 2 vol. in-8°; 4° *Bibliomania, ou la folie des livres, contenant des détails sur l'histoire, les symptômes et le traitement de cette fatale maladie*, Londres, 1809, in-8°; 5° *Antiquités typographiques*, ou *histoire de l'imprimerie en Angleterre, en Ecosse et en Ir-*

lande, commencée par Ames, continuée par Hébert, et considérablement augmentée, 1 vol. in-4°; l'ouvrage doit aller jusqu'à 6; 6° *Bibliotheca Spenceriana*, ou *Catalogue raisonné de la bibliothèque de lord Spencer*, 1814, 3 vol. in-8°, avec fig. : cet ouvrage, dont le prix pour les exemplaires sur papier commun, s'élève maintenant à 200 fr., est d'une grande magnificence; 7° *Le Décaméron bibliographique*, 1815. Tous ces ouvrages prouvent l'étendue des connaissances, la finesse de l'esprit et le jugement sûr de l'auteur. Dibdin est bibliothécaire de lord Spencer, et membre de la société des antiquaires de Londres.

DICKSON (R. W.), médecin et agronome anglais, résidant à Hendon dans le comté de Middlesex, est auteur d'un *Système complet d'agriculture*, publié en 1804, 2 vol. in-8°, et du *Compagnon du fermier*, ou *système complet d'agriculture moderne*, 1811, in-8°. L'utilité de ces deux ouvrages en a assuré et en maintient le succès.

DICQUEMARE (Jacques-François), né au Havre, en 1733, et mort dans les derniers jours de mars 1789, possédait les connaissances les plus étendues dans les hautes sciences et les arts. Destiné au ministère des autels, auquel il se consacra à 21 ans, après avoir passé quelques années à Paris pour y perfectionner ses études, il revint se fixer dans sa ville natale, et y remplit une chaire de physique et d'histoire naturelle. Cette science devint alors celle qu'il cultiva de préférence : il se livra principalement à l'étude des crustacés (poissons sans vertèbres). Constamment sur le rivage de la mer, dont souvent il bravait l'impétuosité des flots, afin d'observer, au sein de l'onde même, les habitudes des animaux marins qu'il voulait faire connaître, il courut de fréquens dangers pour y parvenir; mais ses recherches et ses observations furent toujours couronnées du succès. On lui doit une découverte bien intéressante sur la propriété qu'ont les anémones de mer d'annoncer, par une dilatation progressive, les changemens futurs qui doivent s'opérer dans la situation de l'atmosphère. Il indiqua de nouveaux moyens pour remédier aux inconvéniens produits aux digues et aux vaisseaux par les tarets, les limaces de mer et le grand poulpe, et les plaça dans l'échelle des êtres organisés. Les principaux ouvrages publiés par Dicquemare, sont : 1° *Idée générale de l'astronomie*, Paris, 1789, in-8°; 2° *Connaissance de l'astronomie, rendue aisée et mise à la portée de tout le monde*, 1771, in-8°; 3° *Description du cosmoplane inventé et construit par l'abbé Dicquemare, dédié à l'abbé Nollet*, in-4°. Il a, de plus, fait insérer dans le *Journal de physique* 70 *mémoires*, ayant tous rapport à la physique et à l'histoire naturelle, sur lesquelles ils contiennent les faits les plus curieux et les remarques les plus intéressantes. Dicquemare, qui mérita le surnom de confident de la nature, aurait pu devenir riche s'il n'avait pas été le plus désintéressé des hommes; mais il se contenta de quelques titres honorifiques pour prix de ses nombreux travaux, et refusa les

bénéfices et pensions dont le gouvernement voulait le gratifier. En 1786, il reçut un hommage bien flatteur, que lui offrit l'assemblée du clergé de France par l'organe de son président. Si ses connaissances en physique et en histoire naturelle n'avaient pas assez bien établi sa célébrité, l'art nautique, la géographie et l'astronomie, auraient suffi pour lui créer une belle réputation. Il acquit même assez de talent dans la peinture pour laisser dans cet art un monument durable, en peignant à l'huile 5 grands tableaux qui ornent l'église de l'hôpital du Havre, et dont les artistes admirent la correction et la pureté. La plupart des observations de Dicquemare ont été recueillies par la société royale de Londres, qui les fit insérer dans le 63e vol. des *Transactions philosophiques*. Ce savant estimable, qui travailla avec tant de zèle et d'activité à l'accroissement des lumières de son siècle, était membre correspondant de l'académie des sciences.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

SUPPLÉMENS.

TROISIÈME VOLUME.

BLANCHETON (André-Antoine), l'un des médecins des épidémies pour le département de la Seine, obtint cette place en 1812, par suite des heureux résultats du traitement des maladies épidémiques qui ravagèrent en 1811 et 1812 les communes de Pantin, la Villette et Bondi. Ce médecin, né à Clermont-Ferrand, en 1784, et fils d'un chirurgien distingué de cette ville, vint à Paris pour achever son éducation médicale. Il se fit distinguer dans plusieurs concours, et eut part chaque année aux prix décernés par la Faculté. Il obtint, en 1806, le grand prix de chimie accordé par le ministre de l'intérieur. Reçu docteur en médecine à 23 ans, et animé du désir de participer à la gloire nationale, il sollicita le titre de médecin de 1re classe aux armées, et fit en cette qualité la campagne d'Autriche, en 1809. Les hôpitaux militaires de Znaïm, Krems, Bamberg et Bois-le-Duc, lui donnèrent occasion de signaler son savoir et son zèle dans le traitement du typhus contagieux; il dut à ses services l'estime et l'affection du maréchal Masséna, qui par suite le demanda au ministre en qualité de médecin de son quartier-général, lors de l'expédition de Portugal. La croix de la légion-d'honneur devint plus tard la récompense des services qu'il prodigua aux blessés sur le champ de bataille de Bassaco, et des efforts qu'il fit pour combattre les ravages du typhus dans les hôpitaux de Torres-Novas : lui-même alors en fut atteint. En 1815, un grand nombre d'officiers russes ayant été confiés aux soins du docteur Blancheton, à Paris, il en fut récompensé par la décoration de l'ordre de St.-Wladimir de la 4e classe. Le docteur Blancheton donna en 1808, un *Essai sur l'homme, considéré dans ses rapports géographiques*. Le développement de cet ouvrage, auquel il travaille encore, l'a conduit à réunir en un seul tableau tous les faits qui, dans l'étude de l'homme, peuvent se rattacher aux sciences médicales, en le considérant dans le sens de ses races, de leurs variétés, sous le rapport de ses relations avec le milieu qu'il habite, et des agens extérieurs qui développent, altèrent ou modifient son être; enfin, dans les degrés de civilisation et les diverses conditions sociales qui lui furent imposées par les législateurs ou les nombreuses sectes religieuses qui ont existé ou existent encore.

QUATRIÈME VOLUME.

CARRION-NISAS (André-Henri-François-Victoire), né à Lézignan (Hérault), le 24 janvier 1794, fils de l'ex-tribun Carrion-Nisas, a été destitué, à cause de ses écrits politiques, d'un emploi qu'il occupait au ministère de la guerre en 1820, et s'est fait connaître par plusieurs ouvrages, parmi lesquels on a surtout remarqué les suivans : *De la nation et des factions*, 1819; *La loi salique*, 1820; *De la jeunesse française*, 1820; *La France au 19e siècle*, décembre 1821. M. Carrion-Nisas, fils, est l'un des rédacteurs de l'ouvrage intitulé *Victoires et Conquêtes*, et a fourni un grand nombre d'articles à divers journaux.

CASTELLA (Rodolphe, comte de), inspecteur-général des Suisses et Grisons, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, colonel d'un régiment de son nom et président du conseil de guerre de son canton, né à Fribourg en Suisse. Le comte Rodolphe était issu de l'illustre maison de Castella, dont l'ancienneté se perd dans les premières annales de l'histoire helvétique. Jean-Pierre, son bisaïeul, contribua puissamment, en 1666, à l'alliance des Suisses avec la France, et fut un des députés envoyés à Paris pour la signature du traité. Ses descendans occupèrent en France les plus hauts grades militaires dans les armées et dans la maison du roi. Le comte Rodolphe commandait les grenadiers des gardes suisses à la bataille de Fontenoi, et défendit avec intrépidité la redoute du bois de Barri. Il se trouva à tous les siéges de la Flandre : à celui de Fribourg, il fut blessé, et se distingua particulièrement à celui de Tournay. A la réception de M. le maréchal de Biron, en qualité de colonel-général des gardes-françaises, le roi fit appeler le comte Rodolphe de Castella au milieu du bataillon carré, et lui dit : « Je suis très-content de » vos grenadiers; mais ils avaient » un bien bon chef. » Il commanda à Wesel pendant 4 ans, et soutint glorieusement, avec 2500 hommes, le siége de cette ville par l'armée du prince héréditaire, forte de 20,000 hommes. Le comte Rodolphe était l'aîné de huit frères, dont six furent chevaliers de Saint-Louis, et quatre moururent les armes à la main. Ce fut en récompense des services de cette famille que le titre de comte lui fut donné, en 1772, par un brevet spécial et motivé. Ce brevet d'honneur, qui consacre les nombreux services de cette famille de guerriers, remplace noblement pour elle les lettres-patentes, et exprime cette intention du roi. Le comte Rodolphe de Castella est mort colonel propriétaire du régiment de son nom, à l'époque de la révolution, et après avoir servi la France sans interruption pendant 70 ans.

CASTELLA (Nicolas-Antoine-Xavier de Berlens, comte de), commandeur de la légion-d'honneur et de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche, chevalier de Saint-Louis, neveu du précédent, né à Fribourg, en Suisse, en 1767, entra fort jeune au service de Saxe, se rendit en 1791 à l'armée des princes français, où il servit en qualité d'aide-de-camp du prince Xavier de Saxe, oncle du roi. En 1806, en vertu des nouvelles capitulations stipulées entre la France et la Suisse, il reprit, à l'exemple de ses pères, du service en France, forma promptement le 2e régiment suisse dont il fut nommé colonel, et fit avec honneur les campagnes d'Espagne et de Russie, où les quatre régimens suisses furent mis sous ses ordres. Son régiment se distingua particulièrement à Polotsk, en soutenant et repoussant, avec autant de sang-froid que d'intrépidité, plusieurs charges de cavalerie, et sous un feu tellement vif qu'il perdit 31 officiers sur 52. Le colonel Castella eut deux chevaux tués, et fut grièvement blessé. Ce fut à la suite, et en récompense de cette brillante affaire, que l'empereur Napoléon le nomma général de brigade et officier de la légion-d'honneur, adjoint à l'inspection générale des troupes suisses. En 1814, le général Castella fut chargé, sous M. de Bachmann, du travail préparatoire d'organisation du service suisse en France. Le 19 mars 1815, il se rendit au quartier-général à Villejuif pour solliciter le commandement des quatre régimens suisses. A minuit, ce commandement, pour lequel aucun concurrent ne s'était présenté, lui fut donné. Il fut assez heureux pour maintenir la conduite de ses troupes, qui firent leur devoir, et durent reprendre la route de leur patrie en vertu des ordres de la haute diète helvétique. Le général Castella, malgré les témoignages honorables que lui prodigua le ministre des relations extérieures, reçut l'ordre de celui de la police de quitter Paris en 24 heures. De retour en Suisse, il fut appelé par son gouvernement au commandement en second de l'armée confédérée, et à la rentrée de la famille royale, il était généralement désigné, tant en France qu'en Suisse, pour commander les troupes suisses au service du roi. Mais, malgré la présentation du maréchal Saint-Cyr, alors ministre de la guerre, et malgré les promesses qui lui avaient été faites par le premier ministre, au nom du roi, motivées par ordre de S. M., sur sa bonne conduite, et exprimant la décision de sa nomination au commandement des troupes suisses capitulées en France, le général Castella ne fut pas même compris dans la nouvelle organisation qu'elles reçurent peu de jours après. Depuis cette époque, cet officier-général fait partie de l'état-major-général de l'armée française, et est placé parmi les maréchaux-de-camp en disponibilité.

CINQUIÈME VOLUME,

DAMAS (François-Étienne), né à Paris le 22 juin 1764. Nommé sous-lieutenant au 18me régiment d'infanterie (Royal-Auvergne), en 1792, il fut demandé pour aide-de-camp par le maréchal-de-camp Meunier, officier-général du génie, d'une très-grande distinction. Il fit auprès de lui les premières applications de l'étude qu'il avait faite de l'architecture militaire, pour le tracé de différens ouvrages de fortification de campagne dans des camps retranchés; l'expérience et les leçons d'un tel maître lui furent très-profitables. L'aide-de-camp Damas se rendit avec son général à l'armée du Rhin, commandée par le général en chef Custine : après la campagne de 1792, le général Meunier ayant été appelé à Mayence pour prendre le commandement des troupes campées sur la rive droite du Rhin, à Cassel et au fort de Mars, il fit, avec son général, partie du corps d'armée qui fut assiégé dans cette place, en 1793. Nommé capitaine le 3 février, il continua à servir comme aide-de-camp du général Meunier, et se trouvait près de lui, lorsqu'il fut blessé mortellement au mois de juin suivant, en traversant le Mein, au retour d'une inspection des ouvrages destinés à couvrir la place de Mayence. Damas fut nommé par le général en chef et le conseil de guerre de la place de Mayence, chef de bataillon adjudant-général, peu de jours après la mort du général Meunier; le 17 juin 1793, il fut confirmé dans ce grade par le gouvernement, et fut employé comme chef d'état-major du général Kléber, avec lequel il s'était lié pendant le siége de Mayence, et qui fut envoyé pour commander un corps de troupes à l'armée des côtes de Brest. Élevé au grade de général de brigade le 6 décembre, il fut chargé de l'incorporation des premiers bataillons de volontaires dans les cadres de l'armée des côtes de Brest, ainsi que de la levée de la première réquisition. Dans cette rigoureuse opération, le général Damas osait prendre sur lui le devoir d'être juste, et l'on n'a pas oublié que la mort était la conséquence de cette responsabilité. Dans le cours de l'année 1794, le général Damas sollicita et obtint l'ordre de passer à l'armée du Rhin. Appelé par le général Kléber au corps d'armée qu'il commandait pour bloquer Mayence sur la rive gauche du Rhin, il fut employé à son état-major jusqu'au commencement de 1795. Le général Damas prit alors le commandement de la brigade de gauche de l'armée du blocus, dont les troupes occupaient les postes de Bretzenheim et Monbach; il y soutint honorablement divers combats, et contribua à repousser plusieurs sorties de la garnison autrichienne de Mayence contre les lignes du blocus. Il reç

ordre, au mois de juin 1795, de se rendre à l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le général en chef Jourdan, qui organisait les préparatifs du premier passage du Rhin que les armées françaises eussent tenté; il eut le commandement de la brigade des grenadiers d'avant-garde de la division du général Lefèvre, qui formait la gauche d'un corps d'armée de 30,000 hommes, sous les ordres du général Kléber, destiné à forcer le passage du Rhin. Au commencement de septembre suivant, il passa le fleuve à la tête des grenadiers de cette division, fit enlever à la baïonnette la position que les Autrichiens occupaient, et reçut, en s'en emparant, un coup de fusil qui lui traversa la jambe, et le mit hors de combat. Le général en chef Jourdan, dans sa lettre au gouvernement, en date du 21 fructidor an 3, s'exprime ainsi : « Le général » de brigade Damas, commandant » 4 bataillons de grenadiers, qui » faisaient l'avant-garde de la di- » vision Lefèvre, a été blessé d'un » coup de feu en leur montrant le » chemin de la victoire. » Rétabli de sa blessure dans le courant de novembre suivant, le général Damas eut le commandement d'une brigade dans la division Championnet. L'armée de Sambre-et-Meuse ayant repris l'offensive, il commanda la brigade des grenadiers, qui força le passage du Rhin vis-à-vis de Neuwied, le 2 juillet 1796; après avoir enlevé cette position de vive force, il alla faire sa jonction sur la Saynbach avec la division Bernadotte, qui avait passé le Rhin au-dessous de Coblentz, et força peu de jours après le passage de la Lahn à Runckel. Le général Damas a commandé avec distinction plusieurs détachemens dans cette campagne, pendant laquelle il s'est trouvé aux combats de Butzbach et de Friedberg, aux batailles de Forcloeim d'Amberg et de Wurtzbourg, à la prise des villes de Francfort, de Wurtzbourg et de Bamberg, aux passages de la Nidda et de la Peignitz. Il a commandé la brigade d'arrière-garde depuis le départ des rives de la Naab jusque sur les bords du Rhin. Le général Damas continua de servir dans la division Championnet, à l'armée de Sambre-et-Meuse, jusqu'au commencement de l'année 1798, où il fut appelé à l'armée d'Angleterre, en qualité de chef d'état-major du corps d'armée de l'aile gauche, commandé par le général Kléber. Cette armée ayant changé de nom et de destination, il fit partie de la division que le général Kléber commanda à celle d'Orient, partit de Paris avec lui pour se rendre à Toulon, et s'y embarqua sur le même vaisseau. Il monta à l'assaut d'Alexandrie avec les grenadiers de la division Kléber, le lendemain de leur débarquement sur les côtes d'Égypte. Il s'empara de Rosette le 8, se trouva au combat de Chebreisse le 13, et à la bataille des Pyramides le 21 du même mois. Il suivit, sur les frontières de la Basse-Égypte, la marche du corps d'armée qui poursuivait les Mamelucks. Il commanda plusieurs détachemens, et notamment celui qui gagna le combat de Gémélié dans

ler reprendre son poste. La session conventionnelle terminée, il retourna dans son département, où le directoire l'avait nommé procureur-général. Il occupa cette honorable charge jusqu'au moment où Napoléon fut déclaré empereur. Après cet événement, d'Herbez-Latour aima mieux quitter les affaires publiques que de sacrifier ses opinions républicaines à ses devoirs : exemple rare de probité et de désintéressement ! dans une carrière longue et brillante, où souvent les caisses du gouvernement lui furent ouvertes, il quitta ses emplois et rentra pauvre au sein de sa famille ; n'ayant, toute sa vie, ambitionné qu'un seul bien, l'estime de ses concitoyens ; qu'un seul bonheur, celui de son pays. Ses enfans n'ont pas eu d'autre héritage, et l'ont accepté. Il est mort le 6 mars 1809, âgé de 74 ans.

D'HERBEZ-LATOUR (LOUIS), fils du précédent, né à Barcelonette, département des Basses-Alpes, le 5 novembre 1777. A peine sorti du collége, il fut nommé par ses condisciples capitaine d'une compagnie de gardes-nationales-frontières formées volontairement en avril 1793. Au mois d'octobre de la même année, le commandant de cette jeune et brave troupe repoussa avec avantage les agressions des Autrichiens qui cherchaient à pénétrer en France par la vallée de l'Arche. Nommé, peu de temps après, chef du bataillon de réquisition du district de Barcelonette, il fit, en cette qualité, les campagnes des Alpes, puis celles d'Italie sous Bonaparte, et passa à l'armée de Naples, avec le général Championnet. Lorsque les Français évacuèrent ce royaume en 1799, on laissa au fort Saint-Elme M. d'Herbez, à la tête du 27me régiment de troupes légères ; il fut chargé de la défense extérieure de cette place et du commandement des sorties. Il eut souvent à lutter contre l'insurrection entière recrutée des Anglais et des Russes que les flottes avaient débarqués. Le courage des soldats français suppléant à l'infériorité du nombre, M. d'Herbez, avec son régiment, fut toujours vainqueur. Il reçut un coup de feu dans la poitrine au combat de Capo-de-China, en culbutant les troupes du cardinal Ruffo. Rentré en France, il fit sous Masséna la mémorable campagne de 1801 en Suisse. Il faisait partie, en 1802, de l'armée gallo-batave en Wétéravie, et fut blessé au combat de Fuld. Il était en Hanovre sous les généraux Mortier et Bernadotte pendant les années 1803 et 1804. Placé, en 1805, au premier corps de la grande-armée, et toujours à l'avant-garde, il s'empara du fort important de *Passe-Loup*, en avant de Salzbourg. Blessé dans cette affaire, M. d'Herbez n'en continua pas moins la campagne de Bohême et de Moravie ; il est remarquable qu'il entra le premier à Austerlitz. Il se distingua en 1806 à Saalfeld, à la bataille d'Iéna et à Lubec ; et reçut un coup de mitraille en entrant dans cette dernière ville pêle-mêle avec les Prussiens. En 1807, il fit avec le prince de Ponte-Corvo la campagne de Pologne, et les trois années suivantes il combattit en Al-

lemagne et en Hollande. Nommé, en 1811, colonel du 101me régiment, il passa à l'armée d'Espagne, où il débuta, sous les ordres du général Souham, par le ravitaillement de Ciudad-Rodrigo. Dès que le duc de Raguse eut pris le commandement de l'armée, il laissa le colonel d'Herbez sur les lignes de la Thormès et de l'Agueda, pour y tenir l'ennemi en échec, le harceler sans cesse, et lui faire une guerre de partisan. Laissé parmi les morts à la funeste bataille des Aropiles, le 22 juillet 1812, il fut emmené prisonnier à Lisbonne et transféré en Angleterrre. Il rentra en France en 1814, reprit le commandement de son régiment, fit la campagne de 1815, fut licencié en 1816 et mis à la demi-solde. Le colonel d'Herbez-Latour est membre de la légion-d'honneur depuis la création de l'ordre, et chevalier de Saint-Louis depuis 1814.

DIANNYERE (Antoine), littérateur, mort en 1802, était né à Moulins, le 26 janvier 1762. Fils du médecin Jean Diannyère, il fut d'abord destiné à la même profession, fit les études nécessaires, reçut le bonnet de docteur, et le quitta bientôt pour se livrer tout entier à la littérature. Il fit paraître plusieurs mémoires sur des objets d'économie politique, lesquels ont été insérés dans les recueils de la classe des sciences morales et politiques de l'institut, dont il avait été nommé membre associé, à l'époque de la formation de cette compagnie. Il prouve évidemment, dans l'un de ces mémoires, que c'est à la liberté du commerce seulement, qu'il faut abandonner le soin des approvisionnemens en grains. Il prouve également qu'on ne saurait donner trop d'encouragemens à l'agriculture. Dans un autre, il s'élève avec force contre les lois prohibitives et réglémentaires, lorsqu'elles ne tendent qu'à mettre des entraves à l'industrie et au commerce. Dans un troisième, enfin, il fait une juste application de ses principes à la manufacture des tapis et tapisseries d'Aubusson. La comparaison qu'il fait des produits de cette manufacture, à différentes époques, est une preuve de la précision et de la justesse de ses idées et de ses recherches. On trouve dans ses *mémoires* des remarques intéressantes *sur le divorce*, et des *Réflexions sur la fortune* (c'est le titre de son 5e mémoire). Indépendamment de ces divers travaux, Diannyère a publié les ouvrages suivans : 1° *Eloge de Gresset*, 1784, in-8°; 2° *Réflexions sur la traite et l'esclavage des Noirs, traduit de l'anglais d'Ottobah Cugoano*, 1788, in-8°; 3° *Rêve d'un bon citoyen sur les lois, un code national et les parlemens, à l'usage de ceux qui veillent*, 1789; 4° *Essais d'arithmétique politique*, Paris, 1799, in-8°; 5° *Les Souvenirs de mylady Cartemane, ou les Mœurs du temps passé*, Paris, 1800, vol. in-12 contenant 2 parties; 6° dans la collection de Lavoisier et de Lagrange, des *Preuves arithmétiques des rapports qui existent entre la liberté du commerce des grains, leur prix, et la mortalité*. Diannyère a fait aussi un *Eloge de Condorcet*, son ami. Il était lié avec un grand nombre de républicains. Ses prin-

cipes furent toujours ceux d'un excellent patriote.

DIAS-GOMÈS (François), émule et compatriote de Camoëns, naquit dans la capitale du Portugal, vers l'an 1743, et mourut le 30 septembre 1793. Fils d'un mercier de Lisbonne, les heureuses dispositions qu'il montra dans son enfance déterminèrent sa famille à lui donner une éducation soignée. Cependant ses études littéraires n'étaient pas entièrement terminées, quand, d'après les conseils d'un frère, jaloux de son élévation future, son père changea d'avis, le retira du collége où il était, et l'obligea en quelque sorte de se livrer à son commerce de mercerie. Dias-Gomès avait bien employé le temps de ses études; son goût pour la littérature et la poésie s'était fortifié; et malgré les soins actifs qu'il se vit obligé de donner à son négoce, ce qui n'était guère propre à faire naître les inspirations, il trouva les moyens de faire de temps à autre quelques vers, tous écrits avec élégance et pureté. Loin de suivre l'exemple d'un grand nombre de poètes populaires, il ne prostitua point sa muse, eut continuellement devant les yeux l'exemple des grands maîtres, et ne travailla que sur des sujets élevés et nobles. Ses *Œuvres poétiques* se composent de 7 élégies, 4 odes et 3 cantiques, accompagnés de notes aussi savantes que curieuses. L'académie des sciences de Lisbonne les a fait imprimer au profit de la veuve et des enfans de l'auteur, en 1799. Dias travaillait, lorsqu'il mourut, à 2 poëmes intitulés, l'un, *les Saisons*, et l'autre, *la Henriquéide*. Le premier, qui est un poëme descriptif, devait avoir 24 chants : 6 seulement ont été faits. Le sujet du second, qui est *la Conquête de Ceuta*, ne paraît pas en harmonie avec le génie de l'auteur. Il a fait aussi deux tragédies sous les titres d'*Electre* et d'*Iphigénie*, qui ne paraissent pas dignes de ses autres poésies. Ses ouvrages en prose, au nombre de trois, lui font infiniment d'honneur : le premier, couronné en 1792 par l'académie des sciences, offre une *Analyse raisonnée du style de Sà de Miranda, Ferreira, Bernardes, Caminha et Camoëns;* le second, une *Comparaison de l'histoire de don Juan de Castro, par Freire d'Andrade, et de la vie de don Paul de Lima, par Diego de Couto;* le troisième enfin est un *Traité du bon goût en poésie.*

DIBDIN (Thomas-Frognall), littérateur anglais célèbre par ses connaissances en bibliographie, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, qui lui facilita les moyens de se livrer à son goût pour l'étude. Parmi un assez grand nombre d'ouvrages publiés par lui, on distingue les suivans : 1° *Poëmes*, 1797, in-8°; 2° *Introduction à la connaissance des éditions rares et précieuses des classiques grecs et romains*, 1802, in-12; 3° *Utopie de Morus, avec des notes et une introduction*, 1809, 2 vol. in-8°; 4° *Bibliomania, ou la folie des livres, contenant des détails sur l'histoire, les symptômes et le traitement de cette fatale maladie*, Londres, 1809, in-8°; 5° *Antiquités typographiques*, ou *histoire de l'imprimerie en Angleterre, en Ecosse et en Ir-*

lande, commencée par Ames, continuée par Hébert, et considérablement augmentée, 1 vol. in-4°; l'ouvrage doit aller jusqu'à 6; 6° *Bibliotheca Spenceriana*, ou *Catalogue raisonné de la bibliothèque de lord Spencer*, 1814, 3 vol. in-8°, avec fig. : cet ouvrage, dont le prix pour les exemplaires sur papier commun, s'élève maintenant à 200 fr., est d'une grande magnificence; 7° *Le Décaméron bibliographique*, 1815. Tous ces ouvrages prouvent l'étendue des connaissances, la finesse de l'esprit et le jugement sûr de l'auteur. Dibdin est bibliothécaire de lord Spencer, et membre de la société des antiquaires de Londres.

DICKSON (R. W.), médecin et agronome anglais, résidant à Hendon dans le comté de Middlesex, est auteur d'un *Système complet d'agriculture*, publié en 1804, 2 vol. in-8°, et du *Compagnon du fermier*, ou *système complet d'agriculture moderne*, 1811, in-8°. L'utilité de ces deux ouvrages en a assuré et en maintient le succès.

DICQUEMARE (Jacques-François), né au Havre, en 1733, et mort dans les derniers jours de mars 1789, possédait les connaissances les plus étendues dans les hautes sciences et les arts. Destiné au ministère des autels, auquel il se consacra à 21 ans, après avoir passé quelques années à Paris pour y perfectionner ses études, il revint se fixer dans sa ville natale, et y remplit une chaire de physique et d'histoire naturelle. Cette science devint alors celle qu'il cultiva de préférence : il se livra principalement à l'étude des crustacés (poissons sans vertèbres). Constamment sur le rivage de la mer, dont souvent il bravait l'impétuosité des flots, afin d'observer, au sein de l'onde même, les habitudes des animaux marins qu'il voulait faire connaître, il courut de fréquens dangers pour y parvenir; mais ses recherches et ses observations furent toujours couronnées du succès. On lui doit une découverte bien intéressante sur la propriété qu'ont les anémones de mer d'annoncer, par une dilatation progressive, les changemens futurs qui doivent s'opérer dans la situation de l'atmosphère. Il indiqua de nouveaux moyens pour remédier aux inconvéniens produits aux digues et aux vaisseaux par les tarets, les limaces de mer et le grand poulpe, et les plaça dans l'échelle des êtres organisés. Les principaux ouvrages publiés par Dicquemare, sont : 1° *Idée générale de l'astronomie*, Paris, 1789, in-8°; 2° *Connaissance de l'astronomie, rendue aisée et mise à la portée de tout le monde*, 1771, in-8°; 3° *Description du cosmoplane inventé et construit par l'abbé Dicquemare, dédié à l'abbé Nollet*, in-4°. Il a, de plus, fait insérer dans le *Journal de physique* 70 *mémoires*, ayant tous rapport à la physique et à l'histoire naturelle, sur lesquelles ils contiennent les faits les plus curieux et les remarques les plus intéressantes. Dicquemare, qui mérita le surnom de confident de la nature, aurait pu devenir riche s'il n'avait pas été le plus désintéressé des hommes; mais il se contenta de quelques titres honorifiques pour prix de ses nombreux travaux, et refusa les

bénéfices et pensions dont le gouvernement voulait le gratifier. En 1786, il reçut un hommage bien flatteur, que lui offrit l'assemblée du clergé de France par l'organe de son président. Si ses connaissances en physique et en histoire naturelle n'avaient pas assez bien établi sa célébrité, l'art nautique, la géographie et l'astronomie, auraient suffi pour lui créer une belle réputation. Il acquit même assez de talent dans la peinture pour laisser dans cet art un monument durable, en peignant à l'huile 5 grands tableaux qui ornent l'église de l'hôpital du Havre, et dont les artistes admirent la correction et la pureté. La plupart des observations de Dicquemare ont été recueillies par la société royale de Londres, qui les fit insérer dans le 63e vol. des *Transactions philosophiques*. Ce savant estimable, qui travailla avec tant de zèle et d'activité à l'accroissement des lumières de son siècle, était membre correspondant de l'académie des sciences.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

sourant de l'année 1806; il fut d'abord nommé colonel d'un régiment d'infanterie, puis en 1807, brigadier des armées, lorsque le roi de Hollande ne voulut conserver pour colonels de ses régimens que des officiers hollandais. Le prince de Ponte-Corvo lui fit obtenir avec ce dernier grade le commandement de la place de *Bremen*, au mois d'août 1807. Il le conserva jusqu'au mois de mars 1808, que le prince, après l'avoir félicité de tous les rapports avantageux qui avaient été faits sur son compte, le nomma au commandement de la place de *Hambourg*. Il en remplissait les fonctions au mois d'octobre 1809, lorsque cette place et son territoire furent occupés par les troupes westphaliennes. Le roi de Westphalie lui fit alors la proposition d'entrer à son service en conservant son grade et le commandement de Hambourg. Il continua à exercer ces fonctions pendant quelques mois encore; puis il passa avec le grade de général de brigade au commandement de la province et de la place de *Hanovre;* il y resta jusqu'à son départ pour la Russie au commencement de 1812. Les souvenirs d'estime et de probité qu'il a laissés dans les pays où il a commandé sont les preuves de son honorable conduite. Il en a reçu les témoignages les plus flatteurs de la part des maréchaux sous les ordres desquels il a servi, et de la part des chefs et des autorités locales avec lesquels il se trouvait en rapport. Le roi de Westphalie le désigna au mois de février 1812 pour commander la deuxième brigade de son armée et pour son chef d'état-major général. Auguste Damas quitta la ville de Hanovre à cette époque pour aller rejoindre l'armée de Russie avec les troupes sous ses ordres. Il se distingua dans plusieurs combats durant cette campagne, et succomba enfin dans cette journée où tant de braves scellèrent de leur sang une grande victoire qui fut suivie de désastres plus grands encore. Il fut tué sur le champ de bataille de la *Moskowa* par un obus qui le frappa au milieu du corps.

Nota. L'article Decandolle, inséré page 254 de ce volume, étant incomplet, et contenant des inexactitudes reconnues depuis son impression, nous le remplaçons par celui-ci, que nous garantissons exact, et qu'on trouvera plus digne du savant dont il consacre les titres. Forcé par le malheur de nos troubles civils de quitter la patrie qu'il avait adoptée, et à laquelle il doit son origine, M. Decandolle n'en reste pas moins notre compatriote. Son long séjour parmi nous, ses travaux et les services qu'il a rendus à l'histoire botanique de la France, ont consacré son nom parmi ceux des meilleurs et des plus honorables Français.

DECANDOLLE (Augustin-Pyrame), est né à Genève le 4 février 1778. Son père, membre pendant 20 ans du gouvernement de Genève, et deux fois premier syndic de la république, était issu d'une branche de la plus ancienne noblesse provençale qui, en 1570, se réfugia à Genève pour cause de religion. Celui de ses ancêtres qui abandonna son rang et sa fortune pour conserver l'indépendance de ses opinions, se nommait Pyrame Decandolle; il fut reçu, à son arrivée, citoyen et

QUATRIÈME VOLUME.

CARRION-NISAS (André-Henri-François-Victoire), né à Lézignan (Hérault), le 24 janvier 1794, fils de l'ex-tribun Carrion-Nisas, a été destitué, à cause de ses écrits politiques, d'un emploi qu'il occupait au ministère de la guerre en 1820, et s'est fait connaître par plusieurs ouvrages, parmi lesquels on a surtout remarqué les suivans : *De la nation et des factions*, 1819; *La loi salique*, 1820; *De la jeunesse française*, 1820; *La France au 19e siècle*, décembre 1821. M. Carrion-Nisas, fils, est l'un des rédacteurs de l'ouvrage intitulé *Victoires et Conquêtes*, et a fourni un grand nombre d'articles à divers journaux.

CASTELLA (Rodolphe, comte de), inspecteur-général des Suisses et Grisons, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, colonel d'un régiment de son nom et président du conseil de guerre de son canton, né à Fribourg en Suisse. Le comte Rodolphe était issu de l'illustre maison de Castella, dont l'ancienneté se perd dans les premières annales de l'histoire helvétique. Jean-Pierre, son bisaïeul, contribua puissamment, en 1666, à l'alliance des Suisses avec la France, et fut un des députés envoyés à Paris pour la signature du traité. Ses descendans occupèrent en France les plus hauts grades militaires dans les armées et dans la maison du roi. Le comte Rodolphe commandait les grenadiers des gardes suisses à la bataille de Fontenoi, et défendit avec intrépidité la redoute du bois de Barri. Il se trouva à tous les siéges de la Flandre : à celui de Fribourg, il fut blessé, et se distingua particulièrement à celui de Tournay. A la réception de M. le maréchal de Biron, en qualité de colonel-général des gardes-françaises, le roi fit appeler le comte Rodolphe de Castella au milieu du bataillon carré, et lui dit : « Je suis très-content de » vos grenadiers; mais ils avaient » un bien bon chef. » Il commanda à Wesel pendant 4 ans, et soutint glorieusement, avec 2500 hommes, le siége de cette ville par l'armée du prince héréditaire, forte de 20,000 hommes. Le comte Rodolphe était l'aîné de huit frères, dont six furent chevaliers de Saint-Louis, et quatre moururent les armes à la main. Ce fut en récompense des services de cette famille que le titre de comte lui fut donné, en 1772, par un brevet spécial et motivé. Ce brevet d'honneur, qui consacre les nombreux services de cette famille de guerriers, remplace noblement pour elle les lettres-patentes, et exprime cette intention du roi. Le comte Rodolphe de Castella est mort colonel propriétaire du régiment de son nom, à l'époque de la révolution, et après avoir servi la France sans interruption pendant 70 ans.

CASTELLA (Nicolas-Antoine-Xavier de Berlens, comte de), commandeur de la légion-d'honneur et de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche, chevalier de Saint-Louis, neveu du précédent, né à Fribourg, en Suisse, en 1767, entra fort jeune au service de Saxe, se rendit en 1791 à l'armée des princes français, où il servit en qualité d'aide-de-camp du prince Xavier de Saxe, oncle du roi. En 1806, en vertu des nouvelles capitulations stipulées entre la France et la Suisse, il reprit, à l'exemple de ses pères, du service en France, forma promptement le 2e régiment suisse dont il fut nommé colonel, et fit avec honneur les campagnes d'Espagne et de Russie, où les quatre régimens suisses furent mis sous ses ordres. Son régiment se distingua particulièrement à Polotsk, en soutenant et repoussant, avec autant de sang-froid que d'intrépidité, plusieurs charges de cavalerie, et sous un feu tellement vif qu'il perdit 31 officiers sur 52. Le colonel Castella eut deux chevaux tués, et fut grièvement blessé. Ce fut à la suite, et en récompense de cette brillante affaire, que l'empereur Napoléon le nomma général de brigade et officier de la légion-d'honneur, adjoint à l'inspection générale des troupes suisses. En 1814, le général Castella fut chargé, sous M. de Bachmann, du travail préparatoire d'organisation du service suisse en France. Le 19 mars 1815, il se rendit au quartier-général à Villejuif pour solliciter le commandement des quatre régimens suisses. A minuit, ce commandement, pour lequel aucun concurrent ne s'était présenté, lui fut donné. Il fut assez heureux pour maintenir la conduite de ses troupes, qui firent leur devoir, et durent reprendre la route de leur patrie en vertu des ordres de la haute diète helvétique. Le général Castella, malgré les témoignages honorables que lui prodigua le ministre des relations extérieures, reçut l'ordre de celui de la police de quitter Paris en 24 heures. De retour en Suisse, il fut appelé par son gouvernement au commandement en second de l'armée confédérée, et à la rentrée de la famille royale, il était généralement désigné, tant en France qu'en Suisse, pour commander les troupes suisses au service du roi. Mais, malgré la présentation du maréchal Saint-Cyr, alors ministre de la guerre, et malgré les promesses qui lui avaient été faites par le premier ministre, au nom du roi, motivées par ordre de S. M., sur sa bonne conduite, et exprimant la décision de sa nomination au commandement des troupes suisses capitulées en France, le général Castella ne fut pas même compris dans la nouvelle organisation qu'elles reçurent peu de jours après. Depuis cette époque, cet officier-général fait partie de l'état-major-général de l'armée française, et est placé parmi les maréchaux-de-camp en disponibilité.

ler reprendre son poste. La session conventionnelle terminée, il retourna dans son département, où le directoire l'avait nommé procureur-général. Il occupa cette honorable charge jusqu'au moment où Napoléon fut déclaré empereur. Après cet événement, d'Herbez-Latour aima mieux quitter les affaires publiques que de sacrifier ses opinions républicaines à ses devoirs : exemple rare de probité et de désintéressement! dans une carrière longue et brillante, où souvent les caisses du gouvernement lui furent ouvertes, il quitta ses emplois et rentra pauvre au sein de sa famille; n'ayant, toute sa vie, ambitionné qu'un seul bien, l'estime de ses concitoyens; qu'un seul bonheur, celui de son pays. Ses enfans n'ont pas eu d'autre héritage, et l'ont accepté. Il est mort le 6 mars 1809, âgé de 74 ans.

D'HERBEZ-LATOUR (LOUIS), fils du précédent, né à Barcelonette, département des Basses-Alpes, le 5 novembre 1777. A peine sorti du collége, il fut nommé par ses condisciples capitaine d'une compagnie de gardes-nationales-frontières formées volontairement en avril 1793. Au mois d'octobre de la même année, le commandant de cette jeune et brave troupe repoussa avec avantage les agressions des Autrichiens qui cherchaient à pénétrer en France par la vallée de l'Arche. Nommé, peu de temps après, chef du bataillon de réquisition du district de Barcelonette, il fit, en cette qualité, les campagnes des Alpes, puis celles d'Italie sous Bonaparte, et passa à l'armée de Naples, avec le général Championnet. Lorsque les Français évacuèrent ce royaume en 1799, on laissa au fort Saint-Elme M. d'Herbez, à la tête du 27me régiment de troupes légères; il fut chargé de la défense extérieure de cette place et du commandement des sorties. Il eut souvent à lutter contre l'insurrection entière recrutée des Anglais et des Russes que les flottes avaient débarqués. Le courage des soldats français suppléant à l'infériorité du nombre, M. d'Herbez, avec son régiment, fut toujours vainqueur. Il reçut un coup de feu dans la poitrine au combat de Capo-de-China, en culbutant les troupes du cardinal Ruffo. Rentré en France, il fit sous Masséna la mémorable campagne de 1801 en Suisse. Il faisait partie, en 1802, de l'armée gallo-batave en Wétéravie, et fut blessé au combat de Fuld. Il était en Hanovre sous les généraux Mortier et Bernadotte pendant les années 1803 et 1804. Placé, en 1805, au premier corps de la grande-armée, et toujours à l'avant-garde, il s'empara du fort important de *Passe-Loup*, en avant de Salzbourg. Blessé dans cette affaire, M. d'Herbez n'en continua pas moins la campagne de Bohême et de Moravie; il est remarquable qu'il entra le premier à Austerlitz. Il se distingua en 1806 à Saalfeld, à la bataille d'Iéna et à Lubec; et reçut un coup de mitraille en entrant dans cette dernière ville pêle-mêle avec les Prussiens. En 1807, il fit avec le prince de Ponte-Corvo la campagne de Pologne, et les trois années suivantes il combattit en Al-

lemagne et en Hollande. Nommé, en 1811, colonel du 101me régiment, il passa à l'armée d'Espagne, où il débuta, sous les ordres du général Souham, par le ravitaillement de Ciudad-Rodrigo. Dès que le duc de Raguse eut pris le commandement de l'armée, il laissa le colonel d'Herbez sur les lignes de la Thormès et de l'Agueda, pour y tenir l'ennemi en échec, le harceler sans cesse, et lui faire une guerre de partisan. Laissé parmi les morts à la funeste bataille des Aropiles, le 22 juillet 1812, il fut emmené prisonnier à Lisbonne et transféré en Angleterre. Il rentra en France en 1814, reprit le commandement de son régiment, fit la campagne de 1815, fut licencié en 1816 et mis à la demi-solde. Le colonel d'Herbez-Latour est membre de la légion-d'honneur depuis la création de l'ordre, et chevalier de Saint-Louis depuis 1814.

DIANNYERE (Antoine), littérateur, mort en 1802, était né à Moulins, le 26 janvier 1762. Fils du médecin Jean Diannyère, il fut d'abord destiné à la même profession, fit les études nécessaires, reçut le bonnet de docteur, et le quitta bientôt pour se livrer tout entier à la littérature. Il fit paraître plusieurs mémoires sur des objets d'économie politique, lesquels ont été insérés dans les recueils de la classe des sciences morales et politiques de l'institut, dont il avait été nommé membre associé, à l'époque de la formation de cette compagnie. Il prouve évidemment, dans l'un de ces mémoires, que c'est à la liberté du commerce seulement, qu'il faut abandonner le soin des approvisionnemens en grains. Il prouve également qu'on ne saurait donner trop d'encouragemens à l'agriculture. Dans un autre, il s'élève avec force contre les lois prohibitives et réglémentaires, lorsqu'elles ne tendent qu'à mettre des entraves à l'industrie et au commerce. Dans un troisième, enfin, il fait une juste application de ses principes à la manufacture des tapis et tapisseries d'Aubusson. La comparaison qu'il fait des produits de cette manufacture, à différentes époques, est une preuve de la précision et de la justesse de ses idées et de ses recherches. On trouve dans ses *mémoires* des remarques intéressantes *sur le divorce*, et des *Réflexions sur la fortune* (c'est le titre de son 5e mémoire). Indépendamment de ces divers travaux, Diannyère a publié les ouvrages suivans : 1° *Eloge de Gresset*, 1784, in-8°; 2° *Réflexions sur la traite et l'esclavage des Noirs, traduit de l'anglais d'Ottobah Cugoano*, 1788, in-8°; 3° *Rêve d'un bon citoyen sur les lois, un code national et les parlemens, à l'usage de ceux qui veillent*, 1789; 4° *Essais d'arithmétique politique*, Paris, 1799, in-8°; 5° *Les Souvenirs de mylady Cartemane, ou les Mœurs du temps passé*, Paris, 1800, vol. in-12 contenant 2 parties; 6° dans la collection de Lavoisier et de Lagrange, des *Preuves arithmétiques des rapports qui existent entre la liberté du commerce des grains, leur prix, et la mortalité*. Diannyère a fait aussi un *Eloge de Condorcet*, son ami. Il était lié avec un grand nombre de républicains. Ses prin-

cipes furent toujours ceux d'un excellent patriote.

DIAS-GOMÈS (François), émule et compatriote de Camoëns, naquit dans la capitale du Portugal, vers l'an 1743, et mourut le 30 septembre 1793. Fils d'un mercier de Lisbonne, les heureuses dispositions qu'il montra dans son enfance déterminèrent sa famille à lui donner une éducation soignée. Cependant ses études littéraires n'étaient pas entièrement terminées, quand, d'après les conseils d'un frère, jaloux de son élévation future, son père changea d'avis, le retira du collége où il était, et l'obligea en quelque sorte de se livrer à son commerce de mercerie. Dias-Gomès avait bien employé le temps de ses études; son goût pour la littérature et la poésie s'était fortifié; et malgré les soins actifs qu'il se vit obligé de donner à son négoce, ce qui n'était guère propre à faire naître les inspirations, il trouva les moyens de faire de temps à autre quelques vers, tous écrits avec élégance et pureté. Loin de suivre l'exemple d'un grand nombre de poètes populaires, il ne prostitua point sa muse, eut continuellement devant les yeux l'exemple des grands maîtres, et ne travailla que sur des sujets élevés et nobles. Ses *Œuvres poétiques* se composent de 7 élégies, 4 odes et 3 cantiques, accompagnés de notes aussi savantes que curieuses. L'académie des sciences de Lisbonne les a fait imprimer au profit de la veuve et des enfans de l'auteur, en 1799. Dias travaillait, lorsqu'il mourut, à 2 poëmes intitulés, l'un, *les Saisons*, et l'autre, *la Henriquéide*. Le premier, qui est un poëme descriptif, devait avoir 24 chants : 6 seulement ont été faits. Le sujet du second, qui est *la Conquête de Ceuta*, ne paraît pas en harmonie avec le génie de l'auteur. Il a fait aussi deux tragédies sous les titres d'*Electre* et d'*Iphigénie*, qui ne paraissent pas dignes de ses autres poésies. Ses ouvrages en prose, au nombre de trois, lui font infiniment d'honneur : le premier, couronné en 1792 par l'académie des sciences, offre une *Analyse raisonnée du style de Sà de Miranda, Ferreira, Bernardes, Caminha et Camoëns;* le second, une *Comparaison de l'histoire de don Juan de Castro, par Freire d'Andrade, et de la vie de don Paul de Lima, par Diego de Couto;* le troisième enfin est un *Traité du bon goût en poésie.*

DIBDIN (Thomas-Frognall), littérateur anglais célèbre par ses connaissances en bibliographie, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, qui lui facilita les moyens de se livrer à son goût pour l'étude. Parmi un assez grand nombre d'ouvrages publiés par lui, on distingue les suivans : 1° *Poëmes*, 1797, in-8°; 2° *Introduction à la connaissance des éditions rares et précieuses des classiques grecs et romains*, 1802, in-12; 3° *Utopie de Morus, avec des notes et une introduction*, 1809, 2 vol. in-8°; 4° *Bibliomania, ou la folie des livres, contenant des détails sur l'histoire, les symptômes et le traitement de cette fatale maladie*, Londres, 1809, in-8°; 5° *Antiquités typographiques*, ou *histoire de l'imprimerie en Angleterre, en Ecosse et en Ir-*

lande, commencée par Ames, continuée par Hébert, et considérablement augmentée, 1 vol. in-4°; l'ouvrage doit aller jusqu'à 6; 6° *Bibliotheca Spenceriana*, ou *Catalogue raisonné de la bibliothéque de lord Spencer*, 1814, 3 vol. in-8°, avec fig. : cet ouvrage, dont le prix pour les exemplaires sur papier commun, s'élève maintenant à 200 fr., est d'une grande magnificence; 7° *Le Décaméron bibliographique*, 1815. Tous ces ouvrages prouvent l'étendue des connaissances, la finesse de l'esprit et le jugement sûr de l'auteur. Dibdin est bibliothécaire de lord Spencer, et membre de la société des antiquaires de Londres.

DICKSON (R. W.), médecin et agronome anglais, résidant à Hendon dans le comté de Middlesex, est auteur d'un *Système complet d'agriculture*, publié en 1804, 2 vol. in-8°, et du *Compagnon du fermier*, ou *système complet d'agriculture moderne*, 1811, in-8°. L'utilité de ces deux ouvrages en a assuré et en maintient le succès.

DICQUEMARE (Jacques-François), né au Havre, en 1733, et mort dans les derniers jours de mars 1789, possédait les connaissances les plus étendues dans les hautes sciences et les arts. Destiné au ministère des autels, auquel il se consacra à 21 ans, après avoir passé quelques années à Paris pour y perfectionner ses études, il revint se fixer dans sa ville natale, et y remplit une chaire de physique et d'histoire naturelle. Cette science devint alors celle qu'il cultiva de préférence : il se livra principalement à l'étude des crustacés (poissons sans vertèbres). Constamment sur le rivage de la mer, dont souvent il bravait l'impétuosité des flots, afin d'observer, au sein de l'onde même, les habitudes des animaux marins qu'il voulait faire connaître, il courut de fréquens dangers pour y parvenir; mais ses recherches et ses observations furent toujours couronnées du succès. On lui doit une découverte bien intéressante sur la propriété qu'ont les anémones de mer d'annoncer, par une dilatation progressive, les changemens futurs qui doivent s'opérer dans la situation de l'atmosphère. Il indiqua de nouveaux moyens pour remédier aux inconvéniens produits aux digues et aux vaisseaux par les tarets, les limaces de mer et le grand poulpe, et les plaça dans l'échelle des êtres organisés. Les principaux ouvrages publiés par Dicquemare, sont : 1° *Idée générale de l'astronomie*, Paris, 1789, in-8°; 2° *Connaissance de l'astronomie, rendue aisée et mise à la portée de tout le monde*, 1771, in-8°; 3° *Description du cosmoplane inventé et construit par l'abbé Dicquemare, dédié à l'abbé Nollet*, in-4°. Il a, de plus, fait insérer dans le *Journal de physique* 70 *mémoires*, ayant tous rapport à la physique et à l'histoire naturelle, sur lesquelles ils contiennent les faits les plus curieux et les remarques les plus intéressantes. Dicquemare, qui mérita le surnom de confident de la nature, aurait pu devenir riche s'il n'avait pas été le plus désintéressé des hommes; mais il se contenta de quelques titres honorifiques pour prix de ses nombreux travaux, et refusa les

bénéfices et pensions dont le gouvernement voulait le gratifier. En 1786, il reçut un hommage bien flatteur, que lui offrit l'assemblée du clergé de France par l'organe de son président. Si ses connaissances en physique et en histoire naturelle n'avaient pas assez bien établi sa célébrité, l'art nautique, la géographie et l'astronomie, auraient suffi pour lui créer une belle réputation. Il acquit même assez de talent dans la peinture pour laisser dans cet art un monument durable, en peignant à l'huile 5 grands tableaux qui ornent l'église de l'hôpital du Havre, et dont les artistes admirent la correction et la pureté. La plupart des observations de Dicquemare ont été recueillies par la société royale de Londres, qui les fit insérer dans le 63e vol. des *Transactions philosophiques*. Ce savant estimable, qui travailla avec tant de zèle et d'activité à l'accroissement des lumières de son siècle, était membre correspondant de l'académie des sciences.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

SUPPLÉMENS.

TROISIÈME VOLUME.

BLANCHETON (André-Antoine), l'un des médecins des épidémies pour le département de la Seine, obtint cette place en 1812, par suite des heureux résultats du traitement des maladies épidémiques qui ravagèrent en 1811 et 1812 les communes de Pantin, la Villette et Bondi. Ce médecin, né à Clermont-Ferrand, en 1784, et fils d'un chirurgien distingué de cette ville, vint à Paris pour achever son éducation médicale. Il se fit distinguer dans plusieurs concours, et eut part chaque année aux prix décernés par la Faculté. Il obtint, en 1806, le grand prix de chimie accordé par le ministre de l'intérieur. Reçu docteur en médecine à 23 ans, et animé du désir de participer à la gloire nationale, il sollicita le titre de médecin de 1re classe aux armées, et fit en cette qualité la campagne d'Autriche, en 1809. Les hôpitaux militaires de Znaïm, Krems, Bamberg et Bois-le-Duc, lui donnèrent occasion de signaler son savoir et son zèle dans le traitement du typhus contagieux; il dut à ses services l'estime et l'affection du maréchal Masséna, qui par suite le demanda au ministre en qualité de médecin de son quartier-général, lors de l'expédition de Portugal. La croix de la légion-d'honneur devint plus tard la récompense des services qu'il prodigua aux blessés sur le champ de bataille de Bassaco, et des efforts qu'il fit pour combattre les ravages du typhus dans les hôpitaux de Torres-Novas : lui-même alors en fut atteint. En 1815, un grand nombre d'officiers russes ayant été confiés aux soins du docteur Blancheton, à Paris, il en fut récompensé par la décoration de l'ordre de St.-Wladimir de la 4e classe. Le docteur Blancheton donna en 1808, un *Essai sur l'homme, considéré dans ses rapports géographiques*. Le développement de cet ouvrage, auquel il travaille encore, l'a conduit à réunir en un seul tableau tous les faits qui, dans l'étude de l'homme, peuvent se rattacher aux sciences médicales, en le considérant dans le sens de ses races, de leurs variétés, sous le rapport de ses relations avec le milieu qu'il habite, et des agens extérieurs qui développent, altèrent ou modifient son être; enfin, dans les degrés de civilisation et les diverses conditions sociales qui lui furent imposées par les législateurs ou les nombreuses sectes religieuses qui ont existé ou existent encore.

QUATRIÈME VOLUME.

CARRION-NISAS (André-Henri-François-Victoire), né à Lézignan (Hérault), le 24 janvier 1794, fils de l'ex-tribun Carrion-Nisas, a été destitué, à cause de ses écrits politiques, d'un emploi qu'il occupait au ministère de la guerre en 1820, et s'est fait connaître par plusieurs ouvrages, parmi lesquels on a surtout remarqué les suivans : *De la nation et des factions*, 1819; *La loi salique*, 1820; *De la jeunesse française*, 1820; *La France au 19e siècle*, décembre 1821. M. Carrion-Nisas, fils, est l'un des rédacteurs de l'ouvrage intitulé *Victoires et Conquêtes*, et a fourni un grand nombre d'articles à divers journaux.

CASTELLA (Rodolphe, comte de), inspecteur-général des Suisses et Grisons, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, colonel d'un régiment de son nom et président du conseil de guerre de son canton, né à Fribourg en Suisse. Le comte Rodolphe était issu de l'illustre maison de Castella, dont l'ancienneté se perd dans les premières annales de l'histoire helvétique. Jean-Pierre, son bisaïeul, contribua puissamment, en 1666, à l'alliance des Suisses avec la France, et fut un des députés envoyés à Paris pour la signature du traité. Ses descendans occupèrent en France les plus hauts grades militaires dans les armées et dans la maison du roi. Le comte Rodolphe commandait les grenadiers des gardes suisses à la bataille de Fontenoi, et défendit avec intrépidité la redoute du bois de Barri. Il se trouva à tous les siéges de la Flandre : à celui de Fribourg, il fut blessé, et se distingua particulièrement à celui de Tournay. A la réception de M. le maréchal de Biron, en qualité de colonel-général des gardes-françaises, le roi fit appeler le comte Rodolphe de Castella au milieu du bataillon carré, et lui dit : « Je suis très-content de » vos grenadiers; mais ils avaient » un bien bon chef. » Il commanda à Wesel pendant 4 ans, et soutint glorieusement, avec 2500 hommes, le siége de cette ville par l'armée du prince héréditaire, forte de 20,000 hommes. Le comte Rodolphe était l'aîné de huit frères, dont six furent chevaliers de Saint-Louis, et quatre moururent les armes à la main. Ce fut en récompense des services de cette famille que le titre de comte lui fut donné, en 1772, par un brevet spécial et motivé. Ce brevet d'honneur, qui consacre les nombreux services de cette famille de guerriers, remplace noblement pour elle les lettres-patentes, et exprime cette intention du roi. Le comte Rodolphe de Castella est mort colonel propriétaire du régiment de son nom, à l'époque de la révolution, et après avoir servi la France sans interruption pendant 70 ans.

CASTELLA (Nicolas-Antoine-Xavier de Berlens, comte de), commandeur de la légion-d'honneur et de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche, chevalier de Saint-Louis, neveu du précédent, né à Fribourg, en Suisse, en 1767, entra fort jeune au service de Saxe, se rendit en 1791 à l'armée des princes français, où il servit en qualité d'aide-de-camp du prince Xavier de Saxe, oncle du roi. En 1806, en vertu des nouvelles capitulations stipulées entre la France et la Suisse, il reprit, à l'exemple de ses pères, du service en France, forma promptement le 2e régiment suisse dont il fut nommé colonel, et fit avec honneur les campagnes d'Espagne et de Russie, où les quatre régimens suisses furent mis sous ses ordres. Son régiment se distingua particulièrement à Polotsk, en soutenant et repoussant, avec autant de sang-froid que d'intrépidité, plusieurs charges de cavalerie, et sous un feu tellement vif qu'il perdit 31 officiers sur 52. Le colonel Castella eut deux chevaux tués, et fut grièvement blessé. Ce fut à la suite, et en récompense de cette brillante affaire, que l'empereur Napoléon le nomma général de brigade et officier de la légion-d'honneur, adjoint à l'inspection générale des troupes suisses. En 1814, le général Castella fut chargé, sous M. de Bachmann, du travail préparatoire d'organisation du service suisse en France. Le 19 mars 1815, il se rendit au quartier-général à Villejuif pour solliciter le commandement des quatre régimens suisses. A minuit, ce commandement, pour lequel aucun concurrent ne s'était présenté, lui fut donné. Il fut assez heureux pour maintenir la conduite de ses troupes, qui firent leur devoir, et durent reprendre la route de leur patrie en vertu des ordres de la haute diète helvétique. Le général Castella, malgré les témoignages honorables que lui prodigua le ministre des relations extérieures, reçut l'ordre de celui de la police de quitter Paris en 24 heures. De retour en Suisse, il fut appelé par son gouvernement au commandement en second de l'armée confédérée, et à la rentrée de la famille royale, il était généralement désigné, tant en France qu'en Suisse, pour commander les troupes suisses au service du roi. Mais, malgré la présentation du maréchal Saint-Cyr, alors ministre de la guerre, et malgré les promesses qui lui avaient été faites par le premier ministre, au nom du roi, motivées par ordre de S. M., sur sa bonne conduite, et exprimant la décision de sa nomination au commandement des troupes suisses capitulées en France, le général Castella ne fut pas même compris dans la nouvelle organisation qu'elles reçurent peu de jours après. Depuis cette époque, cet officier-général fait partie de l'état-major-général de l'armée française, et est placé parmi les maréchaux-de-camp en disponibilité.